

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 23 août 2018

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 16 août 2018

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 23 août 2018, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 23 août 2018

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 23 août 2018 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 8 août 2018.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.02, 7.04, 7.05, 20.36 à 20.54, 41.05, 45.03, 45.04 et 51.02.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 20.54 qui sera livré dès que possible et de l'article 51.02 pour lequel aucun document ne sera livré.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 23 août 2018**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 juin 2018

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E »

06.02 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017 »

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG18 0250

07.02 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1184217002

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

07.03 Service du greffe

Dépôt de la résolution no CM18 162 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Kirkland le 9 juillet 2018 relative à la chirurgie de l'implant cochléaire à Montréal

07.04 Service du greffe

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société du Parc Jean-Drapeau

07.05 Service du greffe

Dépôt d'une lettre de la mairesse, Mme Valérie Plante, relative à la désignation d'un membre au conseil d'agglomération de Montréal

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1187765003

Autoriser l'option de prolongation du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses, dans le cadre du contrat accordé à 9310-8710 Québec inc. (CA18 25 0263) et autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019

Compétence Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
d'agglomération :

20.02 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1187952001

Accorder un soutien financier maximal de 800 000 \$ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.03 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1184512001

Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à GSF Canada inc., à Coforce inc. et à Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG15 0600) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.04 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1184512002

Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à Service d'entretien Alphanet inc., à Coforce inc. et à Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) (CG15 0601) et (CG16 0126) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.05 Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922009

Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 (CG15 0354) pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
premiers répondants

20.06 Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles
- 1185308002

Accorder un contrat au Centre de tri Mélimax inc pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 22 mois, pour la somme de 781 744,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17092 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 \$ en 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont
dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du
plan de gestion de ces matières

20.07 Service du matériel roulant et des ateliers - 1188034002

Ratifier la décision de prolonger de deux semaines le contrat à Strongco (CG17 0358) pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.08 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185895002

Accorder un contrat à Ardec Construction inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, situé au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 780 237,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5956 (4 soum.)

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants
d'agglomération :

20.09 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185350003

Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$ taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.10 Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1180029005

Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.,N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.11 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1187953001

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc. / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.12 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1184107010

Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes déperissants dans les grands parcs, pour une somme maximale de 400 745,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16965 (2 soum.)

Compétence Annexe du décret - Écoterritoires
d'agglomération :

20.13 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1185932001

Autoriser une dépense additionnelle de 339 655,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.14 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1180630002

Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats accordés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.15 Service de l'approvisionnement - 1186134001

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois débutant le 1^{er} janvier 2019, des ententes-cadres (CG17 0487) avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (3 865 930 \$), Englobe Corp. (1 694 304 \$) et Northex Environnement inc. (716 212 \$), pour une dépense totale de 6 276 446 \$, taxes incluses, pour la fourniture des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que de matières résiduelles présentes dans les sols

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont
 dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du
 plan de gestion de ces matières

20.16 Service de l'environnement - 1183108001

Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu, pour une somme maximale de 114 699,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16900 (1 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.17 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1186292001

Accorder deux contrats à Ascenseurs Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594,11 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033,23 \$ - Appel d'offres public 18-16797 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.18 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833001

Autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.19 Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques - 1183292002

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir inc. (CG15 0544) pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal, pour une somme de 869 211 \$, taxes incluses, majorée jusqu'à concurrence de 999 000 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.20 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1187890003

Accorder un contrat à taux horaire à Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 36 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale estimée à 1 263 731,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16937 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.21 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1187890004

Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) (CG16 0488), pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une somme maximale estimée à 1 358 490 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.22 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1183438001

Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 (1 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.27 Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1188035001

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (CG17 0365), en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres public 17-15662

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.28 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1183866001

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp. (CG14 0473), pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.29 Service du développement économique - 1187386002

Approuver le projet de convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver le projet d'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver le projet d'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder un soutien financier non récurrent de 8 287,37 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

Compétence Élément du développement économique qu'est tout centre
d'agglomération : local de développement

20.34 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1180741004

Approuver le projet d'entente particulière par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.35 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184069011

Approuver les projets de contrat de prêt de local par lesquels la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith ainsi qu'un local dans l'immeuble situé au 1196, chemin Camillien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.36 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1187242001

Accorder un contrat à Téléfil inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - Dépense totale de 1 968 000,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64008 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.37 Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1183622001

Accorder un contrat de services professionnels, pour une durée de 5 ans, à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines, pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16848 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.38 Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1183521001

Conclure une entente de services professionnels d'une durée de 4 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2022, avec Optimum consultants en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier, dans le cadre de processus d'évaluation, pour une somme maximale estimée à 597 295,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17001 (1 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.39 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185965004

Conclure une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec Génipro (STNH) inc. pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (3 soum., 1 seul conforme)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.43 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184565006

Approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boulevard Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2029 - Dépense totale de 3 466 838,89 \$, taxes incluses / Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.44 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1184565004

Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel et de l'obtention du certificat du trésorier, dans le cadre du bail intervenu avec R.L. Franco International Fashions inc. (CG18 0236) pour les besoins du poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.45 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187175001

Accorder un contrat à Ondel inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10270 (7 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.52 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles - lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IP18003-168518-C (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.53 Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec J.A. Larue inc. pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.54 Service du greffe

Accorder un contrat d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et de 7 écocentres

30 – Administration et finances

30.01 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs -
1182748001

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 500 \$

41.04 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1180592005

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

41.05 Société du Parc Jean-Drapeau - 1182837002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

42 – Adoption de règlements

42.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186843001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.02 Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1186347010

Adoption - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

45.02 Société de transport de Montréal - 1180854008

Approuver le Règlement R-186 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 18 672 734 \$ pour financer le projet « Acquisition de minibus phase 2 » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

45.03 Société de transport de Montréal - 1186213003

Approuver le Règlement R-181 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 24 183 666 \$ pour financer le projet Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

45.04 Société de transport de Montréal - 1186213005

Approuver le Règlement R-190 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 580 659 609 \$ pour le financement de l'acquisition de voitures de métro additionnelles et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

50 – Ressources humaines

50.01 Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1187839001

Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service de la culture - 1188021001

Nominations de membres et du deuxième vice-président au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

51.02 Service du greffe

Nominations de membres aux commissions permanentes

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 juin 2018
17 h**

**Séance tenue le jeudi 21 juin 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. John Belvedere, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Michel Hébert à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Philippe Tomlinson

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Charles Mallory	M. Benoit Dorais	Explications demandées sur le paiement d'une somme de 30 millions \$ pour la collecte, le tri, le transport et le recyclage des matières émises par les producteurs de produits d'emballage et d'imprimerie
M. Bruce Walker	M. Benoit Dorais (M. Sylvain Ouellet)	Demande la liste des contrevenants condamnés en 2016 et en 2017 pour avoir enfreint le Règlement sur l'assainissement de l'air et le Règlement sur l'assainissement des eaux usées / Existence d'un comité de suivi externe des émissions atmosphériques des incinérateurs de boues (en lien avec l'article 20.16 de l'ordre du jour) Dépôt de documents

M. Georges Hébert	M. Benoit Dorais	Quelles sont les contraintes empêchant le centre de tri actuel et le futur centre de tri de trier les matières provenant d'une collecte séparative
-------------------	------------------	--

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 13.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	M. Benoit Dorais	Problèmes survenus avec le service de collecte des matières recyclables à la Ville de Côte-Saint-Luc / Manque de communication avec les villes liées / Moyens de résoudre le problème
Mme Maria Tutino	M. Benoit Dorais	Article 20.01 de l'ordre du jour – Justification demandée à la suite du retrait de 33 poteaux d'Hydro-Québec pour permettre l'élargissement des trottoirs à titre de dépense de vélorue / Les aménagements périphériques sont-ils considérés des dépenses d'agglomération ou des bonifications locales ?
M. Robert Coutu	M. Benoit Dorais	Article 20.22 de l'ordre du jour – Surveillance accrue demandée au sujet du dépassement des coûts pour la rénovation de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est / Article 42.05 – Demande un engagement écrit de la part de l'Administration à l'effet que l'adoption du Règlement 72 n'empêchera pas l'essor du développement économique, social et durable des municipalités environnantes
M. Michel Gibson	M. Normand Marinacci (M. Benoit Dorais)	Article 20.08 de l'ordre du jour – Trouve inacceptable un écart de prix de 28 % et demande un retour en soumission pour l'octroi du contrat dans ce dossier

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 37.

CG18 0323

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0324

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mai 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mai 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 juin 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 mai 2018.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2018.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mai 2018.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG18 0325

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG18 0326

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.01

CG18 0327

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

07.02

CG18 0328

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 », et le conseil en prend acte.

07.03 1177507001

CG18 0329

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 », et le conseil en prend acte.

07.04 1187532001

CG18 0330

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le document intitulé « *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* » de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05 1176874001

CG18 0331

Dépôt du Rapport Montréal durable

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport Montréal durable dans le cadre de Montréal durable 2016-2020, et le conseil en prend acte.

07.06 1186091001

CG18 0332

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le porte-parole d'assemblée dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.07 1183570003

07.08 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG18 0236

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0333

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services, en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement de la ligne aérienne de service en lien avec le projet de la vélorue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses, conformément à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018;
- 2 - de ratifier l'Entente de réalisation de travaux majeurs intervenue entre Hydro Québec et la directrice de la Direction des infrastructures, signataire de cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Christina M. Smith
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.01 1187231052

CG18 0334

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec CSE Incendie et Sécurité inc. pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus - Appel d'offres public 18-16901 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara, 1-3% Angus (lot 1);
- 2 - d'accorder à CSE Incendie et Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 699,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16901 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182645004

CG18 0335

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, pour une somme maximale de 1 439 524,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16807 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 \$ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 \$ à compter de 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0955;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, le contrat pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, aux prix de sa soumission, soit pour un somme maximale de 1 439 524,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16807;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 322 300 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 159 900 \$ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 \$ au net, pour 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 \$ en 2020 et les années subséquentes;

- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187833004

CG18 0336

Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc. pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0996;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 187 000 \$, pour l'année 2018, à Moisson Montréal inc., pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187065001

CG18 0337

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 274 646,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16587 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0958;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, IBM Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 646,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16587 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187833002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0338

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 613 512,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10237;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.06 1187696001

CG18 0339

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56^e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont - Dépense totale de 2 748 497,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258212 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 748 497,11 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56^e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du boulevard Rosemont, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mercier–Hochelaga–Maisonnette et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 522 497,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258212 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187231046

CG18 0340

Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 409 571,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6187;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein

M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Christina M. Smith
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.08 1181701002

CG18 0341

Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0972;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 234,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187526012

CG18 0342

Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 \$ à 10 992 926,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0973;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 \$ à 10 992 926,80 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187217001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0343

Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 \$ à 3 676 456,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0974;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et travaux divers au Quartier Général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 \$ à 3 676 456,27 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1185350002

CG18 0344

Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 \$ à 974 574,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 \$ à 974 574,09 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187526013

CG18 0345

Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1185249002

CG18 0346

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot) - Dépense totale de 585 740,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16897 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 585 740,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 339,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16897;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1181019001

CG18 0347

Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 122 705,51 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire, en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'autorisation budgétaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1188003001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0348

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 536 933,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE16 0983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à AXOR Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 536 933,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16667;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187526014

CG18 0349

Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 \$, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 \$ à 27 019 125 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0987;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 \$, taxes incluses, pour les travaux concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (CG15 0480), majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 \$ à 27 019 125 \$, taxes incluses;

- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187287003

CG18 0350

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en oeuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0999;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Développement économique Saint-Laurent afin d'appuyer la mise en oeuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184300002

CG18 0351

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 \$, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour 5 territoires, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16879 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un budget additionnel de 119 951 \$ en 2019 et de 61 714 \$ en 2020, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1185308001

CG18 0352

Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) Itée (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments, aux prix de leur soumission, soit pour les lots et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16705 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 1 110 camionnettes	4 922 826,22 \$
Fortier Auto (Montréal) Itée	Lot 5 30 véhicules utilitaires/multisegments	1 051 469,37 \$

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1184922007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0353

Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 \$ à 7 647 361,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour les territoires de l'agglomération et les écocentres dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 \$ à 7 647 361,04 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1187075002

CG18 0354

Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 \$, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 \$ à 18 941 871,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 \$, taxes incluses, pour compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 \$ à 18 941 871,99 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187541003

CG18 0355

Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches (contrat 2018), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 305402 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 965 474,75 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Dimco DL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 691 485,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305402;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187000003

CG18 0356

Majorer de 150 000 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 \$ à 2 750 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de majorer de 150 000 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 \$ à 2 750 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187936016

CG18 0357

Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain;
- 2 - d'approuver le projet d'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1186310002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0358

Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1068;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent gratuitement à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1183867001

CG18 0359

Approuver le projet de convention modifié (CG18 0175) entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour un soutien financier de 1 350 000 \$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1086;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le nouveau projet de convention entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal (CG18 0175), accordant un soutien financier de 1 350 000 \$, pour une durée de 3 ans, afin d'appuyer son plan de croissance;
- 2- d'abroger, en conséquence, le point 2 de la résolution CG18 0175.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187511002

CG18 0360

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 \$, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Autoriser une dépense de 1 011 013,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1071;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 \$, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et pour accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la dépense de 1 011 013,27 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payable à la compagnie 3928446 Canada inc.;

- 3 - d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1185323001

CG18 0361

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1074;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1184005002

CG18 0362

Accorder un soutien financier maximal de 430 000 \$ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 \$ vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1077;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 430 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2018 à Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 430 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018;

- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187307001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0363

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16724 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 471 575,27 \$, taxes incluses, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Technologies Pure Canada ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels requis à cette fin, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 3 155 977,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16724;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1186277001

CG18 0364**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 \$), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 \$) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 \$) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 \$, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;
- 3 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats requis à cette fin pour les lots et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16859;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	1 731 740,80 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 \$	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 \$	3
Golder Associés ltée	1 102 391,80 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1183855001

CG18 0365**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal;

- 3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10259;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187910001

CG18 0366

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., pour des durées de 58, 59 et 60 mois - Dépense totale de 71 178 854 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.) / Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1040;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires, pour une période de 58, 59 et 60 mois, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales et le nombre de mois indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16439 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Territoires	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (matières résiduelles)	59	12 750 799 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (matières résiduelles)	59	12 554 849 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension contrat 2 (matières résiduelles)	60	13 627 093 \$
Tonnages			
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval) *	137 300	58	6 641 800 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil) *	91 700	58	4 764 679 \$
Recyclage Notre-Dame inc. *	498 250	58	20 839 634 \$
			71 178 854 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme suit : de 584 919 \$ en 2020, de 829 295 \$ en 2021, de 1 308 107 \$ en 2022 et de 1 427 919 \$ en 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1180695001

CG18 0367**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Labo SM inc. (4 449 475,01 \$), Solmatech inc. (4 253 615,10 \$), Englobe Corp. (3 550 715,44 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867 \$), GHD Consultants Itée (2 622 694,73 \$) et Groupe ABS inc. (2 456 872,03 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 18-16621 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
- 3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats 1 à 5 et par lequel la seule firme soumissionnaire pour le contrat 6, soit le Groupe ABS inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16621 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Labo SM inc.	4 449 475,01 \$	1
Solmatech inc.	4 253 615,10 \$	2
Englobe Corp.	3 550 715,44 \$	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 649 867,00 \$	4
GHD Consultants Itée	2 622 694,73 \$	5
Groupe ABS inc.	2 456 872,03 \$	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1183855003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 et 20.37 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0368

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10262 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1053;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 506 569,30 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 291 970,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10262;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.36 1187908001

CG18 0369

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16742 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Environnement Viridis inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16742;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1187526010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0370

Autoriser une dépense maximale de 3 246 128,06 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal (CG06 0171), pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 1 755 746 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 490 382,06 \$ pour les dépenses incidentes liées au projet qui seront utilisées conformément aux règles de délégation;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Christina M. Smith
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

30.01 1175892001

CG18 0371

Autoriser une dépense de 57 440,48 \$, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 57 440,48 \$, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

30.02 1183276001

CG18 0372

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018;
- 2 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 5,25 M\$ provenant du MTESS;
- 3 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 5,25 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 5 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183220001

CG18 0373

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 \$ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 \$ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 \$ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 \$ et, pour l'année 2019, d'un montant qui sera autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en provenance du même Fonds;
- 4 - d'adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1180191003

Article 30.05

Avis au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Le porte-parole d'assemblée informe les membres du conseil que l'article 30.05 est retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0374

Prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - Autoriser une dépense de 1 141 564 \$ pour les frais d'implantation à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique;
- 2 - d'autoriser la dépense des frais d'implantation et d'imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour l'année 2019 et les années subséquentes, soit de 1 889 775 \$ au budget de fonctionnement et d'imputer la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1177811002

CG18 0375

Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1103;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Rapport annuel d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport annuel d'activités 2017-2018 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- 2 - de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1185175002

CG18 0376

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (RCG 18-015) afin de réduire à 25 000 000 \$ le montant de l'emprunt initialement autorisé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1112;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de modifier le titre du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est » par le remplacement du montant de « 46 000 000 \$ » par « 25 000 000 \$ »;
- 2 - de modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 46 000 000 \$ » par « 25 000 000 \$ ».

Adopté à l'unanimité.

30.08 1187782001

CG18 0377

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1186843001

CG18 0378

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1186347010

CG18 0379

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1184560002

CG18 0380

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1180645001

CG18 0381

Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » lequel est déposé et présenté avec le dossier décisionnel.

41.05 1183088001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0382

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0305;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0305;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1181081003

Règlement RCG 18-019

CG18 0383

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0306;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0306;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0856;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1181081006

Règlement RCG 18-020

CG18 0384

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0307;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0307;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1181081008

Règlement RCG 18-021

CG18 0385**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0308;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0308;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181081010

Règlement RCG 18-022

CG18 0386**Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0309;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0309;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1180592001

Règlement RCG 18-023

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0387

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0310;

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0310;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle » et « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0310;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0931;

Vu la résolution CM18 0780 du conseil municipal en date du 18 juin 2018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- d'apporter un amendement à l'article sous étude afin que l'avant dernier alinéa de la section intitulée « 3. Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à la page 9 du sommaire décisionnel soit remplacé par le suivant :

« Il sera recommandé que le comité exécutif délègue ensuite de tels pouvoirs au Directeur général de la Ville parce qu'il est souvent primordial que les décisions se prennent rapidement pour des raisons d'ordre opérationnel. Toutefois, et nonobstant les mesures de reddition de comptes mensuelle prévues en vertu de l'article 4 du Règlement RCE 02-004, vu l'importance de cette décision et dans une perspective de transparence, il est convenu que chaque fois que le Directeur général exerce ce pouvoir il déposera un rapport expliquant le contexte et le justificatif de cette décision qui sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif. Ce rapport devra également être déposé au conseil municipal, et le cas échéant au conseil d'agglomération lors de leurs assemblées régulières qui suivent son dépôt au comité exécutif. » .

- d'apporter un deuxième amendement à l'article sous étude afin qu'il soit ajouté un 3ième résolu à la recommandation :

« 3. Qu'une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du projet de Règlement sur la gestion contractuelle) soit soumise au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur une base annuelle. » .

et que le texte suivant soit ajouté à la page 9 du sommaire décisionnel à la fin de la section intitulée « L'opérationnalisation des mesures contenues dans le RGC » :

« Une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du Règlement sur la gestion contractuelle) sera faite par le dépôt d'un rapport annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération détaillant les informations suivantes dans un tableau:

- o Instance décisionnelle du contrat et le numéro de la résolution adoptant le contrat;
- o Numéro du sommaire décisionnel des instances ou du bon de commande pour un contrat octroyé par un fonctionnaire;
- o Numéro de l'appel d'offres/contrat;
- o Date d'octroi du contrat par l'instance décisionnelle ou par le fonctionnaire;
- o Montant du contrat total;
- o Montant des contingences autorisées;
- o Nom de l'adjudicataire et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
- o Montant des contingences utilisées;
- o Pourcentage d'augmentation du budget des contingences;
- o Nature de l'utilisation des contingences utilisées, soit une : modification, une variation des quantités ou une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage. »

Les propositions d'amendement sont agréées par l'ensemble des membres présents, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.06 1184990002

*Règlement RCG 18-024
Règlement RCG 18-025*

CG18 0388

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0311;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0311;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1183599005

Règlement RCG 06-024-3

CG18 0389

Approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson comme directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1028;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson, à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, dans la classe salariale FM10, à compter de la signature de la décision des instances;

Adopté à l'unanimité.

50.01 1187785001

CG18 0390

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1182577008

CG18 0391

Approuver la nomination de monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1008;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination, à compter du 21 juin 2018 jusqu'à janvier 2019, de monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint à la Gestion du territoire de la Ville de Pointe-Claire, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de M. Daniel Verner.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1185075004

CG18 0392

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance;
- 2 - d'approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration de ladite corporation;
- 3 - de désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidente, de ladite corporation.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1181681001

CG18 0393

Nomination de M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer monsieur Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et de le désigner vice-président de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1185330002

La mairesse, madame Valérie Plante, messieurs Benoit Dorais et Beny Masella et la présidente d'assemblée, madame Manon Barbe souhaitent à tous les membres du conseil une très bonne saison estivale.

À 18 h 03, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
23 AOÛT 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SURPRENANT ET FILS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1186135005	CONCLURE AVEC SURPRENANT ET FILS INC. UNE ENTENTE-CADRE POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, AVEC OPTION DE PROLONGATION POUVANT ALLER JUSQU'À DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE DE PANTALONS DE TRAVAIL ET DE BERMUDAS, DESTINÉS AUX POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SIM). APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16838 (2 SOUMISSIONS CONFORMES). MONTANT TOTAL ESTIMÉ : 279 219,09 \$ (TAXES INCLUSES).	CE18 0950	2018-06-07	279 219,00 \$
CONSTRUCTION D.L.T (2014) INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1186342002	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE CONSTRUCTION D.L.T (2014) INC. POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAPTATION DES GAZ À LA SOURCE ET TRAVAUX DE MISE AUX NORMES AUX CASERNES DE POMPIERS N° 4, N° 33 ET N° 46 SITUÉES RESPECTIVEMENT AU 5260, AVENUE VAN-HORNE, DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE; AU 6040, BOULEVARD MONK, DANS L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST ET AU 4760, AVENUE CUMBERLAND, DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE. DÉPENSE TOTALE DE 238 260,05\$ TAXES ET INCIDENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES #5944 (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE18 0969	2018-06-07	220 611,00 \$
GROUPE HÉMISPHERES INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1186620007	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À GROUPE HÉMISPHERES INC. POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉCOLOGIQUE AU PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES, POUR LA SOMME MAXIMALE DE 131 826 \$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16642 - 7 SOUMISSIONNAIRES.	CE18 1060	2018-06-14	131 826,00 \$
CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1187075003	ACCORDER À L'ENTREPRISE CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC. UN (1) CONTRAT POUR LA RÉCEPTION, LE TRI ET LA MISE EN MARCHÉ DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION ET D'ENCOMBRANTS DE 19 TERRITOIRES POUR UN (1) MONTANT DE 361 498,88\$ (TAXES INCLUSES) ET UN (1) CONTRAT À L'ENTREPRISE KONCAS RECYCLAGE (9260-5286 QC) POUR UN MONTANT DE 49 669,20\$ (TAXES INCLUSES) POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) MOIS, SOIT JUILLET ET AOÛT 2018, CONFORMÈMENT AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17063. DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE18 1134	2018-06-28	361 499,00 \$
KONCAS RECYCLAGE (9260-5286 QC)	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1187075003	ACCORDER À L'ENTREPRISE CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC. UN (1) CONTRAT POUR LA RÉCEPTION, LE TRI ET LA MISE EN MARCHÉ DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION ET D'ENCOMBRANTS DE 19 TERRITOIRES POUR UN (1) MONTANT DE 361 498,88\$ (TAXES INCLUSES) ET UN (1) CONTRAT À L'ENTREPRISE KONCAS RECYCLAGE (9260-5286 QC) POUR UN MONTANT DE 49 669,20\$ (TAXES INCLUSES) POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) MOIS, SOIT JUILLET ET AOÛT 2018, CONFORMÈMENT AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17063. DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE18 1134	2018-06-28	49 669,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ALI EXCAVATION INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1187231054	RÉSILIER LE CONTRAT OCTROYÉ À ALI EXCAVATION INC. (CE16 1220), POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE DANS L'EMPRISE D'HYDRO-QUÉBEC, ENTRE LE CHEMIN DE L'ANSE-À-L'ORME ET LA RUE TIMBERLEA-TRAIL DANS LES VILLES DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE ET DE KIRKLAND. AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE SOMME MAXIMALE DE 25 543,56 \$ À ALI EXCAVATION INC., SOIT 9 699,04 \$ REPRÉSENTANT 6% DU COÛT DES TRAVAUX NON EXÉCUTÉS, À TITRE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS LIQUIDÉS POUR LA PERTE DE GAINS OU PROFITS ET FRAIS D'ADMINISTRATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2.4.2.3 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CONTRAT ET 15 844,52 \$ TAXES INCLUSES POUR LES DÉPENSES ET FRAIS ENCOURUS TEL QUE SPÉCIFIÉ À L'ARTICLE 2.4.2.2.1 DES MÊMES CLAUSES.	CE18 1184	2018-07-04	(136 107,00) \$
ENQUÊTES FORENSIK INC	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION TECHNOLOGIES_ARCHITECT URE_INNOVATION ET SÉCURITÉ	1187297001	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC LA FIRME ENQUÊTES FORENSIK INC, POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN CYBERENQUÊTES, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 302 154,30 \$, TAXES INCLUSES / APPEL D'OFFRES 17-16598 - DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES.	CE18 0978	2018-06-07	302 154,00 \$
9123-4823 QUÉBEC INC. (XSOLUTIONS)	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1187526011	ACCORDER UN CONTRAT À 9123-4823 QUÉBEC INC. (XSOLUTIONS) POUR L'INSTALLATION DE CÂBLES DE FIBRES OPTIQUES POUR LES RÉSEAUX DE CONTRÔLES ET PROCÉDÉS À 10 GB DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 275 800,31 \$, TAXES INCLUSES -- APPEL D'OFFRES PUBLIC AP17020-138374-C - 7 SOUMISSIONNAIRES.	CE18 0961	2018-06-07	275 800,00 \$
PASARD INC.	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1187932002	EXERCER L'OPTION VISANT LA PROLONGATION PRÉVUE À L'ENTENTE CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON SUR DEMANDE DE CANNETTES DE PEINTURE EN AÉROSOL, POUR LA PÉRIODE DU 26 JUIN 2018 AU 26 JUIN 2019, DANS LE CADRE DU CONTRAT AVEC PASARD INC. (CE 16 0938) (MONTANT ESTIMÉ DE LA PROLONGATION : 61 279,76 \$)	CE18 1133	2018-06-28	61 280,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 9

TOTAL : 1 545 951,00 \$

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
23 AOÛT 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1172748006	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 48 072.82 \$, TAXES INCLUSES, AU BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL POUR SON SOUTIEN À LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE REMORQUAGE POUR L'ANNÉE 2017 EN PROVENANCE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	CE18 0993	2018-06-07	48 073,00 \$
FADOO - RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1180706003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 651 \$ À QUATRE ORGANISMES, SOIT 25 000 \$ À LA FADOO - RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « RETOUR EN EMPLOI POST-RETRAITE, RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL - PHASE II », 20 000 \$ AU FORUM DES CITOYENS ÂNÉS DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES - SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 35 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR LE PROJET « LES HABITATIONS PARTAGÉES » ET 19 651 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR LE PROJET « ÂNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES QUATRE PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1190	2018-07-04	25 000,00 \$
FORUM DES CITOYENS ÂNÉS DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1180706003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 651 \$ À QUATRE ORGANISMES, SOIT 25 000 \$ À LA FADOO - RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « RETOUR EN EMPLOI POST-RETRAITE, RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL - PHASE II », 20 000 \$ AU FORUM DES CITOYENS ÂNÉS DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES - SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 35 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR LE PROJET « LES HABITATIONS PARTAGÉES » ET 19 651 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR LE PROJET « ÂNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES QUATRE PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1190	2018-07-04	20 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1180706003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 651 \$ À QUATRE ORGANISMES, SOIT 25 000 \$ À LA FADOC - RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « RETOUR EN EMPLOI POST-RETRAITE, RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL - PHASE II », 20 000 \$ AU FORUM DES CITOYENS ÂÎNÉS DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES - SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 35 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR LE PROJET « LES HABITATIONS PARTAGÉES » ET 19 651 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR LE PROJET « ÂÎNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES QUATRE PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1190	2018-07-04	35 000,00 \$
LES YMCA DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1180706003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 651 \$ À QUATRE ORGANISMES, SOIT 25 000 \$ À LA FADOC - RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « RETOUR EN EMPLOI POST-RETRAITE, RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL - PHASE II », 20 000 \$ AU FORUM DES CITOYENS ÂÎNÉS DE MONTRÉAL POUR LE PROJET « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES - SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 35 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR LE PROJET « LES HABITATIONS PARTAGÉES » ET 19 651 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR LE PROJET « ÂÎNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES QUATRE PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1190	2018-07-04	19 651,00 \$
INSTITUT DU VÉHICULE INNOVANT	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1181063002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTE DE 20 000,00 \$ À L'INSTITUT DU VÉHICULE INNOVANT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT BRANCHEZ-VOUS 2018. APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 1150	2018-06-28	20 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MISSION OLD BREWERRY	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	63 620,00 \$
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	20 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
PLEIN MILIEU	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	77 289,00 \$
L'UNITÉ D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	40 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	40 000,00 \$
LES YMCA DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	72 716,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	35 000,00 \$
LES YMCA DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	60 573,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LA CAFÉTARIA COMMUNAUTAIRE MULTICAF	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	25 000,00 \$
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 471 698 \$ AUX 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 40 935 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 40 935 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1079	2018-06-14	37 500,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ÉGLISE ANGLICANE EMMAÛS OU LA PORTE OUVERTE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	70 000,00 \$
MÉDECINS DU MONDE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	10 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LA FONDATION DU REFUGE POUR FEMMES CHEZ DORIS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	67 992,00 \$
LE PAS DE LA RUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	42 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	42 000,00 \$
LA MISSION ST-MICHAEL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
EN MARGE 12 - 17	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	30 000,00 \$
CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	60 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MISSION OLD BREWERY	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	50 000,00 \$
DOPAMINE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	20 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MAISON BENOÎT LABRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	50 000,00 \$
ACTION-RÉINSERTION OU LE SAC À DOS (ACTION-RÉINSERTION)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	30 000,00 \$
ACCUEIL BONNEAU INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	77 840,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
PAVILLON PATRICIA MACKENZIE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	46 000,00 \$
REFUGE DES JEUNES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
DÎNERS ST-LOUIS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	30 000,00 \$
LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 \$ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET/ AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 86 832 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 86 832 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1081	2018-06-14	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
C.A.C.T.U.S. MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	25 000,00 \$
SPECTRE DE RUE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	31 233,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CLINIQUE DROITS DEVANT	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	60 000,00 \$
LE GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINÉRAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	12 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
DÎNERS ST-LOUIS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	25 000,00 \$
SENTIER URBAIN	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	20 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	42 000,00 \$
CIRQUE HORS PISTE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	5 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
GRUPE INFORMATION TRAVAIL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	22 000,00 \$
CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MISSIONS EXEKO	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	21 000,00 \$
LE GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINÉRAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LES VALORISTES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	7 500,00 \$
LE RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1181535004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 380 733 \$ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 233 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS À HAUTEUR DE 30 233 \$ POUR 2019 ET RÉCURRENT EN 2020 SEULEMENT	CE18 1080	2018-06-14	50 000,00 \$
COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1183220002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 45 194 \$ À COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE POUR LA RÉALISATION DU PROJET « CAMP DE JOUR SINGERMAN », POUR LA PÉRIODE DU 25 JUIN AU 17 AOÛT 2018, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - VILLE LIÉE CÔTE-SAINT-LUC / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1076	2018-06-14	45 194,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1183381003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 9 478 \$ AUX DEUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - VILLE LIÉE DE POINTE-CLAIRE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1147	2018-06-28	4 739,00 \$
CORBELLE DE PAIN LAC-SAINT-LOUIS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1183381003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 9 478 \$ AUX DEUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - VILLE LIÉE DE POINTE-CLAIRE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1147	2018-06-28	4 739,00 \$
SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1183381004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 22 553 \$ À SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LA RÉALISATION DU PROJET « MON MILIEU, MA COMMUNAUTÉ », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - VILLE LIÉE DE MONTRÉAL-EST / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1148	2018-06-28	22 553,00 \$
CAMP DE JOUR DORVAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1183381006	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 17 459 \$ À CAMP DE JOUR DORVAL POUR LA RÉALISATION DU PROJET « PARTICIPATION POUR TOUS », POUR L'ANNÉE 2018, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - VILLE LIÉE DE DORVAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1146	2018-06-28	17 459,00 \$
INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184005002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 450 000 \$ À DEUX ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2018, SOIT À INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC., UN SOUTIEN DE 300 000 \$ POUR LE PROJET « CAMPS PÉDAGOGIQUES » ET 100 000 \$ POUR LE PROJET « PROGRAMME VALORISATION JEUNESSE » ET 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR LE PROJET « JEUX DE LA RUE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES TROIS PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1074	2018-06-15	400 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184005002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 450 000 \$ À DEUX ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2018, SOIT À INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC., UN SOUTIEN DE 300 000 \$ POUR LE PROJET « CAMPS PÉDAGOGIQUES » ET 100 000 \$ POUR LE PROJET « PROGRAMME VALORISATION JEUNESSE » ET 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR LE PROJET « JEUX DE LA RUE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES TROIS PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1074	2018-06-15	50 000,00 \$
ALI ET LES PRINCES DE LA RUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184005003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 145 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DESIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1078	2018-06-14	50 000,00 \$
RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184005003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 145 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DESIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1078	2018-06-14	50 000,00 \$
TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184005003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 145 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DESIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1078	2018-06-14	25 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
TOHU, COTÉ DES ARTS DU CIRQUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184005003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 145 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1078	2018-06-14	20 000,00 \$
POUR 3 POINTS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1186368001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 185 000 \$ AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1073	2018-06-14	25 000,00 \$
CYBERCAP	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1186368001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 185 000 \$ AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1073	2018-06-14	60 000,00 \$
FORUM JEUNESSE SAINT-MICHEL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1186368001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 185 000 \$ AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1073	2018-06-14	25 000,00 \$
CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1186368001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 185 000 \$ AUX QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1073	2018-06-14	75 500,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
PROJET ÉCOSPHÈRE	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1186717002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE À PROJET ÉCOSPHÈRE POUR LE PROJET : FOIRE ÉCOSPHÈRE - ENVIRONNEMENT ET ECOHABITATION 2018 (7E ÉDITION) - 5 000 \$	CE18 1072	2018-06-14	5 000,00 \$
LE LABORATOIRE SUR L'AGRICULTURE URBAINE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1186814004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 120 000 \$ À «LABORATOIRE SUR L'AGRICULTURE URBAINE» (AU/LAB) POUR LE FONCTIONNEMENT DU CRETAU (CARREFOUR DE RECHERCHE, D'EXPERTISE ET DE TRANSFERT EN AGRICULTURE URBAINE) POUR LA PÉRIODE DE 2018 À 2020 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1194	2018-07-04	120 000,00 \$
AÉRO MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1187340004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 15 000 \$ À AÉRO MONTRÉAL POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE AÉRIEN, LE 28 JUIN ENTRE 17H ET 18H30, DANS LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1149	2018-06-28	15 000,00 \$
CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION A CET EFFET	CE18 1145	2018-06-28	30 000,00 \$
MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION A CET EFFET	CE18 1145	2018-06-28	24 500,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES JEUNES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1145	2018-06-28	25 000,00 \$
CARI ST-LAURENT	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1145	2018-06-28	40 000,00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRES DES FEMMES SUD-ASIATIQUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1145	2018-06-28	42 500,00 \$
PETITES-MAINS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1145	2018-06-28	38 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
L'HIRONDELLE, SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187497003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 \$ AUX CINQ ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1083	2018-06-15	37 700,00 \$
FONDATION DE LA VISITE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187497003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 \$ AUX CINQ ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1083	2018-06-15	48 083,00 \$
MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187497003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 \$ AUX CINQ ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1083	2018-06-15	14 217,00 \$
CENTRE D'INITIATIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, L'UNITÉ	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187497003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 \$ AUX CINQ ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1083	2018-06-15	25 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1187497003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 150 000 \$ AUX CINQ ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2018, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1083	2018-06-15	25 000,00 \$
COOP CARBONE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1187896004	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ D'UN MONTANT DE 10 000 \$ À L'ORGANISME COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CARBONE, POUR RÉALISER UNE ÉTUDE DE PRÉFASIBILITÉ D'UN COMPLEXE DE SERRES MULTI-FONCTIONNELLES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0998	2018-06-08	10 000,00 \$
LA FÉDÉRATION DE WATER-POLO DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	12 000,00 \$
INTERNATIONAL GYMNIX	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	20 000,00 \$
SKATEBOARD QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	20 000,00 \$
ASSOCIATION DU TENNIS DU CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	15 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CLUB DE PLONGEON CAMO MONTREAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	5 000,00 \$
MIM2042	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	17 500,00 \$
DANSE SPORT QUÉBEC INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	6 250,00 \$
LE CLUB DE GYMNASTIQUE « LES ASYMÉTRIQUES » DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	5 000,00 \$
SWIMMING/NATATION CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	7 000,00 \$
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOE-KAYAK DE VITESSE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	3 000,00 \$
MOUNT ROYAL TENNIS CLUB INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	3 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SNOOKER QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	5 000,00 \$
FÉDÉRATION DE GOLF DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	3 000,00 \$
BASKETBALL MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	5 000,00 \$
ULTIMATE CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	3 000,00 \$
CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	10 000,00 \$
L'ASSOCIATION SPORTIVE I.S.M. INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	5 000,00 \$
JEUNESSE AQUATIQUE DE BROSSARD INC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	3 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
TRIATHLON ELITE DEVELOPPEMENT / PHEONIX TRIATHLON	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	6 000,00 \$
RSEQ MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	6 000,00 \$
L'ASSOCIATION SPORTIVE I.S.M. INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	9 000,00 \$
SPORT-ERA ADRENALINE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	4 000,00 \$
CLUB DE COURSE À PIED LACHINE-DORVAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	5 000,00 \$
ASSOCIATION DE RINGUETTE BEACONSFIELD KIRKLAND	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	9 000,00 \$
BOUGEBOUGE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	3 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MIM2042	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	15 000,00 \$
MONTREAL MARQUIS BASKETBALL CLUB	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	3 000,00 \$
TCVA (TORONTO CHINESE VOLLEYBALL ASSOCIATION)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1187898002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 213 750 \$ À 26 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 28 ÉVÉNEMENTS RELATIVEMENT À LA DEUXIÈME DATE DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2018 DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS.	CE18 1143	2018-06-28	6 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 106

TOTAL : 3 354 921,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
23 AOUT 2018**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ALAIN DAOUST INC.	05008	07 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais comptable dossier 13-002360	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 934,41 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1115752	04 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	FOURNITURE DE BOTTES ET SOULIERS - ENTENTE VDM 1084048	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 246,87 \$
LA CONFERENCE DE MONTREAL	1151084001180614	23 JUIN 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1151084001 - Soutien financier pour l'organisation de l'édition 2018 de la Conférence de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	90 000,00 \$
EBI MONTREAL INC.	1172024	12 JUIN 2018	SHOONER, MICHEL	RÉCUPÉRATION DE CARTON ET POLYTHÈNE EN 2017-2018	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	2 099,75 \$
REGIS COTE & ASSOCIES ARCHITECTES S.E.N.C	1175229	08 JUIN 2018	MARSAN, ANDRE	Réalisation des plans et devis pour les travaux de contrôle d'accès au pavillon administratif et atelier de l'usine Charles-J Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 793,79 \$
ACOVIB GROUP	1200542	24 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Contrat pour étude de bruit et vibrations des systèmes électromécaniques à la Caserne 18 (3332) 12012, boul. Rolland	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 136,50 \$
PETROSUR LTEE	1202378	12 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Assistance pour appel d'offres, analyse des soumissions et travaux	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	3 729,31 \$
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1206361	06 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	SERVICE D'UN JOURNALIER SUR DEMANDE POUR LE L.E.T. - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 849,27 \$
LES GRUES BELLERIVE INC.	1210750	01 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	AO SI17023-BF0000-ST, LOCATION DE GRUES AVEC OPERATEUR SUR DEMANDE - 24 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$
GESTION PFB	1240928	15 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 66 Fournir et comptoir et evier et armoire de cuisine tel que soum. SO-00523	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 637,21 \$
LOUIS GARNEAU SPORTS INC.	1241093	08 JUIN 2018	GROULX, LOUISE	SOUS-VÊTEMENTS ÉQUIPES GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 422,06 \$
INSTITUT DE L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS INTELLIGENTS	1246228	26 JUIL. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Institut électrification transports intelligents -Élaborer plan d'expérimentation projet capteurs intelligents / 2e partie du mandat - SIVT	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	30 183,91 \$
REPARATEX INC	1246738	17 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour la réparation de classeurs et la fabrication de clés pour l'ensemble du APVM pour 2018	Police	Activités policières	2 099,75 \$
REPARATEX INC	1246738	27 JUIN 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour la réparation de classeurs et la fabrication de clés pour l'ensemble du APVM pour 2018	Police	Activités policières	1 049,87 \$
GUARD-X INC	1246739	11 JUIN 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour le remplissage d'extincteur pour le SPVM	Police	Activités policières	2 099,75 \$
CORPORATION PEPCO ENERGIE	1247328	03 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	POUR COUVRIR NOS BESOINS EN MAZOUT POUR FOURNAISE AU 11 RUE RHÉAUME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,25 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

PRESTIGE SECURKEY INC	1247500	17 JUIL. 2018	GUERIN, CAROLE	Bon de commande ouvert pour l'année 2018 - pour la réparation et l'installation de serrures dans divers bâtiments du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 049,87 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	1247500	06 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Bon de commande ouvert pour l'année 2018 - pour la réparation et l'installation de serrures dans divers bâtiments du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 574,81 \$
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC	1247545	19 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	2018 - ETALONS CERTIFIES MATERIEL DE REFERENCE EXTERNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 698,25 \$
PUROLATOR COURRIER LTEE	1248092	05 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	SERVICE DE TRANSPORT DE PETITS COLIS POUR 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 448,87 \$
L.L. LOZEAU LTEE.	1248213	27 JUIL. 2018	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Développement de photos - BC ouvert 2018	Environnement	Inspection des aliments	4 000,00 \$
MULTIRECYCLE	1248544	11 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	BCO - 2018 // Récupération des rebus et des matières recyclables des ateliers de la DRM au 6650 Notre-Dame Est.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 249,37 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	24 JUIL. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	472,44 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	10 JUIL. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	8 561,73 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	06 JUIN 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1248575	03 JUIL. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes Crémazie- 2018	Environnement	Traitement des eaux usées	177,17 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1248575	27 JUIN 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes Crémazie- 2018	Environnement	Traitement des eaux usées	31 242,71 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1249454	05 JUIL. 2018	ALLARD, LINA	Déchetage des documents confidentiels - BC ouvert 2018	Environnement	Protection de l'environnement	839,90 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1249454	05 JUIL. 2018	ALLARD, LINA	Déchetage des documents confidentiels - BC ouvert 2018	Environnement	Traitement des eaux usées	839,90 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1249454	05 JUIL. 2018	ALLARD, LINA	Déchetage des documents confidentiels - BC ouvert 2018	Environnement	Inspection des aliments	800,00 \$
REPARATEX INC	1249492	20 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2018 Réparation de mobilier	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 099,75 \$
LES SERVICES DE CUISINE H.R.D. LTEE	1249495	06 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2018 Réparation et entretien des cuisinières	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 674,56 \$
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - CANADIAN TIRE	1251369	24 JUIL. 2018	WATERHOUSE, DAVE	BON DE COMMANDE OUVERT - ACHAT DIVERS ARTICLES - ÉQUIPES SPÉCIALITÉS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 724,44 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1252930	12 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - BLOUSONS DE PLUIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	19 720,42 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1253214	11 JUIN 2018	SHOONER, MICHEL	2018 - FOURNITURE DE BOUTEILLES DE GAZ INDUSTRIEL SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 436,35 \$
TONY PAPPAS INC.	1253396	16 JUIL. 2018	PELLETIER, NATHALIE	Chaussures des cadres du SPVM	Police	Activités policières	4 645,69 \$
TONY PAPPAS INC.	1253396	30 JUIL. 2018	PELLETIER, NATHALIE	Chaussures des cadres du SPVM	Police	Activités policières	141,73 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1254315	16 JUIL. 2018	CHARRON, DIANE	Bon de commande ouvert pour 2018	Police	Activités policières	21 981,23 \$
BOSIK TECHNOLOGIES LTD	1258202	07 JUIN 2018	PELLETIER, NATHALIE	Test balistique	Police	Activités policières	12 497,63 \$
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1258365	11 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Services de réparation des 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	9 973,81 \$
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1258365	18 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Services de réparation des 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 249,37 \$
LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTFE	1262044	07 JUIN 2018	BRUNELLE, MANON	Impression laser. Voir soumission ci-jointe. / facture	Évaluation foncière	Évaluation	12 936,30 \$
IMURAL	1263488	26 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Cas. 28 et 67 2 lits muraux gr. simple et matelas	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	524,41 \$
IMURAL	1263488	27 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Cas. 28 et 67 2 lits muraux gr. simple et matelas	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	472,44 \$
IMURAL	1263488	28 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Cas. 28 et 67 2 lits muraux gr. simple et matelas	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 573,24 \$
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1263498	13 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Divers bâtiments - année 2018 - ronte de perouse, aménagement et entretien paysager du SIM (04-08-13-29-31-35-40-41-43-45-50-DRM-CF-200-7070,rue Casgr)+Nettoyage printanier au CF+Arrosage-taille-fertilisation-binage-sarclage-épilage au CF.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie	23 254,73 \$
TETRA TECH QI INC.	1264616	23 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Contrat de services professionnel pour évaluation des opportunités qu'offre la technologie actuelle pour la télégestion.	Environnement	Protection de l'environnement	33 415,42 \$
AMENAGEMENT COTE JARDIN INC.	1266060	26 JUIL. 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Bonaventure, travaux de mise en place d'atténuateurs d'impacts, rue Nazareth Ouest et Duke Est, AMENAGEMENT COTE JARDIN INC., gré à gré, DEM : Pierre Sainte-Marie.	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Transport	19 737,09 \$
911 SUPPLY	1266065	20 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - VETEMENTS THERMIQUES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	23 227,61 \$
INNOTEX INC.	1266168	05 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspections avancées selon entente #899907 ; Factures Avril 2018 - Facture: FAC0000026519	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 374,17 \$
VINCENT ERGONOMIE INC.	1266505	10 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72080 - Vincent Ergonomie - Service-conseil ergonomie - évaluer les postes de travail 4040 ave. du Parc dans une intégration de la mise à niveau et modernisation syst. répartition des interventions d'urgence - Sébastien Berteau - 2018-04-05	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	4 094,51 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1269020	04 JUIL. 2018	HODDER, DANIEL	Élaborer et mettre en œuvre des activités de sensibilisation et d'information des citoyens concernant la cohabitation avec le coyote 18-6240	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	56 622,31 \$
PASCALE LEMAIRE	1269118	05 JUIN 2018	PARR, GUYLAINE	Service de coaching de gestion pour Chantale Brouillette	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 149,62 \$
RCI ENVIRONNEMENT	1269288	25 JUIL. 2018	WATERHOUSE, DAVE	LOCATION CONTENEUR 10 VERGES CONSTRUCTION ET BÉTON POUR FORMATION ÉQUIPE GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 147,00 \$
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1269885	07 JUIN 2018	CATELANI, VALÉRIE	2018 - CESM - Enfouissement de déchets élimination de rejets de tamisage et sacs de sable	Environnement	Sécurité civile	12 418,03 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

INNOTEX INC.	1270509	25 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mai 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	24 322,88 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1270532	10 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour le mois de mai 2018	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 714,71 \$
INNOTEX INC.	1270541	25 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juin 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 578,69 \$
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1270685	20 JUIL. 2018	HODDER, DANIEL	Élaborer un plan d'affaires pour le paysage humanisé de L'île-Bizard_18-1893	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	43 983,50 \$
CANADIAN LIFE SCIENCE	1272899	04 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Produits chimiques de laboratoire.	Environnement	Protection de l'environnement	2 413,66 \$
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1273500	07 JUIN 2018	LAROCHE, LAURENT	Formation de groupe	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 204,74 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1273553	19 JUIN 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM-222601 / DM-155165 Achat de boyaux Mercedes Aquaflo Plus et Hydratak // Atelier Tuyaux et Centre de formation	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 694,04 \$
COLLECTIONS MOIRA	1274713	12 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	BAF: commande 2018 Brigade avertisseur de fumé (soumission 201853)	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 009,81 \$
NORGEREQ LTEE	1275764	28 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 31 Enlèvement (printemps) 4 réinstallaation (automne) de thermo de fenetres soum. du 16 mai	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 678,82 \$
NORGEREQ LTEE	1275764	27 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 31 Enlèvement (printemps) 4 réinstallaation (automne) de thermo de fenetres soum. du 16 mai	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 501,60 \$
LA CONFERENCE DE MONTREAL	1275807	18 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Facture 3397 - Forum économique international des amériques - Conférence de Paris - Service - Traiteur	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 565,18 \$
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1276348	19 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Paiement de la facture # 218-0194 pour location d'une pelle 350D // Travaux exécutés le 16/05/2018 à 1820 bois de Coyhers . Voir facture en annexe # 218-0194	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 829,94 \$
IMPRIMERIE DE LA RIVE-SUD LTEE	1276562	31 JUIL. 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Achats des cibles : Cible Bill - Cibles de requalification au tir au pistolet format 23x35 po, recto verso, carton 24 pts C2C	Police	Activités policières	3 201,06 \$
GAGNON LEVESQUE INC.	1276966	26 JUIL. 2018	VINCENT, FRANCOIS	Achat d'articles promotionnels pour le RSMUEL.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 493,97 \$
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1277030	04 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	Rénovation Station de Vanne Projet no 168163	Service de l'eau	Réseaux d'égout	22 027,69 \$
BHS COMPOSITES INC.	1277074	01 JUIN 2018	ARNAUD, CLEMENT	Dessins d'atelier pour les sphères au parc Frederic-Back _soumission 330-0 datée du 17 mai 2018 / Incidences au contrat 15-6858-i-003	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 519,70 \$
NORBEC COMMUNICATION	1277230	11 JUIN 2018	LANDRY, ROBERT	Verbatim DVD-R 16x commercial	Police	Activités policières	4 604,75 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

CELSIUS COMMUNICATIONS INC.	1277315	04 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Celsius Communication pour la présence d'agents d'information pour la fin de semaine de l'inauguration du projet soit les 2-3 et 4 juin que les frais connexes en lien avec le projet pilote Camilien-Houde/ remembrance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	507,09 \$
CELSIUS COMMUNICATIONS INC.	1277315	01 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Celsius Communication pour la présence d'agents d'information pour la fin de semaine de l'inauguration du projet soit les 2-3 et 4 juin que les frais connexes en lien avec le projet pilote Camilien-Houde/ remembrance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 655,05 \$
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1277418	13 JUIL. 2018	GUERIN, CAROLE	Cas. 40 Remplacement du revêtement de plancher de cuisine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 689,99 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1277709	01 JUIN 2018	BROUILLETTE, CHANTALE	GUEPE-Groupe uni des éducateurs-naturalistes et prof. en environ. - Surveillance et animation extra-muros de l'exposition -Maison du pressoir (parc-nature de l'Île-de-la-Vis) pour l'été 2018 - Contrat : 18-0231- GPVMM-section entraine Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Exploitation des parcs et terrains de jeux	15 021,19 \$
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1277714	01 JUIN 2018	DUPERE, PIERRE	Formations CLDC et IP des 28 et 29 mai 2018	Police	Activités policières	3 317,60 \$
YVES PLANTE	1277727	01 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Yves Plante pour la réparation de 6 chaloupes en bois au parc du mont Royal.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 450,00 \$
CIMA+ S.E.N.C.	1277775	01 JUIN 2018	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat à la firme Cima + pour la phase 2 pour la réalisation d'un suivi du projet pilote du Mont-Royal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	78 630,39 \$
U. CAYOUCETTE INC.	1277804	01 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	Menuiserie: manches télescopique et manche pour balai	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 174,57 \$
LAVAGE DE VITRES FUTURE INC.	1277880	01 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Jardin Botanique 4101, rue Sherbrooke Est Lavage de vitres Extérieur soum. 7042	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTFE	1277886	01 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	RCCI Cas. 17 Achat et installation de 6 casiers grillagés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 179,51 \$
BOUTY INC	1277892	01 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	RCCI Cas. 17 Fauteuils pour aménager la section RCCI à la Cas. 17	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 449,12 \$
BOUTY INC	1277895	01 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	B.A.F. 300, Bellechasse 50 Fauteuils	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 547,54 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1277940	04 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Instrument de laboratoire (remplace BC 1273327)	Environnement	Traitement des eaux usées	2 994,24 \$
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1277947	04 JUIN 2018	LIMOGES, SIMON	Eau potable - division 4	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$
MARINUS ANALYTICS	1277958	04 JUIN 2018	BOURQUE, MICHEL	Renouvellement de licence Traffic Jam au 9 mai 2019	Police	Activités policières	3 745,80 \$
OXOID INC.	1277965	19 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Produits de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	45,00 \$
OXOID INC.	1277965	04 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Produits de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	6 718,33 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

VWR INTERNATIONAL	1277969	04 JUIN 2018	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	3 820,48 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1277989	06 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	BCO2018 // Location d'une pelle pour l'exécution de travaux // contrat de 7 mois (Avril jusqu'à octobre 2018)	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 283,65 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1277989	04 JUIN 2018	LECOURS, SYLVAIN	BCO2018 // Location d'une pelle pour l'exécution de travaux // contrat de 7 mois (Avril jusqu'à octobre 2018)	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 283,65 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1277991	04 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	7 665,28 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1277991	05 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	9,00 \$
HYDRALIS INC.	1278011	04 JUIN 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Bonaventure, SP pour la réalisation des plans et devis d'un système d'irrigation dans le cadre du projet. DEM : Simon Pouliot, aré à aré	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	3 086,63 \$
SECURITE LANDRY INC	1278025	05 JUIL. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	CAP-Retractable de 10 pi en Webbing	Police	Activités policières	18,90 \$
SECURITE LANDRY INC	1278025	05 JUIN 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	CAP-Retractable de 10 pi en Webbing	Police	Activités policières	1 875,39 \$
SECURITE LANDRY INC	1278025	04 JUIN 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	CAP-Retractable de 10 pi en Webbing	Police	Activités policières	1 083,89 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1278136	04 JUIN 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Ordinateur pour GMR	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	3 097,63 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX I TFF	1278149	04 JUIN 2018	ALLARD, LINA	2018 - Installation d'un système d'étagères ouvertes selon le plan ci-joint. (voir soumission 324053)	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	2 782,17 \$
PANASONIC CANADA INC.	1278153	04 JUIN 2018	LANDRY, ROBERT	Connecteur SMA & BNC avec câbles pour CF-19	Police	Activités policières	16 541,31 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	1278184	04 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72080 - maj des systèmes d'urgence - Vidéotron - fournisseur unique - Fourniture de services de communications relatifs à 2 circuits pour le 911 - réf. soumission du 31 mai 2018 - Alejandro Zelarayan - 2018-06-04 - STI	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	22 782,28 \$
VERSALYS	1278365	05 JUIN 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Formation, Cours privé : maintenir son stress quand tout s'accélère - # Facture 151005	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 771,67 \$
AGENCE FEATURING INC.	1278372	05 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Un mandat est octroyé à Agence Featuring pour réaliser des phases de recherche et d'analyse, Conception et production des guides et normes dans le cadre de la refonte des gabarits numériques et imprimés du réseau PME MTL. - Service du dével	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	9 160,16 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1278378	05 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	DM # 202187-Hydraulique // Achat d'Accessoire et pièce de remplacement pour la Scie chaîne à béton-fond	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 407,31 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1278381	05 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Achat d'ordinateur portable (Ultrabook) et sa station d'accueil	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	12 823,36 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1278413	05 JUIN 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local ajustement 2018	Police	Activités policières	6 540,80 \$
NOBLEPROG CANADA CORP.	1278469	05 JUIN 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation de OpenLDAP pour 3 personnes	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 213,88 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1278484	05 JUIN 2018	MOISE, CARL	2018 - Contrat de gré à gré pour le traitement des CRD et encombrant de l'arrondissement Westmount	Environnement	Matériaux secs - traitement	13 342,23 \$
CENTRE DE CONSERVATION DU QUEBEC	1278517	05 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Redaction d'un rapport d'expertise sur la restauration de l'œuvre d'art public «Le Phare du Cosmos» au parc Jean-Drapeau	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 689,90 \$
TENAQUIP LIMITED	1278532	05 JUIN 2018	GROULX, LOUISE	BÂTONS DE SÉCURITÉ LUMINESCENTS CYALUME 6" - COULEUR VERT	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 164,87 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1278544	05 JUIN 2018	MASSE, SYLVAIN	BOTTE DE TRAVAIL - MARQUE STC - MODÈLE MORGAN 21991 - GRANDEUR 06	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 272,97 \$
WSP CANADA INC.	1278546	05 JUIN 2018	BILODEAU BALATTI, STEVE	Effectuer l'audit écologique des chiroptères, dans le cadre de la planification du projet de la phase II d'intervention visant la réalisation de travaux au parc-nature du Bois-de-Saraguay 18-1999	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 123,88 \$
OMBRAGES	1278550	05 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Mise en lumière de l'œuvre «La Puerta de la amistad» du parc Jean-Drapeau	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 905,53 \$
CANADIAN DECON SOLUTIONS	1278561	05 JUIN 2018	MASSE, SYLVAIN	Standard black Mesh Cooling vest - fits chest size 33 to 50 inch	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 481,41 \$
ATELIER CIVILITI INC	1278586	05 JUIN 2018	BILODEAU BALATTI, STEVE	Développement d'un concept pour les entrées du parc-nature du Bois-de-Saraguay 18-1895	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 651,05 \$
SANIVAC	1278617	05 JUIN 2018	DESAUTELS, ANNE	Location de toilettes pour le parc nature du Cap St-Jacques	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 359,53 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1278725	05 JUIN 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BOTTES DE COMBAT (ENTENTE 1081954)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	56 825,84 \$
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1278731	05 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Panobus 70'	Police	Activités policières	86 708,13 \$
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1278733	05 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	Location - Autobus: Incendie, disparition enfant, crimes majeurs Facture No 90011843	Police	Activités policières	3 176,56 \$
ACTION TARGET INC.	1278747	06 JUIN 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de pièces électronique	Police	Activités policières	3 925,34 \$
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1278752	06 JUIN 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Patrouille verte - été 2018	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	20 000,00 \$
BRUNO RATHBONE	1278755	06 JUIN 2018	TESSIER, MONIQUE	Facture INV31 - Production de mobiliers pour la Journée festive de l'OP2018RC 13-01.03.03.00.0325	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	3 250,00 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1278784	06 JUIN 2018	BROUILLETTE, CHANTALE	GESTION DES COMMUNICATIONS DATA - Service - Impression de 2000 constats de la série STOP - SGPVMM - Section entretien Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Exploitation des parcs et terrains de jeux	9 010,62 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

DEVELOTECH INC.	1278807	06 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Dévelotech inc. pour la fourniture et l'installation de bollards sur la voie Camilien-Houde dans le cadre du projet pilote de retrait de transit 18-6260	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	18 726,09 \$
LES PRODUCTIONS DIVERSO INC.	1278813	06 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Diverso pour l'animation de bricolages, la location d'un chapiteaux ainsi que 2 œuvres collectives et leur artistes dans la cadre du lancement du projet pilote Camilien-Houde/Remembrance du 2 juin 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 986,91 \$
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1278815	06 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Miovision pour l'analyse et le traitement des vidéos associées aux divers relevés de comptages de circulation effectués avant le début du projet pilote sur l'axe Camilien-Houde / Remembrance.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 720,09 \$
ANGELINA SABIDO	1278822	06 JUIN 2018	DESAUTELS, ANNE	soirée d'astronomie "Voyage aux étoiles" 18 août 2018 parc-nature du Cap-Saint-Jacques - dépôt	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 080,00 \$
YVES KEROACK PHOTO	1278846	06 JUIN 2018	DESAUTELS, ANNE	Service - Photographie printemps-été-automne 2018 parc-nature Cap-Saint-Jacques, l'Anse-à-l'Orme et Bois-de l'Île-Bizard	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 108,98 \$
NORMAND BIBEAU	1278866	06 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocat dossier police AP #6361 facture 190318	Police	Activités policières	7 981,15 \$
NORMAND BIBEAU	1278868	06 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocat dossier police AP #6361 facture 50218	Police	Activités policières	6 364,87 \$
NORMAND BIBEAU	1278868	14 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocat dossier police AP #6361 facture 50218	Police	Activités policières	2 456,71 \$
9307-7220 QUEBEC INC.	1278872	06 JUIN 2018	MASSE, PAUL	PLATEFORME ROULANTE SUR MESURE EN ALUMINIUM BOULONNÉ FABRICATION À MONTPELLIER, FRANCE	Materiel roulant et ateliers	Interventions - Séc. incendie	17 055,22 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1278873	06 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocats factures 10474,10489,10982,10959,	Police	Activités policières	9 894,02 \$
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1278941	06 JUIN 2018	URRA, PAULA	PTI - Échantillonneur portatif	Environnement	Protection de l'environnement	11 181,17 \$
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1278942	06 JUIN 2018	URRA, PAULA	PTI - Sonde multiparamètres	Environnement	Protection de l'environnement	15 518,20 \$
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1278943	06 JUIN 2018	DUPERE, PIERRE	Formations Taser et cadets policiers	Police	Activités policières	2 587,94 \$
SIR SOLUTIONS.	1279012	06 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	73000 Recettes et Encaissements - SIR Solutions INC. - Achat des équipements (imprimantes reçu, tiroirs-caisses, câbles tiroir-caisse) en place un nouveau système de point de ventes (SPDV) pour la Ville - Appel d'offres 18-16732, Lot B -STI	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	45 979,91 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1279023	06 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	Électricité:Bouteille, remplacement pump, kit for gas alert , capteur raccord rapide, boîtier de remplacement	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 193,43 \$
TELUS	1279069	06 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72060 Modernisation SIM - TELUS - gre a gre - 4 soumissions - 3 routeurs/pare-feu Juniper SRX345 pour tests et intégration de la phase 1 pour le 911 du SIM - 2580 St-Joseph et 275 Viger - Soumission : 80601 134515 - Alejandro Zelaya - STI	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	6 725,61 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1279112	07 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	Reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève, arr. Ile-Bizard-sainte-Geneviève	Service de l'eau	Réseaux d'égout	34 701,26 \$
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1279114	07 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	Reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève, arr. Ile-Bizard-sainte-Geneviève	Service de l'eau	Réseaux d'égout	48 900,45 \$
NANDY VERDERBER	1279117	07 JUIN 2018	BIRON, PAULE	Règlement plainte dossier 2186440011	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 000,00 \$
DINA ASAAD	1279141	07 JUIN 2018	CHIASSON, JOSEE	Gestionnaire de projet administratif - Effectuer le suivi de différents volets des programmes, des ententes et des dossiers gérés traitant de transport intelligent et d'électrification des transports au sein de la DMVPÉ du SDÉ	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 900,00 \$
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1279150	07 JUIN 2018	LOGE, HERVE	Achat de compteurs d'eau E-Series 1-1 2" encodé 6,3 x M3-NSF61 - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 045,61 \$
QUATRE CENT QUATRE INC.	1279258	07 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Les services de la firme de Quatre Cent Quatre sont requis pour assurer les mises à jour Web pour PME MTL selon le devis PMEMTL18002.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 513,40 \$
SERVICES TANGEA INC.	1279261	07 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Tangea - Site web Maison des régions - Spécialiste Internet/Web (création nouvelles pages et refonte de pages existantes) selon l'offre de service du 25 mai 2018.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 199,50 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1279266	07 JUIN 2018	PELLETIER, NATHALIE	VPB - GTI	Police	Activités policières	9 465,88 \$
LES PRODUCTIONS EXPERT'EASE INC.	1279269	07 JUIN 2018	MARTIN, GERALDINE	Les services techniques audiovisuels de la firme Les Productions Expert'ease ont été requis dans le cadre de l'événement C2 Montréal les 23, 24 et 25 mai 2018. - Équipement - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 271,68 \$
INFOGRAFILM	1279273	03 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Achat de bannières Burnaby Deluxe pour PME MTL qui serviront dans le cadre d'événements - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 337,75 \$
BIDIBIDI INC	1279294	27 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Achat de Trousse d'intervention PR Cordura rouge avec Logo du SIM porte carte te semelle // Livraison de 30 unités en septembre 2018 et 30 unités en décembre 2018 .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	28 084,16 \$
QUATREX ENVIRONNEMENT INC.	1279323	07 JUIN 2018	MOISE, CARL	2018 - Réparation des couvercles de plastiques des conteneurs - écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 435,08 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1279370	07 JUIN 2018	DUPERE, PIERRE	Formation APS mars 2018	Police	Activités policières	5 862,20 \$
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1279378	07 JUIN 2018	DUPERE, PIERRE	Formation IP des 4 et 5 juin 2018 - voir facture # 945	Police	Activités policières	3 317,60 \$
CONTOUR D'IMAGE INC.	1279422	07 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Soumission 7620181 // Valise GST // Soumission 7620182 // Valise GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 538,07 \$
VWR INTERNATIONAL	1279516	15 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	2 128,13 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

HIGHCRITERIA	1279552	08 JUIN 2018	CHARRON, DIANE	Licence Liberty interview Recording pour salle d'interrogatoire mobile	Police	Activités policières	2 870,36 \$
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1279583	08 JUIN 2018	PILON, BRUNO	Paieement frais d'inscription cour	Police	Activités policières	7 979,05 \$
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1279583	23 JUIN 2018	PILON, BRUNO	Paieement frais d'inscription cour	Police	Activités policières	638,32 \$
WSP CANADA INC.	1279631	08 JUIN 2018	PASCAL, OCTAVIAN	Projet Bonaventure, SP pour de l'assistance en lien avec une poursuite contre la firme de consultants SM inc, WSP (Michel Lalande) DEM : Lamine Diallo	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 349,12 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PROPRIETÉ INC.	1279827	08 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Service d'entretien pour le 3444, boul. St-Joseph de Mai à décembre 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	26 263,67 \$
ESCOUADE GENIE COLLECTIF INC.	1279840	08 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Forum mobilisateur SDÉ - Service - Organisation d'évènement corporatif	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	20 472,56 \$
GES CANADA LIMITEE	1279857	08 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Service - Aménagement des kiosques loués pour le congrès ICLEI - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	18 824,28 \$
TEKNISCIENCE INC.	1279866	08 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Produits chimiques de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	1 103,64 \$
TEKNISCIENCE INC.	1279866	04 JUIL. 2018	ARBIC, DENISE	Produits chimiques de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	373,23 \$
TEKNISCIENCE INC.	1279866	08 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Produits chimiques de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	1 077,38 \$
TEKNISCIENCE INC.	1279866	04 JUIL. 2018	ARBIC, DENISE	Produits chimiques de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	373,23 \$
EXPERIENCES YULISM INC.	1279873	08 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Yulism embauché pour organiser et animer la loge à Movin'On 2018 - Service - Organisation d'évènement corporatif - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 280,35 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1279902	08 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	Electricité: Balayeur d'onde, Hubbell, Tape électrique Velleman screw driver.+ frais de livraison	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 073,94 \$
FRANCOIS CAVAYAS	1279931	08 JUIN 2018	FRADETTE, JOHANNE	Analyse comparative de la canopée des villes liées 2007-2015 (18-1945)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	5 291,61 \$
VILLE DE MONTREAL.	1279934	08 JUIN 2018	MARCOTTE, CATHY	Location des espaces de kiosque pour le Congrès ICLEI - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	7 874,06 \$
YVES R. HAMEL ET ASSOCIES INC.	1280057	08 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	08057 Gouvernance et mode de affaires - Yves R. Hamel et Associés Inc. - Services professionnels en RF planification, ingénierie et simulation dans le but du déploiement de la nouvelle technologie sans fil - N/Dossier : Q-2018611 - Chada	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 046,99 \$
VWR INTERNATIONAL	1280069	13 JUIN 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 000,71 \$
VWR INTERNATIONAL	1280069	11 JUIN 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 295,54 \$
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1280133	11 JUIN 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Formation utilisation des comédiens TDAM recrues et Certificative soutien auxiliaire	Police	Activités policières	4 556,46 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

LAVERY, DE BILLY	1280209	11 JUIN 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Formation sur le rôle et les responsabilités des préposés et réparateurs des centres d'appels d'urgence Voir facture 1351511	Police	Activités policières	6 719,20 \$
RESTO PLATEAU	1280282	11 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM-SOUT-OPER SUD / repas d'étenus	Police	Activités policières	3 673,10 \$
LUU THUY NGUYEN	1280290	11 JUIN 2018	BILODEAU BALATTI, STEVE	Développer des orientations d'aménagement pour le secteur du flanc est du Mont-Royal incluant la côte Placide et le parc Jeanne-Mance (18-1918)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 782,29 \$
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1280295	11 JUIN 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Saint-Paul - Phase 2, fourniture de bannière «Mesh» requis pour l'habillage du chantier, Lamcom Technologies, gré à gré, DEM : Sébastien Breton.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	10 008,04 \$
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1280298	25 JUIL. 2018	GAGNON, CHANTAL	Service - Impression des documents pour le lancement de la stratégie de résilience selon les soumissions 12623 et 12623-2	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	314,96 \$
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1280298	11 JUIN 2018	GAGNON, CHANTAL	Service - Impression des documents pour le lancement de la stratégie de résilience selon les soumissions 12623 et 12623-2	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	1 732,29 \$
DANIEL CHARTIER	1280310	11 JUIN 2018	BILODEAU BALATTI, STEVE	Participer à tire de conseiller, à l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de travaux à réaliser dans le secteur du flanc est du Mont-Royal, incluant la côte Placide et le parc Jeanne-Mance (18-1940)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 000,00 \$
ECLIPSYS SOLUTIONS INC.	1280323	11 JUIN 2018	PERRAS, SYLVAIN	70910.02 - Eclipsys Solutions - Acquisition de Serveurs Oracle Sparc S7 - A/O sur invitation 18-17024 - Sabrina Aimene - 2018-06-07 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	32 522,84 \$
RESTO PLATEAU	1280357	11 JUIN 2018	RICHER, VINCENT	Repas détenus CO Est	Police	Activités policières	2 750,55 \$
RESTO PLATEAU	1280364	11 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 299,90 \$
FANNY DESSUREAULT	1280399	11 JUIN 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Témoign expert en pathologie animale - Facture	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 250,00 \$
SERVICES MATREC INC.	1280411	11 JUIN 2018	BROUILLETTE, CHANTALE	serv. matrec inc.-Ref.1010984-Année 2018-LOC.-fontettes chimiques:12300 Gouin E.(12 mois)- 12980 Gouin E. et 2425 Gouin E. (5 mois)- 2115 ch.Bord-du-Lac (7 mois)-3555 Douglas-9432 Gouin O.et 1 Oakridge(12mois) SGPVMR-Section entretien Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 890,60 \$
INFORMATIQUE DIRECT IMPACT INC.	1280457	12 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Direct impact - Hébergement File Maker - Service - Hébergement (site web, serveur) - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	4 787,43 \$
LES SCIURES JUTRAS INC.	1280494	12 JUIN 2018	ARNAUD, CLEMENT	Location d'un broyeur avec opérateur et équipement de chargement pour le parc Frédéric-Back (18-6265)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	25 527,71 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1280547	12 JUIN 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Cérémonie d'assermentation du 25 mai 2018.	Police	Activités policières	4 219,45 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1280552	12 JUIN 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Rencontre des cadres du 23 mai 2018.	Police	Activités policières	4 974,31 \$
ENCADREMENT IMAGINART INC.	1280557	12 JUIN 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Encadrements pour les cadres retraités.	Police	Activités policières	2 005,26 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

EXPERTS GEOCONSEILS INC.	1280622	12 JUIN 2018	RAIL, CHRISTIANNE	Projet Ste.Catherine, SP d'agent de sécurité pour les chantiers de construction - Élaboration d'un programme de prévention adapté au chantier du lot 1A ; Infrastructures, Experts Geoconseils Inc, DEM : Sylvain Desmarais, gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 \$
4528221 CANADA INC.	1280651	12 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-227607 // Achat 1 Aspirateur, 20 Roues pour racloir, et 20 Roues pivotantes pour Numatic // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 154,67 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1280666	12 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	Acquisition équipement et installation pour Zelt-Compteurs et reconfiguration Éco-Display Classic Laurier- Devis D-035270 - Ref : Mvlène Rodrigue	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Transport	9 643,10 \$
COMPOST MONTREAL INC.	1280679	12 JUIN 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Collecte, transport et valorisation des matières organiques et support aux client (ex. Livraison, affichage)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	3 149,62 \$
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1280680	12 JUIN 2018	LANDRY, ROBERT	Réparation sur ADA	Police	Activités policières	5 052,57 \$
FACTA GLOBAL INC.	1280712	12 JUIN 2018	PELLETIER, NATHALIE	Munitions diverses	Police	Activités policières	2 314,97 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1280823	13 JUIN 2018	PELLETIER, NATHALIE	Étui et monture - GTI	Police	Activités policières	3 156,21 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1280860	13 JUIN 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Bonaventure, SP pour l'évaluation d'un problème de fissures sur les nouvelles structures, SM inc, DEM : Lamine Diallo, gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	16 683,93 \$
MILLBROOK TACTICAL INC	1280877	13 JUIN 2018	PELLETIER, NATHALIE	Casques et accessoires	Police	Activités policières	6 710,73 \$
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1280879	13 JUIN 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Enveloppe. 80.01.011-0. 3 15/16 x 8 15/16 sand kraft-window 2/0 - latex	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 139,13 \$
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1280936	13 JUIN 2018	PELLETIER, NATHALIE	Lunettes et lentilles de protections - GTI	Police	Activités policières	2 904,78 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1280938	13 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222859 -hydraulique // Achat de DIXON NORTHLINE NO111MSA1507G 1.5" STORZ X	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 173,26 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1280952	13 JUIN 2018	LAROCHE, LAURENT	Fourniture de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 772,10 \$
AREO-FEU LTEE	1280980	13 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 202200-Hydraulique // Achat de chaine pour Scie .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 034,16 \$
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	1281004	13 JUIN 2018	WATERHOUSE, DAVE	LOCATION PISCINE ET SAUVETEUR 3, 12,13,18 ET 24 OCTOBRE 2017 - CONTRAT 5316	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 250,76 \$
TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC.	1281184	13 JUIN 2018	LECOURS, SYLVAIN	Achat de 120 RUBANS A BARRICADE JAUNE (INCENDIE ZONE INTERDITE) // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 740,17 \$
TRADUCTION DOCUMENS	1281211	14 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.01 - Traduction Documens - Services professionnels pour la révision linguistique du rapport sur le projet pilote des caméras portatives au SPVM - Sébastien BERTEAU - 2018-06-12	Technologies de l'information	Activités policières	7 834,70 \$
PRETEXTE COMMUNICATION GRAPHIQUE INC.	1281216	05 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.01 - Prétexte Communications - Services professionnels pour le montage graphique pour le déploiement des caméras portatives au SPVM - facture 01022 - devis 01136 - Sébastien BERTEAU - 2018-06-12	Technologies de l'information	Activités policières	10 147,04 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

PRETEXTE COMMUNICATION GRAPHIQUE INC.	1281216	14 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.01 - Prétex Communication - Services professionnels pour le montage graphique pour le déploiement des caméras portatives au SPVM - facture 01022 - devis 01136 - Sébastien BERTEAU - 2018-06-12	Technologies de l'information	Activités policières	3 296,61 \$
SOLUTIONS D'AFFAIRES CORLAB INC.	1281223	14 JUIN 2018	ROULEAU, ALAIN	Impression d'accroches-portes pour la campagne "Pas de mégot dans les pots"	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 939,64 \$
METAUX PROFUSION INC.	1281327	14 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	FORGE: Feuille Aluminium perforée, tube rectangle Aluminium. tube rond en acier	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 014,20 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1281367	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - HOUSSES VPB	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 266,67 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1281380	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - ESPADRILLES PATROUILLE A VELO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	309,92 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1281380	18 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - ESPADRILLES PATROUILLE A VELO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 888,56 \$
CLAUMA INC.	1281383	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - GANTS DE PROTECTION PATROUILLEURS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 184,26 \$
CLAUMA INC.	1281383	21 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - GANTS DE PROTECTION PATROUILLEURS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 737,04 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1281386	20 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - BOTTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 128,62 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1281386	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - BOTTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 729,67 \$
EUROTEX NORTH AMERICA INC.	1281391	19 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - IDENTIFICATIN REFLECHISSANT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 201,59 \$
GROUPE TRIUM INC.	1281394	26 JUIN 2018	COUTURE, MICHEL	REAPP SPVM - BLOUSONS VELO, VESTES SECURITE, IMPERMEABLE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	13 175,93 \$
GROUPE TRIUM INC.	1281394	14 JUIN 2018	COUTURE, MICHEL	REAPP SPVM - BLOUSONS VELO, VESTES SECURITE, IMPERMEABLE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	834,86 \$
GROUPE TRIUM INC.	1281394	15 JUIN 2018	COUTURE, MICHEL	REAPP SPVM - BLOUSONS VELO, VESTES SECURITE, IMPERMEABLE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	834,86 \$
LES ENTREPRISES DUCKBILL INC.	1281398	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - ETUI POUR CHARGEUR	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 313,91 \$
PSP	1281404	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - SIFFLETS, SACS, CORDONS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 291,05 \$
GESTION PFB	1281429	14 JUIN 2018	FORTIN, FRANCINE	Désinstallation des équipements au mur et démontage du mobilier du SPVM de l'ancien poste vers le nouveau local PDO 9.	Gestion et planification immobilière	Activités policières	3 988,10 \$
BETON BRUNET LTEE	1281449	14 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 66 Glissières de béton et installation soum. 180503-07	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 384,79 \$
CPU SERVICE INC.	1281476	15 JUIN 2018	LANDRY, ROBERT	Réparations sur PTM	Police	Activités policières	4 178,50 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

GROUPE-CONSEIL STRUCTURA INTERNATIONAL	1281532	15 JUIN 2018	CAREAU, LUCIE	Projet St-Paul phase 1 - Conception et réalisation des plans et devis pour la transformation de l'ensemble escalier et balcon d'apparat de la façade sud et surveillance - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	19 040,01 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1281585	15 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - SUPPORT A LA CUISSE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 271,67 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1281642	15 JUIN 2018	BOULET, SUZANNE	Produits de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	2 265,35 \$
MINISTRE DES FINANCES	1281675	15 JUIN 2018	LANDRY, ROBERT	Recertification d'appareil de détection d'alcool (plusieurs appareils)	Police	Activités policières	4 535,44 \$
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1281696	15 JUIN 2018	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques et pièces d'entretien.	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 968,66 \$
GROUPE SIGNALISATION	1281699	15 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder à Groupe signalisation un contrat pour la mobilisation de glissière de béton dans le cadre du projet pilote Camilien-Houde/Remembrance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 564,18 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1281732	18 JUIN 2018	LECOURS, SYLVAIN	MENUISERIE: DM-242333 New York Roof Hook RH-6	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 275,61 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1281737	18 JUIN 2018	LECOURS, SYLVAIN	MENUISERIE: DM-242332 Hooligan Tools standard claw with electroless nichel finish	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 606,33 \$
GLT + INC	1281742	18 JUIN 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Services professionnels d'économiste de la construction - Mandat pour la production d'un échancier de contrôle en lien avec AO 333904, selon deux (2) scénarios ainsi qu'une analyse des contraintes, GLT+, DEM : Sylvain Desmarais, gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable	21 102,49 \$
HAZMASTERS INC.	1281845	18 JUIN 2018	WATERHOUSE, DAVE	Achat de CON-SPACE - CÂBLE DE 10' AVEC CONNECTEURS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 216,01 \$
MOORE CANADA CORPORATION	1281867	18 JUIN 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Étiquettes d'archives pour la cour municipale	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 407,36 \$
INSPECTIONS D'ECHELLES DENIS THIBAUT	1281883	18 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	SIM-DRM: Inspections et test d'échelles pour les véhicules du SIM. Incluant pièces et main d'œuvres - facture: 2018-029	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 623,17 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1281909	18 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72080 - CPU Design - Achat 2 écrans courbés dans cadre de la modernisation des systèmes d'urgence - < 25000 \$ - 3 soumissions - Alejandro ZELARAYAN - 2018-06-14 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	2 280,33 \$
HEBDRAULIQUE INC.	1281915	18 JUIN 2018	MASSE, PAUL	UNITÉ DE PUISSANCE POUR FAIRE L'ENTRETIEN DES ÉPANDEUSE À SEL LORS DES ENTRETIENS HORS SAISON POUR L'ATELIER MÉCANIQUE ROSEMONT	Matériel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques	7 547,76 \$
LUBRIFIXE INC.	1281937	18 JUIN 2018	MASSE, PAUL	BASSIN DE RETENTION POUR RES. 250 GAL, RÉSERVOIR, POMPE, ETC.	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 861,18 \$
INFO-CARREFOUR INC.	1281944	18 JUIN 2018	DAGENAIS, GILBERT	Soumission OS280518-1 5 Ipad avec boîtier	Police	Activités policières	4 042,01 \$
LES GRUES BELLERIVE INC.	1281950	18 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	A/O SI18056-BF0000-ST, LOCATION DE GRUES AVEC OPERATEUR SUR DEMANDE - 12 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ACTION ENVIRONNEMENT 3.0	1281971	18 JUIN 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Accorder un contrat à Action Environnement pour le pointage des entrées et sorties des camions au centre de tri de Montréal, pour quatre mois, (2 soumissionnaires).	Environnement	Matériaux secs - traitement	10 458,85 \$
CENTRE DE TRI MELIMAX INC.	1281976	18 JUIN 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Ecocentre Lasalle Service - Traitement/valorisation du Bois	Environnement	Matériaux secs - traitement	64 620,33 \$
PETITE CAISSE - SPVM	1282007	18 JUIN 2018	CARON, SYLVAIN	Opérations	Police	Activités policières	8 000,00 \$
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1282024	19 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à la Corbeille-Bordeaux-Cartierville pour le service de traiteur pour la 39e Table de concertation du Mont-Royal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 225,94 \$
NORBEC COMMUNICATION	1282064	19 JUIN 2018	MASSE, PAUL	MONITEUR NEC E705, 70 POUCES, PANASONIC, PROJECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement	11 297,07 \$
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1282105	19 JUIN 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture # 218-0127 pour location d'une pelle High Reach et une équipe de démolition //Travaux exécutés à 1430 St-Antoine le 16-04-2018.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	60 663,84 \$
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1282106	19 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Paiement de la facture # 218-0201(Annule te remplace la facture # 217-0728) pour location d'une pelle 350D //Travaux exécutés à 140 Seneville le 30-10-2017 . Voir facture en annexe	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 544,38 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1282157	19 JUIN 2018	LAROCHE, LAURENT	Location véhicule	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 452,96 \$
LES SERVICES DE COURRIER CHAMPION INC.	1282210	19 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	BC ouvert - Services de courrier Champion pour la cueillette et la livraison d'enveloppes et de documents. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 099,75 \$
TCB MEDIAS INC.	1282223	19 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Facture - Conception et production D'un video de présentation de l'écosystème de l'électrification, de la mobilité durable et des véhicules intelligents. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 498,75 \$
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1282235	19 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	Location de véhicule	Police	Activités policières	7 725,05 \$
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1282240	19 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	Lunettes	Police	Activités policières	2 658,45 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1282258	19 JUIN 2018	LANDRY, ROBERT	DVR EVREMV800FHD1T	Police	Activités policières	3 364,80 \$
ENTREPRISES HUGO GIRARD INC	1282307	20 JUIN 2018	FERRAZ, MARIO	Préparation et tournage d'une seconde vidéo en extra	Police	Activités policières	2 099,75 \$
CONVERCITE, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	1282340	19 JUIN 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	REV- Recherche, étude de marché dans le cadre des consultations sur le REV effectué par la firme Convergence- L'agence de valorisation urbaine - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 395,41 \$
ADVANCED NETWORK DEVICES INC.	1282368	19 JUIN 2018	MOCANU, GIANINA	Achat - Logiciel - Licence du logiciel Ekahau Site Survey Pro et Ekahau Sidekick pour les études de site Wi-Fi - Service des technologies de l'information - PTI 68111	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 032,03 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ROGER RIOS INC.	1282396	20 JUIN 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux de peinture pour le Gym du 1441 St-Urbain	Police	Activités policières	11 181,17 \$
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1282409	20 JUIN 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux électrique amélioration de l'éclairage dans l'entrepot et remplacement de luminaire au 8491 Ernest-Cormier	Police	Activités policières	14 698,25 \$
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1282413	20 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	Location de véhicule	Police	Activités policières	7 749,63 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1282430	20 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures # 90011807 et 90011844 pour location de bus pour évacuations diverses mars et février 2018 // Contrat de location # 50388 et 50375	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	7 438,72 \$
PSSPRT INC.	1282469	20 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Mandat octroyé à PSSPRT - Maison des régions - pour la recherche créative, conception de l'image de marque, déclinaisons, impressions et infographie et approbations et retours. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	4 565,13 \$
PETROGEN ADVANCED CUTTING TORCH SYSTEMS	1282527	20 JUIN 2018	MASSE, SYLVAIN	ACHAT POUR COMPLETER LES ACCESSOIRES SUR LES KIT POUR LES 600 ET AVOIR UN CHARIOT POUR LE CENTRE DE FORMATION	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 600,02 \$
CARMICHAEL LTEE	1282532	20 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	DST Garage Relocalisation d'un enrouleur dans le garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 055,14 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1282540	20 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 17 RCCI Table de conférence	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 257,23 \$
MOBIL-TECH	1282573	20 JUIN 2018	BORNAIS, LUC	2018 - 6 Drawer cabinet, aluminum, 150lb cap./drawer, 18"d x 18"w x 28"h.	Environnement	Protection de l'environnement	2 156,86 \$
GESTION USD INC	1282578	20 JUIN 2018	ALLARD, LINA	2018 - Déménagement de 31 490 bacs de recyclage & Matières organiques	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	16 750,76 \$
BELL MOBILITE INC	1282629	20 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Contrat de vente 2018-06-15 - 68008 - SONIM XP8	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	2 992,11 \$
COTE, PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1282784	21 JUIN 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	Analyse et recommandations pour le programme de gestion des talents.	Police	Activités policières	7 874,06 \$
GROUPE DIGITAD INC.	1282791	21 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Servie - Mandat octroyé à Digitad -SEO / Référencement Naturel : Lancement et actions mensuelles (6 mois) - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 635,23 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1282880	21 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossier police #5775 JJ fact 3271	Police	Activités policières	16 004,03 \$
CONTOUR D'IMAGE INC.	1282888	21 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Soumission 7620183 // Valise GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 721,18 \$
NORMAND BIBEAU	1282891	21 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossier police #6019 EGK 22-05-18	Police	Activités policières	14 114,26 \$
CONTOUR D'IMAGE INC.	1282897	21 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Soumission 7620184// Valise GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 914,62 \$
BURO DESIGN A.Q. INC.	1282921	21 JUIN 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de 6 retours informatiques	Police	Activités policières	3 007,89 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ME FARAH NANTEL	1282940	21 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossier police #6019 EGK 18-05-18	Police	Activités policières	2 519,70 \$
ME PIERRE TEASDALE	1282947	21 JUIN 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	avocat dossier police DC #5896 fact 16-05-18	Police	Activités policières	25 008,02 \$
LE GROUPE DE SECURITE GARDA INC.	1283001	21 JUIN 2018	BORNAIS, LUC	Service d'agent de sécurité	Environnement	Protection de l'environnement	4 215,46 \$
AGILENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1283010	21 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	CONTRAT DE SERVICE GC/MS	Environnement	Traitement des eaux usées	10 462,00 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD.	1283037	19 JUIL. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	37,80 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD.	1283037	21 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	5 097,14 \$
ENTECH INSTRUMENTS INC	1283056	22 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Consommables pour la maintenance du systèmes Entech du projet des "Odeurs".	Environnement	Traitement des eaux usées	2 825,13 \$
ENTECH INSTRUMENTS INC	1283056	22 JUIN 2018	ARBIC, DENISE	Consommables pour la maintenance du systèmes Entech du projet des "Odeurs".	Environnement	Protection de l'environnement	2 825,13 \$
VERSION IMAGE PLUS INC.	1283060	22 JUIN 2018	CORBEIL, JASMIN	Production et livraison des panneaux de sentiers d'ete au parc du Bois de Liesse. (Incidences au contrat 16-6855-i-007)	Grands parcs, verdissement et mont Roval	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 761,60 \$
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	1283118	22 JUIN 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Préparation du matériel et élaboration du plan d'échantillonnage	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 248,30 \$
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1283120	22 JUIN 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Formations comédiens	Police	Activités policières	12 383,27 \$
INSTITUT MARITIME DU QUEBEC	1283144	22 JUIN 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Formation SVOP et SDV	Police	Activités policières	2 400,00 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283171	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de local SEPTEMBRE 2018	Police	Activités policières	6 648,31 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283176	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de local AOUT 2018	Police	Activités policières	6 648,31 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283178	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de local JUILLET 2018	Police	Activités policières	6 648,31 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283182	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de local SEPTEMBRE 2018	Police	Activités policières	12 491,10 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283186	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de local AOUT 2018	Police	Activités policières	11 592,40 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283191	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation AOUT 2018	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283200	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation JUILLET 2018	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283203	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation JUIN 2018	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283206	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de communication JUIN 2018	Police	Activités policières	9 634,03 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1283209	04 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour une partie du mois de mars 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 032,72 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1283209	05 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour une partie du mois de mars 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 092,61 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1283212	22 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de communication JUIN 2018	Police	Activités policières	9 200,01 \$
BRODERIES MONTREAL	1283220	27 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - INSIGNE DE POITRINE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 362,22 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1283247	22 JUIN 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 803957 - Honoraires professionnels pour services rendus (Programme d'aide aux employés).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 800,00 \$
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1283271	26 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	Traitement de matières dangereuses	Police	Activités policières	2 967,35 \$
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	1283378	26 JUIN 2018	BEDARD, DANIEL	Essouchements en parterres aménagés dans le parc du Mont-Royal_18-6257	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 210,11 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1283393	26 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - CONSTAT THERMIQUES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	13 855,83 \$
GROUPE AXXCO INC	1283447	26 JUIN 2018	GUAY, PATRICE	Jugement dossier 2186440012 #15-001825	Dépenses communes	Autres - Administration générale	53 434,93 \$
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1283451	26 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Deschamps impression pour l'impression et la livraison de 60 000 cartes touristiques du Mont-Royal 18-6269	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 992,18 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1283456	26 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	FORGE: DM_227619 Storz Mounting Plate SMB 1525 DIXON 1½ - 2½ (pour nouveaux camion)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 138,61 \$
AFG ERGO	1283465	26 JUIN 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de table Upcentric	Police	Activités policières	2 373,77 \$
RESTO PLATEAU	1283466	26 JUIN 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM SERVICE AUX COURS / REPAS DÉTENUIS	Police	Activités policières	4 466,80 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC.	1283469	26 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 4 Installer des prise électrique et éclairage dans l'abri temporaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 480,67 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1283482	26 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Statistiques Canada - Receveur général du Canada - Service - Accès aux bases de données selon la facture G1900023740.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 794,85 \$
LES INSTALLATIONS DANYBOY INC.	1283487	26 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 4 Installation d'un tempo, transport et pièces	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 719,18 \$
LE COMMUNICATEUR.	1283502	26 JUIN 2018	PERRY, REMI	CF - Service - Impression - 120 copies de la MAJ # 13 du Guide des opérations	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 120,75 \$
BIRON GROUPE SANTE INC.	1283504	26 JUIN 2018	CARON, SYLVAIN	SPVM CDV ET EP / TEST NIK	Police	Activités policières	2 086,63 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1283549	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	11 917,13 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1283549	09 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	563,78 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

PIECES D'AUTO PROBEC	1283568	27 JUIN 2018	SAINTE-VIL, PHILIPPE	Outil de diagnostic Autel MaxySys Elite, caméra et oscilloscope	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	22 850,84 \$
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1283598	27 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP. - SPVM PLAQUETTE BALISTIQUE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 937,03 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1283607	27 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de formation - Activité d'intégration policière CRI-1011	Police	Activités policières	50 225,00 \$
COMPUGEN INC.	1283609	27 JUIN 2018	CHARRON, DIANE	40 Écrans 24"	Police	Activités policières	6 824,18 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1283648	27 JUIN 2018	CHARRON, DIANE	20 ordinateurs ultra-petit et 3 portables dont 2 cellulaires	Police	Activités policières	15 122,61 \$
LACHAPPELLE LOGISTIQUE	1283669	27 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	B.T. 4170 Déménagement du RCCI Divers adresses par Lyne Lévesque	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 018,38 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1283670	27 JUIN 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	avocats dossiers police lot B mai 2018	Police	Activités policières	38 613,60 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1283672	27 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot C mai 2018	Police	Activités policières	2 656,18 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1283674	27 JUIN 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot D mai 2018	Police	Activités policières	2 126,00 \$
AREO-FEU LTEE	1283698	27 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-227617 // ACHAT 20 EXTENTED ADJUST 68 SUPPORT D'OUTIL 30 JUMBO LOCK // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 416,85 \$
CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC.	1283826	27 JUIN 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Service de pell Komatsu modèle PC130LC, opérée	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 317,50 \$
C.C.R. MECANIQUE INC.	1283829	27 JUIN 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Travaux pour l'installation de 4 nouveaux caps. No. de projet P18-003	Environnement	Protection de l'environnement	2 624,69 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1283862	27 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-227623 // ACHAT DE 7 ÉCHELLES 28PIEDS 3 SECTION ET 4 ÉCHELLES À CROCHET 14PIEDS // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 859,37 \$
P.E.S. CANADA INC.	1283895	28 JUIN 2018	SAVAGE, CLAUDE	Aménagement de véhicule Dodge Charger selon les spécifications du devis technique de l'appel d'offres 18-16874	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	49 606,59 \$
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1283915	28 JUIN 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Vannes keystone	Environnement	Protection de l'environnement	3 735,45 \$
COFORCE INC.	1283919	28 JUIN 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Service d'entretien ménager au 2269, rue Viau (MRA) pour la période du 1er juillet au 31 déc. 18	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 294,60 \$
CARMICHAEL LTEE	1283925	28 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	DST Forge Relocalisation du ventilateur dans la forge	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 519,70 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1283991	28 JUIN 2018	TOUSIGNANT, YVES	Electricité: DM_222706 Bouteille 44ES, Capteur LEL, Capteur (02), Raccord Rapides (soumission 82083)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 353,88 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1284000	28 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Eco compteur pour la location de matériel de compteur pour une période de 4 mois installation comprise dans le cadre du projet pilote Camilien-Houde/Remembrance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 811,09 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1284103	28 JUIN 2018	MOCANU, GIANINA	Réalisation d'un cahier des charges pour un appel d'offre visant des travaux de tirage de fibres optiques	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 116,17 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

MNP LLP	1284172	29 JUIN 2018	THERIAULT, ERIC	Acquisition writeblocker	Police	Activités policières	2 146,74 \$
MINISTRE DES FINANCES	1284186	29 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais de formation Reconstitutionniste niveau III et IV voir facture # 1321	Police	Activités policières	20 259,48 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1284190	29 JUIN 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Frais de formations donnés à ENPQ	Police	Activités policières	5 172,63 \$
AQUA FORUM	1284191	29 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	Organisation atelier IA (formation sur l'intelligence artificielle) - Service - Organisation d'évènement corporatif.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1284208	29 JUIN 2018	GIRARD, SYLVIE	Demande Urgente // 1000 Batteries 9V // PRÉVENTION	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 194,24 \$
COMPUGEN INC.	1284232	29 JUIN 2018	CHARRON, DIANE	Achat de 36 écrans Dell 22" (entente Compugen # 1163303)	Police	Activités policières	5 039,27 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1284246	29 JUIN 2018	BARTH, SIMONETTA	Services de consultations professionnelles dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour le mois de mai 2018. Facture 803941	Police	Activités policières	3 743,00 \$
DEVELOTECH INC.	1284286	29 JUIN 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Signalisation routière - Balises Cyclo-Zone pour piste cyclable (balises noires avec collants jaunes) + Installation	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 750,67 \$
LEGIOBLOCK CANADA LTD	1284359	03 JUIL. 2018	ALLARD, LINA	Dessin, fabrication & installation d'un bloc. Agrandissement du mur à l'écocentre Petite-Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 934,41 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1284381	03 JUIL. 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	Achat de Détecteur MiniRae 3000, 10,6EV,1/2 Li-Ion batterie wireless UL/CUL moniteur seulement.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	19 831,05 \$
MINISTRE DES FINANCES	1284392	03 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Frais annuels d'accréditation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 306,59 \$
S4 TACTIQUE ET DEFENSE INC.	1284395	03 JUIL. 2018	PELLETIER, NATHALIE	Plaques balistiques - PADA 12	Police	Activités policières	11 429,20 \$
ARAMARK QUEBEC INC.	1284436	03 JUIL. 2018	COURNOYER, CAROLINE	Boîtes repas pour la Journée sans violence. 1230 élèves et 30 policiers. Facture 9595	Police	Activités policières	9 087,93 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1284443	03 JUIL. 2018	COURNOYER, CAROLINE	Billets de transport en commun pour la journée USV. Facture 93012680.	Police	Activités policières	2 970,50 \$
NORMAND BIBEAU	1284475	03 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocat dossier police AP #6361 facture 80618	Police	Activités policières	2 056,00 \$
9370-3007 QUEBEC INC.	1284493	03 JUIL. 2018	BLAIN, ERIC	2018 - Rapports finaux 1071_21386_2_02 et 02b et rapport 1071-21387-1-01	Environnement	Matieres recyclables - matières organiques - traitement	5 370,11 \$
LE GROUPE MASTER INC.	1284521	03 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 31 6 climatiseurs portatif #P12B Friedrich a 2 tuyaux	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 527,90 \$
SECURITAS CANADA LIMITEE	1284539	03 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 4 Service d'un agent de sécurité 7/7 jours (environ 8 semaines) de 19 à 7h (12h)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	22 299,34 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1284540	03 JUIL. 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 18-000330 fact 31568	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 883,30 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1284544	03 JUIL. 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-000503 fact 31517	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 812,62 \$
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	1284553	03 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 4 Passage couvert (mini-tempo) entre la caserne et l'abri tempo. soum. LF-248	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 986,79 \$
ADN5 MEDIA INC.	1284628	04 JUIL. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service de revue de presse mai 2018	Police	Activités policières	4 199,50 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTE MENTALE DE MONTRÉAL	1284660	04 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 2 - Honoraires professionnels pour services rendus - Étape 2 (Déplacement dans les casernes)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 026,25 \$
AREO-FEU LTEE	1284694	04 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 222857 -Hydraulique // Achat de Lances.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 103,82 \$
SYLVIE JOURDAIN CONSEIL	1284696	04 JUIL. 2018	LACHANCE, BRUNO	Formation en lien avec le dossier Post-trauma chez les pompiers	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 803,21 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (CSDM)	1284699	04 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No SDIP 0000525 - Préparation à la retraite pour le groupe 55 les 7-8-9 mai 2018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 725,59 \$
JPDL INTERNATIONAL INC.	1284726	04 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Facture - JPDL - Billets pour ICLEI (Parcours dev. durable) - Frais - Inscription congrès, événements (à des fins autres que la formation) - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	12 073,56 \$
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	1284761	04 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 222855 -Hydraulique // Achat de chaines et réservoirs d'essences.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 588,13 \$
INOLEC	1284833	04 JUIL. 2018	MASSE, SYLVAIN	Achat de FEUILLE DE MOUSSE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 786,06 \$
ATELIER D'HISTOIRE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE INC	1284861	04 JUIL. 2018	VIBERT, SONIA	Organisation de festivals et spectacles pour la tenue de la Journée festive 2018 selon la facture 20180526.	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	2 782,17 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1284873	04 JUIL. 2018	BARTH, SIMONETTA	Services de consultations professionnelles dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour 2017. Facture 705841. Cette facture n'avait pas été traitée.	Police	Activités policières	4 465,00 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1284888	10 JUIL. 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel et produits chimiques de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	22,31 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1284888	04 JUIL. 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel et produits chimiques de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	7 818,02 \$
DANS LA FOULE INC.	1284892	04 JUIL. 2018	VIBERT, SONIA	Frais pour des agents de sécurité pour l'événement de la Journée festive à la Place Simon-Valois RC13.01.03.03.00.0325 selon la facture 0147	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	3 254,19 \$
PRODUCTIONS CIME	1284901	04 JUIL. 2018	MARTIN, GERALDINE	Service - Des capsules vidéos seront produites dans le cadre de l'événement " Startupfest 2018 " - Gestion de projet - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 034,14 \$
SYLVIE DESLAURIERS	1284902	04 JUIL. 2018	VIBERT, SONIA	Cachet pour relations de presse pour l'événement Patrimoine en fête du 26 mai 2018 RC13.01.03.03.00.0325 selon la facture 180529	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	3 149,62 \$
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1284903	04 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Miovision pour l'analyse et le traitement des vidéos associées aux divers relevés de comptages de circulation effectués pendant le projet pilote sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 777,17 \$
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1284906	04 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien pour la fourniture et l'installation de signalisation concernant la voie réservée aux autobus, dans le cadre du projet pilote sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 703,95 \$
GRAYSHIFT	1284965	05 JUIL. 2018	BARTH, SIMONETTA	Acquisition logiciel	Police	Activités policières	20 028,54 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ANDREA ZANIN	1285080	05 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Accorder un contrat à Andréa Zanin, pour la traduction de deux documents (voir soumission)	Environnement	Protection de l'environnement	7 158,17 \$
INNOTEX INC.	1285172	05 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspections avancées selon entente #899907 ; Factures Mars 2018 - Factures: FAC0000026458	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 281,32 \$
LEA ROCHETTE-BRUNELLE	1285235	06 JUIL. 2018	PASCAL, OCTAVIAN	Projet Turcot, services professionnels pour le suivi de l'étude archéologique et des modifications du ministre demandées dans le cadre du projet, Léa Rochette Brunelle, gré à gré, DEM : Marie-Sophie Couture.	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Amén., urb. et développement	22 047,37 \$
AMENAGEMENT COTE JARDIN INC.	1285250	06 JUIL. 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Bonaventure, installation de musoirs et de bollards, traverses supérieures et inférieures, rue Nazareth Est et Duke Ouest, AMENAGEMENT COTE JARDIN, gré à gré, DEM : Simon Pouliot	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Transport	17 795,26 \$
TETRA TECH QI INC.	1285261	06 JUIL. 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Bonaventure, SP pour l'inspection visuelle et validation des assemblages boulonnés et l'implantation d'un système d'irrigation, Tétra Tech QI, DEM : Simon Pouliot, gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Transport	19 157,07 \$
CLARIVATE ANALYTICS	1285295	06 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 -Licences pour Endnote X8 Software - Site Licence Quote: Sent by e-mail 6-6-18	Environnement	Protection de l'environnement	4 373,87 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1285326	06 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Achat d'appareil de test respiratoire Porta Count Pro 8048 selon la soumission # 81447.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	19 151,82 \$
RESTO PLATEAU	1285327	06 JUIL. 2018	CHRISTIE, CHRISTINE	Repas détenus Détention Est	Police	Activités policières	3 009,15 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1285328	06 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour une partie du mois d'avril 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	37 935,59 \$
MCKESSON CANADA	1285347	06 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Paiement de la facture # 631-576977 pour Epipen auto INJ 0,3MG	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 083,17 \$
FRANCOIS HIRON	1285366	06 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Mandat de services octroyé pour infographies et déclinaisons de supports print et web pour la nouvelle identité de PME MTL. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	9 975,00 \$
RESTO PLATEAU	1285381	06 JUIL. 2018	REEVES, CHANTAL	repas de détenus	Police	Activités policières	2 313,70 \$
CLB UNIFORMES INC	1285383	06 JUIL. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Écusson d'paule	Police	Activités policières	21 627,42 \$
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1285402	06 JUIL. 2018	BOUCHARD, GILLES	68037-01: Acquisition de serv. prof. pour "Développement Politique Encadrement du déploiement des infrastructures télécommunications 5G; comme convenu avec l'ENAP - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	49 845,60 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC.	1285410	06 JUIL. 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 29 Nouveau 1729 Installer 2 prises 30 ampères et déplacer 60 amp. terminer avant la fin juillet	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 956,75 \$
INFO-CARREFOUR INC.	1285413	06 JUIL. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Soumission: SPVM30718-1/ système de charge	Police	Activités policières	2 446,21 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

GROUPE CFC	1285423	06 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No 146051 Formation : Maîtriser son stress quand tout s'accélère pour M. Gouin, L. M. Alexandre, A. Rivizzigno, I. Lacasse et C. Émile le 1er juin 2018 - Approbation RH	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 208,67 \$
LES PRODUCTIONS ORGANIJEU INC.	1285425	06 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No WD-0066 Formation : Formation en Action SURVIVOR pour le CCSI les 15 août, 2, 3, 9, 10 et 16 octobre 2018 (dépôt de 2500 \$ sans taxe sur un total de 6208,65\$) - Approbation RH	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 500,00 \$
COPART MONTREAL INC.	1285432	06 JUIL. 2018	REEVES, CHANTAL	Entreposage	Police	Activités policières	2 047,26 \$
CHASSE TOYOTA	1285526	09 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Vehicule Highlander hybride limited (2018). Couleur: noire. Incluant clé supplémentaire, pneus d'hiver montés sur jantes, marchepieds, doublure de compartiment, tapis. Appel d'offres 18-17083	Materiel roulant et ateliers	Conseil et soutien aux instances politiques	28 413,11 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1285619	09 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 237465 -APRIA // Achat de pochette pour pour la partie facial .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 409,47 \$
R2I INC.	1285680	09 JUIL. 2018	PAGE, MARTIN	70910 R2i INC. -- Acquisition de 2 commutateurs Stockage de masse - Sabrina Aimene - Francoise Selly - 2018 - 6 - 29 - DA 558723 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 646,23 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1285681	09 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Electricité: DM-236944 Réparation stations de recharges Black module II pour 9 stations	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 881,89 \$
CULLIGAN RIVE SUD	1285717	09 JUIL. 2018	LAROUCHE, LAURENT	Inspection système d'eau	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 692,98 \$
BON-D	1285756	09 JUIL. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	??Bouteille de vins?? Service de traiteur pour l'évènement du 10e anniversaire PAJSM. # Facture 179M	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 053,56 \$
MINISTRE DES FINANCES	1285758	09 JUIL. 2018	LAROUCHE, LAURENT	Analyses de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	8 239,17 \$
RACICOT CHANDONNET LTEE	1285802	09 JUIL. 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 17-001371 fact 29967	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 094,51 \$
RESTO PLATEAU	1285836	10 JUIL. 2018	VAILLANCOURT, GAETAN	SPVM DÉTENTION SUD / repas pour détenus	Police	Activités policières	3 388,55 \$
LES INDUSTRIES A.J.A. INC.	1285844	10 JUIL. 2018	DUPLANTIE, SYLVIA ANNE	Contrat d'exécution pour l'acquisition et l'installation de quais flottants pour la base de plein air au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Appel d'offres 18-6246	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	62 161,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	1285875	10 JUIL. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	factures #2018-073, 074, 075 et 076	Police	Activités policières	4 535,44 \$
ICO TECHNOLOGIES INC.	1285907	10 JUIL. 2018	CARRIERE, SYLVAIN	ICO Technologies - Pour le CF - Contrat de support annuel pour le module de formation Target - Du 2018-08-01 au 2019-07-31	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 618,15 \$
FLEXISEEL CANADA	1285909	10 JUIL. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Protection pour clavier, souris ou telephone "Flexiseel" fabriqué sur mesure	Police	Activités policières	3 144,38 \$
ACTI-COM INC.	1285937	10 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	Formation "Écriture stratégique"	Environnement	Protection de l'environnement	2 467,21 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

GDCF INC.	1285959	10 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Animation d'une formation au gestionnaire le 22 mars 2018	Environnement	Protection de l'environnement	3 003,69 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1286090	10 JUIL. 2018	LIEBMANN, RICHARD	DM-241308 // ACHAT DE 1000 CAGOULES LIFE LINERS (STANFIELDS) MODELE PL23 // CUIR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	50 519,98 \$
EMRN 2008	1286140	11 JUIL. 2018	THERIAULT, ERIC	Acquisition de gants.	Police	Activités policières	2 997,40 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1286176	11 JUIL. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Ordinateur pour extraction de données	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 387,87 \$
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1286194	11 JUIL. 2018	FORTIN, FRANCINE	Frais de stationnement juin 2018	Gestion et planification immobilière	Activités policières	4 921,79 \$
CINTAS CANADA LIMITEE	1286199	11 JUIL. 2018	LAROCHE, LAURENT	Location sarraus 2018 - Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 094,51 \$
AIRCLEAN SYSTEMS CANADA	1286258	11 JUIL. 2018	THERIAULT, ERIC	Acquisition filtres.	Police	Activités policières	2 730,16 \$
IMPACT HUB GMBH	1286282	11 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Intègre le mouvement Je fais Mtl dans la programmation de l'événement "Makers Festival - Montréal " et aussi permettre aux leaders de Je fais Mtl de partager avec représentants réseau Impact Hubs.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 \$
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1286283	11 JUIL. 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Production et livraison de bannières pour l'habillage des clôtures de chantier du Square Dorchester	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 636,83 \$
SPORT CAMPUS	1286291	16 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP - SPVM - CUISSARD	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 897,98 \$
ALTEL INC	1286367	11 JUIL. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Contrôleur IstarEdge 2 (installation et mise en service-PDQ1 et 49)	Police	Activités policières	4 752,57 \$
ME SANDRA BROUILLETTE	1286369	11 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocat dossier police SP #3108 facture 300618	Police	Activités policières	2 624,69 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1286430	11 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 689759 - Honoraires professionnels pour services rendus pour les mois d'octobre et novembre 2017(Programme d'aide aux employés).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 850,00 \$
LES MAUVAIS GARCONS	1286441	12 JUIL. 2018	PARR, GUYLAINE	Frais dans le cadre de la campagne de promotion des activités dans les parcs-nature 2018_18-6273	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	24 567,07 \$
OPTITECH QUEBEC	1286489	12 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Réaliser le transfert de connaissance - Demande acquisition des services professionnels - (Gré à gré)	Technologies de l'information	Logement social	11 471,69 \$
MINISTRE DES FINANCES	1286608	12 JUIL. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Factures #2018-082,083, 084 et 085	Police	Activités policières	4 535,44 \$
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1286630	12 JUIL. 2018	PILON, BRUNO	Acquisition support numérique.	Police	Activités policières	4 169,22 \$
LABORATOIRE MAT	1286647	12 JUIL. 2018	THERIAULT, ERIC	Acquisition produits chimiques.	Police	Activités policières	8 317,72 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1286648	12 JUIL. 2018	MASSE, SYLVAIN	Achat d'ACIDE ACETIQUE 2-50 PPM - DRAGER # 6406330	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 971,59 \$
GESTION MEMOTHEQUE	1286653	12 JUIL. 2018	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 035,19 \$
MINISTRE DES FINANCES	1286781	13 JUIL. 2018	ARBIC, DENISE	Frais pour audit 12 et 13 juin 2018 Laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	2 116,55 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

RESTO PLATEAU	1286788	13 JUIL. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	(NON CONSOMMÉ) Sandwich sur pain de type Kaiser (110 gr de jambon désossé fumé)	Police	Activités policières	2 358,60 \$
MINISTRE DES FINANCES	1286791	13 JUIL. 2018	LAROCHE, LAURENT	Frais pour audit 30 et 31 mai 2018 Laboratoire Des Bailleurs, Réémission certificats d'accréditation.	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 101,96 \$
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1286802	13 JUIL. 2018	GUERIN, CAROLE	C.F. Réparations d'asphalte dans la cour arrière	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 004,04 \$
SIGNALISATION KALITEC INC.	1286861	13 JUIL. 2018	VINCENT, FRANCOIS	Confection et installation de panneaux d'affichages pour le RSMUEL. Voir soumission # 36141.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 634,40 \$
MAINTENANCE IMMO	1286904	13 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	200, Bellechasse Husar P.R. Peinture des locaux au 200 et 300 bellechasse	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 461,97 \$
OMBRAGES	1286905	13 JUIL. 2018	CAREAU, LUCIE	Services professionnels pour l'ajustement de l'éclairage architectural de la Banque de Montréal dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. - Service des infrastructures, voirie et transports	Service de la mise en valeur du territoire	Éclairage des rues	9 212,65 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	1286913	13 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	200 Bellechasse, Husar Fournir et installer système de serrure Medeco sur tous les locaux du HUSAR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 195,04 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1286928	13 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No SDIP 0000539- Formation: Préparation à la retraite pour le groupe 56 les 4-5-6 juin 2018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 725,59 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1286932	13 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 811628 - Honoraires professionnels pour services rendus pour les mois de mai et juin 2018 (Programme d'aide aux employés).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 128,00 \$
BELZONA QUEBEC INC.	1286935	16 JUIL. 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 53 Réparation de dalle de béton soum. 5629-9225-01	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 057,75 \$
BELZONA QUEBEC INC.	1286935	13 JUIL. 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 53 Réparation de dalle de béton soum. 5629-9225-01	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 519,20 \$
VERSALYS	1286943	13 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Fact. No 151389 - Formation réviser les principales règles de grammaire le 4 juin 2018 pour 10 employés de la prévention-Approbation RH	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 330,72 \$
VWR INTERNATIONAL	1286961	13 JUIL. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel scientifique	Environnement	Traitement des eaux usées	3 108,69 \$
AAA LAVE-AUTO LAURIER	1286962	13 JUIL. 2018	LIEBMANN, RICHARD	Lavage de véhicules de l'état-major et prévention - Mai 2018	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 606,86 \$
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1286972	13 JUIL. 2018	DIB, JAMIL JIMMY	Matériel scientifique	Environnement	Réseaux d'égout	4 377,97 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1286996	16 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - KEPI - ENTENTE 1071477	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 189,93 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1286998	16 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - HOUSSE ENTENTE 1245602 - CHANDAIL COL CHEMINE ENTENTE 1069460 GANT DE SIGNALISATION ENTENTE 1233796	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 566,80 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1286998	17 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - HOUSSE ENTENTE 1245602 - CHANDAIL COL CHEMINE ENTENTE 1069460 GANT DE SIGNALISATION ENTENTE 1233796	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	484,52 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

DESMARAIS CONCEPT	1286999	16 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - INSIGNE POITRINE - ENTENTE 1256442	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 794,46 \$
GROUPE TRIUM INC.	1287001	17 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - BLOUSON DE COMBAT, PANTALON DE COMBAT - ENTENTE 1245462	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	732,29 \$
GROUPE TRIUM INC.	1287001	16 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - BLOUSON DE COMBAT, PANTALON DE COMBAT - ENTENTE 1245462	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 246,14 \$
LES CEINTURES MEGA INC.	1287002	16 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - CEINTURON - ENTENTE 1117987	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 723,91 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1287005	16 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - FUSEE ROUTIERE AVEC SUPPORTS - ENTENTE 1134479 ET BOTTES DE COMBAT - ENTENTE 1081954	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	54 834,21 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1287005	16 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - FUSEE ROUTIERE AVEC SUPPORTS - ENTENTE 1134479 ET BOTTES DE COMBAT - ENTENTE 1081954	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	12 275,98 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1287007	16 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM-MANTEAU HIVER NOIR - ENTENTE 1256565	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 561,28 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1287008	16 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - PANTALON DE PLUIE ET BLOUSON DE PLUIE - ENTENTE 1044929	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	42 475,58 \$
ESRI CANADA LIMITED	1287012	16 JUIL. 2018	CARRIERE, SYLVAIN	ESRI - Pour Gordon Routley - Contrat de support pour la licence ArcGIS Desktop Basic with Extensions Single use Primaire - Pour la période annuelle du 2018-11-01 au 2019-10-31 (voir devis 96039276 relié au compte de Marlène Boute)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 036,76 \$
ESRI CANADA LIMITED	1287016	16 JUIL. 2018	CARRIERE, SYLVAIN	ESRI - Pour (STI-KAO) - Renouvellement contrat de maintenance pour la licence ArcGIS Desktop Standard Concurrent Use Secondaire - Pour la période du 2018-08-02 au 2019-08-01	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 661,46 \$
PSP	1287022	16 JUIL. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Lampe de poche	Police	Activités policières	17 217,95 \$
GESTION PFB	1287035	16 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Réaménagement du 9e étage au QG et PDQ 31	Police	Activités policières	2 644,83 \$
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1287049	16 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux électrique à Ernest-Cormier et PDQ 38	Police	Activités policières	2 784,87 \$
RAYMOND ROBERT LTEE	1287098	16 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	ACHAT ET INSTALLATION D'UN ROULEAU DE CINTRAGE DE FERBLANTERIE MOTORISÉ	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	11 415,60 \$
C.M.S.	1287100	16 JUIL. 2018	FELTON, SYLVAIN	Vison Zéro - Montréal en santé V10N1 Hiver / Winter 2018 selon la facture 10136 pour la publication.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 834,66 \$
BOSCOVILLE	1287101	16 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Entretien ménager juin 2018 pour le 303 Notre-Dame	Police	Activités policières	2 354,97 \$
DISTRIBUTION V.Y.F.	1287111	16 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de tapis de caoutchouc pour Demix	Police	Activités policières	1 209,46 \$
DISTRIBUTION V.Y.F.	1287111	17 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de tapis de caoutchouc pour Demix	Police	Activités policières	2 299,23 \$
DECOR LACHARITE INC.	1287118	16 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de toile solaire pour le CO Sud	Police	Activités policières	6 509,22 \$
RESTO PLATEAU	1287135	16 JUIL. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM SERVICES AUX COURS / REPAS POUR DÉTENUS	Police	Activités policières	4 136,10 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

UNIFORMES LE GRAND (1983) INC.	1287209	16 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Commande annuelle 2018 pour employés Prévention Incendie et Centre de communication	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 454,08 \$
UNIFORMES LE GRAND (1983) INC.	1287209	16 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Commande annuelle 2018 pour employés Prévention Incendie et Centre de communication	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	1 837,29 \$
UNIFORMES LE GRAND (1983) INC.	1287209	18 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Commande annuelle 2018 pour employés Prévention Incendie et Centre de communication	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 377,98 \$
UNIFORMES LE GRAND (1983) INC.	1287209	18 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Commande annuelle 2018 pour employés Prévention Incendie et Centre de communication	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 446,20 \$
GREY CASGRAIN	1287235	16 JUIL. 2018	BIRON, PAULE	Jugement dossier 2186440013	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 626,33 \$
C2.MTL	1287305	17 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Les services traiteur de C2 ont été requis pour l'événement C2 Montréal qui s'est déroulé cette année sur le site de L'Arsenal les 23-24 et 25 mai 2018. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	9 973,81 \$
ACCENT IMPRESSION INC.	1287360	17 JUIL. 2018	PARR, GUYLAINE	Frais dans le cadre de la campagne de promotion des activités dans les parcs-nature 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 980,60 \$
LATROMPETTE INC.	1287381	17 JUIL. 2018	PARR, GUYLAINE	Frais dans le cadre de la campagne de promotion des activités dans les parcs-nature 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 244,10 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1287418	17 JUIL. 2018	LECOURS, SYLVAIN	ENTENTE 1134516 // ACHAT DE 60 CAISSES DE 36 UNITÉS/CAISSE FUSÉES ROUTIÈRES 30 MINUTES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 189,02 \$
COMPUGEN INC.	1287508	17 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de 70 logiciels Ms Project 2016 - tel que la soumission 3619972 SQ (50.4% aggl - 49.6% corpo)	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	18 953,53 \$
IMPRESSION PARAGRAPH INC	1287528	18 JUIL. 2018	PERRY, REMI	CF - Service - Impression - Volume "Quoi faire après un incendie" - 1700 copies - Voir soumission # 50691	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 816,84 \$
AEVITAS INC.	1287534	18 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - RDD	Environnement	Matières recyclables - autres	2 270,35 \$
LATENT FORENSIC SERVICES	1287541	18 JUIL. 2018	THERIAULT, ERIC	Acquisition produits pour détection.	Police	Activités policières	4 773,33 \$
PIVIN & DRAPEAU INC	1287548	18 JUIL. 2018	OSSE, ALIX	2018 - Clôture, barrière, rampe et balustrade Soumission S-18166	Environnement	Matériaux secs - traitement	10 983,18 \$
U. CAYOUILLE INC.	1287554	18 JUIL. 2018	BLAIN, ERIC	2018 -Poteaux en T vert léger de 6 pieds	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 516,55 \$
CENTRE DE LA MONTAGNE	1287560	19 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Services d'accueil, d'animation, de sensibilisation et d'interprétation, dans le cadre du projet pilote visant le retrait du transit automobile l'axe Camillien-Houde/Remembrance 18-1942	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	25 717,00 \$
AIRCUM TECHNOLOGIES INC.	1287587	18 JUIL. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Palette pour surpresseur d'air becker	Environnement	Protection de l'environnement	2 775,00 \$
ZONE AUDIO VIDEO	1287606	18 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Q.G. Désinstallation et réinstallation & déplacement d'écrans vidéo - soum. 14 juillet	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 787,42 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1287694	18 JUIL. 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	Cérémonie d'assermentation du 22 juin 2018. (55e contingent)	Police	Activités policières	4 131,26 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

AREO-FEU LTEE	1287743	18 JUIL. 2018	TOUSIGNANT, YVES	Support de Lance ou Adaptateur Triloc 2 1/2 article # 610-0002 selon DDM227616	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 395,31 \$
L & M UNIFORME INC	1287776	18 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - PANTALON SPECIALISEE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	12 801,76 \$
L & M UNIFORME INC	1287776	19 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - PANTALON SPECIALISEE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 433,08 \$
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1287828	20 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - BOTTE MAITRE CHIEN, CEINTURE NOIRE, 511 PANTALON	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	381,72 \$
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1287828	18 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - BOTTE MAITRE CHIEN, CEINTURE NOIRE, 511 PANTALON	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	185,20 \$
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1287828	24 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - BOTTE MAITRE CHIEN, CEINTURE NOIRE, 511 PANTALON	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 285,00 \$
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1287828	19 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - BOTTE MAITRE CHIEN, CEINTURE NOIRE, 511 PANTALON	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	625,70 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1287831	19 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - LANIERE BATON, ETUI A PISTOLET,SUPPORTS A LA CUISSE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 086,67 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1287831	23 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - LANIERE BATON, ETUI A PISTOLET,SUPPORTS A LA CUISSE	Approvisionnement	Transport et entreposage	67,19 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1287831	18 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - LANIERE BATON, ETUI A PISTOLET,SUPPORTS A LA CUISSE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 031,56 \$
LES CUIRS MARIO INC.	1287840	19 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - ETUI RADIO, MENOTTE, CHARGEUR	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 481,93 \$
LES CUIRS MARIO INC.	1287840	18 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - ETUI RADIO, MENOTTE, CHARGEUR	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 459,33 \$
TECHNOFIL INC.	1287903	19 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - PANTALON CARGO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 300,22 \$
CENTRE DE LA MONTAGNE	1287935	19 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Organisation et la présentation d'une série de spectacles de danse et de musique au chalet du Mont-Royal pour l'année 2018 18-7200	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	12 080,00 \$
PET SCIENCE LTD	1287980	19 JUIL. 2018	HARVEY, DOMINIC	Nourriture pour chiens du SPVM. Facture 00892255 datée du 10 juillet 2018.	Police	Activités policières	2 114,03 \$
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)	1287994	19 JUIL. 2018	HARVEY, DOMINIC	Achat du chien Jeff #16-021BP. Facture 1800000978 datée du 20 juin 2018.	Police	Activités policières	5 600,00 \$
TOMI GRGICEVIC	1288007	19 JUIL. 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Documentation video du chantier des travaux de réaménagement du Square Dorchester Nord - Incidences au contrat 18-6210-i-007	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 524,05 \$
CENTRE DE LA MONTAGNE	1288011	19 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat au Amis de la Montagne pour le développement, la conception et la gestion de projet pour l'exposition "Parcourir la Montagne" de juillet à octobre 2018 dans le parc du Mont-Royal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 968,00 \$
P.E.S. CANADA INC.	1288013	19 JUIL. 2018	BOURQUE, MICHEL	SPVM EILP / Lumière temporaire pour véhicule d'urgence	Police	Activités policières	2 102,69 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1288050	19 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot A juin 2018	Police	Activités policières	3 078,76 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1288055	19 JUIL. 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	avocats dossiers police lot B juin 2018	Police	Activités policières	83 707,11 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1288056	19 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot C juin 2018	Police	Activités policières	5 488,75 \$
PSP	1288062	19 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - CHAINE A SIFFLET, SAC PATROUILLEUR	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 222,40 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

FISHER SCIENTIFIQUE	1288079	19 JUIL. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 920,18 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1288092	19 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM FORMULAIRES - (F580-33) CONSTAT INFRACTION THERMIQUE ENTENTE 1224919	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	60 619,26 \$
ARKEOS INC.	1288114	19 JUIL. 2018	DUPLANTIE, SYLVIA ANNE	Réalisation des touilles archeologiques lors de la refection de la Maison Thomas Brunet au parc-nature du Cap Saint-Jacques 18-1944	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	34 072,11 \$
CASAVANT MERCIER	1288144	19 JUIL. 2018	GUAY, PATRICE	Remboursement honoraires juridiques dossier PP	Dépenses communes	Autres - Administration générale	28 693,20 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1288174	19 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 705861 - Honoraires professionnels pour services rendus pour les mois de novembre et décembre 2017.(Programme d'aide aux employés).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 128,00 \$
GESTION PERGEBEC INC.	1288180	19 JUIL. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	ENQ 20180427 401 10 - Service d'enquête	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	16 482,93 \$
GROUPE SHAREGATE INC.	1288200	20 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Renouvellement de la licence Sharegate pour le projet désinfection de la DEEU du Service de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 463,95 \$
DUMOULIN BICYCLETTES	1288234	23 JUIL. 2018	HODDER, DANIEL	Achat de quatre (4) vélos cargo pour la campagne de consultation publique «Mon parc de rêve»_18-6274	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 251,99 \$
SOFTCHOICE LP	1288247	20 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74562.02 - Acquisition matériel pour lab Windows 10 comme convenu avec Softchoice LP - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 216,63 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1288261	20 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Demande Urgente // 1050 Batteries 9V // PRÉVENTION	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 303,95 \$
VWR INTERNATIONAL	1288295	20 JUIL. 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Achat PTI - Congélateurs et réfrigérateurs pour la conservation des échantillons de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	21 720,41 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1288305	20 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	FOURNITURE ENSEMBLE DE PANNEAUX POUR RANGEMENT D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENT SELON LA MÉTHODE 5S - LORS DU DÉMÉNAGEMENT DE L'ATELIER OUTREMONT selon la soumission 323150	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	5 770,87 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1288314	20 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	DM-227641 // ACHAT DE 60 BIDONS DE 3.8 LITRES SAVON PROLIM ECO // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 834,66 \$
S4 TACTIQUE ET DEFENSE INC.	1288316	20 JUIL. 2018	BARTH, SIMONETTA	Bouclier - Projet PADA #9	Police	Activités policières	37 606,35 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1288322	20 JUIL. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture - 16.10.723.8 Bureau de poursuite - Cour municipale - Pochette avec rabat - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 811,06 \$
DE LAVOY	1288339	20 JUIL. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	facture - TSF02-A Toge de style français en polyester & laine. Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 913,42 \$
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1288443	23 JUIL. 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Bonaventure, estimation des couts de construction pour travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune pour AO-214734, entente 1201916, DEM : Jérémie Carrière.	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout	7 712,17 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	1288462	23 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Base béton, impression numérique, poteau en U acier, ancrage, installation	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 292,40 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1288642	24 JUIL. 2018	CHIASSON, JOSEE	Facture - Service - Traiteur - Devoilement du plan du développement territorial du 27 juin 2018 - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 431,51 \$
LE GROUPE BLH INC.	1288656	24 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Fabrication, pose de pieux & installation panneau des règles de sécurité. Soumission par courriel du 20 juin 2018.	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 845,16 \$
FILTRATION PLUS INC.	1288663	24 JUIL. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Ramassage de poussière de balle frangible au CO Est et Ouest	Police	Activités policières	12 283,54 \$
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1288664	24 JUIL. 2018	BLAIN, ERIC	2018 - Ensemble de remise à neuf plus ensemble de laser ETC	Environnement	Protection de l'environnement	3 240,00 \$
MU	1288708	24 JUIL. 2018	DESAUTELS, ANNE	Réalisation de murales dans la Grange du Centre de plein air - parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Contrat 17-1883.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	24 000,00 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1288800	26 JUIL. 2018	TOUSIGNANT, YVES	Document 153133 - Atelier: Apria - Commande de gants Phoenix en cuir, avec poignet, NFPA	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 670,38 \$
DECCAN INTERNATIONAL	1288894	25 JUIL. 2018	MIZOGUCHI, ALEXANDRE	DECCAN International - Renouvellement du contrat annuel (gré à gré) pour le support et la maintenance du système informatique Computer Aided Dispatch (CAD) et (ADAM) - couvrant la période du 2018-09-01 au 2019-08-31	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	45 288,78 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1288922	25 JUIL. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM222712//Bouteilles et Capteurs pour la section Electricité et Communication	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 219,13 \$
DIX AU CARRE INC.	1288956	25 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Fourniture des services pour la phase 2 de la réalisation d'une trousse éducative (style kiosque) pour soutenir les activités de la Division de la gestion des matières résiduelles lors d'évènements publics	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	3 181,12 \$
CHAMARD ET ASSOCIES INC.	1288957	25 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 -Réaliser un inventaire sur les initiatives mondiales visant à réduire le plastique.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	22 210,11 \$
MINISTRE DES FINANCES	1288973	25 JUIL. 2018	BLAIN, ERIC	2018 -Service - chimie organique (Laval)analyses d'échantillons pour paiement facture # 43281-DBB	Environnement	Protection de l'environnement	23 843,24 \$
VIDERUM LTD	1289034	25 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	60006.04 - VIDERM (VIDERUM) - Acquisition d'une preuve de concept d'une solution infonuagique afin de permettre l'accessibilité en permanence au portail - Gré à Gré < 25k \$ - Anthony Ferrarini - 2018-07-04 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 475,89 \$
BOREALA MANAGEMENT INC.	1289052	25 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_SÉRAM_05_RV - Serv. Prof. pour Accompagnement dans la gestion du changement- SIM comme convenu avec Boreala Management Inc. Demandeur Martine Piché - STI	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	22 673,10 \$
INNOTEX INC.	1289173	26 JUIL. 2018	TOUSIGNANT, YVES	Cuir - Inspections avancées selon entente #899907 ; Factures Avril 2018 - Facture: FAC0000026628	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 930,13 \$
VILLE DE WESTMOUNT	1289192	26 JUIL. 2018	MARSAN, ANDRE	Suite à une réparation d'une fuite de conduite principale de 16po au 4331 De Maisonneuve. Effectuée le 19 mars 2018.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 996,49 \$
LAFLEUR & FILS INC.	1289198	26 JUIL. 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 47 Réparation temporaire de la porte de garage fact. 63501	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 475,27 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ROY BELANGER AVOCATS	1289206	26 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossier REH factures 6818.8031.8714.8852.9445.9800.10345.10521	Police	Activités policières	18 155,75 \$
TEXTILES MERCEDES LTEE	1289219	26 JUIL. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DKM tuyaux // Comm. RGO#4954 // VERIFICATION, RÉPARATION ET REMPLACEMENT DE DIFFÉRENTS BOYAUX POUR LE SIM. INCLUANT PIÈCES ET MAIN D'OEUVRES.(SERVICE DÉJÀ RENDU) // Facture 74733 // #de commande 72087	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 958,54 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1289234	26 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	200, Bellechasse HUSAR Photocopieur MX 4070N	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 163,82 \$
GILLES PAQUETTE	1289246	26 JUIL. 2018	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot, Archivage des études géotechniques dans la base de données Geotec et Tableau de bord, Gilles Paquette, DEM : Josée Asselin, gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	10 000,00 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1289256	26 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossier REH factures 11414.11861	Police	Activités policières	13 204,80 \$
PETITE CAISSE - SPVM	1289286	26 JUIL. 2018	REEVES, CHANTAL	Petite caisse enquêtes spéciales	Police	Activités policières	8 453,96 \$
CIMA + CONSTRUCTION INC.	1289308	26 JUIL. 2018	DUPLANTIE, SYLVIA ANNE	Circulation et transport - 2 relevés de transit pendant le projet pilote	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	38 383,43 \$
AGENCES DE SPORTS TRI-OMF INC.	1289319	26 JUIL. 2018	WATERHOUSE, DAVE	MSD 624 - Impressions logo, modifications des poignets et inspection - Référence RA-6506	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 937,68 \$
MARKETING QUINTUS S.E.N.C	1289349	26 JUIL. 2018	CHIASSON, JOSEE	Service - Production multimédia - Services professionnels de 7 capsules vidéo et pour la gestion des réseaux sociaux - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	15 748,12 \$
BELL NORDIC INC.	1289355	26 JUIL. 2018	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels du Contractant, pour définir un processus de traitement, dégager du processus les rôles et responsabilités de chaque personne de l'équipe. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 498,75 \$
IMFUSIO CANADA INC.	1289358	26 JUIL. 2018	CHIASSON, JOSEE	Conseiller en gestion, management. Conception des outils, l'intégration de contenus et l'animation d'ateliers pour le Parcours du développement durable Montréal 2018 - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	16 273,06 \$
THE GLOBE AND MAIL	1289394	27 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement des factures # 5021778 et 5022151 pour les services publicitaires de The Globe and Mail ont été requis dans le cadre du dévoilement des plans d'action du Service du développement économique. Multi-size - tgam - CPM - Avril 2018	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 937,02 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1289398	27 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement des factures # TN16020 et TN15939 pour les services publicitaires de Medias Transcontinental S.E.N.C. ont été requis dans le cadre du dévoilement des plans d'action du Service du développement économique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	4 195,90 \$
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1289406	27 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement des factures # 072068 et 07912 pour les services de Robert Alexis traiteur ont été requis dans le cadre du dévoilement des plans d'action du Design, Savoir et Talent et Affaires économiques	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 480,33 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

LE DEVOIR INC.	1289410	27 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement des factures # DE199202 et DE199203 pour les services publicitaires de Le Devoir requis dans le cadre du dévoilement des plans d'action du Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 414,71 \$
ARKEOS INC.	1289419	27 JUIL. 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Réalisation de fouilles archéologiques - Projet 1725, avenue Cedar, situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal Mandat 03 18-1944	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 232,12 \$
MEDIAQMI INC.	1289428	27 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement des factures # UR00001479 et MTL 36914 pour les services publicitaires de Média QMI requis dans le cadre du dévoilement des plans d'action du Service du développement économique. - FR Journal De Montréal 300X600 - CPM	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 159,44 \$
POSTMEDIA NETWORK INC	1289450	27 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement des factures # 24191 et 20316 pour les services publicitaires de la firme Postmedia requis dans le cadre du dévoilement des plans d'action du Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 202,12 \$
SECURITE LANDRY INC	1289470	27 JUIL. 2018	GIRARD, SYLVIE	Atelier: Cuir - Devis: 1888 - Achat Kit Cable 100', Pompe Submersible, Cable Aspirot et Cable de commande	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 857,99 \$
CARDINAL HEALTH CANADA INC	1289532	27 JUIL. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-227643 // ACHAT DE 80 BOITES 12 PAQUETS LINGETTES ALOE MED 17CMX20CM SANS ALCOOL #MSC263100 // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 183,74 \$
FEDERATION DES CHAMBRES IMMOBILIERES DU QUEBEC	1289544	27 JUIL. 2018	COTE, BERNARD	Facture - Frais d'accès annuel-Utilisateurs autorisés Centris (30). Période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	9 921,32 \$
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1289595	27 JUIL. 2018	BOURQUE, MICHEL	SPMV EILP / LOCATION DE VÉHICULES MOIS DE JUIN	Police	Activités policières	7 749,63 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1289615	27 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot A juillet 2018	Police	Activités policières	4 994,26 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1289617	27 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot B juillet 2018	Police	Activités policières	16 528,71 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1289618	27 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot C juillet 2018	Police	Activités policières	12 749,14 \$
ROY BELANGER AVOCATS	1289620	27 JUIL. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot D juillet 2018	Police	Activités policières	5 607,38 \$
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1289626	27 JUIL. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 434,18 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1289629	27 JUIL. 2018	DIB, JAMIL JIMMY	Analyses externes	Environnement	Protection de l'environnement	5 853,06 \$
ALIZE RESSOURCES HUMAINES INC.	1289674	30 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Mandat octroyé à Alizé ressources humaines pour réaliser un diagnostic des services Placement des PME MTL. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 228,42 \$
IMPART LITHO	1289716	30 JUIL. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 221498 - Impression l'Heure Juste Vol. 25 no. 2	Police	Activités policières	2 156,44 \$
QUATRE QUARTS INC.	1289717	30 JUIL. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 3878 - Réalisation graphique l'Heure Juste vol. 25 no. 2	Police	Activités policières	3 359,60 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ADN5 MEDIA INC.	1289718	30 JUIL. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service de revue de presse juin 2018	Police	Activités policières	4 199,50 \$
AGRO ENERGIE INC.	1289821	30 JUIL. 2018	CLOUTIER, SYLVAIN	IN 321701 DRM: 003217-TC-01. Bois Rameal fragmente - Projet Rachel Est - Demandeur: Sergio Sollazo - TR: CG17 0271 Gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	4 265,12 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1289839	30 JUIL. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Elite book HP pro	Environnement	Protection de l'environnement	3 097,63 \$
QUEBEC MULTIPLANTS	1289854	30 JUIL. 2018	CLOUTIER, SYLVAIN	IN 321701 DRM : 003217-TC-01. ARBRES PROJET TERRE- PLEIN RACHEL EST. DEMANDEUR: SERGIO SOLLAZZO. TR: CG17 0271 GRÉ À GRÉ	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	10 836,81 \$
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1289879	30 JUIL. 2018	BERTRAND, DAVID	SPVM DCO / LOCATION DE VÉHICULE MOIS DE JUIN	Police	Activités policières	7 725,05 \$
ME CLAUDE CHAMBERLAND	13136930042018	07 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 17-00478	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 429,80 \$
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	144140	07 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-001072	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 765,03 \$
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	145601	23 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 16000753	Affaires juridiques	Affaires civiles	- \$
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	145601	23 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 16000753	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 635,13 \$
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	145825	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - Dufresnes hebert Commeau - Dossier # 16-001072	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 851,20 \$
RENEE DUPRAS	16001052	19 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques-sténographe dossier 16-001052	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 776,92 \$
MEMOIRES L'ELOQUENCE INC.	1718250	12 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ frais de recherches	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 316,83 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1900763869	04 JUIL. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Juin 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 544,32 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1900763869	04 JUIL. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Juin 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	316,94 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1900763869	04 JUIL. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Juin 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 056,20 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180217	06 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0217	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 393,71 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180219	06 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0219	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180220	06 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0220	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 275,61 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180224	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0224	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180225	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0225	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180233	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0233	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 393,71 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180237	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0237	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 897,65 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180240	19 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0240	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 \$
LANDRY, BERNARD	20180527	17 JUIL. 2018	FERRAZ, STEPHANIE	Frais de déplacement pour G7 - Bernard Landry	Police	Activités policières	2 941,17 \$
PETITE CAISSE - SPVM	20180604	04 JUIN 2018	BOISCLAIR, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 586,36 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180621commrecur	22 JUIN 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 052,25 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180621dos	22 JUIN 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 647,35 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180621localrecur	22 JUIN 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 886,55 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20180659	12 JUIL. 2018	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	11 916,08 \$
RENEE DUPRAS	201823	06 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-23	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 000,61 \$
RENEE DUPRAS	201824	19 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-24	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 655,53 \$
RENEE DUPRAS	201826	22 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-26	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 846,24 \$
RENEE DUPRAS	201828	29 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-28	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 647,12 \$
RENEE DUPRAS	201829	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-29	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 859,07 \$
RENEE DUPRAS	201830	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-30	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 476,43 \$
RENEE DUPRAS	201831	19 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-31	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 967,32 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

RENEE DUPRAS	201832	19 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-32	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 527,99 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode12	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 12 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 264,49 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode12	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 12 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 180,49 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode13	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 13 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 684,28 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode13a	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 13 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 597,98 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode14	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 14 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 418,40 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode14	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 14 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	17 242,58 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode15	20 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 15 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 470,16 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode15	20 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 15 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 359,10 \$
PETITE CAISSE - SPVM	21juin2018	23 JUIN 2018	LEMAY, LINDA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 020,00 \$
CCR AUTOMOBILE	26	07 JUIN 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	10 813,71 \$
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	26958	06 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques fraisavocat/ dossier 17-001800	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 948,57 \$
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	27081	28 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires juridiques - Bélanger Longtin - Services professionnels - Dossier # 17-001800	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 706,58 \$
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	27145	24 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;17-001800	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 507,11 \$
THEMIS MULTIFACTUM INC.	28910	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques reproduction de docimnts dossier;18- 001134	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 704,24 \$
THEMIS MULTIFACTUM INC.	28911	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques reproduction de docimnts dossier;18- 001134	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 634,25 \$
RACICOT CHANDONNET LTEE	29825	06 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ frais avocat dossier ;17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 729,67 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

RACICOT CHANDONNET LTEE	29970	20 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocat dossier ;18-000448	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 774,31 \$
RACICOT CHANDONNET LTEE	29985	25 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocat dossier 17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 564,34 \$
AIRMET SCIENCE INC.	313	07 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridique/ frais de revision de dossier;15-003478	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 385,85 \$
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	31755	26 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais de huissiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 120,50 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31770	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 11-001166	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 986,43 \$
BRENNTAG CANADA INC.	40865121correction	19 JUIN 2018	RODOFIL, MYRIAM	correction traitement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 661,47 \$
BELL CANADA	52621825320180601	08 JUIN 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Bell 526 Juin 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,18 \$
BELL CANADA	52621825320180701	17 JUIL. 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Bell 526 Juillet 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,17 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90041827	07 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mars 2018 - facture # 90041827 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 229,90 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90041828	07 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mars 2018 - facture # 90041828 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	454 369,92 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90043011	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Avril 2018 - facture # 90043011 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	16 572,40 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90043012	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Avril 2018 - facture # 90043012 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	318 275,60 \$
BELL CANADA	95081613	22 JUIN 2018	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS	Police	Activités policières	3 393,12 \$
BELL CANADA	95106564	25 JUIL. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS	Police	Activités policières	2 299,23 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9654844479	06 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	28 669,65 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9655498547	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	38 568,84 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9655510685	13 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 26-05-2018 @ 01-06-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 168,10 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9656146292	19 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	27 421,48 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9656152991	19 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 02-06-2018 @ 08-06-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 331,40 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9656783210	04 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	29 242,16 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9656790044	22 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 09-06-2018 @ 15-06-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 703,81 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9657425599	04 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	38 465,83 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9657430227	04 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 16-06-2018 @ 22-06-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 396,56 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9658164299	19 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 189,36 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9658179452	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 23-06-2018 @ 29-06-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 012,92 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9658776887	19 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	29 360,10 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9658790458	13 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 30-06-2018 @ 06-07-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 692,45 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9659394479	26 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	32 167,33 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9659404985	20 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 07-07-2018 @ 13-07-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 865,11 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9660013037	31 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 14-07-2018 @ 20-07-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 658,88 \$
CONCERTATION EN DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VERDUN	ca18210153	05 JUIL. 2018	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier a la concertation en developpement social de verdun pour 2018 conformement au cadre de reference de l'initiative montrealaise de soutien au developpement	Diversité sociale et des sports	Développement social	16 380,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	de180604dasresshum	11 JUIN 2018	COLLIN, MARIO	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat # 15J00 - du 1er juin 2018 au 30 juin 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 709,80 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	de180711dasresshum01	11 JUIL. 2018	COLLIN, MARIO	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat # 15J00 - du 1er juillet 2018 au 31 juillet 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 918,81 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	de180717	17 JUIL. 2018	COLLIN, MARIO	Remise des taxes sur acquisition (3) d'immeuble(s)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	473 812,50 \$
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEP16697	10 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Cie électrique Britton - Démantèlement des bancs condensateurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 592,70 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP18550	05 JUIL. 2018	ALTAMURA, JONATHAN	Pierrefonds - Pièces de rechange critiques Hydrapol	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	589,79 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP18550	04 JUIL. 2018	ALTAMURA, JONATHAN	Pierrefonds - Pièces de rechange critiques Hydrapol	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 843,42 \$
LINEMAN'S TESTING LABORATOIRES OF CANADA LIMITED	DEP19556	07 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	Achat gants électriques pour Gary et Redouance	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	133,70 \$
LINEMAN'S TESTING LABORATOIRES OF CANADA LIMITED	DEP19556	06 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	Achat gants électriques pour Gary et Redouance	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 982,75 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	DEP19880	25 JUIL. 2018	MARSAN, ANDRE	Location d'un pont portique,d'un palan et grappin pour poutrelle	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	758,06 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	DEP19880	03 JUIL. 2018	MARSAN, ANDRE	Location d'un pont portique,d'un palan et grappin pour poutrelle	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 279,31 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP19969	15 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Contacteurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 685,30 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP20035	07 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	AESL- Service technique ponctuel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 705,63 \$
DELOM SERVICES INC	DEP20137	16 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	(UNITE) APPEL DE SERVICE POUR LA REMISE À NEUF DU MOTEUR 2000HP DE LA POMPE U10 À LA HAUTE PRESSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 753,88 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	DEP20256	25 JUIL. 2018	REBSELJ, VINCENT	Installation des barillets Abloy - Administration et usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 404,25 \$
LINOVATI INC.	DEP20333	05 JUIN 2018	MARSAN, ANDRE	Contrat pour services conseils stratégiques afin d'optimiser la structure organisationnelle de la Direction de l'eau potable avec l'approche LEAN	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 031,60 \$
LAVO	DEP20337	26 JUIL. 2018	MARSAN, ANDRE	BCO2018 Hypochlorite de sodium pour roulottes (Jarry et Mariens)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 813,69 \$
ETL ELECTRONIQUE LTEE	DEP20384	24 JUIL. 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Modules GPS pour les véhicules	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 262,46 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP20458	07 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	Urgent - Achat sacs de microsable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 264,50 \$
SANIVAC	DEP20759	26 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Sanivac- Nettoyage inter-ozonation EST	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 237,25 \$
VERTIKA INC.	DEP20761	07 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	Appel de service pour le remplacement de lumières au-dessus du réservoir Duke of Kent	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 342,18 \$
CORPORATION CIMSOFT	DEP20770	25 JUIL. 2018	MARSAN, ANDRE	Renouvellement du contrat d'assistance technique Elite pour l'application Wonderware pour les usines Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire, Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	40 876,88 \$
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP21014	17 JUIL. 2018	REBSELJ, VINCENT	Réalisation des services d'ingénierie et de dessin d'un système de positionnement des moteurs haute-pression (Turning gear)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 039,40 \$
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP21112	10 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Décontamination réacteurs UV1 et UV14	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 006,80 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP21137	05 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - REMPLACEMENT UNITES CHAUFFAGE SALLE DG-1 - 2018 UPC - LUMIÈRE URGENCE CHARBON - 2018 UPC - REMPLACEMENT UNITÉS DE CHAUFFAGE SALLE CYLINDRES DE CHLORE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 732,21 \$
NOVEM DISTRIBUTION INC	DEP21232	29 JUIN 2018	VENDETTI, PERRY	Dispositifs de cadénassage	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 464,60 \$
A. & J.L. BOURGEOIS LTEE	DEP21236	04 JUIN 2018	PERIARD, MICHEL	Murs 11 x 8 style jersey	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 706,11 \$
MOUSQUETONS & CIE INC.	DEP21259	27 JUIL. 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Inspection annuelle des équipements SST	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 022,08 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21289	03 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	UDO - Kit réactif analyseurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 680,53 \$
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE G.G.H. INC.	DEP21316	04 JUIN 2018	PAUL, SERGE MARTIN	Inspection et diagnostic des câbles chauffants de la conduite principale d'aqueduc dans le pont de la Concorde	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 882,86 \$
FASTENAL CANADA LTEE	DEP21360	05 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	ULA - Quincaillerie pour cuves - M. Vallée - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 999,08 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21365	04 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	Manoeuvre de vanne électrique PERCEUSE UNITEC SPC-EHB 32/2.2 R/RL	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 710,15 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP21371	04 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Capteur de gaz MSA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 901,75 \$
BOULONS PLUS	DEP21373	04 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Boulonnerie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 070,00 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21378	05 JUIN 2018	PERIARD, MICHEL	Divers produits pour ouvriers d'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 168,74 \$
THERMOCO INC	DEP21383	12 JUIN 2018	CARRIERE, ANNIE	Fourniture et installation de deux climatiseurs muraux à 4 têtes de 48 000 BTU chacune pour la sous station électrique de Lachine - Contrat 2014-48	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 311,66 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	DEP21388	17 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Tondeuses pour l'équipe d'ouvriers d'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 042,02 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	DEP21389	16 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Équipements pour les ouvriers d'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 116,57 \$
DUMOULIN & ASSOCIES REPARATIONS DE BETON LTEE	DEP21390	14 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	Appel de service pour la réparation d'une fissure réservoir surélevé - Usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,56 \$
OSISOFT LLC	DEP21391	14 JUIN 2018	MARSAN, ANDRE	Renouvellement annuel de contrat de maintenance et mise à jour du système PI (période du 01-08-2018 au 31-07-2019)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	66 884,32 \$
PROMAT ENGINEERING SALES (2003) INC.	DEP21399	06 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	Promat - Pièces de rechange pour DryFeeder chaux	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 353,92 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21402	06 JUIN 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	10 Harnais	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 248,10 \$
RCI ENVIRONNEMENT	DEP21418	07 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	BCO2018 - Service mensuel de collecte des déchets (un conteneur de 2VC), une fois par semaine - #client 116726 - Remplace DEP15989	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 \$
ENERGIR S.E.C.	DEP21421	07 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	En lien avec DEP20223 - BCO2018 - Pour 55 av. Lilas, Dorval #cot 4200 6615 704 - Remplace DEP20223	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 232,09 \$
MVC OCEAN INC.	DEP21425	07 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	En lien avec DEP21424 - Travaux d'inspection Printemps et Automne 2018 - Inspection des prises d'eau - Équipements hors devis	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 854,09 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP21433	08 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Électricité - D. Robert - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 113,14 \$
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	DEP21442	11 JUIN 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Paiement de 7 factures impayées de 2017 - Signalisation routière pour divers arrondissements	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 834,66 \$
CLOTURES SENTINELLE LTEE	DEP21445	14 JUIN 2018	PERIARD, MICHEL	Appel de service pour travaux de clôture, ouverture pour porte réservoir 3 A	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 094,51 \$
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEP21449	27 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	Réparation d'asphalte et chemin interne usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 276,78 \$
U. CAYOUCETTE INC.	DEP21455	14 JUIN 2018	PERIARD, MICHEL	Divers pour la menuiserie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 303,95 \$
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP21466	12 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Ens. réparation pompe Goulds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 093,79 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21468	12 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Pièces pour analyseurs et régulateurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 390,50 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21469	12 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Produits pour sonde et turbidimètre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 222,12 \$
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP21472	12 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Pièces Evoqua	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 541,87 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21476	12 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Produits divers	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 010,26 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP21477	12 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	HUILE SHELL TURBO T 46 208.2L	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 000,66 \$
MABAREX INC	DEP21481	18 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Pièces Calgon - Modifier L4 et 5 car j'ai inversé les montants	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 191,62 \$
CLOTURE FORTIN	DEP21487	12 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	Réparation des clos de l'usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 194,26 \$
PAPINEAU SANDBLAST AU JET INC.	DEP21491	13 JUIN 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Vanne à rebâtir par Papineau Sandblast / epoxy	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 091,89 \$
AKT FORMATION INC.	DEP21495	13 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Services de signaleur routier requis dans le cadre des grands projets à l'usine Atwater. Incidences du Contrat 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 018,45 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP21512	14 JUIN 2018	VENDETTI, PERRY	R/R - Certification des équipements espace clos 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 312,87 \$
INOLEC	DEP21514	14 JUIN 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Scie à béton, panier à trou et ring saw	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 876,08 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP21521	15 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Pièce pour sectionneur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 023,21 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP21525	15 JUIN 2018	PERIARD, MICHEL	Solution pour douche oculaire portative (JG Poirier) - Outils pour atelier électrique - Outils pour électro (D. Chouinard)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 429,90 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21529	15 JUIN 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Matériel d'échantillonnage	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 328,57 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21530	15 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	2018 UPC - AESL - Pièces pour système chlore CIT et turbidimètre HF	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 394,97 \$
MCMMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP21532	15 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - McMAster CARR - Equipement lavage pour l'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 943,15 \$
DYNAPOMPE INC.	DEP21534	15 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Pompe puisard	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 004,04 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP21536	15 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Pièces électrique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 796,52 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21543	15 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	R/R - Contrôleur pour turbidimètre - M. Lajeunesse - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 156,91 \$
LES CONTROLES DAVIS LTEE	DEP21544	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Sonde de niveau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 659,48 \$
(ASFETM) ASSOCIATION SECTORIELLE FABRICATION EQUIPEMENT TRANSPORT MACHINE	DEP21549	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - Transport des matières dangereuses (TMD)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 253,09 \$
BIOTECH J.A. INC.	DEP21555	18 JUIN 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Entretien pour laveuse de pièces pour St-Patrick	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 572,19 \$
MABAREX INC	DEP21559	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Pièces Calgon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	43 149,87 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21560	18 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Capteur Trides Swan	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 898,29 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21562	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Divers pour les électros	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 389,24 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP21564	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces électrique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 145,60 \$
HILTI CANADA LTEE	DEP21566	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces divers pour montage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 483,03 \$
MCMMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP21567	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces et étiquettes pour pompe aluminatée	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 374,10 \$
TENAQUIP LIMITED	DEP21568	19 JUIN 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Tables de travaille pour le nouvel électro	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 972,71 \$
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP21571	19 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Pièces pour détecteur chlore (URGENT)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 197,40 \$
NAVADA LTEE	DEP21573	19 JUIN 2018	MARTEL, SIMON	2018 - Entretien annuel et démarrage du système de chauffage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 170,65 \$
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP21583	20 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Ens. réparation pompe Goulds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 093,79 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21586	20 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Produits Hach et Pulsafeeder	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 863,77 \$
FLO FAB INC	DEP21587	20 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Pompe submersible	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 064,43 \$
GAZTEK INC	DEP21589	20 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Détecteurs d'ozone et chlore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 926,35 \$
MABAREX INC	DEP21590	20 JUIN 2018	PERIARD, MICHEL	Étalonnage de l'appareil à calibrer les sondes UV et Calibration des capteurs UV	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 543,35 \$
OTRANSIT INC.	DEP21592	20 JUIN 2018	CARRIERE, ANNIE	Pierrefonds - Analyse de pression transitoire, DS 87911	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 608,45 \$
GCI INC.	DEP21593	20 JUIN 2018	TURCOTTE, CAROLINE	Renouvellement de contrat de soutien technique et d'utilisation pour le progiciel ULTIMA pour la période du 5 juillet 2018 au 4 juillet 2019	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 923,90 \$
NEDCO	DEP21597	21 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Électricité - D. Robert - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 560,40 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP21599	21 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Vanne 8" - M. Vallée - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 506,61 \$
ALPHA CONTROLS & INSTRUMENTATION INC.	DEP21612	22 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces pour installation skid pompe Aluminate	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 354,57 \$
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP21614	22 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Pièces et équipement pour automatisation de la roulotte de désinfection - J.M. Ouellet - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 501,90 \$
MSK CANADA LTEE.	DEP21615	22 JUIN 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Garde-corps autoportant	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 269,67 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP21619	29 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Vanne eau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 866,15 \$
9272-4228 QUEBEC INC	DEP21621	04 JUIL. 2018	LABERGE, ANNE-MARIE	BCO2018 - Modification pompes sur remorque	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 039,40 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEP21624	26 JUIN 2018	VENDETTI, PERRY	Mèches pour machine à tapping (Mueller)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 317,24 \$
MABAREX INC	DEP21629	27 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Manchon pour lampe UV	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 900,82 \$
LE GROUPE LML LTEE	DEP21637	27 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	Construction et installation de diffuseurs d'ozone - Usine Lachine - Proiet 2018-09	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 357,85 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEP21639	28 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Arrêt Corporation	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 281,91 \$
SUEZ TREATMENT SOLUTIONS CANADA L.P.	DEP21643	27 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	Réparation de l'ozonneur #1 à l'usine de Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 653,56 \$
LABORATOIRES CHOISY LTEE	DEP21665	28 JUIN 2018	VENDETTI, PERRY	Produits pour l'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 623,01 \$
TENAQUIP LIMITED	DEP21668	28 JUIN 2018	VENDETTI, PERRY	Casier pour employés	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 766,57 \$
NEDCO	DEP21672	29 JUIN 2018	TURCOTTE, CAROLINE	Achat d'interface tactile et d'accessoires d'automatisation industriel - Projet 58026 - Projet Simon 174177 - Sous projet 1858026031	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 430,99 \$
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	DEP21675	29 JUIN 2018	LABERGE, ANNE-MARIE	Formations - Développement des professionnels chefs d'équipe et Rôle et leadership d'impact	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 230,98 \$
TENAQUIP LIMITED	DEP21681	28 JUIN 2018	REBSELJ, VINCENT	Échelle roulante pour secteur haute pression	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 098,91 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21682	28 JUIN 2018	VENDETTI, PERRY	Palans et chaînes, maillons et accessoires pour lampes frontales	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 790,73 \$
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEP21684	29 JUIN 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Installer un Mueller 2 po sur le dessus de la conduite au sud de la vanne 36 po (Forterra) - avenue Atwater, Lincoln	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 561,19 \$
DATAGLOBE CANADA INC.	DEP21690	04 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Ventilateurs dans UPS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 338,60 \$
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEP21701	29 JUIN 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces pour pompe Pulsafeeder	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 314,29 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCÉDES INC.	DEP21704	03 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	ULA - Débitmètre - P. Jean - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 914,59 \$
MABAREX INC	DEP21714	05 JUIL. 2018	LABERGE, ANNE-MARIE	Inventaire magasin - Lampe réacteur UV Calgon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 787,60 \$
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEP21731	04 JUIL. 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Innova inc. - usinage vanne rebuild	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21732	05 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	2018 UPC - Divers produits - Augmentation du BC - Erreur de prix L3	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 395,82 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21733	05 JUIL. 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - Projet SST installation garde-corps	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 774,10 \$
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP21735	05 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	Sonde de pression DDO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 373,94 \$
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEP21736	05 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Raccords Camlock pour désinfection - I. Dupont - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 415,23 \$
NEDCO	DEP21741	05 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Pièce pour Installer IPM Hypo	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 295,46 \$
ABRAXIS LLC	DEP21748	05 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Test de détection cyanobactérie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 581,75 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEP21759	05 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Positionneur Siemens - D.Savard - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 624,25 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21760	06 JUIL. 2018	PERIARD, MICHEL	Kit d'harnais, vêtements cat. 4 et coverall Arc Flash pour R. Lajoie, F. Baribeau, P. Bonin	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 400,94 \$
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	DEP21763	17 JUIL. 2018	MARSAN, ANDRE	Châteaufort - Démonter plate-forme de bois sur pont-roulant	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 671,96 \$
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	DEP21769	10 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Appel de service pour divers travaux à la sous station électrique d'urgence	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 630,46 \$
JEAN-LUC GALAND	DEP21771	13 JUIL. 2018	TURCOTTE, CAROLINE	Contrat pour la fourniture, installation, configuration et mise en service du logiciel de calcul de désinfection dans les usines Atwater et Charles-J.-Des Baillels	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 782,29 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	DEP21774	06 JUIL. 2018	DUBUC, JEAN- FRANCOIS	Usine Pointe-Claire - Services et honoraires professionnels - Plans et clauses techniques spéciales émis pour construction et remise des documents au dossier- Proposition OS GC-18135 Révision 1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 157,60 \$
RECUBEC INC.	DEP21775	06 JUIL. 2018	REBSELJ, VINCENT	Pompage et nettoyage du réservoir de soude	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 622,77 \$
LES CONCEPTIONS PROTOTEC INT.INC.	DEP21791	13 JUIL. 2018	DAOUST, YVON	UAT - Pièces pour système de purge	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 105,00 \$
TRANSPORT CINQUINO (2000) INC.	DEP21793	26 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Récupération de terre - Ramassage de veille terre sur le terrain et la jeter dans un dépôt avec transport Cinquino 200Inc	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 459,32 \$
ULINE CANADA CORP	DEP21800	11 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Ventilateur pour l'opération	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 935,06 \$
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21802	16 JUIL. 2018	DAOUST, YVON	Installer Turbidimètres pour les décanteurs Actiflo	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 262,87 \$
ABRAXIS LLC	DEP21805	12 JUIL. 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Bandelette cyanobactérie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 542,37 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21819	13 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Couvre-tout arc flash pour F. Baribeau, P. Bonin, R. Lajoie et C. Séguin	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 385,99 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP21821	13 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Laboratoire - Microbiologie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 000,02 \$
VWR INTERNATIONAL	DEP21822	13 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Labo - Étalonnage et Échantillonnage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 317,82 \$
NAVADA LTEE	DEP21829	13 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Appel de service pour les correctifs sur patin et roulements du moteur du système de chauffage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 793,03 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

LE GROUPE MASTER INC.	DEP21831	16 JUIL. 2018	REBSELJ, VINCENT	Remplacement des moteurs de volets de la salle des pompes HP et BP	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 397,28 \$
SERVALVE	DEP21832	16 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Appel de service pour ajustements et vérification Clapets à disque incliné avec amortisseur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 009,46 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP21835	16 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Appel de service pour la réparation du système de protection de clôture Intrepid	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 669,39 \$
ABRAXIS LLC	DEP21844	16 JUIL. 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Test cyanobactérie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 852,87 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEP21847	16 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Plomberie aqueduc	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 867,76 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21854	17 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Module de remplacement pour lampe UV - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 996,62 \$
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP21857	25 JUIL. 2018	REBSELJ, VINCENT	Soude caustique réservoir no.2 - Fourniture et installation d'un regard d'accès en acier selon le devis #75	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 350,80 \$
SIMARK CONTROLS LTD	DEP21864	18 JUIL. 2018	TURCOTTE, CAROLINE	Renouvellement annuel du logiciel ClearSCADA du 1 octobre 2018 au 30 septembre 2019	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 607,89 \$
TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	DEP21870	20 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Boyau atelier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 189,51 \$
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP21872	20 JUIL. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Installation de 2 sondes Hach solitax du turbidimètre actiflo 2 après réparation	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 530,21 \$
INSTRUMENTS MEGATEC INC.	DEP21880	19 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Mise à niveau des outils pour machiniste	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 150,53 \$
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP21912	23 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Plomberie aqueduc	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 729,16 \$
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP21916	23 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Robinets, joints d'étanchéités et arrêts de corporation	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 264,07 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP21920	23 JUIL. 2018	LABERGE, ANNE-MARIE	Inventaire magasin - Électricité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 043,19 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP21921	23 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Transmetteur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 565,41 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21932	24 JUIL. 2018	VENDETTI, PERRY	Coffre d'outils pour menuisier - Gant de travail pour électricien - Armoire de rangement pour électro	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 428,53 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP21939	26 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	2018 UPC - KIT REPARATION POMPE DIAPHRAGME ALUMINATE SODIUM	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 045,18 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP21959	30 JUIL. 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Tubes et raccords - D. Brais - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 024,15 \$
CGA ARCHITECTES INC.	DEU19146	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	MM - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 354,37 \$
CGA ARCHITECTES INC.	DEU19146	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	MM - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 278,24 \$
LE GROUPE ABI INC.	DEU26305	03 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	SERVICE SUPPORT GÉNÉRAL INFORMATIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 288,77 \$
LAUSERCO INC.	DEU26824	25 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Reparation d'equipement ifnormatiques pieces et main d'oeuvre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
MARMEN INC.	DEU28036	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	5 Impulseurs Hayward Gordon - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 178,50 \$
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS)	DEU28148	04 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	SER. PROF. RECHERCHE EVOLUTION DES REGIMES DE PRECIPITATION POUR LA REGION DE MONTREAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 496,25 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

LES SERVICES VIBRATECH INC.	DEU28925	12 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) ANALYSE DE VIBRATION SUR LES QUATRES COMPRESSEUR A L'EMMAGASINEMENT 667-M31-001/002/003/004 ET FOURNIR RAPPORTS DÉTAILLÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 509,73 \$
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU29415	04 JUIN 2018	SHOONER, MICHEL	PG CONTRAT ENTRETIEN UPS 2017-2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 126,24 \$
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AUGER INC.	DEU29901	03 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	A/O II17083-169171-C, MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES PERREFONDS-ROXBORO	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 536,66 \$
LES EQUIPEMENTS AVIPOR LTEE	DEU29969	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT DOSATRON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 635,19 \$
CARTE RONA	DEU30206	14 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	2018 - ACHATS ARTICLES DE QUINCAILLERIE RENO-DEPOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU31185	05 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Formation protection respiratoire SPI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 128,21 \$
DELOM SERVICES INC	DEU31216	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	GMP DRIVE SHAFT(2) POUR GMP #10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 984,81 \$
SEEPEX INC.	DEU31307	03 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 POMPES À CAVITÉ PROGRESSIVE POUR BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 846,38 \$
SEEPEX INC.	DEU31307	22 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	2 POMPES À CAVITÉ PROGRESSIVE POUR BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 114,30 \$
MANULIFT E.M.I. LTEE	DEU31444	30 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	LOCATION MANULIFT TM2018 AVEC TREUIL POUR UNE DURÉE DE QUATRE MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$
MANULIFT E.M.I. LTEE	DEU31444	11 JUIN 2018	SHOONER, MICHEL	LOCATION MANULIFT TM2018 AVEC TREUIL POUR UNE DURÉE DE QUATRE MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	73,23 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU31470	15 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT POMPE MOYNO - REMPLACE ME-PO-2035 JETÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 126,31 \$
HAZMASTERS INC.	DEU31480	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Stations d'essai Galaxy pour détecteurs Altair - Opérations des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 173,26 \$
MZI INC.	DEU31571	04 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	3 Palonniers pour l'Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 362,33 \$
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU31631	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Secteur de boues - Emmagasinement - sortie 6 po sur retour air bassins	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 029,09 \$
CONSULTANTS GKM INC.	DEU31636	11 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	AL - PROJET # 127547 - BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	13 532,89 \$
DELOM SERVICES INC	DEU31687	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	EAUX ATE MÉC - ÉQUILIBRAGE DRIVE SHAFT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 984,81 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU31800	13 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PLOMBERIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 915,78 \$
CIM MAINTENANCE INC.	DEU31819	13 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	PLAN ANNUEL DE SUPPORT ET DE MAINTENANCE (PSM) DU PLANIFICATEUR VISUEL POUR LE LOGICIEL MAXIMO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 629,49 \$
MARMEN INC.	DEU31865	03 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	RÉPARATION D'UNE POMPE DE MARQUE AURORA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	37 533,03 \$
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU31889	27 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	5 sondes ATI - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 \$
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU31923	04 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	Remise a neuf presseur No 1 "PTI"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	53 670,45 \$
GROUPE ROTALC INC.	DEU31926	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	MISE A NIVEAU DU PMCS DEPT. ELECTRIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 521,61 \$
LES ISOLATIONS GENERALES A.P.T. INC.	DEU31934	14 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Coudes en amiante remplacés sur 8 Édicules	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 687,73 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

BEAULIEU & LAMOUREUX INC	DEU31954	31 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	0(UNITE) FRAIS FLUO POUR AMPOULE HAUTE PRESSION (L6)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 506,02 \$
ECOCHEM ANALYTICS	DEU32008	19 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	(UNITE) FRAIS DE TRANSPORT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	152,06 \$
ECOCHEM ANALYTICS	DEU32008	05 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	(UNITE) LIQUID HANDLING BY BALANCE (THE SOFTWARE ALLOWS TO SWITCH BETWEEN INTERNAL SENSOR AND EXTERNAL BALANCE)- BALANCE FOR GRAVIMETRIC FLOW METERING WITH SERIAL INTERFA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 924,96 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU32015	20 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	RÉPARER POMPE 608-R02-047 FUIITE AU JOINT MÉCANIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 517,08 \$
GENISYS GROUPE CONSEIL INC	DEU32019	12 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	MODERNISATION DU CITECT DE 6.1 À 8	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 456,83 \$
OSISOFT LLC	DEU32056	13 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	MAINTENANCE ANNUELLE PI - OSISOFT 2018-2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	71 913,17 \$
DELOM SERVICES INC	DEU32060	27 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Service d'un technicien spécialisé et d'un technicien pour vérifier et démonter le collecteur du moteur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 740,75 \$
9337-7224 QUEBEC INC.	DEU32065	04 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Facture 67163-67166-67167-67164-67162-67165-67220-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 009,51 \$
9370-3007 QUEBEC INC.	DEU32070	04 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	MAJ et Calibration de 2 Nez électroniques - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 196,88 \$
CROISIERES NAVARK INC.	DEU32079	05 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Embarcation et Pilote pour pompe au secteur Plage Verdun	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 383,22 \$
SOUDURE J.P.WELDING	DEU32080	04 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT CHAINES ASSEMBLES 260 SIMPLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 782,28 \$
ESRI CANADA LIMITED	DEU32081	06 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	INSTALLATION ET CONFIGURATION ARCGIS SERVER	Service de l'eau	Réseaux d'égout	21 984,38 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU32083	04 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Treuil DBI Sala et articles de Sécurité - Station générale et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 358,03 \$
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU32085	04 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Convertisseur Fisher et Isoring Red Valve - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 631,38 \$
MARMEN INC.	DEU32092	05 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT CARTOUCHES SEEPEX ET IMPULSEUR NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 893,55 \$
9337-7224 QUEBEC INC.	DEU32094	05 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Factures 67375-67337	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 036,75 \$
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEU32097	05 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Palan à chaîne Vulcain - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 902,92 \$
CENTRE DU JARDIN DEUX-MONTAGNES INC.	DEU32099	05 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	32 Arbres grand format pour Projet de verdissement à la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 089,29 \$
FASTENAL CANADA LTEE	DEU32101	05 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE DE BOULONS SUR DEMANDE EN 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
FUTECH ST-LAURENT INC	DEU32104	05 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Fusibles Schneider avec kits - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 632,57 \$
CONSTRUCTIONS MICHEL LABBE ENR.	DEU32116	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Support d'enrouleur et coffret encastré - Ingénierie Projet 163971	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 876,66 \$
SOUDURE J.P.WELDING	DEU32117	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	EMBALLAGE MAILLONS DE CHAINE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 850,43 \$
POMPACTION INC.	DEU32118	06 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	Pompe à réparer - Tunnel Wellington	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 128,60 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU32120	06 JUIN 2018	ACHETEUR SOA, MAXIMO	4 Réducteurs de vitesse Sumitomo au Broyeur du Decanteur 17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 102,15 \$
DOYON POMPES & SOLUTIONS INC.	DEU32127	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Pièces de rechange au Broyeur Boerger du Décanteur 17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 324,97 \$
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU32135	06 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	Facture 43231	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 847,88 \$
TIEFENBACH WASSERHYDRAULIC GMBH	DEU32137	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	1 valve directionnelle tiefenbach	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 708,71 \$
AON PARIZEAU INC.	DEU32141	06 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT DE CAUTIONNEMENT POUR 3 ANS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 724,44 \$
ACIER TAG / RIVE-NORD	DEU32151	07 JUIN 2018	HALLE, BRUNO	HARDOX 400 POUR 668-M35-081	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 099,77 \$
ALBECO INC.	DEU32155	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	3 Chaînes à rouleaux et 6 Garnitures - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 370,26 \$
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEU32156	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Boyau d'évacuation pour Pompe Flygt Blbo	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 722,17 \$
MOTION CANADA	DEU32159	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Roue dentée Martin et autres Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 343,47 \$
COMPUGEN INC.	DEU32160	08 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	MONITEUR DELL 24 PO. - ENTENTE CADRE # 1163303	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 824,19 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU32161	12 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	5 Chaînes à rouleau et autres Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 839,55 \$
BELZONA QUEBEC INC.	DEU32164	08 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	BELZONA PLAGE D'ÉCUMES DÉCANTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 433,13 \$
PAPINEAU SANDBLAST AU JET INC.	DEU32165	07 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	TEST SUR PLAGE D'ÉCUMES DÉCANTEUR 25	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 409,47 \$
MERSEN CANADA DN. LTEE	DEU32169	08 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	42 PORTE-BALAIS POUR BALAIS DE MOTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 876,70 \$
NEDCO	DEU32178	11 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Disjoncteur Schneider au Panneau de distribution 200	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 069,85 \$
LINDE CANADA LIMITEE	DEU32193	13 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT GANTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 713,41 \$
C.P.U. DESIGN INC.	DEU32201	12 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	ACHAT EQUIPEMENT DIVERS PROJETS REAMENAGEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 474,48 \$
VILLE DE BAIE D'URFE	DEU32210	12 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	Frais de gestion du site de réception de Pitfield pour 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 897,75 \$
EQUIPARC MANUFACTURIER D'EQUIPEMENT DE PARCS INC.	DEU32221	12 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) TABLE DE PIQUE-NIQUE 71" LONG ASSEMBLÉE - STRUCTURE ACIER GALVANISÉ A CHAUD - RECOUVREMENT DE PLASTIQUE RECYCLÉ NOYER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 078,76 \$
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO	DEU32225	13 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	5 Robinets Crane et Plomberie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 499,26 \$
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU32231	13 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BARRES TENDEUSES ET CLIQUETS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 275,61 \$
TEXEL MATERIAUX TECHNIQUES INC.	DEU32237	14 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	ACHAT DE 16 ROULEAUX DE TOILE GEOTEXTILE TEXEL GTX TISSE SX90T 3.81M X 131.67M	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 536,89 \$
GROUPE SANTÉ PHYSIMÉD INC.	DEU32246	14 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Infirmière en entreprise	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 350,15 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

ROLLED ALLOYS-CANADA, INC.	DEU32247	18 JUIN 2018	SHOONER, MICHEL	100 pieds de Channel Random - Canal périphérique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 714,68 \$
ROLLED ALLOYS-CANADA, INC.	DEU32247	05 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	100 pieds de Channel Random - Canal périphérique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	402,14 \$
ENERGIR S.E.C.	DEU32251	14 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	MODIFICATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉNERGIR - TRAVAUX BASSIN WILLIAM	Service de l'eau	Réseaux d'égout	42 037,57 \$
TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.	DEU32252	14 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Opérateur carburant inclus	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 339,66 \$
JAS FILTRATION INC.	DEU32256	14 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	54 Filtres à air pour le CVAC et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 916,99 \$
CDW CANADA INC.	DEU32260	14 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	ACHAT INSTRUMENTS D'ANALYSE RÉSEAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 200,10 \$
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	DEU32266	03 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	CP-PROJET #137029 - ANALYSE DES CONDITIONS DE VARIATION DES VENTILLATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 808,53 \$
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU32269	10 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Facture 43492	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 876,66 \$
T2 UTILITY ENGINEERS INC.	DEU32274	18 JUIN 2018	FONTAINE, RICHARD	RA - TRAVAUX D'ARPENTAGE DU COLLECTEUR RUE MILL PROJET #174119	Service de l'eau	Réseaux d'égout	19 233,70 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU32279	18 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Set de Fiber Runners Panduit et Accessoires - Atelier Automatisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 920,23 \$
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU32283	18 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Barils de Neutralisant d'odeurs - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 494,72 \$
CULLIGAN DU SUD-OUEST	DEU32284	25 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Laboratoire temporaire eau osmosée - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 763,82 \$
POMPACTION INC.	DEU32287	18 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Pompe submersible Sulzer- Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 318,14 \$
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU32295	18 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	4 capteurs de gaz Scott Bacharach - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 057,24 \$
FILTERFAB QUEBEC INC.	DEU32297	26 JUIN 2018	HALLE, BRUNO	A/O SI18057-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT TOILES KURITA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	67 521,66 \$
EQUIPEMENT QIP	DEU32302	19 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	5 Valves à couteaux Orbinox et équipement - Station Francon	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 971,15 \$
PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE	DEU32307	19 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	10 Chaudières de Graisse Shell - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 157,81 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU32308	19 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Cable 600V 16AWG 24COND - Filtre Presse 04	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 559,10 \$
POMPACTION INC.	DEU32309	19 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) POMPE GRUNDFOS AM0034236 CENT.MULTICELLULAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 064,52 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU32310	19 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	1 Pompe Pulsafeeder - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 414,70 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU32312	19 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	60 Plug Valves Swagelok - Atelier de la Désinfection	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 891,68 \$
WESTECH INDUSTRIAL LTD	DEU32330	20 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Cellule de détection Ametek - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 288,73 \$
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU32347	21 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	412 pieds de Tube en Inox - Décantation et Station MA Fortin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 418,60 \$
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEU32349	21 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Réservoir et composantes Evoqua - Adoucisseur Siemens 17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 440,29 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

NATIONAL PROCESS EQUIPEMENTS INC	DEU32355	21 JUIN 2018	ACHETEUR SOA, MAXIMO	1 Pompe Milton Roy avec 2 cartouches - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 717,64 \$
EVEREST AUTOMATION INC	DEU32360	03 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	REMISE A NEUF DUN FTIR ET REMPLACEMENT DES LOGICIELS PROJET #170285	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	65 466,75 \$
LE GROUPE SIMONEAU INC.	DEU32361	03 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	REPLACER RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE DES ATELIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 925,26 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU32364	22 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Swagelok pour le Pont Racleur au Décanteur 25	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 658,98 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU32364	05 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Swagelok pour le Pont Racleur au Décanteur 25	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	52,49 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEU32371	22 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Démarrateur progressif Siemens - Pompe au Bloc F03	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 307,63 \$
BEAULIEU & LAMOUREUX INC	DEU32378	22 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 680,40 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU32383	26 JUIN 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT POULIES ET ROUES DENTÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 071,70 \$
CDW CANADA INC.	DEU32386	03 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	NETAPP PROFESSIONNAL SERVICES PS-TM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 821,91 \$
COSE INC.	DEU32398	13 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Programme de développement des gestinnaires leaders	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 517,08 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU32400	27 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Plomberie CPVC pour la Tour UTO 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 194,98 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU32404	27 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT SWAGELOK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 346,83 \$
SOLARWINDS	DEU32421	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	UPGRADE SOLARWINDS VIRTUALIZATION MANAGER DE VM32 A VM64	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 072,63 \$
TRANE CANADA UCL	DEU32423	28 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Unité Movincool portative et accessoires pour Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 690,34 \$
LAFARGE CANADA INC	DEU32431	04 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	PIERRES 3/4 POUCE NET POUR LE L.E.T.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 671,19 \$
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU32435	28 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Barils Odocontrol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 989,45 \$
FABRICATION L.L. INC.	DEU32451	29 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) COUVERCLE POUR TAMIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 498,70 \$
SPX FLOW TECHNOLOGY CANADA INC.	DEU32455	05 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Maintenance Assécheur d'air au Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 792,80 \$
EVEREST AUTOMATION INC	DEU32459	29 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Ensemble Laser ABB avec carte à l'Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 572,98 \$
METAUX ABSOLUS INC.	DEU32463	29 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Acier inox 304 aux Décanteurs 18 et 22 à 28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 565,90 \$
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	DEU32467	29 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Portique en aluminium, Palan et accessoires pour l'Atelier des Manoeuvres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 682,21 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU32475	29 JUIN 2018	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Swagelok - Traitement des Sables et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 465,50 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	DEU32487	03 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	ENTENTE DE SERVICES - DETERMINATION DU POTENTIEL EN MÉTHANE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 824,19 \$
BELZONA QUEBEC INC.	DEU32497	04 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	MATERIEL ET MAIN D'OEUVRE POUR REPEINDRE 2 GARDE-CORPS DE DESSABLEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 098,70 \$
PONTMAX	DEU32504	05 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	A/O SI18058-BF0000-ST, ENTRETIEN DU SEC INCLUANT CALIBRATIONS ANNUELLES SI18058-BF0000-ST	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 095,72 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

OMNI-CHEM	DEU32505	05 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) DESINFECTANT AU BROME EN PASTILLES - OMNICHEM BCD 92 - CHAUDIERE 23KG	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 482,32 \$
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU32516	05 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) CUS52D-1061/0 CUS52D-AA1BA3 - CAPTEUR DE TURBIDITÉ TURBIMAX CUS52D	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 990,31 \$
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU32517	09 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Capteurs de gaz Scott Bacharach - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16,80 \$
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU32517	05 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Capteurs de gaz Scott Bacharach - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 494,50 \$
TECHNO-CONTACT INC.	DEU32521	06 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	INSTALLATION DES AUTOMATES	Service de l'eau	Réseaux d'égout	20 123,02 \$
TECHNO-CONTACT INC.	DEU32521	24 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	INSTALLATION DES AUTOMATES	Service de l'eau	Réseaux d'égout	1 083,39 \$
SANTINEL INC.	DEU32529	10 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	32 Formations secourisme 2 jours - Service de la Formation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 661,96 \$
ALBEKO INC.	DEU32542	06 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Articles de Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 727,06 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU32543	06 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	8 Roulements à bride et autres articles de Roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 442,13 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU32544	06 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	23 Brides à souder et autre Plomberie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 174,43 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	DEU32550	09 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Outils pour Atelier mécanique des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 019,50 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU32551	09 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Outils pour Atelier mécanique des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 176,34 \$
METROHM CANADA, INC.	DEU32556	17 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	CONTRAT D'ENTRETIEN 3 ANS, PROFIC SINGLE IC PUMP, AUTOSAMPLER, BURET AND DRIVE COMBO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 283,57 \$
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	DEU32559	09 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Cylindres Miller Fluid - Vanne en X coincé à Évacuation des cendres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 205,37 \$
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU32564	09 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Isoring complet Red Valve et manchon - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 194,77 \$
HYDRO-QUEBEC	DEU32569	09 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	FRAIS DE RÉPARATION LIGNE ÉLECTRIQUE PRINCIPALE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 166,94 \$
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	DEU32570	11 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION D'UN POSITIONNEUR DE FOURCHE SUR CHARIOT ÉLÉVATEUR MODÈLE RC5515-30	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 523,52 \$
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.	DEU32577	10 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Location balai aspirateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 039,38 \$
LINDE CANADA LIMITEE	DEU32586	11 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	FACTURE 58855197	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 089,74 \$
PRO-LINE FITTINGS EAST INC.	DEU32595	11 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	100 Casiers de protection Trumbull pour l'Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 196,88 \$
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU32609	11 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	ECHAFAUDAGE POUR ETANCHER LES JOINTS DES TOURS D'EAU POUR LE 6 AOÛT 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 353,23 \$
CERIU	DEU32611	16 JUIL. 2018	DUHAÏME RIOPEL, BENOIT	Formation Evaluation des Regards et conduits pour 4 personnes - Gestion de l'Entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 162,78 \$
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU32614	12 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Baril de Volisolve et autres produits chimiques pour le Traitement des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 796,60 \$
METRO COM CANADA	DEU32617	12 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	RADIO PORTATIFS MOTOROLA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 572,28 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

EVEREST AUTOMATION INC	DEU32619	12 JUIL. 2018	VERREAULT, MICHEL	Module de contrôle ABB - Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 713,42 \$
TRANE CANADA UCL	DEU32641	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Entretien des Machines à Absorbtion - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 459,37 \$
BELZONA QUEBEC INC.	DEU32642	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Repeindre 3 Garde-corps de Dessableurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 097,13 \$
MARMEN INC.	DEU32647	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT IMPULSEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 902,94 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU32648	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	2 Interrupteurs Square D - Distribution Électrique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 109,96 \$
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU32649	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	GG - FORMATION ET RÉPARATION DE APPARATUS AVENSIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU32650	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	2 Barils de Neutrisant d'odeurs - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 494,72 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU32657	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Outillage varié pour 5 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 188,01 \$
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU32658	16 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Entretien des Tours d'eau - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 141,74 \$
ESRI CANADA LIMITED	DEU32665	17 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	EXPERT ESRI POUR LA MISE EN PLACE DU BANC D'ESSAI MAXIMO LINEAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 984,38 \$
LES COMPRESSEURS ET SURPRESSEURS AERZEN DU CANADA INC	DEU32668	17 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	Entretien Turbine du Compresseur Aerzen - Aération Réservoir Boues 001	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 888,03 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU32671	17 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	A/O SI18070-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT CARTOUCHES MOYNO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	34 735,01 \$
CDW CANADA INC.	DEU32673	17 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	A/O SI18071-BF0000-ST, RENOUVELLEMENT LICENCES DISKEEPER ET V-LOCITY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 910,54 \$
SERVICE & MAINTENANCE DE CASTEL (1997) INC.	DEU32677	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	24 Dégraisseurs DeCastel 20L - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 284,11 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU32678	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Petite Plomberie pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 399,31 \$
ATELIER D'USINAGE QUALI- TECH INC.	DEU32680	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	ACHAT DE 4 PLAQUES DE FILTRATION 16" X 20" (découpe de 15" x 19") POUR LE LABO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 393,76 \$
BUHLER (CANADA) INC.	DEU32681	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BARBOTIN BUHLER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 134,49 \$
MOTION CANADA	DEU32682	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Joint mécanique Sealol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 229,86 \$
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	DEU32684	17 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Tiroir CCM Moeller S200 - Service l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 447,85 \$
GRAITEC INC.	DEU32686	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	FORMATION AEC TRAININIG DAY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 170,62 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU32692	18 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT ASSEMBLAGE DE CHAINES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 696,17 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU32696	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	E. ALLEN - FAIRE REMISE A NEUF DU MOTEUR 350 HP 667- M31-001	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 120,75 \$
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU32700	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Produits chimiques pour le traitement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 696,67 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

WESCO DISTRIBUTION CANADA GP INC.	DEU32702	19 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	Cable Teck 153 mètres - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 991,91 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU32706	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Quincaillerie et Outils - Magasin et Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 225,83 \$
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU32707	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	4 Capteurs de gaz Scott Bacharach - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 040,44 \$
DIAMOND CANAPOWER	DEU32708	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	7 Coudes Allen Sherman - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 219,90 \$
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEU32711	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Usinage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 838,75 \$
FABCO PLASTIQUES	DEU32714	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Éliminateur de gouttelettes Kimre - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 630,87 \$
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU32715	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 656,20 \$
GLC MÉTALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU32717	18 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 058,87 \$
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU32720	19 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Plate-Forme modifiée pour accès à 6 Décanteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,74 \$
AB EXPRESS GAGNON	DEU32733	19 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Système de nettoyage à vaporisation UNI-RAM - Chambre de peinture	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 818,91 \$
METAUX PROFUSION INC.	DEU32734	23 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	5 Tubes acier et 10 Barres Aluminium et Bronze - CVAC et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 171,56 \$
BELZONA QUEBEC INC.	DEU32735	19 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	3 Plaques à réparer aux Dégrilleurs nord	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 447,83 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCÉDES INC.	DEU32742	19 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	4 Composantes Milltronics - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 788,24 \$
DISTRIBUTION CRANE, DIVISION DE CRANE CANADA CO	DEU32743	19 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	20 Articles Victaulic - Magasin et Filtre Presse 07	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 973,11 \$
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEU32749	20 JUIL. 2018	FONTAINE, RICHARD	CONTRAT # 27710251398 AUTO CAD - TRANSFERT VERS L'ABONNEMENT ANNUEL (VOIR P.J. EN RÉFÉRENCE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 459,51 \$
DESCHENES & FILS LTEE	DEU32751	20 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	(UNITÉ) BOUCHON ACIER INOX 316 3" RAINURE VICTAULIC 460 SCH10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 068,25 \$
MDL ENERGIE INC.	DEU32765	23 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Réparation du Variateur au GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 824,19 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU32767	24 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	ENSEMBLES DE PIÈCES POUR MODIFICATION 668-M33-001A COMME LE 002B (BASALT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 467,23 \$
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU32768	24 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	ENSEMBLES DE PIÈCES POUR MODIFICATION 668-M33-001A COMME LE 002B (BASALT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 836,10 \$
RCI ENVIRONNEMENT	DEU32770	24 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Service de contenants à déchets	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	4 199,50 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU32787	25 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	3 Supports pour chauffe-eau des Laves-Yeux - Ateliers des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 937,03 \$
CONVOYEUR CONTINENTAL & USINAGE LTE	DEU32788	25 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	2 Ensembles de plaque pivotante - Evacuation des cendres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 307,11 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU32791	25 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	4 Réducteurs de vitesse	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 165,48 \$

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2018

FISHER SCIENTIFIQUE	DEU32797	25 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Produits chimiques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 087,51 \$
CORRPRO CANADA INC.	DEU32812	26 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	INSPECTION DES SYSTÈMES DE PROTECTION CATHODIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 094,50 \$
LAFARGE CANADA INC	DEU32815	30 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	LIVRAISON DE 530 TONNES MÉTRIQUES (240 M3) DE PIERRE CONCASSÉE 0-3/4 (MG-20 DB)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 284,47 \$
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	DEU32816	30 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	INSTALLATION DE 240 M3 DE PIERRES POUR SÉCURISATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 414,71 \$
MCMMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEU32818	26 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	4 Vérins hydrauliques McMaster-Carr pour les Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 575,82 \$
LES CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC.	DEU32819	26 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	1 Pompe doseuse Pulsatron - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 414,70 \$
MARMEN INC.	DEU32827	26 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	4 Impulseurs Netzsch - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 136,04 \$
GLC MÉTALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU32841	30 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	8 NAVETTES POUR TRANSPORTEURS DE PLAQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 220,50 \$
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU32857	30 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	20-53-052(UNITE) CLAPET DE RESTRICTION VERTICAL IFI-01439 2" - 48" CV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 047,26 \$
LOUISE PHILIBERT	lp18070301	19 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 833,61 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc1906183	19 JUIN 2018	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 063,69 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180605	19 JUIN 2018	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 600,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180613	14 JUIN 2018	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse DCO - Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 020,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc280618	28 JUIN 2018	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 000,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	ps25485	13 JUIN 2018	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 200,00 \$
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal201802	05 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 188,11 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015752018	28 JUIL. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers Communications Canada	Police	Activités policières	23 622,19 \$

Total: 10 337 013,19 \$



Commission permanente sur l'inspecteur général

**Commentaires et recommandations faisant suite au
Rapport de l'inspecteur général concernant le
processus d'octroi de contrats dans le cadre de la
course de Formule E**

Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 23 août 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

Vice-présidents

*M. Michel Gibson
Ville de Kirkland*

*Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges –
Notre-Dame-Grâce*

*M. Mitchell Brownstein
Ville de Côte-Saint-Luc*

*Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension*

*Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève*

*M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève*

*M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal*

Montréal, le 20 août 2018

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E*.

Est également joint à ces recommandations, le Rapport minoritaire de l'opposition officielle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Manon Barbe
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 28 mai 2018, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur le processus d'octroi de contrats dans le cadre la course de Formule E. En vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'inspecteur général a le pouvoir d'adresser, en tout temps, au conseil municipal de la Ville de Montréal, tout rapport faisant état de constats et de recommandations méritant d'être portés à son attention.

L'inspecteur général, Me Denis Gallant a présenté ses conclusions à la Commission le 7 juin 2018.

Les membres de la Commission ont commencé leur analyse le 7 juin 2018. Ils se sont de nouveau réunis en séance de travail le 28 juin 2018. Dans l'intervalle, la vérificatrice générale de la Ville de Montréal a déposé son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, dont une section porte sur l'événement Formule E. Les membres ont pris connaissance de l'audit de la vérificatrice générale sur l'événement Formule E. Dans le cadre de leurs travaux, les membres ont aussi échangé avec des dirigeants du Service des affaires juridiques.

Tout comme dans le rapport de l'inspecteur général, toute référence au maire de Montréal et au cabinet du maire, dans le présent rapport, « visera Denis Coderre et son cabinet, et aucune autre Administration ».

LE PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA COURSE DE FORMULE E

La Ville de Montréal a décidé de tenir une course de formule électrique dans le cadre de son 375e anniversaire. Pour ce faire, une série de rencontres réunissant le maire de Montréal, d'autres employés de la Ville, un représentant d'Evenko, des représentants de Formule E Opérations (FEO) et de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) ont eu lieu afin de finaliser le projet d'amener une course de formule électrique dans les rues de Montréal. Le tout a débuté en mars 2015 lors d'une course se tenant à Miami alors que le maire, accompagné de sa conseillère principale et du PDG de Tourisme Montréal, a assisté à la course de Formule E et y a rencontré les représentants de FEO pour entamer des discussions.

À la suite de ces rencontres, le maire a demandé au directeur général adjoint à l'arrondissement de Ville-Marie d'examiner la possibilité de faire une piste pour la course de Formule E avec pour échéance 2016, laquelle sera repoussée à l'été 2017. Le centre-ville a été choisi comme emplacement de la course.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la Ville de Montréal a ensuite dû lancer plusieurs appels d'offres :

- appel d'offres VMP-16-023 pour le resurfaçage des routes lancé le 22 juin 2016, dont le contrat a été octroyé pour 4,4 millions de dollars;

- appel d'offres VMP-16-029 pour l'acquisition de murets de béton et d'éléments de protection lancé le 17 octobre 2016, dont le contrat a été octroyé pour 7,5 millions de dollars;
- appel d'offres VMP-16-030 pour le montage/démontage de la piste lancé le 9 octobre 2016, dont le contrat, d'une durée de 3 ans avec option de renouvellement pour 3 ans supplémentaires, a été octroyé au montant de 8,9 millions de dollars.

Quant à la promotion et à l'organisation de l'événement, la Ville disposait de plusieurs options. Pour créer l'événement de la Formule E, trois scénarios s'offraient à la Ville de Montréal:

- qu'un promoteur local approche la Ville de Montréal avec le projet d'organiser la Formule E et que la Ville de Montréal subventionne l'organisme à but non lucratif (OBNL) créé par le promoteur;
- que la Ville finance l'événement et entre en relation contractuelle suite à un appel d'offres pour la création de l'événement;
- que la Ville accorde une subvention à un OBNL qu'elle crée pour l'organisation de l'événement.

C'est à ce niveau que l'inspecteur général est intervenu dans son rapport. L'inspecteur général est d'avis que la Ville n'a pas respecté le cadre législatif dans l'octroi du contrat de promotion et organisation de l'événement. Qui plus est, l'enquête démontre que le maire a personnellement contacté un promoteur privé, en l'occurrence Evenko, pour que ce dernier fasse partie du projet Formule E à Montréal et qu'il l'aide à en faire un grand succès.

Même si Evenko n'était pas certain que la Formule E rapporte des profits et était conscient que le concept était difficile à vendre, le maire et son cabinet, selon l'inspecteur général, sont toutefois confiants de l'octroi de subventions des gouvernements provincial et fédéral et insistaient pour maintenir Evenko dans le projet. Puisque légalement, de telles subventions ne pouvaient être accordées qu'à un OBNL, le cabinet du maire a décidé d'en créer un afin de faciliter le financement, et ce, avant même d'avoir des confirmations du financement de la part des différents paliers de gouvernement.

L'inspecteur général rappelle, dans son rapport, que le Service des affaires juridiques (SAJ) a maintes fois formulé des mises en garde au bureau du maire. Pour le SAJ, si un OBNL était créé, celui-ci devait être indépendant de la Ville, avoir une mission plus large que la tenue de courses de Formule E et ne devait pas servir de simple courroie de transmission entre la Ville de Montréal et le promoteur ciblé. Aussi, la Ville ne pouvait se servir de l'OBNL pour faire transférer des subventions vers l'entreprise privée.

«Montréal, c'est électrique» (MCE) est constitué en octobre 2016. Malgré les avis d'un membre du SAJ, le cabinet du maire n'a pas donné à MCE l'indépendance nécessaire à la réalisation de son mandat.

Un autre contrat important négocié en grande partie par le cabinet du maire et non par MCE est celui impliquant Evenko à titre de fournisseur du promoteur local responsable de l'organisation de l'événement avec MCE. Essentiellement, le contrat prévoyait qu'Evenko serait chargé de la totalité des responsabilités ayant trait au volet gestion et

organisation de la course. MCE n'aura donc été qu'une organisation d'un employé qui avait besoin d'Evenko pour faire la promotion de la course de Formule E. L'inspecteur général a d'ailleurs noté dans son rapport que les représentants de MCE étaient absents de la réunion de bilan tenue le 12 septembre 2017 au sujet du déroulement de la course de Formule E. MCE a été dissoute le 5 février 2018.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Comme l'a démontré l'inspecteur général dans son rapport, il y avait trois scénarios possibles pour créer l'événement de la Formule E. Un promoteur aurait pu approcher la Ville avec le projet d'organiser l'événement et la Ville aurait pu subventionner l'OBNL créé par le promoteur. Le deuxième scénario possible était celui où la Ville aurait financé directement l'événement et procédé par appel d'offres pour sa création et sa réalisation. La Ville a finalement opté pour un troisième scénario : accorder une subvention à un OBNL pour la création de l'événement.

Dans son rapport, l'inspecteur général démontre clairement que MCE était sous le contrôle direct du cabinet du maire. Pour la Commission, le maire et son cabinet ont fait fi des mises en garde du SAJ et a confié à l'OBNL un rôle de courroie de transmission entre le cabinet du maire et l'entreprise Evenko.

On ne peut que constater qu'un des objectifs était de pouvoir procéder le plus rapidement possible avec un minimum de contraintes pour assurer la tenue de l'événement aux dates prévues. Pour la Commission, l'organisation de l'événement aura été à l'enseigne du manque de transparence du début jusqu'à la fin. Rappelons, à titre d'exemple, le refus des organisateurs de rendre public le nombre de billets vendus pour l'événement.

Compte tenu de l'envergure que l'on voulait donner à l'événement, il aurait été approprié de lancer d'abord un appel de propositions en toute transparence et de miser sur la concurrence entre d'éventuels promoteurs. Évidemment, pour ce faire, il aurait fallu amorcer le processus de création de l'événement plus tôt et mettre à contribution l'expertise existante à la Ville et chez ses partenaires en matière d'organisation d'événements, d'analyse de projets et de gestion contractuelle.

À l'instar de l'inspecteur général, la Commission constate que plusieurs instances municipales n'ont pas joué leur rôle habituel dans ce dossier. La Formule E était pourtant un projet d'envergure qui aurait pu et dû être davantage surveillé par les instances décisionnelles de la Ville, notamment le comité exécutif.

Il convient aussi de noter que l'inspecteur général aurait recommandé la résiliation du contrat liant la Ville et Formule E Operations si la Ville ne l'avait pas fait le 18 décembre 2017.

Certains observateurs pourraient considérer que le rapport du BIG aurait dû être déposé plus tôt. À ce sujet, il est important de rappeler que l'inspecteur général a entrepris son enquête après la première édition de la course alors que deux autres éditions étaient toujours prévues. Considérant les exigences propres à la préparation des rapports du

BIG (norme civile de prépondérance de la preuve, avis aux personnes intéressées, etc.), la Commission juge que l'inspecteur général a déposé son rapport dans des délais raisonnables.

La Commission est heureuse de constater qu'en vertu de la Loi 122 (*Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*) adoptée en juin 2017, les OBNL dont le financement est assuré à plus de 50 % par des fonds provenant d'une municipalité, si leurs revenus annuels sont égaux ou supérieurs à un (1) million de dollars, sont dorénavant assujettis aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* en matière de règles d'adjudication contractuelles des municipalités. Ainsi, plusieurs situations potentielles d'utilisation d'un OBNL comme courroie de transmission sont dorénavant éliminées.

La Commission considère également que le dossier de la Formule E illustre bien le besoin de mieux outiller les élus municipaux ainsi que les cadres de la Ville en matière de gouvernance et d'éthique.

Enfin, les membres constatent que, malgré tous les mécanismes mis en place pour régir les relations entre la Ville et les OBNL et pour gérer les grands projets, ce rapport de l'inspecteur général nous révèle que la Ville n'a malheureusement pas été à l'abri d'une situation d'abus de pouvoir.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspecteur général, Me Denis Gallant, et les membres de son équipe. Elle salue également la contribution essentielle des représentants du Service des affaires juridiques à ses travaux.

CONSIDÉRANT le Rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E et les faits révélés lors de son enquête;

La Commission reconnaît la pertinence des commentaires et analyses de l'inspecteur général dans ce dossier et endosse les deux recommandations contenues dans son rapport.

R-1

Que dans les cas où la Ville de Montréal initie et finance un événement d'envergure tel que le Grand prix de la formule électrique, un appel de proposition devrait être lancé, assurant ainsi la transparence dans le processus et une saine concurrence en suscitant l'intérêt du plus grand nombre de promoteurs d'événements potentiels.

R-2

Que lors de la planification d'un événement d'envergure tel que le Grand prix de la formule électrique, le directeur général de la Ville de Montréal de même que les employés et professionnels de l'appareil municipal, incluant des organismes tels que Tourisme Montréal, soient sollicités le plus rapidement possible afin que la Ville puisse bénéficier de leur expertise, indépendance et impartialité notamment dans le respect du cadre légal entourant le processus d'adjudication et d'attribution de contrats publics.

CONSIDÉRANT les enjeux soulevés dans le Rapport de l'inspecteur général ayant trait à la gouvernance de l'événement de la Formule E;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir les meilleures approches en matière de gouvernance et de gestion des projets majeurs à la Ville de Montréal;

R-3

Que l'administration mette en place un programme de formation obligatoire, à l'intention des élus municipaux et du personnel cadre de la Ville, en matière d'éthique et de gouvernance des projets et programmes municipaux.

R-4

Que soit rappelé et valorisé le rôle du comité exécutif dans le suivi des projets d'importance de l'administration municipale.

Commission permanente sur l'Inspecteur général

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle

**Faisant suite au Rapport de l'Inspecteur général
concernant le processus d'octroi de contrats
dans le cadre de la course de Formule E**

Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 23 août 2018

CONTEXTE

Le 28 mai 2018, le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur le processus d'octroi de contrats dans le cadre la course de Formule E. Ce rapport a conclu qu'il y a eu d'importantes problématiques dans l'organisation de ce projet, en particulier au niveau des relations établies entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif *Montréal, c'est électrique* (MCE), responsable de l'événement.

L'enquête de l'Inspecteur général a porté sur « le véhicule utilisé pour octroyer le contrat de sous-traitant à Evenko, sur les circonstances ayant entouré la création de MCE et sur le contrôle effectif exercé par le cabinet du maire sur MCE en qui concerne le projet de la FE ». L'enquête a conclu que le contrôle exercé par le cabinet du maire était tel que dans les faits, l'OBNL était « une extension de la Ville de Montréal », et a ainsi servi de « courroie de transmission entre la Ville de Montréal et Evenko ». C'est pourquoi l'Inspecteur conclut que MCE « a été utilisé afin de contourner les règles d'octroi de contrats prévues par la loi » et dans une moindre mesure « la légalité des subventions qui ont été accordées par la Ville de Montréal ». Par ailleurs, l'inspecteur a remarqué que le cabinet du maire a « ignoré les avertissements et les recommandations du S.A.J. », soit le Service des affaires juridiques de Montréal, relativement à la structure juridique choisie pour organiser l'événement, de sorte que les instances décisionnelles de la Ville (le comité exécutif, le conseil municipal et le conseil d'agglomération de même que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie) n'ont pas été avisées de ces mises en garde lorsqu'elles ont dû se prononcer aux différentes étapes de ce dossier.

Problématiques systémiques dans la gouvernance des OBNL à Montréal

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la Ville de Montréal que les meilleures pratiques de gouvernance entre la Ville de Montréal et un OBNL partenaire ou mandataire ne sont pas appliquées. Il est pertinent de faire un survol des nombreux exemples que nous offre la dernière décennie. En effet, l'histoire se répète :

- En 2009, dans la foulée du scandale Contrecoeur, le Vérificateur général de Montréal produisait trois rapports spéciaux s'intéressant à la cession puis l'aliénation de propriétés de la Ville de Montréal par la **Société d'habitation et de développement de Montréal** (SHDM), une paramunicipale créée deux ans plus tôt¹. Des lacunes au niveau de l'encadrement exercé par la Ville et de la reddition de comptes de l'OBNL ont mené à des enquêtes criminelles dont les répercussions ont duré des années.
- En 2010, le Vérificateur général produisait un rapport spécial sur l'OBNL **BIXI** responsable de déployer le projet de vélos en libre-service. Le cœur des problématiques identifiées dans ce rapport consistait en la structure juridique et contractuelle créée par la Ville de Montréal, en partenariat avec Stationnement de Montréal, afin de mettre en

¹ La structure juridique des paramunicipales est celui d'un OBNL. Les trois rapports sont les suivants : [Rapport de vérification sur la cession de propriétés de la Ville de Montréal à la Société d'habitation et de développement de Montréal](#), [Rapport de vérification sur le Projet du Faubourg Contrecoeur](#) et [Rapport sur les aliénations d'immeubles de la SHDM du 1er janvier 2007 au 24 novembre 2008](#)

œuvre ce projet d'envergure. L'adjudication des contrats ainsi que la gouvernance de BIXI ont également fait l'objet de nombreuses recommandations.²

- En 2011, le Vérificateur général constatait des lacunes dans l'adjudication des contrats au sein de la **Société du havre de Montréal (SHM)**, un OBNL dont la « création était motivée par le fait qu'elle pouvait bénéficier de subventions des deux gouvernements (provincial et fédéral) ». Dans son rapport, il recommandait à la Direction générale de Montréal de faire un suivi plus serré des coûts des grands projets mis en œuvre par la Société, d'implanter des processus de contrôle et de suivi des projets et de veiller à ce que les exigences de reddition de comptes soient remplies par la SHM.³
- En 2012, le Vérificateur général identifiait d'importantes lacunes dans le processus d'octroi et de gestion des contrats de la **Société du parc Jean-Drapeau (SPJD)**, une paramunicipale⁴. En 2015, un second rapport, publié par l'Inspecteur général de Montréal, constatait encore la présence d'irrégularités majeures dans l'octroi des contrats par la paramunicipale et recommandait à la Ville de Montréal d'annuler certains contrats et d'offrir à la SPJD ses services d'expertise en matière de gestion de projet, d'approvisionnement et d'affaires juridiques pour les prochaines étapes du projet afin d'éviter d'importants coûts pour les contribuables.⁵
- En 2014, le Vérificateur général recommandait à la paramunicipale **Technoparc** de resserrer l'application de son cadre d'éthique et de déontologie, d'améliorer ses règles d'approvisionnement et de se doter de diverses procédures de gestion et de reddition de comptes. Il recommandait du même souffle à la Ville d'exercer un contrôle plus étroit sur l'organisme lors de la vente de terrain.
- En 2016, l'Inspecteur général identifiait l'utilisation de divers stratagèmes par **Montréal en histoires**, lui permettant, grâce à son statut d'OBNL, d'obtenir des subventions ainsi que des contrats de gré à gré auxquels une entreprise commerciale n'aurait pas eu droit. L'Inspecteur recommandait alors de résilier les contrats octroyés à l'OBNL. D'ailleurs, « ce qui frappe l'Inspecteur général est que l'enquête révèlent [*sic*] les mêmes irrégularités et stratagèmes qu'il avait mis au jour dans le cadre de son enquête sur (...) la Société du parc Jean-Drapeau » en 2015.⁶
- En 2018, tant l'Inspecteur général que la Vérificatrice générale se sont penchés sur la course Formule E, laquelle était organisée par l'OBNL **Montréal, c'est électrique**. Il est évident à la lecture de leurs rapports que la relation entre la Ville de Montréal et l'OBNL, les processus d'octroi de contrat ainsi que la reddition de comptes de l'OBNL sont au cœur des problématiques identifiées.

² [Rapport spécial du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010](#)

³ [Société du Havre de Montréal \(projet Bonaventure\), 2011](#)

⁴ [Processus d'octroi et de gestion des contrats \(Société du parc Jean-Drapeau\), 2012](#)

⁵ [Projet de revalorisation et de développement, Horizon 2017 Société du parc Jean-Drapeau, 2015](#)

⁶ [Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés \(ou prévus d'être octroyés\) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, 2016](#)

Les mêmes irrégularités ont été décelées encore et encore dans le passé et témoignent à notre avis d'une faiblesse systémique dans les procédures de gouvernance des OBNL à la Ville de Montréal à laquelle il est essentiel de remédier. Nous sommes d'avis que le rapport majoritaire de la Commission a échoué à s'attaquer adéquatement à cet enjeu. En effet, même si elles étaient suivies, les recommandations de la majorité ne pourraient empêcher que des situations similaires se reproduisent.

Dans ce contexte, motivées par la volonté d'améliorer la gouvernance de la Ville de Montréal et poussées par le désir de protéger l'intérêt des contribuables montréalais, les élu·es d'Ensemble Montréal ont profité des délibérations de la Commission permanente sur l'Inspecteur général pour tenter de discerner les problèmes systémiques qui affectent notre ville et identifier des pistes de solutions concrètes afin que de telles situations ne se reproduisent plus dans le futur. Nos propositions, lesquelles se veulent constructives, sont contenues dans ce rapport minoritaire.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Solliciter le marché et les partenaires de la ville

À l'instar de l'Inspecteur général, nous croyons que la Ville de Montréal aurait grandement bénéficié de solliciter le marché ainsi que ses partenaires dans l'organisation de la course Formule E. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve les recommandations proposées par l'Inspecteur.

RECOMMANDATION 1

Que dans les cas où la Ville de Montréal initie et finance un événement d'envergure tel que le Grand Prix de la formule électrique, un appel de proposition devrait être lancé, assurant ainsi la transparence dans le processus et une saine concurrence en suscitant l'intérêt du plus grand nombre de promoteurs d'événements potentiels;

RECOMMANDATION 2

Que lors de la planification d'un événement d'envergure tel que le Grand Prix de la formule électrique, le directeur général de la Ville de Montréal de même que les employés et professionnels de l'appareil municipal, incluant des organismes tels que Tourisme Montréal, soient sollicités le plus rapidement possible afin que la Ville puisse bénéficier de leur expertise, indépendance et impartialité notamment dans le respect du cadre légal entourant le processus d'adjudication et d'attribution de contrats publics.

Revoir la gouvernance des OBNL à la Ville de Montréal

Nous sommes toutefois d'avis que ces recommandations, aussi pertinentes soient-elles, ne tiennent pas compte de l'éléphant dans la pièce. Nous estimons qu'il est plus que temps que la Ville de Montréal resserre les règles de gouvernance qui régissent ses relations avec les OBNL et l'encadrement qu'elle exerce sur les mandats qu'elle leur confie. C'est pourquoi nous recommandons :

RECOMMANDATION 3

Que la Ville de Montréal se dote d'une directive qui précise les meilleures pratiques à appliquer lors de la création d'un OBNL en vertu de l'article 224 de la Charte de Montréal, dans ses relations subséquentes avec cet OBNL (notamment au niveau de l'indépendance requise entre la Ville et l'OBNL) et dans la supervision et la reddition de comptes des mandats qui lui sont confiés.

Étant donné que la Ville de Montréal compte non seulement sur plusieurs paramunicipales⁷ et OBNL associés⁸, mais fait également affaires avec des OBNL auxquels elle peut octroyer des contrats de gré à gré, nous croyons qu'il est nécessaire de mieux outiller les employés, tant des services centraux que des arrondissements. À cet effet, nous proposons :

RECOMMANDATION 4

Que la Ville de Montréal se dote d'une grille d'analyse applicable lors de l'octroi de contrats de gré à gré à un OBNL, permettant aux Services de la Ville de Montréal de mieux identifier les cas qui ne respectent pas les cadres législatif et administratif encadrant la relation entre la Ville et les OBNL.

Mieux informer les instances municipales

Tant le rapport de l'Inspecteur général que celui de la Vérificatrice générale ont démontré que les instances municipales ont été tenues à l'écart des décisions dans le dossier de la Formule E⁹ et qu'elles n'ont pas été informées ni des avis juridiques ou des mises en garde émis par le Service des affaires juridiques lorsqu'elles ont eu à voter sur des contrats, des ententes ou des subventions. Ni le comité exécutif, ni le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, ni le conseil municipal, ni le conseil d'agglomération n'ont ainsi pu prendre des décisions éclairées en toute connaissance de cause, notamment les dossiers de subventions de 1,75M\$ et de la garantie bancaire de 10M\$ accordés à MCE par la Ville.

Une problématique similaire a déjà été relevée dans un rapport précédent de l'Inspecteur général. En effet, concernant l'octroi d'un contrat à Montréal en histoires, l'Inspecteur général a constaté que « le dossier préparé pour être soumis aux élus ne fait aucune mention de l'intervention du Service des affaires juridiques de la Ville ni de l'avis juridique qu'il a émis et acheminé ». Il ajoute qu'il « tient fortement à porter à l'attention du conseil municipal de la Ville le manque de transparence envers les élus dans ce dossier ». Suite à quoi, l'Inspecteur général a émis la recommandation suivante, laquelle, nous croyons, il est pertinent de reprendre ici, et dont nous proposons d'étendre l'application au Cabinet du maire ou de la mairesse et d'étendre

⁷ Par exemple : Bureau du taxi, Corporation d'habitation Jeanne-Mance, Société de gestion du port de plaisance de Lachine, Société de gestion Marie-Victorin, Société d'habitation et de développement de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau, Société du Quartier des spectacles.

⁸ Par exemple, BIXI Montréal, Conseil des arts de Montréal, Conseil du patrimoine de Montréal, Montréal International, Office de consultation publique de Montréal, Office municipal d'habitation de Montréal, Concertation Montréal, etc.

⁹ Par exemple, la Vérificatrice générale indique dans sa conclusion : « aucun dossier d'affaires comprenant notamment une description du projet, des enjeux, des risques et des coûts globaux n'a été présenté aux instances ».

non seulement aux contrats, mais aux ententes, conventions et subventions qui pourraient liés la Ville et un OBNL.

RECOMMANDATION 5

Que l'unité administrative responsable du contrat avise les élus de toute demande d'avis juridique auprès du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal en lien avec un contrat, une entente, une convention ou une subvention à être octroyé, mette cet avis à la disposition des élus pour consultation et informe les élus de la raison pour laquelle l'avis n'a pas été suivi, le cas échéant.

De plus, pour s'assurer que les élus sont adéquatement informés lorsque le Service des affaires juridiques a des réserves, il nous semble approprié de réviser l'encadrement administratif qui régit les interventions aux sommaires décisionnels soumis aux instances. L'administration précédente a lancé un Chantier sur la simplification du processus décisionnel à la Ville de Montréal. Ce chantier visait à améliorer les procédures administratives tout en responsabilisant les différents intervenants y participant. Cela a conduit en 2015 à la mise en place d'une nouvelle orientation concernant les demandes d'interventions dans les sommaires décisionnelles. Cette nouvelle procédure prévoit déjà que le Service des affaires juridiques puisse être sollicité spécifiquement pour fournir une validation juridique. Nous reconnaissons que cette intervention n'est pas de même nature que l'avis juridique lui-même. Toutefois, elle devrait être l'occasion pour le Service des affaires juridiques de signaler l'existence de tels avis. Ainsi, nous recommandons :

RECOMMANDATION 6

Que la procédure administrative encadrant les demandes d'intervention aux sommaires décisionnelles soit modifiée afin d'exiger que le Service des affaires juridiques indique l'existence de tout avis juridique ou de mises en garde concernant l'objet d'un sommaire décisionnel soumis aux instances.

Finalement, dans son rapport de 2015 sur *Montréal en histoire*, l'Inspecteur général propose même de solliciter systématiquement le Service des affaires juridiques lors de l'octroi de contrats de plus de 100 000\$ octroyés aux OBNL. Toutefois, depuis la publication de ce rapport, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a été adoptée. Cette loi stipule que les OBNL dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à un million de dollars et dont une municipalité contribue à plus de la moitié du financement, sont dorénavant assujettis aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* en matière de règles d'adjudication contractuelle des municipalités, lesquelles prévoient notamment le recours à un appel d'offres pour tout contrat de 100 000\$ et plus. Ces dispositions réduisent grandement les risques qu'un OBNL serve de courroie de transmission pour une entreprise privée, de sorte que notre recommandation 4 nous semble suffisante pour assurer le respect par la Ville du cadre législatif et administratif.

Améliorer la reddition de compte

Quoique l'Inspecteur général n'ait pas abordé en profondeur la question de la reddition de compte, le rapport de la Vérificatrice générale a décelé plusieurs lacunes à cet égard. Comme son rapport a été déposé au conseil municipal alors que la Commission n'avait pas terminé ses travaux, nous avons pu profiter de l'éclairage apporté par lui pour amener notre réflexion plus

loin. Ainsi, face aux multiples enjeux soulevés par l'absence d'une reddition de compte adéquate dans le cadre du projet de Formule E, nous croyons important d'affirmer notre appui aux recommandations formulées par la Vérificatrice générale, notamment les recommandations suivantes relatives à la reddition de compte :

5.B. Nous recommandons à la Direction générale d'attribuer les responsabilités de mise en œuvre d'un projet de grande envergure et d'établir des règles de fonctionnement et de reddition de comptes communes afin, notamment d'améliorer les communications entre les parties prenantes (internes et externes, comité exécutif, conseil municipal, conseil d'agglomération), de gérer efficacement les risques générés et de maximiser l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines.

5.C. Nous recommandons à la Direction générale d'élaborer un guide de référence (ou aide-mémoire) afin de mieux encadrer le rôle et les responsabilités des fonctionnaires désignés comme observateurs par la Ville au conseil d'administration d'une personne morale.

5.E. Nous recommandons à la Direction générale de revoir la portée des interventions financières afin de s'assurer que tout dossier décisionnel contienne une analyse financière complète, claire et compréhensible afin de permettre aux instances décisionnelles de la Ville de prendre une décision éclairée.

5.F. Nous recommandons à la Direction générale de prendre les dispositions nécessaires pour que les ententes de soutien financier bénéficient du suivi qui s'impose, notamment en :

- **incluant, dès le départ, les paramètres spécifiques de la reddition de comptes financière et opérationnelle;**
- **exigeant une reddition de comptes périodique de la part du responsable désigné concernant le résultat de son évaluation du respect des paramètres ainsi fixés.**

Le suivi de ces recommandations de la Vérificatrice générale permettra d'améliorer la reddition de compte lorsque des OBNL sont responsables de la mise en œuvre de projets pour la Ville. Néanmoins, nous croyons que ces recommandations devraient aller plus loin en prévoyant un mécanisme de rétroaction et de suivi approprié directement auprès du comité exécutif de la Ville de Montréal qui puisse offrir aux élus une reddition de compte complète. À titre d'exemple, dans le dossier de la Formule E, bien que MCE devait accueillir deux observateurs sur son conseil d'administration, le comité exécutif n'a jamais obtenu de compte rendu ou de mise à jour sur le projet de leur part. Un autre exemple, l'application des mesures de contrôle prévues à la convention entre la Ville et MCE par le Service des finances n'a réellement débuté qu'après la tenue de l'événement alors que la majorité des dépenses étaient déjà effectuées¹⁰. Il nous semble essentiel que lorsque de telles obligations de reddition de compte ne sont pas respectées par un OBNL avec lequel la Ville fait affaires, les services devraient en informer les élus. C'est pourquoi nous recommandons :

¹⁰ Rapport annuel 2017 de la Vérificatrice générale de Montréal, page 519.

RECOMMANDATION 7

Que la Direction générale établisse un mécanisme de rétroaction et de suivi, auprès du comité exécutif, pour les projets confiés à des OBNL, de sorte que les élus obtiennent une reddition de compte complète sur une base périodique.

Miser sur la transparence dans les OBNL

En terminant, à l'instar des pratiques d'adjudication des contrats, les règles d'accès à l'information auraient pu elles aussi être appliquées aux OBNL dont le financement est assuré à plus de 50 % par les Villes et dont le budget est d'au moins un million de dollars, suite au dépôt du projet de loi 179 *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹¹. Ce projet de loi est toutefois mort au feuillet. Dans l'attente de l'adoption d'une loi similaire, nous croyons que la Ville de Montréal devrait mettre en œuvre la recommandation suivante afin d'accroître la transparence dans la gouvernance des OBNL, tant envers le public qu'envers les instances décisionnelles de la Ville :

RECOMMANDATION 8

Que toute nouvelle entente entre la Ville de Montréal et un OBNL intègre des exigences de transparence élevées, notamment à ce qu'il accepte de se soumettre aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information.

CONCLUSION

Depuis maintenant une décennie, de nombreuses enquêtes du Vérificateur général et de l'Inspecteur général de Montréal ont démontré que la gouvernance de la Ville de Montréal envers les OBNL est déficiente. Plutôt que de saisir l'occasion pour identifier des mesures concrètes visant à protéger l'intégrité des processus administratifs et décisionnels, l'administration Plante n'a cherché qu'à faire des gains partisans dans la gestion de ce dossier.

Contrairement à ce que la mairesse Plante a voulu faire croire au public, à aucun moment, l'Opposition n'a cherché à blâmer les fonctionnaires pour les lacunes identifiées dans la gestion du projet de course Formule E. Au contraire, nous croyons que la mise en place de règles de gouvernance claires en lien avec les OBNL et l'implantation de procédures d'alertes spécifiques lors de l'identification de non-conformités juridiques sont des garde-fous administratifs concrets qui permettront d'éviter toute gestion politique d'un projet d'envergure dans le futur.

Nous invitons les membres du comité exécutif à considérer nos propositions avec rigueur, dans le même esprit constructif qui nous habite. Nous sommes persuadés qu'ils en constateront le bien-fondé.

¹¹ [Projet de loi n°179 : Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#)

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Étude publique du
Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal
Exercice 2017**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2018
et
au conseil d'agglomération
le 23 août 2018**

Commissions
permanentes
Montréal 

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission

Président

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Conseillère de Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-
Dame-de-Grâce

Mme Suzy Miron
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Valérie Patreau
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Mme Micheline Rouleau
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 20 août 2018

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations relatives à l'étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

Original signé

Original signé

Richard Deschamps

Julie Demers

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	4
2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017	5
3. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS	5
4. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION	5
5. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	6
6. REMERCIEMENTS.....	6
7. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....	6

INTRODUCTION

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2018¹, la Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 20 juin 2018, sur le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission. Elle était accompagnée de ses trois vérificateurs généraux adjoints, messieurs Robert Duquette et François Arbez et Mme France Lessard.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document de même que tous les documents déposés en lien avec cette étude publique peuvent être consultés sur la page Internet des commissions à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, le 6 juin 2018, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les avis précisaient les dates des séances des assemblées publiques de la Commission ainsi que les modalités de participation du public.

Le rapport de la vérificatrice générale a été déposé aux assemblées du conseil municipal du 18 juin et du conseil d'agglomération du 21 juin 2018. Le rapport a pu être rendu public seulement à ce moment.

L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*.

Également, une invitation a été expédiée par courrier électronique à quelque 300 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été publié le 31 mai 2017. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées.

Les commissaires ont formulé des questions et fait part de leurs commentaires à la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, Mme Michèle Galipeau.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique, le 28 juin 2018. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

¹ Résolutions CM18 0396 et CG18 0195

2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération comporte 7 parties :

1. Observations de la Vérificatrice générale;
2. Audit des états financiers et autres rapports;
3. Conformité aux lois et règlements;
4. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
5. Suivi des recommandations des années antérieures;
6. Situation du Bureau du vérificateur général;
7. Annexes.

L'entièreté du rapport est par ailleurs disponible sur le site du BVG à l'adresse : http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2018/06/RA2017_FR-Integrale_Web-1.pdf.

Cet exercice récurrent est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4). Mme Galipeau a exposé devant l'assemblée la mission du Bureau du vérificateur général (BVG) dont l'obligation première est l'audit des états financiers de la Ville et des organisations sous son contrôle ou comprises dans son périmètre comptable.

Mme Galipeau a présenté devant l'assemblée un résumé succinct de son rapport. Elle a expliqué l'objectif de chacune des missions de vérification et décrit les plus importantes constatations des audits, comme en font foi la présentation PowerPoint et la vidéo du 20 juin 2018, à 19h, disponibles sur le site des commissions à l'adresse : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142998091&_dad=portal&_schema=PORTAL.

3. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens.

4. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont apprécié le travail du Bureau du vérificateur général dont les nombreuses recommandations ont été jugées fort pertinentes afin d'améliorer le fonctionnement de la Ville. Ceux-ci ont exprimé la nécessité et même le devoir pour l'Administration de suivre et de mettre en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale.

Quoique plusieurs des recommandations de la VG s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

5. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Dans le respect du mandat qui lui a été confié, la Commission a formulé ses recommandations, lesquelles sont présentées dans la section suivante du présent rapport.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2018.

6. REMERCIEMENTS

Au nom de tous les collègues, le président de la Commission sur les finances et l'administration, M. Deschamps, a remercié Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale de la Ville et ses vérificateurs généraux adjoints.

7. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la suite de l'étude publique menée sur le Rapport de la vérificatrice générale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie la vérificatrice générale et son équipe pour leur collaboration.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes à l'Administration :

APPUI DE LA CFA AUX RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations pertinentes contenues dans ce rapport annuel 2017 ;

CONSIDÉRANT les recommandations issues des neuf audits d'optimisation des ressources et des technologies de l'information ;

La Commission recommande de :

R-1

Appuyer l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport 2017 de la vérificatrice générale (VG)².

² Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017*. Montréal, 18 juin 2018.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le taux de mise en œuvre actuel des recommandations de la vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'amélioration significative du taux de mise en œuvre des recommandations de la VG au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT la réponse du Comité exécutif au dernier rapport de la CFA³ et les cibles de mise

La Commission recommande de :

R-2

Demander à l'Administration d'effectuer un suivi rigoureux et régulier des recommandations de la vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin qu'elles soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées.

R-3

Demander à la Direction générale de produire un tableau de bord détaillant l'évolution de la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives par la Commission et par les élus du conseil de Ville.

R-4

Demander à la Direction générale de la Ville de rencontrer annuellement la CFA en séance de travail pour présenter :

- un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale ;
- des explications sur les écarts par rapport aux cibles que les unités d'affaires se sont fixées ;
- les mesures à venir pour éliminer ces écarts.

R-5

Élaborer un mécanisme qui lie la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale aux priorités de la Direction générale et à la rémunération variable des gestionnaires (primes liées à la performance).

³ Comité exécutif. *Réponse du Comité exécutif au Rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le Rapport annuel de la Vérificatrice générale de la ville de Montréal, exercice 2016*. En ligne.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REPC E_20180423.PDF p. 2.

AUDIT FINANCIER

CONSIDÉRANT l'adoption, le 18 avril 2018, du projet de loi 155 intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* ;

CONSIDÉRANT que cette *Loi élimine l'obligation pour le vérificateur général de la Ville de Montréal de faire l'audit financier de la municipalité et des organismes municipaux, tout en lui permettant de continuer à le faire s'il le juge approprié* ;

CONSIDÉRANT que la *vérificatrice générale de la Ville est d'avis qu'il est approprié de poursuivre de tels travaux d'audits financiers*⁴ ;

La Commission recommande de :

R-6

Endosser l'orientation de la *vérificatrice générale de poursuivre ses audits financiers, compte tenu que cet exercice permet d'assurer un contrôle serré du budget et d'éviter d'éventuelles dérives.*

CRÉATION D'OBNL PAR LA VILLE ET RELATIONS DE LA VILLE AVEC LES OBNL

CONSIDÉRANT que *l'identification des organismes sans but lucratif (OBNL) qui relèvent du périmètre comptable de la Ville est essentielle au travail de la vérificatrice générale* ;

CONSIDÉRANT *la liste des organismes n'ayant pas répondu à leurs obligations en matière de reddition de compte en page 52 du Rapport 2017 du BVG* ;

CONSIDÉRANT que *l'Inspecteur général a lui aussi identifié dans son rapport daté du 5 décembre 2016 certains risques en matière de gouvernance lorsque des projets de la Ville se font en collaboration avec des OBNL*⁵ ;

CONSIDÉRANT *les conclusions différentes auxquelles parviennent le BVG et le Service des finances quant au contrôle de l'organisme Montréal, c'est électrique (MCE), tel que relaté dans le rapport de la VG*⁶ ;

CONSIDÉRANT *l'absence de réponse de l'unité d'affaires à la recommandation de la VG à l'effet qu'il serait opportun que le Service des finances mette en place les mécanismes*

⁴ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017*. Montréal, 18 juin 2018, p. 13.

⁵ Bureau de l'inspecteur général. 2016. *Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif en histoire dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal*. En ligne. https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/12/Rapport-de-recommandations_Montr%C3%A9al-en-histoires_Final.pdf p. 80.

⁶ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017*. Montréal, 18 juin 2018, p.54.

*nécessaires pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville*⁷;

CONSIDÉRANT que la Ville gagne à baliser et à clarifier ses relations avec les OBNL ;

La Commission recommande de :

R-7

Demander au Service des finances qu'il présente à la CFA les mécanismes qui seront développés pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville, tel que recommandé par la VG dans son rapport en page 54.

R-8

S'assurer que ni la Ville ni les arrondissements ne financent les OBNL qui ne respectent pas les exigences de redditions de compte prévues dans la Loi sur les cités et villes.

SERVICE 311

CONSIDÉRANT les lacunes identifiées par la vérificatrice générale à l'égard du service 311 ;

*CONSIDÉRANT que la Direction générale accueille favorablement la recommandation de la VG à l'effet de développer une déclaration de service aux citoyens, laquelle exposerait les normes de service en matière de traitement des demandes citoyennes qu'elle entend respecter et des engagements mesurables pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, tout en tenant compte des attentes des citoyens*⁸;

CONSIDÉRANT que le cadre de gouvernance fixé par la Charte de la Ville ne permet pas d'imposer une telle déclaration de services aux arrondissements ;

CONSIDÉRANT que la Commission juge important d'assurer le même niveau de service à l'ensemble des citoyens montréalais ;

La Commission recommande de :

R-9

Demander à la Direction générale de :

- rendre publique la déclaration de service aux citoyens dans la prochaine année ;

⁷ *Idem.*

⁸ *Idem*, p.218.

- structurer le service 311 de façon à concrétiser cette déclaration de service aux citoyens durant les années subséquentes ;
- rendre compte de l'avancement des travaux de restructuration à la CFA sur une base annuelle.

PERFORMANCE DES UNITÉS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT que la VG constate que des indicateurs de performance et des cibles permettant de déterminer l'atteinte de ces objectifs n'ont pas été établis pour les programmes de subvention en habitation à la Ville ;

CONSIDÉRANT que la VG recommande au Centre de service 311 d'établir des indicateurs de performance pour toutes composantes importantes du service 311 ;

La Commission recommande de :

R-10

S'assurer que toutes les unités d'affaires aient des indicateurs de performance pour offrir un service de qualité aux citoyens.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2018

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(CG18 0250)

Vu l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, tel que modifié par l'article 59 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, c. 8);

Vu le dépôt, lors de l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs » avec le dossier décisionnel y afférent (1187526006);

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai modifié le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 avril 2018, à la page 22, sous l'avis de motion CG18 0250, afin de refléter ledit dépôt du projet de règlement.

Fait à Montréal, le 27 juin 2018.

(s) M^e Yves Saindon
Le greffier de la Ville

VERSION ORIGINALE
Montréal 

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil
d'agglomération**

Assemblée ordinaire du jeudi 26 avril 2018
Séance tenue le 26 avril 2018

Avis de motion: CG18 0250

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1187526006
/lc

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier adjoint

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 27 avril 2018

VERSION MODIFIÉE
Montréal 

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil
d'agglomération**

Assemblée ordinaire du jeudi 26 avril 2018
Séance tenue le 26 avril 2018

Avis de motion: CG18 0250

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1187526006
/lc

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier adjoint

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 27 avril 2018



Dossier # : 1184217002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé :

1. de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
2. d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-11 14:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1184217002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2011, le gouvernement du Québec déposait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017 (SQEEP). Celle-ci s'adresse aux municipalités et fixe deux grands objectifs :

- réduire de 20 % la consommation d'eau par personne d'ici 2017 par rapport à 2001;
- réduire le taux de pertes à 20 % du volume total d'eau produit.

La SQEEP exige un certain nombre de mesures aux municipalités, dont la production des deux livrables associés au présent dossier :

- un bilan annuel de l'usage de l'eau destiné aux instances (incluant une annexe détaillant les sources des données présentées);
- un formulaire destiné au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) contenant un bilan de la production et de la distribution d'eau potable ainsi qu'un état de la situation, un plan d'action et les coûts des services d'eau pour la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG17 0297 - 28 août 2017 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016.
- CG16 0449 - 25 août 2016 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015.
- CG15 0441 - 17 août 2015 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2014.

CG14 0331 - 21 août 2014 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013.

CM13 0685 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2012.

DESCRIPTION

Le Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 est une synthèse des principaux résultats obtenus en matière d'économie d'eau potable à l'échelle de l'agglomération ainsi que pour la Ville de Montréal. Le formulaire du MAMOT traite plus spécifiquement de la distribution d'eau destinée au territoire de la Ville de Montréal incluant quatre villes liées (Mont-Royal, Westmount, Montréal-Est, Dollard-des-Ormeaux), en raison de l'impossibilité d'isoler présentement leur distribution d'eau selon les exigences du MAMOT.

Globalement, le Bilan de l'usage de l'eau 2017 présente les données suivantes :

- une production d'eau pour l'agglomération de 567 millions de mètres cubes (m³) soit une diminution de 24 % depuis 2001;
- la production d'eau potable est donc passée de 1120 litres par personne par jour (l/p/j) en 2001 à 767 l/p/j en 2017 à l'échelle de l'agglomération, soit une diminution de 32 % depuis 2001;
- le taux de pertes pour la Ville de Montréal est estimé à 31 % en 2017. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2016, mais cela s'explique par des ajustements dans le traitement des données. Compte tenu de la marge d'incertitude dans l'estimation des consommations d'eau, le taux de pertes est considéré stable. Rappelons que le volume de pertes a tout de même diminué de 40 % depuis 2001. Comme la diminution de la production d'eau et du volume de pertes se font en parallèle, cela explique que le taux de pertes varie peu d'une année à l'autre;
- l'équipe de recherche de fuites (ARSO) du Service de l'eau a localisé 555 fuites non visibles en surface, soit une soixantaine de plus qu'en 2016. 88 % du territoire a été couvert contre 83 % en 2016;
- 53 km de conduites d'aqueduc ont été renouvelées. Avec un taux de renouvellement de 1,4 % (51 km) pour le réseau secondaire, c'est la deuxième meilleure performance depuis 2006. Au total, c'est 456 km de conduites primaires et secondaires qui ont été renouvelées, soit 10 % de ces réseaux;
- il y a eu plus de 4 500 compteurs supplémentaires installés en 2017 pour un total de 14 978 compteurs d'eau en exploitation dans les industries, commerces et institutions (ICI) dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE);
- 11 secteurs de régulation de pression (SRP) sont en service dans le cadre du projet d'optimisation du réseau depuis 2012. L'optimisation fait partie de meilleures pratiques reconnues en diminuant la fréquence des bris et prolongeant la vie utile des conduites;
- la Patrouille bleue a sensibilisé plus de 6500 résidents. Depuis 2010, les activités conjuguées des Patrouilles bleue et verte ont permis de sensibiliser plus de 100 000 résidents sur l'usage responsable de l'eau;
- des efforts soutenus ont été déployés en vue d'éliminer les appareils de refroidissement ou de climatisation utilisant de l'eau sans boucle de recirculation dans le cadre de l'application de la réglementation sur l'usage de l'eau. Les données indiquent que ces appareils sont une source importante de gaspillage dans les ICI, mais aussi dans le secteur résidentiel.

JUSTIFICATION

L'analyse des demandes d'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau est conditionnelle au dépôt aux instances d'un bilan annuel de l'usage de l'eau et à la transmission du formulaire sur l'usage de l'eau au MAMOT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan rend compte des efforts entrepris par la Ville en matière d'économie d'eau potable en vue d'atteindre les objectifs de la SQEEP. De plus, la Ville s'est fixé une cible réduction de 20 % de la production d'eau potable entre 2011 et 2020 dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 et dans le Plan de développement durable 2016-2020. À ce titre, la production d'eau potable a diminué de 13 % entre 2011 et 2017.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de dépôt d'un bilan annuel aux instances et de transmission du formulaire du MAMOT pourrait entraîner une suspension dans l'analyse des demandes d'aide financière pour les infrastructures de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du formulaire au MAMOT après approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 9 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF
Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293
Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-23

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-06-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-10



BILAN 2017

USAGE DE L'EAU POTABLE

Service de l'eau

BILAN 2017

USAGE DE L'EAU POTABLE

Service de l'eau

Table des matières

Introduction	4
Faits saillants 2017	4
<hr/>	
Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)	5
<hr/>	
La production et la distribution d'eau potable	6
La production d'eau sur le territoire de l'agglomération	7
Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération	8
La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et l'exportation vers les villes liées	9
Répartition de la distribution d'eau et estimation des pertes	9
Économiser l'eau potable : un investissement qui porte fruit	13
<hr/>	
Les activités réalisées en 2017	14
Le Plan d'intervention 2016-2020	14
Le renouvellement des réseaux	15
Le renouvellement du réseau primaire de l'agglomération	15
Le renouvellement du réseau secondaire de la Ville de Montréal	15
La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc	16
La régulation de la pression sur le réseau secondaire	17
Mesure de la consommation d'eau dans les ICI : promesses tenues !	18
La sensibilisation auprès des citoyens	19
La réglementation sur l'usage de l'eau potable	20
Éliminer les appareils de refroidissement et de climatisation utilisant l'eau potable	20
<hr/>	
Conclusion	22

Introduction

Le Service de l'eau produit un bilan de l'usage de l'eau afin de répondre à l'exigence de suivi annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017 (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Au-delà de la reddition de compte pour le MAMOT, ce bilan constitue l'occasion de vulgariser et de diffuser les progrès de la collectivité montréalaise en matière de gestion et d'utilisation responsable de l'eau potable.

Rappelons que la SQEEP contenait deux grands objectifs : réduire de 20 % la production d'eau potable par personne par jour et atteindre un taux de pertes de 20 % sur les réseaux d'aqueduc. Avec une diminution de la production d'eau de plus de 30 %, Montréal a largement dépassé l'objectif grâce à la mise en œuvre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Par contre, le taux de pertes continue d'avoisiner les 30 %. Cette impression de statu quo est trompeuse puisque le volume d'eau consommé et le volume des pertes ont diminué en parallèle entre 2011 et 2017. La part relative des pertes tend donc à demeurer stable par simple arithmétique. En somme, et comme l'indiquent les faits saillants ci-dessous, Montréal a mis en œuvre l'ensemble des activités exigées par la SQEEP et elle poursuivra les efforts pour atteindre ses propres objectifs fixés pour 2020.

Faits saillants 2017

- Une production totale d'eau potable pour l'agglomération de 567 millions de m³. La production d'eau potable a diminué de 24 % depuis 2001.
- Une production d'eau de 767 litres par personne par jour (l/p/j) à l'échelle de l'agglomération. La diminution par personne est de 32 % par rapport à 2001.
- Une réduction globale de la production d'eau d'un milliard de m³ d'eau depuis 2005.
- Un taux de pertes de 31 % à la suite de la révision de la méthode de calcul. Le volume annuel de pertes a néanmoins diminué d'environ 115 millions de m³ en 2017 par rapport au volume de pertes estimé à 280 millions de m³ en 2001 (avec 40 % de pertes).
- 53 km de conduites primaires et secondaires renouvelés, pour un total de plus de 450 km depuis 2006.
- 88 % du réseau secondaire a fait l'objet d'une recherche systématique de fuite par le Service de l'eau.
- 11 secteurs de régulation de la pression sont en exploitation sur le réseau d'aqueduc.
- Plus de 14 900 compteurs d'eau sont en exploitation dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans les industries, commerces et institutions (ICI).
- Plus de 100 000 personnes sensibilisées à la gestion responsable de l'eau depuis 2011 grâce aux Patrouilles bleue et verte.



Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

Le tableau suivant présente les réalisations de Montréal au regard des deux grands objectifs et des cinq principales mesures de la SQEEP.

	Exigences de la SQEEP	Évaluation de la performance	Réalisations de Montréal à ce jour
OBJECTIFS	Réduction de 20 % de la distribution d'eau <i>per capita</i> d'ici 2017 par rapport à 2001		Réduction de 32 % de la production d'eau ¹ par personne par jour en 2017 par rapport à 2001
	Réduction du taux de pertes à 20 % du volume d'eau distribué		Taux de pertes estimé à 31 % en 2017. Le taux a été révisé à la lumière de nouvelles données plus précises
MESURES	Production annuelle du formulaire sur l'usage de l'eau incluant un bilan de l'eau, un état de situation et un plan d'action		Formulaire sur l'usage de l'eau rempli selon les exigences du MAMOT depuis 2011
	Adoption d'une réglementation sur l'eau potable conforme au modèle du MAMOT		Adoption et application de la réglementation depuis juillet 2013
	Installation de compteurs d'eau dans les ICI au rythme de plus de 1 000 compteurs par an		4 534 compteurs de plus en opération en 2017
	Mise en place d'une tarification adéquate, au besoin, à partir de 2018		Travaux en cours sur la mise en place d'une tarification de l'eau harmonisée dans les industries et commerces de Montréal
	Présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau		Dépôt aux instances d'un Bilan annuel sur l'usage de l'eau depuis 2011

 Objectif atteint ou dépassé

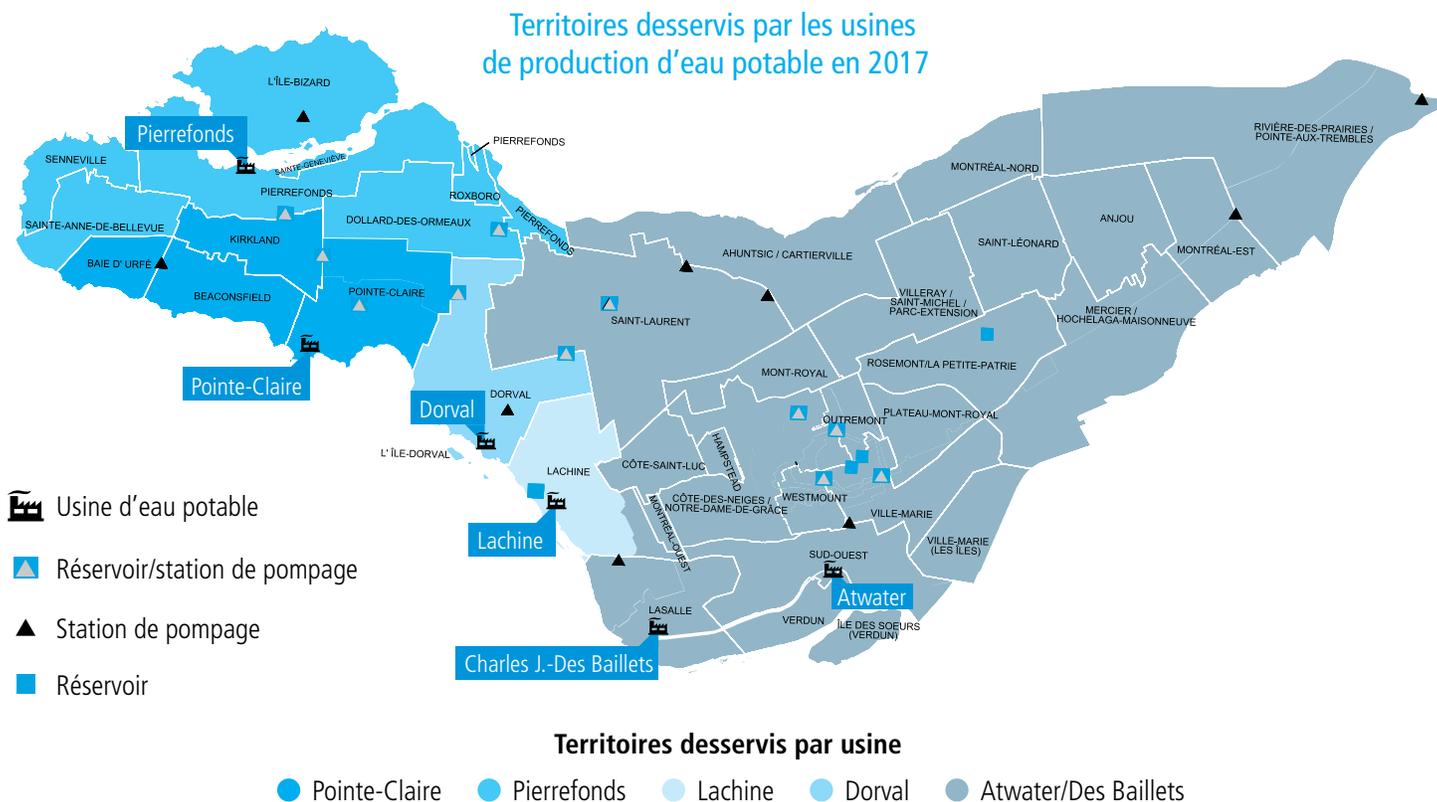
 Objectif en cours de réalisation

 Objectif non atteint

¹ Pour le besoin de ce bilan, le volume d'eau produit est équivalent au volume d'eau distribué (selon la terminologie du MAMOT)

La production et la distribution d'eau potable

Avec 6 usines en exploitation, le Service de l'eau est responsable de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération. L'agglomération exporte aussi de l'eau potable à la ville de Charlemagne, sur la couronne nord.



Réseaux de distribution	Production d'eau par réseau 2017 en million de mètres cubes (Mm ³)	Part de la production totale d'eau
Réseau Atwater/Des Bailleurs	499 340 369	88 %
Réseau Pierrefonds	27 327 901	5 %
Réseau Pointe-Claire	17 777 171	3 %
Réseau Lachine	15 008 692	3 %
Réseau Dorval	8 781 519	2 %
Exportation Charlemagne	(1 011 276)	-0,2 %
Total Agglomération	567 224 377	

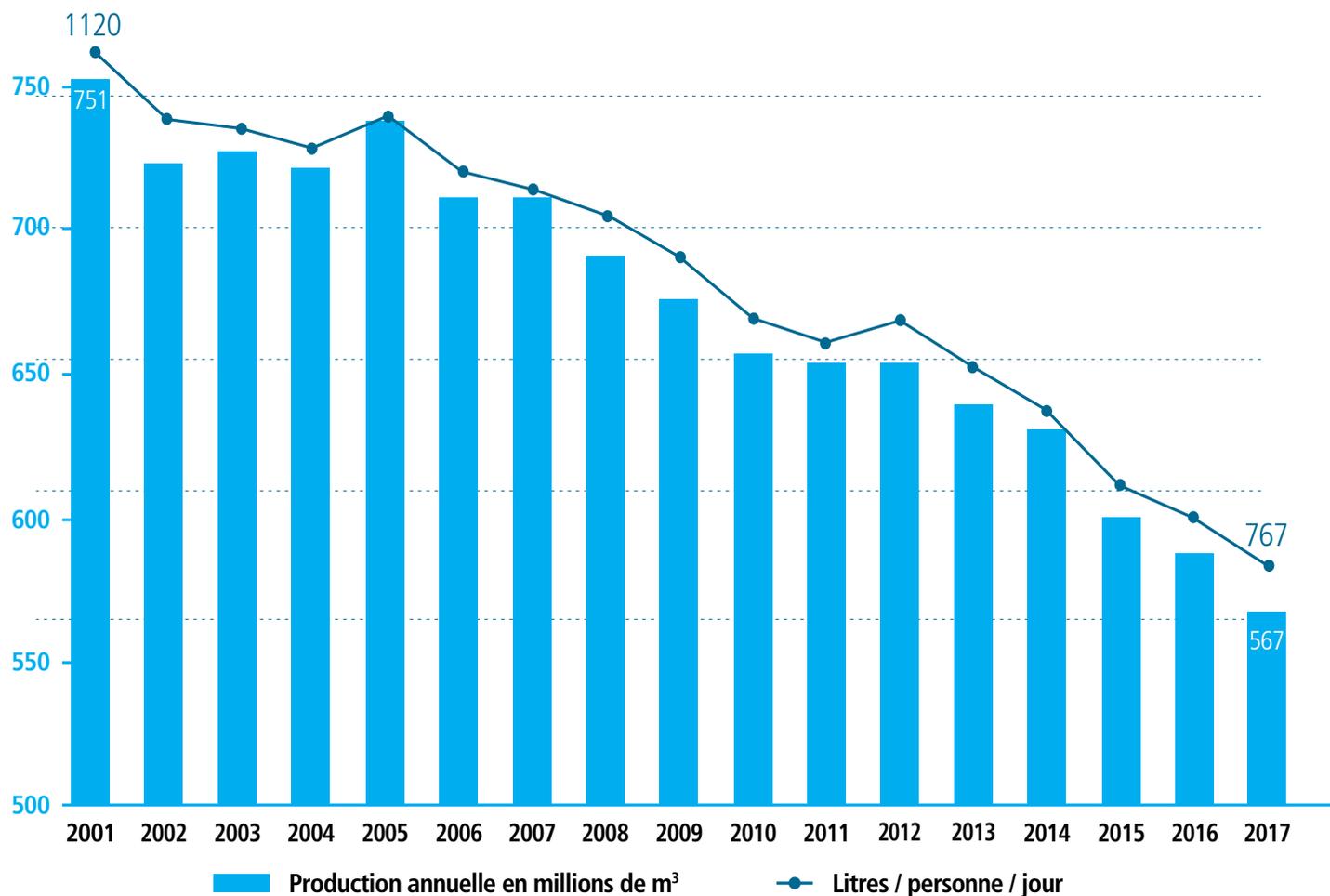
La distribution d'eau potable dans l'agglomération est réalisée par le biais de 5 réseaux distincts de distribution, tel que l'indique la carte ci-dessus. Chacun de ces réseaux est constitué de deux types de conduites. En premier lieu, l'eau est transportée par les conduites primaires. Celles-ci sont de très grands diamètres et d'une longueur totale d'un peu plus de 770 km. Par la suite, l'eau passe dans les conduites secondaires, auxquelles se connectent les branchements de service des bâtiments. Ces conduites totalisent plus de 4 600 km, dont plus de 3 640 km pour la seule Ville de Montréal. Un seul réseau est considéré pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs puisque

l'eau est distribuée par les mêmes conduites. Ce réseau représente à lui seul près de 90 % de la production de l'eau potable.

Les cinq réseaux de l'agglomération disposent aussi de réservoirs qui permettent une provision d'eau en cas de panne. Dans le cas des six réservoirs aménagés sur le Mont-Royal, la gravité assure une pression suffisante pour alimenter différents secteurs de Montréal. Enfin, des interconnexions sont prévues entre les réseaux afin de maintenir l'alimentation en eau advenant une défaillance de l'un d'eux (voir l'encadré « Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération »).

La production d'eau sur le territoire de l'agglomération

Production d'eau potable- Agglomération



En 2017, la production totale d'eau potable destinée à l'agglomération de Montréal a été de 567 millions de m³ d'eau. Cela représente une réduction de 3,5 % de la production par rapport à 2016 (588 millions de m³). C'est la deuxième plus importante réduction annuelle des quinze dernières années. Globalement, en comparaison à 2001, la production d'eau potable a diminué de plus de 24 %.

Quant à elle, la production d'eau potable par personne par jour à l'échelle de l'agglomération de Montréal est passée de 801 litres en 2016 à 767 litres en 2017, soit une réduction de 4 %. Comparativement à 2001, la production d'eau par personne par jour a diminué de près de 32 %. L'agglomération de Montréal a donc dépassé l'objectif de réduction de 20 % de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à l'échéance 2017.



Production d'eau depuis 2001 :
-32 % par personne

Objectif à atteindre :
-20 % par personne

Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération

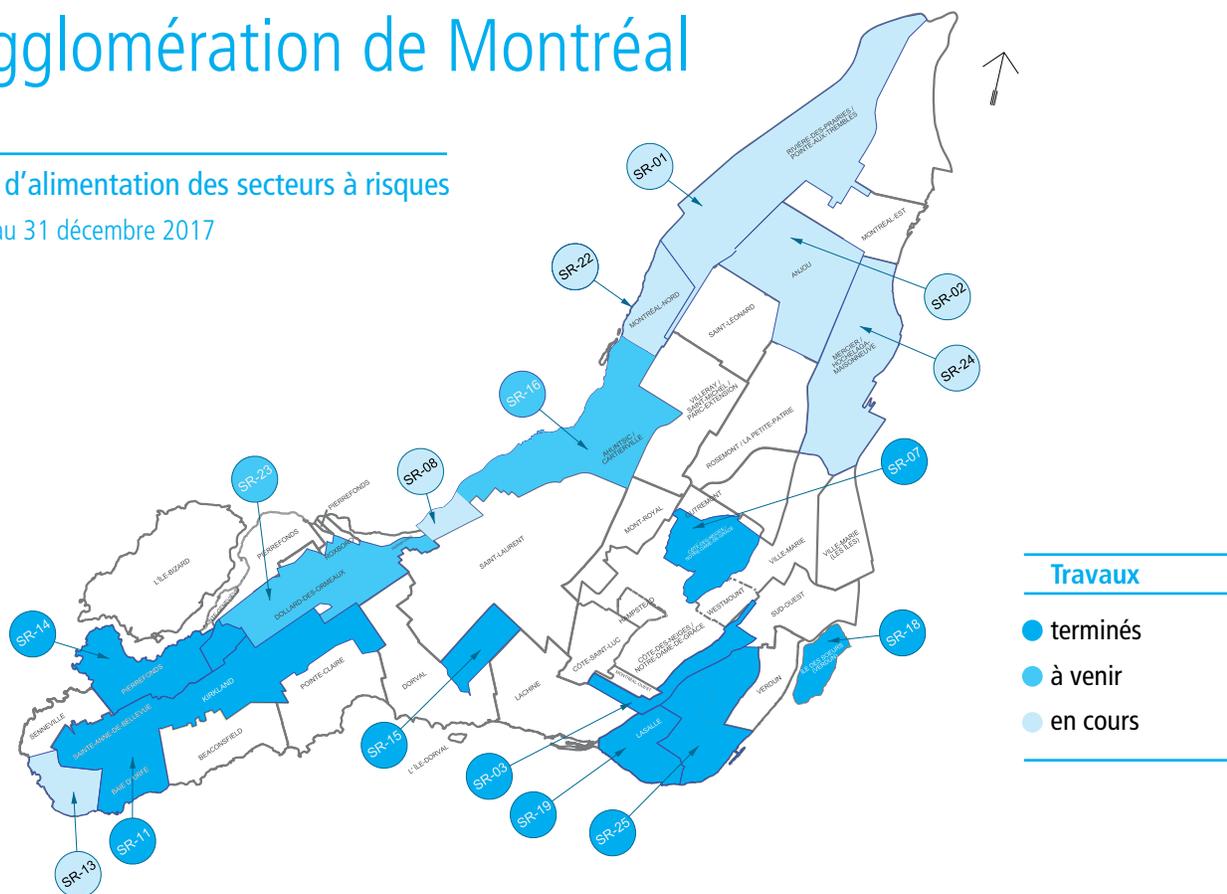
La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan d'alimentation pour ses réseaux d'eau à la suite de la création de l'agglomération en 2002 et au bilan technico-économique des infrastructures en eau qui s'en est suivi. Au niveau du réseau primaire, le plan d'alimentation identifie les secteurs à risque de pénurie d'eau en cas de bris ou d'intervention planifiée sur une conduite principale unique d'alimentation d'un secteur, ainsi que les secteurs en manque de flexibilité d'alimentation et les conduites vieillissantes. Ce plan d'alimentation a permis de prendre des décisions optimales et réfléchies quant aux interventions à faire en réseau. Sur la base des études hydrauliques effectuées, notamment la validation des impacts des interventions en réseau et des besoins des secteurs desservis, la construction de nouvelles conduites a été mise en priorité afin de sécuriser les secteurs desservis par une conduite unique. Il s'agit de projets de bouclage des réseaux, consistant à assurer la desserte d'un secteur par un minimum de deux conduites primaires ayant la capacité de prendre en charge l'ensemble de la consommation du secteur, en cas d'intervention sur l'une des conduites.

Sur les 16 secteurs identifiés, huit ont été sécurisés jusqu'à maintenant, alors que six sont en cours de réalisation. Il est prévu que l'ensemble des secteurs soit sécurisé d'ici la fin 2022, conformément à la carte ci-dessous. Dès lors que l'ensemble des secteurs à risque seront sécurisés, les secteurs en manque de flexibilité d'alimentation, soit les secteurs dont la pression d'alimentation et la protection incendie sont diminués significativement lors d'une intervention en réseau en période de forte consommation, seront mis en priorité. Parallèlement, les conduites vieillissantes sont remplacées et réhabilitées en vue d'assurer la pérennité des infrastructures. À cet égard, la Ville de Montréal mène des campagnes d'auscultation et de détection de fuites visant à connaître l'état des conduites primaires et à planifier les interventions requises dans le temps.

Agglomération de Montréal

Plan d'alimentation des secteurs à risques

État au 31 décembre 2017



La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et la distribution vers les villes liées

Pour estimer l'eau distribuée uniquement sur le territoire de la Ville de Montréal, il faut retrancher les volumes distribués vers les villes liées de l'agglomération et exportés vers la ville de Charlemagne. Au total, un peu moins de 38 millions de m³ d'eau ont été exportés, ce qui est

similaire à l'année précédente. Toutefois, cela n'inclut pas les volumes d'eau distribués des villes de Dollard-des-Ormeaux, de Montréal-Est, de Mont-Royal et de Westmount, car leurs réseaux sont très maillés avec celui de la Ville de Montréal (il est présentement difficile d'isoler avec précision les volumes entrants et sortants de ces villes). En somme, la production d'eau potable destinée à la Ville de Montréal s'est établie en 2017 à 530 millions de m³, soit une quantité d'eau potable distribuée de 777 litres par personne par jour. Cela représente une diminution de 4 % par rapport à 2016 (810 l/p/j).

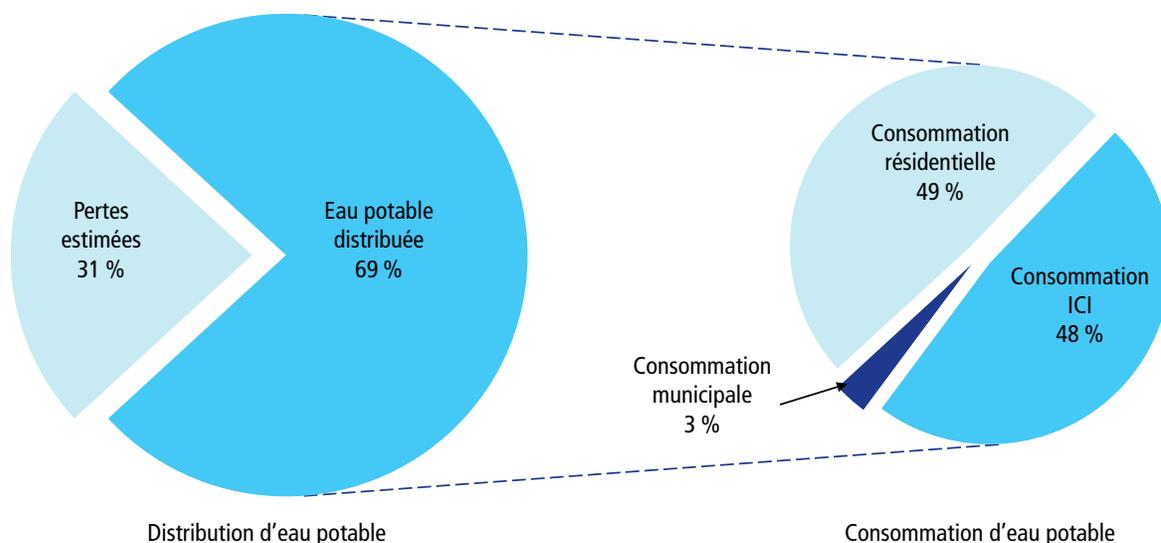
Répartition de la distribution d'eau et estimation des pertes

Depuis 2011, le Service de l'eau estime la répartition de la distribution de l'eau par catégorie d'utilisateurs, ainsi que les pertes potentielles d'eau selon l'exigence de la SQEEP. La méthode utilisée par le Service de l'eau pour estimer les pertes est basée sur la répartition des volumes d'eau distribuée entre les catégories d'utilisateurs (ICI, résidentiel et usages municipaux). Cette méthode s'appuie sur les volumes d'eau mesurés aux usines, ceux mesurés par les compteurs dans les ICI et sur les données de consommation résidentielle disponibles.

Le bilan de 2017 aboutit à une estimation d'un taux de pertes de 31 % qui demeure stable, alors que le volume d'eau produit continue de baisser (-3,5 %). Ce résultat n'est pas le constat d'une augmentation des pertes, mais plutôt la conséquence de deux ajustements des méthodes d'exploitation des données disponibles :

1. En 2017, il y a eu plus de données du secteur ICI exploitables, en particulier pour certaines catégories de bâtiments qui étaient sous-échantillonnées auparavant. En effet, 37 % de la consommation des ICI a été mesurée, le reste demeurant une estimation. Dans les catégories sous-échantillonnées, les grands consommateurs étaient surreprésentés puisqu'ils ont été ciblés au début du projet de mesure de la consommation d'eau, ce qui a affecté les bilans antérieurs.
2. Le traitement des données des immeubles mixtes (résidentiel et commercial) a aussi été ajusté pour mieux tenir compte de la consommation résidentielle dans ces bâtiments, se traduisant par une augmentation de la consommation par personne (286 litres par personne par jour en 2017, contre 270 litres par personne par jour en 2016).

Répartition de l'eau potable distribuée dans la Ville de Montréal en 2017

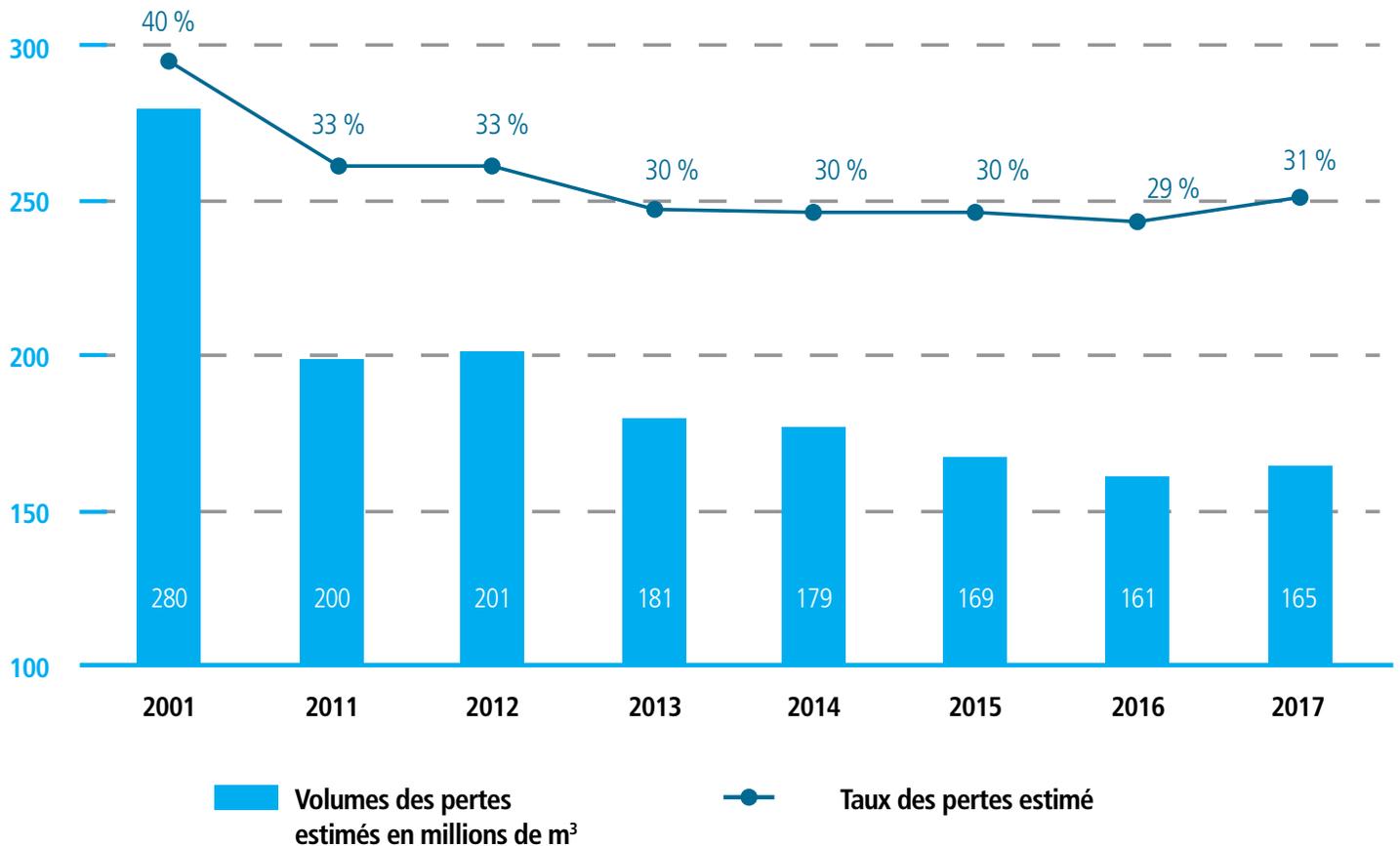




Le graphique ci-dessous indique l'évolution des volumes des pertes estimés, pour la Ville de Montréal, en millions de m³ (Mm³) et des taux de pertes selon la méthode de calcul ajustée, pour 2017².


 Un taux de pertes stationnaire, mais un volume de pertes d'eau qui a diminué de 40 % depuis 2001

Estimation des pertes d'eau potable Ville de Montréal (volumes et %)



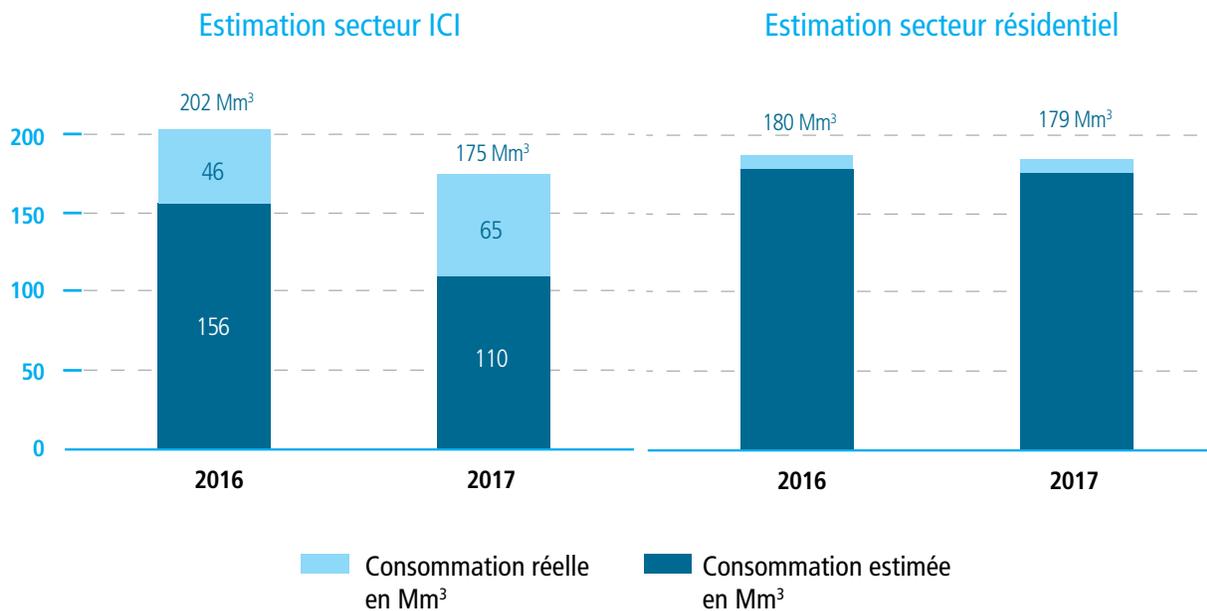
² Les volumes de pertes présentés dans le Bilan 2016 étaient estimés pour l'ensemble de l'agglomération.

Cette variation dans l'estimation annuelle du taux de pertes demeure dans la marge d'erreur compte tenu des incertitudes persistantes. Comme l'indiquent les deux graphiques ci-dessous, si la précision de l'estimation du secteur ICI a augmenté, l'incertitude du secteur résidentiel reste encore très importante du fait de la difficulté d'établir des moyennes pour ce secteur à Montréal (diversité du bâti, forte proportion de locataires, peu de compteurs dans des bâtiments non tarifés).

Bien qu'il soit en apparence simple et pratique, le taux de pertes ne constitue pas un bon indicateur de performance d'un réseau, comme il était indiqué dans le Bilan de l'eau 2016³. Le Service de l'eau continuera d'utiliser celui-ci, mais il compte aussi utiliser à l'avenir l'indice de fuites des infrastructures (IFI), qui est l'indicateur le plus reconnu par l'IWA et l'AWWA⁴. Cet indicateur permettra de mieux suivre l'évolution de la performance des réseaux et de les comparer entre eux (voir encadré sur l'IFI).

La réduction de la production d'eau est attribuable :

- **68 %** à la diminution des pertes (-115 Mm³)
- **32 %** aux usages de l'eau (-55 Mm³)



	Estimation sommaire	Estimation actuelle	Tendance
Années	2001	2017	2017/2001
Production totale (Mm ³)	750	567	↓183 Mm ³ / ↓24 %
Estimation volume distribué à Ville MTL (Mm ³)	700	530	↓170 Mm ³ / ↓24 %
Consommation totale (Mm ³)	420	365	↓55 Mm ³ / ↓13 %
Taux de pertes estimé	40 %	31 %	↓9 %
Volume des pertes (Mm ³)	280	165	↓115 Mm ³ / ↓41 %

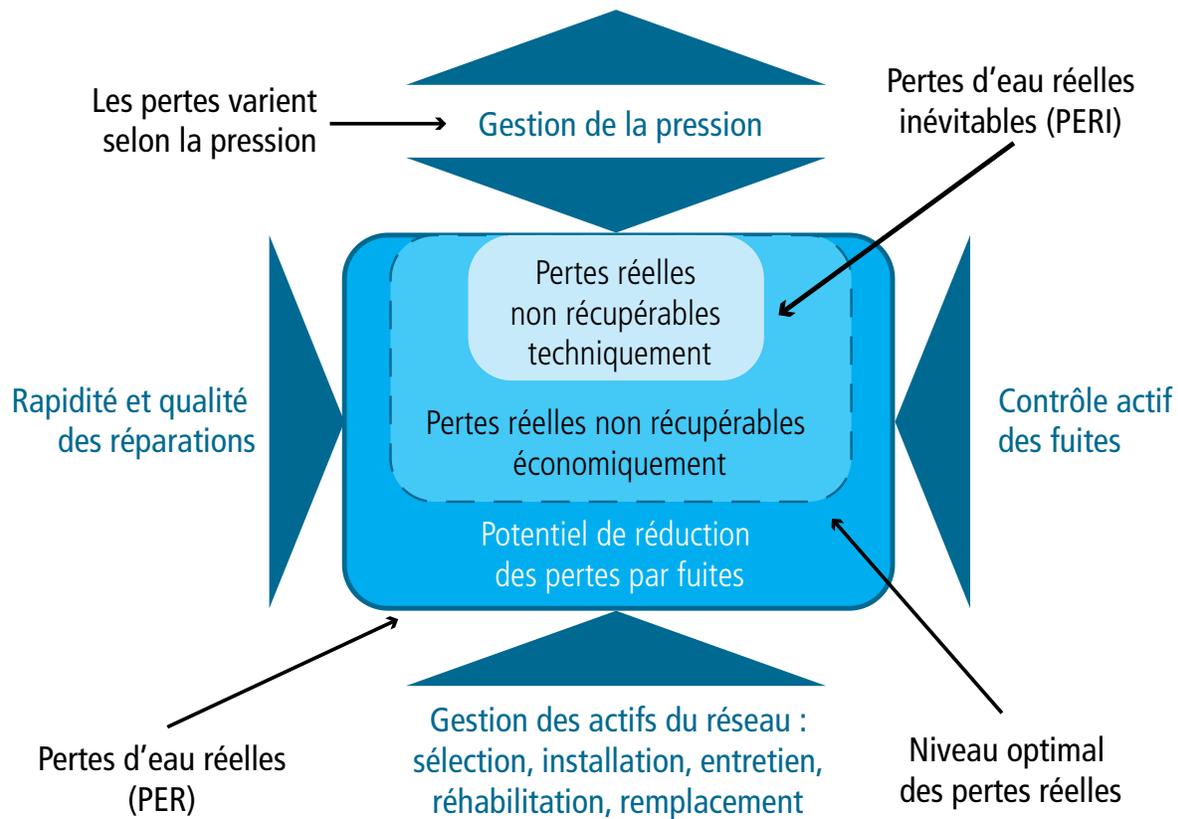
³ Voir les pages 9 et 10 du bilan sur l'usage de l'eau 2016. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan_usage_eau_potable_2016.pdf

⁴ L'IWA : International Water Association. AWWA : American Water Works Association

Vers un meilleur indicateur de performance des réseaux

L'AWWA a développé un logiciel d'audit de l'eau qui permet de calculer l'indice de fuites des infrastructures (IFI). Il est obtenu en comparant les pertes d'eau réelles (PER) du réseau de distribution aux pertes d'eau réelles inévitables (PERI). Les PER regroupent les fuites sur les conduites, les fuites et les débordements aux réservoirs ainsi que les fuites aux branchements de service dans l'emprise publique. Les PERI représentent la limite technique inférieure de fuites qui pourrait être atteinte si toutes les meilleures technologies actuelles étaient appliquées avec succès dans un réseau en bonne condition. Ce volume minimum de pertes d'eau est calculé grâce à une formule développée par l'IWA.

L'utilisation de l'IFI permettra d'avoir un véritable indicateur utilisant des standards internationaux pour mesurer et comparer la performance des réseaux. Les quatre principales méthodes d'intervention pour réduire les pertes réelles sont : la gestion de la pression, le contrôle actif des fuites, la gestion des actifs du réseau ainsi que la rapidité et la qualité des réparations. Elles sont présentées dans la figure ci-dessous. L'objectif étant d'atteindre un niveau de pertes qui soit économiquement optimal, sachant qu'il y aura toujours des pertes inévitables.

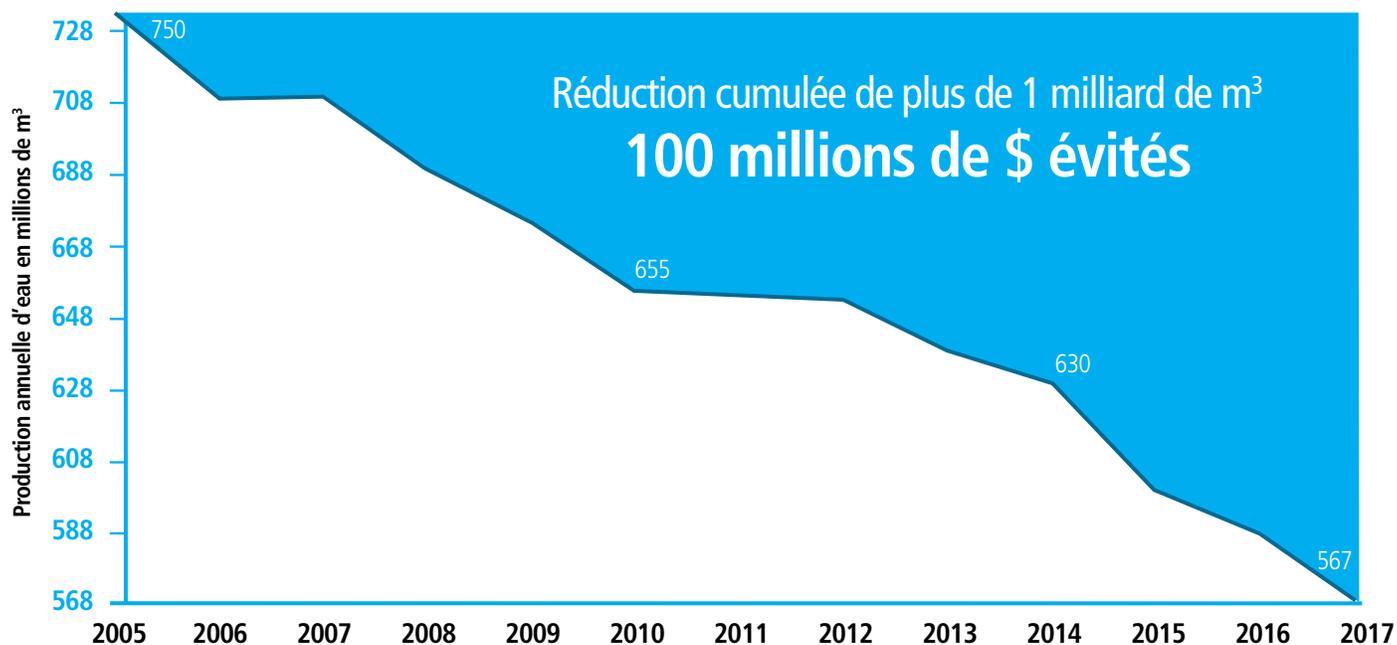


source : AWWA, Manuel M36, version française, 2009



Économiser l'eau potable : un investissement qui porte fruit

Par rapport à 2005, la réduction cumulée d'eau potable totalise près d'un milliard de m³. En pratique, cela représente une économie de presque une année et demie de production d'eau. Autrement dit, depuis 12 ans, les efforts municipaux et de la collectivité ont permis d'éviter des coûts de production aux usines d'eau potable, ainsi que des coûts de traitement à la station d'épuration des eaux usées estimés à environ 100 millions de dollars (sur la base d'un coût variable moyen de 10 ¢ par m³ d'eau).

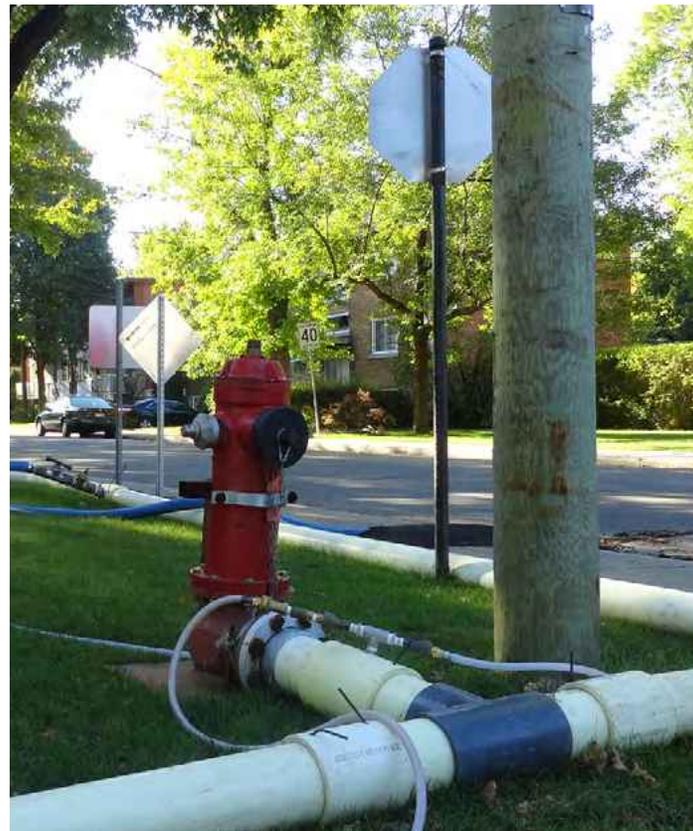


Les activités réalisées en 2017

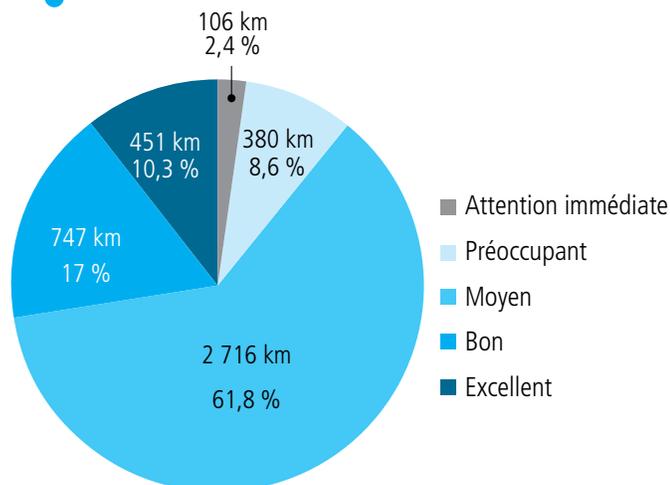
Le Plan d'intervention 2016-2020

La révision du plan d'intervention en 2016 a permis de constater la poursuite de la dégradation des réseaux d'eau malgré l'augmentation des investissements des années antérieures. Ce constat a mené au développement de la stratégie de résorption du déficit d'entretien, adoptée à l'automne 2016. Cette stratégie a permis d'augmenter significativement les projets de renouvellement pour les trois réseaux (voirie, égout et eau potable) afin d'en venir à résorber le déficit d'entretien d'ici 2026. Une mise à jour du plan d'intervention sera réalisée au cours de la prochaine année, ce qui permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans la stratégie de résorption du déficit.

Il est important de rappeler qu'une meilleure connaissance des réseaux et un meilleur contrôle des coûts de réfection ont permis de proposer une augmentation de la proportion de renouvellement des réseaux pour un budget comparable à celui de 2012. Cette réduction des coûts est attribuable notamment à l'utilisation des techniques de réhabilitation et à une meilleure planification et coordination des travaux. Toutefois, comme l'indique la figure ci-contre, la quantité considérable de conduites d'eau potable dans un état moyen (62 % des conduites) représente la dette d'infrastructure future. En effet, si le taux de renouvellement diminue, ces conduites tomberont dans les prochaines années dans la phase critique. Cette constatation permet d'affirmer qu'un nombre important de travaux doivent être envisagés dans un futur proche. Il est impératif de maintenir, voire même d'augmenter, les cadences de renouvellement afin d'assurer la pérennité des réseaux de conduites d'eau.



État des conduites secondaires d'eau potable



Le renouvellement des réseaux

Le taux de renouvellement des réseaux recommandé par le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes se situe entre 1 et 1,5 %. Toutefois, considérant la grande proportion du réseau en déficit et la dégradation potentielle dans les prochaines années, il est prévu d'augmenter le taux de renouvellement à ± 2 % au cours des 10 prochaines années. En 2017, le taux de renouvellement global des réseaux primaires et secondaires a été de 1,2 %. Depuis 2006, c'est plus de 456 km de conduites primaires et secondaires qui ont ainsi été renouvelés, soit plus de 10 % des réseaux.

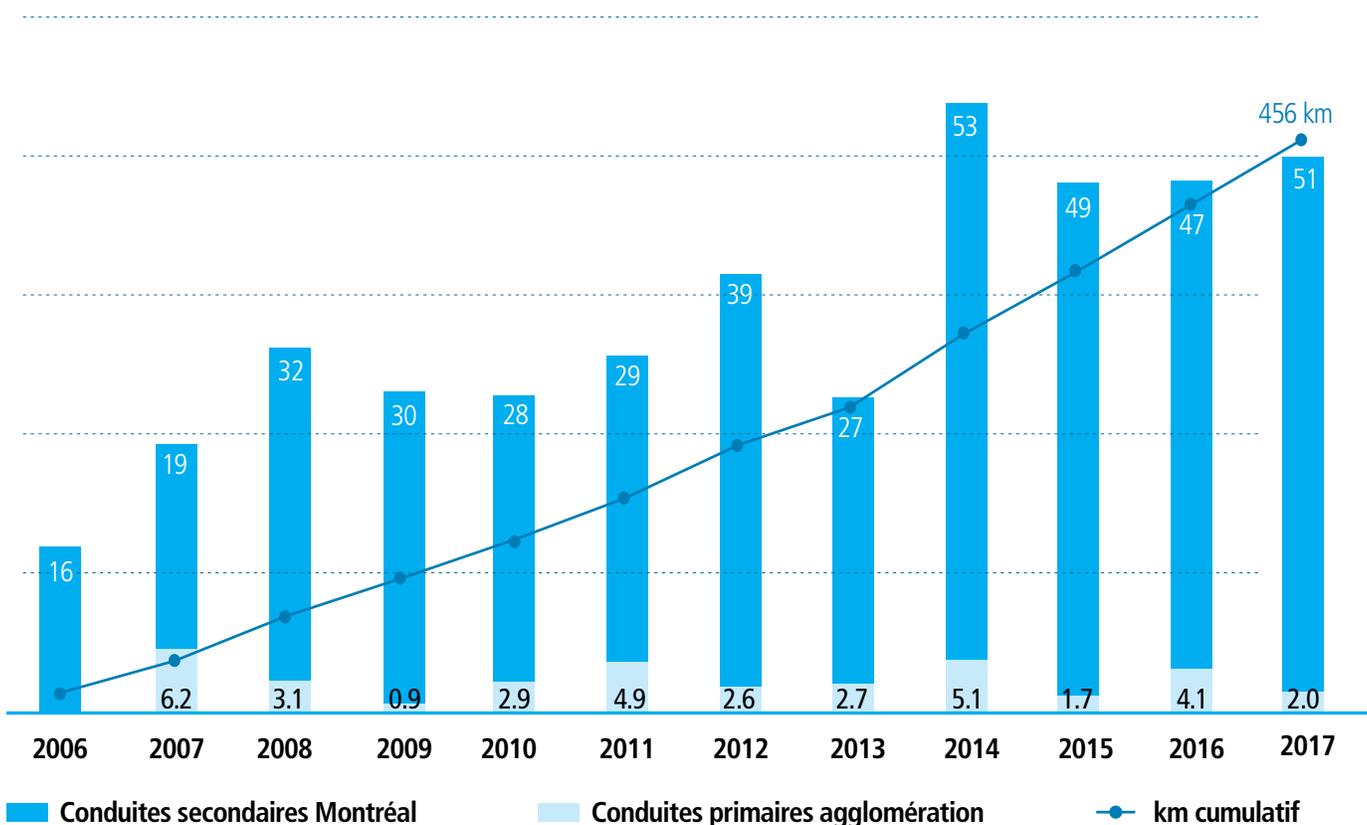
Le renouvellement du réseau primaire de l'agglomération

En 2017, 2 km des conduites primaires ont été renouvelés. Cela représente, depuis 2006, plus de 36 km de conduites renouvelés, soit 4,7 % du réseau primaire.

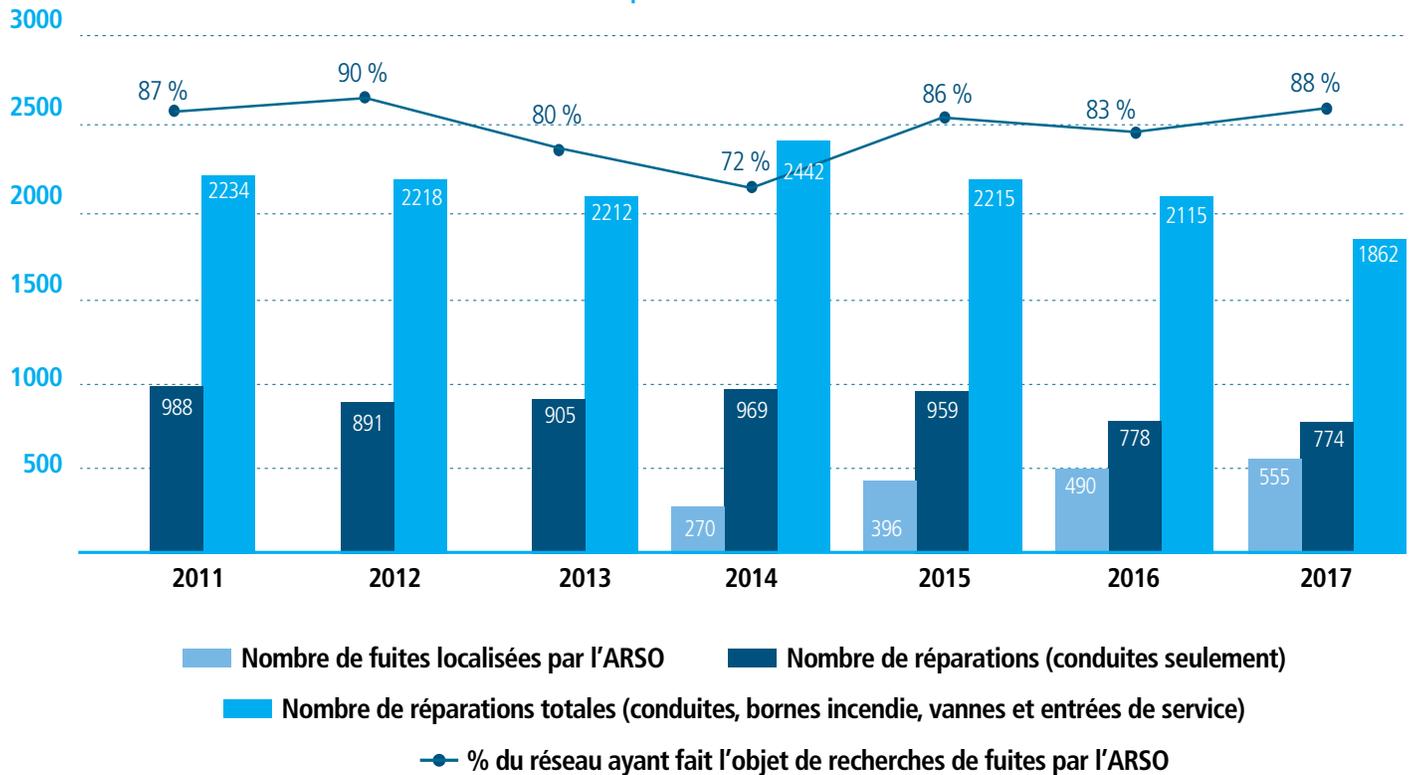
Le renouvellement du réseau secondaire de la Ville de Montréal

En 2017, 51 km des conduites secondaires ont été renouvelés, soit 1,4 % de la longueur de ce réseau, ce qui en fait la deuxième meilleure année depuis 2006. Globalement, 420 km de conduites ont été renouvelés depuis 11 ans, soit 12 % du réseau secondaire.

Renouvellement des conduites d'eau potable en km



Recherche de fuites et réparations sur le réseau secondaire



La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc

L'équipe Analyse Réseau Soutien aux Opérations (ARSO) du Service de l'eau est dédiée à la recherche de fuites. En 2017, l'équipe ARSO a localisé 555 fuites non apparentes sur le réseau secondaire. Les informations reliées à ces fuites ont été transmises aux arrondissements pour qu'ils puissent effectuer les travaux de réparation. Au cours de l'année, 774 réparations ont été effectuées sur les conduites secondaires pour un total de 1 862 réparations sur l'ensemble des composants de ce réseau.

Globalement, 88 % du territoire de la Ville a été couvert par une recherche systématique de fuites, comparativement à 83 % en 2016. Rappelons que la stratégie d'auscultation du réseau d'eau potable vise à inspecter le réseau à la fréquence appropriée. Cette fréquence doit dépendre du risque associé à un bris sur une conduite donnée. Il n'est donc pas optimal d'inspecter à tout prix 100 % des conduites annuellement, car une portion des conduites du réseau sont récentes et représentent une faible probabilité de bris.

Par ailleurs, plus de 22 km du réseau primaire ont fait l'objet de recherche de fuites, comparativement à 19 km en 2016. Rappelons que la détection de fuites sur ce réseau est plus complexe que sur le réseau secondaire.

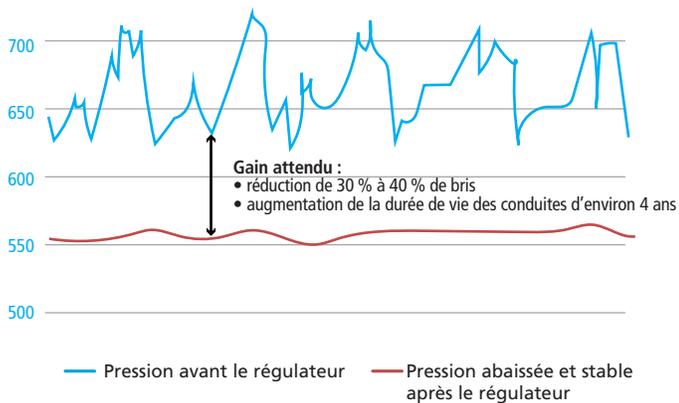


La régulation de la pression sur le réseau secondaire

Créée en 2012, l'équipe d'optimisation a pour mandat de réaliser des études hydrauliques et d'ingénieries détaillées pour l'implantation des secteurs de régulation de pression (SRP) et de mesure de distribution (SSD : Secteur de Suivi de Distribution). Un total de 11 SRP et 2 SSD a été implanté sur le territoire de l'agglomération depuis 2012. L'équipe assure également la mise en service, l'entretien puis le suivi des opérations. À terme, plus de 600 mesures de débit et de pression seront prises en continu sur les réseaux de distribution et de transport de l'eau.

L'optimisation du réseau fait partie des meilleures pratiques recommandées par l'AWWA pour assurer la maîtrise du réseau, notamment par une meilleure gestion de la pression dans les conduites. Le projet d'optimisation permet de réduire le nombre de bris sur les conduites secondaires et sur les entrées de service, tout en maintenant une performance hydraulique adéquate avec une eau de qualité égale. Ceci diminue la fréquence de travaux d'urgence qui ont un impact significatif sur la qualité de vie des citoyens. À terme, la régulation de la pression prolonge la durée de vie utile des conduites.

Exemple de pression en kPa avant et après régulation

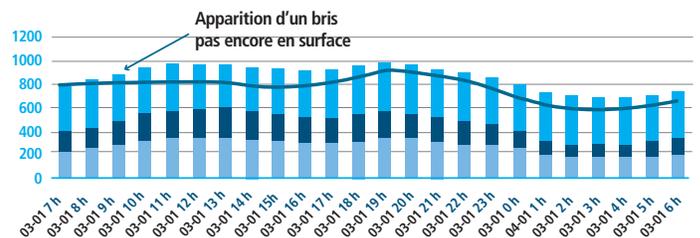


Ce projet comprend également la mesure en temps réel des débits et des pressions du réseau de distribution. Ces données permettent de mieux contrôler les réseaux et facilitent la détection et quantification de nouvelles fuites, informations utilisées pour améliorer l'entretien du réseau et le bilan de l'eau.

Deux exemples de secteurs sont illustrés ci-dessous :

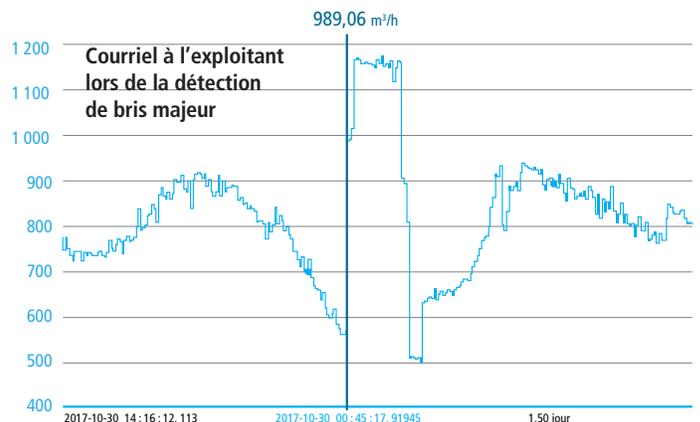
Dans la première figure, qui représente les débits totaux horaires d'un secteur pour une journée complète, une augmentation subite d'environ 100 m³/h (portion de chaque barre dépassant la ligne représentant la moyenne) est observée à partir de 9 h 00 et demeure constante d'heure en heure. Cette détection entraîne un travail de localisation de fuites dans le secteur.

Débit en m³/h sur 24 h



Dans la seconde figure, qui est une courbe du débit d'un secteur selon l'heure de la journée, une augmentation subite de 500 m³/h est survenue durant la nuit. Cette hausse du débit a été causée par le bris d'une conduite importante de 300 millimètres de diamètre. Lors de la détection de l'augmentation subite du débit, le système envoie automatiquement un courriel au contremaître responsable du réseau d'eau potable. La maîtrise du réseau par la sectorisation permet de localiser plus rapidement le bris et permet au contremaître d'être proactif dans la réparation urgente à amorcer.

Alerte de bris de conduite en temps réel



Mesure de la consommation d'eau dans les ICI : promesses tenues !

En 2011, dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau, la Ville de Montréal s'est engagée à livrer 16 200 compteurs opérationnels dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) dans un délai de 6 ans. Les objectifs du projet ont ensuite été revus à la hausse pour atteindre 23 500 compteurs en 10 ans sur le territoire de l'agglomération, tout en gardant la cible initiale comme une balise intermédiaire.

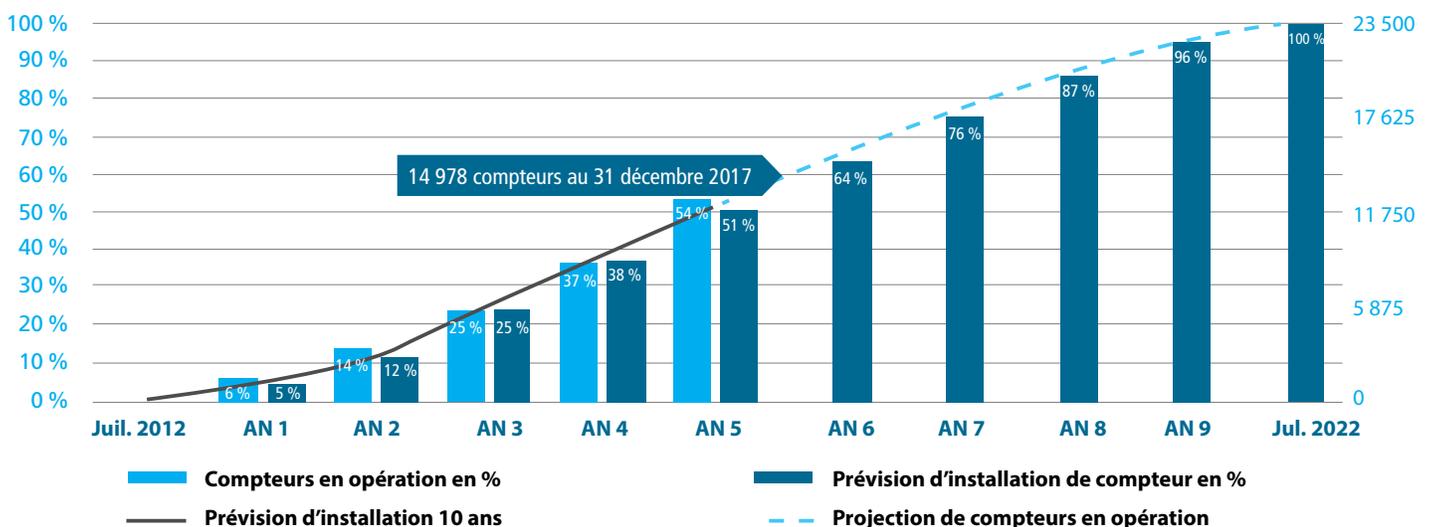
Le projet Mesure de la consommation d'eau (MCE) a débuté en juillet 2012. La cible intermédiaire de 16 200 compteurs opérationnels a été atteinte en mai 2018, soit une avance d'un mois sur ce qui était prévu dans la Stratégie montréalaise de l'eau. Pour l'année 2017 spécifiquement, l'équipe du projet a atteint sa cadence record avec plus de 4 500 compteurs supplémentaires mis en activité pour un total de 14 978 compteurs opérationnels conformes au 31 décembre 2017.

Une deuxième promesse de l'équipe de projet était de diviser par dix le coût⁵ moyen d'une lecture de compteur grâce au déploiement du système de relève, soit abaisser ce coût à 60¢/lecture. La relève par radiofréquence faite à Montréal-Nord, premier arrondissement couvert par ce système de relève, au cours de l'année 2017 aura coûté 50¢/lecture, soit 17 % de mieux que l'objectif initial.



Compteur magnétique avec un émetteur et une batterie dans un immeuble commercial

Évolution du programme MCE



⁵ Coût de la main-d'œuvre, des cellulaires et de l'utilisation du véhicule

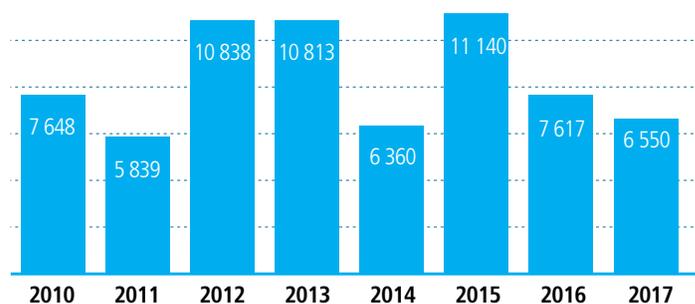
La sensibilisation auprès des citoyens

Chaque printemps depuis 2010, la Patrouille bleue sillonne les quartiers de Montréal à pied et en BIXI afin de sensibiliser la collectivité sur la gestion responsable de l'eau. Elle rencontre la population directement à leur résidence ou dans les lieux publics pour les informer de la réglementation sur l'usage de l'eau et des moyens simples pour économiser l'eau potable. De plus, elle informe les résidents des avantages de réduire l'apport d'eaux pluviales au réseau d'égout, par exemple la réorientation des gouttières extérieures vers la végétation.

En 2017, plus de 6 500 résidents ont été rencontrés par la Patrouille bleue, contre 7 600 en 2016. Les 13 jours de pluie observés au mois de mai 2017 ont nui à leurs activités et expliquent la baisse du nombre de citoyens rencontrés par rapport à 2016. Néanmoins, au cours de l'été et dans le cadre de son mandat « bleu », la Patrouille verte, qui a pour mandat de sensibiliser les citoyens à différents enjeux environnementaux, a rencontré plus de 5 600 résidents sur la gestion responsable de l'eau, contre 4 600 en 2016. Globalement, en combinant les résultats de la Patrouille bleue et de la Patrouille verte, c'est plus de 110 000 Montréalais qui ont été sensibilisés sur la gestion responsable de l'eau au cours des 8 dernières années.

En 2017, la Patrouille bleue proposait aux résidents un audit de l'eau sous la forme d'un questionnaire sur les usages de l'eau afin d'estimer le volume d'eau consommé au quotidien. Les résultats des audits ont montré que la consommation moyenne d'un ménage type était d'environ 288 litres par personne par jour. Ce résultat est très similaire à l'estimation du Service de l'eau concernant la consommation résidentielle (286 litres par personne par jour).

Nombre de résidents sensibilisés par la Patrouille bleue



Kiosque de la Patrouille bleue au métro Frontenac

La réglementation sur l'usage de l'eau potable

Depuis l'été 2013, deux règlements encadrent les principaux usages de l'eau potable. Le règlement RCG 13-011 vise le secteur non résidentiel sur le territoire de l'agglomération et le règlement 13-023 concerne principalement le secteur résidentiel et les usages de l'eau à l'extérieur.

Une priorité : Éliminer les appareils de refroidissement et de climatisation utilisant l'eau potable sans boucle de recirculation

Ces appareils gaspillent une quantité appréciable d'eau potable. En effet, des millions de m³ d'eau potable sont utilisés annuellement pour le refroidissement d'appareils de réfrigération et/ou de climatisation tant dans le secteur ICI que dans le secteur résidentiel. Cette eau potable est directement rejetée à l'égout. C'est pourquoi, depuis 2013, la réglementation interdit d'installer de tels appareils et ceux existants devront être remplacés à compter de 2018⁶.



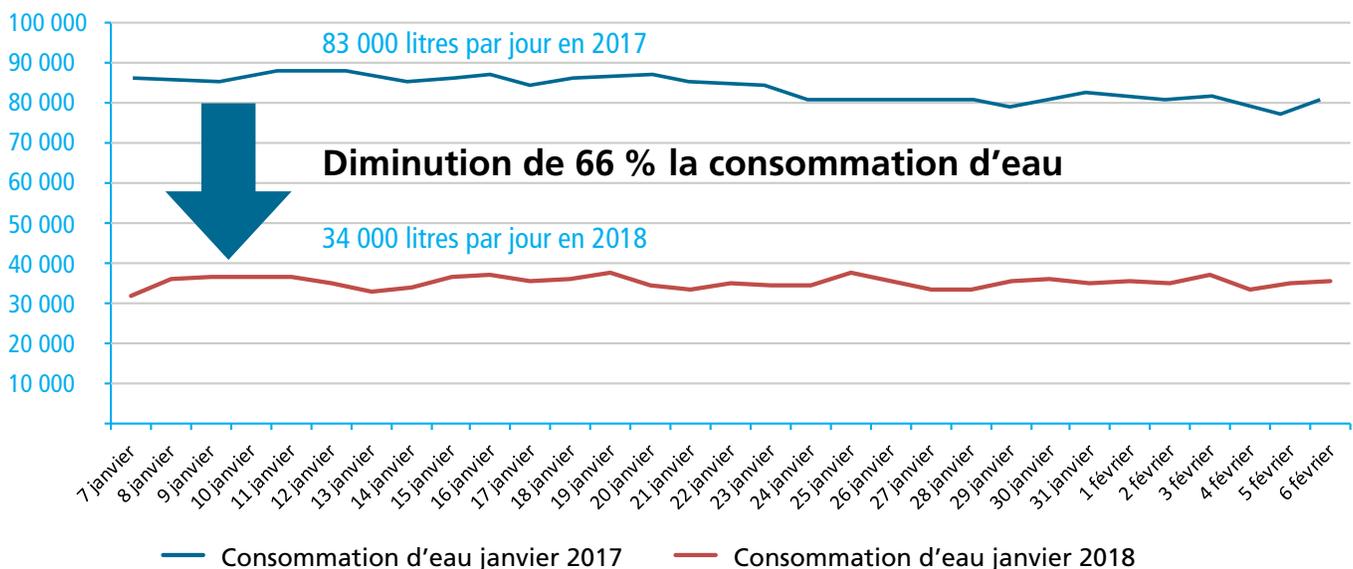
Un restaurant réduit sa consommation d'eau de 66 % !

Le graphique ci-dessous illustre la quantité d'eau consommée que représente l'utilisation de 6 appareils de refroidissement à l'eau dans un restaurant de Montréal. Grâce à l'élimination de ces appareils, ce commerce a réduit sa consommation d'eau de 66 %. Ceci représente une diminution de 50 000 litres d'eau par jour pour un seul commerce, ce qui équivaut à 18 millions de litres d'eau par année. Ce changement apporté aux équipements aura un impact direct sur une future tarification de l'eau, basée sur la consommation.



Exemple d'appareil de refroidissement utilisant de l'eau potable

Réduction de la consommation d'eau d'un commerce après élimination des appareils de refroidissement à l'eau



⁶ En 2015, la Régie du bâtiment du Québec a ajouté un article dans le code de construction interdisant aussi l'installation de tels appareils (article 6.1.2.12).



Un immeuble résidentiel utilisant des climatiseurs refroidis à l'eau consomme plus de 500 000 litres d'eau par jour !

L'utilisation de climatiseurs refroidis à l'eau a un effet significatif sur la consommation d'eau résidentielle. Le graphique ci-dessous montre l'exemple réel de la consommation d'eau quotidienne d'un immeuble, dans l'arrondissement Ville-Marie, ayant une cinquantaine de logements équipés de climatiseurs refroidis à l'eau. À la suite d'une hausse subite de la température en septembre 2017, une très forte augmentation de la consommation d'eau dans l'immeuble (plus de 500 000 litres par jour) a été observée.

En période estivale, la consommation totale d'eau d'un tel immeuble peut s'apparenter à celle d'une grande industrie et la consommation par personne peut avoisiner les 4 000 litres d'eau par jour, soit plus de 10 fois la consommation moyenne résidentielle. Ces deux exemples démontrent que l'élimination de ces appareils de refroidissement et/ou de climatisation pourrait générer des économies d'eau potable considérables.

En 2017, le Service de l'eau a donc entrepris plusieurs initiatives, dont :

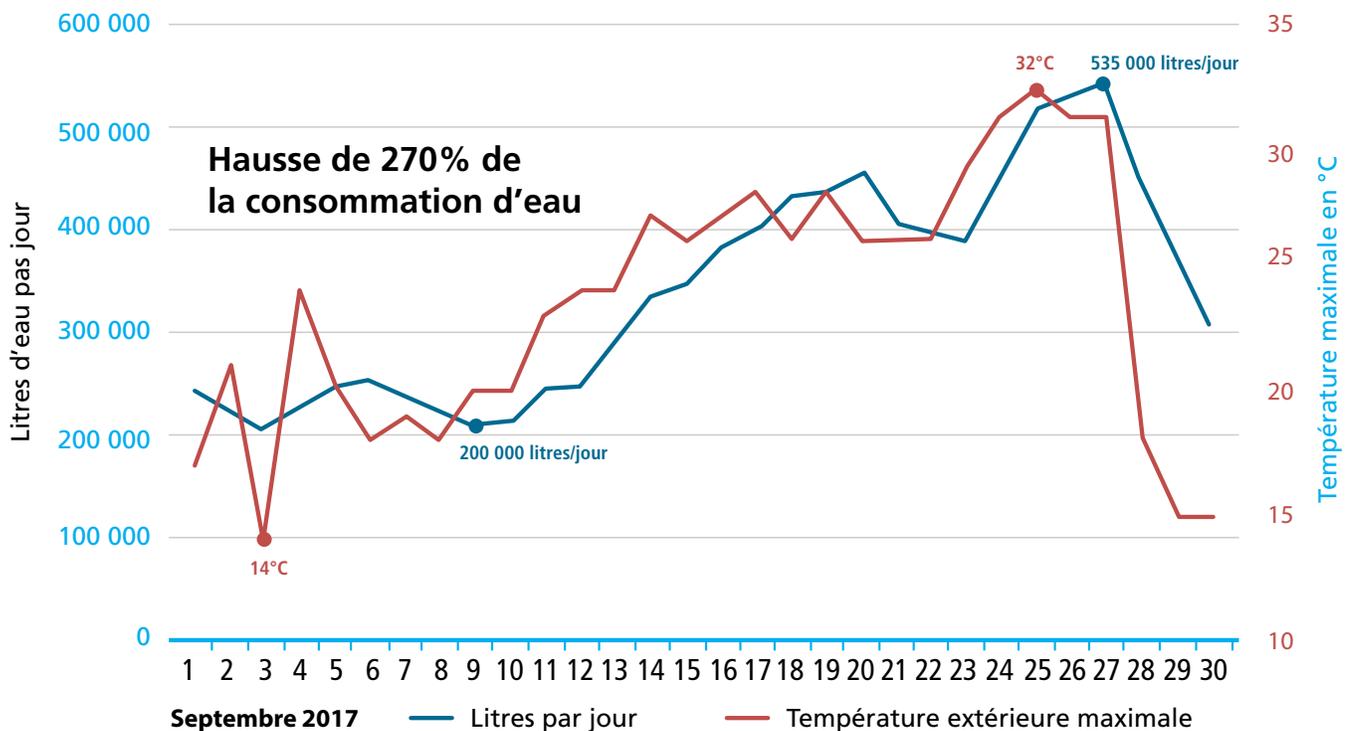
- multiplier les moyens de communiquer l'information relative aux exigences réglementaires (envois postaux, visites d'inspection, rencontres avec l'industrie, informations sur le site Internet de la Ville, etc.);
- développer une expertise interne et un accompagnement auprès des arrondissements dans l'application de la réglementation;
- adapter la réglementation pour tenir compte des contraintes architecturales de certains bâtiments et secteurs patrimoniaux de Montréal;
- encourager l'innovation technologique locale et les alternatives potentiellement moins coûteuses avec le Centre des technologies de l'eau et des entreprises de la région de Montréal.

La Ville effectuera des inspections plus systématiques à compter de 2018 afin d'amener les propriétaires concernés à se conformer à la réglementation.



La réglementation a incité une entreprise de la région spécialisée dans le domaine de la bière en fût, à adapter des composantes d'un système pour permettre la conversion des appareils refroidis à l'eau en boucle ouverte vers un système refroidi à l'eau glycolée en boucle fermée. L'objectif : offrir une solution à moindre coût avec une technologie fabriquée localement.

Impact des climatiseurs refroidis à l'eau sur la consommation d'eau d'un immeuble résidentiel



Conclusion

La priorité du Service de l'eau demeure toujours la fiabilité des services d'eau, tant pour les citoyens que les acteurs économiques, en tout temps, 24h/24, 365 jours par an, pour assurer un service essentiel à la sécurité et au bien-être de la population montréalaise. Les efforts continus de la collectivité montréalaise, tant dans les infrastructures que pour l'utilisation responsable de l'eau ont donné des résultats importants : entre 2005 et 2017, l'économie d'eau réalisée se monte à un milliard de mètres cubes, soit une économie monétaire de 100 millions de dollars. De plus, le volume des pertes a diminué de 40 % depuis 2001.

Malgré nos progrès majeurs, la production d'eau reste élevée par rapport à d'autres collectivités. Le Service de l'eau s'est activement impliqué avec d'autres villes du Québec et le MAMOT pour élaborer la prochaine phase de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et ainsi donner un nouvel élan à l'amélioration des infrastructures de l'eau. Le taux de pertes reste stable autour de 30 %, car l'amélioration des réseaux et la responsabilisation des usages se font simultanément. Ce taux de pertes reste toutefois difficile à estimer avec précision, car évaluer la consommation résidentielle reste un défi. Des mesures de terrain ont révélé que certains immeubles résidentiels avec des systèmes de refroidissement à l'eau pouvaient consommer plus que des grandes industries. Pour cibler les actions à entreprendre, tant sur les réseaux qu'au niveau des consommateurs, l'amélioration des bilans d'eau demeure donc essentielle.

L'expérience de la première Stratégie d'économie d'eau potable a montré le besoin d'utiliser d'autres indicateurs reflétant mieux la performance des réseaux. Par exemple, malgré l'amélioration importante des réseaux, le taux de pertes pourrait monter par le seul effet mécanique de la réduction de consommation dans les industries et commerces liée à la mise en place d'une tarification de l'eau.

Pour maintenir des services d'eau fiables pour les citoyens et les acteurs économiques, le Service de l'eau concentre ses efforts sur les axes d'intervention suivants :

- **maintenir un taux de renouvellement du réseau d'aqueduc** supérieur à 1 % afin de rattraper le déficit d'entretien passé et de contrecarrer le vieillissement prématuré des conduites de moindres qualités posées après la Seconde Guerre mondiale;
- **réduire le délai de réparation des fuites signalées** grâce au programme de dépistage systématique;
- **poursuivre l'implantation des SRP/SSD**. Les premiers résultats indiquent une réduction des bris de l'ordre de 40 %;
- **avoir plus de 17 600 compteurs en exploitation** à la fin de 2018 dans le secteur ICI et développer des approches pour mieux estimer la consommation résidentielle;
- **poursuivre l'élimination des appareils de climatisation/refroidissement utilisant de l'eau potable** sans boucle de recirculation, soutenir l'innovation dans le domaine et documenter les économies d'eau potable obtenues;
- **poursuivre la collaboration avec le MAMOT et les autres villes du Québec** sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et développer des indicateurs qui reflètent mieux la performance des réseaux selon les standards internationaux.

PRODUCTION

Service de l'eau

Direction des réseaux d'eau
Division de la gestion durable de l'eau

Production graphique

BooDesign.ca

2^e trimestre 2018

ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

GDD : 1184217002

Client : Service de l'eau

Demandé par : Rémi Haf, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau.

Préparé par : Mathieu Tousignant, Service des communications.

Date : 9 juillet 2018

Dossier : Bilan 2017 : Usage de l'eau potable

CONTEXTE

Depuis 2011, le Service de l'eau produit un bilan de l'usage de l'eau afin de répondre à l'exigence de suivi annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

En effet, depuis juillet 2013, l'aide financière gouvernementale pour le renouvellement des infrastructures de l'eau est conditionnelle à la mise en œuvre des mesures de la SQEEP, dont la production d'un tel bilan. Rappelons qu'en parallèle, le Service de l'eau met en œuvre la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Celle-ci présente les orientations et les objectifs en matière de gestion de l'eau pour les 10 prochaines années, avec plus de 160 actions identifiées.

Ce septième bilan annuel confirme la tendance des dernières années puisque l'objectif principal de la SQEEP de réduire de 20 % la production d'eau potable par personne par jour par rapport à 2001 a été amplement dépassé par la Ville de Montréal.

FAITS SAILLANTS :

- Une production totale d'eau potable pour l'agglomération de 567 millions de m³. La production d'eau potable a diminué de 24 % depuis 2001.
- Une production de 767 litres par personne par jour (l/p/j) à l'échelle de l'agglomération, par rapport à 1120 litres en 2001. La diminution par personne est de 32 % par rapport à 2001 (cela inclut la consommation résidentielle, la consommation des industries, commerces et institutions et les pertes).
- Le volume des « pertes » d'eau tend à rester stable d'année en année, car les volumes d'eau produits et les volumes de pertes diminuent en parallèle.
- 53 km de conduites primaires et secondaires renouvelées (plus de 1 % de la longueur du réseau).
- 88 % du réseau secondaire a fait l'objet d'une recherche systématique de fuite par le Service de l'eau.
- 11 secteurs de régulation de la pression sont en exploitation sur le réseau d'aqueduc.
- Près de 15 000 compteurs d'eau sont en exploitation dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans les industries, commerces et institutions (ICI) au 31 décembre 2017.
- Plus de 100 000 personnes sensibilisées à la gestion responsable de l'eau depuis 2011 grâce aux Patrouilles bleue et verte.

ENJEUX DE RELATIONS PUBLIQUES

Aucuns enjeux à signaler.

OBJECTIF DE COMMUNICATION

Objectif : informer les citoyens au que le bilan 2017 de l'usage de l'eau de la Ville de Montréal est maintenant disponible.

Sous-objectif :

- Faire connaître la performance de la Ville de Montréal en lien avec les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

PUBLIC CIBLE

Citoyens montréalais.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Divers moyens seront utilisés afin de diffuser l'information ainsi que de rendre les documents accessibles.

- Diffusion d'un communiqué pour annoncer le dépôt du Bilan 2017 de l'usage de l'eau potable. Le communiqué sera acheminé aux médias et déposé sur les sites internet de la Ville de Montréal.
 - **Portail de la Ville de Montréal :**
 - *Mise en ligne du communiqué dans la section **Communiqués***
 - http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657624&_dad=portal&_schema=PORTAL
 - **Site web L'Eau de Montréal :**
 - *Mise en ligne du communiqué dans la section **Communiqués***
 - http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,55373572&_dad=portal&_schema=PORTAL

- Diffusion de messages sur les médias sociaux de la Ville de Montréal.
 - Diffusion de la nouvelle sur **facebook.com/mtlville** **et twitter.com/mtl_ville** après adoption du bilan par le CE ; 2 publications (minimalement) sur ces réseaux sociaux.
 - **Messages et visuel :**
 1. Saviez-vous que la réduction cumulée d'eau potable totalise près d'un milliard de mètres cubes représente environ 100 millions de dollars de coûts évités.
Pour en savoir davantage, consultez le Bilan 2017 sur l'usage de l'eau potable.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL
 2. Vrai ou faux ? Les Montréalais consommeraient 767 litres d'eau potable par jour, par personne. FAUX. La consommation d'eau potable résidentielle des Montréalais est plutôt estimée à environ **286 litres** par jour, par personne.
Pour en savoir davantage, consultez le Bilan 2017 sur l'usage de l'eau potable.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL



- Mise en ligne du Bilan 2017 sur le site internet L'Eau de Montréal.
 - **Site web L'Eau de Montréal :**
 - Mise en ligne du document Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 dans la section Documents
 - http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL

NOTE : LE BILAN SERA DÉPOSÉ SUR LA PAGE INTERNET AU MOMENT DE LA DÉCISION DU CE.

MESSAGES CLÉS

- La Ville assure une gestion responsable de l'usage de l'eau potable en répondant aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, du MAMOT
- La Ville a atteint ou dépassé la grande majorité des exigences de la SQEEP
- La Ville poursuit le travail conjoint avec le MAMOT et les autres villes du Québec pour produire des bilans d'eau permettant d'identifier et de quantifier les sources de surconsommation
- La production totale d'eau potable pour l'agglomération a été de 567 millions de m³ en 2017, soit une diminution de production de 24 % comparativement à 2001.
- La production d'eau potable par personne par jour a diminué de 32% comparativement à 2001.
- Malgré un taux de pertes stable, le volume des pertes a diminué de 40 % depuis 2001. Les fuites sur le réseau, ne constituent qu'une partie des pertes d'eau, car celles-ci incluent des volumes d'eau qu'on ne peut comptabiliser, notamment les fuites sur les branchements de service (cela représentait 30 % des fuites détectées en 2016) et les fuites et gaspillage d'eau à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. (Voir le Bilan de l'eau 2016 p.11 pour plus de détail)

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

IDENTIFICATION

SECTION 1 - PRÉSENTATION DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Mise en contexte

Le Formulaire de l'usage de l'eau potable (le Formulaire) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie). Il s'adresse aux municipalités dotées d'un système de distribution d'eau potable. Les données recueillies sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur l'usage de l'eau potable dans chaque municipalité. Les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le Ministère. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les Rapports annuels de l'usage de l'eau potable sur le [site Web de la Stratégie](#).

Mode d'emploi

- Compléter les feuilles (onglets) de gauche à droite.
- Ne pas copier/coller les données à partir d'autres fichiers.
- En cas de difficulté, cliquer sur le numéro souligné en bleu, à gauche du nom de l'article, pour être [redirigé vers l'Aide du Formulaire](#).
- [Un outil de conversion d'unités](#) est disponible dans la feuille (onglet) Aide.
- Selon la configuration de l'ordinateur, marquer les nombres décimaux en employant la virgule ou le point.
- Une section Commentaires de la Municipalité est disponible à la fin de chaque feuille (onglet).
- Tous les éléments de la liste de vérification à la fin de chaque feuille (onglet) doivent être respectés avant de passer à la feuille suivante.
- Au besoin, les feuilles du Formulaire peuvent être [imprimées en format lettre](#).
- Lorsque le Formulaire est rempli, le [transmettre au MAMOT pour approbation](#) à l'adresse courriel : EAUtrement@mamot.gouv.qc.ca
- Lorsque le Formulaire est approuvé, présenter le [Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable au conseil municipal](#).

Composition du formulaire

Le Formulaire est constitué de plusieurs feuilles (onglets) qui sont divisées en sections. Chaque section regroupe un certain nombre d'articles.

Feuilles obligatoires	
Identification :	Identification de la municipalité et présentation du formulaire de l'usage de l'eau potable.
Vérification :	Vérification de la précision des débitmètres. Un tableau de vérification est à compléter pour chaque débitmètre qui permet de calculer la quantité d'eau distribuée.
Bilan sommaire :	Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable. Un bilan sommaire est à compléter pour chaque réseau de distribution distinct sur le territoire de la municipalité. Cette feuille (onglet) affiche uniquement le nombre de bilans à compléter.
État & Plan d'action :	État de situation et plan d'action du programme d'économie d'eau potable de la municipalité.
Coûts :	Calcul du coût des services d'eau et de revenus affectés aux services d'eau.
Approv & Prod :	Un bilan d'approvisionnement et de production est à compléter pour chaque installation de production d'eau potable. Cette feuille (onglet) affiche uniquement le nombre de bilans à compléter correspondant au nombre d'installations (ou regroupement) de production d'eau potable sur le territoire de la municipalité.
Feuille facultative	
Distribution :	Un bilan de distribution est à compléter pour chaque réseau d'eau potable distinct sur le territoire de la municipalité. Cette feuille (onglet) est facultative et elle s'adresse aux municipalités qui possèdent suffisamment de compteurs d'eau à la consommation.
Feuilles d'aide & outils	
Rapport :	Modèle de rapport annuel sur la gestion de l'eau potable à présenter au conseil municipal. Toutes les valeurs de cette feuille se calculent automatiquement. Une fois que le Formulaire est approuvé par le MAMOT, il est suggéré d'imprimer la feuille Rapport en format lettre.
Aide :	Aide du Formulaire de l'usage de l'eau potable. Pour chaque article, cette feuille (onglet) présente l'utilité de la valeur demandée, les instructions, les remarques et les références utiles pour compléter le Formulaire.
Statistiques :	Tableau de statistiques des municipalités. Données sur la population, le nombre de logements et la longueur des réseaux des municipalités.

Types de case

Les trois types de case du Formulaire

-  La bordure rouge indique une case à remplir.
-  Remplir cette case si possible.
-  Valeur calculée automatiquement ou valeur de comparaison.

Types d'affichage à l'intérieur des cases selon les valeurs

-  Valeur inscrite acceptée
-  Valeur à justifier à la section Commentaires de la Municipalité
-  Valeur erronée

Pour toute aide supplémentaire, communiquer avec l'équipe de la Stratégie : [Coordonnées de la Stratégie](#)
Pour plus d'information sur la Stratégie, consulter le [Rapport annuel de l'usage de l'eau potable](#).

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

IDENTIFICATION

SECTION 2 - IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL

[↑ Haut de page](#)

2.1 ANNÉE DU PRÉSENT BILAN :

2017

2.2 IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ :

Région administrative :

MONTRÉAL

06 MONTRÉAL

2.3 IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL :

Prénom : Chantal
Nom : Morissette
Fonction : Directrice du Service de l'eau
Courriel : chantalmorissette@ville.montreal.qc.ca

Téléphone : 514-280-0053
Poste :

SECTION 3 - RAPPELS IMPORTANTS

[↑ Haut de page](#)

Compteurs d'eau

Étant donné que les objectifs de la Stratégie n'ont pas été atteints pour l'ensemble du Québec au Bilan 2013, la démarche de la Stratégie prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation résidentielle aux fins de bilan d'ici le **1^{er} septembre 2018**.

Depuis le Bilan 2014, cette mesure s'applique aux municipalités dont la quantité d'eau distribuée par personne par jour est supérieure au 1^{er} quartile canadien 2006 ou dont les pertes d'eau potentielles sont supérieures à 20 % de la quantité d'eau distribuée ou à 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite (m³/d/km).

Programmes de recherche de fuites

La recherche de fuites sur un réseau de distribution d'eau potable permet de localiser activement les fuites d'eau pour ensuite les réparer rapidement et convenablement.

Depuis 2013, tout réseaux dépassant les objectifs de pertes d'eau potentielles (20 % et 15 m³/d/km) doivent être auscultés à 100 % à chaque année.

Vérification et précision des débitmètres

La vérification annuelle de la précision des débitmètres permet à la municipalité de s'assurer que les données concernant l'eau distribuée sont valides.

Depuis 2015, la précision de tous les débitmètres nécessaires au calcul de la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne doit être vérifiée annuellement.

La précision de ces débitmètres doit être acceptable d'ici le **1^{er} septembre 2018**.

Pour plus d'informations sur ces mesures, veuillez consulter le [Rapport annuel de l'usage de l'eau potable](#).

SECTION 4 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.

Respecté

Section réservée au MAMOT

Autres contacts:

Rémi Haf - Conseiller en planification - (514) 872-2293
Karim Meziani - Ingénieur de procédés - (514) 872-3893
Audrey Maurice - Agente de recherche - (514) 872-3416

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

VÉRIFICATION ANNUELLE DE LA PRÉCISION DES DÉBITMÈTRES

1 NOMBRE DE DÉBITMÈTRES NÉCESSAIRES POUR MESURER LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE :

	Résultats 2017	Résultats 2016
Nombre de débitmètres nécessaires :	28	25
Nombre de débitmètres en place :	28	25
Nombre de débitmètres en place et qui ont été vérifiés :	7	13
Nombre de débitmètres en place, qui ont été vérifiés et dont leur précision est acceptable :	3	8

Commentaires de la Municipalité :

Débitmètre Pointe-Claire #24: Débitmètre ultrasonique était très difficile à installer pour avoir une lecture assez stable. Donc, la lecture a été instable durant l'essai. Le remplacement du débitmètre en place est prévu pour 2017.

Des Baillets: Débitmètres 72120 et 72220 sont défectueux (hors-services) et doivent être remplacés. Le remplacement du débitmètre 72220 est prévu pour le mois de juin 2018. Les dimensions utilisées pour les bassins sont telles que montrées aux plans et non pas été validées par des mesures.

Lachine: La vérification a été faite avec les 2 débitmètres (parallèles) en fonction pendant l'essai volumétrique, car impossible de valider avec un seul débitmètre à la fois. Les dimensions utilisées pour les bassins sont telles que montrées aux plans et non pas été validées par des mesures. La sonde de mesure de niveau n'avait pas été étalonnée avant l'essai.

Station de surpression de Charlemagne : L'étalonnage du débitmètre à l'exportation vers Charlemagne est prévu vers la fin juin 2018.

Section réservée au MAMOT :

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge	Respecté

→ Voir l'aide pour compléter ce tableau

→ Référence utile pour compléter ce tableau et Rapport type de vérification : la section 2.5.1 du Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités

#	Identification du débitmètre	Vérifié depuis le 1 ^{er} janvier 2017 ?	Type de débit	Durée (min)	Débitmètre en place	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Méthode de vérification	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Écart de précision	Précision du débitmètre en place (acceptable : <5 % pour les 3 types de débits)	Emplacement du débitmètre (Si Autre, inscrire l'emplacement dans les commentaires)
1	Usine Atwater : Pompe U1 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	180		19 288,800	154 310,400		18 229,480	145 835,840	5,8%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
2	Usine Atwater : Pompe U2 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
3	Usine Atwater : Pompe U3 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
4	Usine Atwater : Pompe U4 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
5	Usine Atwater : Pompe U5 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		14 062,813	168 753,761		13 486,727	161 840,730	4,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
6	Usine Atwater : Pompe U6 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
7	Usine Atwater : Pompe U7 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		13 759,328	165 111,941		13 195,058	158 340,693	4,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
8	Usine Atwater : Pompe U8 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
9	Usine Atwater : Pompe U9 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
10	Usine Atwater : Pompe U10 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		13 917,600	167 011,200		13 380,530	160 566,360	4,0%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
11	Usine Atwater : Pompe U11 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
12	Usine Atwater : Pompe U12 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		12 725,546	152 706,548		12 108,982	145 307,783	5,1%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
13	Usine Atwater : Pompe U16 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		15 114,960	181 379,520		13 831,155	165 973,858	9,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
14	Usine Atwater : Pompe U17 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		14 626,039	175 512,467		13 089,330	157 071,960	11,7%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		

#	Identification du débitmètre	Vérifié depuis le 1 ^{er} janvier 2017 ?	Type de débit	Durée (min)	Débitmètre en place	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Méthode de vérification	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Écart de précision	Précision du débitmètre en place (acceptable : <5 % pour les 3 types de débits)	Emplacement du débitmètre (Si Autre, inscrire l'emplacement dans les commentaires)
15	Usine Des Bailleets #1 (72110)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
16	Usine Des Bailleets #2 (72120) HORS SERVICE	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
17	Usine Des Bailleets #3 (72130)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
18	Usine Des Bailleets #4 (72210)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
19	Usine Des Bailleets #5 (72220) HORS SERVICE	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
20	Usine Lachine 1 (vérification combinée #1+ #2)	Non	Débit faible		Débitmètre ultrasonique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
21	Usine Lachine 2 (vérification combinée #1+ #2)	Non	Débit faible		Débitmètre ultrasonique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
22	Usine Pierrefonds FIT-700056	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
23	Usine Pointe-Claire FIT 104 750 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
24	Usine Pointe-Claire FIT 105 600 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
25	Usine Pointe-Claire FIT-109 900 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
26	Usine Dorval 1	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
27	Usine Dorval 2	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
28	Station de surpression - Charlemagne	Non	Débit faible		Mécanique								Exportation
			Débit moyen										
			Débit fort										

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Un bilan sommaire est à compléter pour chaque réseau de distribution d'eau potable distinct.

NOMBRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DISTINCTS DANS LA MUNICIPALITÉ :	Bilan 2017	Bilan 2016
	5	5

BILAN SOMMAIRE 1

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

[1 Haut de page](#)

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Atwater-Des Bailleurs
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008089 - X0008084 - X2084744 - X0008899 - X0008092 - X2084745

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	Bilan 2017	log	Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
	838 293		861 620	log
	Personnes par logement :		2,07	2,06
Population :	1 738 008	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :	4 192 680 m	Bilan 2016	5 574 651 m
---	-------------	------------	-------------

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :	Date de début :	2017-01-01	Période acceptable
	Date de fin :	2017-12-31	
	Durée :	365 d	

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	499 340 369 m ³
Volume d'eau importée :	0 m ³
Volume d'eau exportée :	1 011 276 m ³
Volume d'eau distribuée :	498 329 093 m ³

Débit quotidien moyen annuel :	1 365 285 m ³ /d	Bilan 2016	1 605 633 m ³ /d
--------------------------------	-----------------------------	------------	-----------------------------

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120 minutes
--	-------------

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	88 704,000 m ³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000 m ³
Volume d'eau de nuit exportée :	106,800 m ³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :	m ³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :	m ³

Débit de nuit minimum :	1 063 166 m ³ /d	Bilan 2016	1 128 876 m ³ /d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	78 %		70 %

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	35 481,600 m ³
Secteur résidentiel :	13 035,060 m ³
Usages municipaux :	2 275,475 m ³

Pertes d'eau potentielles :	453 661 m ³ /d	Bilan 2016	559 023 m ³ /d
-----------------------------	---------------------------	------------	---------------------------

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

[↑ Haut de page](#)

2.1 PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
108,2 m ³ /d/km	15 m ³ /d/km
33,2 %	20 %

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018. Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
786 l/pers/d	468 l/pers/d

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | SECTION 3 - COMMENTAIRES

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :

Réseau exportateur : Réseau Atwater-Des Bailleurs
Municipalité importatrice : Westmount, Mont-Royal, Mtl-Est, Mtl-Ouest, Côte-Saint-Luc et Hampstead
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 108,2 m³/d/km et 33,2 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 786 l/pers/d

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.4: Le volume est exporté vers la Ville de Charlemagne

Art 1.5:

- Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.
- Ajustement de la consommation résidentielle de nuit avec 3,75 litres par personne par heure au lieu de 2,5 litres par personne par heure.
- Ajustement du taux attribué aux usages municipaux avec 2 % au lieu de 1,25 % du volume d'eau distribuée.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

Les secteurs de la Ville de Montréal desservis par ce réseau sont Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 2

RÉSEAU POINTE-CLAIRE

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

[↑ Haut de page](#)

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :

Pointe-Claire

X0008953 - X0008948 - X0008946 - X0008942 -
X2146082

Numéro du MDDELCC correspondant :

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	28 787	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,82	pers/log	2,06	pers/log
Population :	81 129	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

506 847	m	5 574 651	m
---------	---	-----------	---

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :
Date de début : 2017-01-01
Date de fin : 2017-12-31
Durée : 365 d

Période acceptable : 365 ± 30 d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	17 777 171	m ³
Volume d'eau importée :	0	m ³
Volume d'eau exportée :	0	m ³
Volume d'eau distribuée :	17 777 171	m ³

Débit quotidien moyen annuel :

48 705	m ³ /d	1 605 633	m ³ /d
--------	-------------------	-----------	-------------------

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence : 120 minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	1 944,000	m ³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m ³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m ³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m ³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m ³

Débit de nuit minimum :

23 328	m ³ /d	1 128 876	m ³ /d
--------	-------------------	-----------	-------------------

Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :

48	%	70	%
----	---	----	---

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	194,400	m ³
Secteur résidentiel :	405,645	m ³
Usages municipaux :	50,734	m ³

Pertes d'eau potentielles :

15 519	m ³ /d	559 023	m ³ /d
--------	-------------------	---------	-------------------

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU POINTE-CLAIRE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

[↑ Haut de page](#)

2.1 PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
30,6 m ³ /d/km	15 m ³ /d/km
31,9 %	20 %

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018. Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
600 l/pers/d	427 l/pers/d

RÉSEAU POINTE-CLAIRE

SECTION 3 - COMMENTAIRES

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :

Réseau exportateur : Réseau Pointe-Claire
Municipalité importatrice : Pointe-Claire, Baie-D'Urfé, Kirkland, Beaconsfield et Dollard-des-Ormeaux
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 30,6 m³/(d*km) et 31,9 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 600 l/pers/d

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 10 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 3

RÉSEAU DORVAL

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

[↑ Haut de page](#)

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom : Dorval
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008923 - X0008902

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	9 235	log	861 620
Personnes par logement :	2,14	pers/log	2,06
Population :	19 763	pers	1 777 058
			0

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

137 403	m	5 574 651	m
---------	---	-----------	---

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :	Date de début : 2017-01-01		
	Date de fin : 2017-12-31		Période acceptable
	Durée : 365	d	365 ± 30

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	8 781 519	m ³
Volume d'eau importée :	0	m ³
Volume d'eau exportée :	0	m ³
Volume d'eau distribuée :	8 781 519	m ³

Débit quotidien moyen annuel :	24 059	m ³ /d	Bilan 2016
			1 605 633

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence : 120 minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	1 008,000	m ³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m ³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m ³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m ³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m ³

Débit de nuit minimum :	12 096	m ³ /d	Bilan 2016
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	50	%	1 128 876
			70

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	403,200	m ³
Secteur résidentiel :	98,815	m ³
Usages municipaux :	25,061	m ³

Pertes d'eau potentielles :	5 771	m ³ /d	Bilan 2016
			559 023

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU DORVAL

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

[↑ Haut de page](#)

2.1 PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
42,0 m ³ /d/km	15 m ³ /d/km
24,0 %	20 %

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018. Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
1 217 l/pers/d	408 l/pers/d

RÉSEAU DORVAL

SECTION 3 - COMMENTAIRES

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :

Réseau exportateur : Réseau Dorval

Municipalité importatrice : Dorval

Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 24,0 m³/(d*km) et 24,0 %

Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui

Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 1 217 l/(pers*d)

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 4

RÉSEAU PIERREFONDS

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

[↑ Haut de page](#)

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom : **Pierrefonds**
X0009131 - X0008126 - X0008959 - X0008960 -
X0008973

Numéro du MDDELCC correspondant :

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	63 216	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,28	pers/log	2,06	pers/log
Population :	144 115	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

589 872	m	0	5 574 651	m
---------	---	---	-----------	---

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :	Date de début :	2017-01-01	
	Date de fin :	2017-12-31	Période acceptable
	Durée :	365	365 ± 30
		d	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	27 327 901	m ³
Volume d'eau importée :	0	m ³
Volume d'eau exportée :	0	m ³
Volume d'eau distribuée :	27 327 901	m ³

Débit quotidien moyen annuel :

74 871	m ³ /d	Bilan 2016	1 605 633	m ³ /d
--------	-------------------	------------	-----------	-------------------

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence : 120 minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	4 032,000	m ³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m ³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m ³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m ³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m ³

Débit de nuit minimum :

48 384	m ³ /d	Bilan 2016	1 128 876	m ³ /d
--------	-------------------	------------	-----------	-------------------

Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :

65	%	70	%
----	---	----	---

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	806,400	m ³
Secteur résidentiel :	720,575	m ³
Usages municipaux :	77,991	m ³

Pertes d'eau potentielles :

29 124	m ³ /d	Bilan 2016	559 023	m ³ /d
--------	-------------------	------------	---------	-------------------

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU PIERREFONDS

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

[↑ Haut de page](#)

2.1 PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
49,4 m ³ /d/km	15 m ³ /d/km
38,9 %	20 %

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018. Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
520 l/pers/d	435 l/pers/d

RÉSEAU PIERREFONDS

SECTION 3 - COMMENTAIRES

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :

Réseau exportateur : Réseau Pierrefonds

Municipalité importatrice : Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue et Dollard-des-Ormeaux (X0008973), Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 49,4 m³/(d*km) et 38,9 %

Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui

Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 520 l/(pers*d)

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 20 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

Les secteurs de la Ville de Montréal desservis par ce réseau sont Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 5

RÉSEAU LACHINE

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

[↑ Haut de page](#)

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom : Lachine
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008089 - X0008084

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	19 493	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,06	pers/log	2,06	pers/log
Population :	40 155	pers	1 777 058	pers
			0	

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

147 850 m 5 574 651 m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :
Date de début : 2017-01-01
Date de fin : 2017-12-31
Durée : 365 d

Période acceptable : 365 ± 30 d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité : 15 008 691 m³
Volume d'eau importée : 0 m³
Volume d'eau exportée : 0 m³
Volume d'eau distribuée : 15 008 691 m³

Débit quotidien moyen annuel : 41 120 m³/d 1 605 633 m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence : 120 minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité : 2 304,000 m³
Volume d'eau de nuit importée : 0,000 m³
Volume d'eau de nuit exportée : 0,000 m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence : m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence : m³

Débit de nuit minimum : 27 648 m³/d 1 128 876 m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel : 67 % 70 %

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel : 921,600 m³
Secteur résidentiel : 301,163 m³
Usages municipaux : 68,533 m³

Pertes d'eau potentielles : 12 152 m³/d 559 023 m³/d

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU LACHINE | BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

[↑ Haut de page](#)

2.1 PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
82,2 m ³ /d/km	15 m ³ /d/km
29,6 %	20 %

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018. Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2017	Valeur de comparaison
1 024 l/pers/d	417 l/pers/d

RÉSEAU LACHINE | SECTION 3 - COMMENTAIRES

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Art 1.5:
- Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.
- Ajustement de la consommation résidentielle de nuit avec 3,75 litres par personne par heure au lieu de 2,5 litres par personne par heure.
- Ajustement du taux attribué aux usages municipaux avec 2 % au lieu de 1,25 % du volume d'eau distribuée.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

RÉSEAU LACHINE | SECTION 4 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

Le guide L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2016, est une bonne référence pour remplir cette feuille :
[Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2016](#)

SECTION 1 - MESURES INCITATIVES ET SENSIBILISATION

[↑ Haut de page](#)

1.1 MONTRER L'EXEMPLE ET SE DONNER DES OBJECTIFS D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE :

- Mettre à niveau ou remplacer les accessoires et équipements consommant l'eau dans les bâtiments municipaux par des équipements à faible consommation (ex. : appareils certifiés WaterSense).
- Installer des compteurs d'eau à la consommation dans les bâtiments municipaux.
- Installer des points d'alimentation en eau brute.
- Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.
- Optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016
Prévue le	2020-12	Prévue
Prévue le	2021-12	Prévue
Non prévue		Non prévue
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Prévue le	2020-12	Prévue

1.2 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE RÉALISÉE DANS LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DES CITOYENS :

- Afficher l'information sur des panneaux publicitaires, dans les journaux locaux et sur le site Web de la municipalité.
- Participer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau environnement ou un programme équivalent.
- Participer au programme éducatif «Fantastiko» en collaborant avec les écoles primaires de la municipalité ou un programme équivalent.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Non prévue		Non prévue

1.3 SENSIBILISER LE SECTEUR RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

- Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.
- Sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.
- Sensibiliser les propriétaires de piscine à un contrôle adéquat du niveau et de la qualité de l'eau afin d'éviter les remplissages inutiles.
- Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout (immeubles multifamiliaux).
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Non prévue		Non prévue
Déjà réalisée		Déjà réalisée

1.4 SENSIBILISER LE SECTEUR NON RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

- Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout.
- Sensibiliser le personnel à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.
- Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.
- Mettre en place des audits pour l'économie d'eau potable.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Non prévue		Non prévue
Ne s'applique pas		Ne s'applique pas

1.5 FACILITER L'UTILISATION D'APPAREILS ÉCONOMISEURS D'EAU :

- Offrir des incitatifs financiers pour l'achat de toilettes certifiées WaterSense.
- Promouvoir l'utilisation de récupérateur d'eau de pluie en vente.
- Distribuer des trousseaux d'économie d'eau (ex. : trousseaux du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec qui comprennent un pommeau de douche, des aérateurs de robinet et un ruban de téflon).
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016
Non prévue		Non prévue
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée

SECTION 2 - RÉGLEMENTATION ET RAPPORT ANNUEL

[↑ Haut de page](#)

2.1 RÉGLEMENTER L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL ANALYSÉ PAR LE MAMOT :

- Adopter un règlement municipal similaire au modèle fourni par le MAMOT sur le site Web de la Stratégie.
- Présenter le rapport annuel analysé par le MAMOT au conseil municipal.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Prévue le	2018-08	Prévue

2.2 APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION PAR UNE SENSIBILISATION ET UNE INSPECTION RÉGULIÈRE :

- Former les employés municipaux concernés pour l'application de la réglementation.
- Mettre en place un système de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 3 - RÉSEAU MUNICIPAL

[↑ Haut de page](#)

3.1 MESURER LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE ANNUELLE ET NOCTURNE :

- 1 Installer les 28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.
- 2 Installer des enregistreurs de données sur les 28 débitmètres et sur les réservoirs nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.
- 3 S'assurer annuellement que la précision des 28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne est acceptable.
- 4 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016	
Déjà réalisée		Déjà réalisée	
Déjà réalisée		Déjà réalisée	
Prévue le	2018-09	Prévue	

3.2 PROGRAMME DE DÉTECTION ET DE RÉPARATION DE FUITES À METTRE EN PLACE :

Nombre de fuites réparées dans la municipalité en 2017 : **1862**

Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté municipal (jours ouvrables estimés) : **8**

Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté privé (jours ouvrables estimés) : **4**

Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites a été mis en place en 2017 : **88** %

Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites sera mis en place en 2018 : **100** %

Bilan 2017		Bilan 2016	
2115		2115	
Valeur de comparaison		Valeur de comparaison	
10		10	
40		40	
Pourcentage prévu pour 2017		Pourcentage prévu pour 2017	
100		100	

- 1 Sectoriser le réseau de distribution par l'installation de débitmètres.
- 2 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016	
Prévue le	2022-12	Prévue	

3.3 OPTIMISER ET RÉDUIRE LA PRESSION :

- 1 Optimiser les pressions à l'installation de production d'eau potable.
- 2 Optimiser les pressions sur le réseau à l'aide de régulateurs de pression.
- 3 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016	
Non prévue		Non prévue	
Prévue le	2022-12	Prévue	

3.4 CORRIGER LES PURGES EN CONTINU :

- 1 Optimiser les purges à l'aide de purges programmables.
- 2 Éliminer les purges en continu.
- 3 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016	
Non prévue		Non prévue	
Non prévue		Non prévue	

SECTION 4 - COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION

[↑ Haut de page](#)

4.1 COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL :

		Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	TOTAL
Non résidentiel	Nombre d'immeubles	9 917	2 497	9 669	22 083
	Nombre de branchements	12 892	3 246	12 570	28 708
Résidentiel	Nombre d'immeubles	12 302	575	226 839	239 716
	Nombre de branchements	15 993	748	294 891	311 632

Nombre minimal de logements à équiper de compteurs dans la municipalité pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif : **380**

4.2 MESURER LA CONSOMMATION DU SECTEUR NON RÉSIDENTIEL (INCLUANT LES ICI, IMMEUBLES MUNICIPAUX ET MIXTES) :

- 1 Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.
- 2 Relever les compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels pour mesurer la consommation du secteur non résidentiel.
- 3 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016	
Prévue le	2021-12	Prévue	
Prévue le	2021-12	Prévue	

4.3 ESTIMER LA CONSOMMATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL :

- 1 Installer des compteurs d'eau sur un échantillon représentatif de logements pour estimer la consommation du secteur résidentiel.
- 2 Relever les compteurs d'eau sur un échantillon représentatif de logements pour estimer la consommation du secteur résidentiel.
- 3 Mettre en place des secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.
- 4 Relever les données nécessaires dans les secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.
- 5 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2017		Bilan 2016	
Prévue le	2021-12	Prévue	
Prévue le	2021-12	Prévue	
Non prévue		Non prévue	
Non prévue		Non prévue	

SECTION 5 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

SECTION 6 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée dans la section 1.1 » est respectée.	Respecté
La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée depuis le 1er janvier 2015 » dans les sections 1.2, 1.3 et 1.4 est respectée.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

[→ Voir les explications de la liste de validation](#)

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Cette version du Formulaire s'adresse aux agglomérations et vise à représenter les coûts des services d'eau de la municipalité et de l'ensemble de l'agglomération.
Articles 1.1 et 2.1 : Il est suggéré de compléter ces articles en collaboration avec le personnel responsable des finances de la municipalité.

Articles 1.2.6 à 1.2.11 : Les valeurs des tableaux des besoins annuels d'investissement des immobilisations ponctuelles peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017 qui a été développé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) en collaboration avec le MAMOT: [Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017](#)

1. COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION :

Quote-part eau potable :	82,2	%
Quote-part eaux usées et pluviales :	82,2	%
Quote-part totale :		\$

SECTION 1 - COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017

[Haut de page](#)

1.1 FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

Frais d'exploitation	Compétence locale		Compétence d'agglomération	
	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1. Charges avant amortissement (\$)	145 533 974	109 930 380		
2. Frais de financement (\$)	7 767 843	11 492 491		
3. Remboursement de la dette (\$ estimé)	17 873 597	26 663 577		
4. Frais d'exploitation d'agglomération (\$ estimé)				
5. Frais d'exploitation (\$ estimé)	171 175 414	148 086 448		
6. Total des frais d'exploitation (\$ estimé)	319 261 862			

Bilan 2017

7. Frais d'exploitation des services d'eau totaux :	319 261 862	\$
8. Indicateur des frais d'exploitation des services d'eau :	0,56	\$/m ³

1.2 BESOINS ANNUELS D'INVESTISSEMENT (MAINTIEN ET RATTRAPAGE) DES IMMOBILISATIONS LINÉAIRES ET PONCTUELLES :

Immobilisations linéaires	Compétence locale			Compétence d'agglomération		
	Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales	Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales
1. Longueur (m estimé)	3 645 000	3 638 000	750 000	765 000	565 000	80 000
2. Coût de remplacement unitaire estimé (\$/m estimé)	1 300	3 100	2 500	2 700	7 800	7 600
3. Valeur actuelle de remplacement (\$ estimé)	4 738 500 000	11 277 800 000	1 875 000 000	2 065 500 000	4 407 000 000	608 000 000
4. Durée de vie restante (années estimées)	39	69	85	37	92	120
5. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	121 500 000	163 446 377	22 058 824	55 824 324	47 902 174	5 066 667
6. Total des besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	307 005 200			108 793 165		

Articles 1.2.6 à 1.2.11: Les valeurs des tableaux suivants peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017

Immobilisations ponctuelles - Eau potable	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
	Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs	Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs
7. Valeur actuelle de remplacement (\$ estimé)	0	0	0	0	2 957 674 457	1 170 997 642	102 487 629	0
8. Durée de vie restante (années estimées)	0	0	0	0	11	37	24	0
9. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	0	0	0	0	258 162 142	31 992 924	4 338 969	0
10. Total des besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	0				294 494 034			

Immobilisations ponctuelles - Eaux usées et pluviales	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
	Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs	Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs
11. Valeur actuelle de remplacement (\$ estimé)	0	0	0	0	4 664 114 680	60 119 260	109 804 556	0
12. Durée de vie restante (années estimées)	0	0	0	0	17	31	13	0
13. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	0	0	0	0	269 660 008	1 949 571	8 492 132	0
14. Total des besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	0				280 101 711			

Besoins annuels d'investissement	Compétence locale	Compétence d'agglomération
15. Besoins annuels d'investissement bruts (\$)	307 005 200	561 658 105
16. Solde de la réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau (\$)	0	0
17. Total des besoins annuels d'investissement des immobilisations (\$)	307 005 200	561 658 105

Bilan 2017

18. Besoins annuels d'investissement des immobilisations totaux :	868 663 305	\$
19. Indicateur des besoins annuels d'investissement des immobilisations :	1,53	\$/m ³

1.3 COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

Bilan 2017

1. Coût des services d'eau total :	1 187 925 167	\$
2. Indicateur du coût des services d'eau :	2,09	\$/m ³

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

SECTION 2 - REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017

[↑ Haut de page](#)

2.1 REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

Revenus	Compétence locale		Compétence d'agglomération	
	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1. Tarification volumétrique (\$)	11 995 795	0		
2. Tarification non volumétrique (\$)	12 913 810	0		
3. Services rendus (\$)	1 986 116	4 370 047		
4. Transfert du gouvernement du Québec (\$)	0	0		
5. Revenus affectés aux services d'eau d'agglomération (\$)				
6. Taxe foncière sur la valeur - portion pour les services d'eau (\$)	143 619 148	157 519 718		
7. Revenus affectés aux services d'eau (\$)	170 514 869	161 889 765		
8. Total des revenus affectés aux services d'eau (\$)	332 404 634			

9. Revenus totaux affectés aux services d'eau :	Bilan 2017	
	332 404 634	\$
10. Indicateur des revenus affectés aux services d'eau :	0,59	\$/m ³

SECTION 3 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

Art 1.2.2 Les coûts de remplacement unitaires des immobilisations linéaires incluent les services professionnels et les taxes applicables. Cette mise à jour inclut essentiellement une augmentation des valeurs de remplacement en fonction de l'indice IPC de 2017, soit 2,1% (IPC de janvier 2017) et l'abaissement d'une année des durées de vie restantes. Les deux évaluations détaillées, une pour les usines de production d'eau potable et l'autre pour 30 stations de pompage des égouts n'étant pas encore complétées, ces valeurs ainsi que les durées de vie restantes restent sommaires. La valeur de remplacement totale des IP ainsi consolidée totalise 9,065 G\$ (était en 2016: 8,878 G\$)

SECTION 4 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

Afin d'alléger le nombre de demandes aux municipalités, l'enquête obligatoire sur les usines de traitement d'eau potable de Statistique Canada a été intégrée dans cette feuille du Formulaire à la suite d'une entente avec le MAMOT.

Un bilan d'approvisionnement et de production est à compléter pour l'ensemble des installations de production d'eau potable qui puise de l'eau dans l'environnement afin de traiter et/ou fournir de l'eau potable à une collectivité permanente de 300 personnes ou plus. L'enquête a été révisée pour recueillir le total agrégé de tous les établissements (installations) afin que les municipalités dotées de plusieurs usines puissent communiquer toutes leurs données dans un seul questionnaire.

Indiquez tous établissements et/ou sources d'approvisionnement (installations) qui étaient en activité en 2017. (L'enquête englobe les établissements qui puisent de l'eau de l'environnement pour la traiter ou pour fournir de l'eau potable à des communautés permanentes d'au moins 300 personnes.)

! NOMBRE D'INSTALLATIONS (OU REGROUPEMENTS) DE PRODUCTION D'EAU POTABLE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ :

Bilan 2017
6

Bilan 2015
6

SECTION 1 - IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

[↑ Haut de page](#)

Indiquez tous établissements et/ou sources d'approvisionnement qui étaient en activité en 2017. Dans certains cas, tel que l'approvisionnement en eau souterraine, il peut y avoir de multiples établissements ou sources d'approvisionnement regroupés sous le même nom (au lieu du nom de chaque puits).

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 1 - ATWATER

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 2 - DES BAILLETS

1.1 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.2 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

1.3 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.4 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 3 - POINTE-CLAIRE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 4 - PIERREFONDS

1.5 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.6 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

1.7 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.8 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 5 - LACHINE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 6 - DORVAL

1.9 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.10 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

1.11 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.12 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 7 -

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 8 -

1.13 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.14 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

1.15 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.16 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 9 -

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 10 -

1.17 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.18 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

1.19 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDELCC correspondant :

1.20 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :
Latitude : °N Longitude : °O

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

SECTION 2 - POPULATION DESSERVIE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

2.1 POPULATION TOTALE DESSERVIE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

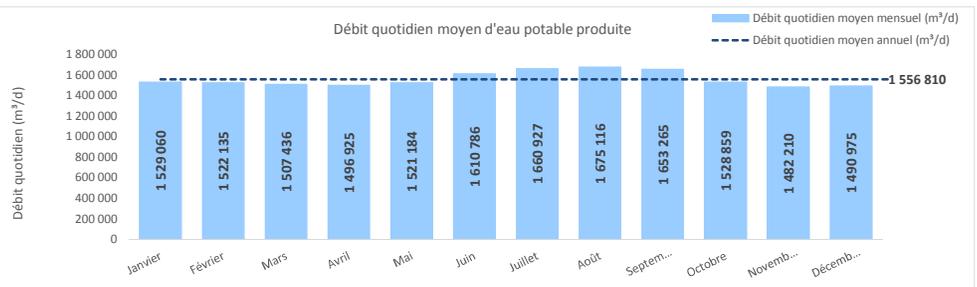
Nombre de logements résidentiels occupés de façon permanente desservis :	Bilan 2017	log	Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité
	959 023		861 620
	Personnes par logement :	2,11 pers/log	2,06 pers/log
Population :	2 023 170	pers	1 777 058 pers

SECTION 3 - VOLUMES DE PRODUCTION

[Haut de page](#)

3.1 VOLUME D'EAU POTABLE PRODUITE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS (OU REGROUPEMENTS) DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

Mois	Volume mensuel total (m³)	Débit quotidien moyen (m³/d)
Janvier	47 400 854,966	1 529 059,838
Février	42 619 784,240	1 522 135,151
Mars	46 730 522,156	1 507 436,199
Avril	44 907 735,594	1 496 924,520
Mai	47 156 702,503	1 521 183,952
Juin	48 323 590,473	1 610 786,349
Juillet	51 488 734,391	1 660 926,916
Août	51 928 611,015	1 675 116,484
Septembre	49 597 960,141	1 653 265,338
Octobre	47 394 619,169	1 528 858,683
Novembre	44 466 312,551	1 482 210,418
Décembre	46 220 224,646	1 490 974,989
TOTAL	568 235 651,844	-



Débit quotidien moyen annuel d'eau potable produite : **Bilan 2017** 1 556 810 m³/d **Bilan 2015** 1 612 168 m³/d

3.2 VOLUME SELON LES TYPES DE SOURCES D'APPROVISIONNEMENT PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

L'eau souterraine sous influence directe d'eau de surface (ESSIDES) désigne les sources d'eau souterraine où les conditions sont telles que des agents pathogènes microbiens peuvent aller de l'eau de surface jusqu'à l'eau souterraine.

Type	Volume (m³)	Nombre d'installations
Eau de surface	568 235 651,844	6
Eau souterraine	0,000	0
ESSIDES	0,000	0
Total	568 235 651,844	6

3.3 VOLUME ESTIMÉ SELON CHAQUE CATÉGORIE DESSERVIE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

378 465 452,055

Catégorie	Volume estimé (m³)
Secteur résidentiel	105 213 395,671
Secteur non résidentiel	273 252 056,384
Pertes d'eau	188 758 923,789
Eau exportée	1 011 276,000
TOTAL	568 235 651,844

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

3.4 VOLUME PAR TYPE DE SOURCE SELON LES CATÉGORIES DE TRAITEMENT POUR L'EAU PRODUITE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

Les catégories sont basées sur les processus de l'unité principale appliqués.
Le « système de désinfection » inclus la chloration (hypochlorites ou chlore gazeux), le traitement au dioxyde de chlore, la chloramination, les ultraviolets, l'ozonation. Au moins un de ces procédés doit être appliqué pour être considéré pour la désinfection primaire ou secondaire ou les deux.
Si vous répondez pour de multiples établissements qui se retrouvent dans différentes catégories, fournir les volumes d'eau potable produits pour chaque catégorie de traitement.

		Volume (m ³) d'eau potable provenant d'eau de surface	Volume (m ³) d'eau potable provenant d'eau souterraine et/ou ESSIDES
Désinfection avec filtration			
1. Filtration conventionnelle	Inclure la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), coagulation-floculation, clarification-décantation, au moins un système de désinfection. Déclarez les systèmes intégrés de lestage au sable faisant appel à des procédés de coagulation, de floculation et de sédimentation avec filtration sur matériau granulaire dans cette catégorie. Exclure tous les systèmes de filtration sur membrane.	68 895 282,974	0,000
2. Filtration directe	Inclure la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), coagulation-floculation, au moins un système de désinfection. Exclure tous les procédés suivants (systèmes de filtration sur membrane, tous les procédés de clarification/décantation).	499 340 368,871	0,000
3. Filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche) - sans coagulation	Inclure filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), au moins un système de désinfection. Exclure tous autres procédés de filtration, coagulation.	0,000	0,000
4. Filtration sur membrane	Inclure au moins un système de filtration sur membrane (ultra, micro, nano, osmose inverse), au moins un système de désinfection. Exclure tous les autres procédés de filtration.	0,000	0,000
5. Filtration sur membrane avec d'autres systèmes de filtration	Inclure au moins un système de filtration sur membrane (ultra, micro, nano, osmose inverse) effectué avec au moins un autre procédé de filtration, au moins un système de désinfection.	0,000	0,000
6. Autres systèmes de filtration	Inclure filtration à cartouche ou à poche et filtration lente sur sable utilisées seules ou en combinaison les unes avec les autres, ou en combinaison avec la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), au moins un système de désinfection. Exclure tous les systèmes de filtration sur membrane.	0,000	0,000
Désinfection sans filtration			
7. Désinfection seulement	Inclure au moins un système de désinfection. Exclure tous les autres procédés de traitement ou d'ajout de produits chimiques.	0,000	0,000
8. Désinfection au moyen d'autres procédés de traitement ou d'ajout de produits chimiques (systèmes de filtration sans filtre)	Inclure au moins un système de désinfection. Au moins un procédé de traitement sans filtre (par ex. sable vert qui est un procédé d'échange d'ions). Exclure tous les systèmes de filtration sur et sans membrane.	0,000	0,000
Aucune désinfection			
9. Pas de traitement	Exclure tous les procédés de traitement et les systèmes de désinfection.	0,000	0,000
10. Pas de désinfection avec autre traitement	Inclure au moins un procédé de traitement qui n'est pas de la désinfection. Exclure tous les systèmes de désinfection.	0,000	0,000
Volume total d'eau traitée par type de source d'approvisionnement		568 235 651,844	0,000
Volume total d'eau traitée		568 235 651,844	

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

SECTION 4 - COÛTS DE TRAITEMENT ANNUELS POUR L'ANNÉE CIVILE 2017

4.1 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

En 2016 : 49 569 000 \$
En 2017 : 57 237 000 \$

[↑ Haut de page](#)

4.2 COÛTS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN LIÉS À L'ACQUISITION ET AU TRAITEMENT DE L'EAU BRUTE DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION EN 2017 :

Catégorie	Coûts 2017 (\$)
Matériaux (ex.: produits chimiques et pièces de rechange)	5 718 753,00
Main-d'œuvre (ex.: personnel interne et externe)	16 772 568,00
Énergie (ex.: électricité, gaz naturel, diesel)	7 149 038,00
Autres (Si «oui», précisez ci-dessous)	1 153 550,00
Gestion de matières résiduelles et laboratoire	
TOTAL	30 793 909,00

SECTION 5 - COMMENTAIRES

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

Les coûts de fonctionnement et d'entretien mentionnés au tableau de la section 4.2 représentent les coûts associés aux six (6) usines de production d'eau potable de l'agglomération. Les coûts d'énergie excluant les coûts associés à la distribution, sont de 7 149 038 \$ (en se basant sur l'historique des données de 2015 et celles de l'usine Des Bailleys 2017, les coûts d'énergie utilisée pour les besoins des usines représentaient 54% du coût global). Les coûts associés aux activités de laboratoire s'élèvent à 1 146 365 \$ (coût représentant 48% du budget global du laboratoire). La gestion des matières résiduelles à coûté 7 185 \$.

SECTION 6 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.

Aucune case n'a de fond rouge.

Respecté
Respecté

Section réservée au MAMOT

**ANNEXE - TABLEAU DES SOURCES DES DONNÉES
POUR LE FORMULAIRE SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE DU MAMOT ET LE BILAN SUR L'USAGE DE L'EAU 2017**

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Population de Montréal	Décret gouvernemental annuel sur la population dans les municipalités	MAMOT
Longueur du réseau	Requête SIGS à la géomatique	Division du Plan d'intervention du Service de l'eau
Volume d'eau potable produit annuellement	Données des débitmètres aux usines d'eau potable	Direction de l'eau potable du Service de l'eau
Débit de nuit minimum aux usines	Calculs à partir des données de débitmètres	Direction de l'eau potable
Volume d'eau de nuit des ICI	Estimation à partir des données des compteurs d'eau d'un échantillonnage d'ICI	Section mesure de la consommation d'eau (MCE) du Service de l'eau
Volume d'eau de nuit du secteur résidentiel	Valeur par défaut fournie par le MAMOT	MAMOT
Remplacer les équipements consommant de l'eau par des équipements à faible débit	Installation systématique d'appareils à faible débit lors de la rénovation ou la construction (politique de développement durable des édifices municipaux)	Service de la gestion et planification immobilière
Installer des compteurs dans les bâtiments municipaux	Base de données MCE	Section MCE
Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable	Pratique utilisée dans les projets immobiliers visant une certification LEED (politique de développement durable des édifices municipaux)	Service de la gestion et planification immobilière
Optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines	Optimisation faite lors de la rénovation des jeux d'eau – visite sur le terrain	Arrondissements
Afficher l'information sur des panneaux publicitaires, dans les journaux locaux et sur le site Web de la municipalité.	Campagne média réalisée de 2013 à 2017	Services des communications / Division de la gestion durable de l'eau du Service de l'eau
Participer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau environnement.	Formulaire d'adhésion annuelle au PEEP	Division de la gestion durable de l'eau

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.	Activité de la Patrouille bleue	Division de la gestion durable de l'eau
Sensibiliser les propriétaires et le personnel aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Activité de la Patrouille bleue (secteur résidentiel); Inspecteurs du Service de l'eau (secteur ICI)	Division de la gestion durable de l'eau
Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout	Dépliants d'information disponibles dans les bureaux d'arrondissement; fiche d'information 311; informations transmises par courrier aux ICI; visites d'inspection (résidentiel et ICI) informations transmises à des syndicats de copropriétés résidentielles	Division de la gestion durable de l'eau
Promouvoir l'utilisation de récupérateur d'eau de pluie en vente.	Projet de distribution de barils en 2011-2012; Promotion des barils dans le cadre des activités de la Patrouille bleue sur la gestion des eaux pluviales	Division de la gestion durable de l'eau
Distribuer des trousseaux d'économie d'eau (ex. : trousseaux du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec qui comprennent un pommeau de douche, des aérateurs de robinet et un ruban de téflon).	Projet réalisé en 2014	Division de la gestion durable de l'eau
Adopter un règlement municipal similaire au modèle fourni par le MAMOT sur le site Web de la Stratégie.	Règlementation adoptée en 2013	Division de la gestion durable de l'eau
Présenter le rapport annuel analysé par le MAMOT au conseil municipal.	Dépôt annuel d'un bilan de l'usage de l'eau aux instances	Division de la gestion durable de l'eau
Installer les 28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.	Débitmètres en usage aux 6 usines d'eau potable	Direction de l'eau potable

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Former les employés municipaux concernés pour l'application de la réglementation.	Tournée de formation auprès du personnel des divisions permis/inspection en arrondissement en 2015, 2016 et 2017	Division de la gestion durable de l'eau
Mettre en place un système de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Patrouille bleue pour la sensibilisation; incitatif financier aux arrondissements pour l'application de la réglementation	Division de la gestion durable de l'eau
Installer des enregistreurs de données sur les 28 débitmètres	Enregistreurs en place	Direction de l'eau potable
S'assurer annuellement que la précision des 28 débitmètres est acceptable.	Données des rapports de vérification annuelle; Plan d'action de la DEP pour les débitmètres des usines Des-Baillets et Atwater	Direction de l'eau potable
Nombre de fuites réparées en 2016	Base de données de la Division du Plan d'intervention	Division du Plan d'intervention
Délai moyen de réparation des fuites	Extraction de la base de données Gestion et entretien des actifs (GEA)	Division du Plan d'intervention
% du réseau couvert par la recherche de fuites	Base de données de la division du Plan d'intervention	Division du Plan d'intervention
Sectoriser le réseau	Programme d'optimisation du réseau	Section optimisation du Service de l'eau
Optimiser les pressions sur le réseau	Programme d'optimisation du réseau	Section optimisation
Nombre et installation de compteurs d'eau	Base de données MCE	Section MCE
Coûts des services d'eau	Rapports financiers Rapport des immobilisations ponctuelles validé par le MAMOT	Service des finances / Division du Plan d'intervention / MAMOT



Ville de Kirkland
 17200, boulevard Hymus
 Kirkland (Québec) H9J 3Y8
 Téléphone : 514-694-4100 ✧✧ Télécopieur : 514-630-2721
 www.ville.kirkland.qc.ca

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Kirkland, tenue à l'hôtel de ville, 17200, boulevard Hymus, Kirkland (QC) H9J 3Y8, le **LUNDI 9 JUILLET 2018 à 20 H**

SONT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire, Michel Gibson, qui préside la séance, et

Les conseillers : Michael Brown
 Sam Rother
 Domenico Zito
 Stephen Bouchard
 John Morson
 Paul Dufort
 André Allard

Formant quorum.

EST ABSENT :

Le conseiller : Luciano Piciacchia

RÉSOLUTION CM18 162 RÉSOLUTION SUR LA CHIRURGIE DE L'IMPLANT COCHLÉAIRE À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE les chirurgies d'implant cochléaire au Québec ne se pratiquent que dans la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QU'approximativement 70 % des personnes ayant besoin d'une telle chirurgie habitent plus près de Montréal que de la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une politique du gouvernement du Québec de fournir les services médicaux à proximité des personnes ayant besoin de ces services ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile financièrement et émotionnellement pour les personnes sourdes et profondément sourdes de se rendre à la Ville de Québec pour l'évaluation, la chirurgie et la programmation de l'appareil de traitement de la parole, ce qui nécessite trois ou quatre voyages distincts et souvent un total de 15 jours loin de la maison ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces personnes ne peuvent ainsi voyager vers la Ville de Québec, et ce, pour des raisons financières, des obligations familiales et/ou les exigences de leur emploi ;

CONSIDÉRANT QUE les chirurgiens, audiologistes et autres professionnels nécessaires pour établir un programme d'implant à Montréal sont déjà à Montréal et pleinement formés à cette fin ;

EXTRACT FROM MINUTES

REGULAR SITTING of the Municipal Council of the Town of Kirkland held at the Town Hall, 17200 Hymus Boulevard, Kirkland (QC) H9J 3Y8, on **MONDAY, JULY 9, 2018 at 8 P.M.**

ARE PRESENT:

His Worship the Mayor, Michel Gibson, presiding, and

Councillors: Michael Brown
 Sam Rother
 Domenico Zito
 Stephen Bouchard
 John Morson
 Paul Dufort
 André Allard

Forming quorum.

IS ASBENT :

Councillor: Luciano Piciacchia

RESOLUTION CM18 162 RESOLUTION ON COCHLEAR IMPLANT SURGERY IN MONTREAL

CONSIDERING THAT cochlear implant surgery in Quebec are only done in Quebec City;

CONSIDERING THAT approximately 70% of the people needing this surgery live closer to Montreal than to Quebec City;

CONSIDERING THAT it is a policy of the Quebec Government to have medical services provided close to where the people needing services live;

CONSIDERING THAT it is a hardship both financially and emotionally for deaf and profoundly deaf people to have to travel to Quebec City for the assessment, the surgery and the programming of the speech processor - all of which require three or four separate trips and a total of about 15 days away from home;

CONSIDERING THAT some of these people are unable to travel to Quebec City due to financial reasons, family obligations and/or job requirements;

CONSIDERING THAT the surgeons, audiologists and other professionals able to establish a cochlear implant program in Montreal are already in Montreal and fully trained;

CONSIDÉRANT QUE presque toutes les écoles de médecine en Amérique du Nord et en Europe offrent une formation en chirurgie d'implantation cochléaire et, en fait, les facultés de médecine sont censées offrir la formation pour être accréditées ;

CONSIDÉRANT QUE le transfert de 70 % du budget du programme affecté à la Ville de Québec à un nouveau programme montréalais permettra au gouvernement d'économiser de l'argent puisqu'il y a présentement un dédoublement des services d'évaluation et de conseil aux usagers ;

CONSIDÉRANT QU'un programme montréalais peut être rapidement mis en place et être fonctionnel dans les quelques mois suivant l'attribution du budget transféré ;

CONSIDÉRANT QUE les listes d'attente seront plus courtes si des chirurgies de cet ordre se font tant à Montréal que dans la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes sourdes ou profondément sourdes sont généralement sans emploi ou sous-employées et, après la chirurgie, on peut s'attendre à ce qu'elles soient mieux rémunérées et paient ainsi plus d'impôts ;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de chirurgiens de haut niveau et d'autres intervenants ont demandé que l'opération puisse être effectuée à Montréal, et ce, depuis plus de 14 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé du Québec est au fait de ce dossier depuis au moins les huit derniers mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kirkland a des citoyens qui ont ou pourraient avoir besoin d'une telle chirurgie ;

Il est

Proposé par le Conseiller S. Bouchard
Appuyé par le Conseiller S. Rother

Et résolu :

QUE la Ville de Kirkland demande que le gouvernement du Québec transfère immédiatement à Montréal 70 % du budget total pour un programme d'implantation cochléaire, les 30 % résiduels continueraient d'être affectés au programme dans la Ville de Québec ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à tous les maires de l'île de Montréal, au député de D'Arcy-McGee, au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé du Québec et aux dirigeants de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vraie copie certifiée / Certified true copy

Greffière
Town Clerk



CONSIDERING THAT virtually all medical schools in North America and Europe offer training in cochlear implant surgery and, in fact, medical schools are supposed to offer the training to be accredited;

CONSIDERING THAT transferring 70% of the budget from the Quebec City program to a new Montreal program will save the government money since there is presently a duplication of assessment and counselling services;

CONSIDERING THAT a Montreal program can be set up and running within a few months of the budgetary allotment being transferred;

CONSIDERING THAT wait lists will be shorter if surgeons in both Montreal and Quebec City do surgery;

CONSIDERING THAT people who are deaf or profoundly deaf are usually unemployed or under employed and, after the surgery, can be expected to earn more and pay more taxes;

CONSIDERING THAT a group of top surgeons and others have been asking for the surgery to be done in Montreal for over 14 years;

CONSIDERING THAT the Quebec Health Minister has been fully aware of this file for at least eight months;

CONSIDERING THAT the Town of Kirkland has residents who need or may need this surgery;

It is

Moved by Councillor S. Bouchard
Seconded by Councillor S. Rother

And resolved:

THAT the Town of Kirkland request that the Government of Quebec transfer 70% of the total budget for a cochlear implant program to Montreal immediately with the remaining 30% being left for the Quebec City program;

THAT a copy of this resolution be sent to the Premier of Quebec, the Quebec Health Minister, the MNA for D'Arcy-McGee, the leaders of all the parties represented in the National Assembly and all Mayors on the island of Montreal.

CARRIED UNANIMOUSLY

Article 7.04

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Le fichier contenant ce rapport étant trop volumineux, nous vous invitons à consulter ce dernier en cliquant sur le lien suivant :

http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/rapport_annuel_2017_societe_parc_jean_drapeau_montreal_1.pdf



Article 7.05

Le 14 août 2018

M^e Yves Saindon
Greffier
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Greffier,

Je, soussignée Valérie Plante, mairesse de Montréal, désigne monsieur Dimitrios Jim Beis à titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, en remplacement de madame Karine Boivin Roy.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Plante', written over a horizontal line.

Valérie Plante



(1)

Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

Suite à la résolution CA18 25 0263 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 11 juin 2018, il est recommandé au comité exécutif:

D'approuver la résolution CA18 25 0263, à savoir de prolonger du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, le contrat de location de six (6) remorqueuses avec opérateurs, incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, à l'entreprise 9310-8710 Québec inc., et d'autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclu, pour le renouvellement du contrat à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-15 08:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du lundi 11 juin 2018

Résolution: CA18 25 0263

Autorisation de l'option de prolongation du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses avec l'entreprise 9310-8710 Québec inc., et autorisation d'une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

ATTENDU QUE la Division voirie ne dispose ni de la main-d'oeuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les tâches de remorquages lors des opérations de chargement de la neige;

ATTENDU QUE la Division voirie doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire veiller à la sécurité des citoyens en déneigeant la voie publique;

ATTENDU l'option de prolongation du contrat telle que mentionnée aux articles 5 et 6 des clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 17-16202;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De prolonger du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, le contrat de location de six (6) remorqueuses avec opérateurs, incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, à l'entreprise 9310-8710 Québec inc..

D'autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclu, pour le renouvellement du contrat à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

De recommander au comité exécutif d'approuver la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187765003

Luc FERRANDEZ

Maire de l'arrondissement

Claude GROULX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 11 juin 2018



Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

AUTORISER L'OPTION DE PROLONGATION DU 1ER NOVEMBRE 2018 AU 30 AVRIL 2019 DU CONTRAT DE LOCATION DE REMORQUEUSES À L'ENTREPRISE 9310-8710 QUÉBEC INC. ET AUTIORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 268 620,69 \$, TAXES ET AJUSTEMENT DE L'IPC INCLUS, POUR LA LOCATION DE SIX (6) REMORQUEUSES AVEC OPÉRATEURS POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES 17-16202. ATTENDU QUE la Division voirie ne dispose ni de la main-d'oeuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les tâches de remorquages lors des opérations de chargement de la neige;

ATTENDU QUE la Division voirie doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire veiller à la sécurité des citoyens en déneigeant la voie publique;

ATTENDU l'option de prolongation du contrat telle que mentionnée aux articles 5 et 6 des clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 17-16202.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement, il est recommandé :

De prolonger du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019 le contrat de location de six (6) remorqueuses avec opérateurs incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, à l'entreprise 9310-8710 Québec inc.

D'autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclu, pour le renouvellement du contrat à l'entreprise : 9310-8710 Québec inc. pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à

l'appel d'offres 17-16202;

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Guy OUELLET **Le** 2018-06-07 10:50

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

CONTENU

CONTEXTE

La division de la voirie, propreté et déneigement doit effectuer en régie des opérations de chargement de la neige dans deux (2) secteurs de l'arrondissement (PMR-203 et PMR-204). En conséquence, les services de six (6) remorqueuses avec opérateurs sont requis pour déplacer les véhicules en infraction lors des chargements.

Le 12 juin 2017, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public regroupé (17-16202) afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pour pallier un besoin dans plusieurs arrondissements. Le Plateau-Mont-Royal a opté pour un contrat d'une durée d'un (1) an (2017-2018) avec une possibilité de prolongation pour la saison hivernale suivante de 2018-2019.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation de prolonger le contrat de l'entreprise 9310-8710 Québec inc. conformément à l'appel d'offres 17-16202.

Il est à mentionner qu'une entente écrite pour la prolongation du contrat est intervenue entre les deux parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1177765001 - CA17 25 0329 - Octroyer un (1) contrat de location de remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2017-2018 : location de (6) remorqueuses à l'entreprise « 9310-8710 Québec inc.» pour un montant de 257 791,78 \$, taxes incluses, en conformité à l'appel d'offres public 17-16202 (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Tel que mentionné dans la section III du document d'appel d'offres, article 5 des clauses administratives particulières, le contrat peut être prolongé du 1er novembre 2018 au 30

avril 2019 sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire avant le 30 juin 2018 et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties.

La prolongation du contrat pour la saison 2018-2019, consiste en la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, lors des opérations de chargement de neige des secteurs PMR-203 et PMR-204, effectués en régie.

Il est important de mentionner que pour la deuxième année du contrat (2018-2019), les prix unitaires soumis pas l'adjudicataire ont été révisés selon les indices des prix à la consommation, transports, par province (Québec/mensuel), établis par Statistique Canada et selon la formule indiquée à l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 17-16202.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne dispose pas de ce type d'appareil permettant d'effectuer le remorquage de véhicules, le besoin n'étant que lors des opérations de chargement de la neige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le taux horaire par remorqueuse pour la saison 2017-2018 était de 64,99 \$/heure. Le taux horaire pour la saison 2018-2019 sera de 67,72 \$/heure, soit une augmentation de 2,73 \$/l'heure (4.2%) selon la variation des indices des prix du transport privé de la province de Québec.

Le coût total du contrat à octroyer pour l'année 2018-2019 s'élève à 268 620,69 \$ taxes et ajustement selon l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs, pour un total de 575 heures par appareil.

L'indexation est calculé conformément à l'article 6 des clauses administratives particulières et selon les IPC publiés par Statistique Canada sous la référence indice des prix à la consommation, transports, par province (Québec) avec la formule suivante:

$$\text{Pr} = \frac{\text{Po} \times (\text{IPC avril 2018})}{(\text{IPC avril 2017})}$$

Pr = prix unitaire révisé

Po = prix unitaire soumis

IPC : Indice des prix du transport privé pour la province de Québec. Publié par Statistique Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enlèvement de la neige contribue à augmenter la sécurité des citoyens sur les voies publiques et de façon générale, à augmenter leur qualité de vie. Le fait de ne pas disposer de remorqueuses rendrait impossible le chargement, ralentirait considérablement les opérations et impliquerait le contournement des véhicules stationnés illégalement, ce qui aurait un impact sur la qualité du travail et le service offert aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PELLETIER
Chef de section - Travaux et déneigement

Tél : 514 872-3027
Télécop. : 514 872-2007

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-06

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

Tél : 514 872-1789
Télécop. : 514-872-2007

Direction du développement du territoire et des travaux publics
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

Bonjour M. Pelletier

Le 6 mars 2018

Monsieur Kevin Bobay
9310-8710 Quebec inc
665, 90^e avenue
Montréal (Québec) H8R 3A3

J'ai pris connaissance de votre lettre pour la Prolongation du contrat 17-16202, en tant que Président de la Compagnie 9310-8710 ac Inc. J'ai eu la réception de celle-ci, j'accepte la Prolongation du contrat et je confirme que nous allons l'exécuter comme mentionné dans le contrat pour la saison 2018-2019.

Objet : Prolongation du contrat – 17-16202



Kevin Bobay
Président 9310-8710 ac Inc.

Monsieur,

Signé à Montréal le 27-05-18.

Par la présente, nous tenons à vous informer que nous désirons nous prévaloir de la clause 5 de la section III (clause administratives particulières page 51) de la soumission 17-16202, liée au contrat de remorquage, soit: « le renouvellement du contrat de service de six (6) remorqueuses, pour la période hivernale 2018-2019 et ce, à compter du 1^{er} novembre 2018. »

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

David Pelletier
Chef de section
Division de la voirie – Propreté et déneigement

DP/

Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [2018-06-06 Intervention renouvel hiver 18-19.pdf](#)
 -  [17-16202 pv.pdf](#)
 -  [17-16202-Det Cah Final.pdf](#)
 -  [17-16202-TCP Groupe B PMR.pdf](#)
 -  [17-16202-Intervention-Groupe B PMR.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-06

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement
Tél : 514-872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

Service de l'approvisionnement

Renouvellement d'octroi de contrat (Biens et services) selon les clauses de renouvellement

Appel d'offres public no: 17-16202

Titre : Services de remorquage pour les opérations de déneigement de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal

Date de lancement : Le 31 mai 2017

Addenda : Le 16 juin 2017, modification administratives et techniques

Addenda : Le 19 juin 2017, modification administratives

Addenda : Le 20 juin 2017, modification administratives

Date d'ouverture : 28 juin 2017

Date de la signature de la résolution : 5 septembre 2017

Numéro de la résolution : CA17 25 0329

Dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, un contrat a été accordé à la compagnie 9310-8710 Québec inc. La clause administrative particulière no. 5 « **Prolongation du contrat** » pour des services de remorquage pour les opérations de déneigement de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal, faisait partie intégrante de l'appel d'offres afin de simplifier le processus de planification des effectifs pour l'année subséquente et diminuer les coûts administratifs liés au lancement d'un nouvel appel d'offres. Cette clause prévoyait la révision des taux horaire lors d'un renouvellement selon la variation de l'indice des prix du transport privé de la province du Québec établi par Statistique Canada.

Conformément à la clause 5 « Renouvellement du contrat » du cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16202 suivante :

5. Renouvellement du contrat

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire avant le 30 juin 2018 et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé du 1er novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019, pour un maximum d'une (1) prolongation.

Tout renouvellement du contrat convenu devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

L'arrondissement du Plateau – Mont-Royal désire se prévaloir de cet option.

Suivant cette règle, la compagnie 9310-8710 Québec inc. accepte de renouveler le contrat aux taux horaires révisés, avant les taxes applicables, pour une période d'une durée d'un (1) an soit la saison hivernale 2018-2019 (1er novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019).

La lettre d'acceptation a été signée par 9310-8710 Québec inc. le 27 mai 18 et mise en pièce jointe au dossier.

Par conséquent, le renouvellement de ce contrat est conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16202.

Recommandation :

D'accorder le renouvellement du contrat de services de remorquage pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement du Plateau – Mont-Royal, pour la saison hivernale 2018-2019 (1er novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019), conformément à l'appel d'offres public n° 17-16202 pour une somme de 268 620.69 \$, toutes taxes incluses.

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Groupe B - Arrondissement du Plateau-Mont-Royal			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Article
9310-8710 Québec inc.	257 791,78 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5 à 10
Lukyluc Auto inc. (a soumissionné pour 3 articles à un taux horaire plus élevé)	247 875,18 \$	<input type="checkbox"/>	
Neigexpert Ltée	409 885,88 \$	<input type="checkbox"/>	
100 limites Environnement inc. (a soumissionné pour 3 articles à un taux horaire plus élevé)	277 664,63 \$	<input type="checkbox"/>	
Service routier Maximum inc. (a soumissionné pour 2 articles à un taux horaire plus élevé)	183 787,53 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins de 14 arrondissements. Tel que stipulé à la clause 8 des Clauses administratives particulières, le soumissionnaire n'est pas tenu de soumettre un prix pour chacun des articles aux bordereaux de soumission, mais seulement aux articles pour lesquels il désire présenter un prix. Par conséquent, 6 des 11 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour les articles du groupe B.

Les trois preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Sous-traitant pour un soumissionnaire
- Délai de soumission insuffisant
- Document acheté pour consultation seulement

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



GDD_1187765003_remorqueuses(6)_2018-2019.xls



Délégation de pouvoirs Marie Desharnais 28 mai au 17 juin 2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claude LABRIE
Conseillère en gestion de ressources
financières
Tél : 514-872-1902

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-06

Maude BEAUDET
c/d ressources humaines

Tél : 514 872-4426
Division : Division des ressources humaines



Dossier # : 1187952001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 800 000 \$ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière maximale de 800 000 \$ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-15 15:09

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187952001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 800 000 \$ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie de développement économique 2018-2021 « Accélérer Montréal » de la Ville de Montréal, l'une des grandes orientations est de stimuler l'entrepreneuriat à Montréal. En dépit d'une croissance des intentions de se lancer en affaires, réaliser des démarches concrètes reste un enjeu pour les Montréalais et les Québécois. L'une des actions pour y répondre est identifiée dans le Plan d'action en entrepreneuriat, consistant à mobiliser l'écosystème entrepreneurial autour d'un grand événement annuel pour permettre aux futurs entrepreneurs de passer à l'action et aux entrepreneurs de propulser leur entreprise. Ce projet vise également à stimuler différents tissus d'entrepreneuriat que ce soit les femmes, les jeunes, les personnes issues de la diversité, de l'immigration et des communautés autochtones.

La Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique a reçu, le 14 mai dernier, une demande de soutien financier d'Expo Entrepreneurs d'un montant de 2 400 000 \$ pour la réalisation des éditions 2018 (500 K\$), 2019 (600 K\$), 2020 (750 K\$) et 2021 (550 K\$) d'un l'événement dont la mission consiste à rassembler tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial à Montréal, pendant deux jours, à la fin janvier (mercredi et jeudi). L'édition de 2019 se déroulera les 23 et 24 janvier. La première édition d'Expo Entrepreneurs a été un grand succès avec la participation de plus de 5 200 visiteurs, 160 exposants (90 OBNL et 70 entreprises) ainsi que la réalisation de 120 conférences et ateliers-laboratoires.

Expo Entrepreneurs est un organisme à but non lucratif qui vise à fédérer l'écosystème entrepreneurial et le rendre plus accueillant. Sa mission est d'informer, de conseiller, d'accompagner les entrepreneurs dans le monde des affaires et de leur présenter les différents services qui lui sont offerts tout en consolidant la culture entrepreneuriale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0481 – 28 septembre 2017 – Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs pour la réalisation d'un salon des entrepreneurs qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018.

DESCRIPTION

En 2018, Expo Entrepreneurs a mis en place un nouvel événement destiné à faire la promotion des services de soutien et d'accompagnement à l'entrepreneuriat principalement sur le territoire montréalais, mais aussi plus largement au Québec. Cette initiative permet d'offrir aux entrepreneurs actuels et en devenir la possibilité d'avoir accès dans une seule exposition à l'ensemble des ressources de l'écosystème entrepreneurial. Expo Entrepreneurs souhaite réaliser l'événement, selon un cycle annuel en janvier.

La programmation de l'événement comprend des conférences et des ateliers selon divers formats (entrevue, conversation ouverte, panel en réaction en chaîne, groupe de travail interactif, séance questions-réponses, classe de maître, etc.) Les espaces d'expositions sont répartis en trois zones : 1) les quartiers des OBNL et des organismes publics dont un kiosque animé par la Ville de Montréal; 2) les cliniques des entreprises-conseils proposant des rendez-vous de 15 minutes (droit, comptabilité, financement, etc.); 3) l'espace dédié aux grappes industrielles offrant des rencontres individuels et communes aux participants. Pour faciliter l'expérience des participants et la rendre véritablement didactique, trois parcours (solo, d'équipe et d'entreprise) seront développés pour les guider dans le choix de leurs activités. Le parcours solo s'appuie sur un outil technologique et les deux autres parcours sur une équipe de bénévoles constituée de conseillers en entreprises professionnels et de gens passionnés par l'entrepreneuriat. Ceux-ci prépareront un circuit d'activités en fonction des besoins exprimés par les participants.

Mis à part quelques services sur mesure pour les entreprises privées et quelques activités spécialisées, l'accès à l'exposition, aux ateliers et aux conférences est gratuit pour les participants. Toutefois, ces derniers doivent préalablement s'inscrire et faire l'objet d'un processus de sélection afin d'assurer la présence d'un public réellement motivé et intéressé par l'entrepreneuriat.

Le financement, la formation, la commercialisation, l'exportation, le transfert d'entreprises, l'incorporation sont des exemples de sujets abordés lors de l'événement.

Dès l'édition 2020, Expo Entrepreneurs vise à augmenter la fréquentation à 10 000 visiteurs (entrepreneurs ou futurs entrepreneurs), soit le double de celle réalisée en 2018. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes, des jeunes, des personnes issues de la diversité, de l'immigration et des communautés autochtones.

Considérant qu'Expo Entrepreneurs a tenu une seule édition à ce jour et que l'organisme poursuit la consolidation de son modèle d'affaires, il est proposé que la Ville supporte l'événement dans le cadre d'une convention couvrant deux années plutôt que quatre tel qu'il a été demandé. La contribution maximale de la Ville de Montréal serait de 800 000 \$, soit 400 000 \$ pour l'édition 2019 et 400 000 \$ pour l'édition 2020. Il s'agirait du même niveau d'aide annuelle qui a été octroyée à l'organisme pour la réalisation de la première édition d'Expo Entrepreneurs en 2018. La convention en pièce jointe précise les conditions et les modalités de versement de cette aide financière.

À cet égard, la somme octroyée devrait être spécifiquement utilisée pour l'événement se déroulant à Montréal :

- Planification et développement de la programmation;
- Élaboration d'une stratégie de mise en marché (outils promotionnels, publicités, promotion sur les différentes plateformes médiatiques);
- Recrutement d'entrepreneurs ou de futurs entrepreneurs, selon les clientèles prioritaires;
- Logistique de l'événement.

Le soutien financier de 800 000 \$ qui serait attribué à Expo Entrepreneurs pour les éditions 2019 et 2020 représente 14 % du budget total prévisionnel sur deux ans (5 600 000 \$) et 36 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différentes instances publiques. La participation en argent et en services de plusieurs commanditaires complète le financement de l'événement.

	Édition 2019	Édition 2020	TOTAL
Revenus	(Million \$)	(Million \$)	(Million \$)
Ville de Montréal	0,400	0,400	0,800
Gouvernement du Québec (en analyse)	0,600	0,600	1,200
Gouvernement du Canada (non confirmé)	0,100	0,150	0,250
Commandites privées en argent	1,050	1,175	2,225
Commandites privées en services	0,300	0,325	0,625
Revenus autonomes	0,150	0,350	0,500
TOTAL	2,6	3,0	5,6
Dépenses	(Million \$)	(Million \$)	(Million \$)
Frais directs (marketing et ventes, programmation, production, location de salle, etc.)	1,650	1,900	3,550
Frais indirects (planification, communications, direction de projets et honoraires professionnels)	0,950	1,100	2,050
TOTAL	2,6	3,0	5,6

JUSTIFICATION

En réunissant l'écosystème entrepreneurial en un seul lieu et en donnant accès gratuitement à la majeure partie de l'événement aux participants, Expo Entrepreneurs facilitera les démarches des entrepreneurs qui auront à leur disposition toutes les ressources nécessaires au développement de leurs affaires.

Le conseil d'administration d'Expo Entrepreneurs est composé de cinq membres dont plusieurs dirigeants aguerris. En 2019, deux nouveaux membres s'ajouteront au conseil d'administration pour un total de sept membres afin de mieux représenter du milieu entrepreneurial de Montréal et du Québec. Un comité conseil agissant comme instance d'orientation et de validation a été également mis en place ainsi qu'un comité éditorial responsable de conseiller l'organisme en matière de contenu, tant sur le plan des formats que des intervenants. Ces comités sont composés notamment d'entrepreneurs de grande crédibilité, de représentants du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal.

L'événement a un potentiel de croissance marqué, tant au niveau de l'achalandage que de la présence des exposants.

Des outils technologiques sont mis à profit afin de faciliter l'expérience des usagers. De plus, un site web et une plateforme numérique permettent l'inscription des participants, et

ce, même si l'événement est gratuit. Cette façon de procéder a pour objectif d'identifier les défis des entrepreneurs et de s'assurer d'y répondre au cours de l'exposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 800 000 \$.

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal)

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Expo Entrepreneurs intégrera les principes du développement durable à différents stades de l'organisation du salon. Deux objectifs sont notamment visés : Faire d'Expo Entrepreneurs un événement « Zéro déchet » et « Carboneutre ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville permettra au projet de :

- devenir un événement incontournable de l'entrepreneuriat à Montréal;
- d'atteindre son objectif de « fédérer » l'écosystème entrepreneurial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Événement se déroulant sur deux jours (mercredi et jeudi), à la fin janvier 2019 et janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DÉCARY
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868-7674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2018-05-22

514 872-2248

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-06-12

Organisation : Expo Entrepreneurs
NEQ : 1172976723
Adresse : 2274 av. Beaconsfield Montréal (Québec) H4A2G8 Canada
Tél. : 514-928-9012

Objet : Demande de subvention

Géraldine Martin
Directrice de l'entrepreneuriat
Service du Développement économique
Ville de Montréal

Montréal, le 14 mai 2018

Madame

L'OBNL Expo Entrepreneurs créé le 31 juillet 2017, a pour objet de développer Expo Entrepreneurs, un événement dont la mission consiste à rassembler tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial du Québec à Montréal, pendant deux jours, la dernière semaine de janvier (mercredi et jeudi) à Montréal.

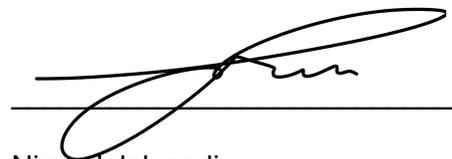
Pour réaliser un événement d'envergure qui prévoit de rassembler 50 000 + visiteurs sur les 4 prochaines années, nous souhaiterions obtenir une subvention de :

Année II	2018-2019	500 K \$
Année III	2019-2020	600 K \$
Année IV	2020-2021	750 K \$
Année V	2021-2022	550 K \$

Vous trouverez dans les documents joints toutes les informations utiles (y compris le budget) concernant Expo Entrepreneurs, et l'objet de notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président Directeur Général



Nima Jalalvandi

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **EXPO ENTREPRENEURS**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 2274, avenue Beaconsfield, Montréal, Québec H4A 2G8 agissant et représentée par Nima Jalalvandi, Président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 14 mai 2018.

N° d'inscription T.P.S. : 797120482
N° d'inscription T.V.Q. : 1224953701

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de l'événement « Expo Entrepreneurs », une exposition annuelle créée pour informer, conseiller et accompagner les entrepreneurs;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme, la mise en place d'événements se déroulant à l'extérieur de l'agglomération de Montréal et le déplacement des participants;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de CENT MILLE dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de HUIT CENT MILLE dollars (800 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018 :

5.2.1.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention et du dépôt des États financiers vérifiés de l'organisme au 31 mars 2018, à la satisfaction de la Responsable.

5.2.2 Pour l'année 2019 :

5.2.2.1 une somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE (175 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation de la programmation complète et de la mise à jour détaillée du budget de l'édition 2019 de l'événement;

5.2.2.2 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 \$) dans les 30 jours suivant la remise de la reddition de compte de l'édition 2019 de l'événement ainsi qu'une mise à jour du plan de réalisation et du budget de l'édition 2020.

5.2.3 Pour l'année 2020 :

5.2.3.1 une somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE (175 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation de la programmation complète et de la mise à jour détaillée du budget de l'édition 2020 de l'événement;

5.2.3.2 une somme maximale de CINQUANTE MILLE dollars (50 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise de la reddition de compte de l'édition 2020 de l'événement.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars

(2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2274, avenue Beaconsfield, Montréal, Québec, H4A 2G8, et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

EXPO ENTREPRENEURS

Par : _____
Nima Jalalvandi, Président

Cette convention a été approuvée par le de la Ville de Montréal, le^e jour du mois de (2018) (Résolution).

ANNEXE 1

PROJET

Le projet est porté par Expo Entrepreneurs, un organisme à but non lucratif qui vise à fédérer l'écosystème entrepreneurial et le rendre plus accueillant. Sa mission est d'informer, de conseiller, d'accompagner l'entrepreneur dans le monde des affaires et de lui présenter les différents services qui lui sont offerts tout en consolidant la culture entrepreneuriale.

L'événement « Expo Entrepreneurs » est un événement sur deux jours à Montréal qui se tient annuellement en janvier. L'objet de cette convention couvre les éditions 2019 et 2020 de cette exposition.

La programmation comprend des conférences et des ateliers selon divers formats (entrevue, conversation ouverte, panel en réaction en chaîne, groupe de travail interactif, séance questions-réponses, classe de maître, etc.) Les espaces d'expositions s'articule selon trois zones : 1) les quartiers des OBNL et des organismes publics; 2) les cliniques des entreprises-conseils proposant des rendez-vous de 15 minutes (droit, comptabilité, financement, etc.); 3) l'espace dédié aux grappes industrielles offrant des rencontres individuels et communes aux participants. Pour faciliter l'expérience des participants et la rendre véritablement didactique, trois parcours (solo, d'équipe et d'entreprise) seront développés pour les guider dans le choix de leurs activités. Le parcours solo s'appuie sur un outil technologique tandis que les deux autres parcours sont animés par une équipe de bénévoles constituée de conseillers en entreprises professionnels et de gens passionnés par l'entrepreneuriat.

Mis à part quelques services sur mesure pour les entreprises et quelques activités spécialisées, l'accès à l'exposition et aux activités est gratuit. Toutefois, les participants doivent préalablement s'inscrire et faire l'objet d'un processus de sélection afin d'assurer la présence d'un public réellement motivé et intéressé par l'entrepreneuriat.

Le financement, la formation, la commercialisation, l'exportation, le transfert d'entreprises, l'incorporation sont des exemples des sujets qui seront abordés lors de l'événement.

Objectifs et résultats attendus

- Proposer un programme d'activités et des espaces d'exposition mettant en valeur les services d'information, de conseil et d'accompagnement aux entrepreneurs offerts sur le territoire de Montréal et ailleurs au Québec, incluant à partir de 2019 la thématique de la commercialisation et de l'internationalisation des entreprises;
- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion d'Expo Entrepreneurs auprès des étudiants, des femmes, des personnes issues de l'immigration, de la diversité et des communautés autochtones;
- Augmenter la participation des entrepreneurs à l'événement à 8 400 entrées en 2019 et à 10 500 entrées en 2020, tout en identifiant le nombre de participants ayant bénéficié des parcours personnalisés (solo, d'équipe et d'entreprise);
- Accroître le nombre d'exposants à l'événement à 264 exposants en 2019 (soit : 118 entreprises privées et 146 organismes à but non lucratif) et à 330 exposants en

2020 (soit : 147 entreprises privées et 183 organismes à but non lucratif). À partir de l'édition 2020, l'organisme pourra explorer la mise en place de frais d'exposition au prix coûtant pour les OBNL afin de réduire sa dépendance aux revenus publics;

- S'assurer de la présence de l'offre de services de la Ville de Montréal, soit le réseau PME MTL ou tout autre organisme jugé pertinent par la Ville. À cet effet, la présente subvention couvre tous les frais d'exposition éventuels;
- Produire une étude sur les retombées de l'édition 2019 par une firme indépendante relativement à la participation (par exemple, le nombre de personnes qui ont démarré leurs entreprises ou qui ont bénéficié de l'accompagnement d'organisme de soutien à l'entrepreneuriat).
- Ajouter deux administrateurs additionnels en 2019 pour constituer un conseil d'administration de sept membres dont la composition représente le milieu entrepreneurial de Montréal et du Québec;
- Réunir un comité conseil en vue d'orienter, de valider et d'ajuster l'événement, et dont la coordination sera assumée par un représentant du gouvernement du Québec, un représentant de la Ville de Montréal et un entrepreneur confirmé. Un comité éditorial sera également mis en place pour valider et faire des propositions relativement à la forme et au contenu de l'événement;
- Consolider le modèle d'affaires de l'organisme sans que son expansion ne nuise à la croissance de l'événement Expo Entrepreneurs à Montréal. L'organisme ne peut déléguer à un tiers la gestion de l'événement et des fournisseurs.

Reddition de compte

Il est attendu qu'un rapport de reddition de comptes présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés.

Document et délai de transmission

Édition 2019

- Une programmation préliminaire et la mise à jour détaillée du budget à la satisfaction de la Responsable – au plus tard le 20 janvier 2019.
- Un rapport de reddition de compte présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés – au plus tard le 31 juillet 2019.
 - Le programme d'activités réalisé comprenant le nombre de conférenciers et d'ateliers, les thématiques couvertes ainsi que les outils technologiques utilisés lors de l'événement;
 - La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
 - Le nombre d'entrepreneurs qui ont participé à l'édition, ventilés par catégorie et provenance, et le nombre qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé;
 - La liste et le nombre des exposants, avec la provenance géographique;
 - La composition du comité conseil et du comité éditorial ainsi que les dates des séances tenues;

- La revue de presse de l'édition 2019;
- Le nombre d'emplois rémunérés liés directement à la réalisation du projet, exprimé en année-personne.
- Les États financiers vérifiés comprenant les états des résultats de l'édition 2019 – au plus tard le 31 août 2019.

Édition 2020

- Une programmation préliminaire et la mise à jour détaillée du budget à la satisfaction de la Responsable – au plus tard le 20 janvier 2020.
- Un rapport de reddition de compte présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés – au plus tard le 31 juillet 2020.
 - Le programme d'activités réalisé comprenant le nombre de conférenciers et d'ateliers, les thématiques couvertes ainsi que les outils technologiques utilisés lors de l'événement;
 - La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
 - Le nombre d'entrepreneurs qui ont participé à l'édition, ventilés par catégorie et provenance, et le nombre qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé;
 - La liste et le nombre des exposants, avec la provenance géographique;
 - La composition du conseil d'administration comprenant sept membres;
 - La composition du comité conseil et du comité éditorial ainsi que les dates des séances tenues;
 - La revue de presse de l'édition 2020;
 - Le nombre d'emplois rémunérés liés directement à la réalisation du projet, exprimé en année-personne;
 - Le modèle d'affaires mise à jour.
- Les États financiers vérifiés comprenant les états des résultats de l'édition 2020 – au plus tard le 31 août 2020.

Retombées

- Une étude de retombées pour les participants de l'édition 2019 effectuée par une firme indépendante – au plus tard le 30 septembre 2020.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1187952001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 800 000 \$ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187952001 Expo Entrepreneurs.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-14

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses. ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GSF Canada inc.	786 518,20 \$
Coforce inc.	1 035 044,71 \$
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	482 413,08 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-07-05 14:45

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1184512001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015 et prendront fin le 30 octobre 2018. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, soit pour 42 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction Gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2015. Les bâtiments étaient regroupés en onze lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0600 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soum.)

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 \$ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 \$ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 \$ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 \$ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1^{er} septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36\$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 42 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et le coût d'éventuels contrats octroyés, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours.

La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaire soit du 1^{er} novembre 2018 au 30 octobre 2019 au coût total de 2 303 975,99 \$, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) lors de l'octroi en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 2 303 975,99\$.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2018 et sera priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2019.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et l'autre par l'agglomération en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «Répartition_dépense_agglo_central_local_PROLONGATION 1» en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 93,75 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : «Répartition_dépenses_brutes_PROLONGATION 1».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée. Un report de prolongation ou une interruption de service compromettraient la salubrité des bâtiments, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : 30 octobre 2018

- Début de la prolongation : 1^{er} novembre 2018
- Fin de la prolongation : 30 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-10

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
				Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'agglomération lot #1							
0456	IPDQ 3	14680 Boulevard de Pierrefonds	35 374,26 \$	100,00%			1,65%
3162	POSTE DE QUARTIER NO 1	2883 Boulevard Saint-Charles	32 796,85 \$	100,00%			1,53%
3165	POSTE DE QUARTIER NO 4 (ROX)	4139 Boulevard des Sources	26 538,90 \$	100,00%			1,24%
3166	POSTE DE QUARTIER NO # 5, COUR MUNICIPALE	401 Boulevard Saint-Jean	27 135,12 \$	100,00%			1,27%
Total bâtiments d'agglomération lot #1:			121 845,13 \$	100,00%			5,70%
COÛT TOTAL LOT #1			121 845,13 \$	100,00%			5,70%
Bâtiments d'agglomération lot #2							
3686	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST	2805 Boulevard Thimens (SLR)	123 450,99 \$	100,00%			5,77%
3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPALE	1761 Rue Grenet & 820, Rue Saint-Gerr	31 127,70 \$	100,00%			1,46%
3176	SECURITÉ ROUTIÈRE RÉGION NORD	40 Avenue Roosevelt (MTR)	0,00 \$	100,00%			0,00%
3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	11756 Boulevard O'Brien	27 463,86 \$	100,00%			1,28%
Total bâtiments d'agglomération lot #2:			182 042,55 \$	100,00%			8,51%
COÛT TOTAL LOT #2			182 042,55 \$	100,00%			8,51%
Bâtiments d'agglomération lot #3							
3242	POSTE DE QUARTIER NO 11	6255 Avenue Somerled	35 554,98 \$	100,00%			1,66%
3243	POSTE DE QUARTIER NO 15 OUEST (COMM.)	1625 Avenue de l'Église	36 984,80 \$	100,00%			1,73%
3170	POSTE DE QUARTIER NO 9	5757 Boulevard Cavendish	26 075,44 \$	100,00%			1,22%
3250	POSTE DE QUARTIER NO 26 OUEST	5995 Boulevard Décarie	31 692,14 \$	100,00%			1,48%
Total bâtiments d'agglomération lot #3:			130 307,36 \$	100,00%			6,09%
COÛT TOTAL LOT #3			130 307,36 \$	100,00%			6,09%
Bâtiments d'agglomération lot #4							
3172	POSTE DE QUARTIER NO 13 SUD (OPER.)	8745 Boulevard LaSalle	52 024,32 \$	100,00%			2,43%
3132	POSTE DE QUARTIER NO 16, COUR MUNICIPALE	750 Willibrord & 4 555, avenue de Verdun	36 285,24 \$	100,00%			1,70%
3169	POSTE DE QUARTIER NO 8	170, 15e Avenue	32 356,68 \$	100,00%			1,51%
Total bâtiments d'agglomération lot #4:			120 666,24 \$	100,00%			5,64%
Bâtiments d'agglomération non SPVM lot #4							
8192	ICOUR MUNICIPALE - POINT DE SERVICE SUD	7777 Newman	32 271,58 \$	100,00%			1,51%
Total bâtiments centraux lot #4:			32 271,58 \$	100,00%			1,51%
COÛT TOTAL LOT #4			152 937,82 \$	100,00%			7,15%
Bâtiments d'agglomération lot #5							
3688	CENTRE OPÉRATIONNEL SUD	980 Rue Guy	116 868,09 \$	100,00%			5,46%
3136	POSTE QUARTIER 12	19 Rue Stanton (WMT)	24 601,68 \$	100,00%			1,15%
3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	1180 Rue Sainte-Elisabeth	44 496,24 \$	100,00%			2,08%
3725	C.R.R.E., SMP, INTERVENTION SUD	951 Rue William	109 646,75 \$	100,00%			5,13%
Total bâtiments d'agglomération lot #5:			295 612,76 \$	100,00%			13,82%
COÛT TOTAL LOT #5			295 612,76 \$	100,00%			13,82%
Bâtiments d'agglomération lot #6							
2547	IPDQ NO 38 (OPER.)	1033 Rue Rachel E	87 975,00 \$	100,00%			4,11%
3099	IPDQ NO 24 SUD (OPER.), COUR MUNICIPALE	1433 Avenue Van Horne	32 384,16 \$	100,00%			1,51%
8153	POSTE DE QUARTIER NO 33	570 Avenue Beaumont	32 480,70 \$	100,00%			1,52%
3261	UNITÉ ÉCLIPSE	209 Avenue Laurier E	26 311,92 \$	100,00%			1,23%
3684	CAVALERIE DU SPVM	1515 Voie Camillien-Houde	28 037,14 \$	100,00%			1,31%
Total bâtiments d'agglomération lot #6:			207 188,92 \$	100,00%			9,69%
COÛT TOTAL LOT #6			207 188,92 \$	100,00%			9,69%
Bâtiments d'agglomération lot #7							
3685	CENTRE OPÉRATIONNEL NORD	855 Boulevard Crémazie E	124 206,93 \$	100,00%			5,81%
0757	CHALET JEAN-PAUL II, PDQ 31 O. (OPER.)	7920 Boulevard Saint-Laurent	30 128,12 \$	100,00%			1,41%
3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	1805 Rue Fleury	32 060,20 \$	100,00%			1,50%
3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST (COMM.)	8930 Boulevard Pie-IX	30 305,56 \$	100,00%			1,42%
Total bâtiments d'agglomération lot #7:			216 700,81 \$	100,00%			10,13%
Bâtiments non SPVM lot #7							
3685	ENVIRONN.	855 Boulevard Crémazie E	38 845,44 \$	100,00%			1,82%
Total bâtiments centraux non SPVM lot #7:			38 845,44 \$	100,00%			1,82%
COÛT TOTAL LOT #7			255 546,25 \$	100,00%			11,95%
Bâtiments d'agglomération lot #8							
3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	920 Rue Bélanger E	27 659,46 \$	100,00%			1,29%
3682	SPVM, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	5000 Rue d'Iberville (MTL)	76 253,22 \$	100,00%			3,57%
Total bâtiments d'agglomération lot #8:			103 912,68 \$	100,00%			4,86%
Bâtiments centraux lot #8							
3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	2580 Boulevard Saint-Joseph	133 625,62 \$		100,00%		6,25%
Total bâtiments d'agglomération non SPVM lot #8:			133 625,62 \$		100,00%		6,25%
COÛT TOTAL LOT #8			237 538,30 \$	43,75%	56,25%		11,11%
Bâtiments d'agglomération lot #9							
8185	IPDQ NO 48	6680 Rue Sherbrooke E	33 124,76 \$	100,00%			1,55%
3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	4555 Rue Hochelaga	109 346,80 \$	100,00%			5,11%
8160	SPVM - PDQ 44	4807 Rue Molson	33 408,36 \$	100,00%			1,56%
Total bâtiments d'agglomération lot #9:			175 879,92 \$	100,00%			8,22%
Bâtiments d'agglomération non SPVM lot #9							
3666	LE "2620" ST-JOSEPH	2620 Boulevard Saint-Joseph	46 330,68 \$	100,00%			2,17%
Total bâtiments centraux non SPVM lot #9:			46 330,68 \$	100,00%			2,17%
COÛT TOTAL LOT #9			222 210,60 \$	100,00%			10,39%
Bâtiments d'agglomération lot #10							
3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	7700 Boulevard Langelier	151 043,12 \$	100,00%			7,06%
3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELEVÉ 911	6100 Boulevard Henri-Bourassa	47 616,96 \$	100,00%			2,23%
3179	POSTE DE QUARTIER NO 42, COUR MUNICIPALE	8181 Rue Lacordaire & 8370, boul. Lacor	33 413,30 \$	100,00%			1,56%
3181	POSTE DE QUARTIER NO 46	6850 Boulevard Joseph-Renaud (ANJ)	29 601,72 \$	100,00%			1,38%
Total bâtiments d'agglomération lot #10:			261 675,10 \$	100,00%			12,24%
COÛT TOTAL LOT #10			261 675,10 \$	100,00%			12,24%
Bâtiments d'agglomération lot #11							
3267	POSTE DE QUARTIER NO 49, COUR MUNICIPALE	1498 Boulevard Saint-Jean-Baptiste & 50	26 962,56 \$	100,00%			1,26%
3299	POSTE DE QUARTIER NO 45	8200 Boulevard Maurice-Duplessis	26 638,99 \$	100,00%			1,25%
3728	CARRIÈRE DEMIX	11171 Autoroute Métropolitaine	18 196,80 \$	100,00%			0,85%
Total bâtiments d'agglomération lot #11:			71 798,35 \$	100,00%			3,36%
COÛT TOTAL LOT #11			71 798,35 \$	100,00%			3,36%
COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES			2 138 703,14 \$	2 005 077,52 \$	133 625,62 \$		100,00%
RÉPARTITION DES DÉPENSES				93,75%	6,25%		100,00%

NO	BÂTIMENT	Coûts prolongation 2018-2019	Total	%
Bâtiments Centraux				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000 (DI)				
3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	133 625,62 \$	133 625,62 \$	6,25%
Total bâtiments centraux		133 625,62 \$	133 625,62 \$	6,25%
Bâtiments Agglomération				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000 (DI)				
8192	COUR MUNICIPALE - POINT DE SERVICE SUD	32 271,58 \$	32 271,58 \$	1,51%
3685	ENVIRONN.	38 845,44 \$	38 845,44 \$	1,82%
3666	LE "2620" ST-JOSEPH	46 330,68 \$	46 330,68 \$	2,17%
Sous-total		117 447,70 \$	117 447,70 \$	5,49%
Imputation 2101.0010000.105629.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000 (SPVM)				
0456	PDQ 3	35 374,26 \$	35 374,26 \$	1,65%
3162	POSTE DE QUARTIER NO 1	32 796,85 \$	32 796,85 \$	1,53%
3165	POSTE DE QUARTIER NO 4 (ROX)	26 538,90 \$	26 538,90 \$	1,24%
3166	POSTE DE QUARTIER NO # 5, COUR MUNICIPALE	27 135,12 \$	27 135,12 \$	1,27%
3686	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST	123 450,99 \$	123 450,99 \$	5,77%
3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPALE	31 127,70 \$	31 127,70 \$	1,46%
3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	27 463,86 \$	27 463,86 \$	1,28%
3242	POSTE DE QUARTIER NO 11	35 554,98 \$	35 554,98 \$	1,66%
3243	POSTE DE QUARTIER NO 15 OUEST (COMM.)	36 984,80 \$	36 984,80 \$	1,73%
3170	POSTE DE QUARTIER NO 9	26 075,44 \$	26 075,44 \$	1,22%
3250	POSTE DE QUARTIER NO 26 OUEST	31 692,14 \$	31 692,14 \$	1,48%
3172	POSTE DE QUARTIER NO 13 SUD (OPER.)	52 024,32 \$	52 024,32 \$	2,43%
3132	POSTE DE QUARTIER NO 16, COUR MUNICIPALE	36 285,24 \$	36 285,24 \$	1,70%
3169	POSTE DE QUARTIER NO 8	32 356,68 \$	32 356,68 \$	1,51%
3688	CENTRE OPÉRATIONNEL SUD	116 868,09 \$	116 868,09 \$	5,46%
3136	POSTE QUARTIER 12	24 601,68 \$	24 601,68 \$	1,15%
3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	44 496,24 \$	44 496,24 \$	2,08%
3725	C.R.R.É, SMIP, INTERVENTION SUD	109 646,75 \$	109 646,75 \$	5,13%
2547	PDQ NO 38 (OPER.)	87 975,00 \$	87 975,00 \$	4,11%
3099	PDQ NO 24 SUD (OPER.), COUR MUNICIPALE	32 384,16 \$	32 384,16 \$	1,51%
8153	POSTE DE QUARTIER NO 33	32 480,70 \$	32 480,70 \$	1,52%
3261	UNITÉ ÉCLIPSE	26 311,92 \$	26 311,92 \$	1,23%
3684	CAVALERIE DU SPVM	28 037,14 \$	28 037,14 \$	1,31%
3685	CENTRE OPÉRATIONNEL NORD	124 206,93 \$	124 206,93 \$	5,81%
0757	CHALET JEAN-PAUL II, PDQ 31 O. (OPER.)	30 128,12 \$	30 128,12 \$	1,41%
3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	32 060,20 \$	32 060,20 \$	1,50%
3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST (COMM.)	30 305,56 \$	30 305,56 \$	1,42%
3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	27 659,46 \$	27 659,46 \$	1,29%
3682	SPVM, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	76 253,22 \$	76 253,22 \$	3,57%
8185	PDQ NO 48	33 124,76 \$	33 124,76 \$	1,55%
3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	109 346,80 \$	109 346,80 \$	5,11%
8160	SPVM - PDQ 44	33 408,36 \$	33 408,36 \$	1,56%
3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	151 043,12 \$	151 043,12 \$	7,06%
3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELÈVE 911	47 616,96 \$	47 616,96 \$	2,23%
3179	POSTE DE QUARTIER NO 42, COUR MUNICIPALE	33 413,30 \$	33 413,30 \$	1,56%
3181	POSTE DE QUARTIER NO 46	29 601,72 \$	29 601,72 \$	1,38%
3267	POSTE DE QUARTIER NO 49, COUR MUNICIPALE	26 962,56 \$	26 962,56 \$	1,26%
3299	POSTE DE QUARTIER NO 45	26 638,99 \$	26 638,99 \$	1,25%
3728	CARRIÈRE DEMIX	18 196,80 \$	18 196,80 \$	0,85%
Sous-total		1 887 629,82 \$	1 887 629,82 \$	1,56%
Total bâtiments agglomération		2 005 077,52 \$	2 005 077,52 \$	93,75%
TOTAL avant taxes		2 138 703,14 \$	2 138 703,14 \$	100,00%

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 1**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

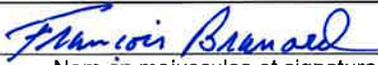
J'accepte la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :


Nom en majuscules et signature

16-07-2018
Date



FRANÇOIS BRASSARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 3

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

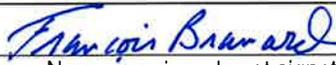
J'accepte la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :



Nom en majuscules et signature

FRANÇOIS BRASSARD

16-07-2018

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

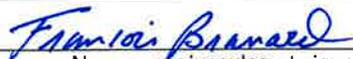
J'accepte la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :



Nom en majuscules et signature

16-07-2018

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 6

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

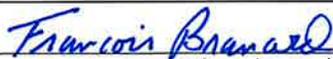
J'accepte la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :



Nom en majuscules et signature

16-07-2018

Date



FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 11

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1^{er} novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

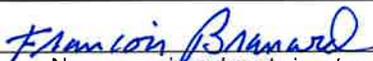
J'accepte la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :



Nom en majuscules et signature

16-07-2018

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
GSF Canada inc. Services d'entretien Ménager Vimont inc.
2282 boul Industriel
Laval H7S 1P9

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 8**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

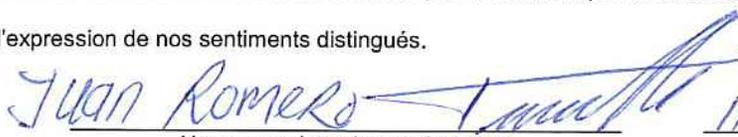
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

 11/07/2018
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 5**

Monsieur,

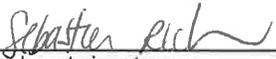
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer  11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sébastien Richer
Directeur Général
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

Sébastien Richer

Nom en majuscules et signature

11 juillet 2018

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date


Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer  11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sébastien Richer
Directeur Général
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 10

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

Sébastien Richer

Nom en majuscules et signature

11 juillet 2018

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Dossier # : 1184512001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat

Objet :

Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1184512001_GSF_Canada,Coforce,Vimont.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-04

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil et Du Soutien Financier-
Point De Service Hdv



(1)

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses. ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Service d'entretien Alphanet inc.	333 231,23 \$
Coforce inc.	653 852,25 \$
Axia services inc.	131 299,15 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-07-05 14:45

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015 et prendront fin le 30 octobre 2018. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, soit pour 19 d'arrondissements et 2 des services centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction Gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2015. Les bâtiments étaient regroupés en neuf lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0601 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes "Mac Donald Maintenance inc.", "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Les Services adaptés Transit" pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 \$, taxes incluses

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 \$ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 \$ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 \$ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 \$ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1^{er} septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36\$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 19 d'arrondissements et 2 des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et les coûts d'éventuels contrats octroyés, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année des contrats en cours.

La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaire soit du 1^{er} novembre 2018 au 30 octobre 2019 au coût total de 1 118 382,63 \$, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ce contrat ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'entreprise "Les Services adaptés Transit inc." a changé de nom pour "Axia services inc." en décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 1 118 382,63 \$.

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2018 et sera priorisée

dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2019.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et l'autre par les arrondissements en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «Répartition_dépense_agglo_central_local_PROLONGATION 1» en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 0,00 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : «Répartition_dépenses_brutes_PROLONGATION 1».

Bien que la dépense est 100% centrale, le dossier est soumis au conseil d'agglomération puisque le contrat original avait été soumis au conseil d'agglomération en 2015 (CG15 0600).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée. Un report de prolongation ou une interruption de service compromettraient la salubrité des bâtiments, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : 30 octobre 2018

- Début de la prolongation : 1^{er} novembre 2018
- Fin de la prolongation : 30 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-10

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
				Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'arrondissements lot #2							
8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	525 Rue du Dominion	35 866,56 \$			100,00%	3,39%
Total bâtiments arrondissement lot #2:			35 866,56 \$			100,00%	3,39%
Bâtiments centraux lot #2							
0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	335 Rue D'Youville	33 982,81 \$		100,00%		3,21%
Total bâtiments centraux lot #2:			33 982,81 \$		100,00%		3,21%
COÛT TOTAL LOT #2			69 849,37 \$		48,65%	51,35%	6,60%
Bâtiments d'arrondissements lot #3							
4201	CENTRE SAINT-EUSÈBE	2323 Rue de Rouen	34 500,84 \$			100,00%	3,26%
8662	MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC	2550 Rue Ontario E	77 548,58 \$			100,00%	7,33%
8662	CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART	2633 Rue Ontario E	134 407,50 \$			100,00%	12,71%
Total bâtiments arrondissement lot #3:			246 456,92 \$			100,00%	23,30%
COÛT TOTAL LOT #3			246 456,92 \$			100,00%	23,30%
Bâtiments d'arrondissements lot #4							
0978	EDIFICE ALBERT DUMOUCHEL	10300 Rue Lajeunesse	143 837,56 \$			100,00%	13,60%
0371	MAISON DU BON TEMPS (P. DESAUTELS)	8000 Boulevard Gouin E	9 377,72 \$			100,00%	0,89%
Total bâtiments arrondissement lot #4:			153 215,28 \$			100,00%	14,48%
COÛT TOTAL LOT #4			153 215,28 \$			100,00%	14,48%
Bâtiments d'arrondissements lot #5							
0191	CENTRE ACCES-CIBLE JEUNESSE ROSEMONT	5375 1re Avenue	16 056,96 \$			100,00%	1,52%
0240	BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	500 boulevard Rosemont	88 118,64 \$			100,00%	8,33%
0446	CHALET DU PARC ÉTIENNE-DESMARTEAU	3800 Rue Beaubien E	12 920,76 \$			100,00%	1,22%
Total bâtiments arrondissement lot #5:			117 096,36 \$			100,00%	11,07%
COÛT TOTAL LOT #5			117 096,36 \$			100,00%	11,07%
Bâtiments d'arrondissements lot #6							
2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	3553 Rue Saint-Urbain	46 464,32 \$			100,00%	4,39%
8609	MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL	465 Avenue du Mont-Royal E	45 848,64 \$			100,00%	4,33%
Total bâtiments arrondissement lot #6:			92 312,96 \$			100,00%	8,73%
COÛT TOTAL LOT #6			92 312,96 \$			100,00%	8,73%
Bâtiments d'arrondissements lot #7							
8742	POLYVAL. WILLIAM-HINGSTON (BIBLIO)	415 - 421 Rue Saint-Roch	64 034,46 \$			100,00%	6,05%
Total bâtiments d'arrondissement lot #7:			64 034,46 \$			100,00%	6,05%
Bâtiments centraux lot #7							
2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	3670 Rue Jeanne-Mance	38 849,10 \$		100,00%		3,67%
Total bâtiments centraux lot #7:			38 849,10 \$		100,00%		3,67%
COÛT TOTAL LOT #7			102 883,56 \$		37,76%	62,24%	9,73%
Bâtiments d'arrondissement lot #8							
0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	4200 Rue Ontario E	60 805,11 \$			100,00%	5,75%
0811	MAISON DE LA CULTURE MERCIER	8105 Rue Hochelaga	83 285,54 \$			100,00%	7,87%
8647	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MERCIER EST	7958 Rue Hochelaga	17 776,44 \$			100,00%	1,68%
Total bâtiments arrondissement lot #8:			161 867,09 \$			100,00%	15,30%
COÛT TOTAL LOT #8			161 867,09 \$			100,00%	15,30%
Bâtiments d'arrondissement lot #9							
0763	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	1515 Boulevard du Tricentenaire	28 424,10 \$			100,00%	2,69%
0773	CENTRE PLATEAU SAINT-JEAN-BAPTISTE	1050 Boulevard Saint-Jean-Baptiste	1 753,92 \$			100,00%	0,17%
0761	GARAGE DE LA COUR POINTE-AUX-TREMBLES	3535 36e Avenue	55 276,48 \$			100,00%	5,23%
8741	GARAGE DE LA COUR RIVIERE-DES-PRAIRIES	9255 Boulevard Henri-Bourassa E	28 743,50 \$			100,00%	2,72%
Total bâtiments arrondissement lot #9:			114 198,00 \$			100,00%	10,79%
COÛT TOTAL LOT #9			114 198,00 \$			100,00%	10,79%

COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	1 057 879,54 \$		72 831,91 \$	985 047,63 \$	100,00%
RÉPARTITION DES DÉPENSES		0,00%	6,88%	93,12%	100,00%

NO	BÂTIMENT	Coûts prolongation 2018-2019	Total	%
Bâtiments Centraux				
Imputation 2114.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DI)				
0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	33 982,81 \$	33 982,81 \$	3,21%
2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	38 849,10 \$	38 849,10 \$	3,67%
Total bâtiments centraux		72 831,91 \$	72 831,91 \$	6,88%
Bâtiments Arrondissement				
Imputation 2114.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DI)				
8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	35 866,56 \$	35 866,56 \$	3,39%
4201	CENTRE SAINT-EUSÈBE	34 500,84 \$	34 500,84 \$	3,26%
8662	MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC	77 548,58 \$	77 548,58 \$	7,33%
8662	CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART	134 407,50 \$	134 407,50 \$	12,71%
0978	EDIFICE ALBERT DUMOUCHEL	143 837,56 \$	143 837,56 \$	13,60%
0371	MAISON DU BON TEMPS (P. DESAUTELS)	9 377,72 \$	9 377,72 \$	0,89%
0191	CENTRE ACCES-CIBLE JEUNESSE ROSEMONT	16 056,96 \$	16 056,96 \$	1,52%
0240	BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	88 118,64 \$	88 118,64 \$	8,33%
0446	CHALET DU PARC ÉTIENNE-DESMARTEAU	12 920,76 \$	12 920,76 \$	1,22%
2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	46 464,32 \$	46 464,32 \$	4,39%
8609	MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL	45 848,64 \$	45 848,64 \$	4,33%
8742	POLYVAL. WILLIAM-HINGSTON (BIBLIO)	64 034,46 \$	64 034,46 \$	6,05%
0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	60 805,11 \$	60 805,11 \$	5,75%
0811	MAISON DE LA CULTURE MERCIER	83 285,54 \$	83 285,54 \$	7,87%
8647	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MERCIER EST	17 776,44 \$	17 776,44 \$	1,68%
0763	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	28 424,10 \$	28 424,10 \$	2,69%
0773	CENTRE PLATEAU SAINT-JEAN-BAPTISTE	1 753,92 \$	1 753,92 \$	0,17%
0761	GARAGE DE LA COUR POINTE-AUX-TREMBLES	55 276,48 \$	55 276,48 \$	5,23%
8741	GARAGE DE LA COUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	28 743,50 \$	28 743,50 \$	2,72%
Total bâtiments arrondissement		985 047,63 \$	985 047,63 \$	93,12%
TOTAL avant taxes		1 057 879,54 \$	1 057 879,54 \$	100,00%

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

Sébastien Richer

Nom en majuscules et signature

11 juillet 2018

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 3

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

Sébastien Richer



Nom en majuscules et signature

11 juillet 2018

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer  11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sébastien Richer
Directeur Général
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 6

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer  11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sébastien Richer
Directeur Général
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 8

Monsieur,

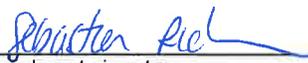
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer  11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 2

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

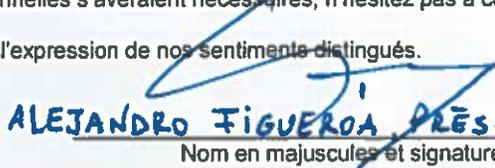
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


ALEJANDRO FIGUEROA, PRÉSIDENT
Nom en majuscules et signature

11 juillet 2018
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date


Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanel.com

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 5

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA, PRÉSIDENT
Nom en majuscules et signature

11 juillet 2018
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature

_____ Date


Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanel.com

Objet : **Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 7**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA PRÉSIDENT 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Jean-Emmanuel Arsenault
Directeur Général

13025 rue Jean-Grou
Montréal Qc H1A 3N6
Courriel : : jean-emmanuel.arsenault@letransit.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 9**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1^{er} novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoncea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Pour: SMIC MELINE LA POINTE
Nom en majuscules et signature

Le 11 juillet 2018
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoncea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-8717

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie

Objet : Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184512002 Alphanet,Coforce,Axia.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-04

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil et Du Soutien Financier-
Point De Service Hdv



Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

Il est recommandé :

1. de modifier la clause « indexation des prix » ayant trait spécifiquement au taux de change réel à utiliser lors de l'émission d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre 1049020 et procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 1259071 pour une somme de 184 362,97 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-07-10 12:52

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mai 2015, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre avec Aéro-feu ltée pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans. En juin 2015, la Ville émettait un premier bon de commande pour l'achat de 4 camions échelles. En février 2018, le conseil d'agglomération approuvait la dépense pour l'achat de 8 autres camions.

Conformément à l'article 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13443, les prix soumis par le fournisseur sont fermes pour la durée du contrat mais ceux-ci sont indexés (si requis) pour tenir compte de la fluctuation du taux de change entre la date d'ouverture des soumissions (4 mars 2015) et la date d'émission du bon de commande. La formule d'indexation prévue à l'appel d'offres est basée sur le taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada.

La problématique réside dans le fait que la Banque du Canada a cessé la publication du taux de change à midi le 28 avril 2017 pour le remplacer par la publication d'un taux de change moyen quotidien publié, à chaque jour ouvrable, au plus tard à 16h30. Une revue du contrat, par le Services des affaires juridiques, a permis de constater qu'aucun mécanisme de remplacement n'a été prévu en cas de désuétude d'un taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix.

En février 2018, l'émission du deuxième bon de commande pour l'achat de 8 camions échelles a fait ressortir la problématique liée au calcul du taux de change.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0126 – 22 février 2018 : Autoriser une dépense de 9 365 024,18 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit (8) camions échelles pour le combat d'incendie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Aéro-feu ltée » (CG15 0354).

CG15 0354 – 28 mai 2015 : Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie – Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires – 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

DESCRIPTION

Ce dossier vise la modification de la clause « indexation des prix » prévu à l'article 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13433. Plus précisément, la modification concerne la référence au taux de change à utiliser au moment de l'émission d'un bon de commande (taux de change réel).

Après concertation entre les différents intervenants au dossier, il a été proposé de remplacer le taux de change réel devenu désuet par le taux de change moyen quotidien publié par la Banque du Canada, à chaque jour ouvrable, au plus tard à 16h30.

Cette modification au contrat entraîne une dépense supplémentaire de 184 362,97 \$, taxes incluses, car le bon de commande 1259071 devra être indexé conformément aux autres dispositions du contrat. La méthode d'indexation et son calcul sont présentés en pièce jointe.

Ce coût relatif à l'indexation de la deuxième commande (8 camions) a été prévu sous forme de provision au sommaire décisionnel 1184922001.

JUSTIFICATION

Atteindre l'objectif initial visé par la clause d'indexation des prix prévue à l'appel d'offres 14-13433 à savoir un partage du risque entre la Ville et le fournisseur sur les fluctuations du taux de change.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification au contrat n'entraîne pas un besoin en crédits supplémentaires puisqu'une provision de 445 953.53 \$, taxes incluses, avait été prévu au dossier 1184922001 pour faire face aux possibles variations de taux de change de la deuxième commande.

Cette dépense sera entièrement payée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'une entente sur le taux de change à utiliser pour indexer les commandes, le fournisseur pourrait se prévaloir de son droit de mettre fin au contrat. Une telle situation entraînerait des retards significatifs au programme de remplacement de camions stratégiques requis aux opérations du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Amendement du bon de commande en août 2018
- Livraison des camions en décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Françoise TURGEON, Service des finances

Lecture :

Françoise TURGEON, 13 juin 2018
Richard LIEBMANN, 6 juin 2018
Renée VEILLETTE, 6 juin 2018
Sylvie GIRARD, 5 juin 2018
Jean-François LEMOINE, 5 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-05

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-06

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Modifier la clause « indexation des prix » de l’entente-cadre 1049020 pour l’acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l’ajustement du bon de commande 1259071 pour l’achat de 8 camions échelles pour l’année 2018.

Calcul de l'indexation			
		2018-02-27	
	Taux réel	1,2740	
	Taux de référence	1,2440	
	Indice - taux de change	1,0241	
	Variation taux de change (%)	2,41%	
		Indexation requise sur 90 %	
		Sans taxes	Taxes incluses
	Prix bu bon de commande	7 388 000,00 \$	8 494 353,00 \$
	90% A	6 649 200,00 \$	7 644 917,70 \$
	Indexation %	2,41%	2,41%
	Coût de l'indexation B	160 350,48 \$	184 362,97 \$
	10% C	738 800,00 \$	849 435,30 \$
	Coût total du bon de commande indexé A + B + C	7 548 350,48 \$	8 678 715,97 \$



[14--13433 - Acceptation de la modification au contrat.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 20 juin 2018

Madame Hélène Picard
ARÉO-FEU LTÉE
5205 J-Armand Bombardier,
Longueuil (Québec) J3Z 1G4

Courriel : hpicard@areo-feu.com

**Objet : Désuétude du taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix
Appel d'offres n° 14-13433
Fourniture de camions à échelle aériennes d'une portée verticale
nominale de 100 pieds – Entente d'approvisionnement 5 ans**

Bonjour madame Picard,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique et au courriel du 10 mai 2018 concernant la désuétude du taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix à l'appel d'offres cité à l'objet, on me demande une confirmation plus officielle.

À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir l'acceptation de votre part au changement du libeller de la formule d'indexation indiquée à la clause no 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité à l'objet.

Ancienne clause

La Ville évalue à 90 % la proportion de contenu étranger qui entre dans la fabrication et l'assemblage de chaque de camion-échelle. Par conséquent les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et seront indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions et le taux de change à la date d'émission du bon de commande, selon la formule suivante :

Prix indexé =
(90 %) Prix de référence ⁽¹⁾ X Indice du taux de change ⁽²⁾ + (10 %) Prix de référence

(1) Le prix de référence correspond au prix de la soumission.

(2) **Indice du taux de change =**
$$\frac{\text{Taux réel}^{(2.1) \text{ US}}}{\text{Taux de référence}^{(2.2) \text{ US}}}$$

(2.1) Le taux réel correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date d'émission du bon de commande.

(2.2) Le taux de référence correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date de l'ouverture des soumissions.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le prix indexé (en dollar canadien) sera donc plus élevé que le prix soumis si le dollar canadien a perdu de la valeur par rapport au dollar américain depuis l'ouverture des soumissions et inversement, il sera moins élevé si le dollar canadien a gagné de la valeur.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de deux pour cent (2 %) ou moins par rapport au taux de change de référence.

L'ajustement sera calculé et autorisé par le Service de l'approvisionnement ou par Service de sécurité incendie de Montréal selon les conditions précitées.

Nouvelle clause utilisé dans la formule d'ajustement de prix (utilisation du taux change moyen quotidien publié à 16h30 par la Banque du Canada)

La Ville évalue à 90 % la proportion de contenu étranger qui entre dans la fabrication et l'assemblage de chaque de camion-échelle. Par conséquent les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et seront indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions et le taux de change à la date d'émission du bon de commande, selon la formule suivante :

Prix indexé =
(90 %) Prix de référence ⁽¹⁾ X Indice du taux de change ⁽²⁾ + (10 %) Prix de référence

(3) Le prix de référence correspond au prix de la soumission.

(4) **Indice du taux de change =**
$$\frac{\text{Taux réel}^{(2.1) \text{ US}}}{\text{Taux de référence}^{(2.2) \text{ US}}}$$

(2.1) Le taux réel correspond au dernier taux de change US/CAD publié à 16h30 par la Banque du Canada à la date d'émission du bon de commande.

(2.2) Le taux de référence correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date de l'ouverture des soumissions.

Le prix indexé (en dollar canadien) sera donc plus élevé que le prix soumis si le dollar canadien a perdu de la valeur par rapport au dollar américain depuis l'ouverture des soumissions et inversement, il sera moins élevé si le dollar canadien a gagné de la valeur.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de deux pour cent (2 %) ou moins par rapport au taux de change de référence.

L'ajustement sera calculé et autorisé par le Service de l'approvisionnement ou par Service de sécurité incendie de Montréal selon les conditions précitées.

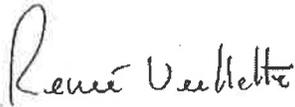
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

En conclusion, vous trouverez ci-dessous les démarches entérinées de part et d'autres en lien avec la modification :

- Modifié le bon de commande 1259071 pour faire l'ajustement au taux de change de 1.2740 en lieu et place du 1.2686 lorsque la modification sera approuvée par les instances.
- Établir un réseau de communication entre Aréo-Feu et le SMRA pour définir de la date du taux utilisé avec émission du bon de commande la journée suivante.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire.

Cordialement.



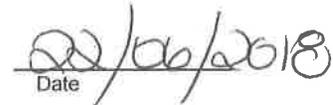
Renée Veillette
Agente d'approvisionnement II

Courriel : rveillette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1057

J'accepte la modification :



Signature



Date

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La modification est conforme aux exigences de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes .

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

Le : 2018-07-05



Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 \$ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78\$ en 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Centre de tri Mélimax inc., seul soumissionnaire conforme, pour une période de 22 mois, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 781 744,07 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-17092 et au tableau de prix reçus.
2. d'autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de l'environnement;
3. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service l'environnement de 252 577,78\$ au net pour 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 \$ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78\$ en 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par le Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement octroie des contrats permettant aux territoires et aux écocentres de transporter leur bois vers des sites de traitement autorisés pour être valorisé. Les quantités prévues au contrat de 2015 ont été épuisées plus rapidement en raison d'un plus grand apport de matière que prévu. Le Service de l'environnement a donc demandé au Service de l'approvisionnement que soit lancé un appel d'offres (A/O) pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de l'écocentre.

L'A/O 18-17092 a été lancé le 6 juin 2018 et les soumissions devaient être déposées au plus tard le 26 juin 2018. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO. Il est primordial que le service se poursuive, sinon le bois sera dirigé vers les sites d'enfouissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0461 - 21 août 2015 : Accorder deux contrats, pour une période de 58 mois, à Ecoservices Tria inc. pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses, et à Multi-Recyclage S. D. inc., pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié - Appel d'offres public 15-14291 (3 soumissionnaires).

CG18 0351 - 21 juin 2018 ; Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 \$, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat prévoit la réception du bois livré de l'écocentre LaSalle, le tri, le broyage et le transport vers des entreprises où la matière sera valorisée. Les équipements de traitement doivent permettre de recycler et/ou valoriser le bois sauf dans le cas où le bois serait contaminé par une ou des matières le rendant non recyclable et/ou non valorisable, en conformité avec les normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

JUSTIFICATION

Un premier A/O 18-16691 lancé en janvier, a été annulé car les propositions reçues étaient bien au-delà de l'estimation. Un deuxième A/O 18-16879 a été lancé le 26 mars 2018 pour deux lots distincts (lot 1 : 5 territoires, lot 2 : écocentre LaSalle). Les prix soumissionnés pour les deux lots excédaient le million de dollars et aucun des deux soumissionnaires n'avait son accréditation de l'autorité des marchés financiers (AMF) requise. Un seul des deux lots (5 territoires) a été octroyé par le Conseil d'agglomération en juin dernier (CG 18-0351). Un troisième A/O a été lancé le 6 juin afin d'octroyer un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois provenant de l'écocentre LaSalle. L'objectif est de couvrir les besoins jusqu'en juin 2020, date de fin des autres contrats pour l'ensemble de l'agglomération.

Pour cet A/O 18-17092, il y a eu 5 preneurs du cahier des charges et deux soumissions reçues. Selon les règles d'adjudication du contrat avec l'application d'un facteur d'ajustement en fonction de la distance entre l'écocentre et le lieu de traitement, et après l'analyse de la conformité administrative, il s'avère que le Centre de tri de Mélimax est le seul soumissionnaire conforme. Le prix soumis à la tonne est de 64,79\$.

L'estimé du prix a été basé sur une moyenne des tarifs soumis par les deux (2) entreprises soumissionnaires lors de l'appel d'offres 18-16879 (printemps 2018).

Les prix soumis avaient été de 64,79 \$ et de 85,00 \$ pour un prix moyen de 74,90 \$.

Pour le présent appel d'offres, le soumissionnaire conforme a déposé un prix identique que lors du dernier AO au printemps 2018, soit un prix de 13,50% inférieur au prix moyen estimé.

PRIX DES CONTRATS	
Soumissions conformes (taxes incluses)	Contrat
Centre de Tri Mélimax inc.	774 719,95
Centre de tri Argenteuil	non conforme
Estimation des professionnels internes (\$)	895 609 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	na
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	na
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	na
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	na
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(120 889) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-13,50%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée approximative de 22 mois qui s'étendra sur une période de trois années financières. La somme requise s'élèvera à 781 744,07 \$ incluant les taxes et les ajustements annuels selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada.

La répartition des coûts se présente comme suit :

Contrats	2018	2019	2020	Total
art. 1 - Écocentre LaSalle	139 449,59 \$	428 936,61 \$	213 357,87 \$	781 744,07 \$

Le détail des calculs se trouve en pièce jointe.

- La révision à la hausse de 503 tonnes par rapport à la quantité prévue suite à la hausse des quantités livrées les derniers mois engendre un coût additionnel de 34 359 \$ taxe nette.
- Le coût unitaire augmente de 42,30\$, et s'ajoute au coût actuel (25,72\$/t, ce qui génère un écart défavorable de 424 999 \$ taxe nette.

Cette dépense sera financée, à 100% par l'agglomération, par un virement budgétaire de 85 541,06 \$ au net en 2018 en provenance des dépenses contingentes, vers le Service de l'environnement.

Cette dépense sera également financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 \$ au net en 2019 et de 121 239,26 \$ au net en 2020.

Période	2018	2019	2020	Total
Budget additionnel - taxe nette	85 541,06 \$	252 577,78 \$	121 239,26 \$	459 358,09 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat pour le tri, la réception et la mise en marché de bois trié touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières

recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ce contrat, le bois l'écocentre LaSalle sera acheminé vers des sites d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: dès que le tonnage maximum du contrat en cours est atteint.

Fin du contrat : 30 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine HERBRETEAU
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-09

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872 44004

Approuvé le : 2018-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2018-07-23

Contrats	2018	2019	2020	Total
art. 1 - Écocentre LaSalle	139 449.59 \$	428 936.61 \$	213 357.87 \$	781 744.07 \$

Période	2018	2019	2020	Total
Budget additionnel - taxe nette	85 541.06 \$	252 577.78 \$	121 239.26 \$	459 358.09 \$

Coût des contrats de réception et tri du bois pour l'écocente LaSalle- 2018-2020

AO 18-17092

22 mois

Contrats	Tonnage global	Prix (1)	2018	2019	2020	Total
art. 1 - Écocentre LaSalle	10 400	64.79 \$	121 286.88 \$	373 069.46 \$	185 568.93 \$	679 925.27 \$
TPS		5%	6 064.34 \$	18 653.47 \$	9 278.45 \$	33 996.26 \$
TVQ		9.975%	12 098.37 \$	37 213.68 \$	18 510.50 \$	67 822.55 \$
Total taxes incluses			139 449.59 \$	428 936.61 \$	213 357.87 \$	781 744.07 \$
Total taxe nette			127 336.06 \$	391 676.30 \$	194 824.18 \$	713 836.54 \$

nombre de mois		
	4	18%
	12	55%
	6	27%
	22	

Demande additionnelle

Période	2018	2019	2020	Total
Tonnages - Écocentre LaSalle	1625	5410.91	2861	9896.91
Coût moyen	25.72 \$	25.72 \$	25.72 \$	25.72 \$
Budget - taxe nette	41 795.00 \$	139 168.61 \$	73 584.92 \$	254 548.53 \$
Tonnages - écart de volumes				
Tonnages - Écocentre LaSalle	(247)	(309)	53	(503)
\$ - Écart de volumes				
Tonnages - Écocentre LaSalle	(16 801.29 \$)	(21 234.98 \$)	3 677.24 \$	(34 359.03 \$)
\$ - Écart de prix unitaire	(42.30 \$)			
	(68 739.78 \$)	(231 342.79 \$)	(124 916.49 \$)	(424 999.06 \$)
Grands totaux - Écart	(85 541.06 \$)	(252 577.78 \$)	(121 239.26 \$)	(459 358.09 \$)

Imputation comptable: 1001.0010000.103125.04383.54503.014404.0000.000000.000000.000000.00000

Note:

- 1) Le prix unitaire sera ajusté à la date d'anniversaire du contrat.
L'indexation annuelle selon l'IPC est estimée à 2%.

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 \$ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78\$ en 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17092 Intervention v02.pdf.pdf](#)[18-17092 DetCah.pdf](#)[18-17092 p.v..pdf](#)



[18-17092 TCP.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Centre de Tri Melimax	774 719,95	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Les preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné n'ont pas complété le formulaire de non participation.

La soumission Centre de tri d'Argenteuil est rejetée suite à l'avis juridique ref n°18-002479 du 16 juillet 2018, et ce pour le motif suivant : la compagnie qui s'est procurée le cahier des charges est Bernard Paysagiste inc. Les deux firmes ont le même actionnaire majoritaire. Selon l'avis juridique, pour se procurer les documents sur SEAO, il faut forcément que le soumissionnaire Centre de tri d'Argenteuil et le preneur du cahier de charge indiqué sur le site SEAO soit la même entreprise, avec le même numéro d'entreprise.

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres

18-27092

Agente d'approvisionnement

Cherifa Hellal

Conformité	Oui
-------------------	-----

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Centre de tri Melimax								
	(vide)	1	Réception, tri et mise en marché du bois trié pour l'écocentre LaSalle	10400	tonnes	64,79 \$	673 816,00 \$	774 719,95 \$
Total (Centre de tri Melimax)							673 816,00 \$	774 719,95 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17092

Numéro de référence : 1170441

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Bernard Paysagiste Inc 401, rue Saint-Jean Lachute, QC, J8H 3R8	<u>Monsieur Martin Guay</u> Téléphone : 450 562-3437 Télécopieur : 450 562-1805	Commande : (1456135) 2018-06-11 19 h 53 Transmission : 2018-06-11 19 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Centre de tri Melimax Inc. 303 boul. Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2	<u>Madame Sophie Briere</u> Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	Commande : (1453971) 2018-06-06 12 h 22 Transmission : 2018-06-06 12 h 22	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ecoservice Tria Inc. 1985, Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, J5R 5Z8	<u>Monsieur Charles Tremblay</u> Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	Commande : (1458871) 2018-06-18 11 h 43 Transmission : 2018-06-18 11 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Koncas Recyclage Inc. 10930 Sherbrooke Est Montréal, QC, H1B1B4	<u>Madame Alexandra Poitevin</u> Téléphone : 514 717-4873 Télécopieur :	Commande : (1455810) 2018-06-11 11 h 55 Transmission : 2018-06-11 11 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	<u>Madame Michèle Lamarre</u> Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	Commande : (1454927) 2018-06-07 17 h 20 Transmission : 2018-06-07 17 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 \$ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78\$ en 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185308002 -Intervention financière.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget

Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Yves COURCHESNE
Directeur - financement, trésorerie et caisses
de retraite et trésorier adjoint

Tél : 514 872-3155

Division : Service des finances



(1)

Dossier # : 1188034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE la location des niveleuses a été prolongé de 15 jours pour faire face à la tempête de neige prévue la fin de semaine du 14 et 15 Avril,
Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. de ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049;
2. d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant total de 173 978 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 16:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1188034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la fiabilité de son parc de véhicules, la ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Le SMRA a fait la location de niveleuses pour une période de cinq ans, à raison de cinq mois par année. Les niveleuses sont utilisées pour le déblaiement et le déglacage de la chaussée en période hivernale. Selon les contrats de location, la période de location se termine le 31 Mars annuellement.

Dans la semaine du 9 Avril 2018, plusieurs arrondissements ont demandé à prolonger la location des niveleuses afin d'être en mesure d'assurer le service de déneigement lors de la tempête prévue pour la fin de semaine du 14 et 15 Avril (15 à 20 cm de précipitations annoncées). Ainsi, la location de 47 niveleuses a été prolongée de 15 jours, pour un montant total de 173 978 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG170358 - 24 Août 2017 : Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16049 (2 soumissionnaires).

CA14 25 0335 – 2 septembre 2014 : Octroyer un contrat à « Strongco Corporation inc.» pour la location avec entretien et accessoires de quatre (4) autoniveleuses articulées de marque Volvo pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année, du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, pour une dépense totale de 704 221,88 \$ (toutes taxes incluses), en conformité à l'appel d'offres public 14-13547.

CA14 240314 – 10 juin 2014 : Autoriser une dépense maximale de 755 328.26 \$ taxes incluses pour la location saisonnière de quatre (4) niveleuses articulées sans opérateur avec

entretien et accessoires et accorder à cette fin, un contrat à Société en commandite Strongco (appel d'offres public - 14-13547 - 2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire autoriser le paiement de la facture du fournisseur pour des services rendus suite à une location supplémentaire de 15 jours non prévue dans les contrats initiaux.

JUSTIFICATION

La prolongation de la location des niveleuses était nécessaire et indispensable pour assurer les diverses activités de déneigement. Étant donné que cette prolongation se limitait à deux semaines au-delà de la période de location définie aux contrats, et qu'elle n'a pas occasionné de dépenses supérieures à 10% de la valeur initiale des contrats, cette modification est considérée comme un accessoire aux contrats, sans pour autant en changer la nature. De ce fait, elle est conforme aux exigences prévues à l'article 573.3.0.4 de *la Loi sur les Cités et les Villes*, et confirmé par le Service des Affaires Juridiques en date du 10 Juillet 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 173 978\$, taxes incluses.
Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des niveleuses respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette location répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de la location des niveleuses a permis d'offrir les services de déneigement aux citoyens suite à la tempête survenue la fin de semaine du 14 et 15 Avril.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier TACHÉ, Service des affaires juridiques
Paul MASSÉ, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed BOUTOUBA
Agent de recherche

Tél : 5148726523
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-18

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-19

Dossier # : 1188034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1188034002 Location autoniveleuse.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseiller budgétaire
Tél : 872-1093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-19

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1185895002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 780 237,60 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Ardec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 743 083,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #5956;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-07-10 14:35

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185895002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe le bâtiment du 6700 Notre-Dame Est qui sert principalement de centre de formation (voir la photo du bâtiment en pièce jointe n° 1). Les responsables du bâtiment et les usagers ont constaté de mauvaises performances des systèmes de ventilation qui se sont manifestées, entre autres par de l'inconfort pour les usagers. D'autre part, la dalle de béton structurale d'un garage montre des signes de détérioration et a été étayée temporairement. En 2016, un mandat a été confié aux firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés Inc., une équipe multidisciplinaire, pour réaliser une expertise des systèmes de chauffage, ventilation et d'air conditionné (CVAC) et structure afin d'évaluer la portée des problèmes et émettre des recommandations.

En ce qui concerne les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé, l'analyse de la situation montre que, de façon générale, les systèmes en place correspondent aux plans tels que construits du projet d'agrandissement réalisé en 2003. Toutefois, des modifications sont requises afin de tenir compte de nouveaux besoins du client.

En ce qui concerne la dalle structurale du garage, l'analyse de la situation montre que les surfaces apparentes sous la dalle de béton d'un garage montrent des signes évidents de détérioration.

Afin de résoudre certaines problématiques, améliorer le confort des usagers et mettre aux normes les installations, des travaux de rénovation sont requis.

En 2018, le mandat se poursuit avec les professionnels pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de rénovation de la ventilation,

de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie.

L'appel d'offres public numéro 5956 a été publié le 24 mai 2018 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2018. La période d'appel d'offres a duré 22 jours calendrier. Un (1) addenda a été émis, durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-05-24	Le bordereau de soumission en format éditable	Aucune

Des visites des lieux ont été organisées en respectant le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées entre les 31 mai au 5 juin 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Des incidences sont prévues au présent mandat pour le contrôle de matériaux et le déménagement sectoriel afin de permettre les travaux.

Les documents d'appel d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-10-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0070 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 (11 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un total de quatre (4) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 57,1 % des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ). Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possédait pas le créneau d'expertise requis et deux (2) firmes n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ardec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

- la rénovation de la dalle du garage dans le secteur occupé par le SIM;
- la rénovation du système de chauffage de ventilation et d'air climatisé dans le secteur des ateliers de la Division des ressources matérielles immobilières (DRMI);
- autres travaux connexes.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. La plupart des interventions concernant le

garage occupé par le SIM pourront se dérouler normalement puisqu' il n'y aura pas de pompiers en formation durant cette période de l'année. L'automne est également une période idéale pour faire des travaux aux systèmes CVAC.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission pour faire face aux imprévus de chantier est de 15 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5956, les deux (2) plus basses soumissions ont été analysées et jugées conformes (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ardec Construction Inc.	646 159,50 \$	96 923,92 \$	743 083,42 \$
Procova Inc.	657 657,00 \$	98 648,55 \$	756 305,55 \$
Construction D.T.L.(2014 Inc.	694 908,90 \$	104 236,34 \$	799 145,24 \$
XO Construction Inc.	758 228,85 \$	113 734,33 \$	871 963,18 \$
Estimation des professionnels (\$)	631 789,00 \$	94 768,35 \$	726 557,35 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			792 624,34
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,67%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			128 879,76
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,34%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			16 526,07
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			2,27%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			13 222,14
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,78%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 726 557,34 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 16 526,07 \$ (2,27 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 792 624,34 \$, ce qui représente un écart de 6,67 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 128 879,76 \$, soit de 17,34 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours des années 7.

L'écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

L'analyse des soumissions faite démontre qu' Ardec construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de

rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie . (Voir la lettre de recommandation des professionnels n° 3).

Ardec Construction Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Ardec Construction Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 743 083,42 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 96 923,92 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 37 154,17 \$ (5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (Voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 4).

Le montant total à autoriser est donc de 780 237,60 \$, taxes incluses. Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023). Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 90 % en 2018 et 10% en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Ardec Construction Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux, dès que possible, puisque l'ensemble des travaux doit être terminé idéalement avant l'arrivée de l'hiver 2018-2019 et pour le confort des usagers et leur sécurité en ce qui concerne les travaux au garage .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14956 Mandat : 18220-2-001

Octroi du contrat au CG :	Août 2018
Réalisation des travaux :	Septembre à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 29 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-29

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-07-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-10



ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Centre de formation de l'est_ Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Ardec Construction inc.

Laurie Desnoyers, GI, SGPI, Ville de Montréal

(Nom et titre du responsable de la conformité)

LD.

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5956

No SEAO :

2018-06-21

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

743 083,42 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

À COMPLÉTER

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉrimAIRE			REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE				
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)		Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
CONFORMITÉ DES PRIX															
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix												
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
2	2.2.3.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)												
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
3	2.2.3.2	2.10.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)												
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,												
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.												
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.												
4	2.2.3.3	2.10.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>												
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
5	2.2.3.4	2.10.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)												
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,												
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si non,												
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme				
6	2.2.3.5	2.10.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)															
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
7	2.2.3.6	2.11	Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si non, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
8	2.2.4.1	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			o Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.4.2	2.9.2	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	2.2.4.3	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	2.2.4.5	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	2.2.4.5	2.6	Signature													
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	2.2.4.6	3.2	Consortium													
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	Format													
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

Montréal, le 15 juin 2018

VILLE DE MONTRÉAL
DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS
303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Mme Laurie Desnoyers, gestionnaire immobilier

Projet: Rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (no 0422)
6650-6700, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec)

Objet: Analyse de la soumission et recommandations

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des coûts présentés pour le projet en titre et avons procédé à une analyse des résultats. Nous vous présentons ci-dessous cette analyse et notre recommandation.

1. Soumissions

Nous avons reçu quatre (4) soumissions. Nous présumons que vous avez fait la vérification de la conformité de ces soumissions. L'entreprise qui a présenté une soumission est :

ARDEC construction	: 743 083.42\$
Procova inc	: 756 305.55
Construction D.T.L	: 799 145.24
XO construction	: 871 963.18

3. Analyse de la soumission

La soumission la plus basse est présentée par **construction Morival** au montant de **743 083.42\$** (avec taxes). La soumission la plus élevée est présenté par **XO construction** au montant de **871 963.18\$** (avec taxes). Les quatre soumissions présentées semblent être consistantes entre elles avec une valeur moyenne de 792 624.35\$.

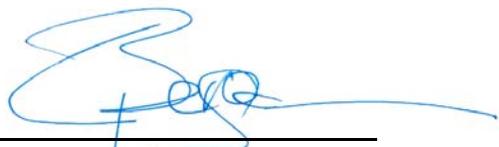
La plus basse soumission est légèrement plus élevé que l'estimé des professionnels par 26 127\$. Cet écart correspond à environ **2%** de plus que l'estimé des professionnels au montant de **71 6956.13\$**.

L'écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

4. Recommandation

Nous recommandons de retenir la seule soumission, soit celle présentée par la compagnie **ARDEC construction** au montant de **743 083.42\$** (avec taxes).

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous présentons, Mme Desnoyers, nos meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Bergeron', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large initial 'G'.

Guy Bergeron, architecte

Tableau des coûts du projet

Projet :	Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes	Mandat :	18220-2-001		
Ouvrage	O422	Contrat :	14956		
	6550-6700 Notre-Dame Est	Appel d'offres :	5956		
Date :	21-juin-18				
Étape :	Octroi de contrat				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes		562 000,00		
	Sous-total :	100,0%	562 000,00	28 100,00	56 059,50
	Contingences de construction	15,0%	84 300,00	4 215,00	8 408,92
	Total - Contrat :		646 300,00	32 315,00	64 468,42
Incidences :					
	Total - Incidences :	5,0%	32 315,00	1 615,75	3 223,42
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		678 615,00	33 930,75	67 691,85
	Tps	100,00%		33 930,75	33 930,75
	Tvq	50,0%		33 845,92	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		678 615,00	33 845,92	712 460,93

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 90 % en 2018 et 10% en 2019.



Des services à valeur ajoutée au



Liste des commandes

Numéro : 5956

Numéro de référence : 1166110

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	Commande : (1449427) 2018-05-28 13 h 35 Transmission : 2018-05-28 13 h 35	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-28 13 h 35 - Téléchargement 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-28 13 h 35 - Aucun Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ardec Construction inc. 579 rue Principale Laval, QC, H7X 1C7	Monsieur Gilles W Claude Téléphone : 450 627-6262 Télécopieur : 450 627-5021	Commande : (1447754) 2018-05-24 7 h 29 Transmission : 2018-05-24 7 h 33	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5P3	Monsieur Serge Beaulieu Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	Commande : (1447934) 2018-05-24 10 h 14 Transmission : 2018-05-24 10 h 14	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
D.G.A.V. Constructions inc. 2285 ave Francis-Hugues, suite 120 Laval, QC, H7S 1n5 http://www.dgavconstruction.com	Monsieur Dan Dumitru Téléphone : 514 778-6891 Télécopieur : 450 667-5947	Commande : (1448287) 2018-05-24 16 h 58 Transmission : 2018-05-24 17 h 04	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 16 h 58 - Messagerie 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 16 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Dumoulin et Associés Réparations de Béton Limitée 4624 Louis B. Mayer Laval, QC, H7P 6E4 http://www.dumoulinetassocies.com	Monsieur Adam Webber Téléphone : 514 337-7404 Télécopieur : 514 337-0342	Commande : (1448318) 2018-05-24 21 h 27 Transmission : 2018-05-25 7 h 03	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 21 h 27 - Téléchargement 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 21 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	Commande : (1447823) 2018-05-24 8 h 45 Transmission : 2018-05-24 8 h 45	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	Commande : (1448004) 2018-05-24 11 h 30 Transmission : 2018-05-24 11 h 41	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 30 - Autocueillette 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
XO Construction inc 380 Dagenais Est, Bur#302 Laval, QC, H7M 5H4 http://www.xoconstruction.com	Monsieur Pascal Venetis Téléphone : 450 662-0123 Télécopieur : 514 360-2827	Commande : (1448825) 2018-05-25 16 h 07 Transmission : 2018-05-25 20 h 50	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-25 16 h 07 - Messagerie 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-25 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1185895002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet : Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185895002 - Travaux centre de formation SIM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-04

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1185350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga- Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St- Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$ taxes incluses.

Il est recommandé

I. d'autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no. 48 (# 0177) située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$, taxes incluses ;

II. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-07-12 18:00

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 48 est située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans un bâtiment d'intérêt patrimonial construit en 1931. L'édifice abrite plusieurs fonctions dont la caserne, un centre communautaire et des locaux à bureaux. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe une superficie utilisable de 685,00 m², répartie sur le rez-de-chaussée et deux étages. Les travaux décrits ci-après touchent les locaux du SIM et l'enveloppe de l'ensemble de l'immeuble. En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux des projets de rénovation et de mise à niveau des bâtiments occupés par le SIM.

Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements par les professionnels a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter et les coûts qui y sont reliés.

En septembre 2017, un contrat de 1 840 519,80 \$ taxes et contingences incluses a été octroyé à St-Denis Thompson afin de réaliser la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48. Les contingences prévues pour ce contrat étaient de 15 %.

Les travaux prévus au contrat sont décrits ci-dessous :

- la démolition de l'enveloppe de la tour à boyau et sa reconstruction incluant portes et fenêtres, toitures, escaliers métalliques et l'ajout d'un système de ventilation;
- la réfection de la maçonnerie à des endroits sur l'ensemble de l'immeuble;
- le remplacement de certains linteaux d'acier;

- la réfection des escaliers extérieurs en pierre incluant l'étanchéité et le drainage;
- la démolition et la reconstruction de la dalle du garage (dalle sur sol conventionnelle);
- le réaménagement de l'atelier annexé au garage et la réfection du mât de descente;
- la décontamination fongique du sous-sol et la réfection du système de drainage du garage.

Suite aux travaux de démolition et d'excavation, l'entrepreneur a été confronté à plusieurs imprévus au chantier en raison des conditions existantes inconnues. Des interventions supplémentaires se sont avérées nécessaires pour réaliser la portée des travaux au contrat.

Les travaux additionnels requis consistent principalement à :

- l'ajout des murs de soutènement en dessous du garage au pourtour de la dalle;
- la modification du concept de la dalle de béton pour l'adapter aux conditions existantes;
- l'ajout des murs de soutènement au pourtour du garage, en dessous de la nouvelle dalle de béton;
- l'excavation et le remblayage des sols additionnels sous la nouvelle dalle de garage (70 % des sols supplémentaires);
- la démolition des pierres de couronnement de la tour avec un équipement non prévu;
- des surfaces additionnelles de béton à réparer sur les poutres et les colonnes de la tour;
- 32 pi linéaires de fissures à réparer sur les murs situés à la base de la tour;
- le remplacement du plafond de gypse à la grandeur du local de l'atelier;
- la reconstruction des murets de soutènement des escaliers extérieurs;
- la réparation des fissures dans le mur du tunnel au sous-sol;
- des quantités supplémentaires de brique pour les réparations des façades;
- des ancrages chimiques et des supports additionnels nécessaires à la réfection de la maçonnerie de la tour.

Le chantier a débuté le 1er novembre 2017 et l'avancement de celui-ci est présentement à environ 40 %. Au 6 juillet 2018, les contingences sont engagées à 99,5 % (238 884,19 \$) et les directives de changement actuellement en négociation vont entraîner le dépassement du montant autorisé en contingences de chantier.

Considérant l'état présent du chantier où la tour est démantelée et la dalle de garage démolie, un arrêt des travaux à ce stade-ci pour retourner en appel d'offres compromettrait l'intégrité du bâtiment et la sécurité du site.

La majoration du budget des contingences permettra à l'entrepreneur de terminer le chantier dans sa totalité.

L'augmentation recommandée de la valeur du contrat d'exécution de travaux aura un impact sur les honoraires des professionnels attitrés au projet, afin que ces derniers soient toujours rémunérés sur le coût réel des travaux, tel que prévu à la convention de services professionnels. Leurs honoraires sont payés à pourcentage dans le cadre d'un contrat valise. L'augmentation de leurs honoraires se fera à même le contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0436 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la phase deux des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne de pompiers n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 025 399,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5919 (5 soum.)

CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction accordé à St-Denis Thompson inc. pour terminer la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no 48. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Le dépassement du budget des contingences a été occasionné principalement par des conditions existantes inconnues, découvertes suite à la démolition de la dalle de garage et de la tour à boyaux.

Suite aux travaux de démolition et d'excavation, des cavités ont été découvertes en dessous de la dalle de garage à démolir. Par conséquent, le concept de la dalle a dû être modifié étant donné qu'il ne s'agit plus d'une dalle traditionnelle sur sol seulement, mais également structurelle à des endroits.

Aussi, lors de l'excavation sous le garage, une partie de la dalle à conserver du vestiaire de linge à feu, adjacent au garage, s'est fissurée et affaissée et le mur situé au fond du garage s'est effondré.

Suite à des tests de détection d'armature effectués pendant le chantier sur plusieurs éléments structuraux non visibles avant l'excavation, il a été constaté le manque d'armature dans les murs du tunnel souterrain adjacent à la zone excavée.

En raison d'une mauvaise qualité des sols rencontrés en dessous de la dalle, il a été nécessaire d'excaver 5,5 pi additionnels en profondeur sur toute la surface du garage (70 % sols de plus que prévu), afin de retrouver des sols avec une capacité portante adéquate.

Actuellement, des murs de soutènement armés ont été érigés au pourtour de la zone excavée sous le garage. Toute la zone à remblayer a été compactée manuellement à la plaque vibrante afin de minimiser les impacts sur le bâtiment. La dalle de béton à couler sera épaissie et renforcée.

Suite au dégarnissage de la tour à boyaux en maçonnerie, des surfaces supplémentaires à réparer ont été identifiées au niveau des poutres et des colonnes en béton ainsi que 32 pi linéaires de fissures à injecter sur les murs situés à la base de la tour. Aussi, des ancrages chimiques et des supports additionnels seront nécessaires à la réfection de la maçonnerie de la tour.

De plus, suite à un dégât d'eau dans une toilette située au centre communautaire occupant une partie du bâtiment, le plafond de l'atelier de la caserne sera à refaire au complet, ce qui n'était pas prévu au contrat.

Jusqu'à présent, les imprévus n'entraînent pas une prolongation de l'échéancier global de l'entrepreneur, mais ils ont reporté de trois (3) mois la prise de possession du garage et la réintégration des pompiers relocalisés.

En plus des dépenses additionnelles connues, reliées aux conditions décrites plus haut, un montant provisionnel est anticipé pour des travaux contingents qui seraient nécessaires en raison d'une situation imprévue qui surviendrait d'ici à la fin du chantier.

Plusieurs variantes techniques ont été étudiées par les professionnels afin d'identifier la solution optimale pour la révision du concept de la dalle de garage et de minimiser les coûts additionnels suite aux découvertes en chantier. Considérant l'état actuel des éléments structuraux du bâtiment, tributaire aux pratiques de construction de l'époque (des murs de béton sans armature, des sols de mauvaise qualité utilisés pour le remblayage), il n'est pas recommandé de retrancher les travaux additionnels, car ils sont nécessaires à la sécurisation et l'intégrité du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant des contingences du contrat octroyé à St-Denis Thompson inc. de 200 116,93 \$ taxes incluses, ce qui représente un pourcentage de 12,50 % par rapport à la valeur initiale du contrat de 1 600 452,00 \$ taxes incluses, excluant les contingences.

Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION	CONTRAT INITIAL		CONTRAT AUGMENTÉ	
	Montant (t.t.i.)	proportion des contingences %	Montant (t.t.i.)	proportion des contingences %
Budget forfaitaire	1 600 452,00 \$		1 600 452,00 \$	
Budget contingences	240 067,80 \$	15%	240 067,80 \$	15%
Augmentation contingences	- \$		200 116,93 \$	12,5%
TOTAL	1 840 519,80 \$	15%	2 040 636,73 \$	27,5%

Le montant des contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 240 067,80 \$ taxes incluses, ce qui représente 15 % de la valeur du contrat. Ce montant sera majoré à un montant total de 440 184,73 \$, ce qui représente 27,5 % de la valeur du contrat initial.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), dans les programmes de protection des bâtiments du SIM (64023) et de protection des bâtiments administratifs et commerciaux (66030).

Cette dépense est assumée à 90 % par l'agglomération et à 10 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville.

Toutefois, l'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiqué au devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation pour une dépense additionnelle n'est pas entérinée, le chantier devra s'arrêter. Considérant l'état présent des travaux en cours, cette situation mettra en péril l'intégrité du bâtiment et la sécurité du site.

De plus, la démobilisation de l'entrepreneur aura comme effet une réclamation de sa part et des coûts supplémentaires seront à défrayer par la Ville.

Tout délai dans l'approbation de ce dossier reportera davantage la date de réintégration des pompiers relocalisés pendant le chantier, déjà retardée de trois (3) mois suite aux imprévus au niveau du garage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13867 - Mandat : 17655-2-001

Augmentation du contrat de construction au CG :	août 2018
Réalisation prévue des travaux :	novembre 2017 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 10 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399

Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-10

Penelope DARCY
professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef
d'equipe

Tél :

514-872-7214

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2018-07-12

Montréal

Bâtiment : 0177

Année originale de construction : 1931

Description : Caserne 48

Adresse : 3616, rue Hochelaga, arrondissement Mercier/Hochelaga/Maisonneuve



Mise à jour: 2018-07-06
 Date de début des travaux: **2017-11-01**
 Délais contractuels (jours calendrier): 420
 Avancement contrat forfaitaire au 06 juillet : **40%**
 Avancement contingences au 06 juillet : **99,5%**

Date originale de fin de travaux: **2018-12-25**
 Date révisée de fin de travaux: **2019-01-09**

ENTREPRENEUR	CONTRAT	TOTAL	PAYÉ À CE JOUR
St-Denis Thompson inc.	FORFAITAIRE	1 392 000,00 \$	431 040,62 \$
	CONTINGENCES (15%)	208 800,00 \$	129 612,13 \$
TOTAL (avant taxes)		1 600 800,00 \$	560 652,75 \$
TOTAL (taxes incluses)		1 840 519,80 \$	644 610,50 \$

CONTINGENCES					
DIRECTIVE ÉMISE	Montant engagé		DIRECTIVE EN NÉGOCIATION	Montant estimé	
	avant taxes	après taxes		avant taxes	
DC01 - Ajout main courante escalier SS-03	867,79 \$	997,74 \$	DC17 - Finition d'époxy sur les murs de bloc vernissés	1 108,25 \$	
DC02 - Ajustement hauteur supports unité mécanique	260,51 \$	299,52 \$	DC19 - Reconstruction murets fondation escalier est	2 760,00 \$	
DC03 - Remplacement diffuseur et prolongement conduit	277,20 \$	318,71 \$	DC20 - Révision détail gargouilles au toit	2 424,46 \$	
DC04 - Nouveaux murs soutènement garage (axes 8 et 10)	72 059,19 \$	82 850,05 \$	DCxx - Remplacement plafond gypse atelier	16 845,45 \$	
DC05 - Pierres de couronnement à enlever (tour)	14 768,16 \$	16 979,69 \$	DCxx - Relocaliser boîte jonction alarme incendie	1 505,35 \$	
DC06 - Surplus débris et boue contaminés (sous-sol)	5 627,14 \$	6 469,80 \$	DCxx - Nouvelle chape de drainage (atelier)	2 832,50 \$	
DC07 - Modification aux plans électriques	1 811,25 \$	2 082,48 \$	DCxx - Mur vestiaire feu à démolir	2 000,00 \$	
DC08 - Travaux électriques mur démolit garage	3 126,85 \$	3 595,10 \$	DCxx - Détail réparation coin béton	5 000,00 \$	
DC09 - Sondage béton existant tour à boyaux	1 883,22 \$	2 165,23 \$	DCxx - Réinstallation plomberie nouveau mur garage	5 000,00 \$	
DC10 - Ajustement hauteur portes existantes	1 568,60 \$	1 803,50 \$	DCxx - Maçonnerie supplémentaire	10 000,00 \$	
DC11 - Réparation poutres, colonnes et murs de la tour	12 623,25 \$	14 513,58 \$	DCxx - Reconstruction murets fondation escalier ouest	2 760,00 \$	
DC12 - Détails révisés murs béton et dalle structurale	48 467,80 \$	55 725,85 \$	DCxx - Disposition sols contaminés additionnels	7 500,00 \$	
DC13 - Relocalisation tuyauterie dans le tunnel	3 372,38 \$	3 877,39 \$	DCxx - Calles et ancrages chimiques additionnelles (tour)	15 000,00 \$	
DC14 - Armature mur maçonnerie	667,00 \$	766,88 \$	DCxx - Réparations coins escaliers extérieurs	1 000,00 \$	
DC15 - Support mât de descente	-1 250,00 \$	-1 437,19 \$	DCxx - Fissures 15 pc mur béton tunnel (sous-sol)	3 000,00 \$	
DC16 - Déblai/remblai supplémentaire (70% sols de plus)	32 239,77 \$	37 067,68 \$	DCxx - Réparations en dessous des escaliers extérieurs	20 000,00 \$	
DC18 - Modification ancrages linteaux	-573,00 \$	-658,81 \$	DCxx - Location échafaudage hydraulique	6 210,00 \$	
DC21 - Meuleuse à remplacer	-1 036,99 \$	-1 192,28 \$			
DC22 - Drain plancher vestiaire	1 504,23 \$	1 729,49 \$			
DC23 - Compaction manuelle du remblai sous la dalle de garage	9 506,20 \$	10 929,75 \$			
	TOTAL	207 770,55 \$	238 884,19 \$	SOUS-TOTAL	103 916,56 \$
	RESTANT	1 029,45 \$	1 183,61 \$	PROVISION ANTICIPÉE	70 136,00 \$
				TOTAL (avant taxes)	174 052,56 \$
				TOTAL (t.t.i.)	200 116,93 \$

RÉSUMÉ			
BUDGET (t.t.i.)	TOTAL	ENGAGÉ (%)	À VENIR (%)
FORFAIT	1 600 452,00 \$	40%	60%
CONTINGENCES (15%)	240 067,80 \$	99,5%	0,5%
MAJORATION CONTINGENCES (12,5%)	200 116,93 \$	59%	Provision

Réfection de la maçonnerie – Phase 2

Caserne 48

3616, rue Hochelaga, arrondissement Mercier/Hochelaga/Maisonneuve

- Photos prises pendant le chantier -



Démolition de la dalle de garage – découverte des cavités





Dégarnissage tour à boyaux en maçonnerie



Démolition escalier extérieur est



Réparation maçonnerie des façades



Fissure mur tunnel au sous-sol



Plafond atelier



Murs de soutènement érigés au pourtour du garage, en dessous de la future dalle



Dossier # : 1185350003

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185350003 - dépense additionnelle réfection caserne 48.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2017 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG17 0491;
2. d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite à des travaux d'audit supplémentaires effectués en 2017, et compte tenu que ceux-ci n'étaient pas prévu au contrat initial octroyé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., une majoration de 76 254,26 \$ serait requise. Cette majoration se détaille comme suit:

- 1) Analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal;
- 2) Travaux concernant la provision pour litiges, en regard des réclamations liées aux projets d'immobilisations (PTI);
- 3) Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement;
- 4) Travaux liés à l'audit informatique;
- 5) Analyse du traitement comptable concernant les impacts de la réorganisation de la gouvernance du transport collectif (création de l'ARTM et RTM) dans la région métropolitaine et les modifications, si nécessaires, à la présentation des états financiers consolidés de la Ville de Montréal;
- 6) Travaux liés à l'impact de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15), à la revue des diverses ententes entre la Ville, le syndicat des policiers et celui des pompiers

déoulant de l'application de cette Loi et à l'analyse des évaluations post-restructuration des régimes de retraites;

7) Travaux additionnels concernant les différentes provisions en regard du passif environnemental, incluant les terrains de l'Hippodrome de Montréal ainsi que la prise en charge par la Ville des coûts de décontamination d'un terrain disposé, via un contrat de vente;

8) Divers éléments (répartition des charges entre compétences, tableau des engagements contractuels, traduction du rapport financier, etc).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0052 - 25 janvier 2018 - Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491) .

CG17 0491 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir exécuter ses travaux d'audit concernant les données financières consolidées de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2017 et pouvoir produire son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû effectuer certains travaux additionnels non prévus au plan initial d'audit, déposé au comité d'audit le 29 janvier 2018.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires s'élèvent à 76 254,26 \$ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-31

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436

Approuvé le : 2018-07-19

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2018-07-19

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTIONDocument(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La Ville peut valablement autoriser une majoration additionnelle des honoraires de 76 254,26 \$ relative à la convention mentionnée en objet du présent sommaire décisionnel. La somme des honoraires prévus à la convention initiale sera alors majorée de 5 %.

Conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (LCV), une telle majoration constitue une modification qui demeure accessoire et la nature de la convention initiale n'est pas changée.

FICHIERS JOINTS[Addenda v 19 juin 2018.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8363
Division : Droit contractuel

ADDENDA N° 1

MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CG17 0491 du 28 septembre 2017)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l**, personne morale ayant sa principale place d'affaires à la Tour Deloitte, 1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7, agissant et représentée par monsieur Martin Granger, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription T.P.S. : 13324 5290 RT001

N° d'inscription T.V.Q. : 10123 14163 TQ0001

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville pour les exercices 2017, 2018 et 2019; ladite convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 28 septembre 2017 en vertu de la résolution CG17 0491 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE des services supplémentaires non prévus à la Convention initiale ont dû être effectués par le Contractant, à savoir :

- Analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat, sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal;
- Travaux concernant la provision pour litiges, en regard des réclamations liées aux projets d'immobilisations (PTI);
- Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement;

- Travaux liés à l'audit informatique;
- Analyse du traitement comptable concernant les impacts de la réorganisation de la gouvernance du transport collectif (création de l'ARTM et RTM) dans la région métropolitaine et les modifications, si nécessaires, à la présentation des états financiers consolidés de la Ville de Montréal;
- Travaux liés à l'impact de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-2.1.1), à la revue des diverses ententes entre la Ville, le syndicat des policiers et celui des pompiers découlant de l'application de cette Loi et à l'analyse des évaluations post-restructuration des régimes de retraites;
- Travaux additionnels concernant les différentes provisions en regard du passif environnemental, incluant les terrains de l'Hippodrome de Montréal ainsi que la prise en charge par la Ville des coûts de décontamination d'un terrain disposé, via un contrat de vente;
- Divers éléments (répartition des charges selon les compétences, tableau des engagements contractuels et traduction du rapport financier, etc.)

ATTENDU QUE ces services supplémentaires représentent une dépense additionnelle de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 \$), taxes incluses;

ATTENDU QUE les Parties conviennent par la présente convention de modification (Addenda n° 1), de majorer de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 \$) la somme maximale d'honoraires prévus à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, et ce, pour payer les services professionnels supplémentaires décrits précédemment;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'autre partie, étant entendu que cette dernière est réputée être un Règlement à compter du 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la *Politique de gestion contractuelle* est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1180029005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et
du soutien financier
Pôle Hôte-de-Ville
Tél : 514-872-1897

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-12

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-6714

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-18 15:13

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de l'adoption de la Stratégie du développement économique 2018-2022 « Accélérer Montréal », la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique (SDÉ) a reçu, le 22 mai dernier, une demande de soutien financier d'un montant de 250 000 \$ de l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal (EEQ), pour deux dossiers distincts :

- o la création et le déploiement de 3 nouveaux projets de formation en entrepreneuriat. La demande financière associée au déploiement de ces formations est de 200 000 \$;
- o l'organisation et la coordination du Défi OSEntreprendre 2019, pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. La demande financière associée au projet est de 50 000 \$.

L'EEQ et son prédécesseur, le SAJE, ont déployé le Défi OSEntreprendre Montréal pendant 13 ans avec succès. L'organisme souhaite, pour l'édition régional 2019, en assumer encore la responsabilité, pour le volet Création d'entreprise et Réussite Inc.

Les demandes financières de l'organisme au SDÉ, un descriptif des projets de formations et du Défi OSEntreprendre ainsi que les budgets pro-forma sont en pièces jointes.

L'EEQ est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. L'EEQ est une institution d'enseignement post secondaire qui se dédie à former la relève entrepreneuriale. Installée au centre-ville de Montréal, l'École agit comme une institution de formation pour l'ensemble du tissu entrepreneurial montréalais, incluant le réseau PME MTL.

Un première contribution de 632 000 \$ a déjà été octroyé à l'EEQ en 2015 afin qu'elle puisse mettre sur pied l'École en question.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0776 (17 Décembre 2015) : octroi d'une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école

CE15 2201 (2 décembre 2015) : octroi d'un soutien financier maximal de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre

CE15 2198 (2 décembre 2015) : octroi d'un soutien financier non récurrent de 75 000 \$, à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre

DESCRIPTION

PROJET FORMATION EN ENTREPRENEURIAT

Le premier projet de l'EEQ concerne la création et le déploiement de trois (3) nouveaux projets de formation en entrepreneuriat. Ces formations visent à développer les compétences des entrepreneurs de Montréal et favoriser la croissance de leurs organisations.

Les trois projets de formation aux entrepreneurs seraient (voir en pièce jointe) :

- Vers une croissance structurée de mon entreprise.
- Parcours Immigraffaires.
- Croissance numérique internationale.

Chacun de ces projets prévoit une approche mixte de formation de groupes (ateliers thématiques), d'accompagnement individuel avec des experts, d'ateliers de co-développement et de mentorat de groupe. Les principaux objectifs de ces formations sont de :

- favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, d'habiletés et d'attitudes entrepreneuriales afin d'aider les entrepreneurs à gérer leur croissance et d'augmenter le taux de succès de leur entreprise;
- mieux intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales;
- appuyer les entrepreneurs à identifier des opportunités de marchés à l'international pour leur implantation, l'augmentation potentiel de leur chiffre d'affaires et comprendre la façon d'intégrer les outils numériques comme accélérateur de croissance.

L'EEQ à Montréal desservirait par ses trois projets 323 entrepreneurs à partir de l'autonome 2018 jusqu'à la fin de l'hiver 2019, incluant la participation assurée de 20 entrepreneurs designers. Le projet Immigraffaires permettrait de sensibiliser 1 000 entrepreneurs immigrants.

Le soutien financier de 200 000 \$, qui serait attribué à l'EEQ pour la création et le déploiement de trois nouvelles formations entrepreneuriales, représente 36 % du budget total prévisionnel (555 495 \$) et 48 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (413 720 \$).

CONTRIBUTEURS (en millier de dollars)

Contribution partenaire	août 2018 à août 2019	%
Ville de Montréal	200 000 \$	36 %
MESI EQ	213 720 \$	38 %
Partenaires entrepreneurs	79 855 \$	14 %
Autres Partenaires privés	61 920 \$	12 %
Total	555 495 \$	100 %

PROJET DÉFI OSENTREPRENDRE 2019

Le second projet concerne l'organisation et la coordination du concours Défi OSEntreprendre 2019 pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. L'EEQ serait responsable de faire la promotion du Défi OSEntreprendre, de mobiliser les acteurs, d'organiser le concours et le gala régional.

Le Défi OSEntreprendre, jusqu'à tout récemment connu sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat, est une activité qui permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales à l'échelle du Québec. À cette fin, une démarche de reconnaissance est organisée aux échelons local, régional et national, depuis maintenant 21 ans, mettant en lumière les participants qui ont l'audace d'oser entreprendre. Le Défi fait découvrir des personnalités inspirantes et des projets entrepreneuriaux, de manière à éveiller le désir d'entreprendre chez plus de 50 000 participants. Le Défi OSEntreprendre mobilise un large réseau de partenaires afin de faire rayonner les initiatives, soit plus de 350 responsables dans 17 régions du Québec, des centaines de bénévoles et des dizaines de partenaires publics et privés.

L'EEQ vise le dépôt de 300 dossiers de participation à Montréal.

Le soutien financier de 50 000 \$, qui serait attribué à l'EEQ pour l'organisation et la coordination du défi OSEntreprendre, représente 37 % du budget total prévisionnel (135 895 \$) et 62,5 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (80 000 \$). La participation financière et en services de plusieurs commanditaires complète le financement de l'événement.

CONTRIBUTEURS (en milliers de dollars)

Contribution partenaire	septembre 2018 à juin 2019	%
Ville de Montréal	50 000 \$	37 %
Partenaires privés	30 000 \$	22 %
Autres partenaires publics	40 000 \$	29 %
Autres	15 895 \$	12 %
Total	135 895 \$	100 %

Une entente de contribution entre la ville et l'EEQ précise les modalités de versement de la contribution.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 « Accélérer Montréal » du SDÉ, il est souligné l'importance d'appuyer un réseau performant, en renforçant notamment l'écosystème montréalais en développement économique. À cet effet, l'une des priorités de la planification stratégique est de consolider la première ligne de services offerts aux entreprises. Il est également mentionné l'importance de stimuler à la fois la création d'entreprises ainsi que la croissance et le développement des petites et

moyennes entreprises.

Le plan d'action «*Maximiser Montréal, 2018-2022* » vient confirmer cette volonté de renforcer l'écosystème montréalais en développement économique, tout comme le plan «*Entreprendre Montréal, 2018-2022* » valorise le renforcement des compétences entrepreneuriales.

Montréal peut déjà compter sur un réseau riche en PME, mais la ville doit aussi encourager leur croissance, puisque près de la moitié d'entre elles sont composées de moins de quatre employés. La pérennité des entreprises existantes constitue donc réellement un enjeu au développement économique de la métropole.

L'EEQ a su démontrer depuis les trois dernières années qu'elle répond concrètement aux besoins des entrepreneurs. Accessible et orientée sur le développement des aptitudes pratiques, l'EEQ répond aux besoins spécifiques des entrepreneurs de tous horizons en leur faisant vivre, dans un milieu entrepreneurial, une expérience accessible, flexible et associative. Les frais d'inscription minimes et la possibilité d'être admissible au système de prêts scolaires facilitent l'entrée des futurs entrepreneurs. Le savoir-faire de l'EEQ repose sur les 32 ans d'expérience de formation et d'accompagnement en entrepreneuriat de son partenaire fondateur, le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs. Leader dans son milieu, le SAJE a accompagné plus de 25 000 entrepreneurs depuis l'an 2000 en leur offrant des services-conseils, du coaching et de la formation. Elle vient donc appuyer le plan d'action «*Entreprendre Montréal* » en renforçant les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs par le biais de formations adaptées. Elle permet également d'offrir un service direct aux entreprises tel que mentionné dans le plan d'action «*Maximiser Montréal* ».

Ces formations permettent également de venir stimuler les différents secteurs entrepreneuriaux prioritaires et plus spécifiquement l'accompagnement des entrepreneurs immigrants avec le parcours *Immigraffaire* ainsi que le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs designers. Le projet de formation *Immigraffaire* est notamment une solution concrète pour sensibiliser les entrepreneurs immigrants à l'entrepreneuriat et les inciter à se lancer en affaire. Par le fait même, la formation facilite l'accès aux différents réseaux d'affaires montréalais et elle leur offre du mentorat de groupe spécialisé.

Le soutien de l'entrepreneuriat est au coeur du développement économique. En effet, les entreprises créent des emplois et génèrent des investissements ainsi que de la valeur ajoutée. Or, l'augmentation de la création des entreprises et le passage de l'intention à l'action, notamment inscrit à travers la Stratégie de Développement Économique 2018-2022 constitue un enjeu persistant. Le concours Défi OSEntreprendre constitue une plateforme de choix pour inciter et stimuler les jeunes à créer leur entreprise.

Le défi OSEntreprendre :

- inspire le désir d'entreprendre;
- encourage les jeunes et les entrepreneurs à entreprendre;
- valorise l'entrepreneuriat;
- mobilise un large réseau de partenaires

Dans un premier temps, le défi OSEntreprendre sensibilise les jeunes âgés entre 18 et 35 à l'entrepreneuriat et permet ainsi l'émulation des jeunes entrepreneurs en les incitant à passer à l'action.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 250 000 \$ qui sera réparti comme suit :

Service du développement économique

Les crédits requis sont prévus :

- au budget de fonctionnement du SDÉ, Direction de l'Entrepreneuriat, pour un montant de 50 000 \$ (Entente 150 M\$).
- au budget de fonctionnement du SDÉ, service aux entreprises, pour un montant de 190 000 \$ (Entente 150 M\$).

Service de la culture :

Les crédits de 10 000 \$, spécifique au développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs designers, seront financés par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-008 Entente 2017-2020 / Années antérieures;

Cette somme est subventionnée à 100 % dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 17-02.06.01.00-0049

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

	2018	2019
Service du développement économique : Direction de l'entrepreneuriat	25 000 \$	25 000 \$
Service du développement économique : Service aux entreprises	85 000 \$	105 000 \$
Entente MCCQ-Ville	10 000 \$ (paiement initial)	
Total	120 000 \$	130 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permettra de :

- Accroître l'indice entrepreneurial
- Accroître le taux de survie des entreprises
- Consolider l'offre de service du réseau PME MTL

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement des nouvelles formations à l'automne 2018.
Début du projet « Défi OSEntreprendre » à l'automne 2018.
Gala régional au printemps 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique MOQUIN, Service de la culture
Stéphanie ROSE, Service de la culture
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture

Lecture :

Véronique MOQUIN, 18 juillet 2018
Suzanne LAVERDIÈRE, 17 juillet 2018
Stéphanie ROSE, 17 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C LAREAU
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868 7673
Télécop. : 514 872 6414

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. : 514 872 6414

Le : 2018-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-06-28



PROJET

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » vise à aider l'entrepreneur à gérer sa croissance et à augmenter le taux de succès de la petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement des compétences entrepreneuriales.

ENJEUX

Selon l'Indice entrepreneurial québécois (2015) une majorité d'entreprises (57,9%) ne survivent pas plus de 5 ans. Un taux de fermetures (mesuré par la proportion de personnes ayant fermé au moins une fois une entreprise dont elles étaient propriétaires) qui est en augmentation par rapport aux années antérieures. Statistiques qui démontrent que les entreprises évoluent dans un environnement économique de plus en plus turbulent.

La phase de développement ou d'expansion d'une entreprise constitue un point culminant de son cycle de vie. Malheureusement, la proportion des entrepreneurs émergents qui souhaitent croître d'au moins 5 employés dans les cinq prochaines années se situe à 16,27% en 2016 au Québec alors qu'il était de 28,02% en 2015. On constate donc une baisse de l'ambition à croître de manière absolue pour les entrepreneurs émergents du Québec.

M. Gregg A. Liechtenstein, chercheur américain, considère que pour qu'un système de développement entrepreneurial d'une région ait du succès, il faut entre autres « **focaliser sur le développement des entrepreneurs.** »

- 1- *Le succès en entrepreneuriat est fonction de la maîtrise des compétences entrepreneuriales ;*
- 2- *Les entrepreneurs ne possèdent pas toutes les compétences entrepreneuriales au même niveau* ;
- 3- *Les compétences entrepreneuriales peuvent être développées.*

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Pour accéder à une cohorte « Vers une croissance structurée de mon entreprise », l'entrepreneur peut être à la tête d'un OBL ou d'un OBNL.

Le projet propose d'abord deux ateliers basés sur la méthode de la « Roue de la croissance ». Ces ateliers permettront à l'entrepreneur de planifier et structurer sa vision de croissance. Des périodes de soutien expert (2 heures) sont arrimés aux ateliers afin de permettre à l'entrepreneur de travailler de façon individuelle sur son projet de croissance.

S'ensuit un diagnostic portant sur le développement des compétences entrepreneuriales basé sur sa planification de croissance. Selon sa position à l'intérieur du cadran de la roue de la croissance et des résultats du diagnostic des compétences, l'entrepreneur sera en mesure de dresser son parcours personnel et de choisir les conférences/thématiques et ateliers dont il a besoin pour assurer la mise en œuvre de son plan de croissance.

L'École propose trois types de cohorte croissance pouvant amener un travailleur autonome ou un entrepreneur à faire croître son entreprise



1. Mieux s'outiller pour mieux vendre
(Revoir son modèle d'affaires selon les 3A (1), Incarner son image de marque (1), Les principes de la vente (6), les outils numériques (1), le service après-vente (1))
2. Se numériser pour mieux vendre
(Les enjeux et les opportunités dans le développement d'une boutique en ligne incluant l'aspect juridique (2), le marketing numérique (2), automatiser les activités récurrentes (2), utilisation des données dans la prise de décisions (2), logistique et gestion des inventaires (1) et planification financière (1)).
3. Innover et diversifier son offre
(« Design thinking » (3), les modèles d'affaires émergents (2), analyse et opportunité d'intégration verticale (1), automatiser les activités récurrentes (2), utilisation des données dans la prise de décisions (2)).

Chaque cohorte croissance est composée d'une série de 10 ateliers thématiques de base et peut être bonifiés selon les besoins (voir catalogue d'ateliers disponibles selon les fonctions de l'entreprise ; ressources humaines, marketing et vente, comptabilité et finance, affaires juridiques, opérations et logistiques, innovation, R&D).

Enfin, s'ajoute aux ateliers, dix (10) heures de soutien expert ainsi que cinq (5) ateliers de co-développement. Un tableau de bord sera élaboré en début de spécialité afin de monitorer la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin de l'entrepreneur.

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » a été conçu pour desservir des cohortes composées de 10 à 15 entrepreneurs. Un nombre limité de participant permet un apprentissage optimal et des échanges beaucoup plus constructifs.

RÉSULTATS ATTENDUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indicateurs	Cibles	Source de données
Nombre d'entrepreneurs formés	135	Base de données

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

	Année 2018	%
Contributions partenaires		
Ville de Montréal	143 720	40
MESI/EQ	143 720	40
Partenaires/entrepreneurs	71 855	20
TOTAL	359 295	100%



Dépenses admissibles

Dépenses admissibles		
Parcours :		
Organisation et coordination des ateliers (12)	7 200	
Organisation et coordination du co-développement (5)	3 000	
Soutien expert (10)	18 750	
Frais de gestion (10%)	3 910	
Frais de promotion	2 895	35 755
	<i>*9 cohortes</i>	321 795
Développement des outils d'apprentissage (20 ateliers) (3*5 heures*20*125)	37 500	37 500
	Total	359 295

SOURCE : École des entrepreneurs de Montréal

Échéancier

Date de début (2018-2019)	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier (2019)
Nombre de cohorte	2	3	2	1	1

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)

Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président- directeur général

Collaboratrice : Tracey Ann Powers, V.-P. aux opérations et à l'innovation

Date : 22 mai 2018



PROJET

Le parcours « Immigraffaires » a pour mission d'intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce notamment à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales. C'est par une démarche de sensibilisation, de formation et de soutien que des personnes issues de communautés culturelles seront propulsées au rang « d'entrepreneurs » à Montréal.

ENJEUX

Les entrepreneurs immigrants se confronteraient à des difficultés particulières :

- Leur crédibilité à titre d'entrepreneur peut être plus facilement affectée par des préjugés liés à la race, à l'âge, au sexe, à la langue, mais le développement de leurs compétences entrepreneuriales diminue l'impact de ces préjugés ;
- Les différences culturelles peuvent diminuer leur propension à devenir entrepreneur : moins grande maîtrise de la langue française ou anglaise, manque de références entrepreneuriales, difficultés à se faire connaître ou reconnaître, affectant ainsi la confiance en soi ;
- Ils éprouvent des problèmes d'accès à l'information et utilisent moins les ressources et services offerts, souvent parce qu'ils ne les connaissent pas ou peu ;
- Ils ont plus de difficulté à pénétrer les réseaux d'affaires établis bien qu'ils aient accès aux réseaux d'affaires de leur communauté d'origine ;
- L'accès au financement peut leur sembler difficile, mais les raisons de cette difficulté ressemblent à celles rencontrées par les entrepreneurs en général : secteurs d'activité instables ou saturés, peu ou pas d'historique de crédit, manque de garanties, etc. ;
- Ils éprouveraient des difficultés au plan de commercialisation liées à une moins bonne connaissance des marchés locaux et de leur croissance. Ils ont tendance à rechercher une niche commerciale en lien ou au sein de leur communauté d'origine.

DESCRIPTION DU PROJET

OBJECTIFS VOLET SENSIBILISATION : Faire prendre conscience de l'impact des différences culturelles dans le développement d'un projet entrepreneurial et faire connaître aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs immigrants les particularités liées au contexte d'affaires montréalais.

MOYEN / OUTILS : Mettre à jour et diffuser le Guide « Immigraffaires » développé par le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs <http://www.sajeaffaires.org/immigraffaires.php> et mettre à jour et offrir de façon bi-hebdomadairement les ateliers : 1- Être entrepreneur au Québec et 2- Culture d'affaires au Québec.

Ajuster le profil de compétences entrepreneuriales pour immigrant-entrepreneurs et produire un outil de diagnostic. Développer dix (10) fiches conseils pour un futur immigrant entrepreneur. Développer cinq (5) podcasts mettant en vedette des entrepreneurs immigrants.

OBJECTIFS VOLET FORMATION / CO-DÉVELOPPEMENT : Renforcer les compétences entrepreneuriales des immigrants entrepreneurs et augmenter leur chance de succès.

MOYEN / OUTILS : Développer et organiser des activités de « co-développement » qui seraient arrimées à des conférences/thématiques, le tout complémentaire, aux parcours de création et d'achat d'entreprises offerts par l'École des entrepreneurs



OBJECTIF VOLET RÉFÉRENCIEMENT : Référencer les immigrants-entrepreneurs vers les ressources spécialisées correspondant à leurs besoins et à leur communauté d'appartenance. Référencer les immigrants entrepreneurs vers les réseaux susceptibles d'accroître leur intégration économique.

RÉSULTATS ATTENDUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indicateurs	Cibles	Source de données
Nombre d'immigrants-entrepreneurs sensibilisés	1000	Base de données de l'École
Nombre d'immigrants-entrepreneurs en co-développement	180	Base de données de l'École

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	Année 2018	%
Ville de Montréal	31 280	40 %
Autres sources (partenaires privés)	46 920	60 %
TOTAL	78 200	100%

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)

Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président-directeur général

Collaboratrice : Tracey Ann Powers, V.-P. aux opérations et à l'innovation

Date : 22 mai 2018



PROJET

Demande de financement de 50 000 \$ de l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation, la coordination et la promotion des volets Création d'entreprise et Réussite inc du **Défi OSEntreprendre de Montréal**.

ENJEUX

Le Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre, est un grand mouvement québécois qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national. Avec son volet Entrepreneuriat étudiant qui reconnaît les jeunes du primaire à l'université, son volet Création d'entreprise qui appuie les nouveaux entrepreneurs et son volet Réussite inc. qui fait rayonner des succès inspirants, il rejoint quelques 50 000 participants annuellement.

Il est mis en œuvre dans les 17 régions du Québec par des responsables régionaux ayant à cœur de mobiliser les acteurs de la région, de faire rayonner les initiatives et d'inspirer le désir d'entreprendre, avec le support de 350 agents locaux, d'une trentaine d'alliés stratégiques et de l'équipe nationale.

La responsabilité régionale du Défi OSEntreprendre Montréal

Considérant que L'école des entrepreneurs du Québec a déployé le **Défi OSEntreprendre Montréal** pendant 13 ans avec succès, l'organisme souhaite en assumer la responsabilité régionale, pour le volet Création d'entreprise et le volet Réussite inc. le tout en collaboration avec Académus pour le Volet Entrepreneuriat étudiant.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Ressources et organisation

- Affecter les ressources humaines nécessaires et les superviser ;
- Mettre en place un comité organisateur régional pour appuyer le déploiement du Défi OSEntreprendre Montréal;
- Établir les besoins, assurer le financement et une saine gestion financière du Défi OSEntreprendre Montréal;

Mobilisation des acteurs

- Déployer le **Défi OSEntreprendre Montréal** comme un véhicule de choix pour faire rayonner les nouvelles initiatives entrepreneuriales;
- Mobiliser les réseaux socio-économiques du territoire ;
- Assurer la gestion des candidatures ;
- Organiser et coordonner les jurys régionaux de sélection.



Rayonnement des participants

- Établir une stratégie de promotion favorisant le repérage des initiatives et leur inscription au Défi OSEntreprendre Montréal, incluant par exemple l'organisation d'une activité de lancement d'édition, l'implication d'un président d'honneur, la rencontre de groupes de concertation, etc. ;
- Organiser une activité de remise de prix régionale et y inviter les décideurs et leaders de Montréal. S'assurer que les lauréats soient mis en valeur lors de cette activité, notamment par la remise des outils de rayonnement officiels et une prise de parole de ces lauréats;
- Établir une stratégie de communication favorisant le rayonnement des participants, finalistes et lauréats régionaux.
- Accompagnement de la délégation du Défi OSEntreprendre Montréal à la finale du Québec.

Échéancier

Prendre note que les activités reliées à l'organisation et à la coordination du Défi OSEntreprendre se dérouleront à compter du mois de septembre 2018 jusqu'au mois de mai 2019.

Recrutement du coordonnateur	Septembre 2018
Lancement du Défi OSEntreprendre	Février 2019
Date limite pour dépôt des candidatures	Mi-mars 2019
Gala régional (Montréal)	Mai 2019
Gala national (Québec)	Juin 2019

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs	Cibles	Source de données
Nombre de dossiers déposés en création d'entreprise	300	Base de données

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	Année 2018				%
Ville de Montréal		50 000			37 %
Autres partenaires		30 000			22 %
Partenaires privés		40 000			29 %
Autres		15 895			12 %
TOTAL		135 895			100%



**ÉCOLE DES
ENTREPRENEURS
MTL**

**DÉPÔT DE PROJET POUR L'ANNÉE 2018
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
VILLE DE MONTRÉAL**

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)

Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président-directeur général

Collaborateurs : Tracey Ann Powers, directrice des opérations

Date : 23 mai 2018

Budget 2018

Concours québécois en entrepreneuriat - Montréal

Édition 18-19

REVENUS

Subventions

Ville de Montréal	50 000 \$
Allocation régionale	15 000 \$
Emploi-Québec (subvention salariale)	15 000 \$
	80 000 \$

Commandites

Commanditaires régionaux - privés et associatifs	32 000 \$
Bourses régionales venant du National	8 000 \$
Desjardins - CFE Est et Ouest	- \$
Fusion Jeunesse	- \$
Druide Informatique	- \$
Ometz (ProMontreal entrepreneurs)	- \$
Fondation du maire: Le Montréal inc. de demain	- \$
	40 000 \$

Commandites en services

Druide Informatique (Antidote et synonymes)	- \$
Fusion Jeunesse	- \$
CCMM	- \$
Jean-Paul Beaudry Ltée. (collation jeunes)	- \$
	- \$

Inscriptions PayPal (289 paiements sur 301 inscriptions)

15 895 \$

TOTAL DES REVENUS

135 895 \$

DÉPENSES

Bourses en argent	30 000 \$
Bourses en services	10 000 \$

Frais d'opération

Lancement régional	2 500 \$
Fournitures de bureau	350 \$
Postes et messageries	145 \$
Frais de comité et réunion (jurys)	2 000 \$
Déplacement et représentation	1 500 \$
Publicité et promotion	12 500 \$
Production vidéos/photos officielles (jury+gala)	2 000 \$
14 Cadres pour les lauréats régionaux	400 \$
Programmes de la soirée (gala)	- \$
Location de salle (matériel, tables, traiteur et alcool)	14 500 \$
Vestiaire (voir selon température)	- \$
Ressources humaines (Salaires et avantages sociaux)	60 000 \$

TOTAL des frais d'opération:

95 895 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES

135 895 \$

Surplus/perte

- \$

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7 agissant et représentée par M. Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 16 mai 2018 dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription T.P.S. : 866937477
N° d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à

pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la programmation régulière et à la mission globale de l'Organisme.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les dix (10) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018

5.2.1.1 une somme maximale de cent vingt mille dollars (120 000 \$) dans les trente jours suivants la signature de la présente Convention et conditionnelle à la remise d'un échéancier du déploiement du volet Formation du projet.

5.2.2 Pour l'année 2019

5.2.2.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 \$), dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi-parcours de la réalisation des deux volets du projet, Formation et Défi OSEntreprendre, le 31 janvier 2019.

5.2.2.2 une somme maximale de trente mille dollars (30 000 \$), dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte finale de la réalisation des deux volets du projet, Formation et Défi OSEntreprendre, le 30 juillet 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en

totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud Montréal (QC) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

ECOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

Par : _____
Michel Fortin, directeur général

Cette convention a été approuvée par lede la Ville de Montréal, le^e jour du mois de (2018) (Résolution).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

L'École des Entrepreneurs du Québec mènera 2 projets distincts afin de sensibiliser les différentes populations cibles à l'entrepreneuriat. Les projets visent également à accompagner la croissance entrepreneuriale :

PROJETS	Coût total estimé	Subvention Ville
Développement et déploiement de formations spécifiques pour les entrepreneurs	555 495 \$	200 000 \$
Organisation et coordination du concours Défi OSEntreprendre. Volets Création Entreprise et Réussite Inc.	135 895 \$	50 000 \$
Total	691 390 \$	250 000 \$

Clientèle : Individus, entrepreneurs et propriétaires d'entreprises de 10 employés et moins (non limitatif) et de tous les secteurs d'activités, jeunes et population immigrante.

Résultats globaux escomptés :

PROJETS	Cibles	
Développement et déploiement de formations spécifiques pour les entrepreneurs	Sensibiliser	1 000 entrepreneurs
	Former	323 entrepreneurs (incluant 20 entrepreneurs issus du secteur du design)
Organisation et coordination du concours Défi OSEntreprendre. Volets Création Entreprise et Réussite Inc.	Inscription	300 inscrits

1- Formation 1 : vers une croissance structurée de mon entreprise

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » vise à aider l'entrepreneur à gérer sa croissance et à augmenter le taux de succès de la petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement des compétences entrepreneuriales.

- 2 ateliers + 2 heures de soutien expert;
- Profil de compétence + diagnostic (3 types de cohortes croissance pouvant amener un entrepreneur à faire croître son entreprise incluant dix (10) ateliers thématiques de base);
 1. Mieux s'outiller pour mieux vendre (10 heures)
 2. Se numériser pour mieux vendre (10 heures)
 3. Innover et diversifier son offre (10 heures)
- Dix (10) heures de soutien expert;
- Cinq (5) ateliers de co-développement;
- Tableau de bord monitorant la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin de l'entrepreneur;

135 entrepreneurs formés incluant 20 designers entrepreneurs
--

2- Formation 2 : Parcours Immigraffaires

Le parcours « Immigraffaires » a pour but d'intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce notamment à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales. C'est par une démarche de sensibilisation, de formation et de soutien que des personnes issues de communautés culturelles seront propulsées au rang « d'entrepreneurs » à Montréal.

- Mise à jour et diffusion du Guide « Immigraffaires » développé par le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs <http://www.sajeenaffaires.org/immigraffaires.php> ;
- Mise à jour et transmission bi-hebdomadaire de deux ateliers;
 - 1- Être entrepreneur au Québec
 - 2- Culture d'affaires au Québec
- Profil de compétence et diagnostic;
- Dix nouvelles (10) fiches-conseils pour un futur immigrant entrepreneur;
- Cinq (5) nouveaux podcasts mettant en vedette des entrepreneurs immigrants;
- Activités de « co-développement » arrimées à des conférences/thématiques.

1000 immigrants sensibilisés à l'entrepreneuriat 180 entrepreneurs immigrants formés
--

3- Formation 3 : Croissance numérique internationale

Ce projet propose aux entrepreneurs d'identifier des opportunités du marché international pour l'implantation et l'augmentation potentielle du chiffre d'affaires, le tout en développant les compétences numériques, l'intégration d'outils technologiques et la structuration de stratégies afin d'assurer l'accélération/croissance des entreprises avec une vision internationale.

- Cinq (5) ateliers (croissance, démarche numérique et développement de marchés à l'international);

- Accompagnement individuel (10 heures);
- Deux (2) ateliers de co-développement (accompagnement de groupe)
- Activités de réseautage
- Ateliers complémentaires (au besoin)
- Organisation de rendez-vous B2B à l'étranger
- Accompagnement mentorat international

8 entrepreneurs montréalais accompagnés à l'international

4- Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre, est un grand mouvement québécois qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national afin de mettre en lumière de nouveaux entrepreneurs.

Responsabilités de l'École des Entrepreneurs du Québec à Montréal :

Ressources et organisation

- Affecter les ressources humaines nécessaires et les superviser;
- Mettre en place un comité organisateur régional pour appuyer le déploiement du Défi OSEntreprendre Montréal;
- Établir les besoins, assurer le financement et une saine gestion financière du Défi OSEntreprendre Montréal.

Mobilisation des acteurs

- Contribuer au recrutement de responsables et les accompagner afin d'optimiser la promotion et l'organisation d'activités locales;
- Déployer le **Défi OSEntreprendre Montréal** comme un véhicule de choix pour faire rayonner les nouvelles initiatives entrepreneuriales;
- Mobiliser les réseaux socio-économiques du territoire;
- Assurer la gestion des candidatures;
- Organiser et coordonner les jurys régionaux de sélection.

Rayonnement des participants

- Établir une stratégie de promotion favorisant le repérage des initiatives et leur inscription au Défi OSEntreprendre Montréal, incluant par exemple l'organisation d'une activité de lancement d'édition, l'implication d'un président d'honneur, la rencontre de groupes de concertation, etc.;
- Organiser une activité de remise de prix régionale et y inviter les décideurs et leaders de Montréal. S'assurer que les lauréats soient mis en valeur lors de cette activité, notamment par la remise des outils de rayonnement officiels et une prise de parole de ces lauréats;
- Établir une stratégie de communication favorisant le rayonnement des participants, finalistes et lauréats régionaux;
- Accompagnement de la délégation du Défi OSEntreprendre Montréal à la finale du Québec.

Échéancier défi OSEntreprendre				
Septembre 2018	Février 2019	Mi-mars 2019	Mai 2019	Juin 2019
Recrutement du coordonnateur	Lancement du Défi OSEntreprendre	Date limite pour dépôt des candidatures	Gala régional (Montréal)	Gala national (Québec)

Indicateurs	Cibles
Nombre de dossiers déposés en création d'entreprise	300
Nombre de participants au Gala régional	150
Nombre de lauréats	12
Valeur minimale totale des bourses offertes	25 000 \$

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DES PROJETS

Développement de contenu

- Proposer une gamme de nouveaux ateliers et outils d'apprentissage (50) articulés sur la gestion de la croissance, le numérique, le développement des affaires, l'internationalisation des entreprises et la culture d'affaires au Québec;
- Organiser et coordonner des séances de co-développement (55) pour les entrepreneurs;
- Développer et diffuser (4) nouvelles capsules vidéo pour sensibiliser les immigrants-entrepreneurs.

Promotion

- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion des nouvelles formations auprès des cibles prioritaires (étudiants, femmes, personnes issues de l'immigration, autochtones);
- Assurer 323 inscriptions aux trois (3) nouvelles formations;
- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion du concours Défi OSEntreprendre auprès de la communauté entrepreneuriale montréalaise;
- Augmenter la participation des entrepreneurs au concours Défi OSEntreprendre à (300) dossiers soumis pour le chapitre montréalais et s'assurer du rayonnement des lauréats montréalais lors de l'événement régional.

Sensibilisation

- Faire prendre conscience de l'impact des différences culturelles dans le développement d'un projet entrepreneurial et faire connaître aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs immigrants (1000) les particularités liées au contexte d'affaires montréalais;
- Renforcer les compétences entrepreneuriales des immigrants entrepreneurs (140) et augmenter leur chance de succès;
- Référer les immigrants-entrepreneurs (1000) vers les ressources spécialisées correspondant à leurs besoins et à leur communauté d'appartenance. Référer les immigrants entrepreneurs vers les réseaux susceptibles d'accroître leur intégration économique.

REDDITION DE COMPTE

Il est attendu qu'un rapport de reddition de compte présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés.

Documents et délais de transmission

Un échéancier avec un plan de déploiement des 3 différentes formations du mois d'août 2018 au moins de juin 2019 à remettre à la Responsable dans les 30 jours suivants la signature de la convention;

Une description préliminaire du contenu des nouvelles formations à la satisfaction de la Responsable – au plus tard le 20 septembre 2018;

Un rapport de reddition de compte (mi-mandat) présentant les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés pour les trois nouvelles formations et le Défi OSEntreprendre au plus tard le 30 janvier 2019.

Un rapport de reddition de compte de fin mandat présentant les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés pour les trois formations et le concours Défi OSEntreprendre– au plus tard le 30 août 2019.

Les documents attendus :

- Un échéancier détaillé avec le nombre de cohortes et la programmation pour les 3 formations;
- Une description détaillée de l'ensemble des formations, contenus des nouveaux ateliers, titres des conférences, capsules vidéo;
- La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles (Formations (3) + Concours Défi OSEntreprendre);
- La liste des activités déployées en lien avec les deux projets distincts;
- Le nombre d'entrepreneurs qui se sont inscrits aux formations, ventilé par catégories, secteurs, provenance;
- Le nombre d'entrepreneurs qui se sont inscrits au concours Défi OSEntreprendre, ventilé par catégories, secteurs, provenance;
- Bilans financiers pour les deux projets distincts;
- États financiers vérifiés comprenant les états des résultats des projets.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2 Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3 Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1187953001

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction
Entrepreneuriat

Objet :

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187953001_SDE.xls](#) [Virement crédit - GDD 1187953001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Isabelle FORTIER
Conseille analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-5551

Co-auteure
Fanny Lalonde-Gosselin
Préposée au budget
514-872-8914

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184107010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Asplundh Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de sept (7) mois (septembre 2018 à mars 2019), le contrat pour l'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 745,42 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16965;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-25 11:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1184107010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a établi, dans le cadre de son plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne, une liste de priorités qui tient notamment compte des travaux d'aménagement à venir, des plans directeurs, du niveau d'infestation et de la capacité d'exécution. Le présent contrat prévoit l'abattage des frênes dépérissants et des arbres dangereux identifiés comme prioritaires lors des inventaires forestiers afin d'assurer la sécurité des usagers et des infrastructures.

Les abattages devraient principalement se retrouver dans les parcs suivants (sans s'y limiter) :

- Parc Frédéric-Back;
- Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses dans le cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 23 mai 2018. La durée de la publication a été de 27 jours, soit du 23 mai au 19 juin 2018. L'ouverture des soumissions a été faite le 19 juin à 13 h 30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Trois (3) addendas ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0641 - 19 avril 2018 - Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 \$, taxes

incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 - respectivement trois et quatre soumissionnaires.

CG18 0059 - 26 janvier 2018 - Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires.

CM17 0746 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses.

CE17 0849 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à Bio-Contrôle Arboricole inc. pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur centre-sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 624,68 \$, taxes incluses.

CE16 1154 - 6 juillet 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise Services des espaces verts, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 106 305, 89 \$, taxes incluses.

CM16 0604 - 18 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD} - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent projet consiste à effectuer principalement des abattages de frênes dépérissants ou morts dans le cadre de la lutte contre l'agrile dans les grands parcs et parcs-nature. Il y a également des abattages d'arbres jugés dangereux. L'appel d'offres prévoit 1 759 abattages. La protection du patrimoine naturel, les multiples usages et la fréquentation des grands parcs en font des milieux sensibles pour ce type d'intervention. Le contrat prévoit plusieurs conditions afin de planifier les travaux d'abattage de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu.

Le bois abattu doit être débité et disposé selon les spécifications du devis technique afin de permettre la valorisation des bois. Dans le cas du bois provenant de frênes, l'entrepreneur doit en disposer en conformité avec l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la réglementation de la Ville de Montréal.

Les travaux étant réalisés en milieu forestier, l'essouchement y est impossible puisque le déchiquetage des souches blesserait les racines des arbres et des végétaux environnants.

Les prix fournis sur le bordereau de soumission comprennent, sans s'y limiter :

- les travaux d'abattage des arbres identifiés, le déchiquetage, le débardage, le transport du bois vers le site de dépôt, la disposition de tous les débris et déchets résultant de ces travaux et le nettoyage complet des lieux;
- les clôtures ainsi que leur planification, installation, déplacement régulier pour suivre les opérations, un signaleur, etc.;
- les roulottes de chantier.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingence.

L'appel d'offres ne mentionne pas de dépenses remboursables.

JUSTIFICATION

La liste du SÉAO indique huit (8) preneurs de cahier de charges, soit :

1. 9243-1931 Québec inc.
2. Arboriculture de Beauce inc.
3. Asplundh Canada ULC
4. Élagage Prestige inc.
5. Services d'Arbres Primeau inc.
6. Services d'Arbres Tessier
7. Strathmore Landscape
8. Sylva Croissance inc.

Des 8 preneurs du cahier de charges, deux (2) entreprises ont déposé des soumissions, soit 25 % des preneurs. Nous avons reçu quatre (4) avis de désistement.

À la suite de l'analyse, les deux (2) soumissions déposées ont été jugées conformes. L'entreprise Asplundh Canada ULC est le plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Asplundh Canada ULC	348 474,28 \$	0 \$	348 474,28 \$
Arboriculture de Beauce inc.	446 235,22 \$	0 \$	446 235,22 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	544 651,21 \$	0 \$	544 651,21 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			397 354,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			14,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			97 760,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			28,05 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 196 176,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>			- 56,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			97 760,94 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			28,05 %

Depuis 2014, le SGPVMR octroie des contrats d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs. Il s'agit d'appel d'offres sur invitation (montant du contrat inférieur à 100 000

\$). Bien que la taille de ces contrats ne se compare pas avec le présent contrat, les prix unitaires obtenus sont jugés compétitifs sur le marché.

De plus, à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a octroyé en janvier 2018 un important contrat d'abattage pour les parcs du Mont-Royal et de Tiohtià:ke Otsira'kéhne (près de 4 000 abattages). À titre informatif, l'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation a été de - 8,13 % pour ce contrat. Un contrat d'abattages octroyé par la Ville de Longueuil a également servi de comparable (4 400 abattages sur une période de 3 ans).

Nous expliquons la différence entre l'estimation de la Ville et les soumissions reçues par une forte compétition entre les entreprises du domaine de l'arboriculture. De plus, les contrats d'abattage de milliers d'arbres avec un échancier sur plusieurs mois semblent donner aux grosses entreprises (main-d'oeuvre abondante) une stabilité dans le carnet de commandes et permettent probablement une économie d'échelle qui est difficile à quantifier. Le présent contrat demande une quantité importante d'abattages (1 759) sur une période de sept (7) mois. Les deux (2) soumissionnaires pour ce contrat sont généralement reconnus comme étant les plus grosses entreprises en arboriculture au Québec. Ils avaient également déposé des soumissions pour le contrat dans les parcs du Mont-Royal et de Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Nous avons prévu une hausse des prix unitaires puisque la quantité d'abattage du présent contrat est moins importante (1 759 plutôt que 4 000) et les abattages sont dispersés dans plusieurs grands parcs et parcs-nature; c'est pourtant le contraire qui se produit. L'écart entre les prix unitaires du présent contrat et celui des parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne pour Asplundh Canada ULC est en moyenne de - 30,9 % tandis qu'Arboriculture de Beauce inc. a présenté exactement les mêmes prix unitaires pour les deux (2) contrats. À titre informatif, pour le contrat dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, Asplundh Canada ULC avait présenté des prix unitaires 21,5 % plus élevés qu'Arboriculture de Beauce inc.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

Par ailleurs, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. À la suite de l'expérience acquise lors des travaux dans les parcs du Mont-Royal et de Tiohtià:ke Otsira'kéhne, une contingence représentant 15 % de la valeur totale de la plus basse soumission conforme devrait être prévue au contrat et le montant de celle-ci s'élève à 52 271,14 \$.

L'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de cette dépense de 400 745,42 \$ taxes et contingences incluses serait financé par le budget de fonctionnement pour les travaux sur le territoire de l'agglomération (centre de responsabilité 101411, soumission de l'adjudicataire 348 474,28 \$ et contingence 52 271,14 \$).

Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'abattage de frênes déperissants fait partie de la stratégie de lutte contre l'agrile. Cette stratégie permet le contrôle de la mortalité et la planification du remplacement par la plantation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abattage des frênes dépérissants est nécessaire afin que la lutte à l'agrile soit efficace. De plus, la coupe de frênes morts et dépérissants augmente la sécurité des usagers (évite la chute de branches mortes ou des arbres renversés par le vent). Les abattages de frênes dépérissants constituent d'ailleurs une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l'approche SLAM (SLOW Ash Mortality). Ils permettent de réduire les populations de l'agrile et ainsi de réduire la pression de l'insecte sur les frênes qui subsistent.

L'octroi de ce contrat doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivant la réception de la résolution. En commençant l'approvisionnement dès l'octroi, l'entrepreneur pourra réaliser des secteurs dès la fin de la période de nidification des oiseaux (1er septembre).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est en cours de réalisation avec le Service des communications de la Ville : installation de panneaux explicatifs sur le site et ajout d'une page particulière à ce dossier sur le site internet de la Ville (informations à propos du projet et questions/réponses). Le tout dans le but d'informer les usagers et résidents à propos des travaux.

Si nécessaire, des avis ou rencontres pourraient être faits avec des résidents voisins des secteurs où il y aura des travaux d'abattage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin août 2018 : rencontre de démarrage.

Début septembre 2018 au 31 mars 2019 : exécution des abattages.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Myriem LAKLALECH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
ingénieur forestier

Tél : 514 872-7691

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-06

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél :

514 872-1642

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2018-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2018-07-25

Dossier # : 1184107010

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16965 Intervention.xls](#) [18-16965 Liste des commandes.pdf](#) [18-16965 PV.pdf](#)



[18-16965_TCP1.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-13

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ASPLUNDH CANADA ULC	348 474.28 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	446 235.22 \$		

Information additionnelle

Sur les 6 preneurs de cahier de charge qui n'ont pas soumissionné 4 ont donné une raison de non-participation.

- Leur carnet de travail est complet
- Manque de temps
- Engagements dans d'autres projets
- Les qualifications du personnel

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres

18-16965

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité

										Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses	
Asplundh Canada ULC											
	0	0	1	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 7 à 19cm	929	arbres	1	89,00 \$	82 681,00 \$	95 062,48 \$	
			2	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 20 à 29 cm	601	arbres	1	189,00 \$	113 589,00 \$	130 598,95 \$	
			3	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 30 à 39cm	159	arbres	1	369,00 \$	58 671,00 \$	67 456,98 \$	
			4	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 40 à 59 cm	64	arbres	1	659,00 \$	42 176,00 \$	48 491,86 \$	
			5	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 60 cm et +	6	arbres	1	995,00 \$	5 970,00 \$	6 864,01 \$	
Total (Asplundh Canada ULC)									303 087,00 \$	348 474,28 \$	
Arboriculture de Beauce inc											
	0	0	1	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 7 à 19cm	929	arbres	1	115,00 \$	106 835,00 \$	122 833,54 \$	
			2	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 20 à 29 cm	601	arbres	1	245,00 \$	147 245,00 \$	169 294,94 \$	
			3	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 30 à 39cm	159	arbres	1	505,00 \$	80 295,00 \$	92 319,18 \$	
			4	Abattage, déchetage et transport d'arbres de 40 à 59 cm	64	arbres	1	700,00 \$	44 800,00 \$	51 508,80 \$	

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16965

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité

Oui

										Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses	
Arboriculture de Beauce inc	0	0	5	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 60 cm et +	6	arbres	1	1 490,00 \$	8 940,00 \$	10 278,77 \$	
Total (Arboriculture de Beauce inc)									388 115,00 \$	446 235,22 \$	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16965

Numéro de référence : 1167142

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Abattage de frênes déperissants dans les grands parcs

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9243-1931 QUÉBEC INC. 1520 rue Saint-Simon Sainte-Madeleine, QC, J0h1s0	Monsieur vincent messier Téléphone : 450 278-3344 Télécopieur :	Commande : (1451762) 2018-06-01 9 h 31 Transmission : 2018-06-01 9 h 31	2946558 - Addenda 1 2018-06-01 9 h 31 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-06-01 9 h 31 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arboriculture de Beauce Inc. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9	Monsieur Denis Rancourt Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	Commande : (1447584) 2018-05-23 15 h Transmission : 2018-05-23 15 h	2946558 - Addenda 1 2018-05-25 11 h 22 - Courriel 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Courriel 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Asplundh Canada ULC 3366, Jacob-Jordan Terrebonne, QC, J6X 4J6	Monsieur Vincent Poitras Téléphone : 450 968-1888 Télécopieur : 450 968-1116	Commande : (1451522) 2018-05-31 15 h 44 Transmission : 2018-05-31 15 h 44	2946558 - Addenda 1 2018-05-31 15 h 44 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 15 h 44 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Élagage Prestige inc.. 330, rue Malepart Laval, QC, H7C 1R2	Monsieur Jeannot Cloutier Téléphone : 514 382-5313 Télécopieur : 450 664-2074	Commande : (1452188) 2018-06-02 13 h 13 Transmission : 2018-06-02 13 h 13	2946558 - Addenda 1 2018-06-02 13 h 13 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-06-02 13 h 13 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services d'Arbres Primeau inc 566 chemin de la haute-riviere Châteauguay, QC, j6j5w6	Monsieur Guy Primeau Téléphone : 450 692-3683 Télécopieur :	Commande : (1448992) 2018-05-28 8 h 14 Transmission : 2018-05-28 8 h 14	2946558 - Addenda 1 2018-05-28 8 h 14 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Courriel 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services d'Arbres Tessier 851 rue St-Pierre Trois-Rivières, QC, G9a4w3	Monsieur Michel Tessier Téléphone : 819 244-5049 Télécopieur :	Commande : (1454283) 2018-06-06 19 h 46 Transmission : 2018-06-06 19 h 46	2946558 - Addenda 1 2018-06-06 19 h 46 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-06-06 19 h 46 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 http://www.strathmore.pro	Monsieur Gordon Milligan Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	Commande : (1447444) 2018-05-23 12 h 33 Transmission : 2018-05-23 12 h 33	2946558 - Addenda 1 2018-05-25 12 h 24 - Télécopie 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Télécopie 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sylva Croissance inc. 985, Local E, Rue Notre-Dame Lavaltrie, QC, J5t 1r4 http://www.sylvacroissance.com	Monsieur Julien Moreau Téléphone : 450 586-0448 Télécopieur : 450 586-0019	Commande : (1449620) 2018-05-28 16 h 15 Transmission : 2018-05-28 16 h 15	2946558 - Addenda 1 2018-05-28 16 h 15 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Courriel 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1184107010

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service
d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une
somme maximale de 400 745,42 \$ taxes et contingences incluses
- Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1184107010.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposée au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-16

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances



Dossier # : 1185932001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 339 655,15 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$ taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1185932001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les logiciels de la firme Adobe Systems sont des standards dans le domaine de l'édition. Ils sont de plus en plus utilisés par les employés de la Ville pour répondre à de multiples besoins et permettent d'accroître la mobilité du travail. En effet, ces logiciels sont utilisés pour l'édition vidéo, photo, audio ainsi que l'illustration et le graphisme. En 2016, suite à l'exercice de normalisation des logiciels, un contrat a été octroyé à Adobe Systems (CG16 0295). Cette entente a permis d'acquérir les produits les plus utilisés d'Adobe et de répondre aux besoins des employés, tout en bénéficiant d'économies de près de 60% comparativement au modèle contractuel traditionnel de licences perpétuelles.

L'entente couvre les logiciels les plus demandés :

Logiciel	Description
Acrobat Standard	Affichage et impression des fichiers PDF sur l'infonuagique
Acrobat Pro	Conception, affichage et impression des fichiers complexes PDF sur l'infonuagique
Dreamweaver	Éditeur de fichier HTML
Illustrator	Création graphique vectorielle
InDesign	Création d'affiches, dépliants, brochures, magazines, journaux ou livres
Photoshop	Retouche, traitement et dessin assisté par ordinateur
Design Standard	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator et Indesign.
Design & Web Premium	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator, Dreamweaver et Indesign

Cette entente a permis :

- d'utiliser les logiciels d'Adobe Systems pour les besoins de la Ville en respectant les droits d'auteurs;
- d'obtenir un soutien 24/7 et un accès à un spécialiste en tout temps;
- d'obtenir les mises à jour des logiciels Adobe pour la durée de l'entente;
- d'éliminer les enjeux de sécurité liés aux versions antérieures en obtenant les versions les plus récentes des logiciels;
- d'harmoniser, dans un seul véhicule contractuel et selon le standard actuel de l'industrie, tous les produits Adobe.

Suite à la mise en place de cette entente en 2016, il y a eu une forte hausse dans les besoins exprimés par les employés à la Ville. Afin de répondre à la demande croissante des services centraux et des arrondissements, un ajustement de l'entente est requis.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0295 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses/Approuver un projet de convention à cette fin/Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 114 100 \$ au net à compter de 2017.

DESCRIPTION

Cet ajustement des quantités depuis 2016 permet d'accroître le nombre de licences comme suit :

Logiciels	Description	Quantité initiale	2016	2017	2018
			- 2017	- 2018	- 2019
Acrobat Standard	Affichage et impression des fichiers PDF sur le l'infonuagique	285	301	356	956
Acrobat Pro	Conception, affichage et impression des fichiers complexes PDF sur l'infonuagique	504	704	810	1610
Dreamweaver	Éditeur de fichier HTML	9	9	9	9
Illustrator	Création graphique vectorielle	9	42	42	52
InDesign	Création d'affiches, dépliants, brochures, magazines, journaux ou livres	66	66	74	90
Photoshop	Retouche, traitement et dessin assisté par ordinateur	141	141	141	150
Design Standard	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator et Indesign.	29	56	71	81
Design & Web Premium	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator, Dreamweaver et Indesign	12	12	12	12
TOTAL		1055	1331	1515	2960

JUSTIFICATION

Une analyse effectuée par le Service des TI a révélé qu'aucun logiciel libre ne permet d'offrir toutes les fonctionnalités requises pour répondre aux principaux besoins.

L'acquisition de licences additionnelles contractée par l'entremise du contrat permet des économies substantielles (réduction de 59 %) ainsi qu'une meilleure gestion des actifs logiciels.

Coût (taxes incluses)				
Type contrat	Année			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Totaux
TLP ²	151 526,31 \$	355 830,02 \$	84 937,49 \$	592 293,82 \$
ETLA ³	62 948,86 \$	146 909,77 \$	34 981,29 \$	244 839,92 \$
Économies	88 577,45 \$	208 920,25 \$	49 956,20 \$	347 453,90 \$
% réduction	59 %	59 %	59 %	59 %

² TLP : Transaction Licensing Program (mode d'acquisition standard à la pièce)

³ ETLA : Entreprise Term License Agreement (Programme corporatif d'achats regroupés)

Le fournisseur étant considéré unique, en vertu du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service des TI peut conclure une entente de gré à gré avec Adobe Systems pour un contrat ETLA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense initiale prévue au contrat du fournisseur ADOBE Systems passera de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$, taxes incluses. Le coût total maximal de cette dépense additionnelle de 339 655,15 \$ (310 150,42 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI, et est prévue à même son enveloppe budgétaire.

Tableau de répartition des coûts initiaux (GDD - #1152357001) et additionnels :

Coût (taxes incluses)				
Description	Année			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Totaux
Coûts initiaux	124 995,62 \$	124 995,62 \$	124 995,62 \$	374 986,86 \$
Coûts additionnels		62 948,86 \$	276 706,29 \$	339 655,15 \$
Coût totaux	124 995,62 \$	187 944,48 \$	401 701,91 \$	714 642,01 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra de répondre aux besoins des employés de la Ville et d'optimiser le travail lié aux activités bureautiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place pour informer les services centraux et les arrondissements des modalités d'accès et d'utilisation des logiciels ADOBE et par le fait même, à mettre fin au moratoire en place depuis 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 8 août 2018;
- Approbation du dossier par le CM : 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le CG : 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine GRAVEL
Conseiller(ere) analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7463
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-08

Pierre STRASBOURG
chef de division - services aux utilisateurs

Tél : 514-872-2631
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2018-07-19

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti
Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2018-07-19



Adobe Systems Incorporated
345 Park Avenue
San Jose, CA 95110-2704
Phone 408 536.6000
Fax 408 537.6000

February 29th, 2016

José G. Simon, B.Sc, EMBA
Conseiller stratégique, gestion contractuelle
Ville de Montréal
Service des technologies de l'information
801, rue Brennan, Montréal
(Québec) H3C - OG4

Dear Mr. Simon,

Thank you for your interest in pursuing a direct Enterprise Term Licencing Agreement (ETLA) with Adobe Systems, Inc. In regards to the direct ETLA, only Adobe Systems can offer the pricing outlined in the proposed agreement as well as to negotiate the specific custom terms and conditions. No other entity has the ability to offer a direct ETLA other than Adobe Systems.

With the ETLA, la Ville de Montréal will be able to procure the necessary licences that have been deployed with the Windows 7 migration. To help facilitate the migration to Windows 7, Adobe authorized the deployment of licences in preparation for la Ville de Montreal to enter into an ETLA or procure the necessary licences through other contractual mechanisms. The original due date to reconcile these licences was November 21st, 2015 and then was extended to February 26th, 2016. With the addition of the new licences we have extended the finalization of the agreement until May 13th, 2016. Pricing in this agreement goes beyond the standard Government discounts and locks in pricing for three years based on an .82 cent dollar and are based on 2015 product pricing. After May 13th, we will need to adjust pricing based on the current exchange rate as well as 2016 price list.

Once an ETLA is in place, it will provide a mechanism for future licence procurement that can be extended to all entities controlled by la Ville de Montréal.

If you have any further questions, please do not hesitate to contact me.

Regards,

Chris Ethier

Chris Ethier
Senior Account Manager
Public Sector Canada
Adobe Systems Incorporated



Contrat Cadre de licence Entreprise par abonnement

Contrat de Licence Entreprise Adobe Bon de Commande

Adobe Contact: Chris Ethier

Tel: 613-940-3887

Entité Contractante : La Ville de Montréal
Monnaie : CDN

Le présent Contrat Cadre de Licence Entreprise par Abonnement définit les conditions dans lesquelles la Ville de Montréal (« Client ») prend sous licence les logiciels définis dans les bons de commande subséquents émis par les entités dépendantes du Client.

En apposant sa signature ci-dessous, chaque partie reconnaît avoir lu le présent Contrat ainsi que les conditions de licence Adobe définies, et accepte d'être contractuellement liée par les dispositions stipulées aux présentes, qui prennent effet à la date de la dernière signature (la « Date d'Entrée en Vigueur »).

Client : Ville de Montréal		Adobe Systems Incorporated	
Signature		Signature	
Nom du Signataire:		Nom du Signataire	
Titre :		Titre :	
Date :		Date :	
Adresse :		Adresse :	345 Park Avenue San Jose, Californie 95110-2704 - Etats-Unis Ligne principale : 408 111 4789 Télécopie : 801 722 0120
	Téléphone : Télécopieur :	Contact :	
Contact :			
Cachet de l'entreprise :			
N° du bon de commande :			
ECCID :			

WW Deal
Desk
Certificatio
n

Digitally signed
by WW Deal Desk
Certification
Date: 2016.04.06
15:43:56 -04'00'

Les Produits et Services commandés et les quantités applicables sont en CAD:

Numéro de ligne	SKU	Description du Produit	Redevance unitaire (selon la métrique de la licence : soit Utilisateur nommé, soit Ordinateur)	Quantité	Redevance annuelle (redevance unitaire x quantité)
01	65261354	Acrobat DC Standard T1	51.28 \$	285	14,614.80 \$
02	65261348	Acrobat DC Pro T1	64.10 \$	504	32,306.40 \$
03	65257915	Dreamweaver ALL MLP SW Suscription ALL 1S CCE	207.69 \$	9	1,869.21 \$
04	65257934	Creative Cloud ENT ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CUSTOM WEB	480.77 \$	12	5,769.24 \$
05	65257947	InDesign ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CCE	207.69 \$	66	13,707.54 \$
06	65257940	Photoshop ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CCE	207.69 \$	141	29,284.29 \$
07	65257927	Creative Cloud ENT ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CUSTOM DESIGN	320.51 \$	29	9,294.79 \$
08	65257945	Illustrator ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CCE	207.69 \$	9	1,869.21 \$
Redevance totale annuelle					108,715.48 \$

Conditions du Bon de Commande

1. Le Contrat

- 1.1 Ce contrat (« Contrat ») est constitué du présent Bon de Commande et du Contrat de Licence Entreprise Adobe (2015v2) disponible à l'adresse <http://www.adobe.com/legal/terms/enterprise-licensing.html>. Les conditions applicables à ce Bon de Commande comprennent les Conditions Générales, et les Conditions Particulières du Produits (CPP) applicables aux logiciels Creative Cloud/Desktop, et et ce Bon de Commande. En cas de conflit entre les termes du Contrat de Licence Entreprise et du Bon de Commande, les conditions du Bon de Commande prévaudront.
- 1.2 Les termes débutant par une majuscule dans le Bon de Commande auront la signification définie dans le Contrat de Licence Entreprise, sauf s'ils ont été définis différemment dans le présent Bon de Commande.
- 1.3 « Entreprise » : signifie l'intégralité de l'entreprise du Client, y compris ses Affiliés, ainsi que les entités commerciales, les groupes et les divisions de ses Affiliés à l'exclusion des entités cédées. Les parties peuvent définir d'un commun accord une liste restreinte d'Affiliés dans ce Bon de Commande, à la condition que les entités mentionnées correspondent à la définition du terme Affilié prévu aux Conditions Générales. Si une liste précise d'Affiliés est jointe aux présentes, l'utilisation du terme « Affilié » ne se fera que pour lesdites entités et le terme "Entreprise" sera restreint au Client et aux Affiliés listés uniquement.
- 1.4 « Durée de la Licence » : désigne la période qui commence à la Date de Livraison et qui finit le jour précédent le troisième anniversaire de la Date de Livraison.
- 1.5 Le présent Contrat sera soumis au droit québécois et aux juridictions compétentes de Montréal.

2. Achat de Produits et Services.

- 2.1 Le Client accepte d'acheter les Produits et Services décrits dans le Bon de Commande. Pour tous les Produits et Services (le cas échéant) déployés aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique (et émettra les factures pour tous les Produits et Services déployés au sein de ces trois pays), les licences seront concédées par Adobe Systems Incorporated; et par Adobe Systems Software Ireland Limited pour tous les Produits et Services (le cas échéant) déployés dans tout autre pays (et émettra les factures pour tous les Produits et Services déployés au sein de tout autre pays).
- 2.2 Tous les tarifs prévus dans le Contrat deviendront caducs si le Client ne retourne pas à Adobe le présent Bon de Commande dûment signé (et ne fournit pas son bon de commande interne au Revendeur) avant ou au plus tard le 13 mai 2016. Adobe se réserve le droit d'accepter ou non, à son entière discrétion, un Bon de commande transmis par le Client à Adobe après cette date.

3. Conditions de commande.

- 3.1 Adobe émettra des factures pour toutes les redevances, annuellement, terme à échoir, conformément au cycle de facturation défini à la section Description des Produits et Services du présent Bon de Commande (voir page 1 du présent Bon de Commande). Le délai de paiement est de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture. Les factures seront émises par: (A) Adobe Systems Incorporated pour les Produits et Services déployés aux Etats-Unis, au Canada ou au Mexique; et (B) Adobe Systems Software Ireland Limited pour des Produits et Services déployés dans tous les autres pays.
- 3.2 Bon de commande (« BC ») requis? Si Oui -> cochez la case : Si la case n'est pas cochée, cela signifie que le Client n'a pas besoin d'émettre un bon de commande pour payer les redevances des Produits et Services à Adobe et Adobe peut en conséquence facturer le Client directement en utilisant le numéro de Contrat Adobe comme numéro de référence dans toutes les factures correspondantes.

4. Métriques de licence

(A) **Par Utilisateur Nommé.** Le terme « Utilisateur Nommé » désigne un utilisateur individuel (employé ou sous-traitant sur site du Client) à qui est attribué un identifiant unique pour se connecter aux Produits et Services et les utiliser. Ces identifiants uniques ne peuvent pas être partagés cependant, si un individu cesse d'être un employé ou un sous-traitant du Client pendant la Durée de la Licence, un autre employé ou sous-traitant peut alors utiliser un nouvel identifiant unique sans pour autant être considéré comme un Utilisateur Nommé.

(B) **Par Ordinateur :** Le terme « Ordinateur » désigne terminal physique ou virtuel capable d'utiliser les Produits concédés sous licence pour un individu à la fois.

5. Le Client peut déployer chacun des Produits et Services mentionnés dans le tableau Logiciel OnPremise Creative Cloud, au sein de l'Entreprise, dans les limites des quantités et selon les Métriques de Licence applicables. Mécanisme de réconciliation (ou 'True-Up') : Lors de chaque anniversaire de la Date d'Entrée en Vigueur de la Licence pendant la Durée de la Licence : (A) le Client pourra acheter des licences additionnelles au Prix Unitaire annuel défini ci-après pour la durée de la Licence restant à couvrir ; et (B) si le Client a donné accès, dans l'année qui précède, à un nombre de Produits et Services (selon les Métriques de la Licence) supérieur au nombre de licences précédemment concédées, le Client devra régulariser ses droits d'utilisation par l'achat de licences additionnelles.

Licences additionnelles déployées en année 1 : Pour chaque licence déployée avant la date effective du premier rapport de Déploiement, le Client s'acquittera à terme échu de cinquante pourcent de la redevance unitaire annuelle (selon le tableau ci-après) et paiera annuellement en avance l'intégralité de la redevance unitaire annuelle pour chacune des deux années de la Durée de la Licence restant à couvrir.

Licences additionnelles déployées en année 2 : Pour chaque licence déployée après la date du premier rapport de Déploiement mais avant la date du second rapport de Déploiement, le Client s'acquittera à terme échu de cinquante pourcent de la redevance unitaire annuelle (selon tableau ci-après) et paiera en avance l'intégralité de la redevance unitaire annuelle pour l'année de la Durée de la Licence restant à couvrir.

Licences additionnelles déployées en année 3 : Pour les licences déployées après la date du second rapport de Déploiement mais avant la date du troisième rapport de Déploiement, le Client s'acquittera à terme échu de cinquante pourcent de la redevance unitaire annuelle (selon le tableau à la section ci-après).

Le Client doit envoyer à Adobe un rapport au format défini en Annexe 1.1, afin de faire état de tous déploiements supplémentaires mis en œuvre depuis l'évènement qui a eu lieu en dernier entre (X) la Date d'Entrée en Vigueur ou (Y) la date du rapport de déploiement le plus récent (à l'exception des licences acquises par le Client conformément au premier paragraphe de cette section. Les rapports de Déploiement seront dus quatorze jours avant les premier, deuxième et troisième anniversaire de la Date d'Entrée en Vigueur nonobstant le déploiement de licences supplémentaires

Prix Unitaire pour les achats additionnels :

Produit	Redevance Unitaire Annuelle (Par Métrique de Licence, Par Année)
Acrobat DC Standard T1	64.42 \$
Acrobat DC Pro T1	79.94 \$
Dreamweaver	260.91 \$
Creative Cloud ENT - Design & Web Premium	603.95 \$
InDesign	260.91 \$
Photoshop	260.91 \$
Creative Cloud ENT Design Standard	402.64 \$
Illustrator	260.91 \$

- 6. Creative Cloud pour Entreprise.** Pour les lignes 03, 04, 05, 06, 07, 08: Le Client est uniquement autorisé au titre de la licence à utiliser le Logiciel On-Premise suivant offert sous Creative Cloud (et les prestations de Maintenance associées):

En relation avec le Numéro de Ligne 03, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Dreamweaver et Support.

En relation avec le Numéro de Ligne 04, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Adobe Photoshop CC, Adobe Illustrator CC, Adobe InDesign CC, Adobe Bridge CC, Adobe Extension Manager CC, Adobe Acrobat Pro XI, Adobe Dreamweaver CC, Adobe Flash Professional CC, Fireworks et Support.

En relation avec le Numéro de Ligne 05, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : InDesign et Support.

En relation avec le Numéro de Ligne 06, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Photoshop et Support.

En relation avec le Numéro de Ligne 07, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Adobe Photoshop CC, Adobe Illustrator CC, Adobe InDesign CC, Adobe Bridge CC, Adobe Extension Manager CC, Adobe Acrobat Pro XI, et Support.

En relation avec le Numéro de Ligne 08, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Illustrator et Support.

Bien qu'Adobe peut fournir toutes les offres standard sous Creative Cloud, le Client n'est pas autorisé à utiliser, télécharger ou accéder à tout autre produit ou offre qui sont disponible sous le Creative Cloud.

- 7. Maintenance.** Adobe fournira un support pour le Logiciel On- Prémisse couvert par le présent Bon de Commande en conformité avec les conditions de Support Entreprise accessibles à cette adresse : <https://helpx.adobe.com/support/programs/support-policies-terms-conditions.html>

ANNEXE 1.1

Rapport sur les Déploiements Additionnels

Numéro du Contrat: _____

Nom du Client: _____

Date d'Entrée en Vigueur du Contrat: _____

Rapport sur le Décompte Actuel de Déploiement

Entrer le Décompte actuel de Déploiement pour les Produits.

Description des Produits	Décompte Licence Total (Année Précédente)	Total des Ajouts	Nouveau Total
Acrobat Professional	1200	120	1320

En apposant votre signature ci-dessous, vous garantissez que l'information fournie ci-dessus est véridique.

Signature Autorisée : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date: _____

Soumettre le rapport complété à :

Dossier # : 1185932001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185932001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1180630002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits, tel qu'énoncé dans les demandes de changement aux contrats (DDCC) ;
2. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à ratifier les DDCC respectives aux contrats visés et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1180630002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, la Ville de Montréal (Ville) a mis en place un nouveau modèle de télécommunication en assurant la maîtrise d'oeuvre de son réseau qui relie plus de 500 bâtiments et fourni des services comme le Wi-Fi public. À la fin de 2016, la Ville avait migré son réseau de télécommunication et ses solutions de téléphonie filaire vers un nouveau fournisseur.

Suite aux migrations du réseau et des solutions de téléphonie filaire en 2016, certains besoins sont ressortis comme n'étant pas couverts, notamment pour mieux intégrer les services de téléphonie centrex et pour des services réseaux couvrant des besoins opérationnels plus spécialisés. Il est donc nécessaire d'ajouter des produits et services aux catalogues des contrats.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0465 – 28 septembre 2017- Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats accordés à Bell Canada pour la location de circuits et la transmission de données (CG16 0115) et le service de téléphonie filaire (CG15 0626)

CG16 0115 – 26 février 2016 - Conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, avec Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 (4 soum.)

CG15 0626 – 2 novembre 2015 - Conclure une entente-cadre avec Bell Canada pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, d'une durée de soixante mois, débutant le 1er novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020 - Appel d'offres public 15-14367 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Voici un sommaire des modifications requises pour chaque contrat :

1. Contrat 15-14367 - octroyé à Bell pour les solutions de téléphonie filaire (CG15 0626);
DDCC #14367-18-002 : Ajout à la section coût des appareils :

Lors de la mise en service de nouveaux sites, la Ville emménage parfois dans des sites qui dispose d'équipements requérant un service « Centrex ». L'équipement Centrex peut fonctionner sur un lien numérique si ce dernier est relié à un équipement de conversion. Il est donc nécessaire d'ajouter deux modèles d'appareils de conversion de type ATA (pour l'émulation de services Centrex sur circuit Bell de fibre) :

- ATA SPA 122 (2 ports)
- ATA SPA 8000 (8 ports)

2. Contrat 15-14657 - octroyé à Bell pour les solutions de locations de circuits (CG16 0115);

DDCC#14657-18-002 : Ajout d'un service - Lien Wavelength 10Gb et incréments par tranche de 10Gb (10Gb, 20Gb, 30Gb et 40Gb)

Le service Wavelength, offert par Bell, est une location à prix fixe d'un lien avec capacité excédentaire. Ce service de type « point à point » est offert sur le territoire de Montréal. La demande de changement au contrat (DDCC) #14657-18-001, (résolution CG17 0465), introduisait le service Wavelength 1Gb. Des besoins opérationnels spécifiques, requis notamment par le SPVM, requiert l'ajout de services de type Wavelength de 10Gb à 40Gb par incrément de 10Gb.

JUSTIFICATION

L'intégration aux catalogues de services des ententes-cadres permet de répondre aux besoins de la Ville notamment pour les nouveaux sites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun ajustement n'est requis aux enveloppes budgétaires allouées car ces dépenses seront assumées à même l'enveloppe budgétaire allouée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout aux catalogue de services permettra de répondre aux besoins de connectivité et de téléphonie, notamment lors d'ajout de nouveaux sites.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CE - Le 8 août 2018

- Présentation au CM - Le 20 août 2018
- Présentation au CG - Le 23 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LESSARD
secrétaire de direction

Tél : 514.872.4543
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'expertise Plateformes et Infrastructures

Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2018-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti

Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2018-07-19

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-14367	# de demande	14367-18-002
Date de la demande	Janvier 2018		
Initiateur de la demande	Ville de Montréal		
Titre de la demande	Introduire les équipements ATA requis pour offrir les services analogiques dans les sites ne disposant pas de facilité cuivre (convertisseur sur IP)		

Description :
Cette demande couvre l'ajout au Contrat de deux modèles d'équipement de conversion ATA.

Impact au contrat
Les équipements offerts dans cette demande sont optionnels et installés lorsque requis.

Impact de prix
Les coûts pour les deux modèles d'équipements de type ATA doivent être rajouté au bordereau de prix (Catalogue de services) section coûts des appareils
<ul style="list-style-type: none"> ATA SPA 122 (2 ports) :  ATA SPA 8000 (8 ports) : 

Signatures			
Ville de Montréal		Bell	
Signature		Signature	
Nom	Sylvain Perras	Nom	Julie Pelletier
Titre	Directeur – CEO, Service des technologies de l'information	Titre	Directrice générale – Ventes Bell Marché Affaires
Date		Date	

--	--	--

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-14657	# de demande	14657-18-002
Date de la demande	2018-01-22		
Initiateur de la demande	Ville de Montréal		
Titre de la demande	Introduction du service Wavelength 10Gb à 40Gb au catalogue du contrat de location de circuits		

Description :
 Des besoins opérationnels particuliers requis par la relocalisation d'équipes spécialisées du SPVM demandent des circuits de type Wavelength (fibre allumée de type point à point) de 10 gigabytes à 40Gb (en incrément de 10Gb).

Impact au contrat
 Le service précisé dans cette demande est facultatif et facturable à l'usage.

Lien Wavelength 10Gb, 20Gb, 30Gb et 40Gb
 Bell offre la location, à prix fixe, d'une paire de brin allumée sur une de ses fibres optiques ayant une capacité excédentaire. Service de type « point à point » (selon la disponibilité à la source et à la destination) pouvant être offert sur l'ensemble du territoire du grand Montréal.

Les délais d'installations seront précisés lors de l'analyse détaillée que les équipes Bell produiront suite à la demande.

Des frais de construction peuvent s'appliquer

Impact de prix
 La livraison et l'exploitation du service Wavelength 10G+

Frais d'installation : 
 Coût mensuel du service : 
 10Gb
 20Gb
 30Gb
 40Gb

Signatures			
Ville de Montréal		Bell	
Signature		Signature	
Nom	Sylvain Perras	Nom	Julie Pelletier
Titre	Directeur – CEO, Service des technologies de l'information	Titre	Directrice générale – Ventes Bell Marché Affaires
Date		Date	

Dossier # : 1180630002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Sur la foi des informations qui nous ont été fournies par le Service des technologies de l'information, nous sommes d'avis qu'il s'agit de modifications accessoires au contrat. Ces modifications ne changent pas la nature du contrat quant à son objet et sont accessoires en valeur et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-22

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



(1)

Dossier # : 1186134001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois débutant le 1er janvier 2019 des ententes-cadres conclues avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Englobe Corp. et Northex Environnement inc. pour la fourniture des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que de matières résiduelles présentes dans les sols - Appel d'offres public 17-16180 - Le montant estimé de la prolongation avec Recyclage Notre-Dame inc. est de 3 865 930 \$, taxes incluses, Englobe Corp. de 1 694 304 \$, taxes incluses, et Northex Environnement inc., de 716 212 \$, taxes incluses pour un total de 6 276 446 \$, taxes incluses.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. D'autoriser la prolongation du contrat pour une période de douze (12) mois des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc., Englobe Corp. et Northex Environnement Inc., pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-06-15 17:10

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1186134001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois débutant le 1er janvier 2019 des ententes-cadres conclues avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Englobe Corp. et Northex Environnement inc. pour la fourniture des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que de matières résiduelles présentes dans les sols - Appel d'offres public 17-16180 - Le montant estimé de la prolongation avec Recyclage Notre-Dame inc. est de 3 865 930 \$, taxes incluses, Englobe Corp. de 1 694 304 \$, taxes incluses, et Northex Environnement inc., de 716 212 \$, taxes incluses pour un total de 6 276 446 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2011, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des arrondissements et des services centraux, une entente-cadre collective pour la disposition des sols contaminés découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Ces ententes-cadres sont utilisées dans le cadre des travaux municipaux d'excavation effectués par les arrondissements et les services centraux. Les sols excavés qui sont susceptibles d'être contaminés sont préalablement caractérisés afin de déterminer leur niveau de contamination. Les sols caractérisés sont acheminés par l'arrondissement ou son mandataire, vers le lieu approprié conformément aux lois et règlements en vigueur. Les ententes-cadres reliées au sommaire décisionnel 1177360007, dont la valeur totale est de 7 322 520,44 \$, taxes incluses, seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Les montants consommés de ces ententes à ce jour, sont de 1 328 299 \$, taxes incluses, soit environ de 20 % de la valeur totale des ententes. Il est à noter que depuis le début de ces ententes à l'automne dernier, nous étions dans la basse saison.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues à la suite de l'appel d'offres 17-16180 pour une période de douze (12) mois à partir du 1er janvier 2019, pour une valeur estimée de 6 276 446 \$, taxes incluses. Cette prolongation vise à combler la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés caractérisés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols, provenant des arrondissements et des services centraux. L'entente d'origine a été conclue en 2017, pour une période de quatorze (14) mois pour une valeur de 7 322 520,44 \$, taxes incluses. Le budget relié à cette activité est attribué à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Des discussions sont en cours afin d'assurer la transition du titre de

porteur de dossier du service de l'approvisionnement vers la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement pour ces contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0487 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre- Dame Inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement Inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 17-16180 (3 soumissionnaires)

CG 17 0575 - 27 octobre 2016 - Conclure avec les firmes Recyclage Notre- Dame Inc., Sanexen Services Environnementaux Inc. et Solution Eau, Air, Sol, trois (3) ententes-cadres d'une période de douze (12) mois, avec deux options de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-15528 - (3 soumissionnaires) (Montant total estimé des ententes-cadres : 1 871 288,55 \$, taxes incluses.)

CG 13 0302 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, avec la firme Recyclage Notre- Dame Inc. pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés. Appel d'offres public 13-12772. (3 soumissionnaires) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 596 436,26 \$, taxes incluses.)

DESCRIPTION

Dans le présent dossier, les ententes-cadres visent à combler les 6 catégories de sols contaminés comme suit :

1. Sols AB
2. Sols BC sans odeur
3. Sols BC avec odeurs
4. Sols C-RESC – contamination organique biodégradable
5. Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte
6. Matières résiduelles présentes dans les sols

Pour l'attribution de cette prolongation, les prix resteront les mêmes que ceux soumissionnés en 2017, à la suite de l'appel d'offres 17-16180. Les prévisions initiales ont été établies par le Service de l'approvisionnement avec la collaboration du Service de l'environnement sur la base de l'historique de consommation, ainsi que les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements et services centraux. Il est à noter que l'intérêt pour ces ententes-cadres étant grandissant, les quantités qui ont été estimées par les arrondissements et les services centraux reflètent aux mieux les besoins pour les prochains mois pour tous les types de travaux nécessitant le traitement et la valorisation de sols contaminés. Le volume a été estimé à 195 600 tonnes métriques annuellement.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents d'appel d'offres 17-16180, le contrat offre la possibilité de renouveler avec les adjudicataires. Le respect de l'intégralité des termes et conditions de l'appel d'offres 17-16180 doit être observé. Une baisse de prix par rapport aux prix de 2017 semble peu envisageable, car le marché a été sollicité très récemment et la Ville paie les

prix actuels du marché. La prolongation du contrat est avantageuse pour celle-ci. Il est à souligner que les requérants des ententes-cadres issues de ce contrat sont satisfaits des services des trois adjudicataires. Conformément au règlement de la gestion contractuelle de la Ville et avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des adjudicataires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Le présent dossier requiert l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celles-ci ont été validées. Les adjudicataires dans ce dossier ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles. Pour toutes ces raisons, nous recommandons la prolongation du contrat selon les termes et les conditions prévus dans le document d'appel d'offres 17-16180.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de renouveler aux mêmes termes soumis pour l'appel d'offres 17-16180, des ententes-cadres collectives pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés caractérisés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols, provenant des arrondissements et des services centraux, pour une période de douze (12) mois. Les quantités estimées et mentionnées dans le document d'appel d'offres ont été prises en considération pour déterminer le montant estimé d'une prolongation de douze (12) mois. Le montant total estimé de la prolongation des ententes-cadres est de 6 276 446 \$, taxes incluses. Ces services seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Le tableau suivant indique les montants estimés (taxes incluses) pour la prolongation des ententes-cadres:

Adjudicataire	Montant estimé de prolongation	TPS	TVQ	Montant total
Recyclage Notre-Dame Inc.	3 362 409 \$	168 120 \$	335 400 \$	3 865 930 \$
Englobe Corp.	1 473 628 \$	73 681 \$	146 994 \$	1 694 304 \$
Northex Environnement Inc.	622 929 \$	31 146 \$	62 137 \$	716 212 \$
				6 276 446 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La saine gestion de la disposition des sols excavés contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement. Les 3 adjudicataires ont tous spécifié qu'une politique environnementale a été mise en place à l'interne pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et sensibiliser les employés à la cause environnementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de non-renouvellement du contrat, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Dans le cas où ce contrat serait reconduit pour une période supplémentaire, les prix restent inchangés. L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ce service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sous la forme d'un bulletin Info-Achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer du renouvellement des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement prolongera les ententes-cadres avec les firmes retenues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre WINNER, Service de l'environnement

Lecture :

Pierre WINNER, 15 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement

Tél : 514-872-4313
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-18

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télocop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-06-07

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 17 avril 2018

Madame Marie-Josée Lamothe
Directrice
Northex environnement Inc.
699, Montée de la Pomme d'Or
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

Courriel : direction@northex.net

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16180**

Sites pour la disposition, l'élimination et le traitement des sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 11 mai 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :


Nom en majuscules et signature 2018.05.01
Date
MARIE JOSÉE LAMOTHE, présidente

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 71 621.21 \$.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Laurence Théoret
Agente d'approvisionnement II
Courriel : laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4313

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 17 avril 2018

Madame Sandra D'Orazio
Directrice des ventes
Englobe Corp.
8365, avenue Broadway
Montréal-Est (Québec) H1B 5X7

Courriel : sandra.dorazio@englobecorp.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16180**

Sites pour la disposition, l'élimination et le traitement des sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 11 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

SANDRA D'ORAZIO 
Nom en majuscules et signature

18/04/2018
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 169 430.41 \$.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Laurence Théoret
Agente d'approvisionnement II
Courriel : laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4313

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 17 avril 2018

Monsieur Maxim Sylvestre
Directeur Général
Recyclage Notre-Dame Inc.
9400, rue de l'innovation
Anjou (Québec) H1J 2X9

Courriel : msylvestre@ebiqc.com

Objet : **Renouvellement de contrat** **Appel d'offres n° 17-16180**

Sites pour la disposition, l'élimination et le traitement des sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 11 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Maxim Sylvestre  17/04/18
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 386 592.98 \$.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Laurence Théoret
Agente d'approvisionnement II
Courriel : laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4313



Dossier # : 1183108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06\$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06\$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. d'autoriser une dépense de 114 699,06 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu.
2. d'accorder le contrat à Skalar inc., un seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation du colorimètre automatisé à flux continu, pour la somme de 114 699,06 \$ toutes taxes incluses, conformément au document d'appel d'offres public #18-16900
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-09 10:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1183108001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06\$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06\$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

La division de l'expertise technique du Service de l'environnement a pour mandat d'effectuer plusieurs analyses afin de vérifier la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade ainsi que d'effectuer le suivi des milieux aquatiques. La division a également pour mandat d'effectuer l'analyse des eaux usées provenant de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et de diverses compagnies dans le cadre du suivi périodique de leurs rejets ou encore du programme de tarification de la division du contrôle des rejets industriels (CRI).

Un appel d'offre public a été lancé le 16 avril 2018 afin de procéder à l'acquisition et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu ou injecté. La date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée le 3 mai 2018 à 13h30, laissant ainsi un délai de 17 jours aux soumissionnaires pour préparer et soumettre l'ensemble de la documentation exigée par cet appel d'offre.

Les annonces ont paru dans le journal La Presse ainsi que sur le site électronique des appels d'offres (SÉAO). La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition, la livraison ainsi que l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu, tel que décrit dans le devis technique.

JUSTIFICATION

L'achat d'un nouveau colorimètre automatisé permettra de remplacer un des équipements du laboratoire de la division de l'expertise technique au 827, boul. Crémazie Est. Cet équipement est en opération depuis plus de 20 ans et il est devenu désuet et difficile à entretenir puisque certaines pièces ne sont plus disponibles.

Le laboratoire effectue certaines des analyses demandées par ses clients à l'aide d'un colorimètre automatisé devenu désuet. De plus en plus de maintenance et de réparations doivent être effectuées sur cet équipement, ce qui occasionne un accroissement des coûts d'entretien et diminue par le fait même le temps d'utilisation efficace de cet équipement.

L'achat d'un nouveau colorimètre automatisé permettra entre autre de diminuer de façon considérable le temps unitaire relié à l'analyse des composés phénoliques. Ce nouvel équipement permettra aussi d'obtenir une technologie nouvelle qui aidera à traiter les interférences reliées à l'analyse des sulfures totaux mais surtout, il permettra de maintenir un haut niveau de satisfaction de notre clientèle en produisant des résultats de qualité dans les meilleurs délais.

Le résultat de l'appel d'offres public;

Le cahier des charges a été pris par 5 firmes, mais une seule a déposé une soumission.

Désistements: Produit ou service non offert (1); aucune réponse (2); Autres: décision de firme (1).

Soumission la plus basse: Skalar inc	114 699,06 \$
Dernière estimation réalisée	114 975,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions conformes)</i>	114 699,06\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 275,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-0,24 %

Les montants inclus toutes les taxes.

La soumission reçue de la compagnie Skalar inc. était conforme administrativement et techniquement selon les exigences du devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de **114 699,06 \$**, toutes taxes incluses, sera financée à même le budget prévu au PTI 2018 du Service l'environnement.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération, car elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux qui sont de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrôle de qualité des eaux usées et des rejets industriels (Règlement 2008-47) dans le but de réduire l'impact sur les cours d'eau bordant l'île de Montréal.

- Suivi de l'impact des rejets sur le milieu aquatique (Règlement 2008-47).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'acquisition de cet équipement, le laboratoire doit recourir au service d'un laboratoire externe pour effectuer certaines analyses, ce qui amène des délais d'analyse auprès de nos clients et une perte d'expertise interne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 2018-08-8

- Conseil municipal 2018-08-20
- Conseil d'agglomération 2018-08-23
- Émission du bon de commande : août-septembre 2018
- Réception et installation de l'équipement : septembre-octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France MILORD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHILTZ
Chimiste

Tél : 514 280-2681

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-17

Anne-Marie BERNIER
C/d expertise technique et environnement

Tél : 514 280-4287

Télécop. :

Télécop. :

514 280-4285

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2018-07-06

Dossier # : 1183108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06\$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06\$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



18-16900 PV.pdf 18-16900 SEO Liste des commandes.pdf



18-16900 intervention GDD 2.pdf 18-16900 Tableau comparatif.pdf



RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-27

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la

Ouverture originalement prévue - - Date du dernier addenda - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de Nbre de soumissions reçues : % de réponses

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats

Nom des firmes	Montant soumis	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SKALAR INC.	114 699,06 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Désistements : Produit ou service non offert (1); aucune réponse (3); Autres : décision de firme (1).

Préparé

Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	18-16900	
2	Agent d'approvisionnement	Andres Larmat	
3	Nombre de soumissionnaires	1	(un maximum de 20 soumissionnaires)
4	Nombre d'items	1	(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	SKALAR INC	

Informations sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1	LOT1	Acquisition et installati	1	Colorimètre automatisé	Ch.	1	1

Numéro de l'appel d'offres		18-16900									
Num. du Lot	Description du lot	Num. d'item	Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires	Conformité
LOT1	Acquisition et installat	1	Colorimètre automatisé à flux injecté ou conti	Ch.	1	1	99 760,00 \$	99 760,00 \$	114 699,06 \$	SKALAR INC	Oui

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres

18-16900

Agent d'approvisionnement

Andres Larmat

Conformité

Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
SKALAR INC										
	LOT1	Acquisition et installation d'un colorimètre automatisé à flux injecté ou continu	1	Colorimètre automatisé à flux injecté ou continu	1	Ch.	1	99 760,00 \$		
									99 760,00 \$	114 699,06 \$
Total (SKALAR INC)									99 760,00 \$	114 699,06 \$

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
SKALAR INC	99 760 \$		114 699,06 \$
Dernière estimation réalisée	100 000 \$		114 975,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			114 699,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-275,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-0,24%



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16900

Numéro de référence : 1156127

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN COLORIMÈTRE AUTOMATISÉ À FLUX INJECTÉ OU CONTINU

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ATS Scientific 4030 Main Way Burlington, ON, L7M 4B9	Monsieur Gilles Groulx Téléphone : 1800 661-6700 Télécopieur : 905 332-1394	Commande : (1429321) 2018-04-17 14 h 10 Transmission : 2018-04-17 14 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BD - Canada 2100 Derry Road West Suite 100 Mississauga, ON, L5N 0B3 http://www.bd.com	Madame MJ Arseneault Téléphone : 705 279-2567 Télécopieur :	Commande : (1429291) 2018-04-17 13 h 49 Transmission : 2018-04-17 13 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Skalar Inc. Unit #200, 270 Orenda Road brampton, ON, L6T4X6	Monsieur Emad Aziz Téléphone : 800 782-4994 Télécopieur :	Commande : (1434397) 2018-04-26 9 h 17 Transmission : 2018-04-26 9 h 17	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc. 2845 Argentia Road, Unit 4 Mississauga, ON, L5N 8G6 http://www.thermofisher.com	Madame Laurie de Rozario Téléphone : 905 542-4059 Télécopieur : 905 890-5775	Commande : (1429020) 2018-04-17 10 h 21 Transmission : 2018-04-17 10 h 21	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VWR International 8567 chemin Dalton	Madame Odette Murray-Fasciano	Commande : (1430928)	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Dossier # : 1183108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06\$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06\$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1183108001 Aspect financier.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France MILORD
Agent de gestion ressources financières
Tél : (514) 872-2679

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-23

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier



(1)

Dossier # : 1186292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 \$, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 \$ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. plus bas soumissionnaire conforme, au prix de ses soumissions, le contrat du Lot # 1 (40 bâtiments - 57 appareils) pour 628 262.97 \$ (taxes incluses) et le contrat du Lot # 2 (31 bâtiments - 56 appareils) pour 621 331.14 \$ (taxes incluses) pour une somme totale de 1 249 594.11 \$ pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-16797;
2. D'autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux de réparation imprévus, représentant une somme de 163 025.97 \$ (sans taxes) pour un montant total maximal de 1 437 033.23 \$ (taxes incluses);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1186292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 \$, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 \$ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi de deux (2) contrats de service d'entretien d'équipements de transport vertical pour soixante et onze (71) immeubles répartis sur 2 lots distincts (lots # 1 et 2) pour dix (10) immeubles d'agglomération, dix-neuf (19) immeubles centraux et quarante-deux (42) immeubles d'arrondissement. Ces contrats sont pour une durée de trois (3) années pour la période débutant le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021.

L'appel d'offres fût effectué par le Service de l'approvisionnement et rassemblait cent quarante-trois (143) appareils de transport vertical répartis en cinq (5) lots distincts soit :

- lot # 1 - bâtiments Ville Est (40 immeubles et 57 appareils);
- lot # 2 - bâtiments Ville Ouest (31 immeubles et 56 appareils);
- lot # 3 - arrondissement St-Léonard (6 immeubles et 7 appareils);
- lot # 4 - arrondissement St-Laurent (6 immeubles et 10 appareils);
- lot # 5 - bâtiments SPVM (Service de Police de la Ville de Montréal) (7 immeubles et 13 appareils).

Les arrondissements de Saint-Léonard (lot # 3) et de Saint-Laurent (lot # 4) se sont joints à l'appel d'offres toutefois, les octrois et la gestion de ces contrats seront effectués par les professionnels de ces arrondissements.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a décidé de ne pas inclure à ce sommaire décisionnel le lot # 5 afin de ne pas retarder l'octroi des contrats des lots # 1 et 2. Le plus bas soumissionnaire conforme du lot # 5 doit faire l'objet d'une enquête afin de vérifier s'il répond aux critères de sécurité et d'intégrité pour être qualifié à titre de fournisseur de services auprès du SPVM. Le lot # 5 fera donc l'objet d'un autre sommaire

décisionnel.

À la suite d'un appel d'offres public d'une durée de quarante-sept (47) jours, tenu du 14 mars au 1er mai 2018 et publié le 14 mars 2018 sur le site "Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec" (SEAO), trois (3) addendas ont été soumis :

Addenda # 1 - 28 mars 2018 : La date limite de réception des offres était le 19 avril 2018 avant 15h45 a été remplacée par le 19 avril 2018 avant 13h30 et réponse à une question technique.

Addenda # 2 - 05 avril 2018 - La date d'ouverture des soumissions a été reportée au 1er mai 2018 et modification et ajout de documents à l'appel d'offres.

Addenda # 3 - 11 avril 2018 - Modification du document de cautionnement de soumission.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que tout addenda aurait eu un impact quant à sa décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues sont accompagnées d'un cautionnement de soumission et sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0301 - 24 août 2017 - Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre de contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (2 lots) et à Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée (1 lot) (CG13 0473), pour une somme maximale de 482 553,72 \$, taxes incluses.

CG16 0602 - 24 novembre 2016 - Exercer l'option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc. (lot 1 - Est) (CG13 0473) pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses.

CE16 1713 - 2 novembre 2016 - Exercer l'option de prolongation des contrats pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots) (CE13 1802), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles indiqués en regard de leur nom, pour une somme maximale totale de 188 908,61 \$, taxes incluses : Ascenseur Innovatec inc. - lot 2 - Ouest - 135 652,79 \$ et Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limité - lot 5 - SPVM - 53 255,82 \$.

CG13 0473 - 19 décembre 2013 - Accorder un contrat à Ascenseur Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (1 lot), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 764 946,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 (3 soumissionnaires).

CE13 1802 - 11 décembre 2013 - Accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales mentionnées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur : Ascenseur Innovatec inc. - lot 2 - Ouest - 349 941,69 \$ et Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée - lot 5 - SPVM - 147 722,46 \$, montants taxes incluses.

CG09 0010 - 2 février 2009 - Octroyer un contrat à Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien

d'équipement de transport vertical, pour une période de 5 ans, au prix total approximatif de 3 630 053,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5329 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à réaliser l'entretien préventif et à effectuer les épreuves de sécurité, selon les fréquences requises par le code des ascenseurs, Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charge et les escaliers mécaniques, CSA B44-04, des équipements de transport vertical des lots # 1 et 2 décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour dix (10) immeubles d'agglomération, dix-neuf (19) immeubles centraux et quarante-deux (42) immeubles d'arrondissement.

Ces contrats sont pour une durée de trois (3) années pour la période débutant le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021. Une clause de renouvellement de contrat est prévue d'une année à la fois, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des équipements de transport vertical a été confié au SGPI et n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel du SGPI.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat de service d'entretien régulier vise à se conformer aux exigences du chapitre IV du Code de sécurité sur les obligations des propriétaires d'ascenseurs et autres appareils élévateurs au maintien en bon état des équipements pour le transport vertical. La période est d'une durée de trois (3) années soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

L'estimation des travaux était de 1 114 280.22 \$, taxes incluses, pour les deux (2) lots concernés. L'estimation a été réalisée par le professionnel interne du SGPI et a été basée selon les coûts d'entretien actuels.

Suite à l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, sept (7) firmes se sont procurés les documents d'appel d'offres soit;

Deux (2) firmes n'offrant pas un service d'entretien de transport vertical (consultation uniquement) :

- 1 - ACQ - Provincial;
- 2 - Université de Montréal;

Cinq (5) firmes offrant un service d'entretien de transport vertical :

- 1 - Ascenseurs Innovatec Inc.;
- 2 - Ascenseurs Microtec Inc.;
- 3 - Ascenseur Néoservices Inc.;
- 4 - Ascenseurs ThyssenKrupp;
- 5 - KONE Inc..

Une firme s'est désistée mentionnant que les pénalités applicables, mentionnées au devis, sont abusives lorsque le fournisseur de services est en défaut.

Pour les firmes soumissionnaires, chacune d'elles est libre de soumissionner pour un ou plusieurs lots, elle choisit ainsi les lots en tenant compte de leur capacité à fournir adéquatement les services demandés.

Une autre firme a déposé uniquement des soumissions pour les lots # 3 et 4 puisqu'elle ne détient pas une autorisation de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité

des Marchés Financiers (AMF) qui est requise si le montant de la dépense est supérieur ou égal à 1 000 000 \$.

Deux firmes n'ont pas déposé de soumission et n'ont pas divulgué les raisons.

Lot # 1 :

Sur les sept (7) firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, une a présenté une soumission soit 14 % d'entre elles. Le coût total de cette soumission, pour le lot # 1, est de 615 863.59 \$ soit 10.48 % supérieur à l'estimation.

Lot # 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseurs Innovatec Inc.	615 863.59 \$		615 863.59 \$
Dernière estimation réalisée	557 467.79 \$		557 467.79 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			615 863.59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0.00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0.00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0.00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			58 395.80 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			10.48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			0.00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0.00 %

La raison d'un écart de plus de 10 % entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée du professionnel est que nous avons octroyé, en 2014, trois (3) contrats (3 lots) suite à un appel d'offres publics (AO), pour lesquels les écarts des prix variaient de - 40.38 % à - 30.24 % de nos estimations. Le présent AO pour l'entretien des équipements de transport vertical, identique à celui de 2014, n'a pas été perçu de la même façon par le marché. Nous croyons que, dans un contexte de plein emploi et de moindre concurrence, le marché se resserre et que nous devons réajuster à la hausse les prix de nos prochaines estimations.

Lot # 2 :

Sur les sept (7) firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, deux (2) ont présenté une soumission soit 28 % d'entre elles. Le coût total de la soumission, pour le lot # 2, est de 609 068.57 \$ soit 9.38 % supérieur à l'estimation.

Lot # 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseurs Innovatec inc.	609 068.57 \$		609 068.57 \$
Ascenseur Néoservices Inc.	653 701.86 \$		653 701.86 \$
Dernière estimation réalisée	556 812.43 \$		556 812.43 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			631 385.22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3.66%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			44 633.29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			7.33%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			52 256.14\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			9.38%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			44 633.29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7.33 %

L'entreprise adjudicataire de ces contrats ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La pièce jointe 18-16797 - Évolution des coûts des contrats représente l'évolution des coûts réels des contrats en tenant compte des indexations octroyées au taux de 2% annuellement pour les années 2020 et 2021. Ce taux de 2% est inférieur à l'indexation annuelle allouée aux mécaniciens d'ascenseur selon le taux du décret relatif à la Commission de la construction du Québec. Les indexations suivantes ont été accordées dans les années passées pour le contrat actuellement en cours : Année 2015 : 2.4 %, 2016 : 2.19 % et 2017 : 2.29%.

Les dépenses fixes des contrats octroyés, pour les trois (3) années, totalise la somme de 1

249 594.11 \$ (indexation et taxes incluses, excluant les contingences) et est répartie selon la ventilation suivante:

# des lots	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Contingences + 15 %	Total 3 années avec contingences
lot # 1 (sans taxes) :	178 550,00 \$	182 121,00 \$	185 763,42 \$	546 434,42 \$	81 965,16 \$	628 399,58 \$
lot # 1 (avec taxes) :	205 287,86 \$	209 393,62 \$	213 581,49 \$	628 262,97 \$		722 502,42 \$
lot # 2 (sans taxes) :	176 580,00 \$	180 111,60 \$	183 713,83 \$	540 405,43 \$	81 060,81 \$	621 466,24 \$
lot # 2 (avec taxes) :	203 022,86 \$	207 083,31 \$	211 224,97 \$	621 331,14 \$		714 530,81 \$
lot # 1 et 2 (sans taxes) :	355 130,00 \$	362 232,60 \$	369 477,25 \$	1 086 839,85 \$	163 025,97 \$	1 249 865,82 \$
lot # 1 et 2 (avec taxes) :	408 310,72 \$	416 476,93 \$	424 806,46 \$	1 249 594,11 \$		1 437 033,23 \$

Ces dépenses seront imputées au budget du SGPI puis réparties aux unités concernées.

La pièce jointe 18-16797 - Répartition des dépenses représente la répartition des montants en pourcentage des montants alloués pour chacun des bâtiments répartis par champs de compétence : Arrondissement, Ville centrale et Agglomération et est répartie selon la ventilation suivante :

Répartition des dépenses (montants sans taxes)

Compétence	Total 3 années Lot # 1	Pourcentage Lot # 1	Total 3 années Lot # 2	Pourcentage Lot # 2	Total 3 années Lot # 1 et 2	Pourcentage Lot # 1 et 2
Arrondissement :	257 624,48 \$	47,15%	211 136,99 \$	39,07%	468 761,47 \$	43,13%
Ville centrale :	223 439,80 \$	40,89%	142 216,79 \$	26,32%	365 656,59 \$	33,64%
Agglomération :	65 370,14 \$	11,96%	187 051,65 \$	34,61%	252 421,79 \$	23,23%
Total :	546 434,42 \$	100,00%	540 405,43 \$	100,00%	1 086 839,85 \$	100,00%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon les clauses en matière d'environnement mentionnées au devis Contrat, l'adjudicataire se doit de mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'équipements de transport vertical ayant toujours été entretenus par l'entreprise privée dont le service d'entretien est encadré par le SGPI.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat contreviendrait à la réglementation en vigueur entraînant la fermeture immédiate des équipements, la sécurité des utilisateurs étant compromise.

Pour pallier une telle interruption tout en respectant la réglementation en vigueur, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements de transport vertical dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

octroi du contrat : à la date de la décision par l'instance compétente

début du contrat : 1er janvier 2019

fin du contrat : 31 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7118

Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-30

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél :

514 872-4087

Télécop. :

514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN

Directrice - Exploitation immobilière et exploitation

Tél : 514 872-9097

Approuvé le : 2018-06-12

Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2018-07-19

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical
Évolution des coûts des contrats

Lot # 1 - Adjudicataire : Ascenseurs Innovatec Inc.		Évolution du coût du contrat			
(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Champs de Compétence	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années
(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse	Agglomération	6 860,00 \$	6 997,20 \$	7 137,14 \$	20 994,34 \$
(0044) LABORATOIRE, COUR DE LOUVAIN, 999, rue Louvain Est	Agglomération	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0065) CENTRE CALIXA-LAVALLÉE, 3819, rue Calixa-Lavallée	Ville centrale	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0068) CHALET-RESTAURANT - 3933 Avenue du Parc-La Fontaine	Ville centrale	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0084) CCSE MAISONNEUVE, 4375, rue Ontario Est	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0087) CENTRE SPORTIF PIERRE-CHARBONNEAU, 2980, rue Viau	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0088) EDIFICE MARIE-VICTORIN, 4101, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault	Ville centrale	28 900,00 \$	29 478,00 \$	30 067,56 \$	88 445,56 \$
(0100) BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE, 4120, rue Ontario Est	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0104) CASERNE NO 47 (MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE), 6707, rue De Lorimier	Agglomération	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0105) ÉDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES, 1500, rue Des-Carrières	Ville centrale	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$
(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault	Arrondissement	4 670,00 \$	4 763,40 \$	4 858,67 \$	14 292,07 \$
(0159) CENTRE ST-DENIS, 5115, rue Rivard	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0177) ÉDIFICE ÉMMANUEL-ALBERT-DOUCET (CASERNE NO. 48), 3616, rue Hochelaga	Agglomération	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0183) CENTRE ROSEMONT, 3131, boulevard Rosemont	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0194) BIBLIOTHÈQUE ST-MICHEL, 7601, rue François-Perreault	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0240) BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU - 500 Boulevard Rosemont	Arrondissement	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$
(0248) ATELIERS MUNICIPAUX ROUEN, 5035, rue Rouen	Ville centrale	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$
(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	7 860,00 \$	8 017,20 \$	8 177,54 \$	24 054,74 \$
(0321) CENTRE RÉCRÉATIF R.D.P., 7650 boul. Maurice-Duplessis	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0407) CHÂTEAU DUFRESNE, 4040, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	3 490,00 \$	3 559,80 \$	3 631,00 \$	10 680,80 \$
(0422) CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS, 6700, rue Notre-Dame Est	Agglomération	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson	Ville centrale	6 480,00 \$	6 609,60 \$	6 741,79 \$	19 831,39 \$
(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau	Ville centrale	6 480,00 \$	6 609,60 \$	6 741,79 \$	19 831,39 \$
(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse	Arrondissement	4 960,00 \$	5 059,20 \$	5 160,38 \$	15 179,58 \$
(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb	Arrondissement	4 960,00 \$	5 059,20 \$	5 160,38 \$	15 179,58 \$
(0650) CENTRE MASSON, 2705, rue Masson	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0795) CENTRE GABRIELLE-ET-MARCEL-LAPALME - 5350, RUE LAFOND	Arrondissement	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$
(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga	Arrondissement	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est	Arrondissement	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(0891) PAVILLON LA FONTAINE, 1301, rue Sherbrooke Est (amiante)	Ville centrale	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$
(0976) CENTRE DU PLATEAU, 2275, boulevard Saint-Joseph Est	Arrondissement	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$
(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse	Arrondissement	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(0979) INSECTARIUM, 4581, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0986) MAISON DE LA CULTURE P.A.T., 14 001, rue Notre-Dame Est	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(1043) MAISON DU CITOYEN ET BUR. ARR. RDP-PAT, 12 090, rue Notre-Dame Est	Arrondissement	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$
(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est	Arrondissement	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras	Arrondissement	4 430,00 \$	4 518,60 \$	4 608,97 \$	13 557,57 \$
(3685) CENTRE OPÉRATIONNEL NORD ET ENVIRONNEMENT, 827, boulevard Crémazie	Agglomération	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(8662) MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC, 2550, rue Ontario est	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$

Coût du Lot # 1 (sans taxes) :	178 550,00 \$	182 121,00 \$	185 763,42 \$	546 434,42 \$
TPS (5%) :	8 927,50 \$	9 106,05 \$	9 288,17 \$	27 321,72 \$
TVQ (9,975%) :	17 810,36 \$	18 166,57 \$	18 529,90 \$	54 506,83 \$
Coût du Lot # 1 (avec taxes) :	205 287,86 \$	209 393,62 \$	213 581,49 \$	628 262,97 \$
Ristourne / TPS / 100% :	(8 927,50 \$)	(9 106,05 \$)	(9 288,17 \$)	(27 321,72 \$)
Ristourne / TVQ / 50% :	(8 905,18 \$)	(9 083,29 \$)	(9 264,95 \$)	(27 253,42 \$)
Ristourne :	(17 832,68 \$)	(18 189,34 \$)	(18 553,12 \$)	(54 575,14 \$)
Dépense nette :	187 455,18 \$	191 204,28 \$	195 028,37 \$	573 687,83 \$

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical
Évolution des coûts des contrats

Lot # 2 - Adjudicataire : Ascenseurs Innovatec Inc.		Évolution du coût du contrat			
(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Champs de Compétence	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années
(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est	Ville centrale	19 440,00 \$	19 828,80 \$	20 225,38 \$	59 494,18 \$
(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford	Agglomération	49 520,00 \$	50 510,40 \$	51 520,61 \$	151 551,01 \$
(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est	Ville centrale	8 700,00 \$	8 874,00 \$	9 051,48 \$	26 625,48 \$
(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison	Ville centrale	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(0142) BIBLIO. ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges	Arrondissement	10 140,00 \$	10 342,80 \$	10 549,66 \$	31 032,46 \$
(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel	Agglomération	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine	Arrondissement	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$
(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville	Ville centrale	4 430,00 \$	4 518,60 \$	4 608,97 \$	13 557,57 \$
(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent	Agglomération	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0317) BIBLIO. ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk	Agglomération	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball	Arrondissement	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$
(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman	Arrondissement	5 270,00 \$	5 375,40 \$	5 482,91 \$	16 128,31 \$
(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent	Arrondissement	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$
(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est	Ville centrale	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$
(0709) BIBLIO. ET MAISON CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges	Arrondissement	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND	Arrondissement	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$
(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain	Arrondissement	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$
(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance	Ville centrale	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington	Arrondissement	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$
(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT)	Ville centrale	1 770,00 \$	1 805,40 \$	1 841,51 \$	5 416,91 \$
(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill	Arrondissement	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$
(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion	Arrondissement	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$

Coût du Lot # 2 (sans taxes) : 176 580,00 \$ 180 111,60 \$ 183 713,83 \$ 540 405,43 \$

TPS (5%) : 8 829,00 \$ 9 005,58 \$ 9 185,69 \$ 27 020,27 \$

TVQ (9,975%) : 17 613,86 \$ 17 966,13 \$ 18 325,45 \$ 53 905,44 \$

Coût du Lot # 2 (avec taxes) : 203 022,86 \$ 207 083,31 \$ 211 224,97 \$ 621 331,14 \$

Ristourne / TPS / 100% : (8 829,00 \$) (9 005,58 \$) (9 185,69 \$) (27 020,27 \$)

Ristourne / TVQ / 50% : (8 806,93 \$) (8 983,07 \$) (9 162,73 \$) (26 952,72 \$)

Ristourne : (17 635,93 \$) (17 988,65 \$) (18 348,42 \$) (53 972,99 \$)

Dépense nette : 185 386,93 \$ 189 094,66 \$ 192 876,55 \$ 567 358,15 \$

Coût des Lot # 1 et 2 (sans taxes) : 355 130,00 \$ 362 232,60 \$ 369 477,25 \$ 1 086 839,85 \$

TPS (5%) : 17 756,50 \$ 18 111,63 \$ 18 473,86 \$ 54 341,99 \$

TVQ (9,975%) : 35 424,22 \$ 36 132,70 \$ 36 855,35 \$ 108 412,27 \$

Coût des Lot # 1 et 2 (avec taxes) : 408 310,72 \$ 416 476,93 \$ 424 806,46 \$ 1 249 594,11 \$

Ristourne / TPS / 100% : (17 756,50 \$) (18 111,63 \$) (18 473,86 \$) (54 341,99 \$)

Ristourne / TVQ / 50% : (17 712,11 \$) (18 066,36 \$) (18 427,68 \$) (54 206,14 \$)

Ristourne : (35 468,61 \$) (36 177,99 \$) (36 901,54 \$) (108 548,13 \$)

Dépense nette : 372 842,11 \$ 380 298,94 \$ 387 904,92 \$ 1 141 045,98 \$

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical
Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 1 - Arrondissement					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000					
(0084) CCSE MAISONNEUVE , 4375, rue Ontario Est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0087) CENTRE SPORTIF PIERRE-CHARBONNEAU, 2980, rue Viau	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0100) BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE, 4120, rue Ontario Est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault	4 670,00 \$	4 763,40 \$	4 858,67 \$	14 292,07 \$	2,62%
(0159) CENTRE ST-DENIS, 5115, rue Rivard	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0183) CENTRE ROSEMONT, 3131, boulevard Rosemont	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0194) BIBLIOTHÈQUE ST-MICHEL, 7601, rue François-Perreault	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0240) BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU - 500 Boulevard Rosemont	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$	1,81%
(0321) CENTRE RÉCRÉATIF R.D.P., 7650 boul. Maurice-Duplessis	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse	4 960,00 \$	5 059,20 \$	5 160,38 \$	15 179,58 \$	2,78%
(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb	4 960,00 \$	5 059,20 \$	5 160,38 \$	15 179,58 \$	2,78%
(0650) CENTRE MASSON, 2705, rue Masson	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0795) CENTRE GABRIELLE-ET-MARCEL-LAPALME - 5350, RUE LAFOND	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$	1,81%
(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,25%
(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,25%
(0976) CENTRE DU PLATEAU, 2275, boulevard Saint-Joseph Est	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$	1,81%
(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,25%
(0986) MAISON DE LA CULTURE P.A.T., 14 001, rue Notre-Dame Est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(1043) MAISON DU CITOYEN ET BUR. ARR. RDP-PAT, 12 090, rue Notre-Dame Est	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$	1,81%
(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,25%
(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras	4 430,00 \$	4 518,60 \$	4 608,97 \$	13 557,57 \$	2,48%
(8662) MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC, 2550, rue Ontario est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
Lot # 1 - Arrondissement :	84 180,00 \$	85 863,60 \$	87 580,88 \$	257 624,48 \$	47,15%
TPS (5%) :	4 209,00 \$	4 293,18 \$	4 379,04 \$	12 881,22 \$	
TVQ (9,975%) :	8 396,96 \$	8 564,89 \$	8 736,19 \$	25 698,04 \$	
Total :	96 785,96 \$	98 721,67 \$	100 696,11 \$	296 203,74 \$	

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical

Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 1 - Ville centrale					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000					
(0065) CENTRE CALIXA-LAVALLÉE, 3819, rue Calixa-Lavallée	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0068) CHALET-RESTAURANT - 3933 Avenue du Parc-La Fontaine	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0088) ÉDIFICE MARIE-VICTORIN, 4101, rue Sherbrooke Est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault	28 900,00 \$	29 478,00 \$	30 067,56 \$	88 445,56 \$	16,19%
(0105) ÉDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES, 1500, rue Des-Carrières	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$	1,92%
(0248) ATELIERS MUNICIPAUX ROUEN, 5035, rue Rouen	3 240,00 \$	3 304,80 \$	3 370,90 \$	9 915,70 \$	1,81%
(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est	7 860,00 \$	8 017,20 \$	8 177,54 \$	24 054,74 \$	4,40%
(0407) CHÂTEAU DUFRESNE, 4040, rue Sherbrooke Est	3 490,00 \$	3 559,80 \$	3 631,00 \$	10 680,80 \$	1,95%
(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson	6 480,00 \$	6 609,60 \$	6 741,79 \$	19 831,39 \$	3,63%
(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau	6 480,00 \$	6 609,60 \$	6 741,79 \$	19 831,39 \$	3,63%
(0891) PAVILLON LA FONTAINE, 1301, rue Sherbrooke Est (amiante)	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$	0,86%
(0979) INSECTARIUM, 4581, rue Sherbrooke Est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
Lot # 1 - Ville centrale :	73 010,00 \$	74 470,20 \$	75 959,60 \$	223 439,80 \$	40,89%
TPS (5%) :	3 650,50 \$	3 723,51 \$	3 797,98 \$	11 171,99 \$	
TVQ (9,975%) :	7 282,75 \$	7 428,40 \$	7 576,97 \$	22 288,12 \$	
Total :	83 943,25 \$	85 622,11 \$	87 334,55 \$	256 899,91 \$	
Lot # 1 - Agglomération					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000					
(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse	6 860,00 \$	6 997,20 \$	7 137,14 \$	20 994,34 \$	3,84%
(0044) LABORATOIRE, COUR DE LOUVAIN, 999, rue Louvain Est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0104) CASERNE NO 47 (MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE), 6707, rue De Lorimier	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0177) ÉDIFICE ÉMMANUEL-ALBERT-DOUCET (CASERNE NO. 48), 3616, rue Hochelaga	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(0422) CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS, 6700, rue Notre-Dame Est	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
(3685) CENTRE OPÉRATIONNEL NORD ET ENVIRONNEMENT, 827, boulevard Crémazie	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,62%
Lot # 1 - Agglomération :	21 360,00 \$	21 787,20 \$	22 222,94 \$	65 370,14 \$	11,96%
TPS (5%) :	1 068,00 \$	1 089,36 \$	1 111,15 \$	3 268,51 \$	
TVQ (9,975%) :	2 130,66 \$	2 173,27 \$	2 216,74 \$	6 520,67 \$	
Total :	24 558,66 \$	25 049,83 \$	25 550,83 \$	75 159,32 \$	
Coût du contrat - Lot # 1 :	178 550,00 \$	182 121,00 \$	185 763,42 \$	546 434,42 \$	100,00%
TPS (5%) :	8 927,50 \$	9 106,05 \$	9 288,17 \$	27 321,72 \$	
TVQ (9,975%) :	17 810,36 \$	18 166,57 \$	18 529,90 \$	54 506,83 \$	
Total :	205 287,86 \$	209 393,62 \$	213 581,49 \$	628 262,97 \$	

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical
Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 2 - Arrondissement					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000					
(0142) BIBLIO. ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges	10 140,00 \$	10 342,80 \$	10 549,66 \$	31 032,46 \$	5,74%
(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$	1,94%
(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$	0,87%
(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman	5 270,00 \$	5 375,40 \$	5 482,91 \$	16 128,31 \$	2,98%
(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$	0,87%
(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(0709) BIBLIO. ET MAISON CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,28%
(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,28%
(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$	0,87%
(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill	1 530,00 \$	1 560,60 \$	1 591,81 \$	4 682,41 \$	0,87%
(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$	1,94%
Lot # 2 - Arrondissement :	68 990,00 \$	70 369,80 \$	71 777,19 \$	211 136,99 \$	39,07%
TPS (5%) :	3 449,50 \$	3 518,49 \$	3 588,86 \$	10 556,85 \$	
TVQ (9,975%) :	6 881,75 \$	7 019,39 \$	7 159,77 \$	21 060,91 \$	
Total :	79 321,25 \$	80 907,68 \$	82 525,82 \$	242 754,75 \$	

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical

Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 2 - Ville centrale					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000					
(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est	19 440,00 \$	19 828,80 \$	20 225,38 \$	59 494,18 \$	11,01%
(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est	8 700,00 \$	8 874,00 \$	9 051,48 \$	26 625,48 \$	4,93%
(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,28%
(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville	4 430,00 \$	4 518,60 \$	4 608,97 \$	13 557,57 \$	2,51%
(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est	3 430,00 \$	3 498,60 \$	3 568,57 \$	10 497,17 \$	1,94%
(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT)	1 770,00 \$	1 805,40 \$	1 841,51 \$	5 416,91 \$	1,00%
Lot # 2 - Ville centrale :	46 470,00 \$	47 399,40 \$	48 347,39 \$	142 216,79 \$	26,32%
TPS (5%) :	2 323,50 \$	2 369,97 \$	2 417,37 \$	7 110,84 \$	
TVQ (9,975%) :	4 635,38 \$	4 728,09 \$	4 822,65 \$	14 186,12 \$	
Total :	53 428,88 \$	54 497,46 \$	55 587,41 \$	163 513,75 \$	
Lot # 2 - Agglomération					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000					
(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford	49 520,00 \$	50 510,40 \$	51 520,61 \$	151 551,01 \$	28,04%
(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent	2 900,00 \$	2 958,00 \$	3 017,16 \$	8 875,16 \$	1,64%
(0317) BIBLIO. ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,32 \$	17 750,32 \$	3,28%
Lot # 2 - Agglomération :	61 120,00 \$	62 342,40 \$	63 589,25 \$	187 051,65 \$	34,61%
TPS (5%) :	3 056,00 \$	3 117,12 \$	3 179,46 \$	9 352,58 \$	
TVQ (9,975%) :	6 096,72 \$	6 218,65 \$	6 343,03 \$	18 658,40 \$	
Total :	70 272,72 \$	71 678,17 \$	73 111,74 \$	215 062,63 \$	
Coût du contrat - Lot # 2 :	176 580,00 \$	180 111,60 \$	183 713,83 \$	540 405,43 \$	100,00%
TPS (5%) :	8 829,00 \$	9 005,58 \$	9 185,69 \$	27 020,27 \$	
TVQ (9,975%) :	17 613,86 \$	17 966,13 \$	18 325,45 \$	53 905,44 \$	
Total :	203 022,86 \$	207 083,31 \$	211 224,97 \$	621 331,14 \$	
Coût total des contrats - Lot # 1 et 2 :	408 310,72 \$	416 476,93 \$	424 806,46 \$	1 249 594,11 \$	

Dossier # : 1186292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 \$, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 \$ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [18-16797 Intervention lot 1 et 2.pdf](#)
 -  [18-16797 TCP sommaire.pdf](#)
 -  [18-16797 TCP detaille.pdf](#)
 -  [18-16797 PV.pdf](#)
 -  [18-16797 SEAO Liste des commandes.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Simona RADULESCU TOMESCU
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872 5282

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Le : 2018-05-30

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ASCENSEURS INNOVATECH INC.	615 863,59 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
ASCENSEURS INNOVATECH INC.	609 068,57 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
ASCENSEURS NÉOSERVICES INC.	653 701,86 \$	<input type="checkbox"/>	2

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville.

ASCENSEURS INNOVATECH INC., le plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, détient l'autorisation de contracter de l'AMF.

Entre les 3 preneurs qui n'ont pas soumissionné on trouve ACQ - Provincial et Université de Montréal. Le seul preneur qui n'a pas soumissionné a mentionné que notre demande d'appel d'offre lui apparaît restrictive en raison des pénalités. Deux soumissionnaires (sur le total de quatre) ont déposé des offres pour d'autres lots.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.					535 650,00 \$	615 863,59 \$
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.					529 740,00 \$	609 068,57 \$
		Ascenseurs Neoservices Inc.					568 560,00 \$	653 701,86 \$
LOT3	APAREILS - LOT # 3	Ascenseurs Microtec Inc.					37 800,00 \$	43 460,55 \$
		Ascenseurs Neoservices Inc.					45 210,00 \$	51 980,20 \$
		Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Itée					50 945,61 \$	58 574,72 \$
		Ascenseurs Innovatec Inc.					58 980,00 \$	67 812,26 \$
LOT4	APAREILS - LOT # 4	Ascenseurs Microtec Inc.					38 400,00 \$	44 150,40 \$
		Ascenseurs Neoservices Inc.					76 500,00 \$	87 955,88 \$
		Ascenseurs Innovatec Inc.					97 500,00 \$	112 100,63 \$
LOT5	APAREILS - LOT # 5	Ascenseurs Neoservices Inc.					113 190,00 \$	130 140,20 \$
		Ascenseurs Microtec Inc.					121 698,00 \$	139 922,28 \$
		Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Itée					126 534,63 \$	145 483,19 \$
		Ascenseurs Innovatec Inc.					134 220,00 \$	154 319,45 \$

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	1	(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse - MC 001	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
			2	(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse - MC 002	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
			3	(0044) LABORATOIRE, COUR DE LOUVAIN, 999, rue Louvain Est - Asc 003	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			4	(0065) CENTRE CALIXA-LAVALLÉE, 3819, rue Calixa-Lavallée - Asc 108	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			5	(0068) CHALET-RESTAURANT - 3933 Avenue du Parc-La Fontaine - Asc 228	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			6	(0084) CCSE MAISONNEUVE , 4375, rue Ontario Est - Asc 088	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			7	(0087) CENTRE SPORTIF PIERRE-CHARBONNEAU, 2980, rue Viau - MC 037	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			8	(0088) EDIFICE MARIE-VICTORIN, 4101, rue Sherbrooke Est - Asc 144	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			9	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 011	3	6 500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			10	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 012	3	6 500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			11	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 013	3	6 500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			12	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 014	3	6 500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			13	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - Asc 016	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			14	(0100) BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE, 4120, rue Ontario Est - Asc 081	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			15	(0104) CASERNE NO 47 (MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE), 6707, rue De Lorimier - ASC 106	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			16	(0105) ÉDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES, 1500, rue Des-Carières - MC 004	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	17	(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault - PFH 154	3	1 770,00 \$	5 310,00 \$	6 105,17 \$
			18	(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault - Asc 188	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			19	(0159) CENTRE ST-DENIS, 5115, rue Rivard - Asc 136	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			20	(0177) ÉDIFICE ÉMMANUEL-ALBERT-DOUCET (CASERNE NO. 48), 3616, rue Hochelaga - Asc 170	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			21	(0183) CENTRE ROSEMONT, 3131, boulevard Rosemont - Asc 120	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			22	(0194) BIBLIOTHÈQUE ST-MICHEL, 7601, rue François-Perreault - Asc 121	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			23	(0240) BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU - 500 Boulevard Rosemont - Asc 225	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$
			24	(0248) ATELIERS MUNICIPAUX ROUEN, 5035, rue Rouen - MC 191	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$
			25	(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est - Asc 082	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
			26	(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est - PMC 083	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			27	(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est - ASC 200	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			28	(0321) CENTRE RÉCRÉATIF R.D.P., 7650 boul. Maurice-Duplessis - Asc 021	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
29	(0407) CHÂTEAU DUFRESNE, 4040, rue Sherbrooke Est - Asc 153	3	3 490,00 \$	10 470,00 \$	12 037,88 \$			
30	(0422) CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS, 6700, rue Notre-Dame Est - MC 155	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$			
31	(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson - MC 041	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$			
32	(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson - MC 043	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$			

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	33	(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau - MC 045	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$
			34	(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau - MC 089	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$
			35	(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse - Asc 247	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
			36	(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse - PFH 248	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			37	(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb - Asc 152	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
			38	(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb - PMC 165	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			39	(0650) CENTRE MASSON, 2705, rue Masson - Asc 093	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			40	(0795) CENTRE GABRIELLE-ET-MARCEL-LAPALME - 5350, RUE LAFOND - Asc 231	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$
			41	(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga - Asc 122	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			42	(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga - MC 123	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			43	(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est - Asc 129	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			44	(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est - Asc 164	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			45	(0891) PAVILLON LA FONTAINE, 1301, rue Sherbrooke Est - PMC 150	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			46	(0976) CENTRE DU PLATEAU, 2275, boulevard Saint-Joseph Est - Asc 124	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$
			47	(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse - Asc 161	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
48	(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse - MC 162	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$			
49	(0979) INSECTARIUM, 4581, rue Sherbrooke Est - Asc125	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$			

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	50	(0986) MAISON DE LA CULTURE P.A.T., 14 001, rue Notre-Dame Est - Asc 156	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			51	(1043) MAISON DU CITOYEN ET BUR. ARR. RDP-PAT, 12 090, rue Notre-Dame Est - Asc 239	3	3 240,00 \$	9 720,00 \$	11 175,57 \$
			52	(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est - Asc 145	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			53	(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est - MC 224	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			54	(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras - Asc 232	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			55	(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras - Monte-livre 233	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			56	(3685) CENTRE OPÉRATIONNEL NORD ET ENVIRONNEMENT, 827, boulevard Crémazie - Asc 177	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			57	(8662) MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC, 2550, rue Ontario est - MC 141	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
Total (Ascenseurs Innovatec Inc.)							535 650,00 \$	615 863,59 \$
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	1	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 046	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$
			2	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 047	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$
			3	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 048	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$
			4	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 049	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$
			5	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Conv. 050	3	1 360,00 \$	4 080,00 \$	4 690,98 \$
			6	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 052	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$
			7	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 053	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	8	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 054	3	4 160,00 \$	12 480,00 \$	14 348,88 \$
			9	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 055	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			10	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 057	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$
			11	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 058	3	4 160,00 \$	12 480,00 \$	14 348,88 \$
			12	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 059	3	4 520,00 \$	13 560,00 \$	15 590,61 \$
			13	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 090	3	4 160,00 \$	12 480,00 \$	14 348,88 \$
			14	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 060	3	6 500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			15	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 061	3	6 500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			16	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 147	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			17	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 167	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			18	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 072	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			19	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 073	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			20	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 128	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			21	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 104	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			22	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 204	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	23	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 168	3	3 620,00 \$	10 860,00 \$	12 486,29 \$
			24	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 169	3	3 620,00 \$	10 860,00 \$	12 486,29 \$
			25	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 197	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			27	(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine - Asc 132	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
			28	(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine Asc 195	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			29	(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia - Asc 103	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			30	(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia - Asc 022	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			31	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - Asc 172	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			32	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - PFH 203	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			33	(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent - Asc 127	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			34	(0317) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 098	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			35	(0317) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 173	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			36	(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel - Asc 105	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	36	(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball - PFH 199	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			37	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - PFH 189	3	2 370,00 \$	7 110,00 \$	8 174,72 \$
			38	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - Asc 190	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			39	(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent - PFH 166	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			40	(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland - Asc 202	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			41	(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est - Asc 071	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
			42	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 094	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			43	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 095	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			44	(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles - Asc 097	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			45	(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers - Asc 126	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
46	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 229	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$			
47	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 230	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$			
48	(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc - Asc 140	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$			
49	(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau - Asc 148	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$			
50	(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain - PFH 192	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$			

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	51	(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance - Asc 171	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			52	(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne - Asc 149	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			53	(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington - Asc 244	3	2 900,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			54	(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT) - PFE-236	3	1 770,00 \$	5 310,00 \$	6 105,17 \$
			55	(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill - PFH 142	3	1 530,00 \$	4 590,00 \$	5 277,35 \$
			56	(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion - Asc 137	3	3 430,00 \$	10 290,00 \$	11 830,93 \$
		Total (Ascenseurs Innovatec Inc.)					529 740,00 \$	609 068,57 \$
		Ascenseurs Neoservices Inc.	1	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 046	3	6 650,00 \$	19 950,00 \$	22 937,51 \$
			2	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 047	3	6 650,00 \$	19 950,00 \$	22 937,51 \$
			3	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 048	3	6 650,00 \$	19 950,00 \$	22 937,51 \$
			4	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 049	3	6 650,00 \$	19 950,00 \$	22 937,51 \$
			5	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Conv. 050	3	725,00 \$	2 175,00 \$	2 500,71 \$
			6	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 052	3	6 450,00 \$	19 350,00 \$	22 247,66 \$
			7	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 053	3	6 450,00 \$	19 350,00 \$	22 247,66 \$
			8	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 054	3	3 570,00 \$	10 710,00 \$	12 313,82 \$
			9	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 055	3	3 570,00 \$	10 710,00 \$	12 313,82 \$

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	10	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 057	3	6 450,00 \$	19 350,00 \$	22 247,66 \$
			11	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 058	3	3 570,00 \$	10 710,00 \$	12 313,82 \$
			12	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 059	3	6 450,00 \$	19 350,00 \$	22 247,66 \$
			13	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 090	3	3 570,00 \$	10 710,00 \$	12 313,82 \$
			14	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 060	3	12 130,00 \$	36 390,00 \$	41 839,40 \$
			15	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 061	3	12 130,00 \$	36 390,00 \$	41 839,40 \$
			16	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 147	3	770,00 \$	2 310,00 \$	2 655,92 \$
			17	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 167	3	770,00 \$	2 310,00 \$	2 655,92 \$
			18	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 072	3	3 030,00 \$	9 090,00 \$	10 451,23 \$
			19	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 073	3	3 030,00 \$	9 090,00 \$	10 451,23 \$
			20	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 128	3	3 030,00 \$	9 090,00 \$	10 451,23 \$
			21	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 104	3	3 800,00 \$	11 400,00 \$	13 107,15 \$
			22	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 204	3	1 175,00 \$	3 525,00 \$	4 052,87 \$
			23	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 168	3	3 850,00 \$	11 550,00 \$	13 279,61 \$
			24	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 169	3	3 850,00 \$	11 550,00 \$	13 279,61 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	25	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 197	3	2 880,00 \$	8 640,00 \$	9 933,84 \$
			27	(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine - Asc 132	3	3 730,00 \$	11 190,00 \$	12 865,70 \$
			28	(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine Asc 195	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			29	(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia - Asc 103	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			30	(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia - Asc 022	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			31	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - Asc 172	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			32	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - PFH 203	3	775,00 \$	2 325,00 \$	2 673,17 \$
			33	(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent - Asc 127	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			34	(0317) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 098	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			35	(0317) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 173	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			36	(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel - Asc 105	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
				(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball - PFH 199	3	775,00 \$	2 325,00 \$	2 673,17 \$
			37	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - PFH 189	3	1 775,00 \$	5 325,00 \$	6 122,42 \$
			38	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - Asc 190	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	39	(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent - PFH 166	3	775,00 \$	2 325,00 \$	2 673,17 \$
			40	(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland - Asc 202	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			41	(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est - Asc 071	3	4 100,00 \$	12 300,00 \$	14 141,93 \$
			42	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 094	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			43	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 095	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			44	(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles - Asc 097	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			45	(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers - Asc 126	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			46	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 229	3	2 280,00 \$	6 840,00 \$	7 864,29 \$
			47	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 230	3	2 280,00 \$	6 840,00 \$	7 864,29 \$
			48	(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc - Asc 140	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			49	(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau - Asc 148	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			50	(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain - PFH 192	3	2 030,00 \$	6 090,00 \$	7 001,98 \$
			51	(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance - Asc 171	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			52	(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne - Asc 149	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			53	(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington - Asc 244	3	3 530,00 \$	10 590,00 \$	12 175,85 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-16797

Agent d'approvisionnement

Simona Radulescu

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	54	(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT) - PFE-236	3	775,00 \$	2 325,00 \$	2 673,17 \$
			55	(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill - PFH 142	3	775,00 \$	2 325,00 \$	2 673,17 \$
			56	(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion - Asc 137	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
Total (Ascenseurs Neoservices Inc.)							568 560,00 \$	653 701,86 \$
LOT3	APAREILS - LOT # 3	Ascenseurs Microtec Inc.	1	(3144) BUREAU D'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD, 8400, boulevard Lacordaire - Asc 213	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			2	(3148) ARÉNA MARTIN-BRODEUR, 5300 Boulevard Robert (SLN) - Asc 240	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			3	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - Asc 214	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			4	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - PMC 215	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			5	(3151) COMPLEXE SPORTIF DU PARC HÉBERT (SLN), 7655 Rue Colbert (SLN) - Asc 241	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			6	(3474) CHALET DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI, 7125 Rue Liénart - Asc 242	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			7	(3486) MAISON JOSEPH-GAGNON (SLN), 5345, rue Jarry - PFH 216	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
Total (Ascenseurs Microtec Inc.)							37 800,00 \$	43 460,55 \$
		Ascenseurs Neoservices Inc.	1	(3144) BUREAU D'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD, 8400, boulevard Lacordaire - Asc 213	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			2	(3148) ARÉNA MARTIN-BRODEUR, 5300 Boulevard Robert (SLN) - Asc 240	3	3 400,00 \$	10 200,00 \$	11 727,45 \$
			3	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - Asc 214	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$
			4	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - PMC 215	3	775,00 \$	2 325,00 \$	2 673,17 \$
			5	(3151) COMPLEXE SPORTIF DU PARC HÉBERT (SLN), 7655 Rue Colbert (SLN) - Asc 241	3	2 530,00 \$	7 590,00 \$	8 726,60 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 18-16797

Numéro de référence : 1145688

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : « Ville de Montréal -Service de la gestion et de la planification immobilière- Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM »

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Jo Annie De Nobile Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	Commande : (1412248) 2018-03-18 13 h 10 Transmission : 2018-03-18 13 h 10	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs Innovatec Inc 104 de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 5E9 http://www.innovatec.ca NEQ : 1148062848	Monsieur Martin Poirier Téléphone : 450 589-2442	Commande : (1412440) 2018-03-19 9 h 19 Transmission :	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report

	Télécopieur : 450 589- 1281	2018-03-19 9 h 19	de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs Microtec inc.. 196, Chemin du Bas de Ste- Thérèse Local 100 Blainville, QC, J7B 1A7 http://www.ascenseursmicrotec.com NEQ : 1142518316	Monsieur Claude Dégarris Téléphone : 450 433- 5005 Télécopieur : 450 434- 6645	Commande : (1417110) 2018-03-26 11 h 11 Transmission : 2018-03-26 11 h 11	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ascenseurs Néoservices 601 boul. Iberville suite 111 Repentigny, QC, J6A 2C2 NEQ : 1163551600	Monsieur Pierre-Luc Miron Téléphone : 514 772- 6367 Télécopieur :	Commande : (1426301) 2018-04-11 16 h 32 Transmission : 2018-04-11 16 h 32	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement 2918892 - 18-16797

			Addenda_no_3 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs ThyssenKrupp 433, rue Bourque Repentigny, QC, J5Z5A2 NEQ : 1166288408	Madame Sylvie McLaughlin Téléphone : 450 582- 8922 Télécopieur : 450 585- 8136	Commande : (1418624) 2018-03-28 8 h 44 Transmission : 2018-03-28 8 h 44	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
KONE Inc 3330 De Miniac Montréal, QC, H4S 1Y4 NEQ : 1172439623	Monsieur Paul Mathieu Téléphone : 514 745- 7017 Télécopieur : 514 735- 1640	Commande : (1411948) 2018-03-16 13 h 36 Transmission : 2018-03-16 13 h 36	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Université de Montréal - Direction des immeubles	Monsieur Régis	Commande : (1412152)	Mode privilégié : Ne pas recevoir

<p>2787, Chemin des Services Campus Montréal Montréal, QC, H3T 1J4 http://www.dj.umontreal.ca NEQ :</p>	<p>Boivin. Téléphone : 514 343- 6111 Télécopieur : 514 343- 7713</p>	<p>2018-03-16 16 h 40 Transmission : 2018-03-16 16 h 40</p>	
<p>Université de Montréal. 7077, avenue du Parc local 2041-F Montréal, QC, H3N 1X7 NEQ :</p>	<p>Monsieur Hubert Lachance. Téléphone : 514 343- 6111 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1427017) 2018-04-12 15 h 01 Transmission : 2018-04-12 15 h 01</p>	<p>2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés](#)

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1186292001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie

Objet : Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 \$, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 \$ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 118292001 Ascenseurs Innovatec.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-07

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil Et Du Soutien Financier-
Point De Service Hdv



Dossier # : 1187833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer, en vertu de la résolution CG15 0137, les deux options d'une année de prolongation du contrat octroyé à la firme Compugen Inc, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-10 13:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le parc d'équipements informatiques de la Ville de Montréal (Ville) est composé d'environ 600 serveurs Windows (plusieurs virtuels), chiffre appelé à croître, et plus de 17 000 postes de travail. Tous ces ordinateurs sont protégés par un antivirus des produits Trend Micro qui effectue des balayages réguliers du disque, protège l'utilisateur de manière proactive et qui sert de pare-feu sur les machines.

Les virus informatiques et logiciels malveillants peuvent s'infiltrer dans les systèmes et perturber les opérations de multiples façons, ce qui peut entraîner des pertes de données et de productivité à l'ensemble de la Ville. Surtout, ces virus peuvent perturber et causer l'arrêt des systèmes vitaux qui soutiennent les interventions d'urgences des policiers et des pompiers.

Pour limiter les risques de propagation de virus ou d'autres menaces informatiques, chaque poste de travail et serveur doit être protégé de façon adéquate à l'aide de logiciels antivirus. Le besoin d'assurer une protection antivirus continue sur les équipements informatiques en place fait en sorte qu'il est requis de procéder à l'acquisition des produits et services nécessaires au maintien de cette protection pour les prochaines années. La protection des infrastructures est assurée actuellement par les produits Trend Micro fournis par la firme Compugen inc., suite au contrat octroyé en 2015. Ce contrat est assorti de deux périodes de prolongation d'une année chacune.

Le présent dossier vise à exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 2 ans, soit du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0137 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Compugen Inc. pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soum).

CG14 0570-1 - 18 décembre 2014 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de l'abonnement aux logiciels antivirus Symantec, pour une période de 12 mois, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

CG11 0377 - 24 novembre 2011 - Accorder un contrat à Bell Canada pour la fourniture de licences et le renouvellement de l'entretien des produits de protection antivirus Symantec Endpoint Protection, pour une période de 3 ans, pour un montant total approximatif de 685 187,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11762 (9 soum.).

CG08 0585 - 27 novembre 2008 - Octroyer un contrat à Symantec pour le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels acquis de cette firme afin de protéger le parc informatique de 11 500 postes de travail et serveurs, pour la période du 1er septembre 2008 au 31 août 2011, au prix total approximatif de 534 196,18 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

L'abonnement et l'acquisition des licences antivirus Trend Micro de la firme Compugen inc. assurent la disponibilité des services suivants, qui sont essentiels au maintien de l'intégrité du parc de serveurs et de l'ensemble des postes de travail :

- L'obtention des mises à jour certifiées;
- Le support technique 24/7 sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- La réception des fichiers signatures essentiels au maintien de la protection;
- L'accès aux ressources techniques de l'éditeur et aux outils de décontamination en cas de besoin.

JUSTIFICATION

La prolongation de ce contrat pour les deux prochaines années permettra de maintenir à jour les quantités de licences en service via des acquisitions annuelles qui pourraient être requises pour l'intégration des arrondissements, et assurera l'entretien des produits couverts jusqu'au 30 novembre 2020. Il faut noter que les acquisitions de licences présentées dans le tableau suivant représentent la prise en charge de clientèles externes par le Service des TI, les nouveaux besoins des arrondissements, les demandes ponctuelles de nouvelles licences et les prévisions pour le projet de migration des postes de travail mobile (PTM) du SPVM.

Tableau des quantités prévues (1er décembre 2018 au 30 novembre 2020) :

Description	Quantité de licences An 4	Quantité de licences An 5
Abonnement, support et entretien	19 900	21 400
Acquisition de licences supplémentaires	1 500	1 500
Total	21 400	22 900

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 418 296,30 \$, taxes incluses, est répartie sur une période de 2 ans, et se présente comme suit:

Tableau de répartition des coûts

Description	2018	2019	Total
Support et entretien (BF)	196 768,21 \$	184 534,88 \$	381 303,09 \$
Acquisition de licences (PTI)	20 298,84 \$	16 694,37 \$	36 993,21 \$
Total (PTI+BF)	217 067,05 \$	201 229,25 \$	418 296,30 \$

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 36 993,21 \$ taxes incluses, (33 779,73 \$ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 70910 - Plateformes et infrastructures. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition de nouvelles licences, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes

Dépenses non capitalisables (BF):

La dépense de 381 303,09 \$ taxes incluses (348 180,55 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de ce contrat pour deux années supplémentaires permettra à la Ville de maintenir la protection de ses infrastructures informatiques contre les virus et les pourriels, qui sont une importante cause de pertes de données et de productivité dans la majorité des organisations. L'abonnement pour le parc d'appareils existants et l'ajustement pour l'intégration de nouveaux éléments permettent de respecter les clauses contractuelles associées à l'utilisation des produits et de respecter les droits d'auteurs associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE - 8 août 2018;

- Présentation du dossier au CM - 20 août 2018;
- Présentation du dossier au CG - 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 5148682550
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-14

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2018-06-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2018-07-06

Dossier # : 1187833001

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation

Objet : Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[14-13776 Int Renouvellement 2 ans.pdf](#)[Reponse prolongation de contrat.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-19

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

Objet : Prolongation de l'appel d'offres pour une période de deux ans.

Appel d'offres public n° 14-13776

Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal

Dossier : 1187833001

La firme Compugen inc., a retourné son accord pour le renouvellement pour une période de deux ans, en lien avec l'appel d'offres 14-13776 Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal

La période visée pour ce renouvellement est du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2020.

Le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres 14-13776.

Référence du dossier original: Résolution: CE CG 15-0137 - / Dossier 1145954006

Lettre de renouvellement de la firme ci-jointe.



Premier lieu
Bernard Boucher
514-872-5290
bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca

PAR COURRIEL

Le 29 janvier 2018

Monsieur Paul Ricard
Compugen inc.
7355, route transcanadienne
Montréal, Québec H4T 1T3

Courriel : : pricard@compugen.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 14-13776
Acquisition d'un logiciel Antivirus pour la Ville de Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13776. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de 24 mois supplémentaires, soit les deux périodes de prolongation d'un an chacune, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 juillet 2014 dans le cadre de l'appel d'offres 14-13776.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 7 février 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature



Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement. Etant donné que les montants des années 4 et 5 sont respectivement de 217 067.05\$ et de 201 229.25\$ taxes incluses (sans égard aux banques de formation et d'assistance) et que la garantie de cautionnement de 10% est exigée annuellement, nous sommes d'avis que le dépôt de 20 027.61\$ qui est déjà en notre possession pourra être conservé pour les deux années de prolongation.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II

Courriel :bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

Dossier # : 1187833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1187833001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-20

Gilles BOUCHARD
conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan



(1)

Dossier # : 1183292002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division stratégie et conseils
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir inc., pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal (CG 15-0544). Le montant total du contrat de 869 211,00 \$ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 999 000 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir pour une période de douze mois (12) mois pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics et signifiés de la Ville de Montréal (CE150621 / CG 15-0544).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-20 11:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183292002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division stratégie et conseils
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir inc., pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal (CG 15-0544). Le montant total du contrat de 869 211,00 \$ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 999 000 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, de par ses obligations légales, se doit de faire publier un grand nombre d'avis pouvant être classés en deux grandes catégories : les demandes de soumissions publiques et les avis publics.

Les demandes de soumissions publiques sont exigées pour la majorité des contrats comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre (ce seuil est présentement fixé à 101 100 \$). L'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) précise que cette demande de soumissions publiques doit se faire par annonce dans un journal. Dans le cas des contrats de construction, d'approvisionnement et de services comportant une dépense égale ou supérieure à ce seuil, la demande de soumission publiques doit se faire par publication dans le système électronique SÉAO en sus de la publication dans un journal circulant sur le territoire de la municipalité.

Les avis publics, quant à eux, sont exigés en vertu de diverses dispositions législatives d'application générale, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* etc,) ou de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* . Mentionnons, à titre d'exemples, les principaux avis publics que le greffier de la Ville doit donner sur une base régulière :

- avis de promulgation des règlements et ordonnances (a. 362 LCV et a. 47 de l'annexe C de la Charte)
- avis d'aliénation (a. 28 LCV)
- avis aux personnes intéressées annonçant la possibilité d'un examen de la conformité d'un règlement au schéma d'aménagement (a. 137.10 LAU)
- résumés de modifications au Plan d'urbanisme (110.3 LAU)
- avis permettant à la Ville de devenir propriétaire de rues, ruelles, voies et places réputées publiques ou d'être libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur d'une rue, ruelle, place publique ou parc (a.192 et 193 de l'annexe C de la Charte)

L'article 345 LCV précise que la publication d'un avis donné pour fins municipales se fait par affichage au bureau de la municipalité et par insertion dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (ou de l'arrondissement, le cas échéant).

Il est à noter que depuis la sanction, le 16 juin 2017, de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13) « PL 122 », la LCV a été modifiée pour prévoir que les municipalités ont maintenant le pouvoir de déterminer par règlement les modalités de publication de leurs avis publics, sous réserve de tout règlement du gouvernement fixant des normes minimales relatives à la publication des avis municipaux (a. 345.1). Lorsqu'un tel règlement municipal est en vigueur, les modalités qui y sont prévues ont préséance sur le mode de publication prévu à l'article 345 LCV (soit l'affichage et diffusion dans un journal circulant sur le territoire). Soulignons, par ailleurs, que le nouveau pouvoir de fixer les modalités de publication des avis publics ne s'étend pas aux demandes de soumissions publiques.

Afin de répondre aux obligations précédentes, la Ville de Montréal avait fait un appel d'offres en 2015 qui avait été remporté par Le Devoir inc. L'entente se termine en 2018, mais les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14549 permettent de se prévaloir de prolongations. La Ville de Montréal désire se prévaloir de la première option de prolongation de douze (12) mois à partir du 24 septembre 2018 aux mêmes conditions de l'appel d'offres public 15-14549.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Le Devoir inc., a confirmé son intérêt par écrit. La lettre est déposée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(CG 15-0544 du 24 septembre 2015) Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec Le Devoir inc. pour la fourniture d'espaces publicitaires afin de publier les avis publics et les avis signifiés de la Ville de Montréal. Appel d'offres public 15-14549 (2 soum.). Montant total estimé à 869 211,00 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Approbation de l'option de prolongation d'un an sur le contrat pour les publications obligatoires selon les termes négociés dans l'appel d'offres 15-14549 portant sur l'acquisition d'espaces publicitaires afin de publier les avis publics de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le prix moyen payé par la ligne agate était de 4,29 \$ avant l'appel d'offres de 2015 et le prix actuel est de 1,27 \$ en 2018.

Le Service des communications se déclare satisfait du service fourni par Le Devoir inc., notamment au niveau de la qualité du service à la clientèle offert.

La validité initiale de l'entente de trente-six (36) mois couvre la période se terminant le 23 septembre 2018. Le montant total octroyé pour ce contrat est de 869 211,00 \$ (taxes incluses). En date du 23 mai 2018, l'entente-cadre a été consommée en proportion de 91 %, soit un montant de 792 985,68 \$ (taxes incluses). Le montant disponible sur l'entente est de 76 225,32 \$ (taxes incluses). Ce montant sera utilisé pour la période du 24 mai au 23 septembre 2018.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité

des marchés financiers. L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat de 869 211,00 \$ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 999 000 \$ (taxes incluses).

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les placements médias sont effectués sur demande. Toutes les unités d'affaires pourront utiliser cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville réalise des économies substantielles avec une entente négociée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution du présent dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy SINCLAIR, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée SALVAS
Conseillère en planification

Tél : 514 868-4581

Télécop. : 514 872-5324

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-11

Jean-Luc DUPUIS
Chef de division

Tél :

514 872-5823

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Serge LECLERC
Directeur

Tél :

Approuvé le : 2018-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél :

514 872-3275

Approuvé le :

2018-05-17

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 25 avril 2018

Monsieur Marc Drouin

LE DEVOIR
2050, rue de Bleury, 9^e étage
Montréal, (Québec) H3A 3M9

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14549
SERVICE DE PALCEMENT MÉDIA**

Monsieur,

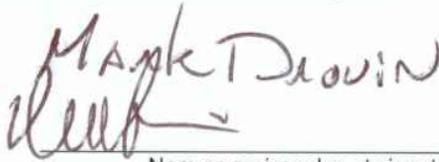
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14549. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période de douze (12) mois, du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 13 juillet 2015, dans le cadre de l'appel d'offres 15-14549.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à l'adresse suivante : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 2 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

✓ J'accepte la prolongation :  _____ 27-04-18
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 5 000 \$.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature Date



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717



Dossier # : 1187890003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1- d'accorder à **Axia Services**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour une période maximale de 36 mois, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée de 1 263 731,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-16937 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:18

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187890003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées du territoire de l'île de Montréal et est en opération 24 heures sur 24, 365 jours par année. La station est un immense complexe industriel couvrant une superficie de 425 000 mètres carrés situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Une douzaine de bâtiments, de nombreux équipements à ciel ouvert et une flotte importante de véhicules occupent ce terrain. Environ 350 employés y travaillent de même que de nombreux entrepreneurs.

Pour contrôler les accès à son site et assurer une surveillance périodique de tous ses actifs le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés, la Station fait appel depuis plus de vingt ans à une firme spécialisée dans ce domaine. En plus des tâches de surveillance et de contrôle des accès, elle doit aussi effectuer divers travaux connexes tels que la pesée des camions, l'enregistrement des véhicules et les livraisons de produits chimiques, le contrôle des réceptions des boues de fosses septiques et des toilettes chimiques, l'émission des formulaires adéquats, rapports et autres. Depuis le 1er janvier 2018, dans le cadre du chantier de regroupement des activités immobilières au sein du SGPI, la Division de la sécurité est responsable du contrat de gardiennage pour l'ensemble du Service de l'eau. Le contrat actuel avec la firme Axia Services viendra à échéance le 11 septembre 2018. Le nouveau contrat débutera le 12 septembre 2018.

L'appel d'offres public #18-16937 a été lancé le 23 avril 2018. Il a été publié sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Le Devoir. Un seul addenda fut émis pour reporter la date d'ouverture des soumissions afin de se conformer au projet de loi no155 concernant les délais minimaux de réception des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0195 - 24 MARS 2016 - Autoriser la cession de contrat entre la Ville de Montréal et Omni Sécurité (CG15 0449) au bénéfice de l'organisme Axia Services, relativement à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 196 628,54 \$, taxes incluses.

CG 15 0149 - 20 AOÛT 2015 - Accorder à Omni sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-29-AE.

CG 12 0271 - 23 AOÛT 2012 - Résilier le contrat 040-025-AE de la firme Agence de sécurité Sécur-Action inc et accorder un contrat à la firme TRIMAX Sécurité inc. pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois au montant de 1 234 031,40\$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-026-AE - 4 soumissionnaires.

CG11 0250 – 25 août 2011 – Autoriser une dépense additionnelle de 376 299,73 \$ taxes incluses, pour les services de gardiennage à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte dans le cadre de la prolongation d'une année supplémentaire à Agence de sécurité Sécur-Action inc.

CE10 1262 – 11 août 2010 – Accorder à la firme Sécur-Action le contrat de service de gardiennage d'une valeur de 359 308,22 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat à taux horaire d'une durée de 36 mois à la firme Axia Services, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité incluant tous les services connexes et le véhicule de sécurité pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimée à 15 416 heures travaillées annuellement. À son expiration, le contrat peut être prolongé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune.

Station Jean-R.-Marcotte: approximativement 15 416 heures pour une couverture du plan de protection du site.

<ul style="list-style-type: none">• Surveillance principale par agent de sécurité : 8 760 heures;
<ul style="list-style-type: none">• Surveillance périodique par un patrouilleur: 6 656 heures;
<ul style="list-style-type: none">• 1 véhicule de sécurité.

Des besoins supplémentaires, pouvant atteindre 2000 heures pour 36 mois, pourront être comblés à même ce contrat.

Il y a eu 5 preneurs de cahier de charges et 4 ont remis une soumission. Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Groupe de sécurité Garda SENC
- Axia Services
- Neptune sécurité services inc.
- Trimax sécurité inc.

Suite aux analyses du comité de sélection de l'appel d'offres, Axia Services est le soumissionnaire retenu pour ce contrat.

JUSTIFICATION

Les firmes Trimax sécurité inc. et Neptune sécurité services inc. n'ont pas obtenu le pointage nécessaire pour l'ouverture de la deuxième enveloppe.
Pointage intérimaire obtenu :

- Groupe de sécurité Garda SENC 85,3 %
- Axia services 78 %
- Trimax sécurité inc. 59,7 %
- Neptune sécurité services inc. 41,2 %

Soumissions conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (taxes)	Total
Axia Services	78 %	1,01	1 099 135,52 \$	164 595,54 \$	1 263 731,06 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	85,3 %	0,84	1 363 636,16 \$	204 204,51 \$	1 567 840,67 \$
Dernière estimation réalisée			1 446 527,19 \$	216 617,44 \$	1 663 144,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 399 413,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 24,02 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et la dernière estimation (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					- 95 303,96 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et la dernière estimation (%) (2 ^e meilleure note finale - estimation) / estimation) x 100					- 5,73 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					304 109,61 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					24,06 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne est favorable de 24.02 %. La compagnie Axia Services, qui est un organisme sans but lucratif, a soumis un seul taux horaire pour l'agent fixe et l'agent patrouilleur bien en dessous de l'estimation. Ce taux horaire est régi par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit une augmentation annuelle, le décret est présentement en négociation. Pour les besoins de l'estimation interne, nous avons calculé une augmentation de 2,5 % pour la durée du contrat. Nous avons aussi surestimé le coût de location annuel pour le véhicule de sécurité, la firme a soumis un coût de 8 700 \$ annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat à taux horaire et à facturation mensuelle pour la fourniture d'un service de gardiennage et d'un véhicule de sécurité est pour une durée maximale de 36 mois débutant le 12 septembre 2018, pour un nombre prévisionnel de 46 248 heures représentant une dépense totale estimée à 1 263 731,06 \$, taxes incluses.

Ce contrat accordé comprend 1 taux horaire, soit 22,24 \$ pour l'agent de sécurité fixe et l'agent patrouilleur. Ce taux est régi par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit des augmentations annuelles. Le contrat comprend aussi un coût mensuel de 725 \$ pour la fourniture du véhicule de sécurité.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le contrat ne serait pas octroyé, les infrastructures de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ne seraient pas sécurisées par des agents de sécurité dès le 12 septembre 2018, ce qui menacerait la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif le 8 août 2018;

- Passage au conseil municipal le 20 août 2018;
- Passage au conseil d'agglomération le 23 août 2018;
- Début du contrat le 12 septembre 2018;
- Fin du contrat le 13 septembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel VERREAULT, Service de l'eau
Michel SHOONER, Service de l'eau

Lecture :

Michel SHOONER, 25 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime ST-PIERRE
Conseiller en planification

Tél : 5148729175
Télécop. : 5148723407

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-11

Jacynthe TOUPIN
Chef de division

Tél : 514-872-0456
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice

Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

Direction des eaux usées - Station Jean-R.- Marcotte			
Appel d'offres 18-16937			
12 sep 18 au 13 sep 2021			
Nb d'heures annuellement	Entrée principale/agent fixe	8760	
	Surveillance périodique/patrouilleur	6656	
Nb heures total pour 1 an		15416	
Nombre d'heures pour 3 ans	Entrée principale/agent fixe		26280
	Surveillance périodique/patrouilleur		19968
Banque d'heures extras pour 3 ans	Agent patrouilleur		2000
Nb d'heures total pour 3 ans		48248	
Estimation des coûts (agent fixe)			
	Référence contrat de la Cour municipale (2017)	25,96 \$	
2,50%	Augmentation coût de la vie	0,65 \$	
Estimation des coûts de gardiennage pour agent fixe (3 ans)		26,61 \$	699 284,52 \$
Estimation des coûts pour patrouilleur			
	Référence contrat CCCQ (2018)	27,19 \$	
2,50%	Augmentation coût de la vie	0,68 \$	
Estimation des coûts de gardiennage pour patrouilleur (3 ans)		27,87 \$	556 503,17 \$
Banque d'heures d'extras (3 ans)		27,87 \$	55 739,50 \$
3	Total pour les heures		1 311 527,19 \$
12	Location véhicule 12 mois	45 000 \$	
3	Location véhicule durée contrat (3 ans)		135 000 \$
Estimation des coûts pour A/O DEU 2018 incluant véhicule			1 446 527,19 \$

Direction des eaux usées - Station Jean-R.- Marcotte (contrat 36 mois)			
Appel d'offres 18-16937			
12 sep 18 au 13 sep 2021			
Nb d'heures annuellement	Entrée principale/agent fixe	8760	
	Surveillance périodique/patrouilleur	6656	
Nb heures total pour 1 an		15416	
Nombre d'heures pour 3 ans	Entrée principale/agent fixe		26280
	Surveillance périodique/patrouilleur		19968
Banque d'heures extras pour 3 ans	Agent patrouilleur		2000
Nb d'heures total pour 3 ans		48248	
Estimation des coûts (agent fixe)			
	Référence contrat de la Cour municipale (2017)	25,96 \$	
2,50%	Augmentation coût de la vie	0,65 \$	
Estimation des coûts de gardiennage pour agent fixe (3 ans)		26,61 \$	699 284,52 \$
Estimation des coûts pour patrouilleur			
	Référence contrat CCCQ (2018)	27,19 \$	
2,50%	Augmentation coût de la vie	0,68 \$	
Estimation des coûts de gardiennage pour patrouilleur (3 ans)		27,87 \$	556 503,17 \$
Banque d'heures d'extras (3 ans)		27,87 \$	55 739,50 \$
3	Total pour les heures		1 311 527,19 \$
12	Location véhicule 12 mois	45 000 \$	
3	Location véhicule durée contrat (3 ans)		135 000 \$
Estimation des coûts pour A/O DEU 2018 incluant véhicule			1 446 527,19 \$

Direction des eaux usées - Station Jean-R.- Marcotte (prolongation 24 mois)			
Appel d'offres 18-16937			
Nb d'heures annuellement	Entrée principale/agent fixe	8760	
	Surveillance périodique/patrouilleur	6656	
	Banque d'heures patrouilleur (extras)	667	
	Nb heures total pour 12 mois	16083	
	Estimation des coûts (agent fixe) Référence contrat de la Cour municipale (2017)	25,96 \$	
2,50%	Augmentation coût de la vie	0,65 \$	
	Estimation des coûts de gardiennage pour agent fixe (pour la période de prolongation)	26,61 \$	233 094,84 \$
	Estimation des coûts pour patrouilleur Référence contrat CCCQ (2018)	27,19 \$	
2,50%	Augmentation coût de la vie	0,68 \$	
	Estimation des coûts de gardiennage pour patrouilleur (pour la période de prolongation)	27,87 \$	185 501,06 \$
	Banque d'heures patrouilleur (extras)	27,87 \$	18 589,12 \$
	Total pour les heures		437 185,02 \$
12	Location véhicule 12 mois	45 000 \$	
	Estimation des coûts pour la première période de 12 mois de prolongation, incluant le véhicule		482 185,02 \$
	Estimation des coûts pour la première période de 12 mois de prolongation, incluant le véhicule		482 185,02 \$
	Estimation des coûts pour les deux périodes de prolongation, incluant le véhicule		964 370,04 \$

Le 28 juin 2016

AXIA SERVICES
A/S MONSIEUR JEAN-EMMANUEL ARSENAULT
13025, JEAN-GROU
MONTRÉAL (QC) H1A 3N6

N° de décision : 2016-CPSM-1037266
N° de client : 3000760597

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AXIA SÉCURITÉ

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). AXIA SERVICES est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 27 juin 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

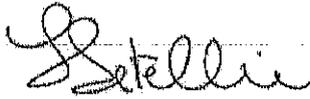
Québec
Place de la Cité, tour Commer
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 6C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-0337

Montréal
800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 396-0337
Télécopieur 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca



Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Letellier', written over a horizontal dashed line.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

A small, stylized handwritten mark or signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

Dossier # : 1187890003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité

Objet :

Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16937 intervention.pdf](#)[18-16937 DetCah.pdf](#)[16937 résultat global.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-11

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Axia Services	1 263 731,06 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Groupe de sécurité Garda SENC	1 567 840,67 \$	<input type="checkbox"/>	
Trimax sécurité inc. (Non conforme note intérimaire < à 70 %)		<input type="checkbox"/>	
Neptune sécurité services inc. (Non conforme note intérimaire < à 70 %)		<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

1 désistement : (1) Pas d'intérêt

Préparé par : Le - -

18-16937 - Service de gardiennage pour la station d'épuration des eaux usées

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet (directeur de compte)</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	15%	15%	15%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Garda World	4,33	13,00	11,83	13,00	24,67	15,33	82,2	1 567 840,67 \$	0,84	2	Heure jeudi 07-06-2018 15h00	
Axia services	3,00	12,67	11,67	12,33	23,33	15,00	78,0	1 263 731,06 \$	1,01	1	Lieu 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400	
Trimax	3,33	8,83	6,33	9,83	17,00	14,33	59,7			Non conforme		
Neptune sécurité services inc.	1,33	5,33	5,00	8,50	14,33	6,67	41,2			Non conforme		
0							-					
Agent d'approvisionnement	Badre Eddine Sakhi											
											Multiplicateur d'ajustement	
											10000	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16937

Numéro de référence : 1158272

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Ville de Montréal - Service de gardiennage pour la station d'épuration des eaux usées

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AXIA SERVICES. 13025, Jean Grou Montréal, QC, H1A 3N6	Monsieur Jean-Emmanuel Arsenault Téléphone : 514 642-3250 Télécopieur : 514 642-3430	Commande : (1432396) 2018-04-23 11 h 36 Transmission : 2018-04-23 11 h 36	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.ca	Madame Valérie Jacob Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	Commande : (1432325) 2018-04-23 10 h 52 Transmission : 2018-04-23 10 h 52	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com	Monsieur John Garfiled Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	Commande : (1434134) 2018-04-25 15 h 22 Transmission : 2018-04-25 15 h 22	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Titan Sécurité 5446 Rue Chapleau, Suite#201 Montréal, QC, H2G 2E4 http://www.titansecurite.com	Monsieur Ghenadie Odobescu Téléphone : 514 444-9999 Télécopieur :	Commande : (1440080) 2018-05-07 17 h 44 Transmission : 2018-05-07 17 h 44	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-07 17 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TRIMAX SÉCURITÉ INC. 1965 boul. Industriel, 200 Laval, QC, H7S 1P6 http://www.trimaxsecurite.com	Monsieur Éric Toussaint Téléphone : 450 934-5200 Télécopieur :	Commande : (1437756) 2018-05-02 14 h 44 Transmission : 2018-05-02 14 h 44	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187890003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité

Objet :

Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187890003 Axia Station épuration J-R Marcotte.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187890004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM - Appel d'offres numéro 16-15220 - avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) - Pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une dépense estimée à 1 358 490,00 \$ taxes incluses.

1. Il est recommandé d'autoriser la prolongation du contrat à taux horaire avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM, Appel d'offres numéro 16-15220, pour une période de 12 mois soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, selon les prix soumissionnés pour une somme maximale estimée à 1 358 490,00 \$ incluant les taxes.
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-26 16:46

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1187890004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM - Appel d'offres numéro 16-15220 - avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) - Pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une dépense estimée à 1 358 490,00 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Un service de sécurité est requis dans certaines installations du SPVM afin d'effectuer la gestion des accès, de prévenir les comportements inadéquats et les actes de vandalisme. L'agent doit assurer la sécurité des usagers et du personnel ainsi que la surveillance des édifices.

Un contrat de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois a été accordé à la firme Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec couvrant la période du 24 septembre 2016 au 21 septembre 2018 pour le service de gardiennage dans les installations du SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0488 - 25 AOÛT 2016 - Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15220 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la prolongation pour une période de 12 mois du contrat à taux horaire octroyé à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, pour la fourniture des services d'agence de sécurité dans les installations du SPVM afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimé à 50 148 heures annuellement. Les heures estimées annuellement pour le plan de protection sont réparties comme suit:

- Agent de sécurité fixe: 41 388 heures;

- Superviseur: 8 760 heures.

JUSTIFICATION

Les documents d'appel d'offres public no 16-15220 prévoyaient à l'article 4 des « Clauses administratives particulières » que sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours de calendrier avant la date présumée de fin du contrat et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourrait être prolongé pour une période de douze (12) mois aux mêmes conditions. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Le fournisseur a remis une acceptation de prolonger le contrat aux mêmes conditions que celles de l'appel d'offres public 16-15220.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total estimé pour la prolongation du contrat pour une période de 12 mois est 1 358 490,00 \$.

Ce contrat accordé comprend 2 taux horaire, soit 23,46 \$ pour l'agent de sécurité fixe et 24,04 \$ pour le superviseur. Ces taux sont régis par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit des augmentations annuelles. Le décret est présentement en négociation.

La compétence finale utilisée pour la dépense est 100 % de nature d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le contrat ne serait pas prolongé, certaines infrastructures du SPVM ne seraient pas sécurisées par des agents de sécurité dès le 24 septembre 2018, ce qui menacerait la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif le 8 août 2018;

- Passage au conseil municipal le 20 août 2018;
- Passage au conseil d'agglomération le 23 août 2018;
- Début de la prolongation le 24 septembre 2018;
- Fin du contrat le 23 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement
Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime ST-PIERRE
Conseiller en planification

Tél : 5148729175
Télécop. : 5148723407

ENDOSSÉ PAR

Jacynthe TOUPIN
Chef de division

Tél : 514-872-0456
Télécop. :

Le : 2018-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-25

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 2018/02/07

Monsieur Sylvain Lacaille
Vice-président opérations
Corps canadien des commissionnaires (division du Québec)
201, avenue Laurier Est, bureau 400
Montréal Québec H2T 3E6

Courriel : : slacaille@cccmtl.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 16-15220
Service d'agence de sécurité

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15220. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de 12 mois soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 30 mai 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15220.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 9 février 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

Sylvain Lacaille

Nom en majuscules et signature

7 février 2018

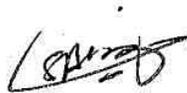
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de **135 849,00 \$**.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Sakhi Badre Eddine, agent d'approvisionnement II
514-872-4542
be.sakhi@ville.montreal.qc.ca

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 2018/02/07

Monsieur Sylvain Lacaille
Vice-président opérations
Corps canadien des commissionnaires (division du Québec)
201, avenue Laurier Est, bureau 400
Montréal Québec H2T 3E6

Courriel : : slacaille@cccmtl.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 16-15220
Service d'agence de sécurité

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15220. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de 12 mois soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 30 mai 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15220.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 9 février 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

Sylvain Lacaille

Nom en majuscules et signature

7 février 2018

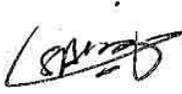
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de **135 849,00 \$**.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date


Sakhi Badre Eddine, agent d'approvisionnement II
514-872-4542
be.sakhi@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1187890004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction
- Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité

Objet :

Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM - Appel d'offres numéro 16-15220 - avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) - Pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une dépense estimée à 1 358 490,00 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187890004 Gardiennage SPVM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1183438001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat d'une durée de trente-six (36) mois à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16831;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
3. d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 270 329.15\$ en 2019 (montant tax net). Cet ajustement devra être récurrent.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-30 08:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183438001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc.pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations régulières de la Station d'épuration (Station) et lors d'arrêts d'équipements pour entretien annuel, des camions de pompage et de nettoyage (basse et haute pression) sont requis pour effectuer divers travaux tels que:

- pompage de résidus,
- nettoyage haute pression,
- déblocage de conduites,
- pompage des cendres d'incinérateurs,
- curage et pompage de puisards,
- pompage et disposition d'écumes.

Comme nos besoins sont variés en termes de capacité des véhicules ainsi que des pressions d'utilisation, il ne serait pas économiquement rentable d'acquérir et d'opérer ces équipements.

Les fonds disponibles du contrat en cours seront épuisés à la fin du mois d'août. Il faut donc procéder au renouvellement de ce contrat pour répondre aux besoins opérationnels de la station d'épuration.

Un appel d'offres public a donc été lancé par le Service de l'approvisionnement le 15 mai 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a

eu lieu le 12 juin 2018. La validité des soumissions est de 180 jours. Trois addendas ont été émis:

1. addenda en date du 28 mai 2018: précisions sur la garantie de soumission,
2. addenda en date du 31 mai 2018: report de la date d'ouverture et ajout d'une visite des lieux facultative,
3. addenda en date du 7 juin 2018: questions et réponses à la suite à la visite des lieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 1503 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à la compagnie Beauregard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 - 2 soumissionnaires.

CE15 1365 - 13 août 2015 - Accorder un contrat d'une durée de douze mois à la compagnie Qualivac inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 439 491,94 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-033-AE15 - 4 soumissionnaires.

CG13 0008 - 31 janvier 2013 - Accorder à Vacuum National services municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage des résidus et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées, au prix total approximatif de 1 225 979.02 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 2047-AE - 2 soumissionnaires.

CG11 0074 - 24 mars 2011 - Octroyer un contrat à Chalifoux Sani-Laurentides inc. pour la location d'équipements avec opérateurs pour le pompage des résidus à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de deux ans, au prix total approximatif de 1 437 407,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2044-AE - 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres couvre la location sur demande d'équipements mobiles spécialisés avec opérateur pour une période de douze (option 1), vingt-quatre (option 2) ou trente-six mois (option 3), selon l'option qui sera choisie par la Ville. Il inclut également le pompage et la disposition de 600 000 kilos d'écumes par année dans un lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC.

Les équipements mobiles avec opérateur requis sont:

- unité de haute pression 5000 psi;
- unité vacuum conventionnelle 3000 gallons ou plus;
- unité de camion aspirateur/dépoussiéreur 5000 gallons;
- unité de vacuum de type Supervac 6000 gallons.

Tous ces équipements devront être munis d'un GPS pour s'assurer que la disposition des résidus se fasse selon les règles en vigueur.

JUSTIFICATION

Après étude de chacune des options, l'option 3 d'une durée de trente-six mois (36) s'est avérée la plus avantageuse pour la Ville. En optant pour l'option 3, nous nous assurons un meilleur service et une optimisation de nos opérations, puisque l'adjudicataire sera en mesure d'acquiescer une meilleure connaissance des besoins et des exigences de la Station, tels que: les contrôles de poids à l'entrée et à la sortie des camions, l'utilisation du GPS, les règles entourant le pompage et la disposition des écumes, la santé sécurité au travail, les espace clos, les zones à risque, la cédule des travaux ou encore les besoins en équipements.

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission pour l'option 3. Un seul soumissionnaire s'est avéré conforme, l'autre n'ayant pas été en mesure de fournir l'attestation valide de l'Autorité des marchés financiers (AMF), tel que requis dans la loi sur les contrats des organismes publics.

Option 3: trente-six mois (36)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Veolia ES Canada Services industriels inc.	1 645 364,86 \$		1 645 364,86 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	2 788 653,09 \$		2 788 653,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation)</i>			1 143 288,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(41 %)

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre le seul soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 41 %.

Cette estimation est basée sur le prix moyen, majoré de 30%, des soumissions reçues en 2016 pour ce même contrat. Seules les compagnies éligibles à soumissionner pour le renouvellement de ce contrat furent considérées. Deux de ces compagnies n'étaient plus éligibles à cause d'une faillite et d'une non admissibilité à soumissionner en vertu d'une infraction prévue à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La majoration de 30% incluse dans l'estimation tenait compte de l'écart constaté de 25% entre l'estimation et les prix soumis dans un autre appel d'offres effectué par la Ville en mai 2018, relié au nettoyage de puisards et à la disposition de résidus pour 13 arrondissements.

Veolia ES Canada Services industriels inc. nous propose une augmentation annuelle moyenne des prix de seulement 1% entre 2019 et 2021, ce qui nous assure une protection contre les variations du marché, plus particulièrement dans un contexte où les variations de prix du carburant entraînent les prix de ce service à la hausse. Un contrat d'une durée de trois ans nous protégera également contre les hausses de prix éventuelles, comme celles subies par les arrondissements.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Veolia ES Canada Services industriels inc. (N.E.Q.: 1166357260), 1705 3e Avenue, Montréal, QC, H1B 5M9.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Veolia ES Canada Services industriels inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 645 364.86 \$, taxes incluses. Il est recommandé d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 270 329.15\$ en 2019 (montant tax net). Cet ajustement devra être récurrent.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 502 437.43 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (\$) et provinciale (\$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

DEEU	2018	2019	2020	2021	Total
1030.0010000.103064.04141. 54505.014411.0000.000000. 056003.00000.00000 (AF-Fonds de l'eau- Agglomération / budget régulier / Opération / traitement des eaux usées / Serv. Techn.et matériel roulant avec opérateur / secteur boues)	166 937,48 \$	500 812,48 \$	500 812,48 \$	333 874,99 \$	1 502 437,43 \$

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Opération

Objet de dépenses : Service Technique - Équipement et Matériel Roulant / avec opérateur

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, nous ne pourrions pas effectuer la vidange des trémies à écumes, le nettoyage des incinérateurs et des décanteurs, le déblocage des conduites et autres. Dans une telle situation, ces équipements deviendraient non fonctionnels et nous serions dans l'obligation de déverser au fleuve Saint-Laurent des eaux usées non traitées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 23 août 2018
Début des travaux: 28 août 2018
Fin du contrat: 27 août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-16

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasin -
eau

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-27

Le 20 décembre 2017

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
A/S MADAME MIREILLE DUFRESNE
1705, 3E AV
POINTE-AUX-TREMBLES (QC) H1B 5M9

N° de décision : 2017-CPSM-1065125

N° de client : 2700008407

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- VEOLIA ES CANADA INDUSTRIAL SERVICES INC.
- DRAINAMAR
- ECOLOGYCLE
- ONYX INDUSTRIES
- RECYCLAGE YAMASKA
- SARP
- SARP DRAINAMAR
- VEOLIA ES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
- VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT
- VEOLIA SE
- VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

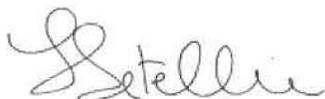
Montréal

800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'L. Letellier'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1183438001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc.pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16831_DetCah.pdf](#)[18-16831_PV.pdf](#)[18-16831_TCP_Opt_3.pdf](#)



[18-16831_Intervention_Appro.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-17

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement

Tél : 514-872-5241

Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	18-16831
No du GDD :	1183438001
Titre de l'appel d'offres :	Service de pompage de résidus pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	15 - 5 - 2018
Nombre d'addenda émis durant la période :	3
Ouverture originalement prévue le :	5 - 6 - 2018
Date du dernier addenda émis :	7 - 6 - 2018
Ouverture faite le :	12 - 6 - 2018
Délai total accordé aux soumissionnaires :	27 jrs
Date du comité de sélection :	- - -

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs :	7	Nbre de soumissions reçues :	2
		% de réponses :	28,6%
		Nbre de soumissions rejetées :	1
		% de rejets :	25
Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique		
9367-8761 Québec inc.	9367-8761 Québec inc. n'a pas le certificat AMF. Puisque qu'en incluant les prolongations possibles, les options 2 et 3 dépassent le million, le certificat est requis pour ces deux options. Donc, les offres pour ces options sont jugées non conforme administrativement.		
Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	9 - 12 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	9 - 12 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Veolia ES Canada Services industriels inc.	\$ 1 645 364,84	<input checked="" type="checkbox"/>	Opt 3

Information additionnelle
<p>Tel que stipuler à la clause 1.13.02 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme sur la base des résultats des multiplications des prix par leur quantité indiquée au Bordereau de Prix. Tel que stipulé au BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE, Il est possible de ne pas soumissionner pour tous les lots, mais seules les soumissions ayant un prix pour l'option choisie seront considérées. Par conséquent, deux (2) des quatre (4) soumissions reçues comportaient une offre pour le lot 3. Un (1) soumissionnaire a été déclaré non conforme administrativement ne pouvant pas fournir une attestation valide de l'AMF. Pour les autres, un (1) preneur du cahier des charges dit qu'il ne pouvait pas rencontrer les spécifications techniques requises, un (1) preneur a pris les documents pour consultation un (1) a acheté le cahier des charges en double.</p>

Préparé par : Éliane Clavette

Le 17 - 7 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16831

Titre : Service de pompage de résidus pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Date d'ouverture des soumissions : 12 juin 2018

ARTICLE		Quantité	9367-8761 Québec inc. (1) (3)			Veolia ES Canada Services Industriels inc.		
			Taux horaire (temps simple)	Taux horaire (temps et demi)	Montant total	Taux horaire (temps simple)	Taux horaire (temps et demi)	Montant total
OPTION 3								
1	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	300	150,00 \$		45 000,00 \$	164,96 \$	49 488,00 \$
1,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	30		1,00 \$	30,00 \$	214,64 \$	6 439,20 \$
2	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur	400	130,00 \$		52 000,00 \$	133,49 \$	53 396,00 \$
3	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de supervision incluant superviseur et communication	20	60,00 \$		1 200,00 \$	71,13 \$	1 422,60 \$
4	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Aide-opérateur (si requis)	1400	45,00 \$		63 000,00 \$	53,54 \$	74 956,00 \$
4,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Aide-opérateur (si requis)	45		1,00 \$	45,00 \$	77,07 \$	3 468,15 \$
5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	700	150,00 \$		105 000,00 \$	147,00 \$	102 900,00 \$
5,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	50		1,00 \$	50,00 \$	173,15 \$	8 657,50 \$
6	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	550	135,00 \$		74 250,00 \$	146,49 \$	80 569,50 \$
6,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	40		1,00 \$	40,00 \$	172,64 \$	6 905,60 \$
7	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC	600000	0,12 \$		72 000,00 \$	0,13 \$	78 000,00 \$
1	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	300	150,00 \$		45 000,00 \$	168,26 \$	50 478,00 \$
1,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	30		1,00 \$	30,00 \$	218,93 \$	6 567,90 \$
2	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur	400	130,00 \$		52 000,00 \$	136,16 \$	54 464,00 \$
3	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de supervision incluant superviseur et communication	20	60,00 \$		1 200,00 \$	72,55 \$	1 451,00 \$
4	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Aide-opérateur (si requis)	1400	45,00 \$		63 000,00 \$	54,61 \$	76 454,00 \$
4,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Aide-opérateur (si requis)	45		1,00 \$	45,00 \$	78,61 \$	3 537,45 \$
5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	700	150,00 \$		105 000,00 \$	149,94 \$	104 958,00 \$
5,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	50		1,00 \$	50,00 \$	176,61 \$	8 830,50 \$
6	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	550	135,00 \$		74 250,00 \$	149,42 \$	82 181,00 \$
6,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	40		1,00 \$	40,00 \$	176,09 \$	7 043,60 \$
7	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC	600000	0,12 \$		72 000,00 \$	0,135 \$	81 000,00 \$
1	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	300	150,00 \$		45 000,00 \$	171,62 \$	51 486,00 \$
1,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	30		1,00 \$	30,00 \$	223,31 \$	6 699,30 \$

2	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur	400	130,00 \$		52 000,00 \$	138,88 \$		55 552,00 \$
3	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de supervision incluant superviseur et communication	20	60,00 \$		1 200,00 \$	74,00 \$		1 480,00 \$
4	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Aide-opérateur (si requis)	1400	45,00 \$		63 000,00 \$	55,71 \$		77 994,00 \$
4,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Aide-opérateur (si requis)	45		1,00 \$	45,00 \$		80,19 \$	3 608,55 \$
5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	700	150,00 \$		105 000,00 \$	152,94 \$		107 058,00 \$
5,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	50		1,00 \$	50,00 \$		180,14 \$	9 007,00 \$
6	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	550	135,00 \$		74 250,00 \$	152,41 \$		83 825,50 \$
6,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	40		1,00 \$	40,00 \$		179,62 \$	7 184,80 \$
7	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC	600000	0,12 \$		72 000,00 \$	0,14 \$		84 000,00 \$
Total avant taxes									1 237 845,00 \$
TPS 5 %									61 892,25 \$
TVQ 9,975 %									123 475,04 \$
Montant total									1 423 212,29 \$
Signature			oui			oui			
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			3			3			
Numéro TPS/TVQ			oui			oui			
Numéro de fournisseur VDM			N/A			137113			
Garantie			Pas signé par soumissionnaire			ok			
AMF (1 million)			Non. Nécessaire pour option 2 (incluant prolongation) et option 3			oui			
Numéro NEQ			1173166290			1166357260			
Vérification REQ			ok			ok			
RENA			ok			ok			
2 Listes des personnes écartées			ok			ok			
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Présent sous le nom de Qualivac			ok			
Liste des contrevenants environnement			ok			ok			
SEAO			ok			ok			
CNESST			ok			ok			
Certificat d'immatriculation			oui			oui			
Certificat d'autorisation lieux élimination boues			oui			oui			
Certificat d'autorisation du lieu MDDELCC			oui			oui			
Fiche descriptive des équipements utilisés			oui			oui			
Opérateurs avec une copie de leur carte			oui			Oui / manque les cartes			

(1) 9367-8761 Québec inc. n'a pas le certificat AMF. Puisque qu'en incluant les prolongations possibles, les options 2 et 3 dépassent le million, le certificat est requis pour ces deux option. Donc, les offres pour ces options sont jugées non conforme administrativement.

Remarque :

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérfifié par : Marc-André Deshaies & Éliane Clavette 16 juillet 2018



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 18-16831

Numéro de référence : 1165701

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Service de pompage de résidus pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
amnor industries 8 rue Doyon Rouyn-Noranda, QC, J9X7B4 NEQ : 1166125675	Monsieur Marco Gaudreau Téléphone : 514 494-4242 Télécopieur :	Commande : (1449500) 2018-05-28 14 h 29	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 14 h 29 - Téléchargement
		Transmission : 2018-05-28 14 h 29	2949463 - 18-16831-Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beauregard Environnement 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 http://www.beauregardfs.ca NEQ : 1141982521	Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436-1107 Télécopieur : 450 430-3638	Commande : (1445058) 2018-05-17 9 h 08	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel
		Transmission : 2018-05-17 9 h 08	2949463 - 18-16831-Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel

			2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
groupe sanyvan 11000 sherbrooke est c-13 Montréal-Est, QC, h1b5w1 NEQ : 1166479197	Monsieur Robert Béland. Téléphone : 514 644-1616 Télécopieur : 514 498-7072	Commande : (1455997) 2018-06-11 15 h 07 Transmission : 2018-06-11 15 h 07	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-11 15 h 07 - Téléchargement 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-06-11 15 h 07 - Téléchargement 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-11 15 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
M.I Maintenance Industrielle 231 Lac St-Yves Sainte-Angèle-de-Prémont, QC, j0k1r0 NEQ : 1167180323	Monsieur Jean Villeneuve. Téléphone : 418 907-9268 Télécopieur : 819 378-5145	Commande : (1446620) 2018-05-22 11 h 08 Transmission : 2018-05-22 11 h 08	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
QualiVac+ 6683 Jean-Talon Est 319 Montréal, QC, h1s0a5 http://www.qualivac.ca NEQ :	Monsieur Yvon Pépin. Téléphone : 514 437-0900	Commande : (1449372) 2018-05-28 12 h 41 Transmission	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel 2949463 - 18-

1173166290	Télécopieur : : 514 437- 0901	: 2018-05-28 12 h 41	16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc. 1705 - 3ième Avenue Montréal, QC, H1B 5M9 http://www.veolianorthamerica.com NEQ : 1166357260	Madame Danielle Barrette Téléphone : 514 645-1045 Télécopieur : 514 645-5133	Commande : (1446155) 2018-05-18 16 h 29 Transmission : 2018-05-18 16 h 29	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Veolia ES Canada SI inc 77, boulevard Saint-Rémi Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1166357260	Madame Rachel Levac Téléphone : 450 454-7531 Télécopieur : 450 454-7663	Commande : (1449872) 2018-05-29 9 h 51 Transmission : 2018-05-29 9 h 51	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-29 9 h 51 - Téléchargement 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte](#)

[répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises](#)

[non admissibles](#) 

[Autorité des marchés](#)

[financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires



CGI

tc • MEDIA

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1183438001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien

Objet :

Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc.pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1183438001 InterventionFinancière_BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1180749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-26 13:12

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1180749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de pallier le manque d'espace autant dans ses ateliers qu'au niveau de ses bureaux administratifs et de résoudre les différents problèmes reliés aux installations existantes, un nouvel édifice est en construction sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis, pour l'occupation future par la Direction de l'eau potable (DEP). Le contrat de travaux, au montant de 30 541 591,08 \$, a été octroyé le 22 juin 2016 (CG16 0430).

Les travaux de construction des Ateliers et bureaux administratifs au complexe Atwater ont débuté le 22 août 2016 avec une date prévue de fin des travaux le 15 février 2019.

Des travaux importants et imprévus ont dû être réalisés lors de la construction, se rapportant (tous les montants incluent les taxes) :

- à la découverte d'une conduite de gaz principale pour un montant de 150 000 \$ (travaux imprévus réalisés et payés);
- à l'évacuation supplémentaire de sol de grade A-B pour un montant de 585 000 \$ (travaux imprévus réalisés et payés);
- à des travaux additionnels de rétention pluviale et d'aqueduc estimés à 440 000 \$ (travaux imprévus à réaliser);

Le coût de ces travaux imprévus totalise 1 175 000 \$ et représente plus de 42 % des contingences du contrat. À ces montants s'ajoute une provision générale requise pour des

événements potentiels non prévus qui pourraient survenir lors de la mise en service des équipements et autres travaux périphériques, le montant de cette provision est estimé à 400 000 \$ (travaux imprévus à venir).

Dans ce contexte, une dépense additionnelle de 1 575 000 \$ taxes incluses est demandée afin d'acquitter ces coûts imprévus et remettre les sommes nécessaires au budget des contingences pour permettre de terminer les travaux.

Les professionnels de ce projet sont rémunérés au pourcentage du coût réel des travaux, dans la mesure où les coûts additionnels ne sont pas dus à des erreurs et omissions. Une augmentation des honoraires professionnels proportionnelle à l'augmentation du contrat sera requise pour permettre de finaliser l'administration du contrat de construction conformément à la convention de services professionnels. Cette demande d'augmentation d'honoraires fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(CG16 0430) – 22 juin 2016 – Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires);
CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE14 1444 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CE14 1443 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CG14 0348 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat à la firme ModSpace financial Services Canada Inc. pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 687 012,54 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13622 (4 soumissionnaires);

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le

site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

L'augmentation du budget est requise en raison des principaux événements imprévus suivants :

- La découverte en chantier d'une conduite de gaz naturel principale à proximité de l'immeuble à construire, non indiquée aux plans, et à relocaliser. Suite à cette découverte, un axe de l'immeuble n'a pu être pieuté selon le calendrier prévu, les joints des fondations ont dû être modifiés et le calendrier des travaux a été modifié, ce qui a engendré des coûts additionnels et une prolongation de 25 jours ouvrables.
- L'évacuation supplémentaire de sol de grade A-B qui n'a pu être utilisé en matériau de remblai. La quantité prévue à évacuer a été évaluée à 12 000 m³, mais le volume évacué totalise 22 547 m³, donc un surplus de 10 547 m³. Ce différentiel est expliqué par une sous-estimation des quantités. Tous les billets de pesées accompagnent les factures de l'entrepreneur. Les quantités ont été payées suivant le taux unitaire tel que soumis dans le bordereau de soumission de l'entrepreneur lors de l'appel d'offres public. Les quantités ont été approuvées par la firme ABS mandatée pour la surveillance et la conformité des travaux de génie civil.
- La modification de la conception des équipements de rétention pluviale et d'aqueduc et leur installation suite au changement de la loi (devenue plus sévère) du ministère Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
- L'ajout d'une provision générale pour des événements potentiels qui pourraient survenir lors de la mise en service des équipements et autres travaux périphériques.

L'augmentation du contrat permettra de payer les coûts additionnels des événements imprévus et de redonner au budget de contingences la somme initialement prévue pour les directives de chantier à venir pour la durée de la construction.

JUSTIFICATION

Causée par l'événement des travaux importants et non prévus, la majoration du contrat est rendue nécessaire à cause de l'épuisement plus rapide que prévu du poste des contingences initialement voté au contrat. Toutes les causes d'augmentation sont accessoires au contrat et aucune ne modifie la portée des travaux du contrat de base.

La majoration recommandée permettra de livrer le nouvel immeuble sans compromettre la portée des travaux et la fonctionnalité globale des installations. La Direction de l'eau potable est en accord avec la majoration recommandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation requise au contrat est de 1 575 000 \$, taxes incluses, ou de 1 438 184,93 \$ net de ristournes de taxes. Ce montant additionné au budget de contingences prévues au contrat de 2 776 508,28 \$ porte le total du budget de contingences à 4 351 508,28 \$, soit 15,67 % du contrat de 27 765 082,80 \$, toutes taxes incluses (voir *Calcul d'augmentation du contrat 14836* en pièce jointe).

Cette demande additionnelle trouve sa justification dans les travaux imprévus suivants :

· la conduite de gaz (imprévu réalisé)	150 000 \$
· l'évacuation supplémentaire de sol de grade A-B (imprévu réalisé)	585 000 \$
· la rétention pluviale et l'aqueduc (imprévu à réaliser)	440 000 \$
· la provision pour événements potentiels (imprévu à venir)	400 000 \$
Total taxes incluses :	1 575 000 \$

Il est donc recommandé d'autoriser la dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, et de majorer ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et sera financée via le règlement d'emprunt RCG 17-034 du SGPI — Protection d'immeubles — CG17 0545.

Les professionnels de ce projet sont rémunérés au pourcentage du coût réel des travaux, dans la mesure où les coûts additionnels ne sont pas dus à des erreurs et omissions. Une augmentation des honoraires professionnels proportionnelle à l'augmentation du contrat sera requise pour permettre de finaliser l'administration du contrat de construction conformément à la convention de services professionnels. Cette demande d'augmentation d'honoraires fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En autorisant l'augmentation budgétaire demandée, les travaux pourront se dérouler avec la marge financière généralement admise pour la construction. Dans le cas contraire, l'échéancier du chantier et la portée des travaux pourraient être affectés par des imprévus et par des changements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au CG du 23 août 2018
Fin des travaux: Février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7827
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-13

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

En remplacement de
Monsieur Benoit Dagenais,
directeur général adjoint
intérim de la direction du
Service de la gestion et de
la planification

Approuvé le : 2018-07-25

Approuvé le :

immobilière du 12 juillet au
5 août 2018.
2018-07-25

Tableau des coûts

Projet :		Nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater			Mandat :		16735-2-001	
Date :		juillet 2018			Contrat :		14836	
Étape :		Majoration de contrat - construction			Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
		%	\$					
Travaux :	Travaux selon bordereau de soumission		24 148 800,00		1 207 440,00		2 408 842,80	27 765 082,80
	Contingences initiales	10,00%	2 414 880,00		120 744,00		240 884,28	2 776 508,28
	Sous-Total contrat initial :		26 563 680,00		1 328 184,00		2 649 727,08	30 541 591,08
	Contingences additionnelles majoration du contrat de travaux	5,67%	1 369 863,01		68 493,15		136 643,84	1 575 000,00
	Total des contingences	15,67%	3 784 743,01		189 237,15		377 528,12	4 351 508,28
Total - Contrat majoré :			27 933 543,01		1 396 677,15		2 786 370,92	32 116 591,08
Incidences : travaux	Dépenses générales (acquisition mobilier, équipement, déménagement)	10,5%	2 933 022,02					
	Laboratoire et expertises	2,0%	558 670,86					
	Total - Incidences :		3 491 692,88		174 584,64		348 296,36	4 014 573,88
Coût des travaux (Montant à autoriser)			31 425 235,89		1 571 261,79		3 134 667,28	36 131 164,96
Ristournes :	TPS	100,00%			1 571 261,79			1 571 261,79
	TVQ	50,0%					1 567 333,64	1 567 333,64
	Coût après ristournes (Montant à emprunter)		31 425 235,89				1 567 333,64	32 992 569,53
Coût de la majoration			1 369 863,01		68 493,15		136 643,84	1 575 000,00
Ristournes de la majoration :	TPS	100,00%			68 493,15			68 493,15
	TVQ	50,0%					68 321,92	68 321,92
	Coût de la majoration après ristournes		1 369 863,01				68 321,92	1 438 184,93

Dossier # : 1180749001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous confirmons que la dépense additionnelle de 1 575 000 \$ pour des travaux supplémentaires, représentant une augmentation de 15,67 % de la valeur du contrat demeure accessoire à ce dernier et qu'elle n'en change pas la nature, le tout conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514 872-2138
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1180749001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1180749001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186291001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson Inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase1, (no. d'ouvrage 9849), située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont, Montréal. Dépense totale de 3 172 174,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres no 5829 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 172 174,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent D'Indy - Phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 795,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 5829;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-24 17:22

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186291001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson Inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase1, (no. d'ouvrage 9849), située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont, Montréal. Dépense totale de 3 172 174,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres no 5829 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) occupe le site patrimonial du 100 avenue Vincent d'Indy qui sert principalement de réservoir d'eau potable et de station de pompage (voir la photo du muret en pièce jointe n° 1). Les responsables du site ont constaté le mauvais état du muret périmétrique qui présente un enjeu au niveau de la sécurité publique. La maçonnerie du muret montre des signes de détérioration à plusieurs endroits et une partie du muret a été étayée temporairement.

En 2015, un mandat a été confié aux firmes Réal Paul Architecte Inc. et BBA Inc., une équipe multidisciplinaire, pour réaliser le projet de réfection du muret périmétrique et d'ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy. Afin d'évaluer la portée des problèmes et émettre des recommandations, une expertise des murs de fondation a été réalisée en 2013 par la firme WSP et Réal Paul Architecte Inc., une étude géotechnique a été réalisée en 2015 par la firme Goupe ABS, puis une étude en foresterie a été réalisée en 2016 par la firme Nadeau Foresterie Urbaine Inc. afin de caractériser la ressource d'arbres existants près de la zone de ces travaux à planifier.

En ce qui concerne le muret périmétrique, l'analyse de la situation montre qu'il est relativement en bon état. Toutefois, certaines sections plus endommagées sont à refaire entièrement ou en proportion importante et exigent une intervention rapide. De façon générale, un ragréage des briques endommagées ou éclatées en surface est à prévoir ainsi qu'un rejointoiement adéquat.

En ce qui concerne la structure du muret, l'analyse de la situation montre que, de façon générale, elle est en bonne condition étant donné l'âge de celle-ci. Toutefois, certaines zones nécessitent des réparations majeures afin de maintenir le muret en bon état et d'assurer sa durée de vie.

De plus, une seconde issue est requise pour des mesures de sécurité en cas d'urgence sur le site, ceci en lien avec le terrain sportif aménagé au-dessus du réservoir d'eau potable.

Afin de résoudre certaines problématiques, améliorer l'état du muret patrimonial et mettre aux normes les installations, des travaux de réfection sont requis.

La réfection du muret périmétrique du réservoir Vincent d'Indy est divisée en 2 phases d'exécution. La première phase comprend les parties de muret qui bordent l'Avenue Vincent -D'Indy et le Boulevard Mont-Royal et est l'objet de ce mandat. La seconde phase comprend les parties du muret aux limites des terrains du 1420 Mont-Royal et de la Faculté de musique de l'Université de Montréal. La seconde phase sera réalisée ultérieurement dans le cadre d'un autre mandat puisque celle-ci pose un défi de faisabilité en raison de multiples problématiques de réalisation. Par conséquent, d'autres études sont requises.

En 2017, le mandat s'est poursuivi avec les professionnels pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1).

L'appel d'offres public numéro 5829 a été publié le 31 mai 2018 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 juillet 2018. La période d'appel d'offres a duré 41 jours calendrier. Trois (3) addendas ont été émis, durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-06-14	De multiples questions de la part des soumissionnaires.	Report de date d'ouverture des soumissions.
2	2018-06-21	De multiples questions de la part des soumissionnaires.	Report de date d'ouverture des soumissions et impact sur le coût.
3	2018-06-28	Des précisions aux documents des plans et devis.	Impact sur le coût.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées entre les 6 au 8 juin 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Des incidences sont prévues au présent mandat pour le contrôle de matériaux et la gestion de la flore afin de permettre les travaux.

Les documents d'appel d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-10-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0320 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Réal Paul architecte et BBA inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes des bâtiments de production et distribution d'eau potable (complexe de l'usine Atwater, station de pompage et réservoir Vincent D'Indy et station de pompage Lambert-Closse) pour une somme maximale de 915 787,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13966 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ) et deux autres sont des sous-traitants. Un total de quatre (4) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 66,67 % des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ et les deux sous-traitants). Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possédait pas assez de temps pour étudier les plans et devis et une (1) firme n'avait plus de disponibilité à son carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Le présent dossier vise à accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont.

Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

- la restauration du muret périmétrique au réservoir Vincent d'Indy (phase 1);
- l'ajout d'une 2e issue;
- ajout de caméras de sécurité.

L'entrepreneur doit prévoir une démobilisation complète au plus tard le 20 décembre 2018 et une remobilisation à compter du 1er mai 2019. La plupart des interventions pourront se dérouler normalement puisqu'il y a moins d'utilisateurs sur le site durant cette période de l'année.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission pour faire face aux imprévus de chantier est de 20 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5829, les deux (2) plus basses soumissions ont été analysées et jugées conformes (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
St-Denis Thompson Inc.	2 403 162,61 \$	480 632,52 \$	2 883 795,13 \$
Construction Arcade	2 832 524,10 \$	566 504,82 \$	3 399 028,92 \$
Axe Construction	3 259 082,92 \$	651 816,58 \$	3 910 899,50 \$
Tisseur Inc.	5 227 758,03 \$	1 045 551,61 \$	6 273 309,64 \$
Estimation des professionnels (\$)	2 875 053,01 \$	575 010,60 \$	3 450 063,61 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			4 116 758,30
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			42,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			3 389 514,50
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			117,54%

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)	-556 268,48
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	-16,41%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	515 233,79
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	17,87%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 3 450 063,61 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -556 268,48 \$ (-16,41 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 4 116 758,30 \$, ce qui représente un écart de 42,75 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 3 389 514,50 \$, soit de 117,54 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours des années précédentes.

L'écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

Thompson est un grand joueur pour les projets de maçonnerie dans la métropole. Il est fort probable qu'il soit en mesure de soumissionner avec un prix compétitif. Nous reconnaissons aussi le travail de qualité de la part de cet entrepreneur nous n'avons aucune inquiétude au sujet de sa compréhension sur le projet et la qualité des services qu'il pourra rendre.

L'analyse des soumissions faite démontre que St-Denis Thompson Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1) de la Direction de l'eau potable . (Voir la lettre de recommandation des professionnels n° 3).

St-Denis Thompson Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

St-Denis Thompson Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 3 172 174,64 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 480 632,51 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 288 379,51 \$ (10 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 4).

Le montant total à autoriser est donc de 3 172 174,64 \$, taxes incluses. Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 80 % en 2018 et 20% en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à St-Denis Thompson Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible, puisque l'ensemble des travaux doit être terminé idéalement avant l'été 2019 et pour le confort des usagers et leur sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14568 Mandat : 17096-2-002

Octroi du contrat au CG :	<ul style="list-style-type: none">• 23 août 2018
Réalisation des travaux :	<ul style="list-style-type: none">• Septembre à décembre 2018• Arrêt des travaux• Mai à juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Faical BOUZID, Service de l'eau
Jean-Christophe DAME, Service de l'eau

Lecture :

Jean-Christophe DAME, 18 juillet 2018
Faical BOUZID, 16 juillet 2018
André MARSAN, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Concepteur (trice) des aménagements -
immeubles

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

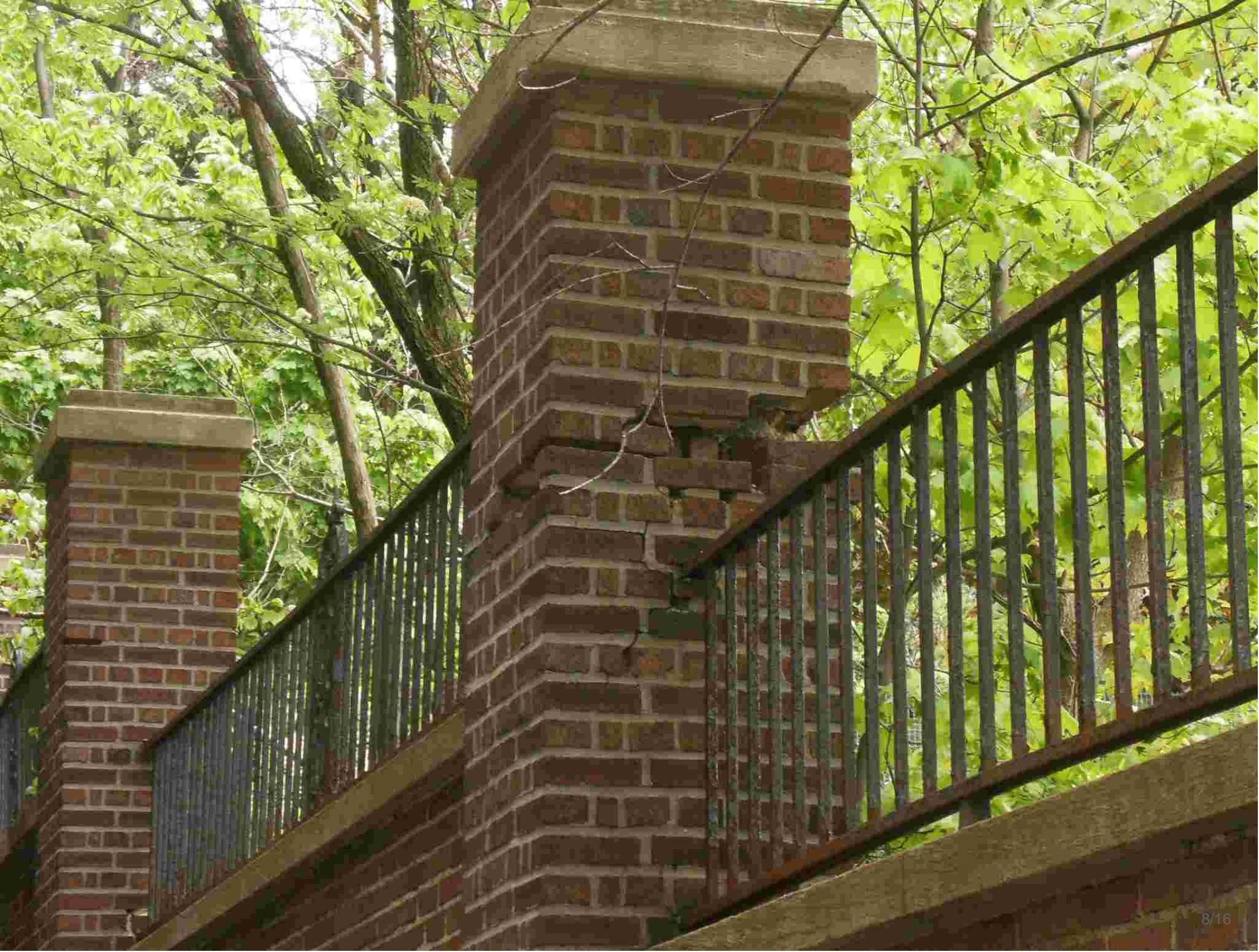
Approuvé le : 2018-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

Approuvé le :

En remplacement de
Monsieur Benoit Dagenais,
directeur général adjoint
intérim de la direction du
Service de la gestion et de
la planification
immobilière du 12 juillet au
5 août 2018.
2018-07-24



RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	5829
Titre d'AO :	Réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent
Date d'ouverture :	28-juin-18
Heure d'ouverture :	13h30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	St-Denis Thompson
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	2 883 795,13 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Construction Arcade
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	3 399 028,92 \$
Dernière estimation :	3 450 063,61 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-16%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	18%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	St-Denis Thompson	2 883 795,13 \$	Conforme	CONFORME	
2	Construction Arcade	3 399 028,92 \$	Conforme	CONFORME	
3	Axe Construction	3 910 899,49 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
4	Tisseur	6 273 309,64 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	

10		Conforme	À COMPLÉTER
----	--	----------	----------------

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Fabienne Lamontagne, architecte	2018-07-16
Vérifiée par :		Date :

Le 16 juillet 2018

PAR COURRIEL

anaam.taghouti@ville.montreal.qc.ca

M. Anaam Taghouti
 Concepteur des aménagements

VILLE DE MONTRÉAL

Direction de la gestion des projets immobiliers

Service de la gestion et de la planification immobilière

303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, H2Y 3Y8

OBJET : Analyse des soumissions et recommandation

«Réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2^e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase 1 »

N° appel d'offres : 5829

Notre dossier : 17-1063

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions du 10 juillet 2018 pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons par la présente nos commentaires concernant l'étude des documents de soumission, accompagnée de la grille d'analyse de conformité des soumissions. Nous basons notre analyse sur une comparaison détaillée des soumissions.

Sur les quatre (4) soumissions reçues qui ont été déposées, deux (2) ont été vérifiées et jugées recevables quant aux conditions essentielles relatives à la réception d'une soumission.

SOUSSIONS

Quatre (4) entrepreneurs généraux ont présenté une soumission, selon la liste ci-dessous :

	NOM	PRIX (incluant contingences et taxes)	RECEVABILITÉ
1.	St-Denis Thomson	2 883 795.13 \$	Oui
2.	Construction Arcade	3 399 028.92 \$	Oui
3.	Axe Construction	3 910 899.49 \$	non vérifié
4.	Tisseur	6 273 309.64 \$	non vérifié

ANALYSE

Le budget établi à l'estimation de contrôle des professionnels présumait un montant de 3 450 063.61 \$ pour la valeur totale des travaux incluant les taxes et les contingences.

Le plus bas soumissionnaire, St-Denis Thompson, arrive à un montant de 2 883 795.13 \$ incluant les taxes et les contingences, soit un écart de 566 268.48 \$ en dessous de l'estimation de contrôle, ce qui représente une variation favorable de 16 %.

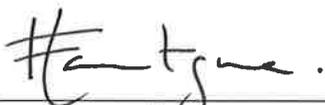
À la lecture de la moyenne des soumissionnaires, on observe un écart de 666 694.69 \$ (une variation non favorable de 19 %) avec l'estimation des professionnels. À notre compréhension, les soumissionnaires ont, globalement, bien compris la portée et la complexité des travaux.

RECOMMANDATION

Considérant ce qui précède, nous vous recommandons donc d'octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme « St-Denis Thompson » au montant de 2 883 795.13 \$ (valeur du contrat incluant taxes et contingences).

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Fabienne Lamontagne, architecte

p.j.

Tableau des coûts du projet

Projet :	Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1)	Mandat :	17096-2-002		
Ouvrage	9849 100 Avenue Vincent d'Indy	Contrat :	14568		
Date :	11-juil-18	Appel d'offres :	5829		
Étape :	Octroi de contrat				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy		2 090 161,00		
	Sous-total :	100,0%	2 090 161,00	104 508,05	208 493,56
	Contingences de construction	20,0%	418 032,20	20 901,61	41 698,70
	Total - Contrat :		2 508 193,20	125 409,66	250 192,27
Incidences :					
	Total - Incidences :	10,0%	250 819,32	12 540,97	25 019,23
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		2 759 012,52	137 950,63	275 211,50
	Tps 100,00%			137 950,63	137 950,63
	Tvq 50,0%			137 605,75	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		2 759 012,52	137 605,75	2 896 618,27

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 80 % en 2018 et 20% en 2019.

Liste des commandes

Numéro : 5829

Numéro de référence : 1167973

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase 1

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	Commande : (145252) 2018-06-04 8 h 01 Transmission : 2018-06-04 8 h 01	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 44 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 13 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 44 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 53 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1453576) 2018-06-05 16 h 51 Transmission : 2018-06-05 16 h 51	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 12 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 52 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Axe Construction 1071, rue Principal Sainte-Julie, QC, J3E 0c1 http://axe-construction.ca NEQ : 1164410525	Monsieur Patrice Paré Téléphone : 450 733-0631 Télécopieur :	Commande : (1451530) 2018-05-31 15 h 52 Transmission : 2018-05-31 16 h 29	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 11 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 52 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	Commande : (1451429) 2018-05-31 14 h 11 Transmission : 2018-05-31 14 h 11	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 44 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 13 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 44 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 52 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca NEQ : 1141120692	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	Commande : (1451519) 2018-05-31 15 h 42 Transmission : 2018-05-31 15 h 47	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 10 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 15 - Courriel

			2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 51 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
<input type="checkbox"/>	Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1451562) 2018-05-31 16 h 29 Transmission : 2018-05-31 16 h 50	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 07 - Télécopie 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 15 h 09 - Messagerie 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 09 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Télécopie 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 51 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	St-Denis Thompson Inc. 1215 rue Hickson Montréal, QC, H4G 2L6 http://www.stdenisthompson.com NEQ : 1144491694	Monsieur Serge Marchand Téléphone : 514 523-6162 Télécopieur : 514 528-1880	Commande : (1451985) 2018-06-01 13 h 24 Transmission : 2018-06-01 14 h 14	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 10 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 15 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 51 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1452946) 2018-06-05 8 h 09 Transmission : 2018-06-05 8 h 09	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 13 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 15 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 50 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Tisseur Inc 1670, route 117 Val-David, QC, J0T2N0 http://construction-tisseur.com/ NEQ : 1149222300	Monsieur ESTIMATION ESTIMATION Téléphone : 819 322-1523 Télécopieur : 819 322-6766	Commande : (1453277) 2018-06-05 12 h 22 Transmission : 2018-06-05 12 h 22	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 11 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 52 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1186291001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet :

Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson Inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase1, (no. d'ouvrage 9849), située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont, Montréal. Dépense totale de 3 172 174,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres no 5829 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1186291001 - Station pompage Vincent d'Indy.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-23

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1187717001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour un montant maximal de 241 548\$ taxes incluses sur une période de trois ans.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans (Juillet 2018 à juin 2021), pour la fourniture sur de demande de **cours de préparation à la retraite**;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel **la Commission scolaire de Montréal (CSDM)** s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 241 548 \$, taxes incluses, conformément aux documents du devis technique et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-04 18:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187717001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour un montant maximal de 241 548\$ taxes incluses sur une période de trois ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des ressources humaines offre depuis plusieurs années aux employés des services corporatifs (excluant le SPVM) et des arrondissements qui sont à deux ans de leur date prévue de retraite de participer à des cours de préparation à la retraite. Ces cours sont développés et diffusés spécifiquement pour la clientèle **des cadres, des professionnels, contremaîtres non syndiqués et syndiqués, des cols blancs et des pompiers.**

En fonction des différentes règles établies selon les accréditations et selon les données de départ sans pénalité, il est prévu qu'entre 2019 et 2023, il y ait 2000 employés admissibles à la retraite dans les accréditations mentionnées ci-dessus.

En offrant cette formation, la Ville de Montréal, à l'instar des grandes administrations, souhaite reconnaître et soutenir les employés qui feront face à une étape charnière de leur vie exigeant une préparation financière, psychologique et sociale.

Ces activités de formation sont offertes aux arrondissements et services corporatifs selon un mode de fonctionnement « utilisateur payeur ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG-2177717001, 23 juin 2017 - Conclure de gré à gré une entente-cadre de services professionnels avec un organisme public d'enseignement la Commission scolaire de Montréal pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour une somme maximale de 92 400 \$ taxes incluses sur une période de 10 mois (Septembre 2017 à juin 2018) - Entente de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin.
CE-1145912001, 8 octobre 2014 - Conclure de gré à gré - une entente-cadre de services professionnels avec un organisme public d'enseignement le Cégep Marie-Victorin, pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour une somme maximale de 249 000 \$

taxes incluses sur une période de 33 mois (octobre 2014 à juin 2017) - Entente de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin.

CE-120193, 15 février 2012 - Conclure une entente-cadre de services professionnels de gré à gré avec un organisme public d'enseignement le Centre de ressources éducatives et pédagogiques de la Commission scolaire de Montréal; pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour une somme maximale de 193 000 \$ taxes incluses sur une période de trois ans - Entente de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin.

DG-111292003, 10 mai 2011 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec un organisme public - Centre de ressources éducatives de la Commission scolaire pour un montant de 49 116,68 \$ taxes incluses pour la diffusion de cours de préparation à la retraite.

DESCRIPTION

La Commission scolaire de Montréal est une institution publique d'enseignement reconnue comme un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). La Ville de Montréal peut contracter une entente de gré à gré avec cette dernière. Cette façon de faire est conforme à l'article 573.3.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes, soit les dispositions non applicables au contrat dont l'objet est la fourniture de service et qui est conclu avec un organisme public (L.R.Q., chapitre C-19).

JUSTIFICATION

Sur invitation, deux institutions publiques d'enseignement ont répondu à l'appel d'offres de services.

Analyse- Offres de services

Institutions	Commission scolaire de Montréal	Cégep Marie Victorin
Cols Blancs	109 680 \$	123 943,10 \$
Cadres	45 156 \$	53 118,46 \$
Professionnels et Contremaîtres syndiqués	43 956 \$	49 577,24 \$
Pompiers	42 756 \$	46 036,02 \$
Coûts totaux	241 548 \$	272 674,82 \$

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) offre des services éducatifs à plus de 112 000 élèves, jeunes et adultes à travers ses 190 établissements. Elle emploie au-delà de 16 000 personnes et son budget de fonctionnement annuel s'élève à 1,0945 milliards de dollars. Cette institution est reconnue pour son expertise et la compétence de son personnel en formation de base, mais également en formation sur mesure auprès des clientèles en provenance de différents milieux de travail.

Les cours de préparation à la retraite offerts par la CSDM s'inscrivent dans la mission du Bureau de la formation continue qui s'assure de fournir la formation aux adultes là où ils se trouvent en mettant à profit tout un éventail de formations pour le développement des compétences. Depuis plus de 30 ans, la CSDM a développé cette approche particulière qui tient compte de la culture organisationnelle et des exigences des milieux de travail. Au cours de ces années, plusieurs milliers de personnes à l'emploi de ministères provinciaux et fédéraux, de sociétés publiques et parapubliques ainsi que de grandes entreprises privées ont bénéficié de cette formation préparatoire à la retraite.

La CSDM a été retenue considérant son expertise dans le domaine et les nombreux avantages qu'elle offre concernant la gestion de la logistique (ce qui constitue des enjeux majeurs pour une organisation décentralisée de la taille de la Ville de Montréal), ainsi que ses coûts très concurrentiels. On y retrouve notamment les éléments suivants :

- L'inscription en ligne des employés via le site Intranet de la Ville;
- La prise en charge de la logistique entourant les formations (confirmation et suivi des inscriptions, préparation des listes de présence, rappels aux participants avant la formation, compilations des évaluations, etc.);
- La gestion des listes d'attente;
- Un service à la clientèle de qualité pour toutes les questions individuelles des employés de la Ville de Montréal;
- La facturation effectuée directement auprès des unités d'affaires utilisatrices;

Enfin, cet organisme met à disposition de multiples infrastructures pouvant satisfaire les attentes des participants (équipement audiovisuel et informatique complet, localisation et accessibilité par transport en commun, stationnement gratuit, cafétéria et autres).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de répondre à la demande, une session de formation serait offerte à l'automne 2018 (220 places), deux sessions de formation seraient offertes pour l'année 2019 et 2020, soit au printemps et à l'automne (880 places) et une session serait dispensée au printemps 2021 (220 places). La durée de la formation est de 3 jours. Le nombre d'heure diffère selon les différentes accréditations visées, soit : 22 h 30 pour les cadres, 21 h pour les professionnels, les contremaîtres syndiqués et les cols blancs et 19 h 30 pour les pompiers.

Nombre de participants et coût par année

	2018		2019		2020		2021		TOTAL	
Accréditations	Partici pants	Coûts								
Cols blancs	100	18 000,00 \$	200	36 420,00 \$	200	36 840,00 \$	100	18 420,00 \$	600	109 680,00 \$
Cadres	40	7 400,00 \$	80	14 968,00 \$	80	15 136,00 \$	40	7 652,00 \$	240	45 156,00 \$
Professionnels et Contremaîtres syndiqués	40	7 200,00 \$	80	14 568,00 \$	80	14 736,00 \$	40	7 452,00 \$	240	43 956,00 \$
Pompiers	40	7 000,00 \$	80	14 168,00 \$	80	14 336,00 \$	40	7 252,00 \$	240	42 756,00 \$
TOTAL	220	39 600,00 \$	440	80 124,00 \$	440	81 048,00 \$	220	40 776,00 \$	1320	241 548,00 \$

La facturation sera effectuée directement auprès des unités d'affaires utilisatrices qui effectueront le paiement à même leur budget de fonctionnement. La portion agglomération de cette dépense mixte est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération (réf. : Règlement sur les dépenses mixtes).

Les requérants pourront faire appel à l'entente-cadre en émettant un bon de commande ou

un paiement dans le système de saisie décentralisée de facture. Cette entente-cadre pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure l'entente aurait un impact négatif important auprès de nos employés qui comptent sur cette formation afin de prendre une décision éclairée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane LAROUCHE, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie CLAVEL
agent ress.hum.

Tél : 514-872-2976
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-30

Mélissa CORMIER
Conseiller (specialite)

Tél : 514 872-1513
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Simon LEFRANÇOIS
Chef de division recherche de talents et
dotation

Tél : 514 872-2592

Approuvé le : 2018-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213

Approuvé le : 2018-06-04

Document d'information pour les fournisseurs

Appel de propositions de cours de formation

Présentation

Le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal propose aux employés municipaux de suivre une formation sur la préparation à la retraite. Pour ce faire, elle s'associe à des partenaires externes qui sont des établissements publics ou privés d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou universitaire, des firmes privées, des ordres professionnels, ou des pigistes.

La nature du programme

Le programme consiste à développer et offrir une formation sur mesure s'adressant à des employés municipaux de la Ville de Montréal, des ex-villes de banlieue et de l'ex-Communauté urbaine de Montréal (CUM) qui participent aux régimes de retraite. La formation doit viser et permettre aux participants de s'approprier les divers facteurs socio-économiques à prévoir au moment de la retraite. Nous sollicitons vos services pour diffuser et développer un contenu de formation répondant aux besoins spécifiques de nos employés. Environ 2000 employés des catégories d'emplois cadres, cols blancs, pompiers et professionnels (excluant les cols bleus) sont admissibles à la retraite entre 2019 et 2023.

Offre et demande de formation

Notre mode de fonctionnement est le suivant : à partir d'une liste composée d'employés municipaux admissibles à la retraite d'ici deux ans et moins et ayant manifesté leur intérêt à suivre une formation préparatoire, nous établirons conjointement avec l'institution d'enseignement responsable de la réalisation de ces cours, de même qu'avec les intervenants diffusant les informations sur les régimes de retraite et les avantages sociaux. Pour tous les groupes (cols blancs, pompiers, professionnels et cadres) la formation sera d'une durée de 3 jours. Le calendrier proposé des cours est joint à la présente (Annexe II).

Inscription et logistique

Le fournisseur doit avoir un logiciel ou une plateforme d'inscription qui devra tenir compte des normes de sécurité informatique de la Ville de Montréal puisque les inscriptions s'effectueront par l'intermédiaire de l'intranet de la Ville. Le fournisseur est responsable d'élaborer un formulaire d'inscription exigeant l'approbation des gestionnaires conforme aux attentes de la Ville, de l'envoi des confirmations et d'un rappel aux participants de façon électronique quelques jours avant le début de la formation. De plus, le fournisseur doit assurer la gestion d'une liste d'attente par catégorie d'emplois. Également, l'élaboration des feuilles de présence doit être prise en charge par le fournisseur et elles doivent inclure minimalement les informations suivantes des participants : nom, prénom, numéro matricule, nombre d'heures de formation et signature du participant.

Également, nous désirons que le fournisseur offre un prix correspondant à la prise en charge de tout le processus de gestion d'inscriptions, de la logistique (locaux, matériel, etc), de la livraison de la formation et le développement de contenu de formation si applicable.

Le nombre maximal de participants par groupe est établi à 20 et le nombre minimal de participants est établi à 15 (ces nombres n'incluent pas le conjoint du participant qui désire se joindre à la formation et la participation des conjoints(es) doit être sans frais). L'inscription et la participation des employés admissibles seront confirmées après l'approbation de leur gestionnaire. Au terme de cette période d'inscription, nous nous retrouvons devant les possibilités suivantes : des cours annoncés recueillent suffisamment ou pas assez de

demandes d'inscription. Dans le premier cas, nous confirmons alors qu'ils auront lieu tels qu'annoncés. Par ailleurs, si un même cours a été annoncé à plusieurs dates, nous pourrions parfois fusionner des groupes s'il y a un nombre insuffisant dans d'autres. Par contre, si le nombre minimal d'inscriptions n'est pas atteint, le cours sera annulé. En fonction des demandes, nous pouvons inter-changer des groupes d'une catégorie d'emploi à une autre.

Après la période d'inscription, les employés pourront procéder à un désistement dans les 48 heures ouvrables avant le début de la formation (sauf des cas d'exceptions telles qu'absence maladie, arrêt de travail avec preuve à l'appui) et/ou procéder à une substitution dans un délai de 72 heures ouvrables avant la date de début de la formation sans frais si des places sont disponibles. Les groupes incomplets (moins de 20 participants) pourront être complétés par des inscriptions tardives.

Dès la fin de la période d'inscription, le fournisseur nous transmet dans un délai de 48 heures ouvrables la liste exhaustive des participants par catégorie d'emplois afin de procéder à la vérification des inscriptions (validation de l'approbation par des gestionnaires, de la date de retraite prévue, révision du nombre de groupes offerts selon les inscriptions, etc.). Lorsque les inscriptions auront été traitées, nous pourrions alors confirmer à notre fournisseur le nombre de participants et de cours qui auront lieu.

Évaluation des formateurs

Nous demandons qu'une fiche d'évaluation soit distribuée aux participants pour que chaque formateur soit évalué individuellement dès la fin de leur prestation. Le formateur, ainsi que tout autre membre du personnel du fournisseur de services de formation, ne peut influencer l'évaluation des participants. Le fournisseur doit procéder à la compilation des évaluations dès leur réception et nous produire un résumé qui sera envoyé aux formateurs internes au plus tard 7 jours ouvrables après l'évaluation afin de nous permettre de réagir le plus rapidement possible en cas de besoin.

Convention de service professionnel

La durée du contrat est de 3 ans.

Les sessions suivantes devront être organisées : automne 2018, printemps 2019, automne 2019, printemps 2020, automne 2020 et printemps 2021.

La Ville peut mettre fin à la convention de service professionnel en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.

Calendrier des opérations

La planification des dates de formation se fait au courant du mois de novembre pour les sessions de printemps et au courant des mois de juin/juillet pour les sessions d'automne.

Les inscriptions à la programmation printemps sont prévues au courant des mois de février et mars.

Les inscriptions à la programmation automne sont prévues au courant des mois de septembre et octobre.

Les périodes d'inscriptions peuvent changer ou varier selon les besoins.

Qualifications des intervenants

Les qualifications recherchées pour les intervenants devront au minimum correspondre à :

- Détenir un titre reconnu d'une association professionnelle, une licence ou un grade universitaire relié au domaine d'activité de l'intervention (notaire, avocat, infirmière, planificateur financier, etc.).
- Expérience minimale de deux ans en andragogie (éducation aux adultes).

- Facilité à communiquer oralement.
- Capacité à vulgariser de l'information de nature spécialisée et à s'adapter aux différentes clientèles.
- Capacité d'analyse, de synthèse et de jugement.
- Sens de la clientèle.

Un curriculum vitae abrégé de chacun des intervenants faisant le lien entre les personnes-ressources et le domaine d'activité du cours à dispenser devra être joint à la soumission.

Facturation

En raison de la décentralisation des activités de formation, tous les participants devront être facturés directement à leur unité administrative. Sur le formulaire d'inscription apparaîtront les coordonnées de facturation afin que le coût soit facturé directement à l'unité administrative responsable du participant. L'unité administrative du participant sera responsable du paiement au fournisseur. L'institution d'enseignement fait parvenir les factures le plus rapidement possible soit au plus tard 2 semaines après la dernière séance de la session en cours de formation.

Lieux de formation et équipement

Le fournisseur devra être en mesure de mettre à notre disposition les salles de formation pour les cours qu'ils dispensent.

Aussi, nous voulons attirer l'attention sur certains points à surveiller :

- le lieu de formation doit être situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- l'accès par transport en commun doit être aisé et situé tout près d'une station de métro (quelques minutes de marche tout au plus). De plus, un stationnement gratuit pour les voitures doit être possible à proximité du lieu de formation;
- comme les cours durent une journée complète, l'accès à une zone repas avec des micro-ondes et à des services de restauration pour les repas doit être possible sans perte de temps pour les participants aux cours;
- si les cours requièrent de l'équipement audiovisuel et du matériel didactique, le fournisseur devra prendre en charge cette responsabilité et prévoir à même sa proposition.

Confidentialité et exclusivité

Le fournisseur s'engage d'une part à ne pas utiliser les informations nominatives et financières concernant les employés municipaux à des fins autres que la diffusion des cours de préparation à la retraite et d'autres parts à remettre à la Ville ou détruire ces documents au terme des cours offerts.

Il ne sera permis en aucun temps au fournisseur de proposer auprès des participants aux cours de préparation à la retraite, des affaires et/ou des services autres que ceux prévus dans la présente proposition.

ANNEXE 1

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)						
Nom du fournisseur						
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session
2018	Préparation à la retraite – cols blancs Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Automne
2019	Préparation à la retraite – cols blancs Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Printemps
2019	Préparation à la retraite – cols blancs Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Automne
2020	Préparation à la retraite – cols blancs Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Printemps
2020	Préparation à la retraite – cols blancs Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Automne
2021	Préparation à la retraite – cols blancs Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Printemps

* DÉTAIL DU COÛT TOTAL

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : Incluant le processus d'inscriptions				

- Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)						
Nom du fournisseur						
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session
2018	Préparation à la retraite – cadres Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Automne
2019	Préparation à la retraite – cadres Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Printemps
2019	Préparation à la retraite – cadres Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Automne
2020	Préparation à la retraite – cadres Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Printemps
2020	Préparation à la retraite – cadres Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Automne
2021	Préparation à la retraite – cadres Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Printemps

*** DÉTAIL DU COÛT TOTAL**

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : Incluant le processus d'inscriptions				

* Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)						
Nom du fournisseur						
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session
2018	Préparation à la retraite – professionnels et contremaîtres syndiqués Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Automne
2019	Préparation à la retraite – professionnels et contremaîtres syndiqués Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Printemps
2019	Préparation à la retraite – professionnels et contremaîtres syndiqués Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Automne
2020	Préparation à la retraite – professionnels et contremaîtres syndiqués Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Printemps
2020	Préparation à la retraite – professionnels et contremaîtres syndiqués Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Automne
2021	Préparation à la retraite – professionnels et contremaîtres syndiqués Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Printemps

***DÉTAIL DU COÛT TOTAL**

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : Incluant le processus d'inscriptions				

*Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)						
Nom du fournisseur						
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session
2018	Préparation à la retraite – pompiers Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Automne
2019	Préparation à la retraite – pompiers Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Printemps
2019	Préparation à la retraite – pompiers Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Automne
2020	Préparation à la retraite – pompiers Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Printemps
2020	Préparation à la retraite – pompiers Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Automne
2021	Préparation à la retraite – pompiers Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Printemps

*** DÉTAIL DU COÛT TOTAL**

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : Incluant le processus d'inscriptions				

- Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.

AUTRES CONDITIONS

Exemples : rabais lié au volume, nombre de groupes, nombre de participants, restriction quant aux locaux, etc.

LÉGENDE

A. DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE

- A. Une journée équivaut à 7h (de 8h30 à 16h 30) pour les cols blancs et les professionnels.
Une demi-journée équivaut à 3 h 30 pour les cols blancs et les professionnels.
Une journée équivaut à 7 h 30 pour les cadres
Une demi-journée équivaut à 3 h 45 pour les cadres
Une journée équivaut à 6 h 30 (de 8 h 30 à 16 h) pour les pompiers
Une demi-journée équivaut à 3 h
On indique ici la durée totale du cours (ex. : 3 h, 6 h, 30 h, etc.).
- B. Correspond au nombre de groupes prévus par ce contrat.
- C. Correspond au nombre maximal de participants souhaités dans un même groupe. Nous ferons en notre possible pour combler toutes les places de cours, mais compte tenu d'événements incontrôlables nous ne pouvons l'assurer.
- D. Le coût total pour ce cours correspond aux honoraires (conception, adaptation, diffusion), le matériel didactique, l'équipement les locaux ou toute autre dépense qu'il faut inclure dans ce contrat, plus les taxes. Le détail du coût total doit être calculé sur le tableau fourni. Si un montant est inscrit dans "Autres", il doit aussi être détaillé dans "Autres conditions".
- E. Le nombre de sessions offert par année.

Annexe II

**Contenu de formation
Préparation à la retraite
Exemple de plan de cours et horaire
Pour les cadres, cols blancs, professionnels et contremaîtres syndiqués**

Horaire	Sujets	Personnes-ressources
Jour 1 8h30 h à 10h15	Introduction à la session Volet personnel et social	Représentant du fournisseur
10h15 à 12h15	Assurances collectives	Représentant de la Ville **
13h15 à 16h30	Les régimes publics	Régie des rentes du Québec et PSV
Jour 2 8h30 h à 12h	Les questions juridiques	Notaire (Représentant du fournisseur)
13h à 16h30	Les régimes de retraite de l'employeur	Représentant de la Ville
Jour 3 8h30 à 11h45	La planification des finances personnelles et des revenus de retraite	Planificateur financier (Représentant du fournisseur)
12h45 à 14h15	Volet santé et nutrition	Infirmière ou nutritionniste (représentant du fournisseur)
14h30 à 16h30	Volet personnel et social Plan d'action – Bilan de la session	Représentant du fournisseur

Cet exemple de plan de cours peut faire l'objet de changement selon les groupes d'emplois.

** Le volet « Assurances collectives » n'est pas assuré par un représentant de la Ville pour les groupes des cols blancs. Il est donc attendu que le fournisseur identifie un représentant pour prendre en charge cette partie.
Une présentation est transmise au fournisseur par la ville et mise à jour au besoin.

Formation – Préparation à la retraite – numéro de groupe et code de formation

Session printemps 2018

Cols blancs – FI 2CJAAB

Gr. 70

Gr. 71

Gr. 72

Gr. 73

Gr. 74

Professionnels et contremaîtres syndiqués– FI 2CJAAH

Gr. 37

Gr. 38

Cadres – FI 2CJ AAF

Gr. 42

Gr. 43

Pompiers – FI 2CJAAE

Gr. 55

Gr. 56

**Durée : 21 heures pour les cols blancs et professionnels, 22 h 30 pour les cadres et 19 h 30 pour les pompiers
Des groupes pourront être inter-changés, retranchés ou jumelés selon la demande.**

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Me Yves Saindon, greffier de la Ville**, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après nommée : la « **Ville** »

ET :

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL, personne morale, ayant une place d'affaires au 4835, rue Christophe Colomb, Montréal, Québec, H2J 3G8, agissant et représentée aux présentes par Annie Morin, coordonnatrice, dûment autorisée à agir aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommé : le « **Contractant** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** »: les termes de référence pour services professionnels, en date du 26 mars 2018 relatifs à la formation de préparation à la retraite présentée au Contractant;

« **Annexe 2** »: l'offre de services présentée par le Contractant le 12 avril 2018;

« **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention.

« **Unité administrative** » : Le Service des ressources humaines

ARTICLE 2 **INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3 **OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, pour organiser, gérer et donner les formations de préparation à la retraite.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit:

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément au tarif prévu à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;

- 6.11 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux-cent-quarante-et-un-mille-cinq-cent-quarante-huit dollars (241 548,00\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

Les honoraires se détaillent comme suit :

	Total
Accréditations	Coûts
Cols Blancs	109 680,00 \$
Cadres	45 156,00 \$
Professionnels et C/M syndiqués	43 956,00 \$
Pompiers	42 756,00 \$
TOTAL	241 548,00 \$

- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;

- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux à l'exclusion du matériel didactique et des cahiers de cours remis aux participants durant les sessions de formation;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;

- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de

communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

13.8 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de _____ 20____ ,

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____

Le _____ ième jour de _____ 20____ ,

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Par: _____
Annie Morin, Coordonnatrice

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.



Dossier # : 1187438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Groupe Informatique Technologia Inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville la prestation de services professionnels requis pour concevoir et animer un parcours de formation techniques dans le domaine des TI, pour une somme maximale de 390 915,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16808 ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-10 13:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal effectue un virage technologique sans précédent et investit massivement pour se doter des meilleures technologies dans le but d'accroître l'efficacité de ses activités. Afin de soutenir les nombreux projets de la Ville introduisant ces nouvelles technologies, le Service des technologies de l'information (Service des TI) souhaite développer les compétences et maintenir le niveau d'expertise technique de ses employés. Le Service des TI souhaite ainsi offrir un parcours de formations techniques « sur mesure » pour les développeurs, les programmeurs et les administrateurs de systèmes de la Ville. Par le biais de ce parcours, le Service des TI vise à offrir des formations techniques répondant à leurs besoins, quel que soit leur niveau d'expérience, ainsi qu'à développer les compétences des employés concernés pour leur permettre de remplir efficacement leur rôle. Ces formations seront ainsi adaptées aux spécificités du Service des TI et prendront en considération l'hétérogénéité du public cible.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 18-16808. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 4 avril 2018 pour se terminer le 1er mai 2018. Un délai de 27 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, quatre addendas ont été publiés aux dates suivantes :

N° addenda	Date	Portée
1	12 avril 2018	Réponses aux questions du marché
2	18 avril 2018	Report de date d'ouverture
3	19 avril 2018	Réponses aux questions du marché
4	24 avril 2018	Réponses aux questions du marché

L'ouverture des soumissions s'est faite le 1er mai 2018. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier, suivant leur ouverture. Des trois soumissions reçues, une seule a été jugée conforme.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc. pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA182757001 - 6 mars 2018 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre d'appels d'offres pour l'acquisition de service professionnel afin de concevoir et diffuser un parcours de formation dans le domaine des technologies de l'information.

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de deux ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, avec une option de renouvellement d'une durée maximale d'une année.

La firme retenue doit :

- Personnaliser le parcours de formations techniques aux besoins spécifiques des développeurs, programmeurs et administrateurs de systèmes;
- Valider préalablement l'ensemble des contenus du parcours de formation auprès des responsables TI de la Ville;
- Préparer les plans de formation;
- Développer le matériel de formation remis aux participants;
- Animer l'ensemble des sessions de formation. Ces sessions de formation se dérouleront sur l'île de Montréal dans les locaux de l'adjudicataire ou dans une salle réservée par celui-ci;
- Évaluer la satisfaction des participants à l'issue de chaque formation et remettre un rapport de synthèse au responsable de la formation du Service des TI;
- Fournir des séances de tutorat, à l'issue des formations, afin de consolider les apprentissages.

Selon les besoins estimés, trois éditions du parcours sont envisagées pour toute la durée du contrat. Certaines formations pourraient toutefois faire l'objet de sessions supplémentaires, afin de répondre aux besoins du Service des TI.

Le parcours de formations techniques est divisé en quatre parties et est composé de dix-sept formations (voir détail en pièces jointes). Ces formations devront prévoir un ensemble d'activités pratiques ainsi que des exercices permettant d'évaluer l'acquisition des apprentissages.

JUSTIFICATION

Sur un total de neuf preneurs du cahiers des charges, trois preneurs (33 %) ont déposé des offres, alors que les six autres (67 %) n'ont pas soumissionné. De ces six firmes, deux d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- une firme indique ne pas répondre aux critères d'expertises recherchés.
- une firme manque de ressources.

Sur les trois soumissionnaires, deux ont été jugés non conformes, car n'ayant pas obtenu la

note de passage, soit les firmes Les logiciels libres Linagora, et AFI expertise (division du Groupe Edgenda inc.).

Tableau des résultats (taxes incluses) :

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Option de prolongation) *	Total
Groupe Informatique Technologia Inc.	85,50	3,47	390 915,00 \$	195 457,50 \$	586 372,50 \$
Dernière estimation réalisée			497 841,00 \$	248 920,50 \$	746 761,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>					(160 389,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(21,5 %)

* Selon l'article 15.02 du contrat, l'option de prolongation d'une année doit se faire aux mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat.

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 21.5 % au prix de la dernière estimation réalisée avant le lancement de l'appel d'offres. Il est à noter qu'il s'agit d'un premier appel d'offres pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, et la Ville n'a pas d'historique pour ce type de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente-cadre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de consolider l'expertise technique et d'améliorer la performance des employés du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 8 août 2018;

- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélissa CORMIER, Service des ressources humaines
Isabel MALLETTE, Service des ressources humaines

Lecture :

Isabel MALLETTE, 27 juin 2018
Mélissa CORMIER, 20 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine GÉLINAS
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-872-8275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-20

Lyne PARENTEAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5295
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2018-07-06

Parcours de formations techniques dans le domaine des TI

Le parcours technique est divisé en quatre (4) parties et est composé de 17 formations.

PARCOURS TECHNIQUE	
Partie 1 : Méthodologie	
1	Programmation objet (en typeScript)
2	Programmation fonctionnelle
3	Patron de conception en Javascript (Design pattern)
4	Tests et assurance qualité, développement en TDD (en typeScript)
Partie 2 : Langages de programmation	
5	HTML/CSS3
6	Javascript : les fondements
7	Javascript avancé / TypeScript
8	Node.js
9	Angular
10	Ionic
11	Pratiques de développement sécuritaire des applications
Partie 3 : Outils de développement	
12	Docker vue d'ensemble
13	Gestion du code source GIT
Partie 4 : DevOps	
14	Linux
15	Shell Linux et Scripts Bash
16	Ansible
17	Kubernetes

Partie 1 : METHODOLOGIE		
Thèmes	Durée Indicative	Éléments de contenus
Programmation objet (en TypeScript)	3 à 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de Classe • Notion d'objet, propriété, méthodes, constructeur, espace de noms • Typage et polymorphisme
Programmation fonctionnelle	2 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Immutabilité • Fonctions de première classe • Closures • Programmation fonctionnelle versus impérative • Composition par fonction versus par objet • Utilisation de bibliothèques fonctionnelles dans des langages objets, telles que JavaScript Lodash, C# Linq, Java streams
Patron de conception en Javascript (Design pattern)	2 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Patron de conception <ul style="list-style-type: none"> ○ Constructor ○ Module ○ Singleton ○ Observer ○ Prototype ○ Factory ○ MV* • Anti patron de conception et les erreurs à éviter
Tests et assurance qualité, développement en TDD (en TypeScript)	3 à 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Coder par les tests (TDD) • Tests unitaires (dorsale) • Tests de charge (dorsale) • Tests de cas d'utilisation (page web + dorsale)

Partie 2 : LANGAGES DE PROGRAMMATION		
Thèmes	Durée Indicative	Éléments de contenus
Htm15/CSS3	2 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la page Web et de ses technologies principales (HTML5 et CSS3) • Éléments et attributs du formulaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Éléments de formulaire ○ Éléments et suppression d'attributs ○ Propriétés et sélecteurs CSS3 ○ Contexte et avantages ○ Modules CSS3 (Bordures, Backgrounds, Box-Sizing, ombrage, transparences, etc.) • Web design <ul style="list-style-type: none"> ○ Media Queries ○ Transitions et animations CSS • Les APIs <ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaires des APIs disponibles ○ Compatibilité des APIs ○ Balises multimédias ○ Fonctionnement hors ligne et stockage client ○ Glisser-déposer et APIs Fichiers ○ Extensions distribuées et web sémantique

		<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des APIs: micro données, Web Storage, Web Socket et XMLHttpRequest2, géo localisation HTML5 <ul style="list-style-type: none"> Canvas SVG Vidéo et Web Audio
JavaScript : les fondements	3 à 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> Éléments de base : <ul style="list-style-type: none"> Types de données, opérateurs, expressions, instructions; Structures de contrôle; Balise <script>, code en ligne, fichier externe; Tableaux, chaînes de caractères, objets (notions d'objet POO), fonctions DOM et gestion d'événements Scopes, closures, fonctions auto-invoquées Manipulation de styles CSS Principes de validation de formulaires; TypeScript vs JavaScript, norme ECMAScript 6
JavaScript avancé/ TypeScript	2 jours	<p>Formation axée sur la pratique complémentaire de la formation précédente</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la Machine JavaScript <ul style="list-style-type: none"> Principes de la "machine" JavaScript Approfondissement du langage Approfondissement ECMAScript 6 DOM HTML et JavaScript Développer et déboguer Concepts de TypeScript avancé Architecture JavaScript pour le web et le mobile mvc <ul style="list-style-type: none"> Webviews Widgets et Webcomponents
Node.js	3 à 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> Introduction à Node.js Structure d'une application Objets serveur, requête et réponse Gestion des modules Module d'accès au système de fichiers Opération, scripting et outils de commandes Support de plusieurs connexions concurrentes Modèle de programmation bloquant vs non bloquant Promise et Deferred Propagation des erreurs Framework Express : routage, MVC et alternatives Internationalisation d'une application Accès à des bases de données SQL et NoSQL Programmation temps-réel avec WebSockets et Socket.IO Émetteur d'événement
Angular	3 à 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> Angular CLI Angular et ses principes Structure d'une application Les Components Model Dependency Injection, Services et providers Reactive Programming with RxJS (Observables) Programmation asynchrone Mettre en place un cache local Debugger une application Programmation modulaire Construire une application pour la production Navigation et Routes

		<ul style="list-style-type: none"> • Persistence des données • Lazy-loading • Forms et Validation • Authentification • Gestion des erreurs
Ionic	2 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Ionic SDK : présentation et mise en oeuvre • Ionic + Angular : initiation au Framework de Google • Le Framework Ionic en profondeur • Gérer la persistance des données utilisateur • Les services d'authentification et de "push notification" • Préparer le "build" et le déploiement
Pratiques de développement sécuritaire des applications	2 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Comment sont exploitées les principales vulnérabilités de sécurité applicative (selon les meilleures pratiques d'OWASP) • Comment gérer les secrets • Comment se défendre et mitiger les attaques • Comment protéger les APIs • Comment protéger les applications efficacement • Comment intégrer la sécurité dans vos applications <ul style="list-style-type: none"> ○ Principes de conception ○ Services de sécurité

Partie 3 : OUTILS DE DÉVELOPPEMENT		
Thèmes	Durée Indicative	Éléments de contenus
Docker	2 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Les concepts de base • DevOps • Installation sur son environnement • Docker Machine • Création d'un conteneur • Configuration d'un conteneur • Création d'une image • Partage de son image • Gestion des secrets • Concepts avancés • Multi-process conteneur • Data conteneur • Docker Compose • Problématiques de production (monitoring, gestion des logs) • API Docker • CI/CD, quel workflow ? • Nouveaux outils et perspectives
GIT	1 jour	<p>Dans un contexte de bitbucket</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation sur sa machine • Travailler dans git • Les commits • Les branches • Remote • Fork et Pull Request • Gitflow • Pratique git flow <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des règles et pratique

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Importance du rebase ○ Importance du --no-ff ○ Réaliser un merge ○ Distinguer les différences entre branches
--	--	---

Partie4 : DEV OPS		
Thèmes	Durée Indicative	Éléments de contenus
Linux	2 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation générale du système • Système de fichiers: commandes de base et permissions • Présentation du BASH (Bourne Again SHell) • Les processus • Utilisation de l'éditeur vi - Expressions régulières • Redirections et filtres • Introduction aux scripts shell • Éléments d'administration et accès à distance
Shell Linux et scripts Bash	2 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Bash, la fonctionnalité Shell couramment utilisée • Caractères spéciaux et méta-caractères • Les variables d'environnement • Les principes de la programmation Shell • Fonctions et paramètres • La commande sed • La commande awk • La commande grep • Les options et alias du Shell • Une introduction aux autres Shells (zsh...)
Ansible	2 à 4 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Installer et résoudre les problèmes d'Ansible sur des nœuds centraux et des hôtes gérés • Utiliser Ansible pour exécuter des commandes ad hoc et des playbooks pour automatiser les tâches • Écrire des playbooks Ansible efficaces • Protéger les données chiffrées nécessaires à certaines tâches avec Ansible Vault • Utiliser Ansible avec Vagrant dans un environnement DevOps
Kubernetes	3 à 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des applications simples (stateless et stateful) • Déployer une application composée de plusieurs services • Exposer une application vers l'extérieur de l'infrastructure Kubernetes • Apprendre à gérer les données manipulées par l'application dans l'infrastructure Kubernetes • Mettre à jour une application déjà déployée dans Kubernetes • Parcourir les bonnes pratiques associées au développement d'une application déployée dans Kubernetes • Diagnostiquer des problèmes typiques dans Kubernetes • Utiliser Helm pour déployer des applications

Dossier # : 1187438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16808_DetCah.pdf](#)[18-16808_Intervention.pdf](#)[18-16808_Résultats_comités_Detail.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-21

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Les logiciels Libres Linagora inc,	n'a pas obtenu la note de passage lors du comité de sélection
AFI Expertise (division de Groupe Edgenda inc.)	n'a pas obtenu la note de passage lors du comité de sélection

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe Informatique Technologia inc.	390 915,00	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Deux firmes ont transmis un avis de désistement une firme ne répondait pas aux critères d'expertises recherchés et l'autre un manque de ressources.

Préparé par : Le - -

18-16808 - Formations dans le domaine des TI : Parcours spécifique pour les développeurs - programmeurs de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre et compréhension de la demande</i>	<i>Approche pédagogique, contenus de formation et matériel de formation proposés</i>	<i>Capacité de réalisation et échéancier</i>	<i>Expérience et réalisations du soumissionnaire</i>	<i>Qualifications des formateurs et du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	30%	25%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	jeudi 17-05-2018
Groupe informatique Technologia inc.	4,17	25,67	21,00	18,33	16,33	85,50	390 915,00 \$	3,47	1	Heure	13 h 00
AFI Expertise (division de Groupe Edgenda inc.)	3,33	19,00	17,67	11,67	12,00	63,67			Non conforme	Lieu	255 crémazie est, Montreal , salle gré-à-gré
Les logiciels libres Linagora inc.	3,50	21,33	19,00	13,00	11,00	67,83			Non conforme		
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Bernard Boucher										
										Multiplicateur d'ajustement	
											10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16808

Numéro de référence : 1151465

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Formations dans le domaine des TI : Parcours spécifique pour les développeurs - programmeurs de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ALIA CONSEIL inc. 550, rue Sherbrooke Ouest bureau 1780 Montréal, QC, H3A 1B9 http://www.aliaconseil.com	Monsieur Patrick Rivard Téléphone : 514 281-1200 Télécopieur : 514 281-1282	Commande : (1423682) 2018-04-06 16 h 24 Transmission : 2018-04-06 16 h 24	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Collège de Bois-de-Boulogne - formation continue 10555, av. de Bois-de-Boulogne Montréal, QC, H4N1L4	Monsieur Simon Delamarre Téléphone : 514 332-3000 Télécopieur :	Commande : (1423704) 2018-04-06 17 h 18 Transmission : 2018-04-06 17 h 18	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1422388) 2018-04-05 8 h 32 Transmission : 2018-04-05 8 h 32	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ETS formation 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal, QC, H3C 1K3	Madame Isabel Chaumont Téléphone : 514 396-8800 Télécopieur :	Commande : (1422537) 2018-04-05 9 h 59 Transmission : 2018-04-05 9 h 59	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 514 670-2344 Télécopieur : 418 626-1244	Commande : (1422181) 2018-04-04 15 h 40 Transmission : 2018-04-04 15 h 40	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel

			<p>2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel</p> <p>2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>IT Chapter 300 Rue du Saint-Sacrement Suite 407 Montréal, QC, H2Y1X4</p>	<p>Monsieur Olivier Abecassis Téléphone : 514 868-2116 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1429617) 2018-04-17 19 h 42 Transmission : 2018-04-17 19 h 42</p>	<p>2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-17 19 h 42 - Téléchargement</p> <p>2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel</p> <p>2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel</p> <p>2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest Montréal, QC, H2Y 2A7</p>	<p>Monsieur Philippe Motillon Téléphone : 514 290-4818 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1422634) 2018-04-05 10 h 56 Transmission : 2018-04-05 10 h 56</p>	<p>2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel</p> <p>2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel</p> <p>2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel</p> <p>2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca</p>	<p>Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1424869) 2018-04-10 9 h 32 Transmission : 2018-04-10 9 h 32</p>	<p>2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel</p> <p>2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel</p> <p>2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel</p> <p>2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Technologia Formation 440, boul. René-Lévesque Ouest 5e étage Montréal, QC, H2Z 1V7</p>	<p>Madame Isabelle Brunet Téléphone : 514 380-8228 Télécopieur : 514 380-8234</p>	<p>Commande : (1422568) 2018-04-05 10 h 19 Transmission : 2018-04-05 10 h 19</p>	<p>2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 15 h 55 - Télécopie</p> <p>2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 13 h 51 - Télécopie</p> <p>2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 16 h 46 - Télécopie</p> <p>2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 12 h 51 - Télécopie</p> <p>Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>



(1)

Dossier # : 1188035001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division de la planification et de la gestion des espaces
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjudgé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes incluses ainsi que les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 \$ - Dépense totale de 4 865 650,02 \$ taxes incluses, par résolution de ce même conseil (CG17 0365), le tout, en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662.

Il est recommandé :
de résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjudgé à Groupe TBM Inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes incluses ainsi que les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 \$ - Dépense totale de 4 865 650,02 \$ taxes incluses, par résolution de ce même conseil (CG17 0365), le tout, en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-09 18:30

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1188035001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division de la planification et de la gestion des espaces
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjugé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes incluses ainsi que les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 \$ - Dépense totale de 4 865 650,02 \$ taxes incluses, par résolution de ce même conseil (CG17 0365), le tout, en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662.

CONTENU

CONTEXTE

Du 20 février au 15 mars 2017, la Direction de l'Approvisionnement a procédé à un appel d'offres public (17-15662), en vue d'obtenir des propositions pour des services professionnels couvrant diverses disciplines relatives à l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal.

En août 2017, la Ville de Montréal accordait un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour amorcer cette évaluation qualitative, d'une façon systématique et régulière pour l'ensemble de ses immeubles municipaux, et ce, sur une période de quatre (4) années.

Cette évaluation devait permettre à la Ville de dresser un portrait régulièrement actualisé du parc immobilier et d'entreprendre ensuite des travaux de réfection et mise aux normes visant à résorber le déficit d'investissement de ces immeubles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CG09 0423 du 24 septembre 2009 : Approuver un projet de convention de services professionnels avec SNC-Lavalin ProFac Services de consultation inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux - Dépense maximale de 2 360 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11089 (5 soum.)

Résolution: CG17 0365 du jeudi 24 août 2017 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 865 650,02 \$, taxes incluses

- Appel d'offres public 17-15662 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjugé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal.

Les attentes de la Ville, face au Contractant, étaient d'obtenir tous les services professionnels et les tâches connexes (administratives et autres) nécessaires à la production de la documentation demandée et ce, en regard des états physique et opérationnel des immeubles considérés et de leur conformité aux lois et à la réglementation applicable.

Considérant entre autres les expériences passées et la complexité du mandat, il fut convenu qu'un premier lot d'audits, comprenant près d'une cinquantaine d'ouvrages, serait réalisé à titre de projet pilote pour assurer une compréhension commune des livrables et ainsi faciliter la réalisation des lots subséquents pour les prochaines années.

Le lot pilote s'est déroulé dans les premiers mois de l'année 2018. Pendant la réalisation de celui-ci, de nombreuses rencontres se sont tenues pour clarifier les attentes et les incompréhensions et aussi pour partager les interprétations de chacune des parties.

JUSTIFICATION

De janvier 2018 à mai 2018, tous les efforts possibles ont été tentés, de part et d'autres, pour mettre en place un processus de travail qui permettrait aux deux parties de réaliser le projet dans l'harmonie et d'en faire un succès à terme.

En mai 2018, le SGPI s'est retrouvé devant une situation où, suite à la réalisation du lot pilote et, de bonne foi, les deux parties font face à des divergences qu'elles jugent mutuellement irréconciliables. Les prétentions du fournisseur à l'égard de l'interprétation du devis font en sorte que celui-ci est fermement convaincu de réaliser plus d'actions que celles exigées au devis pour satisfaire son client. Du côté de la Ville, les attentes dépassent ce que le fournisseur croit pouvoir nous livrer sans mettre en péril sa santé financière. Ainsi, il semble que l'adjudicataire, Groupe TBM inc., a grandement sous-estimé la valeur et la portée du mandat lors de sa soumission.

C'est pourquoi, d'un commun accord avec le fournisseur, il est recommandé de mettre fin à ce contrat, contenu des divergences jugées mutuellement irréconciliables à l'égard de la démarche de réalisation de l'audit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cessation du contrat ne générera aucune poursuite le tout se réalisant en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662.

La Ville a déboursé un montant de 227 338,44 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du Lot 1 - Services professionnels de base (Lot pilote)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat des professionnels n'est pas concerné par ce volet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville devra envisager, dans un avenir rapproché, une démarche de réalisation différente pour obtenir les informations qu'elle juge essentielles pour une saine gestion de ses actifs immobiliers.

L'annulation du contrat octroyé à Groupe TBM inc. fera en sorte que la Ville devra rapidement trouver une solution alternative pour obtenir les évaluations qualitatives sur ses immeubles et permettre au SGPI d'établir le plan de gestion des actifs. L'option de réaliser l'audit à l'interne est privilégiée. L'évaluation des ressources nécessaires pour réaliser ce mandat en continu à l'interne est à l'étude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du comité exécutif : 8 août 2018

Résolution du conseil municipal : 20 août 2018

Résolution du conseil d'agglomération : 23 août 2018

Résiliation du contrat : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-06

Hossam EDDINE
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-7902
Télécop. :

Karine LAMOUREUX
Chef de division de la planification et de la
gestion des espaces

Tél : 514-872-8816
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2018-07-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-09



Dossier # : 1183866001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels (CG14 0473) avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp., pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville. Approuver les conventions de prolongation à cette fin.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp. (CG14 0473), pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
2. d'approuver les conventions de prolongation, modifiant les conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ABS inc., la firme Les Services EXP inc. et la firme Englobe Corp.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:04

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183866001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels (CG14 0473) avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp., pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville. Approuver les conventions de prolongation à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout, requiert une caractérisation environnementale des sols et une conception de chaussée en vue de la préparation des plans et devis de ces contrats de construction. Les services de caractérisation environnementale et de conception de chaussée doivent être fournis par la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) pour les projets d'infrastructures de la Direction des infrastructures et de ses clients requérants de la Ville.

En raison de l'ampleur des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures municipales qui se réalisent concurremment chaque année, la DEST ne peut répondre à elle seule aux besoins d'études préliminaires requises. Ainsi, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en environnement et en conception de chaussée afin de réaliser sa mission et de répondre aux besoins de ses clients.

Des ententes-cadres de services professionnels ont donc été accordées à quatre firmes le 30 octobre 2014 par le Conseil d'agglomération (CG14 0473). La durée prévue des ententes-cadres était de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat, conformément aux précisions apportées à l'addenda 2 des documents de l'appel d'offres 14-13534.

De plus, l'article 8 des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres (14-13534) prévoit une option de prolongation d'une (1) année additionnelle des ententes-cadres. Trois des quatre firmes adjudicataires ont signifié à la Ville leur accord à prolonger leur contrat d'une autre année soient les firmes Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et LVM, une division d'EnGlobe Corp., aux mêmes termes et conditions. La firme Groupe Qualitas inc. (aujourd'hui nom commercial SNC-Lavalin GEM Québec inc.) a refusé la

prolongation de son contrat. Les sommes maximales prévues aux ententes-cadres de services professionnels à prolonger sont les suivantes :

- Groupe ABS inc. 1 856 791,06 \$ (taxes incluses)
- Les Services EXP inc. 1 797 086,84 \$ (taxes incluses)
- LVM, une Division d'EnGlobe Corp. 1 260 258,58 \$ (taxes incluses)

Montant total des contrats : 4 914 136,48 \$ (taxes incluses)

À noter que le nom commercial de la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp. a été modifié pour Englobe Corp., tel qu'indiqué dans la lettre en pièce jointe au dossier.

En date du 16 juillet 2018, les enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres ne sont pas épuisées et les montants résiduels suivants sont encore disponibles pour donner d'autres mandats de services professionnels:

- Groupe ABS inc. 903 773 \$ (taxes incluses)
- Les Services EXP inc. 284 373 \$ (taxes incluses)
- Englobe Corp. 220 002 \$ (taxes incluses)

Montant résiduel total des ententes-cadres : 1 408 149 \$ (taxes incluses)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0473 - 30 octobre 2014 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 - 7 soumissionnaires (1143855004).

DESCRIPTION

Étant donné que les enveloppes budgétaires des ententes-cadres de Groupe ABS inc., des Services EXP inc. et d'Englobe Corp. ne sont pas épuisées, il est recommandé de prolonger lesdites ententes-cadres conformément aux dispositions de l'article 8 des clauses administratives particulières des documents de soumission. Les ententes-cadres seraient prolongées pour une période maximale de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions que les ententes-cadres initiales. De plus, les ententes-cadres arriveront à échéance lorsque le montant total de l'entente-cadre aura atteint l'enveloppe budgétaire maximale ou à la fin de la période de prolongation de douze (12) mois, selon la première des deux éventualités à survenir.

JUSTIFICATION

Les ententes-cadres d'une durée de quarante-huit (48) mois arrivent bientôt à échéance. À l'échéance des ententes, tous les mandats de services professionnels doivent être terminés. Considérant la durée moyenne des mandats d'études réalisés de 3 à 4 mois, les échéances font en sorte que seuls quelques derniers mandats peuvent être donnés dans le cadre des ententes actuelles.

La prolongation des ententes-cadres actuelles est nécessaire afin d'assurer le maintien et la

continuité des activités d'ici l'octroi de nouvelles ententes-cadres, prévu au courant de l'année 2019.

La disponibilité budgétaire résiduelle des ententes-cadres, évaluée à 1 408 149 \$, représente une possibilité d'environ quarante (40) nouveaux mandats de services professionnels qui ne pourront être terminés avant la fin du mois d'octobre 2018, soit à l'échéance des ententes actuelles. Ces nouveaux mandats sont requis et doivent se poursuivre afin que la DEST puisse répondre au cours des prochains mois aux nombreuses demandes d'études et d'expertises requises pour réaliser plusieurs projets d'infrastructures de la Direction, selon les échéanciers prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport aux ententes-cadres initiales.

En effet, les dépenses encourues en date du 16 juillet 2018 dans le cadre de ces trois (3) contrats s'élèvent à 3 505 987,07 \$ taxes incluses, soit 71.3 % de l'enveloppe budgétaire maximale. Il reste donc une portion non utilisée du budget correspondant à 1 408 149,41 \$ taxes incluses.

Comme dans les entente-cadres initiales, chaque mandat fera l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et sera confié à l'aide de «bon de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements). Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement des unités requérantes.

Ces ententes pourraient donc se traduire pour des travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que des travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14-13534-1 Groupe ABS inc.
Contrat 14-13534-2 Les Services EXP inc.
et Contrat 14-13534-4 Englobe Corp.

Octroi des contrats initiaux :

Début : 31 octobre 2014

Fin : 30 octobre 2018

Prolongation des contrats :

Début : 31 octobre 2018

Fin : Lorsque le montant total de l'entente-cadre aura atteint l'enveloppe budgétaire maximale allouée ou le 30 octobre 2019, selon la première des deux éventualités à survenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim GIROUX
prepose(e) a la gestion des contrats

Tél : 514-872-6505

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-17

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2018-07-27

Approuvé le : 2018-07-27



Le 15 juin 2015

Madame Monya Ostiguy, ing., M.Sc.A.
Chef de section – Contrôle des matériaux
Ville de Montréal
999, rue de Louvain Est
Montréal (Québec) H2M 1B3

Objet : LVM, une division d'EnGlobe Corp. devient Englobe Corp.

Madame,

En juin 2014, LVM et EnGlobe Corp. ont uni leurs forces, créant ainsi un nouveau leader dans le domaine des sols, des matériaux et de l'environnement. Dans le cadre de cette union, LVM avait adopté le nom d'affaires : LVM, une division d'EnGlobe Corp.

Dans un mouvement de continuité, nous désirons vous annoncer qu'à compter d'aujourd'hui « LVM, une division d'EnGlobe Corp. » adopte le nom « **Englobe Corp.** » tout simplement. **Ce changement n'a aucune incidence légale, vous transigez toujours avec Englobe Corp., seul le nom commercial a été modifié.** Soyez assuré qu'Englobe Corp. honorera ses obligations, contractuelles et autres et que les ressources affectées à vos dossiers demeurent inchangées et restent bien évidemment à votre entière disponibilité.

Toutefois, tout nouveau contrat sera entériné sous le nom d'affaires **Englobe Corp.** (sous les mêmes numéros d'entreprise et de taxes, soit NEQ : 1 167 280 206, TPS : 100 524 297 RT0001, TVQ : 1 002 924 494 TQ1000). Nous vous remercions d'apporter les modifications nécessaires à vos dossiers.

Si vous désirez des clarifications, n'hésitez pas à me contacter au 514-355-3512 (234) ou par courriel stephane.charpentier@englobe.com.

Englobe, compte près de 1 800 employés répartis au Canada, en France et au Royaume-Uni. C'est donc sous le signe de la continuité, de la qualité et de l'innovation que je désire vous remercier pour votre confiance et souhaite ardemment demeurer un partenaire privilégié de votre réussite!

Stéphane Charpentier, ing., M. Ing.

Englobe Corp.

T 418.704.8091
F 418.653.3583
info@englobecorp.com

4495, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec)
Canada G1P 2J7

Dossier # : 1183866001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels (CG14 0473) avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp., pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville. Approuver les conventions de prolongation à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à leur validité et à leur forme, les conventions de prolongation ci-jointes.

FICHIERS JOINTS



[Conventions de prolongation - approuvées 26 juil. 2018.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514 872-2138
Division : Droit contractuel

Convention de prolongation
(Convention de services professionnels approuvée par la
résolution CG14 0473 du 30 octobre 2014)



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **LES SERVICES EXP INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 8 487, 19^e Avenue, Montréal, Québec, H1Z 4J2, agissant et représentée par M. Alain Blanchette, géo., responsable du contrat, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare ;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 89463 7008 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1217145241 TQ0001

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CG14 0473, le 30 octobre 2014, une convention de services professionnels avec le Contractant en vue d'obtenir des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussées dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE dans le cadre de la Convention initiale, la somme maximale d'honoraires prévue en contrepartie de l'exécution des obligations du Contractant est de un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-quatre cents (1 797 086,84 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant;

ATTENDU QUE la durée de la Convention initiale est de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement de la somme maximale d'honoraires;

ATTENDU QUE les services professionnels sont toujours requis et que la somme maximale d'honoraires n'est pas épuisée;

ATTENDU QUE la Convention initiale peut être prolongée à la suite d'une entente écrite entre les parties pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, en vertu de l'article 8 intitulé « Prolongation du contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres no. 14-13534;

14/14

**Convention de prolongation
(Convention de services professionnels approuvée par la
résolution CG14 0473 du 30 octobre 2014)**



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **GROUPE ABS INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 7 950, rue Vauban, Montréal, Québec, H1J 2X5, agissant et représentée par M. Steve Guénard, ing., responsable du contrat, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 818614026 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1215049210 TQ0001

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CG14 0473, le 30 octobre 2014, une convention de services professionnels avec le Contractant en vue d'obtenir des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussées dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE dans le cadre de la Convention initiale, la somme maximale d'honoraires prévue en contrepartie de l'exécution des obligations du Contractant est de un million huit cent cinquante-six mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et six cents (1 856 791,06 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant;

ATTENDU QUE la durée de la Convention initiale est de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement de la somme maximale d'honoraires;

ATTENDU QUE les services professionnels sont toujours requis et que la somme maximale d'honoraires n'est pas épuisée;

ATTENDU QUE la Convention initiale peut être prolongée à la suite d'une entente écrite entre les parties pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, en vertu de l'article 8 intitulé « Prolongation du contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres no. 14-13534;

MLV

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant souhaitent exercer cette option de prolongation;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie dudit Règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PROLONGATION

1.1 Les parties conviennent de prolonger la Convention initiale pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues dans la Convention initiale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2018

GROUPE ABS INC.

Par : _____
Steve Guénard, ingénieur

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Handwritten signature

**Convention de prolongation
(Convention de services professionnels approuvée par la
résolution CG14 0473 du 30 octobre 2014)**



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **ENGLOBE CORP.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 8 320, rue Pauline-Vanier, Anjou, Montréal, Québec, H1J 3B5, agissant et représentée par M. Ghislain Dubuc, vice-président adjoint aux opérations, Environnement, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : R100524297 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1002924494 TQ1000

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CG14 0473, le 30 octobre 2014, une convention de services professionnels avec le Contractant en vue d'obtenir des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussées dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE dans le cadre de la Convention initiale, la somme maximale d'honoraires prévue en contrepartie de l'exécution des obligations du Contractant est de un million deux cent soixante mille deux cent cinquante-huit dollars et cinquante-huit cents (1 260 258,58 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant;

ATTENDU QUE la durée de la Convention initiale est de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement de la somme maximale d'honoraires;

ATTENDU QUE les services professionnels sont toujours requis et que la somme maximale d'honoraires n'est pas épuisée;

ATTENDU QUE la Convention initiale peut être prolongée à la suite d'une entente écrite entre les parties pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, en vertu de l'article 8 intitulé « Prolongation du contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres no. 14-13534;

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant souhaitent exercer cette option de prolongation;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie dudit Règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PROLONGATION

1.1 Les parties conviennent de prolonger la Convention initiale pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues dans la Convention initiale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2018

ENGLOBE CORP.

Par : _____
Ghislain Dubuc, vice-président adjoint
aux opérations, Environnement

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

MANA



(1)

Dossier # : 1187386002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun;
2. d'approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest;
3. d'approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest
4. d'accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37\$ au Fonds d'investissement PME MTL de PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun.
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-25 12:58

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187386002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

L'agglomération a conclu pour les années 2016-2021, une entente de délégation avec chacun de ces organismes PME MTL. Ces ententes définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

Le réseau PME MTL vient remplacer les dix-huit (18) anciens organismes du territoire qui avaient le mandat de centres locaux de développement (CLD). L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en

vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI), maintenant appelé le Fonds d'investissement PME MTL, deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la totalité de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, seize (16) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- CLD Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont-Petite-Patrie;
- Développement économique LaSalle;
- CLD Anjou;
- CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
- CLD Montréal-Nord;
- CLD Lachine;
- PME MTL Est-de-l'Île (anciennement la Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est);
- PME MTL Centre-Ville (anciennement la Société de développement économique de Ville-Marie);
- PME MTL Centre-Ouest (anciennement le CLD Centre-Ouest);
- PME MTL Ouest-de-l'Île (anciennement le CLD Ouest-de-l'Île);
- Corporation de développement économique de l'Est (CDEST).

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Cette convention doit porter sur les actifs nets CLD ainsi que sur l'actif du FLI.

La Ville et le Centre local de développement Verdun (CLD Verdun) ont tardé à conclure une entente dû à des obligations du CLD envers le ministère du Revenu du Québec en ce qui a trait aux taxes de ventes. Toutes ces obligations étant maintenant respectées, la Ville et le CLD Verdun peuvent procéder à l'établissement de la convention de partage des actifs CLD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0245 – 15 juin 2017 – Approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est.

CG16 0465 – 25 août 2016 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de

partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0341 – 19 mai 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0123 – 25 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont–Petite-Patrie.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

DESCRIPTION

Selon les termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du Fonds d'investissement PME MTL, anciennement connu sous le nom de Fonds local d'investissement (FLI) doit être transférée à l'agglomération de Montréal. L'article 288, quant à lui, prévoit que 100 % de l'actif net CLD doit être transférée à la Ville, mais que ce transfert doit tenir compte que l'organisme CLD puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu. Dans les états financiers audités au 31 mars 2015 du CLD Verdun, une avance de fonds de 140 000 \$ du FLI au Fonds d'opérations de l'organisme est constatée. Une somme de 44 694,61 \$ appartenant au FLI a été récupérée au cours du mois de mai 2016 du CLD Verdun et transférée, tel que prévu dans la réorganisation du mandat CLD, à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre des ententes de délégation.

Une somme de 8 287,37 \$ vient d'être récupérée par le CLD Verdun en lien avec le remboursement de taxe du ministère du Revenu du Québec. Ce montant doit servir au remboursement de l'avance de fonds au FLI du Fonds d'opérations.

Suite aux paiements des obligations de l'organisme CLD et au remboursement de l'avance de fonds au FLI, l'actif net du CLD Verdun est déficitaire. La convention de partage de l'actif pour le CLD Verdun prévoit ainsi le transfert des sommes suivantes :

- Actif net CLD déficitaire : -162 134 \$;
- FLI : 52 981,98 \$ (44 694,61 \$ + 8 287,37 \$).

En conséquence, l'actif net du CLD étant négatif, seul le solde en caisse du fonds d'opérations de 8 287,37 \$ fera l'objet d'un transfert au Fonds d'investissement PME MTL de l'organisme PME MTL Grand Sud-Ouest, et ce, par l'entremise d'un addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest et un addenda à l'Entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes des FLI ainsi que de l'actif net des anciens organismes CLD vers l'agglomération de Montréal. De plus, la réorganisation du développement économique local montréalais implique le transfert à PME MTL Grand Sud-Ouest des sommes reçues dans le cadre de la Convention de partage de l'actif avec le CLD Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert de la somme de 8 287,37 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest, celle-ci sera inscrite à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant, depuis le 20 avril 2015, à la Ville de Montréal;
- Répondre aux exigences de la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Nathalie M BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY
conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : (514) 872-8340

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-20

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137

Télécop. : 514 872-6249

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2018-07-24

Dossier # : 1187386002

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , -

Objet :

Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme les actes suivants :
Addenda 3 à la convention de prêt et de cession de créances à intervenir entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest;
Addenda 3 à l'entente de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest;
Convention de partage des actifs CLD/FLI à intervenir entre la Ville de Montréal et Centre local de développement Verdun.

FICHIERS JOINTS



V finale Addenda 3 convention de prêt et cession Grand sud-ouest.docx



V finale Convention partage d'actifs.docV finale Addenda 3 - Actifs CLD additionnels.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

**ADDENDA 3
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSIION DE CRÉANCES**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL GRAND SUD-OUEST**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 3617, rue Wellington, Verdun, Québec, H4G 1T9, agissant et représentée par Madame Marie-Claude Dauray, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 1 659 078,00 \$ aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE avec l'accord des Fonds locaux de solidarité FTQ (Fonds FLS/FTQ) et les partenaires du milieu, dans le but de relancer le fonds FLS, la Ville et l'organisme ont conclu, le 15 juin 2017, une entente permettant à la Ville d'accorder une somme supplémentaire de 125 000 \$, sous forme de prêt à terme, pour utilisation aux fins du FLS;

ATTENDU QUE la VILLE, le 22 février 2018, a répondu aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accordé une somme additionnelle de 800 000 \$, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QU'une Convention de partage des actifs est à intervenir entre la VILLE et le Centre de développement Verdun, suite à son approbation par le conseil d'agglomération et que la valeur résiduelle du solde en encaisse 8 287,37 \$ fera l'objet d'un transfert au Fonds d'investissement PME MTL Grand Sud-Ouest;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) (\$)	FLS (\$)	Total (\$)
Prêt à terme au 1 ^{er} janvier 2016	1 659 078 \$	229 911 \$	1 888 989 \$
Relance du FLS – contribution additionnelle		125 000 \$	125 000 \$
Recapitalisation Fonds PME	800 000 \$		800 000 \$
Transfert de l'encaisse CLD	8 287,37 \$		8 287,37 \$
Total	2 467 365,37 \$	354 911 \$	2 822 276,37 \$

2. Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le ____^e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon
Greffier

Le ____^e jour de _____ 2018 à

PME MTL GRAND SUD-OUEST

Marie-Claude Dauray
Directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ____^e jour de _____ 2018 (CG18.....)

CONVENTION DE PARTAGE DES ACTIFS CLD/FLI

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **VILLE** »)

ET : **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT VERDUN**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont la principale place d'affaires est 3767, rue Wellington, Verdun, Québec, H4G 1V1 et représentée par Jean-Marc Crête, président du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelé l'« **ORGANISME** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE depuis 1998 la VILLE a conclu avec l'ORGANISME une entente pour offrir les services de soutien à l'entrepreneuriat assumés par les centres locaux de développement (ci-après le « CLD »);

ATTENDU QU'une entente est intervenue, le 28 février 2013, entre le ministre responsable de la région métropolitaine et la VILLE concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (RLRQ, chapitre M-30.01);

ATTENDU QUE la VILLE et le Gouvernement du Québec ont versé annuellement des contributions financières pour offrir ces services;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après citée la « Loi ») et que cette loi vise, entre autres, à revoir le modèle de développement économique local;

ATTENDU QUE la VILLE a pris des mesures en regard de la réorganisation du développement économique local sur le territoire de l'agglomération, tout en maintenant les services offerts, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net attribuable aux sommes versées pour les activités CLD à l'ORGANISME doit être transférée à la Ville;

ATTENDU QUE l'article 288 de la Loi prévoit également que la part de l'actif net transféré doit être établie de telle sorte que l'ORGANISME demeure en mesure de s'acquitter des obligations reliées aux activités CLD auxquelles il pourrait être tenu responsable lorsqu'il cesse de desservir le territoire;

ATTENDU QUE l'article 289 de la Loi prévoit qu'une convention de partage des actifs doit être conclue entre la VILLE et l'ORGANISME;

ATTENDU QUE l'ORGANISME a tenu une comptabilité distincte des sommes inscrites au crédit du Fonds local d'investissement (ci-après le « FLI ») et que l'article 284 de la Loi prévoit le transfert de 100 % des actifs, du passif et de l'avoir net de ces fonds à la VILLE;

ATTENDU QU'une copie de la présente convention doit être transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et a remis une copie du Règlement à l'ORGANISME;

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- « **Actif net CLD** » : la portion nette des surplus CLD accumulés et des apports reportés CLD au 31 mars 2015 réduite des dépenses et engagements pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et la date de cessation des activités CLD, tel que présenté à l'Annexe 1;
- « **Directrice** » : la directrice du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé.

ARTICLE 3 **ANNEXE**

L'annexe suivante fait partie intégrante de la présente convention :

- Annexe I – Tableau des sommes à verser à la VILLE.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'annexe qui pourrait être inconciliable avec celle-ci.

ARTICLE 4 **OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer la part de l'actif net de l'ORGANISME qui doit être transférée à la VILLE ainsi que les sommes du FLI, qui doivent être remises à la VILLE.

ARTICLE 5 **PARTAGE DE L'ACTIF**

- 5.1 Aux termes de l'article 288 de la Loi, l'actif net de l'ORGANISME qui doit être transféré à la VILLE est celui attribuable aux sommes versées pour les activités CLD.
- 5.2 Le montant de l'Actif net CLD de l'Organisme étant déficitaire, seul le solde en encaisse de 8 287,37 \$ sera versé par l'Organisme à la VILLE.
- 5.3 Aux termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI est transférée à la VILLE. Le total de l'actif moins le passif à court terme du FLI s'élève à 451 919 \$; le total de la dette à long terme envers le Gouvernement du Québec s'élève à 500 760 \$ et le total du déficit FLI s'élève à 48 841 \$. Dans le cadre des activités du FLI, le montant total payable à la VILLE est de 52 981,98 \$.

- 5.4 Les sommes calculées et dues à la VILLE en vertu des paragraphes 5.2 et 5.3 du présent article, sont payables par l'ORGANISME à la VILLE à la date de signature de l'ORGANISME de la présente convention.
- 5.5 L'ORGANISME fournit, sans frais, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que la VILLE juge utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente convention.

ARTICLE 6 **QUITTANCE MUTUELLE ET FINALE**

Les parties se donnent mutuellement quittance complète, totale, finale et définitive pour toute action, réclamation, demande, dommage, droit ou droit d'action de quelque nature que ce soit qu'elles ont, ont pu avoir, auraient pu avoir ou pourraient avoir l'une contre l'autre ou contre leurs administrateurs, dirigeants, employés, ayants droit, découlant directement ou indirectement du transfert à la VILLE de l'Actif net CLD et des sommes du FLI.

ARTICLE 7 **REPRÉSENTANTS DES PARTIES**

- 8.1 La VILLE, aux fins de l'application de la convention, désigne la Directrice comme représentante autorisée.
- 8.2 L'ORGANISME désigne comme représentant autorisé le président du conseil d'administration.
- 8.3 Une partie peut en tout temps désigner par écrit un autre représentant aux fins de l'application de la présente convention.

ARTICLE 8 **AVIS**

- 9.1 Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de la VILLE.
- 9.2 Tout avis requis en vertu de la présente convention doit, pour être valide et lier les parties, être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par télécopieur, messenger, courrier recommandé ou huissier à l'adresse de la partie concernée, comme indiqué ci-après :

POUR L'ORGANISME

Centre local de développement Verdun
M. Jean-Marc Crête, président du conseil d'administration
3767, rue Wellington
Verdun (Québec) H4G 1V1
Tél. : 514 965-4171
jeanmarccrete@gmail.com

POUR LA VILLE

Ville de Montréal
Service du développement économique
Mme Véronique Doucet, directrice
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2
Tél. : 514 872-0068
vdoucet@ville.montreal.qc.ca

Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'un changement d'adresse dans le district judiciaire de la VILLE à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

ARTICLE 10
CONDITIONS GÉNÉRALES

10.1 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

10.2 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

10.3 REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

10.4 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le^e jour de 2018

ORGANISME

Par : _____
Jean-Marc Crête
Président du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018 (CG18.....).

**ANNEXE I
CONVENTION DE PARTAGE DES ACTIFS CLD
CLD DE VERDUN**

ACTIF NET CLD		
Apports reportés - activités FES & JP		-
Réserve - pour engagements		48 200
Actif	17 396	
Passif	179 530	
Surplus/déficit relié aux activités CLD *		(162 134)
 <u>Activités CLD de l'exercice 2015-2016</u>		
Dépenses encourues et / ou engagées	-	
Provision pour dépenses CLD à venir	-	
Surplus / déficit		-
 <u>Autres facteurs</u>		
 Déficit à rembourser à l'agglomération **		 (162 134)
Solde en caisse au 31 mai 2018***		8 287,37
* En vertu des états financiers au 31 janvier 2016		
** Le passif inclut une dette envers le FLI au montant de 177 030\$		
*** Encaisse selon relevés bancaires au 31 mai 2018		

TRANSFERT DES ACTIFS NETS DES FONDS D'INVESTISSEMENTS

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)		
Actif *	459 769	
Passif à court terme	7 850	
Total de l'actif		451 919
 Dette à long terme		 500 760
Avoir net		(48 841)
 Montant à remettre à l'agglomération **		 52 981,98
* Tient compte des contrats de prêts avec les entreprises au 31 janvier 2016		
* Ce montant inclut une somme à recevoir du fonds d'opérations de 177 030\$		
** Ce montant représente le chèque reçu et transmis au Service des finances 44 694,61\$ majoré d'une somme de 8 287,37 \$ faisant l'objet du règlement final du dossier		

ADDENDA 3 À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL GRAND SUD-OUEST**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont la principale place d'affaires est au 3767, rue Wellington, Verdun, Québec H4G 1V1, agissant et représentée par Marie-Claude Dauray, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QU'une convention de partage des actifs est à intervenir entre la VILLE et le Centre local de développement Verdun (ci-après « CLD Verdun ») suite à son approbation par le conseil d'agglomération (ci-après la « Convention »);

ATTENDU QUE la Convention prévoit que le CLD Verdun doit verser à la VILLE l'actif net du CLD;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention, dans le cadre des activités du Fonds local d'investissement (ci-après le « FLI »), la VILLE a déjà reçu un premier transfert de fonds au montant de 703 900,66 \$;

ATTENDU QUE l'article 7.5 de l'Entente de délégation entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (ci-après l'« Entente de délégation ») prévoit le versement par la VILLE à l'ORGANISME du montant de l'actif net CLD;

ATTENDU QUE l'actif net CLD est déficitaire et qu'aucune somme à cet effet ne peut être versée par l'ORGANISME et que seul le solde en caisse du fonds d'opérations du CLD Verdun de 8 287,37 \$ sera versé au Fonds d'investissement PME MTL Grand Sud-Ouest;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau 2 de l'article 7.5 de l'Entente de délégation est remplacé par le tableau suivant :

Tableau 3 – Contribution liée au transfert des actifs

Provenance	FLI pour le Fonds PME MTL (\$)	FLS (\$)	Total (\$)
Développement économique LaSalle	476 312,53 \$	182 893,72	659 206,25 \$
CLD Verdun	52 981,78 \$	---	52 981,78 \$
RÉSO	À convenir	À convenir	À convenir
Total des prêts	529 294,31 \$	182 893,72 \$	712 188,03 \$

2. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le ____^e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon
Greffier

Le ____^e jour de _____ 2018 à

PME MTL GRAND SUD-OUEST

Madame Marie-Claude Dauray
Directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ____^e jour de _____ 2018 (CG18.....)

Dossier # : 1187386002

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , -

Objet :

Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187386002- Direction Comptabilité.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie M BOUCHARD
Conseillère en gestion - finances

Tél : 872-0325

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-19

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières

Tél : 872-3158

Division : Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financières



Dossier # : 1187666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le greffier, Me Yves Saindon, à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Est résolu :

- 1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1187666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le greffier, Me Yves Saindon, à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. À cette occasion, le gouvernement s'engageait à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.

En 2017, la Ville a adopté sa nouvelle Politique de développement culturel *Con juguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*. En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture*.

L'Entente 2018-2021 a été négociée à partir des points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir la créativité numérique et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

La nouvelle programmation de l'Entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Le patrimoine (site patrimonial de Montréal et agglomération / sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay)
2. Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
3. Le numérique
4. L'entrepreneuriat culturel (études seulement)

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale.

L'Entente 2018-2021 se déploiera en fonction de l'année financière du gouvernement du Québec, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0315 – 24 août 2017 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre le ministre de la Culture et de Communications et la Ville de Montréal.

CG 16 0618 – 24 novembre 2016 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CE16 1167 – 6 juillet 2016 – Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CG15 0683 – 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG14 0020 – 30 janvier 2014 – Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant de 24 M\$, représentant une participation financière égale de 12 M\$ pour le Ministère et la Ville.

CG12 0471 – 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La programmation de l'Entente 2018-2021 inclut des travaux, des programmes, des études, des contributions, des projets qui seront soutenus conjointement par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. La Ville et le MCC déterminent ensemble le cadre de l'Entente et les priorités (tel que décrits dans le document ci-joint *Orientations stratégiques et Encadrements de l'EDCM 2018-2021*).

En 2018-2021, la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal se répartit ainsi :

Axe 1 – Le patrimoine – 41 490 000 \$

La Ville et le MCC visent principalement à privilégier la mise en œuvre de projets ayant pour but la préservation, la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux ou des biens situés dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité et, contribuer au développement et au partage de la connaissance des valeurs associées aux divers éléments qui constituent le patrimoine collectif : le patrimoine immatériel, mobilier, immobilier et archéologique, les personnages, les événements et les lieux historiques reconnus comme significatifs dans l'histoire et les paysages culturels patrimoniaux.

La programmation de l'Entente 2018-2021 prévoit une somme de 26 658 800 \$ pour le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) et l'agglomération de Montréal ainsi qu'une somme de 14 831 200 \$ pour les sites patrimoniaux du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay, ce qui n'inclut pas les projets dont les sommes ont été planifiées dans les ententes précédentes et qui seront réalisés et/ou terminés au cours des années 2018-2021.

Axe 2 – Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne – 107 080 000 \$

La Ville et le MCC visent principalement à consolider et développer des espaces culturels

uniques et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les quartiers, le tout en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux, dont les artistes, les organismes culturels, les sociétés de développement commerciales et les commerçants.

La programmation de l'Entente 2018-2021 prévoit une somme de 75 420 000 \$ pour l'aménagement responsable des quartiers culturels (incluant le Plan de développement des bibliothèques), 29 030 000 \$ pour l'expérience culturelle citoyenne et une somme de 2 630 000 \$ pour l'inclusion et la diversité, ce qui n'inclut pas les projets dont les sommes ont été planifiées dans les ententes précédentes et qui seront réalisés et/ou terminés au cours des années 2018-2021.

Axe 3 – Le numérique – 4 300 000 \$

La Ville et le MCC visent principalement à libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel – 270 000 \$

La Ville et le MCC visent principalement à financer des études préalables aux projets immobiliers.

JUSTIFICATION

L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil majeur de développement culturel et constitue un moyen de choix pour atteindre les objectifs visés par la Politique de développement culturel 2017-2022, le Plan d'action en patrimoine, le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ainsi que la désignation de Montréal Ville UNESCO de design.

L'Entente 2017-2018 étant officiellement terminée depuis le 31 mars 2018, le renouvellement de l'Entente pour la période 2018-2021 est essentiel afin que les montants déjà réservés par la Ville puissent être octroyés aux différents projets et organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 comprend des bonifications financières importantes de la part des deux partenaires par rapport à l'Entente précédente (2017-2018), soit : + 13 745 500 \$ (sur 3 ans) de la part de la Ville et + 18 965 500 \$ (sur 3 ans) de la part du MCC, pour un total de + 32 711 000 \$.

Tableau résumant les engagements financiers par la Ville et le MCC pour 2018-2021

		EDCM 2018-2021				
		MCC		Ville		Total MCC + Ville
		Transfert	Dette	BF	PTI	
AXE 1 - Le patrimoine						
1.1	Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal					
	Subventions	1 012 506	2 362 824	1 012 506	2 362 824	6 750 660
	Projets	-	9 571 368	-	9 571 368	19 142 736
	Archéologie	121 958	150 208	121 958	150 208	544 332
	Recherche et diffusion du patrimoine	110 536	-	110 536	-	221 072
	Sous-total	1 245 000	12 084 400	1 245 000	12 084 400	26 658 800
1.2	Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay					
	Projets	-	7 315 600	-	7 315 600	14 631 200
	Recherche et diffusion du patrimoine	-	100 000	-	100 000	200 000
	Sous-total	-	7 415 600	-	7 415 600	14 831 200
Total AXE 1		1 245 000	19 500 000	1 245 000	19 500 000	41 490 000
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne						
2.1	Aménagement responsable des quartiers culturels					
	Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	27 000 000	-	27 000 000	54 000 000
	Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	3 770 000	2 000 000	3 770 000	2 000 000	11 540 000
	Équipements culturels et art public	525 000	4 050 000	525 000	4 050 000	9 150 000
	Montréal, ville UNESCO de design	225 000	-	225 000	-	450 000
	Tourisme culturel	140 000	-	140 000	-	280 000
	Sous-total	4 660 000	33 050 000	4 660 000	33 050 000	75 420 000
2.2	Expérience culturelle citoyenne					
	Développement des collections des bibliothèques	-	12 900 000	9 000 000	-	21 900 000
	Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	3 565 000	-	3 565 000	-	7 130 000
	Sous-total	3 565 000	12 900 000	12 565 000	-	29 030 000
2.3	Inclusion et diversité					
	Programmes et projets	165 000	-	165 000	-	330 000
	Mesure Inclusion	750 000	-	750 000	-	1 500 000
	Valorisation de la langue française	400 000	-	400 000	-	800 000
	Sous-total	1 315 000	-	1 315 000	-	2 630 000
Total AXE 2		9 540 000	45 950 000	18 540 000	33 050 000	107 080 000
AXE 3 - Le numérique						
3.1	Programmes et projets					
	Développement des collections des bibliothèques		600 000			600 000
	Mesure Créativité numérique	600 000		600 000		1 200 000
	Plan culturel numérique du Québec		500 000		500 000	1 000 000
Total AXE 3		600 000	1 550 000	600 000	1 550 000	4 300 000
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel						
4.1	Programmes et projets					
		135 000	-	135 000	-	270 000
Total AXE 4		135 000	-	135 000	-	270 000
TOTAL ENTENTE		11 520 000	67 000 000	20 520 000	54 100 000	153 140 000

Il est à noter que l'Entente 2018-2021 exclut les investissements approuvés dans les ententes précédentes à l'exception du montant prévu par la Ville au programme RAC (Rénovation Agrandissement et Construction) des bibliothèques (au point 2.1) qui comprend un montant de 12 440 248 \$ provenant de soldes des ententes antérieures et un montant de 14 539 752 \$ en argent neuf pour un total de 27 000 000 \$.

Au global, la contribution de la Ville correspond à 49% alors que celle du MCC est de 51% du montant total de l'Entente.

Il est à prévoir que des sommes supplémentaires seront investies par le MCC dans l'Entente 2018-2021, soit : un montant de 360 000 \$ (120 000 \$ par année) pour le financement de projets destinés aux Aînés et un ajout budgétaire de 800 000 \$ (400 000 \$ par année) pour les années 2 et 3 de l'Entente, pour la réalisation de projets de valorisation de la langue française. La Ville devra investir des montants équivalents en respect des règles d'investissement à parité établies dans le cadre de cette entente.

L'Entente sur le développement culturel concerne les services suivants :

Axe 1 – Le patrimoine : Service de la mise en valeur du territoire et Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Axe 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne : Service de la culture et Service du développement économique (par son financement à Tourisme Montréal, partenaire du tourisme culturel et le Bureau du Design)

Axe 3 – Le numérique : Service de la culture

Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel : Service de la culture

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan et de longue date. L'engagement financier des partenaires que sont la Ville et le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal est primordial pour l'avenir de la métropole culturelle. La culture, vecteur de développement pour Montréal, a des impacts significatifs tant au niveau de la qualité de vie des citoyens de la cohésion sociale que du développement économique. L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil important qui contribue à l'essor de la culture à Montréal et permet à la Ville de se distinguer à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée en accord avec le Service des communications.

De plus, les projets réalisés dans le cadre de l'Entente doivent se conformer au protocole de visibilité établi entre la Ville et le MCC, tel que décrit dans le *Guide d'application du protocole de visibilité pour les organismes subventionnés, les arrondissements et les services de la Ville*.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 27 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Conseillère en planification

Tél : 514-872-1160
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél :

514-872-4600

Approuvé le :

2018-07-26

Québec, le 5 juillet 2018

Madame Valérie Plante
Mairesse
Présidente du conseil d'agglomération
Ville de Montréal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse et Présidente du conseil d'agglomération,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, pour la mise en œuvre de l'entente dont nous venons de terminer la négociation, s'établira au total à 78 520 000 \$ pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

Cette contribution vous est accordée à titre de maître d'œuvre de l'entente en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat, laquelle entente permettra de réaliser les activités que nous avons retenues pour atteindre nos objectifs communs. Elle a été établie selon les besoins des milieux culturels, exprimés notamment lors des consultations publiques que nous avons tenues en prévision du renouvellement de nos politiques culturelles respectives, et en tenant compte d'une participation financière équivalente de la part de la Ville de Montréal. Elle se répartit comme suit : soit 11 520 000 \$ en crédits réguliers et 67 000 000 \$ en service de la dette. La déclinaison de la participation financière du Ministère vous est présentée en annexe.

Madame Danielle Dubé, directrice générale de la métropole, communiquera sous peu avec vos représentants pour préciser les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention, lesquelles seront détaillées dans une convention à conclure ultérieurement. Par ailleurs, si vous prévoyez faire une annonce publique, je souhaiterais m'y associer. Avant d'entamer des démarches en ce sens, je vous demande donc de communiquer avec la personne mentionnée précédemment.

... 2

Souhaitant que notre contribution permette l'atteinte des objectifs que nous visons conjointement en tant que partenaires, je vous remercie de votre participation à l'essor de la culture et des communications au Québec et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Présidente du conseil d'agglomération, mes salutations distinguées.

La ministre,



MARIE MONTPETIT

p. j. Annexe – Déclinaison budgétaire – Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

N/Réf. : 530017 et 530039

**ANNEXE – DÉCLINAISON BUDGÉTAIRE
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021**

Crédits réguliers		
Développement culturel	2018-2019	1 M\$
	2019-2020	1 M\$
	2020-2021	1 M\$
Fonds du patrimoine culturel québécois	2018-2019	1 M\$
	2019-2020	1 M\$
	2020-2021	1 M\$
Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 de la politique culturelle du Québec, <i>Partout, la culture</i> – Mesure 2 (initiatives utilisant la culture comme outil d'intervention sociale)	2018-2019	125 000 \$
	2019-2020	125 000 \$
	2020-2021	125 000 \$
Mesure 28 (exploitation de l'incubateur Saint-Sulpice)	2018-2019	670 000 \$
	2019-2020	1,5 M\$
	2020-2021	1,6 M\$
Mesure 32 (positionnement de Montréal comme chef de file en créativité numérique)	2018-2019	200 000 \$
	2019-2020	200 000 \$
	2020-2021	200 000 \$
Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2018-2019	125 000 \$
	2019-2020	125 000 \$
	2020-2021	125 000 \$
Stratégie partenariale de promotion et valorisation de langue française 2016-2021 – Le français, notre affaire !	2018-2019	400 000 \$
Service de la dette		
Plan québécois des infrastructures	2018-2019	17 M\$
	2019-2020	17 M\$
	2020-2021	17 M\$
Plan québécois des infrastructures (Développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes)	2018-2019	4,5 M\$
	2019-2020	4,5 M\$
	2020-2021	4,5 M\$
Plan québécois des infrastructures (complétion des infrastructures de l'incubateur Saint-Sulpice)	2018-2019	2 M\$
Plan québécois des infrastructures (Plan culturel numérique du Québec)	2018-2019	500 000 \$

PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT

Objet de la présente version du document :

Élaboration du menu de l'entente

Demande d'aide financière (DAF)

Numéro de la DAF 1 : 530017

Numéro de la DAF 2 : 530039

Numéro de la DAF 3 :

Numéro de la DAF 4 :

Région administrative

06 Montréal

Entente conclue entre

le ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Et

Partenaires

Titre de la politique culturelle

Année d'adoption

Partenaire mandataire

Ville de Montréal

Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du

2017

Autres partenaires

Tourisme Montréal

numérique et de la diversité

Plan d'action en patrimoine

2017

Durée de l'entente et année(s) d'application

Durée : Triennale

An 1 d'application : 2018

An 2 d'application : 2019

An 3 d'application : 2020

Années financières du MCC

An 1 : 2018 - 2019

An 2 : 2019 - 2020

An 3 : 2020 - 2021

Vision

Les ententes de développement culturel sont l'occasion pour le Ministère et les municipalités locales et régionales d'arrimer leurs actions en culture et en communications sur les territoires en partenariat et en réciprocité, au profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable.

Les principes directeurs

- ▶ Portent sur une lecture commune des enjeux et des défis territoriaux
- ▶ Favorisent des initiatives exclusives et complémentaires par rapport aux autres outils d'intervention
- ▶ Visent des actions structurantes, innovantes
- ▶ Permettent une modulation des façons de faire d'un territoire à l'autre
- ▶ S'inscrivent dans un processus de reddition de comptes et de gestion par résultats, modulés en fonction de réalités municipales

Les finalités

- ▶ Bénéficiaire prioritaire
Le citoyen, dans une perspective de développement des collectivités locales
- ▶ Partenaire prioritaire
Le monde municipal

Numéro	Enjeux	Orientations	Axes d'intervention
1	Vitalité culturelle des collectivités	La culture et les communications au bénéfice des citoyennes et des citoyens	1.1 Mécanismes d'animation culturelle 1.2 Échanges entre les acteurs culturels et les citoyens 1.3 Initiatives émergentes en culture 1.4 Activités de réseautage 1.5 Apport des nouvelles technologies 1.6 Promotion des produits culturels
2	La participation de la citoyenne et du citoyen au développement culturel des collectivités	La citoyenne et le citoyen acteurs de culture et de communications	2.1 Projets initiés par les milieux artistiques et culturels 2.2 Valorisation des pratiques amateurs 2.3 Engagement des jeunes comme acteurs en culture 2.4 Mécénat et partenariat privé 2.5 Action bénévole en arts, en culture et en communications
3	L'identité et l'appartenance	La citoyenne et le citoyen porteurs de culture et de communications	3.1 Information culturelle locale et régionale 3.2 Réseau de pôles culturels locaux et régionaux 3.3 Liens entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire 3.4 Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel 3.5 Actions concertées pour le développement et la promotion de l'identité locale et régionale 3.6 Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire
4	Le dynamisme économique, social et démocratique	La culture et les communications dans la collectivité	4.1 Médiation culturelle 4.2 Développement du tourisme culturel 4.3 Économie sociale et entrepreneuriat collectif dans le domaine culturel 4.4 Recherche, développement et innovation

Exemples

Axe 2

Action bénévole en arts, en culture et en communications

Objectif

Mettre en place deux activités de valorisation de l'action bénévole par année, en arts, en culture et en communications, d'ici le (date-année)

Moyens

- ▶ Remise annuelle des prix de reconnaissance en arts, en culture et en communications
- ▶ Publication de portraits de bénévoles œuvrant en arts, en culture et en communications dans les journaux de quartier

Axe 3

Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel

Objectif

Tenir cinq activités par année touchant la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel d'ici le (date-année)

Moyens

- ▶ Inventaire archéologique
- ▶ Étude de caractérisation du paysage
- ▶ Inventaire et évaluation du patrimoine bâti
- ▶ Réalisation et installation de panneaux d'interprétation
- ▶ Inventaire et enregistrement du patrimoine immatériel

Annexe A - Objectif 1

Libellé de l'objectif : **Le patrimoine. Caractère irremplaçable du patrimoine culturel.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **Plan d'action en patrimoine**

Indicateur de résultats : **Mise en œuvre de projets ayant pour but la préservation, la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux et contribuer au développement de la connaissance des valeurs.**

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Soutenir la restauration de biens classés et de biens avec statut juridique.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Appuyer le développement et la diffusion des connaissances.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel	Extrants : Produits
Moyen 3	Moyen d'action : Assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité des vestiges archéologiques.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel	Extrants : Services
Moyen 4	Moyen d'action : Assurer la préservation, la mise en valeur et le réaménagement de lieux publics distinctifs.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire	Extrants : Produits
Moyen 5	Moyen d'action : Favoriser la requalification d'immeubles, de sites ou d'ensembles identitaires d'intérêt patrimonial, en priorisant leur réutilisation pour une vocation culturelle.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Développement durable
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Développement d'initiatives émergentes	Extrants : Produits
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 1 (suite)

Libellé de l'objectif : **Le patrimoine. Caractère irremplaçable du patrimoine culturel.**

Moyen 8	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$		6 915 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 2

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.10 et 14.11, 14.12, 14.14, 14.6, 14.18**

Indicateur de résultats : **Consolider et développer des espaces culturels uniques et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les quartiers.**

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Développer et consolider des infrastructures culturelles de qualité permettant d'accroître la fréquentation et l'appropriation citoyenne.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Bibliothèque et livre
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Soutenir le déploiement de l'art public sur tout le territoire.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Arts visuels
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire	Extrants : Produits
Moyen 3	Moyen d'action : Favoriser la qualité architecturale et l'innovation en design.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Stimulation de la croissance économique par la recherche-développement et l'innovation culturelle	Extrants : Produits
Moyen 4	Moyen d'action : Développer et mettre en valeur l'offre touristique des quartiers culturels.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Tourisme culturel
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement du tourisme culturel	Extrants : Produits
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 2 (suite)

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels.**

Moyen 8	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		13 270 000 \$		9 116 584 \$			12 170 000 \$		8 016 584 \$			12 270 000 \$		8 116 584 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		13 270 000 \$		9 116 584 \$			12 170 000 \$		8 016 584 \$			12 270 000 \$		8 116 584 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 3

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Développer l'expérience citoyenne.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.10 et 14.18, 14.19, 14.22**

Indicateur de résultats : **Poser des actions en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux (artistes, organismes culturels, SDC et commerçants).**

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Contribuer au renouvellement de l'expérience de la bibliothèque pour les citoyens.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Bibliothèque et livre
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Consolidation des pôles culturels locaux et régionaux	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Soutenir la consolidation du milieu muséal, sa diversité et sa complémentarité.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Institutions muséales
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Consolidation des pôles culturels locaux et régionaux	Extrants : Services
Moyen 3	Moyen d'action : Favoriser et reconnaître les passerelles entre le milieu culturel professionnel et celui du loisir culturel et stimuler les maillages inter arrondissements.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : L'accroissement de la participation citoyenne au développement culturel des collectivités	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des initiatives valorisant les pratiques amateurs	Extrants : Activités
Moyen 4	Moyen d'action : Soutenir le développement et la fidélisation des publics, notamment des jeunes, des familles et des aînés.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Développement de la promotion des produits culturels	Extrants :
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 3 (suite)

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Développer l'expérience citoyenne.

Moyen 8	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :	
Moyen 9	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :	
Moyen 10	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :	

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		5 488 333 \$		1 188 333 \$			5 488 333 \$		1 188 333 \$			5 488 334 \$		1 188 334 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		5 488 333 \$		1 188 333 \$			5 488 333 \$		1 188 333 \$			5 488 334 \$		1 188 334 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 4

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.10 et 14.1, 14.2, 14.21, 14.22**

Indicateur de résultats : **Poser des actions en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux (artistes, organismes culturels, SDC et commerçants).**

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Diversité culturelle
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire	Extrants : Activités
Moyen 2	Moyen d'action : Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Diversité culturelle
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire	Extrants : Activités
Moyen 3	Moyen d'action : Favoriser par la médiation culturelle le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel, dans l'optique de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des échanges entre les acteurs culturels et les citoyens	Extrants : Activités
Moyen 4	Moyen d'action : Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Développement d'initiatives émergentes	Extrants : Activités
Moyen 5	Moyen d'action : Appuyer des activités de valorisation de la langue française.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Langue française
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire	Extrants : Activités
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 4 (suite)

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion.**

Moyen 8	Moyen d'action :												
	Résultats obtenus :											Secteur d'intervention :	
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :		
Moyen 9	Moyen d'action :												
	Résultats obtenus :											Secteur d'intervention :	
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :		
Moyen 10	Moyen d'action :												
	Résultats obtenus :											Secteur d'intervention :	
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :		

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		438 333 \$		438 333 \$		438 333 \$		438 333 \$		438 333 \$		438 334 \$		438 334 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		438 333 \$		438 333 \$		438 333 \$		438 333 \$		438 333 \$		438 334 \$		438 334 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Libellé de l'objectif : **Le numérique. Au service de l'expérience culturelle du citoyen.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.8 et 14.9, 14.21, 14.18**

Indicateur de résultats : **Libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.**

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Contribuer au maintien de la compatibilité des lieux de diffusion qui jouent un rôle primordial dans l'accessibilité des diverses expressions culturelles et dans le développement des artistes.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Numérique
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'utilisation de nouvelles technologies	Extrants : Produits
Moyen 2	Moyen d'action : Soutenir les initiatives de médiation culturelle visant à stimuler la participation de la population au développement de la culture numérique.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Numérique
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des échanges entre les acteurs culturels et les citoyens	Extrants : Activités
Moyen 3	Moyen d'action : Assurer un environnement numérique et technologique de haut niveau dans le réseau des bibliothèques.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Numérique
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'utilisation de nouvelles technologies	Extrants : Services
Moyen 4	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 5 (suite)

Libellé de l'objectif : **Le numérique. Au service de l'expérience culturelle du citoyen.**

Moyen 8	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		1 050 000 \$		1 050 000 \$		550 000 \$		550 000 \$		550 000 \$		550 000 \$		550 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		1 050 000 \$		1 050 000 \$		550 000 \$		550 000 \$		550 000 \$		550 000 \$		550 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Libellé de l'objectif : **L'entrepreneuriat culturel. Afin de pérenniser la création.**Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.3**Indicateur de résultats : **Mettre en place un environnement favorable au développement du réflexe entrepreneurial chez les artistes, les organismes et les entreprises du milieu culturel.**

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Soutenir le développement des compétences entrepreneuriales et la création de nouveaux modèles d'affaires innovants.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'entrepreneuriat collectif dans le domaine culturel	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Appuyer les projets structurants de mutualisation de services, d'équipements, de création et de prise de risque favorisant l'émergence et la mise en place d'initiatives économiques novatrices.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'entrepreneuriat collectif dans le domaine culturel	Extrants : Services
Moyen 3	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 4	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 6 (suite)

Libellé de l'objectif : **L'entrepreneuriat culturel. Afin de pérenniser la création.**

Moyen 8	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :											
	Résultats obtenus :										Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :				Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Sommaire financier de l'entente

Engagement financier des partenaires

Ministère de la Culture et des Communications	Prévisionnel : 78 520 000 \$	Réel :
Partenaire 1 : Ville de Montréal	Prévisionnel : 74 620 000 \$	Réel :
Partenaire 2 : Tourisme Montréal	Prévisionnel : 210 000 \$	Réel :
Partenaire 3 :	Prévisionnel :	Réel :
Partenaire 4 :	Prévisionnel :	Réel :
Partenaire 5 :	Prévisionnel :	Réel :
Partenaire 6 :	Prévisionnel :	Réel :
Total	Prévisionnel : 153 350 000 \$	Réel :

Bilan qualitatif de fin d'entente

À compléter ou à valider par le comité de suivi

Sommaire Ministère	An 1		An 2		An 3	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Enveloppe budgétaire						
Bonification pour tiers-partenaire (TP)						
Crédits réguliers (CR)	2 520 000 \$		2 950 000 \$		3 050 000 \$	
Culture-éducation (CÉ)						
Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ)	1 000 000 \$		1 000 000 \$		1 000 000 \$	
Langue française (SPL)						
Loisir culturel (LC)						
Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)	500 000 \$					
Plan Nord (PN)						
Plan sur le livre (PDL)						
Plan québécois des infrastructures - autre que numérique (PQI)						
Stratégie maritime (SM)						
Mixte (MIX)						
Autre (AUT)	23 500 000 \$		21 500 000 \$		21 500 000 \$	
Total	27 520 000 \$		25 450 000 \$		25 550 000 \$	

Entente sur le développement culturel de Montréal (2018-2021)

Annexe A

	2018-2019					2019-2020					2020-2021					TOTAL DE L'ENTENTE					
	MCC		Ville		Total MCC + Ville	MCC		Ville		Total MCC + Ville	MCC		Ville		Total MCC + Ville	MCC		Ville		Total MCC + Ville	
	Transfert	Dette	BF	PTI		Transfert	Dette	BF	PTI		Transfert	Dette	BF	PTI		Transfert	Dette	BF	PTI		
AXE 1 - Le patrimoine																					
1.1 Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal																					
1.1.1 Subventions	337 502	787 608	337 502	787 608	2 250 220	337 502	787 608	337 502	787 608	2 250 220	337 502	787 608	337 502	787 608	2 250 220	1 012 506	2 362 824	1 012 506	2 362 824	6 750 660	
1.1.2 Projets	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	9 571 368	-	9 571 368	19 142 736	
1.1.3 Archéologie	40 653	50 069	40 653	50 069	181 444	40 653	50 069	40 653	50 069	181 444	40 653	50 069	40 653	50 069	181 444	121 958	150 208	121 958	150 208	544 332	
1.1.4 Recherche et diffusion du patrimoine	36 845	-	36 845	-	73 691	36 845	-	36 845	-	73 691	36 845	-	36 845	-	73 691	110 536	-	110 536	-	221 072	
Sous-total	415 000	4 028 133	415 000	4 028 133	8 886 267	415 000	4 028 133	415 000	4 028 133	8 886 267	415 000	4 028 133	415 000	4 028 133	8 886 267	1 245 000	12 084 400	1 245 000	12 084 400	26 658 800	
1.2 Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay																					
1.2.1 Projets	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	7 315 600	-	7 315 600	14 631 200	
1.2.2 Recherche et diffusion du patrimoine	-	33 333	-	33 333	66 667	-	33 333	-	33 333	66 667	-	33 333	-	33 333	66 667	-	100 000	-	100 000	200 000	
Sous-total	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	7 415 600	-	7 415 600	14 831 200	
Total AXE 1 - Le patrimoine	415 000	6 500 000	415 000	6 500 000	13 830 000	415 000	6 500 000	415 000	6 500 000	13 830 000	415 000	6 500 000	415 000	6 500 000	13 830 000	1 245 000	19 500 000	1 245 000	19 500 000	41 490 000	
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne																					
2.1 Aménagement responsable des quartiers culturels																					
2.1.1 Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	27 000 000	-	27 000 000	54 000 000	
2.1.2 Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	670 000	2 000 000	670 000	2 000 000	5 340 000	1 500 000	-	1 500 000	-	3 000 000	1 600 000	-	1 600 000	-	3 200 000	3 770 000	2 000 000	3 770 000	2 000 000	11 540 000	
2.1.3 Équipements culturels et art public	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	525 000	4 050 000	525 000	4 050 000	9 150 000	
2.1.4 Montréal, ville UNESCO de design	75 000	-	75 000	-	150 000	75 000	-	75 000	-	150 000	75 000	-	75 000	-	150 000	225 000	-	225 000	-	450 000	
2.1.5 Tourisme culturel	-	-	-	-	-	70 000	-	70 000	-	140 000	70 000	-	70 000	-	140 000	140 000	-	140 000	-	280 000	
Sous-total	920 000	12 350 000	920 000	12 350 000	26 540 000	1 820 000	10 350 000	1 820 000	10 350 000	24 340 000	1 920 000	10 350 000	1 920 000	10 350 000	24 540 000	4 660 000	33 050 000	4 660 000	33 050 000	75 420 000	
2.2 Expérience culturelle citoyenne																					
2.2.1 Développement des collections des bibliothèques	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	12 900 000	9 000 000	-	21 900 000	
2.2.2 Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	1 235 000	-	1 235 000	-	2 470 000	1 165 000	-	1 165 000	-	2 330 000	1 165 000	-	1 165 000	-	2 330 000	3 565 000	-	3 565 000	-	7 130 000	
Sous-total	1 235 000	4 300 000	4 235 000	-	9 770 000	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	9 630 000	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	9 630 000	3 565 000	12 900 000	12 565 000	-	29 030 000	
2.3 Inclusion et diversité																					
2.3.1 Programmes et projets	55 000	-	55 000	-	110 000	55 000	-	55 000	-	110 000	55 000	-	55 000	-	110 000	165 000	-	165 000	-	330 000	
2.3.2 Mesure Inclusion	250 000	-	250 000	-	500 000	250 000	-	250 000	-	500 000	250 000	-	250 000	-	500 000	750 000	-	750 000	-	1 500 000	
2.3.3 Valorisation de la langue française	400 000	-	400 000	-	800 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400 000	-	400 000	-	800 000	
Sous-total	705 000	-	705 000	-	1 410 000	305 000	-	305 000	-	610 000	305 000	-	305 000	-	610 000	1 315 000	-	1 315 000	-	2 630 000	
Total AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne	2 860 000	16 650 000	5 860 000	12 350 000	37 720 000	3 290 000	14 650 000	6 290 000	10 350 000	34 580 000	3 390 000	14 650 000	6 390 000	10 350 000	34 780 000	9 540 000	45 950 000	18 540 000	33 050 000	107 080 000	
AXE 3 - Le numérique																					
3.1.1 Le numérique																					
3.1.1 Programmes et projets	-	150 000	-	350 000	500 000	-	150 000	-	350 000	500 000	-	150 000	-	350 000	500 000	-	450 000	-	1 050 000	1 500 000	
3.1.2 Développement des collections des bibliothèques	-	200 000	-	-	200 000	-	200 000	-	-	200 000	-	200 000	-	-	200 000	-	600 000	-	-	600 000	
3.1.3 Mesure Créativité numérique	200 000	-	200 000	-	400 000	200 000	-	200 000	-	400 000	200 000	-	200 000	-	400 000	600 000	-	600 000	-	1 200 000	
3.1.4 Plan culturel numérique du Québec	-	500 000	-	500 000	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	-	500 000	1 000 000	
Total AXE 3 - Le numérique	200 000	850 000	200 000	850 000	2 100 000	200 000	350 000	200 000	350 000	1 100 000	200 000	350 000	200 000	350 000	1 100 000	600 000	1 550 000	600 000	1 550 000	4 300 000	
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel																					
4.1 L'entrepreneuriat culturel																					
4.1.1 Programmes et projets	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	135 000	-	135 000	-	270 000	
Total AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	135 000	-	135 000	-	270 000	
TOTAL ENTENTE	3 520 000	24 000 000	6 520 000	19 700 000	53 740 000	3 950 000	21 500 000	6 950 000	17 200 000	49 600 000	4 050 000	21 500 000	7 650 000	17 200 000	49 800 000	11 520 000	67 000 000	20 520 000	54 100 000	153 140 000	

1 Avant 2017, la Ville-centre investissait 1,4 M\$ (BF) par année en développement des collections des bibliothèques et les arrondissements effectuaient leurs propres acquisitions.

Depuis janvier 2017, la Ville effectue les acquisitions reliées aux collections des bibliothèques pour l'ensemble de son réseau. Elle y investit un montant de 3 M \$ (BF) par année.

Annexe C

Financement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 Conclue en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat

N° du Client-partenaire : Ville de Montréal

N° de la demande : 530017, 530039

Année de l'entente		Contribution prévue du MCC				
		Contribution en crédits directs	Contribution FPCQ et autres sources budgétaires	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	2 520 000 \$	1 000 000 \$	24 000 000 \$	Sur réception de réclamations	27 520 000 \$
An 2	2019-2020	2 950 000 \$	1 000 000 \$	21 500 000 \$	Sur réception de réclamations	25 450 000 \$
An 3	2020-2021	3 050 000 \$	1 000 000 \$	21 500 000 \$	Sur réception de réclamations	25 550 000 \$

Année de l'entente		Contribution prévue du client-partenaire				
		Contribution en crédits directs	Contribution en services comptabilisés (pour les ententes autochtones)	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	6 520 000 \$		19 700 000 \$	Sur réception de réclamations	26 220 000 \$
An 2	2019-2020	6 950 000 \$		17 200 000 \$	Sur réception de réclamations	24 150 000 \$
An 3	2020-2021	7 050 000 \$		17 200 000 \$	Sur réception de réclamations	24 250 000 \$

Année de l'entente		Contribution du tiers-partenaire non signataire, le cas échéant Tourisme Montréal				
		Contribution en crédits directs	Contribution en services comptabilisés (pour les ententes autochtones)	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	70 000 \$			Sur réception de réclamations	70 000 \$
An 2	2019-2020	70 000 \$			Sur réception de réclamations	70 000 \$
An 3	2020-2021	70 000 \$			Sur réception de réclamations	70 000 \$

Année de l'entente		Total des contributions du MCC	Total des contributions du client-partenaire	Total des contributions du tiers-partenaire non signataire	Total des contributions de l'ensemble des partenaires
An 1	2018-2019	27 520 000 \$	26 220 000 \$	70 000 \$	
An 2	2019-2020	25 450 000 \$	24 150 000 \$	70 000 \$	
An 3	2020-2021	25 550 000 \$	24 250 000 \$	70 000 \$	

Grand total		78 520 000 \$	74 620 000 \$	210 000 \$	
--------------------	--	---------------	---------------	------------	--

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

ANNEXE D

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ENCADREMENTS

POUR

**L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE
MONTRÉAL 2018-2021**

ENTRE

Le ministère de la Culture et des Communications

ET

La Ville de Montréal

19 juillet 2018

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

1. Mise en contexte

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Le « Réflexe Montréal » désigne la prise en compte des spécificités de la Ville de Montréal et la mise en place de mécanismes qui permettront de tenir compte du statut de métropole de la Ville de Montréal dans l'élaboration des lois, des règlements, des programmes des politiques ou des directives qui la concernent, telle l'Entente sur le développement culturel de Montréal (l'Entente).

Le « Réflexe Montréal » se traduira concrètement par :

- l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales identifiant clairement les impacts socio-économiques et financiers sur la métropole des mesures mises de l'avant par le gouvernement du Québec.
- la consultation de la Ville par le gouvernement en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l'affectent directement.

Le gouvernement s'engage également à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.

Le 21 septembre 2017, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Plus spécifiquement, la loi accorde à la Ville tous les pouvoirs requis pour exécuter les devoirs et obligations qui lui sont imposés dans une entente qu'elle conclut avec le gouvernement du Québec, dans la mesure où les pouvoirs que requiert l'exécution de ces devoirs sont ceux que le gouvernement du Québec peut déléguer à une municipalité dont l'exercice de certains pouvoirs d'autorisation de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

En 2017, la Ville a adopté une nouvelle Politique de développement culturel *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*. En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture*.

On retrouve plusieurs points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'appuyer le développement culturel des autochtones, d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir l'entrepreneuriat culturel et créatif et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

Le MCC est responsable de la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec, de l'application de la *Loi sur le patrimoine culturel* et de politiques sectorielles. Le MCC est également assujéti à la *Loi sur le développement durable* et s'est doté d'un plan d'action en développement durable. L'action du MCC est également guidée par différents plans d'action et programmes.

2

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Le MCC soutient le milieu culturel grâce à différents programmes d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations et partenariat). Le programme *Aide aux initiatives de partenariat* du MCC, dans lequel s'inscrit l'Entente, vise à soutenir le développement de la culture et des communications sur le territoire québécois et favorise la concertation et la convergence entre le MCC et ses partenaires en fonction des orientations et des axes d'intervention du MCC et décrits dans le *Cadre de référence des ententes de développement culturel*.

Les ententes sont conclues dans le respect de la mission de chacun et les objectifs communs à atteindre sont les suivants :

- Le développement de la vitalité culturelle;
- L'accroissement de la participation citoyenne au développement culturel des collectivités;
- Le renforcement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance;
- Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique.

2. Entente sur le développement culturel de Montréal

2.1 Un investissement culturel structurant

Depuis 1979, l'Entente entre la Ville de Montréal et le MCC se veut un outil de planification qui permet aux partenaires d'assurer l'intégration de la culture dans les plans stratégiques montréalais et dans les politiques propres au territoire montréalais, au profit des citoyens et dans une perspective de développement durable.

L'Entente représente un remarquable levier pour le développement de la métropole et témoigne d'un solide partenariat dans un esprit d'étroite collaboration.

3. Principes directeurs de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021

Cette entente repose sur les principes directeurs suivants :

➤ **Partenariat**

Le contenu de l'Entente est développé à partir des orientations, des priorités et des besoins de la Ville (Réflexe Montréal) dans le respect des orientations du gouvernement du Québec. La programmation est arrimée aux politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec de même qu'aux plans d'action sectoriels, plans directeurs et politiques de la Ville.

Les partenaires s'entendent conjointement sur les programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'Entente et choisissent d'un commun accord, tout projet qui ne fait pas partie d'un programme par appel de projets avec jury. Chaque projet, qu'il soit unique ou qu'il fasse partie d'un programme est financé dans une proportion de 50-50. La

3

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

répartition des sommes entre les programmes et les projets uniques dans un même axe sera déterminée par les partenaires, dans le respect du cadre convenu.

➤ **Innovation et effets structurants**

Les partenaires conviennent de favoriser des actions structurantes et innovantes, tout en assurant une période de transition pour les organismes soutenus depuis plusieurs années et dont les projets ne répondent plus aux orientations de l'Entente.

➤ **Flexibilité**

L'Entente favorise une programmation flexible (moins détaillée et pouvant être modulée au fil du temps) pour permettre aux partenaires de répondre à des besoins ponctuels et d'être proactifs dans le développement culturel de Montréal dans le respect du cadre convenu.

4. Les moyens d'intervention

Pour atteindre leurs objectifs communs, les partenaires de l'Entente souhaitent notamment soutenir la réalisation de :

- projets dans le cadre de programmes normés;
- projets ponctuels;
- mandats spécifiques.

5. Les axes stratégiques d'intervention

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

- 5.1 Le patrimoine
- 5.2 Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
- 5.3 Le numérique
- 5.4 L'entrepreneuriat culturel

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale. De même, l'Entente favorise la mise en valeur et le développement des cultures autochtones et de ses artistes à travers l'ensemble des axes d'intervention.

5.1 Le patrimoine

Le caractère irremplaçable du patrimoine culturel

La Ville et le MCC souhaitent contribuer au développement et au rayonnement de la métropole par un aménagement culturel du territoire en considération de ses différentes composantes culturelles – le paysage, le patrimoine, l'architecture, l'espace public et l'art public – contribuant ainsi au développement d'un sentiment d'appartenance, favorisant l'attractivité des milieux et révélant les traits culturels distinctifs et l'esprit du lieu. La mise en valeur et la préservation du patrimoine de Montréal s'inscrivent dans le

4

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

cadre de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) et du *Plan d'action en patrimoine* de la Ville de Montréal.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Privilégier la mise en œuvre de projets ayant pour but la préservation, la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux ou des biens situés dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité et, contribuer au développement et au partage de la connaissance des valeurs associées aux divers éléments qui constituent le patrimoine collectif : le patrimoine immatériel, mobilier, immobilier et archéologique, les personnages, les événements et les lieux historiques reconnus comme significatifs dans l'histoire et les paysages culturels patrimoniaux.

Pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, la Ville et le MCC entendent notamment :

- Soutenir la restauration de biens classés, de biens avec statut juridique
- Appuyer le développement et la diffusion des connaissances;
- Assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité des vestiges archéologiques;
- Assurer la préservation, la mise en valeur et le réaménagement de lieux publics distinctifs;
- Favoriser la requalification d'immeubles, de sites ou d'ensembles identitaires d'intérêt patrimonial, en priorisant leur réutilisation pour une vocation culturelle.

5.2 Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne

Favoriser la cohésion dans les quartiers culturels

La culture est le langage universel qui permet de créer des communautés à la fois fortes et ouvertes aux apports des autres. Elle contribue de façon remarquable au partage de cette richesse collective en favorisant l'innovation sociale. La cohésion sociale se nourrit d'une expérience culturelle riche par et pour tous les citoyens. Cette expérience culturelle, dont le point d'ancrage se trouve dans leur milieu de vie, est susceptible de stimuler leur engagement. Elle vise à ce que toutes et tous, sans égard à leur genre, origine, religion langue ou limitations fonctionnelles, partagent le même droit d'être à la fois spectateurs et acteurs de culture, d'y accéder et d'y participer librement.

Les quartiers culturels se définissent comme des milieux de vie où se retrouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques de proximité. Ils sont issus d'une volonté d'enrichir les expériences vécues en matière de culture par les Montréalaises et les Montréalais non seulement au centre-ville, mais sur tout le territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Consolider et développer des espaces culturels uniques et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les

5

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

quartiers, le tout en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux, dont les artistes, les organismes culturels, les sociétés de développement commerciales et les commerçants.

Pour développer les quartiers culturels, la Ville et le MCC entendent notamment :

Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels

- Développer et consolider des infrastructures culturelles de qualité permettant d'accroître la fréquentation et l'appropriation citoyenne;
- Soutenir le déploiement de l'art public sur tout le territoire;
- Favoriser la qualité architecturale et l'innovation en design;
- Développer et mettre en valeur l'offre touristique des quartiers culturels.

Développer l'expérience culturelle citoyenne

- Contribuer au renouvellement de l'expérience de la bibliothèque pour les citoyens;
- Soutenir la consolidation du milieu muséal, sa diversité et sa complémentarité;
- Favoriser et reconnaître les passerelles entre le milieu culturel professionnel et celui du loisir culturel et stimuler les maillages inter arrondissements, interservices et inter ministériels;
- Soutenir le développement et la fidélisation des publics, notamment des jeunes, des familles et des aînés.

Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion

- Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal;
- Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels;
- Favoriser par la médiation culturelle et le loisir culturel le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel, dans l'optique de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques;
- Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation;
- Appuyer des activités de valorisation de la langue française.

5.3 Le numérique

Au service de l'expérience culturelle du citoyen

La culture a le potentiel de contribuer fortement à la qualité de vie des citoyens. Le numérique annonce de nouveaux modes de création, de narration, de collaboration et d'accès aux arts et à la culture.

6

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

L'intégration des plus récentes avancées technologiques dans les projets d'aménagement des espaces publics et des équipements culturels contribue à créer les conditions propices à une expérience culturelle d'exception, tant pour les créateurs que pour les citoyens, et favorise les maillages entre les milieux des arts, du savoir et les industries culturelles et créatives.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

Pour développer le numérique, la Ville et le MCC entendent notamment :

- Contribuer au maintien de la compétitivité des lieux de diffusion qui jouent un rôle primordial dans l'accessibilité des diverses expressions culturelles et dans le développement des artistes
- Soutenir les initiatives de médiation culturelle visant à stimuler la participation de la population au développement de la culture numérique;
- Assurer un environnement numérique et technologique de haut niveau dans le réseau des bibliothèques.

5.4 L'entrepreneuriat culturel

Afin de pérenniser la création

L'économie culturelle et créative constitue un levier pour le développement et le positionnement de la métropole. La Ville et le MCC souhaitent assurer un environnement favorable à l'optimisation des modèles d'affaires notamment les modèles liés à l'économie sociale et les nouvelles approches de la mutualisation des services. Il importe de rassembler les conditions et les ressources qui permettent aux créateurs de se consacrer à leur art et d'en vivre dignement.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre en place un environnement favorable au développement du réflexe entrepreneurial chez les artistes, les organismes et les entreprises du milieu culturel.

Pour développer l'entrepreneuriat culturel, la Ville et le MCC entendent notamment :

- Soutenir le développement des compétences entrepreneuriales et la création de nouveaux modèles d'affaires innovants;
- Appuyer les projets structurants de mutualisation de services, d'équipements, de création et de prise de risque en favorisant l'émergence et la mise en place d'initiatives économiques novatrices.

7

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

6. MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de la présente entente de développement culturel, les partenaires conviennent que la Ville est responsable de la mise en œuvre et de la gestion courante de l'Entente. Elle s'engage à réaliser les programmes, projets et activités inscrits à la programmation et à produire une reddition de comptes qui porte sur le niveau d'atteinte des objectifs et l'affectation des contributions financières consenties par les parties. Les partenaires conviennent de mettre en place une structure de gouvernance décrite ci-dessous.

6.1 Comité de direction

Le comité de direction constitue un lieu privilégié pour aborder les grands enjeux culturels montréalais et partager les préoccupations respectives des partenaires de l'Entente. Il est formé, à parité, de représentants de la Ville (Direction générale adjointe à la Qualité de vie, Direction du Service de la culture) et de représentants du MCC (Sous-ministériat au développement culturel et patrimoine et Direction générale de la métropole) et d'un professionnel de la Ville ou du MCC, en alternance. Un représentant de la Direction du Bureau des relations gouvernementales et municipales ainsi qu'un représentant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Sous-ministériat à la région métropolitaine) seront également invités à participer. Le comité se réunit au moins deux fois par année.

Le comité de direction de l'Entente a pour principales fonctions d' :

- Établir les orientations stratégiques et les encadrements de l'Entente;
- Approuver la répartition budgétaire entre les axes et la programmation;
- Approuver la création de nouveaux programmes ainsi que les modifications majeures apportées aux programmes existants;
- Approuver les réaffectations inter-axes des ressources financières;
- Approuver les bilans annuels et le bilan triennal.

6.2 Comité de gestion

Le comité de gestion constitue une plate-forme d'échange entre les partenaires pour discuter des projets culturels montréalais. Il est formé, de représentants de la Ville (Direction du Service de la culture, Service de la mise en valeur du territoire et deux conseillères en planification) et de représentants du MCC (Direction générale de la métropole, Direction des services à la clientèle de l'île de Montréal et de la conseillère à la coordination des ententes). D'autres intervenants de la Ville et du MCC seront invités à participer selon les sujets inscrits à l'ordre du jour. Le comité se réunit minimalement quatre fois par année.

Le comité de gestion de l'Entente a pour principales fonctions de :

- Discuter des enjeux et proposer les orientations stratégiques et les encadrements de l'Entente;
- Déterminer la programmation et sélectionner les projets financés dans l'Entente;
- Présenter le cadre, le budget, la programmation et la convention au Comité de direction;

8

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

- Déterminer la répartition des sommes entre les programmes et les projets uniques;
- Analyser et recommander au Comité de direction, les modifications majeures qui doivent être apportées à la programmation, les nouveaux programmes à adopter et les réaffectations inter-axes des ressources financières;
- Approuver les modifications mineures qui doivent être apportées à la programmation et les réaffectations intra-axes des ressources financières;
- Recueillir et transmettre les informations nécessaires au Comité de direction pour lui permettre de suivre l'évolution de la mise en œuvre de l'entente et d'en saisir les retombées.

Bilan et évaluation

Les partenaires conviennent des cibles de résultats, des indicateurs de suivi et d'un cadre d'évaluation. Ils conviennent également d'effectuer un bilan annuel sous forme de compte rendu au comité de direction afin d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs de l'Entente et d'en revoir la programmation, au besoin.

9

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

ANNEXE E

PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ANNONCE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Finalité du programme

Le programme Aide aux initiatives de partenariat vise à soutenir le développement de la culture et des communications sur le territoire québécois. Il favorise la concertation entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et ses partenaires, dans le but de renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions et de contribuer à la vitalité culturelle des milieux concernés.

Les partenariats mis en place grâce à ce programme tiennent compte des besoins des citoyennes et des citoyens ainsi que de ceux des collectivités, et se fondent sur une vision large du développement de la culture et des communications. Ils peuvent être établis à l'instigation du Ministère ou résulter d'initiatives de partenaires auxquelles celui-ci accepte de se joindre.

Le programme repose sur un cadre d'intervention souple qui permet la conclusion de trois types d'ententes. Celles-ci peuvent avoir pour objet aussi bien la réalisation de moyens d'action directement liés à la culture et aux communications, que la mise en œuvre de projets de nature économique ou sociale auxquels la culture et les communications sont susceptibles d'apporter une valeur ajoutée. Le Ministère a ainsi la possibilité de contribuer au financement d'activités réalisées soit par le ou les cosignataires d'une entente, soit par des tiers, qui bénéficient alors de la mise en commun des ressources.

Les ententes entre le Ministère et ses partenaires sont conclues dans le respect de la mission de chacun. Les parties conviennent des objectifs communs à atteindre et s'entendent sur le partage des responsabilités et sur leurs contributions respectives.

Objectifs

L'Aide aux initiatives de partenariat a pour objectifs, dans l'ensemble des régions administratives du Québec :

1. Le développement de la vitalité culturelle;
2. L'accroissement de la participation citoyenne au développement culturel des collectivités;
3. Le renforcement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance;
4. Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique.

Volets du programme

Les ententes conclues dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat s'inscrivent sous les volets suivants :

- Volet 1 - Entente de développement culturel;
- Volet 2 - Entente de développement culturel autochtone;
- Volet 3 - Entente en restauration du patrimoine.

Les informations spécifiques aux trois volets sont détaillées ci-après.

Principes directeurs

Les ententes de partenariat conclues par le Ministère doivent respecter les principes directeurs suivants :

- prendre en compte les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications;
- conférer à l'action du Ministère une valeur ajoutée que ses autres programmes d'aide financière ne pourraient lui apporter;

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

- ne pas avoir pour objet le simple cumul des contributions auxquelles le partenaire pourrait avoir accès par le truchement des autres programmes d'aide financière du Ministère;
- pour les bénéficiaires d'une aide aux immobilisations octroyée dans le cadre d'une entente de partenariat, satisfaire aux exigences du programme Aide aux immobilisations du Ministère;
- pour les partenaires, s'engager à produire une reddition de comptes qui permet au Ministère de faire un suivi de l'affectation de sa contribution financière dans les divers secteurs d'intervention.

Répartition budgétaire

Volets 1 et 2 : la répartition budgétaire par région administrative est fondée sur les critères suivants :

- le niveau d'éloignement de la région administrative;
- la population de la région administrative;
- les montants accordés pour la réalisation des ententes avec des nations autochtones;
- les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications.

Volet 3 : la répartition budgétaire est fondée sur les critères suivants :

- le nombre de biens protégés par le gouvernement du Québec ou le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- le niveau d'intervention et de protection mis en œuvre en vertu des lois prévues à cet effet et révélé notamment par la réglementation adoptée par les autorités compétentes.

Priorisation des ententes à conclure

La négociation d'une entente est priorisée par le Ministère en fonction des critères suivants :

- le taux de desserte au niveau régional;
- le niveau d'implication du partenaire et des tiers partenaires révélé par les ressources, tant humaines que financières, que ces derniers entendent affecter à la mise en œuvre de l'entente;
- l'historique du partenariat de manière à, dans un premier temps, favoriser la conclusion de nouveaux partenariats et, dans un deuxième temps, encourager le renouvellement des partenariats dont le caractère inédit des moyens d'action est démontré;
- l'année d'adoption de la politique culturelle (critère spécifique au volet 1);
- le taux de biens classés ou situés dans un site classé ou déclaré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (critère spécifique au volet 3).

Évaluation de la demande

L'évaluation des demandes au programme Aide aux initiatives de partenariat est faite par le Ministère. Celui-ci peut recourir, au besoin, à des expertises externes.

Critères d'évaluation

Une demande est évaluée au regard :

- de la concordance des objectifs visés avec les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications;

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

- de la cohérence des moyens d'action proposés au regard du contexte territorial révélé dans le cadre d'une politique culturelle et/ou d'outils de diagnostic ou d'orientation;
- de l'absence de chevauchement ou de concurrence avec des activités soutenues par le biais d'un autre programme du Ministère ou d'une société d'État du Ministère;
- du réalisme des prévisions budgétaires et la diversité des sources de financement de l'entente;
- de l'effet structurant de l'entente, révélé notamment par la participation de tiers partenaires financiers.

Présentation de la demande

Les partenaires doivent acheminer auprès de la direction concernée du Ministère une proposition écrite formelle, appuyée par une résolution de demande et de désignation d'un mandataire, adoptée par les autorités compétentes, visant à établir la base de négociation de l'entente de partenariat qui énonce les objectifs poursuivis, les moyens d'action et les ressources financières, matérielles, informationnelles ou humaines qu'ils comptent engager au cours de la période envisagée.

Une entente peut être conclue à tout moment au cours de l'exercice financier. Les partenaires doivent fournir, à la demande du Ministère, tous les renseignements ou documents complémentaires pertinents permettant d'appuyer et d'analyser la demande.

Conclusion d'une entente

L'entente se concrétise dans une convention d'aide financière qui, outre les modalités juridiques habituelles, doit comprendre :

- un énoncé des objectifs poursuivis (annexe A);
- la programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens d'action retenus et la description des ressources affectées à leur réalisation (annexe A);
- le plan de communication et le plan de visibilité des partenaires ainsi que les modalités retenues pour la reddition de comptes (annexe C);
- tout autre document de nature administrative ou juridique permettant une meilleure compréhension de l'entente.

De plus, les partenaires doivent spécifier dans la convention d'aide financière :

- le partenaire-mandataire qui assurera la mise en œuvre de l'entente et l'étendue de ses responsabilités à cet égard;
- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes de l'entente;
- les modalités relatives à leur participation financière et de services;
- les moyens identifiés pour atteindre les objectifs convenus et réaliser les moyens d'action retenus (annexe A).

Une entente peut être conclue pour une durée de un à trois ans.

Contribution à l'entente

La contribution financière du Ministère à une entente peut s'effectuer au comptant ou en remboursement de service de dette. Une contribution financière du Ministère qui est de 100 000 \$ et plus et qui concerne un projet d'immobilisation, d'équipement ou de mobilier non intégré est généralement versée sous forme de remboursement de service de dette, mais peut aussi être versée au comptant dans certaines circonstances.

Dans le cas d'une contribution versée sous forme de remboursement de service de dette :

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

- la participation financière du Ministère est normalement répartie sur une période de :
 - trois à cinq ans pour une contribution de 100 000 \$ à 300 000 \$,
 - cinq à dix ans pour une contribution de 300 000 \$ à 700 000 \$,
 - dix à vingt ans pour une contribution de 700 000 \$ et plus,
 - trois à dix ans pour une contribution de 100 000 \$ et plus provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois;
 - le partenaire du Ministère doit réaliser le financement temporaire et à long terme de l'entente;
 - le capital que le Ministère devra rembourser correspond à la subvention calculée après vérification des dépenses; quant aux intérêts, ils sont déterminés en fonction du montant de la subvention et du taux d'intérêt établi et négocié;
 - le Ministère verse au partenaire, en plus de sa quote-part des versements périodiques, celle des frais liés aux refinancements d'ententes qui sont réalisées conformément à la périodicité convenue à cet égard pour la durée de l'amortissement.

L'aide financière maximale accordée par le Ministère peut varier entre 50 % et 75 % des dépenses admissibles selon les trois volets du programme présentés ci-après.

Toutes les dépenses effectuées avant que la convention d'aide financière ait été officiellement signée par toutes les parties ne sont pas admissibles.

Mesure de contrôle

La reddition de comptes se fait conformément aux dispositions de la convention d'aide financière. La reddition de comptes finale est produite au plus tard trois mois après la fin de l'entente et comprend obligatoirement :

- le bilan final des moyens d'action réalisés décrivant les résultats obtenus par rapport aux objectifs identifiés;
- un rapport financier relatif à l'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes accordées ont été affectées aux fins pour lesquelles elles étaient destinées;
- tout autre renseignement ou document demandé par le Ministère.

Le Ministère se réserve le droit de visiter les lieux de réalisation des moyens d'action inscrits à l'entente et de vérifier l'affectation des subventions accordées, et ce, en tout temps.

La norme prend fin

L'évaluation ou le bilan des résultats du programme sera réalisé selon l'échéancier du plan ministériel d'évaluation.

L'évaluation ou le bilan des résultats du programme sera transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes) suivant son approbation par le Ministère.

La norme prend fin le 31 mars 2019.

Volet 1 – Entente de développement culturel

Clientèles admissibles

Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC).

Conditions particulières

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Une entente de développement culturel peut être conclue entre le MCC et une municipalité et/ou une municipalité régionale de comté (partenaires-mandataires), à laquelle d'autres partenaires publics ou privés peuvent aussi se joindre (tiers partenaires). La municipalité ou la MRC partenaire doit avoir adopté et mis en œuvre une politique culturelle.

Moyens d'action admissibles

Sont admissibles aux ententes de développement culturel les moyens d'action non récurrents, limités dans le temps et structurants inscrits en fonction des orientations et des axes d'intervention décrits dans le Cadre de référence des ententes de développement culturel.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- les coûts de main-d'œuvre temporaire, d'honoraires et de frais de services professionnels autres que municipaux;
- les coûts de location d'équipements ou de locaux autres que municipaux;
- les coûts d'achat de matériel ou d'équipements autres que municipaux;
- les frais de promotion autres que municipaux;
- les frais de financement du moyen d'action.

Dépenses non admissibles

Dans le cas présent, ne sont pas admises les dépenses liées :

- au fonctionnement régulier d'un organisme ou d'un événement;
- au soutien et à la réalisation de moyens d'action sur une base récurrente;
- à la masse salariale et aux avantages sociaux d'employés municipaux;
- à un projet financé dans le cadre d'un autre programme du Ministère.

Les frais qui ne sont pas directement reliés à la réalisation du moyen d'action ne sont pas admissibles.

Seuil de participation du MCC à l'entente

La contribution financière accordée par le Ministère ne peut excéder 50 % du cumul des participations financières (excluant les contributions en services) de tous les partenaires, sauf dans le cas où le partenaire-mandataire est une municipalité ou une MRC dont l'indice de développement est inférieur à -5 (selon l'indice de développement établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire), auquel cas la contribution financière accordée par le MCC peut atteindre 60 %.

Modalités de versement de l'aide financière

Le Ministère verse à la signature de la convention d'aide financière un montant représentant un maximum de 50 % de l'aide financière attribuée au comptant. Le solde est versé selon les modalités inscrites à la convention. Les subventions au comptant dépassant 100 000 \$ peuvent faire l'objet de plusieurs versements répartis selon le calendrier annexé à la convention d'aide financière.

Volet 2 - Entente avec une nation autochtone

Clientèles admissibles

Les instances nationales autochtones reconnues et les organismes voués au développement culturel autochtone.

Moyens d'action admissibles

Sont admissibles aux ententes de développement culturel autochtone les actions novatrices et structurantes inscrites en fonction des orientations et des axes d'intervention décrits dans le Cadre de référence des ententes de développement culturel.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- les coûts de main-d'œuvre temporaire, d'honoraires et les frais de services professionnels;
- les coûts de location d'équipements ou de locaux;
- les coûts d'achat de matériel ou d'équipements;
- les frais de promotion;
- les frais de déplacement;
- les frais de fonctionnement d'un organisme ou d'un événement;
- les frais afférents tels que les frais de formation, de transport et d'hébergement;
- les frais de bureautique;
- les frais de financement du moyen d'action.

Dépenses non admissibles

Dans le cas présent, ne sont pas admissibles :

- les dépenses du partenaire qui ne sont pas directement liées à l'entente de développement culturel autochtone;
- les projets financés dans le cadre d'un autre programme du Ministère.

Seuil de participation du MCC à l'entente

L'aide financière peut représenter jusqu'à 50 % des dépenses admissibles liées à la mise en œuvre de l'entente pour les organismes voués au développement culturel autochtone. Cette aide financière peut s'élever à 75 % pour les instances nationales reconnues.

Les contributions de tous les partenaires (ou cumul des participations financières autres que celle du Ministère) à la réalisation de l'entente doivent équivaloir à au moins 25 % du total des dépenses admissibles. Les contributions en services peuvent être comptabilisées dans le calcul de la participation financière des partenaires-mandataires.

Modalités de versement de l'aide financière

Le Ministère verse à la signature de la convention d'aide financière un montant représentant un maximum de 50 % de l'aide financière attribuée au comptant. Le solde est versé selon les modalités inscrites à la convention. Les subventions au comptant dépassant 100 000 \$ peuvent faire l'objet de plusieurs versements répartis selon le calendrier annexé à la convention d'aide financière.

Volet 3 – Entente en restauration du patrimoine**Clientèles admissibles**

Les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les conseils de bande.

Conditions particulières

Le partenaire municipal doit avoir adopté un règlement établissant le programme de restauration et le faire approuver par le Ministère.

L'utilisation de la subvention doit être appliquée exclusivement aux dépenses admissibles identifiées par le programme de restauration.

Les immeubles admissibles au programme de restauration doivent être protégés par la Loi sur le patrimoine culturel ou par une mesure de protection dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et doivent être répertoriés dans un inventaire patrimonial.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Les termes d'une entente en restauration du patrimoine doivent respecter les paramètres du programme Aide aux immobilisations et du Fonds du patrimoine culturel québécois.

La restauration d'un immeuble doit faire l'objet d'un contrat de construction, de biens ou de services.

Moyens d'action admissibles

Les moyens d'action admissibles doivent être des projets de restauration contribuant à l'un ou l'autre des trois axes d'intervention suivants :

1. Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel;
2. Actions concertées pour le développement et la promotion de l'identité locale et régionale;
3. Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles présentées par la municipalité, la MRC ou le conseil de bande partenaire, en concordance avec le programme de restauration approuvé par le Ministère et portent exclusivement sur des travaux de restauration (et non de rénovation) associés à l'extérieur d'un immeuble municipal ou de propriété privée :

- les coûts relatifs au versement d'une contribution financière par une municipalité, une MRC ou par un conseil de bande en vertu d'un programme de restauration approuvé par le Ministère;
- les coûts relatifs à la restauration extérieure d'un immeuble admissible engagés en vertu d'un contrat de construction, biens ou services nécessaires à la réalisation des travaux admissibles;
- les frais de financement du projet.

Dépenses non admissibles

Dans le cas présent, ne sont pas admissibles les dépenses liées :

- à la restauration d'un bien admissible au programme de restauration du Conseil du patrimoine religieux du Québec ou à tout autre programme de restauration;
- à un projet financé dans le cadre d'un autre programme du Ministère, notamment le programme Aide aux immobilisations;
- aux frais qui ne sont pas directement reliés à la réalisation du moyen d'action;
- aux frais engagés avant la signature de l'entente de partenariat, sauf s'ils ont été préalablement approuvés par le Ministère;
- aux salaires et avantages sociaux des employés et autres coûts directs ou indirects d'exploitation, d'entretien et de gestion;
- aux coûts des biens et services reçus en tant que don ou contribution non financière;
- aux frais d'inventaire;
- aux frais de préparation d'un dossier, y compris ceux qui se rapportent à la présentation d'une demande d'aide financière;
- aux frais liés à tous les travaux d'aménagement ou de rénovation;
- aux frais juridiques liés à une poursuite (par exemple entre le propriétaire et l'entrepreneur);

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

- aux frais de garantie prolongée, de pièces de rechange, d'entretien ou d'utilisation d'un équipement.

Seuil de participation du MCC par rapport aux dépenses admissibles

Pour les immeubles patrimoniaux classés et pour les immeubles situés à l'intérieur des limites d'un site patrimonial classé ou déclaré, l'aide financière accordée via l'entente ne peut dépasser 50 % des dépenses admissibles, à l'exception des travaux de restauration de toitures traditionnelles, pour lesquels l'aide financière peut atteindre un maximum de 70 % des dépenses admissibles.

Pour tous les autres immeubles restaurés dans le cadre d'une entente en restauration du patrimoine conclue avec le Ministère, l'aide financière ne peut dépasser 25 % des dépenses admissibles, sauf dans le cas où l'immeuble est ouvert au public et dédié à une vocation culturelle, auquel cas l'aide financière peut aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. La contribution du Ministère à chacune des subventions accordées ne peut excéder la moitié du coût total du projet de restauration.

Les contributions en services sont exclues du calcul de la proportion de la participation des parties.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

ANNEXE F

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALE ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

Les organismes signataires d'une entente de développement culturel s'engagent à :

- Rendre publics les principaux projets réalisés dans le cadre de l'Entente;
- Indiquer clairement, dans les contenus diffusés, l'apport de fonds publics consentis à la réalisation des projets, tant ceux réalisés par le partenaire bénéficiaire et financés en totalité en vertu de l'Entente que ceux qui bénéficient d'un apport financier en vertu de l'Entente;
- Faire appliquer les mêmes exigences en matière de communication et de visibilité aux projets réalisés par des organismes mandataires;
- Faire connaître au MINISTÈRE, au moins dix (10) jours avant leur tenue, la date des cérémonies officielles liées à un projet financé dans le cadre de l'Entente;
- Déterminer, avec le MINISTÈRE, les projets découlant de l'Entente qui devront faire l'objet d'un plan de communication particulier.
- Respecter le protocole de communication publique qui suit :

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Le contexte

Le présent protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et la MINISTRE dans la mise en œuvre de l'Entente.

2. Les principes directeurs

2.1. La visibilité accordée à la MINISTRE à la suite de sa participation financière à un projet découlant de l'Entente doit refléter, de façon équitable, l'importance de sa contribution par rapport à celle des autres partenaires du projet.

2.2. Les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- le titre du programme,
- les partenaires,
- la contribution financière des partenaires,
- la nature du projet.

3. La signature

3.1. Tous les outils de communication associés à l'Entente (communiqué, lettre d'annonce, bannière, panneau, Web, médias sociaux, etc.) doivent porter la même signature.

La signature visuelle doit être composée du logo du partenaire bénéficiaire et du logo du gouvernement du Québec, avec ou sans la mention « Entente de développement culturel ».

Exemple :



3.2. Lorsque le projet est aussi financé en vertu d'autres programmes ou ententes, gouvernementales, provinciales ou municipales, en plus de l'Entente de développement culturel, IL NE FAUT PAS apposer la mention « Entente de développement culturel », et ce, afin de ne pas laisser entendre que l'aide financière provient uniquement de l'Entente de développement culturel.

Les logos suivants doivent être apposés côte à côte et dans cet ordre :

- le logo corporatif du partenaire bénéficiaire (par exemple, le logo de la Ville, sans mention des arrondissements);
- le logo du gouvernement du Québec (Québec-drapeau, sans mention des ministères).

De plus, le nom du programme, de l'entente, de l'arrondissement ou autre doit être ajouté, lorsque c'est possible, dans les outils de communication au moyen d'une phrase de ce type :

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de [nom du partenaire bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente de

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

développement culturel [nom de l'Entente] et [à compléter].

Toute utilisation de la signature gouvernementale doit être approuvée préalablement par le MINISTRE, lequel s'assurera qu'elle est conforme aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (PIV). (Le PIV peut être consulté à l'adresse suivante : www.piv.gouv.qc.ca.)

4. Les modalités de communication

4.1. Annonce publique

L'annonce des projets réalisés par le ou les partenaires de l'Entente est effectuée conjointement par le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et par la MINISTRE ou son représentant.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement ou au moyen de communiqués communs, selon ce qui a été déterminé au préalable par les parties, et ce, au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité.

4.2. Outils et activités de communication

Il est important de mentionner l'Entente qui lie la MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE ou les autres partenaires dans tous les outils et dans toutes les activités de communication liés à l'Entente (affiches, catalogues, brochures, dépliants, annonces publicitaires, sites Web, médias sociaux, matériel audiovisuel servant à la promotion de l'Entente, cartons d'invitation, etc.). Il faut utiliser en priorité la signature, toutefois si le format minimal ne peut être respecté, le libellé suivant sera utilisé :

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de [nom du partenaire bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel [nom de l'Entente].

4.3. Programmes communs

Tous les programmes communs doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes visés. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature et être assortis des clauses de visibilité prévues au point 6.

4.4. Lettres d'annonce et remise de chèques

Toutes les annonces de subvention doivent être faites au nom du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et du PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE.

4.5. La langue des communications

Les communications publiques de l'Entente doivent s'effectuer en français, en vertu de la Charte de la langue française. Aucun document bilingue ne peut être produit. Si la production d'un document dans une autre langue est jugée souhaitable par les partenaires, les deux versions du document seront produites sur des supports distincts.

5. Stratégie de communication

La MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE conviennent d'accorder une attention particulière aux projets les plus prometteurs en ce qui a trait aux

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

retombées et de mettre au point des stratégies de communication leur assurant une plus large visibilité.

Le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE organisera, après la signature de l'Entente, une rencontre de travail afin de définir une vision commune des communications liées à l'Entente et de convenir des principales orientations en matière de communication.

6. Clauses de visibilité liant les organismes subventionnés

Les lettres d'entente, les contrats et les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de l'Entente doivent comporter une clause de visibilité agréée par le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et la MINISTRE. Le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE est responsable d'insérer cette clause de visibilité dans les lettres d'entente, les contrats et les protocoles qu'il signe avec les organismes subventionnés dans le cadre de ladite Entente.

Le libellé de la clause de visibilité tiendra compte de ce qui suit :

- Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente – ou rémunérés à la suite d'un contrat effectué pour le compte du PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et de la MINISTRE – doivent y mentionner :

que le document ou le projet auquel il fait référence a été réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et du [nom du partenaire bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente de développement culturel [nom de l'Entente].

- Lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiches, dépliants, brochures, publicités, sites Web, médias sociaux, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre la MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE doit également être accompagnée de la signature visuelle de l'Entente, laquelle est composée du logo du PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et du logo du gouvernement du Québec, avec ou sans la mention « Entente de développement culturel ».

Par ailleurs, si le projet d'un organisme donne lieu à une activité publique, l'organisme doit convier la MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE à y participer, et ce, au moins dix (10) jours ouvrables avant sa tenue.

*Pour consulter les normes de visibilité et les règles concernant la signature visuelle des ententes, voir le **Cadre de référence en matière de visibilité des ententes de développement culturel.***

7. Mécanismes de suivi et reddition de comptes

Le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE s'engage à mettre en place, en collaboration avec le MINISTÈRE, un mécanisme de suivi permettant de rendre compte annuellement des actions de communication effectuées dans le cadre de l'Entente.

Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un comité de suivi. Dans tous les cas, un bilan de la visibilité accordée au gouvernement du Québec devra être produit par le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE au plus tard le 30 juin de chaque année.

8. Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 (PNPA 2015-2020)

En plus des exigences énumérées aux pages 1 à 4 (points 1 à 7), le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE qui reçoit une aide financière dans le cadre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 (PNPA 2015-2020) s'engage à :

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

- Faire mention du PNPA 2015-2020 dans toute communication concernant des actions ayant été soutenues par des sommes provenant de la Société du Plan Nord. Le libellé pourra prendre la forme suivante : « Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020. »

9. Plan culturel numérique du Québec

En plus des exigences énumérées aux pages 1 à 4 (points 1 à 7), le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE qui reçoit une aide financière dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) s'engage à :

- Mentionner que le projet découle de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec dans ses documents promotionnels, dans ses messages publicitaires, dans ses sites Web ainsi que dans ses activités publiques. Le libellé pourra prendre la forme suivante : « Ce projet s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec. »;
- Apposer la signature visuelle du PCNQ, si possible. Il est cependant important de ne pas utiliser la signature visuelle du PCNQ en tant que partenaire du projet : c'est le gouvernement du Québec qui est le partenaire du projet;
- Ajouter un lien vers le site Web du PCNQ (www.culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca) dans toutes ses communications liées à une mesure du Plan;
- Utiliser le mot-clic #PCNQ dans les médias sociaux dans toutes ses communications liées à une mesure du Plan.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Dossier # : 1187666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le greffier, Me Yves Saindon, à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

FICHIERS JOINTS



V-3 MCC Entente 2018-2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

**ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL DE MONTRÉAL
2018-2021**

ENTRE La **MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par M^{me} Danielle Dubé, directrice générale de la métropole, dûment autorisée aux termes du *Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, c M-17.1, r.1)*.

(ci-après la « **MINISTRE** »)

ET La **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après la « **VILLE** »).

LESQUELLES PARTIES, préalablement à l'entente faisant l'objet des présentes, déclarent ce qui suit, à savoir :

ATTENDU QUE l'axe 1, décrit à la clause 1 de la présente entente, est de la responsabilité de l'agglomération en vertu de l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) à propos des « Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur de biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel* ».

ATTENDU QUE la **VILLE** a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

ATTENDU QUE les parties se sont dotées d'un cadre d'intervention « Orientations stratégiques et encadrements pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET

1.1. La présente entente a pour objet de fixer les obligations des parties et les modalités relatives à leur application afin de maintenir un cadre permanent d'échanges et d'interventions lié au développement culturel municipal pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

1.2. Le cadre d'intervention s'appuie sur quatre axes :

Axe 1 Le patrimoine

Axe 2 Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne

Axe 3 Le numérique

Axe 4 L'entrepreneuriat culturel

2. ENGAGEMENTS DE LA MINISTRE

2.1. Conformément à la lettre d'annonce du 5 juillet 2018, et en considération des engagements de la VILLE, la MINISTRE s'engage à participer financièrement à la réalisation des programmes, projets et activités, pour un montant total n'excédant pas soixante-dix-huit millions cinq cent vingt mille dollars (78 520 000 \$), le tout sous réserve de la *Loi sur l'Administration financière* (RLRQ, c. A-6.001) et de la *Loi sur l'Administration publique* (RLRQ, c. A-6.01).

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, c. A-6.001).

2.2. Le montant de la participation financière totale de la MINISTRE se répartit comme suit :

A. Enveloppe d'immobilisations en service de la dette :

2.2.1. Une somme de soixante-sept millions dollars (67 000 000 \$) est versée à la VILLE à même les crédits en service de la dette selon les modalités de versement prévues à la clause 4 et incluant :

- a) Les frais de financement temporaire et les frais d'escompte et d'émission d'obligations pour le montant de la participation financière du MINISTRE, mais auxquels s'ajoutent les frais et intérêts de financement à long terme, lesquels sont versés selon les modalités de versement prévues à la clause 4 ci-dessous;
- b) De cette somme, treize millions cinq cent mille dollars (13 500 000 \$) sont accordés pour le développement des collections des bibliothèques, soit quatre millions cinq cent mille dollars (4 500 000 \$) par année.

B. Enveloppe en crédits directs :

2.2.2. Une somme de onze millions cinq cent vingt mille dollars (11 520 000 \$) est versée à la VILLE à même les crédits directs selon les modalités de versement prévues à la clause 4.

2018-2019 :

Trois millions cinq cent vingt mille dollars (3 520 000 \$)

2019-2020 :

Trois millions neuf cent cinquante mille dollars (3 950 000 \$)

2020-2021 :

Quatre millions cinquante mille dollars (4 050 000 \$)

Une partie de cette contribution, d'un montant de trois millions dollars (3 000 000 \$), soit un million (1 000 000 \$) par année sera puisée à même le Fonds du patrimoine culturel québécois.

3. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La VILLE s'engage envers la MINISTRE à :

3.1. Participer à la réalisation des programmes, projets et activités en y affectant, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, un montant de soixante-quatorze millions six cent vingt mille dollars (74 620 000 \$), lequel se répartit comme suit :

A. Enveloppe d'immobilisations en service de la dette : Cinquante-quatre millions cent mille dollars (54 100 000 \$).

B. Enveloppe en crédits de fonctionnement :

Vingt millions cinq cent vingt mille dollars (20 520 000 \$).

- 3.2.** Réaliser les projets dans le respect du Programme d'aide aux initiatives de partenariat apparaissant à l'annexe E.
- 3.3.** Mettre en œuvre, sous réserve de l'adoption des budgets et de l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt requis et, le cas échéant, après obtention des autorisations de travaux, les programmes, projets et activités nécessaires à la réalisation des objectifs prévus à la présente entente.
- 3.4.** Assumer tout coût excédentaire résultant de la réalisation des projets.
- 3.5.** Informer la MINISTRE, dans les meilleurs délais, de tout projet ne pouvant être réalisé conformément à l'annexe A.
- 3.6.** Gérer la totalité des contributions des parties à la présente entente, incluant la sienne, et affecter ces contributions aux seules fins de la réalisation des programmes, projets et activités.
- 3.7.** Inscrire, lors de la conclusion d'ententes avec des organismes soutenus financièrement dans le cadre de la présente, les attentes et les conditions convenues préalablement avec la MINISTRE.
- 3.8.** Gérer les subventions octroyées à des tiers dans le cadre de programmes inscrits dans la présente entente, et, pour ce faire, utiliser toutes les ressources techniques prévues dans la présente entente et affecter, au besoin et à ses frais, les ressources additionnelles nécessaires.
- 3.9.** Appliquer aux projets de construction le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1), dans la mesure où les projets sont visés par ce règlement.
- 3.10.** Transmettre à la MINISTRE, en même temps que les réclamations, copie des règlements d'emprunt relatifs au financement de projets visés à l'annexe C. Ces règlements d'emprunt doivent être les plus récents possible, sans quoi, la MINISTRE se réserve le droit de rembourser l'emprunt réclamé sur un échéancier différent de celui du règlement d'emprunt présenté. Chacune des réclamations faites à la MINISTRE doit être supérieure à deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) dans les différentes catégories de réclamation (service de la dette à court terme, service de la dette à long terme, crédits réguliers), à moins qu'il ne s'agisse d'un montant résiduel final.
- 3.11.** Transmettre à la MINISTRE :
- a) dans un délai de trois (3) mois suivant la fin de chaque exercice financier :
 - un rapport financier relatif à la réalisation des projets;
 - un bilan de l'état d'avancement des projets, comme inscrit au paragraphe « Bilan et évaluation » du document en annexe D « Orientations stratégiques et encadrements pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 ».

- b) dans un délai de trente (30) jours suivant sa réception, une copie :
- de l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
 - du tableau combiné, accompagné du résultat des soumissions et de l'échéancier de remboursement du prêt produit par le MAMOT.

3.12. Respecter les lois et règlements qui lui sont applicables.

3.13. Indiquer, lors des activités de visibilité et de communication, qu'une aide financière du gouvernement du Québec a été versée le tout conformément à l'annexe F.

4. MODALITÉS DE VERSEMENT

4.1. Les montants prévus à l'enveloppe d'immobilisations au paragraphe A de la clause 2.2 sont versés par la MINISTRE à la VILLE à même ses crédits en service de la dette, selon les échéanciers de remboursement en capital et intérêts du financement à long terme contracté par la VILLE. Cette dernière doit soumettre à la MINISTRE les échéanciers du financement, dès qu'elle est en mesure d'effectuer le financement permanent de ces sommes pour les travaux déjà réalisés. Les montants et les échéanciers des versements sont déterminés et inscrits au document prévu à cet effet à l'annexe C, au prorata de la participation financière de la MINISTRE.

Lors du refinancement contracté par la VILLE, la MINISTRE s'engage à assumer, au prorata de sa participation financière, les frais d'escompte et d'émission d'obligations.

4.2. Dans le cas de projets ou de programmes d'immobilisations ou de phases de ceux-ci qui n'excèdent pas trois cent mille dollars (300 000 \$) financés par la VILLE à même son budget de fonctionnement pour lesquels la MINISTRE finance sa contribution à même ses crédits en service de la dette prévus au paragraphe A de la clause 2.2, la MINISTRE effectue des versements sur cinq (5) ans de la façon suivante.

4.3. Le remboursement du capital s'effectue en cinq (5) versements égaux à raison d'un (1) versement par année.

4.4. Le taux d'intérêt applicable pour le terme de 5 ans sera obtenu par une lecture directe sur la courbe de rendement des obligations du gouvernement sur le marché secondaire tel qu'établi par le ministère des Finances du Québec.

4.5. Le remboursement d'intérêts est calculé sur le solde du capital au taux fixé selon le paragraphe précédent et s'effectue à raison de deux (2) versements par année.

4.6. La subvention en crédits directs prévue à l'entente est versée à la VILLE sur réclamation, à partir d'un bilan financier faisant état du degré de réalisation des programmes, projets et activités, lequel bilan est soumis au comité de gestion.

4.7. Chaque versement est conditionnel à ce que la VILLE ait respecté les termes et conditions de la présente entente.

5. GESTION DE L'ENTENTE

5.1. La composition, le mandat détaillé ainsi que les modalités de fonctionnement des comités de direction et de gestion sont décrits dans l'annexe D à « Orientations stratégiques et encadrements pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal ».

- A. Un système informatisé de gestion est mis en place par la VILLE afin d'assurer un suivi continu de la gestion de l'entente. Des fiches par projet ou par poste budgétaire, selon le cas, précisent l'état des dépenses et des disponibilités budgétaires et doivent fournir suffisamment de renseignements quantitatifs et qualitatifs pour permettre une évaluation continue des rendements ou des résultats obtenus en regard des attentes ou objectifs fixés, de même qu'en fonction des calendriers de réalisation établis. Avant de dépenser toute somme convenue dans la présente entente, le représentant de chacune des parties au sein du comité de gestion approuve une fiche projet préparée par la VILLE. Chaque fiche doit être accompagnée d'une documentation pertinente.
- B. Ce système informatisé de gestion comprend également les rapports financiers de la VILLE relatifs à l'application de la présente entente ainsi que les pièces justificatives afférentes. De plus, le cas échéant, l'état des revenus et dépenses produit par des organismes soutenus par la VILLE pour la réalisation de certains programmes, projets et activités prévus dans le cadre de la présente entente est intégré aux rapports financiers de la VILLE. Le système informatisé de gestion comprend aussi un rapport d'activités permettant le suivi de la mise en œuvre de l'entente et de l'atteinte des résultats.
- C. Ce système informatisé de gestion sert d'outil de travail à l'occasion des rencontres des différents comités prévus dans l'entente. Un rapport mis à jour est transmis dans les plus brefs délais aux membres en vue de la tenue du comité de gestion.

5.2. Autres rapports

Parallèlement au système informatisé de gestion prévu à la clause 5.1 le comité de gestion peut demander à la VILLE des renseignements supplémentaires sur l'aide financière versée dans le cadre de la présente entente.

6. VÉRIFICATION

- 6.1.** La VILLE s'engage à permettre, à tout représentant désigné par la MINISTRE, un accès raisonnable à ses locaux, à ses livres et aux autres documents aux fins de vérification de l'utilisation de l'aide financière, et ce, jusqu'à sept (7) ans après l'expiration de la présente convention ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates. Le représentant du MINISTRE peut faire des copies ou tirer des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion.
- 6.2.** Les demandes de paiement découlant de la présente convention peuvent faire l'objet d'une vérification par la MINISTRE ou par toute autre personne ou organisme dans le cadre de leurs fonctions ou des mandats qui leur sont confiés.

7. RESPONSABILITÉ

- 7.1.** La VILLE est responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cadre de l'application de la convention, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu de cette dernière.

- 7.2. La VILLE s'engage à prendre fait et cause pour la MINISTRE et à l'indemniser de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

8. RÉSILIATION

- 8.1. La MINISTRE se réserve le droit de résilier en tout temps la présente convention pour l'un des motifs suivants :
- a) La VILLE fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention;
 - b) la VILLE présente des renseignements faux ou trompeurs ou fait de fausses représentations.
- 8.2. Pour ce faire, la MINISTRE adresse un avis écrit de résiliation à la VILLE dans lequel le motif est énoncé. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu :
- a) au paragraphe a) de la clause précédente, la VILLE doit remédier au défaut énoncé dans un délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi la convention est automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai;
 - b) au paragraphe b) de la clause précédente, la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par la VILLE.
- 8.3. La VILLE a alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des projets réalisés et visés par la convention jusqu'à la date de sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

Si la VILLE a obtenu une avance monétaire, elle doit la restituer dans son entier.

- 8.4. La VILLE est par ailleurs responsable de tous les dommages subis par la MINISTRE du fait de la résiliation de la convention.
- 8.5. Le fait que la MINISTRE n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.
- 8.6. La MINISTRE se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.
- Pour ce faire, la MINISTRE doit adresser un avis écrit de résiliation à la VILLE. La résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par la VILLE.

9. COMMUNICATIONS PUBLIQUES

- 9.1. En raison de l'importance de la présente entente et des fonds publics qui y sont consentis, les parties conviennent de la nécessité d'informer la population et les publics cibles, sur les programmes et les réalisations de l'entente, et de mettre en valeur leur partenariat en tant qu'outil de développement de la métropole.
- 9.2. Pour ce faire, les parties conviennent d'appliquer les normes de visibilité inscrites à l'annexe F « Normes de visibilité gouvernementale et d'identification permanente ».

10. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente convention ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de la MINISTRE, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

11. AUTRE AIDE FINANCIÈRE

La présente convention ne constitue d'aucune façon une garantie ou un engagement que la MINISTRE participera au financement des projets de la VILLE durant les années à venir.

12. ANNEXES

Les annexes mentionnées dans la présente convention en font partie intégrante comme si elles y étaient récitées au long. Les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de conflit entre une annexe et la présente convention, cette dernière prévaut.

Annexe A : Annexe A et Reddition de comptes (plan d'action)

Annexe B : Programmation Entente 2018-2021

Annexe C : Plan de financement de l'Entente 2018-2021

Annexe D : Orientations stratégiques et encadrements

Annexe E : Programme d'aide aux initiatives de partenariat (en vigueur au moment de l'annonce de l'aide financière)

Annexe F : Cadre de référence en matière de visibilité (en vigueur au moment de l'annonce de l'aide financière)

13. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente convention et de ses annexes doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties. Ce dernier ne peut changer la nature de la convention et en fait partie intégrante.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2018. En ce qui a trait aux engagements de la VILLE, elle a cependant un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

La présente entente prend fin à la date où les obligations de chacune des parties sont accomplies, soit au plus tard à la date où le dernier versement est effectué par la MINISTRE.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente convention en quatre (4) exemplaires.

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Danielle Dubé, directrice générale de
la métropole

Lieu

Date

LA VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon, greffier

Lieu

Date

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2018 (Résolution CG.....).



(1)

Dossier # : 1187386003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un prêt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

Il est donc recommandé :

1. d'accorder un prêt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL;
2. d'approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187386003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un prêt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des centre locaux de développement (CLD), maintenant dissous, liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS), ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ces fonds. Suivant la Loi, la Ville a créé en 2016 le Fonds d'investissement PME MTL. Ce Fonds est constitué de l'actif des FLI et des FLS au 31 décembre 2015. La gestion du Fonds PME MTL est assurée par les six (6) organismes PME MTL en vertu d'ententes de délégation et de conventions de prêt et cession de créances (ci-après Convention de prêt).

Les ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) organismes PME MTL ont pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021, les conditions et modalités de réalisation, les politiques d'aide à l'entrepreneuriat ainsi que les modalités de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et des fonds de subvention Fonds jeunes entreprises et Fonds d'économie sociale.

En vertu des ententes de délégation, la Ville a convenu de faire un prêt à chacun des organismes PME MTL à même le Fonds d'investissement PME MTL, selon les conditions et modalités prévues à la Convention de prêt qui prévoit un prêt sans intérêt. Ces prêts sont consentis pour un terme échéant le 31 mars 2021, soit à la date d'échéance du Fonds PME MTL. Dans chacun des cas, les sommes prêtées sont celles indiquées aux articles 9.1 et 9.2 des ententes de délégation, qui pour certains, ont fait l'objet d'une recapitalisation en mai 2017 et en février 2018.

Le présent dossier vient proposer une modification à la convention de prêt et cession de

créances initiale afin d'accorder un nouveau prêt sans intérêt totalisant 1 200 000 \$ à 3 organismes du réseau PME MTL afin de recapitaliser leur fonds PME MTL (volets FLI et FLS).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0113 – 22 février 2018 – Autoriser la recapitalisation du fonds PME MTL (FLI) visant 4 organismes du réseau PME MTL / Approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 4 organismes visés

CG17 0244 – 15 juin 2017 – Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (CG16 0713) / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

CG16 0713 – 22 décembre 2016 – Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

CG16 0345 – 19 mai 2016 – Mettre fin aux treize (13) conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0344 – 19 mai 2016 – Approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG16 0202 – 24 mars 2016 – Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) / Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi.

CG17 0244 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (CG16 0713) / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

DESCRIPTION

Les organismes du réseau PME MTL ont atteint au cours de l'exercice financier 2017 un niveau d'investissement en entreprises important ayant pour incidence une diminution marquée du capital disponible (liquidités) pour investissements.

Le 15 février 2017, la Ville autorisait une contribution financière supplémentaire de 125 000 \$ au volet FLS du Fonds PME MTL de PME MTL Grand Sud-Ouest et le 22 février 2018, une recapitalisation du Fonds PME MTL totalisant 2 700 000 \$ pour 4 organismes du réseau PME MTL, soient PME MTL Centre-Est (800 000\$), PME MTL Est de l'Île (500 000\$), PME MTL Grand Sud-Ouest (800 000\$) et PME MTL Ouest de l'Île (600 000\$).

Pour soutenir les besoins de financement des entrepreneurs du territoire, il est proposé que la Ville contribue de nouveau au Fonds PME MTL sous la forme de prêts sans intérêt, selon les termes inscrits à la Convention de prêt, pour une somme totalisant 1 100 000 \$ attribuée aux trois (3) organismes PME MTL suivants:

- PME MTL Centre-Ouest 400 000 \$
- PME MTL Centre-Ville 400 000 \$
- PME MTL Ouest de l'Île 300 000 \$

Il est aussi proposé que la Ville contribue au volet FLS, sous la forme d'un prêt sans intérêt, selon les termes inscrits à la Convention de prêt, pour une somme additionnelle de 100 000 \$ attribuée à PME MTL Ouest de l'Île. Les partenaires du milieu, quant à eux, ajouteront au FLS une contribution de 50 000 \$.

Lors de sa création en décembre 2015, le Fonds d'investissement PME MTL avait un actif total évalué à 29 851 068\$. Les contributions supplémentaires de juin 2017 au montant de 125 000 \$ et de février 2018 au montant de 2 700 000\$ ont porté la valeur du capital investi à 32 676 068 \$. soit 28 374 192 \$ pour le fonds PME MTL et 4 301 876\$ pour le fonds FLS. La contribution supplémentaire du présent dossier portera la valeur du capital investi à 33 876 068 \$ soit 29 474 192 \$ pour le fonds PME MTL et 4 401 876 \$ pour le fonds FLS.

JUSTIFICATION

Le capital disponible (liquidités) du fonds PME MTL pour les trois (3) organismes visés étant bas, ceci ne permet pas au Fonds de jouer son rôle de locomotive auprès des entrepreneurs. La recapitalisation du fonds PME MTL est nécessaire afin de :

- continuer les activités du fonds PME MTL (FLI) des organismes visés;
- permettre de respecter la politique d'investissement commune de Fonds PME MTL qui prévoit un investissement conjoint des deux Fonds (Fonds PME MTL et FLS) dans les contrats de prêt consentis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce prêt vient s'ajouter à la somme déjà avancée à chacun des organismes visés dans le cadre des dossiers 1165175019, 1175175005 et 1187386001. Cette avance de fonds au niveau du fonds PME MTL est considérée comme une opération sur les comptes du bilan, les fonds étant prélevés sur les surplus liés au transfert des CLD, et n'a aucun effet sur le budget opérationnel de l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute du prêt de la Ville, les organismes visés du réseau PME MTL n'auront pas un fonds PME MTL (FLI et FLS) suffisant à court terme pour appuyer les projets des entrepreneurs de leur territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre des addendum.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Nathalie M BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY
conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : (514) 872-8340
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249

Le : 2018-07-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1187386003

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , -

Objet :

Accorder un prêt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme trois addendas aux conventions de prêt et de cession de créances à conclure entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-ville et PME MTL Ouest de l'Île.

FICHIERS JOINTS



[v finale PME MTL Centre-Ouest Addenda 1 - recapitalisation.docx](#)



[v finale PME MTL Centre-Ville Addenda 1 - recapitalisation.docx](#)



[v finale PME MTL Ouest de l'Île Addenda 2 - recapitalisation.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

ADDENDA 1
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSIION DE CRÉANCES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, ici représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL CENTRE-OUEST**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 1350, rue Mazurette, bureau 400, Montréal, Québec, H8N 1H2, agissant et représentée par Monsieur Marc-André Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 3 310 174 \$ aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 400 000 \$, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) (\$)	FLS (\$)	Total (\$)
Prêt à terme au 1er janvier 2016	3 310 174 \$	645 412 \$	3 955 586 \$
Recapitalisation Fonds PME MTL	400 000 \$		400 000 \$
Total	3 710 174 \$	645 412 \$	4 355 586 \$

2. Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le ____^e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon
Greffier

Le ____^e jour de _____ 2018 à

PME MTL CENTRE-OUEST

Marc-André Perron
Directeur général

ADDENDA 1
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSIION DE CRÉANCES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, ici représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL CENTRE-VILLE**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 700, Montréal, Québec, H3A 1E4, agissant et représentée par Monsieur Christian Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 9 212 846 \$ aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 400 000 \$, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) (\$)	FLS (\$)	Total (\$)
Prêt à terme au 1er janvier 2016	9 212 846 \$	1 349 925 \$	10 562 771 \$
Recapitalisation Fonds PME MTL	400 000 \$		400 000 \$
Total	9 612 846 \$	1 349 925 \$	10 962 771 \$

2 .Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le ____^e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon
Greffier

Le ____^e jour de _____ 2018 à

PME MTL CENTRE-VILLE

Christian Perron
Directeur général

ADDENDA 2
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSIION DE CRÉANCES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, ici représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL OUEST DE L'ÎLE**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 7300, autoroute Transcanadienne, 4^e étage, Pointe-Claire, Québec, H9R 1C7, agissant et représentée par Monsieur Nicolas Roy, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 3 098 096 \$ aux fins du Fonds PME MTL et un prêt à terme de 316 749 \$ aux fins des Fonds locaux de solidarité (FLS);

ATTENDU QUE la VILLE a répondu, en février 2018 aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et a accordé une somme additionnelle de 600 000 \$, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 300 000 \$, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 100 000 \$, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du FLS;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) (\$)	FLS (\$)	Total (\$)
Prêt à terme au 1er janvier 2016	3 098 096 \$	316 749 \$	3 414 845 \$
Recapitalisation Fonds PME MTL - phase I	600 000 \$		600 000 \$
Recapitalisation Fonds PME MTL – phase II	300 000 \$		300 000 \$
Recapitalisation Fonds FLS		100 000 \$	100 000 \$
Total	3 998 096 \$	416 749 \$	4 414 845 \$

2. Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le ____^e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon
Greffier

Le ____^e jour de _____ 2018 à

PME MTL OUEST DE L'ÎLE

Nicolas Roy
Directeur général

Dossier # : 1187386003

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , -

Objet :

Accorder un prêt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187386003- Direction Comptabilité.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie M BOUCHARD
Conseillère en gestion - finances

Tél : 872-0325

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-19

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières

Tél : 872-3158

Division : Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financières



Dossier # : 1177599001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.3.4 - Patrimoine naturel - Plan de conservation de la montagne
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 \$ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

Il est recommandé :

- d'annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale;
- d'approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications;
- d'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 \$ à la Ville de Westmount provenant du Ministère de la Culture et des Communications;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-26 15:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177599001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.3.4 - Patrimoine naturel - Plan de conservation de la montagne
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 \$ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du Mont-Royal, au sein de la Division des grands parcs métropolitains du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, est le gestionnaire représentant pour l'Axe 1.2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Entente) portant sur le site patrimonial du Mont-Royal. À ce titre, il a pour mandat de s'assurer de la réalisation des travaux concernant le mont Royal inscrits et approuvés dans l'Entente, y compris ceux du territoire de la Ville de Westmount situés dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal. La mise en valeur de l'escarpement du Sommet Westmount s'inscrit dans ce cadre, pour lequel le financement provient à parts égales du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de la Ville de Westmount. Ce projet n'a aucune incidence financière pour la Ville de Montréal.

L'entente intermunicipale ayant été approuvée le 19 mai 2016 par le Conseil d'agglomération (résolution CG16 0316) n'est plus valide (voir décision antérieure), le MCC ayant refusé de subventionner certains travaux effectués par la Ville de Westmount. La résolution CG16 0316 doit donc être annulée et une nouvelle entente intermunicipale doit être approuvée.

Le ministère de la Culture et des Communications a autorisé les travaux réalisés dans le

cadre de cette nouvelle entente. L'autorisation 131430, signée 12 août 2016, est libellée comme suit:

Réaménagement d'une portion de la rue Summit Circle et enlèvement des espèces envahissantes dans le Bois Summit selon les plans et documents déposés avec la demande le 12 juillet 2016 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0316 - 19 mai 2016 - Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, pour des travaux effectués en 2015 pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal / Autoriser le versement d'une contribution de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CM16 0371 - 22 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente / Autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville / Mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

DESCRIPTION

Les projets acceptés dans l'Entente sur le développement culturel, dans le cadre de la mise en valeur de l'escarpement de Westmount, sont la naturalisation d'une partie de la rue Summit Circle (entre l'avenue Oakland et le numéro civique 15 Summit Circle) et la restauration de certains secteurs du Bois Summit.

La naturalisation d'une partie de la rue Summit Circle vise à créer un espace de promenade et un belvédère et de réduire les surfaces asphaltées. Les travaux ont été complétés à l'automne 2017.

La restauration du Bois-du-Summit vise à mettre en valeur ses caractéristiques naturelles, à éliminer certains sentiers informels, réduire l'érosion, stabiliser et sécuriser les sentiers pour améliorer la circulation des piétons. Une étude des espèces végétales envahissantes a été suivie d'un plan d'action pour leur éradication, puis d'interventions de reboisement dans un secteur correspondant à 10% de la superficie du boisé.

Ces projets sont décrits plus en détails dans les annexes 1 et 2 du projet d'entente intermunicipale.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'une partie du territoire de la Ville de Westmount est située dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal, la Ville de Westmount a des obligations de protection et de mise en valeur du mont Royal. À ce titre, celle-ci a droit aux subventions accordées par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel.

Comme la Ville de Westmount n'est pas le partenaire désigné de l'Entente (qui est la Ville de Montréal), une Entente intermunicipale est nécessaire pour transférer ce financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 686 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-008 - Entente 2017-2020 / années antérieures au montant de 561 000\$, et par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-035 Entente Développement Culturel au montant de 125 000 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 et de l'Entente sur le développement culturel 2015-2016.

La contribution de 686 000 \$ est subventionnée à 686 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 12-01.02.05.05-0314, 12-01.02.05.05-0315, 15-01.02.05.05-0029, 15-01.02.05.05-0030.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'approbation de cette entente permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, notamment, en assurant la qualité des milieux de vie résidentiels, par l'augmentation du verdissement et la réduction des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'approuver cette entente intermunicipale qui permet d'octroyer une contribution financière à la Ville de Westmount pour des travaux importants de protection et de mise en valeur d'une partie de son territoire située dans le site patrimonial du Mont-Royal, en cohérence avec les objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville de Westmount s'est engagée à mettre en évidence la participation de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, dans tous les programmes, publications et annonces relatifs aux travaux réalisés (en vertu de l'article 5.9 de l'entente intermunicipale).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon le Bureau du Mont-Royal, les travaux ayant été effectués correspondent aux objectifs de conservation du patrimoine naturel et paysager déterminés pour le site patrimonial du Mont-Royal, en collaboration avec la Ville de Westmount.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est réalisé en conformité avec les orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal adopté en 2009.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José FROMENT
Chargée de projets

Tél : 514 872-2315
Télécop. : 514-872-0690

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Tél : 514 872-4046
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-07-25

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-26

Dossier # : 1177599001

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains

Objet :

Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 \$ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Notre visa porte sur le corps de l'entente à l'exclusion des annexes.

FICHIERS JOINTS



[entente visée 23 juillet.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-23

Sandra PALAVICINI
avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

ENTENTE INTERMUNICIPALE



ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après nommée la « **Ville de Montréal** »)

ET

VILLE DE WESTMOUNT, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, agissant et représentée par le directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après nommée « **Westmount** »)

(ci-après individuellement nommée « **Partie** » et collectivement « **Parties** »)

ATTENDU QU'incombe à la Ville de Montréal l'obligation de gérer les sommes versées par la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2012-2015 et de l'Entente de développement culturel 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, années (ci-après désignées communément les « **Ententes** »);

ATTENDU QUE les Travaux (définis ci-après) sont prévus aux Ententes;

ATTENDU QUE Westmount a effectué ces Travaux;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires aux Travaux sont prévus aux Ententes;

ATTENDU QUE Westmount a contribué une somme équivalente au Montant (défini ci-après) pour lesdits Travaux;

ATTENDU QUE les Parties ont adopté chacune un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles en ont mutuellement pris connaissance;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 du Règlement la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du syndicat des

scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente convention comme ci-après réécités au long.

2. DÉFINITIONS

Dans la présente convention (en plus d'autres termes définis aux présentes) les termes suivants signifient :

- « **Annexe 1** » : les fiches explicatives concernant les Travaux;
- « **Annexe 2** » : les fiches financières concernant les Travaux;
- « **Annexe 3** » : normes de visibilité gouvernementale et d'identification permanente;
- « **Directeur** » : le Directeur de service – culture de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;
- « **Travaux** » : les travaux décrits à l'Annexe 1 couvrant le site patrimonial du Mont-Royal, à savoir l'Axe 1.2, soit 1.2.5.5 : Mise en valeur de l'escarpement (Westmount).

3. OBJET

La présente convention a comme objet de verser à Westmount le Montant (tel que ce terme est défini à l'article 6 des présentes) auquel elle a droit en vertu des Ententes pour l'exécution desdits Travaux (le « **Transfert** »).

4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Sous réserve des articles applicables en vertu de la convention qui ont une durée indéfinie, la présente convention prend effet à la date de signature la plus tardive et se termine à la date où les obligations de chacune des Parties sont accomplies.

5. OBLIGATIONS DE WESTMOUNT

En contrepartie du Transfert par la Ville de Montréal, Westmount déclare qu'elle:

- 5.1 a réalisé les Travaux conformément aux fiches explicatives de l'Annexe 1 ci-jointe;
- 5.2 pouvait, aux termes des Ententes, affecter aux Travaux une somme totale maximale de un million trois cent soixante-douze mille dollars (1 372 000\$), incluant le Montant du Transfert soit six cent quatre-vingt-six mille dollars (686 000\$).
- 5.3 a fourni au Directeur, avant le début des Travaux, une programmation détaillée des activités et travaux prévus;
- 5.4 a obtenu toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre les Travaux;
- 5.5 s'est conformée, en tout temps, aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville de Montréal ou des assureurs le cas échéant;
- 5.6 s'est conformée, en tout temps, aux termes et conditions de cette convention;
- 5.7 a respecté toutes les dispositions contenues aux Ententes qui pourraient s'appliquer;
- 5.8 s'est assurée de la disponibilité des données financières, en tout temps;
- 5.9 s'est engagée à mettre en évidence la participation de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre des Ententes, dans tous les programmes, publications et annonces relatifs aux Travaux;
- 5.10 a géré et affecté entièrement et exclusivement aux seules fins de la réalisation des Travaux la totalité du Montant du Transfert, incluant sa propre contribution;
- 5.11 a utilisé les ressources techniques dont la Ville de Montréal lui aurait fait part et affecté au besoin, à ses frais, les ressources additionnelles nécessaires;
- 5.12 s'engage à permettre aux représentants de la Ville de Montréal de vérifier, en tout temps, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;
- 5.13 s'engage à se conformer, le cas échéant, aux exigences de l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*.

6. OBLIGATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En considération de l'exécution par Westmount de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et aux fiches explicatives à l'Annexe 1, et suite à la réception des pièces justificatives pour les Travaux, du rapport prévu à l'article 7.1 des présentes et d'une facture de Westmount à cet effet au mois de décembre de chaque année en cours des Travaux à moins d'entente autre entre les Parties, la Ville de Montréal convient de transférer à Westmount un montant jusqu'à concurrence de six cent quatre-vingt-six mille dollars (686 000\$) (le « **Montant** »).

7. ÉVALUATION

- 7.1 Westmount procédera à une évaluation portant sur le niveau d'atteinte des objectifs et d'affectation des contributions financières consenties par les Parties aux Travaux réalisés dans le cadre de la présente convention. Cette évaluation doit faire l'objet d'un rapport écrit.
- 7.2 Les frais liés à l'évaluation sont à la charge de Westmount et sont comptabilisés comme faisant partie de sa contribution au financement des Travaux en vertu de cette convention.

8. MODALITÉS D'APPLICATION

- 8.1 La présente convention, y compris les Annexes et tout autre document dont il y est fait mention, ainsi que toute modification écrite de ces documents, constituent l'entente complète entre les Parties et lient celles-ci. En cas de conflit entre une Annexe et la présente convention, cette dernière prévaut.
- 8.2 Les Parties reconnaissent avoir pris connaissance de ces Annexes et documents, et les acceptent.
- 8.3 La présente convention constitue la seule entente entre les Parties et toute entente non reproduite à la présente convention est réputée nulle et sans effet.

9. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

- 9.1 Westmount déclare et garantit qu'elle a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.
- 9.2 Westmount reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville de Montréal n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par Westmount de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de Montréal, à sa discrétion, de résilier la présente convention sur simple avis écrit, sans que Westmount ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation.

9.3 Westmount garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; elle prend fait et cause pour la Ville de Montréal dans toute réclamation ou poursuite contre elle et l'indemnise de tout jugement et de toute condamnation qui pourraient être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

10. MODIFICATION

La présente convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord préalable écrit des deux Parties.

11. CESSION

La présente convention et les droits et obligations qui en résultent ne peuvent être cédés ou autrement aliénés, en tout ou en partie, sauf en cas d'autorisation préalable écrite de la Ville de Montréal.

12. ÉLECTION DE DOMICILE

Chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de cette convention ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de Montréal dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie par courrier recommandé.

13. VALIDITÉ

Toute disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14. LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois applicables dans la province de Québec et toute procédure s'y rapportant doit être instituée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20 _____

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 20 _____

VILLE DE WESTMOUNT

Par: _____

La présente convention a été approuvée par résolution du Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le ____^e jour de _____ 2018 (résolution CG 18 _____)

ANNEXE 1

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Axe		
PROGRAMME OU MESURE		
PROJET		SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DU MONT-ROYAL / VILLE LIÉE / WESTMOUNT

No. de recommandation(s) de crédits :	
---------------------------------------	--

Naturalisation de la rue Summit Circle

DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement de Summit Circle entre l'avenue Oakland et le numéro civique 15 Summit Circle vise la création d'un endroit propice à la promenade dans la quiétude d'un environnement boisé. Cet espace aménagé offrirait la possibilité de créer de nouveaux paysages dans un esprit de développement durable. La naturalisation de la rue ainsi que la création d'un belvédère sont prévus.

En 2015, nous prévoyons consulter nos résidents afin d'intégrer leurs commentaires et préparer les plans et devis.

L'exécution du projet est prévue pour 2016.

OBJECTIF(S)

Les objectifs généraux sont de :

- Créer un espace public pour la promenade dans un milieu naturel à l'image de la forêt urbaine environnante;
- Réduire la surface bitumineuse;
- Reboiser par la plantation de végétation indigène au mont Royal;
- Protéger la végétation fragile à l'intérieur du boisé;
- Créer un belvédère.

Les objectifs 2015 sont :

Consulter les résidents afin d'intégrer leurs commentaires à la conception du projet.

Préparation des plans et devis pour soumission.

L'objectif 2016 est :

- Préparation des plans et devis pour soumission;
- Réalisation des travaux, incluant un belvédère.

CALENDRIER DE RÉALISATION

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Consultation publique : printemps 2015.
 Plans et devis complétés, prêts pour soumission : automne 2015- hiver 2016.
 Réalisation : 2016 et 2017. Les travaux ont été complétés à l'automne 2017.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Moyens d'action	Indicateurs de résultats	Résultats attendus	Résultats obtenus
<p><u>En 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la consultation publique • Réalisation des plans et devis <p><u>En 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet 	<p><u>En 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les commentaires des résidents dans les plans et devis • L'ensemble des plans et devis pour les travaux d'aménagement qui correspond aux attentes du Ministère et de la Ville de Westmount <p><u>En 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet conformément aux plans et devis 	<p><u>En 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir intégré les commentaires des résidents aux plans et devis suite à la consultation publique • Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission <p><u>En 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir exécuté conformément aux plans et devis 	<p><u>En 2015</u></p> <p>Le terrain a été arpenté et les plans ont été réalisés.</p> <p><u>En 2016-2017</u></p> <p>Enlèvement de l'ancienne rue, chaussée, lampadaires et bordures en béton. Construction d'un nouveau sentier piéton, belvédère, marches et dalles de béton. Plantation d'arbres, arbustes et gazon.</p>

COMMUNICATIONS

2015
 Un avis des travaux a été publié sur le site web de la Ville.

2016-2017
 Une lettre a été envoyée aux résidents par le Maire et des articles ont été écrits dans le journal local. Deux panneaux d'affichage décrivant le projet ont été érigés à proximité du chantier. Une cérémonie d'inauguration a eu lieu à l'automne 2017.

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

<i>Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2015 (Entente 2015-2016)</i>	25 000,00\$
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal) :	12 500,00\$
Ministère de la Culture et des Communications :	12 500,00\$
 Montant total dépensé par la Ville de Westmount :	 11 669,97\$
 <i>Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2016 (Entente 2012-2015)</i>	 750 000,00\$
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal) :	375 000,00\$
Ministère de la Culture et des Communications :	375 000,00\$
 Montant total dépensé par la Ville de Westmount :	 1 527 646,30\$ (décompte final)

Chargé (e) de projet Ville : Jayme Gerbrandt
Chargé (e) de projet Ministère : Mathieu Payette-Hamelin

Date : 13 février 2015 – Révisée le 15 mai 2018 par José Froment, chargée de projets, Bureau du Mont-Royal.

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Axe	
PROGRAMME OU MESURE	
PROJET	SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DU MONT-ROYAL / VILLE LIÉE / WESTMOUNT

No. de recommandation(s) de crédits :	
--	--

Restauration du Bois-du-Summit dans la Ville de Westmount

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet inclut sans s’y limiter l’éradication des espèces végétales invasives, le contrôle de l’érosion, la réduction de sentiers redondants, la restauration des végétaux indigènes et des sentiers. Le projet sera réalisé en plusieurs volets et des études et travaux seront effectués en phases. L’objectif commun à travers les différents volets et phases est de respecter et rehausser l’environnement naturel tout en favorisant l’uniformité des nouvelles interventions et mettre en valeur les caractéristiques naturelles de la montagne. Le premier volet touche l’aspect de l’aménagement paysager; les plans et devis de construction doivent faire ressortir les caractéristiques existantes du boisé, y compris les sentiers redondants et officiels, les nappes d’eau stagnante, les secteurs érodés et dégradés ainsi que la signalisation et le mobilier. Le deuxième volet comprend l’identification des espèces végétales invasives ainsi que leur emplacement et l’introduction d’espèces indigènes pour des fins de reboisement.

OBJECTIF(S)

Les objectifs généraux du projet :

- Réduire les végétaux invasifs et réintroduire des espèces indigènes propices;
- Tracer clairement les sentiers actuels et formuler des recommandations visant à s’assurer que les sentiers soient stables et sécuritaires pour la circulation des piétons et qu’ils soient construits et bordés de matériaux naturels uniformes;
- Éliminer les sentiers redondants en y restaurant la végétation;
- Identifier les endroits devant être renforcés en raison de l’érosion;
- Empêcher la formation d’eau stagnante afin de réduire l’érosion.

Les actions prévues en 2015 sont :

- Préparer une étude qui identifie et localise les espèces invasives;
- Développer une stratégie et un plan d’action pour réduire et éliminer si possible ces espèces invasives;
- Enlèvement des espèces invasives (phase 1).

Les actions prévues en 2016 sont :

- Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l’enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l’érosion ainsi que la réalisation de ces travaux (phase1);
- Poursuivre l’enlèvement des espèces invasives (phase II);
- Reboisement (phase 1).

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

CALENDRIER DE RÉALISATION

<p><u>Travaux d'aménagement</u> Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l'érosion, réalisation de ces travaux phase 1 – printemps/été 2016; Réalisation des travaux – phase 1 : été/automne 2016 Reboisement – phase I : automne 2016 Reboisement – phase II : automne 2017</p>	<p><u>Les espèces invasives</u> Octroi du mandat : printemps 2015 Identification et localisation des espèces invasives : été / automne 2015 Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives : automne 2015 L'enlèvement des espèces invasives – phase I : automne 2015 L'enlèvement des espèces invasives – phase II : été / automne 2016</p>
---	---

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Moyens d'action	Indicateurs de résultats	Résultats attendus	Résultats obtenus
<p><u>En 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude • Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives • Enlèvement des espèces invasives – Phase I <p><u>En 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement des espèces invasives – Phase II • Reboisement – Phase I <p><u>En 2017</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reboisement – Phase II 	<p><u>En 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude identifiant les espèces invasives ainsi que leur emplacement • Élaboration d'une stratégie et un plan d'action <p><u>En 2016-2017</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet conformément aux plans et devis 	<p><u>En 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir intégré les commentaires des résidents aux plans et devis suite à la consultation publique • Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission <p><u>En 2016-2017</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir exécuté conformément aux plans et devis (travaux d'aménagement, enlèvement des espèces invasives et reboisement) 	<p><u>En 2015</u></p> <p>L'étude a été menée, l'enlèvement a été réalisé par les employés de la Ville. Des espèces indigènes ont ensuite été plantées par les employés de la Ville également.</p> <p><u>En 2016-2017</u></p> <p>Installation des sentiers en copeau de bois et des marches. Contrôle de l'eau et de l'érosion et plantation d'espèces indigènes.</p>

COMMUNICATIONS

<p><u>2015</u> Une consultation avec les résidents de Westmount est prévue. Cette consultation pourrait se faire sous forme de sondage, à travers le site web ou une autre forme. La méthode de consultation sera déterminée dans les prochains mois.</p> <p><u>2016-2017</u> Des articles ont été écrits dans le journal local.</p>
--

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

<i>Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2015 (Entente 2015-2016)</i>	97 000,00\$
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal :	48 500,00\$
Ministère de la Culture et des Communications :	48 500,00\$

Montant total dépensé par la Ville de Westmount : **24 719,63\$**

<i>Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2016 (Entente 2012-2015)</i>	500 000,00\$
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal :	250 000,00\$
Ministère de la Culture et des Communications :	250 000,00\$

Montant total dépensé par la Ville de Westmount : **29 747,63\$**

Chargé (e) de projet Ville : Jayme Gerbrandt
Chargé (e) de projet Ministère : Mathieu Payette-Hamelin

Date : 13 février 2015 – Révisée le 12 janvier 2018 , José Froment, chargée de projets, Bureau du Mont-Royal.

ANNEXE 2

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2017-05-12 08:43:43

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Renaturalisation d'une partie de la rue Summit Circle dans la Ville de Westmount
Recommandations de crédit	12-01.02.05.05-0314

12-01.02.05.05-0314

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2012 (Période du 1er Avril 2012 au 31 Mars 2013)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount) (Projet + 1%)
Numéro de recommandation de crédit	12-01.02.05.05-0314

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	375 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	375 000,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	375 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	375 000,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Description
<p>La renaturalisation d'une partie de la rue Summit Circle, entre l'avenue Oakland et le no. civique 15 Summit Circle, permettra la création d'un endroit propice à la promenade dans la quiétude d'un environnement boisé. Cet espace aménagé offrirait la possibilité de créer de nouveaux paysages dans un esprit de développement durable. La naturalisation de la rue ainsi que la création d'un belvédère est prévu dans le contexte de ce projet.</p> <p>Nous prévoyons les travaux suivants pour l'année 2016 : préparation des plans et devis et l'exécution du projet; construction d'un belvédère.</p>

Objectif(s)

Les objectifs du projet sont :

- Créer un espace public pour la promenade dans un milieu naturel à l'image de la forêt urbaine environnante ;
- Réduire la surface bitumineuse ;
- Reboiser par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes au Mont-Royal ;
- Relier les sentiers existants adjacents au nouveau sentier naturalisé du chemin Summit Circle ;
- Protéger la végétation fragile à l'intérieur des boisés
- Créer un belvédère.

Calendrier de réalisation

Les travaux réalisés en 2016 sont:

- Préparation des plans et devis pour soumission;
- Réalisation/exécution des travaux ;
- Construction d'un belvédère.

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des plans et devis • Réalisation / exécution du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble de plans et devis pour les travaux d'aménagement qui correspond aux attentes du Ministère ainsi que la Ville de Westmount • Réalisation / exécution du projet conformément aux plans et devis 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission • Avoir réalisé / exécuté conformément aux plans et devis

Communications

Publication des informations sur le site web de la Ville de Westmount, journaux locaux, distribution d'avis.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)	José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire

Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>
----------------------------------	---

Conseiller budgétaire

Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>
---	---



Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2015-10-09 08:20:16

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	NATURALISATION DE LA RUE SUMMIT CIRCLE
Recommandations de crédit	15-01.02.05.05-0030

15-01.02.05.05-0030

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016
Année	2015 (Période du 1er Avril 2015 au 31 Mars 2016)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Site patrimonial du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount)
Numéro de recommandation de crédit	15-01.02.05.05-0030

Budget alloué

Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	12 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 500,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)

Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	12 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 500,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Description

Ce projet fait partie de trois projets intégrés dans l'Entente pour lesquels le financement provient du Ministère et de la Ville de Westmount.

L'aménagement de Summit Circle entre l'avenue Oakland et le no. Civique 15 Summit Circle devrait permettre la création d'un endroit propice à la promenade dans la quiétude d'un environnement boisé. Cet espace aménagé offrirait la possibilité de créer de nouveaux paysages dans un esprit de développement durable. La naturalisation de la rue ainsi que la création d'un belvédère est prévu dans le contexte de ce projet. Les résidents de Westmount seront consultés afin d'intégrer leur vision dans les plans et devis.

En 2015, nous prévoyons consulter nos résidents afin d'intégrer leur commentaire dans le projet ainsi que préparer les plans et devis pour le projet. L'exécution du projet est prévue pour 2016

Objectif(s)

Les objectifs du projet sont :

- Créer un espace public pour la promenade dans un milieu naturel à l'image de la forêt urbaine environnante ;
- Réduire la surface bitumineuse ;
- Reboiser par la plantation de végétation indigènes au Mont-Royal ;
- Protéger la végétation fragile à l'intérieur des boisés
- Créer un belvédère

Les objectifs 2015 du projet sont :

- Consulter les résidents afin d'intégrer leurs commentaires aux plans et devis. La consultation pourrait se faire par sondage ou à travers notre site web. La méthode de consultation sera déterminée dans les prochains mois.
- Préparation des plans et devis pour soumission

L'objectif 2016 du projet est :

- Réalisation/exécution des travaux

Calendrier de réalisation

Consultation publique : printemps 2015

Plans et devis compléter, prêt pour soumission: automne 2015

Réalisation/Exécution : printemps / été 2016

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
En 2015 Réalisation de la consultation publique	En 2015 Intégrer les commentaires des résidents dans les plans et devis	En 2015 Avoir intégré les commentaires des résidents aux plans et devis suite à la consultation publique
Réalisation des plans et devis	L'ensemble de plans et devis pour les travaux d'aménagement qui correspond aux attentes du Ministère ainsi que la Ville de Westmount	Avoir Compléter les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission
En 2016 Réalisation / exécution du projet	En 2016 Réalisation / exécution du projet conforme aux plans et devis	En 2016 Avoir réalisé / exécuté conforme aux plans et devis

Communications

En 2015

Une consultation avec les résidents de Westmount est prévue. Cette consultation pourrait se faire sous forme de sondage, à travers le site web ou une autre forme. La méthode de consultation sera déterminée dans les prochains mois.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)

José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>

Professionnel (Ministère de la culture et des communications)

Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire**Gestionnaire (Ville de
Montréal)**

Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire**Conseiller budgétaire (Ville
de Montréal)**

Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques**Avis du ministère**

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2017-05-12 08:44:33

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Restauration du boisé Summit dans la Ville de Westmount
Recommandations de crédit	12-01.02.05.05-0315

12-01.02.05.05-0315

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2012 (Période du 1er Avril 2012 au 31 Mars 2013)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount) (Projet + 1%)
Numéro de recommandation de crédit	12-01.02.05.05-0315

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	250 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	250 000,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	250 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	250 000,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Description
<p>Ce projet inclut sans s'y limiter la réduction des espèces végétales envahissantes, le contrôle de l'érosion, l'élimination de sentiers informels, la réintroduction d'espèces végétales indigènes et de sentiers. Le projet sera réalisé en plusieurs volets mais selon une stratégie d'interventions stable.</p> <p>Le premier volet cible l'aménagement paysager. Les plans et devis de construction doivent faire ressortir les aspects suivants: caractéristiques existantes du boisé, y compris les sentiers informels et officiels, les nappes d'eau stagnante, l'amélioration des secteurs érodés et dégradés, de la signalisation et du mobilier. Le deuxième volet consiste à lutter contre la flore exotique envahissante présente au Boisé Summit en la caractérisant (géo référencée) et intervenir selon un plan de restauration écologique approprié.</p> <p>Étant donné l'ampleur du boisé, les interventions seront effectuées par secteurs. Chaque secteur sera assujéti aux volets prescrits ci-dessus.</p>

Objectif(s)

L'objectif général est de rehausser la qualité de l'environnement naturel du Boisé Summit tout en respectant l'intégrité de ses caractéristiques écologiques et géologiques.

L'objectif global du projet

- Réduire les espèces envahissantes et ramener dans le site les caractéristiques écologiques associées à l'écorégion des Basses terres du fleuve St-Laurent (forêt mixte)
- Tracer clairement les sentiers actuels et formuler des recommandations visant à s'assurer que les sentiers soient stables et sécuritaires pour la circulation des piétons et qu'ils soient construits et bordés de matériaux naturels uniformes;
- Éliminer les sentiers informels inutiles en y restaurant la végétation;
- Identifier les endroits devant être renforcés en raison de l'érosion;
- Empêcher la formation de nouvelles nappes d'eau stagnante afin de réduire l'érosion.

Calendrier de réalisation

Travaux d'aménagement - 2016

Le Boisé Summit est divisé en secteurs afin de bien planifier et exécuter les travaux. Le secteur identifié en 2016 représente 10% de la superficie du boisé (voir carte). En 2016, les travaux suivants seront réalisés :

- Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement de certains sentiers informels, contrôle de l'érosion - printemps/été 2016
- Réalisation de ces travaux - été/automne 2016
- Continuer avec l'enlèvement des espèces envahissantes - été/automne 2016
- Reboisement - été/automne 2016.

N.B. Étant donné la grande superficie du Boisé Summit (23 hectares) et des contraintes géographiques, il est prévu de réaliser l'ensemble des travaux sur une période de 8 ans à partir de 2016.

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des plans et devis dans le secteur déterminé, pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement de sentiers informels, le contrôle de l'érosion ainsi que pour la réalisation de ces travaux • Enlèvement des espèces végétales envahissantes • Reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble de plans et devis pour les travaux d'aménagement, l'enlèvement des espèces envahissantes, et le reboisement qui correspond aux attentes du Ministère ainsi que la Ville de Westmount • Réalisation / exécution du projet conformément aux plans et devis 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission • Avoir réalisé / exécuté les travaux conformément aux plans et devis (aménagement, enlèvement des espèces végétales envahissantes et reboisement)

Communications

Publication des informations sur le site web de la Ville de Westmount, journaux locaux, distribution d'avis.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)

José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>

Professionnel (Ministère de la culture et des

Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>



communications)

Gestionnaire

Gestionnaire (Ville de Montréal)

Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire

Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)

Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2015-10-09 08:18:14

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	RESTAURATION DU BOIS DU SUMMIT DANS LA VILLE DE WESTMOUNT
Recommandations de crédit	15-01.02.05.05-0029

15-01.02.05.05-0029

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016
Année	2015 (Période du 1er Avril 2015 au 31 Mars 2016)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Site patrimonial du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount)
Numéro de recommandation de crédit	15-01.02.05.05-0029

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	48 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	48 500,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	48 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	48 500,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Description
<p>Ce projet fait partie de trois projets intégrés dans l'Entente pour lesquels le financement provient du Ministère et de la Ville de Westmount.</p> <p>Ce projet prévoit la restauration du Bois-du-Summit dans la Ville de Westmount. Ceci inclut sans s'y limiter à réduire les espèces invasives, le contrôle de l'érosion, la réduction de sentiers redondants, la restauration des espèces indigènes et des sentiers. Le projet sera réalisé en plusieurs volets et des études et des travaux seront effectués en phases. L'objectif commun à travers les différents volets et phases est de respecter et de rehausser l'environnement naturel tout en favorisant l'uniformité des nouvelles interventions ainsi que de mettre en valeur les caractéristiques naturelles de la montagne. Le premier volet touche l'aspect d'aménager paysager; les plans et devis de construction doivent faire ressortir les caractéristiques existantes du boisé, y compris les sentiers, à la fois redondants et officiels, les nappes d'eau stagnante, les sites d'érosion et de dégradation ainsi que la signalisation et le mobilier. Le deuxième volet comprend l'identification des espèces de flore invasive ainsi que leur emplacement et l'introduction d'espèces indigènes pour des fins de</p>

reboisement.

Objectif(s)

L'objectif global du projet :

- Réduire les espèces invasives et réintroduire des espèces indigènes propices.
- Tracer clairement les sentiers actuels et formuler des recommandations visant à s'assurer que les sentiers soient stables et sécuritaires pour la circulation des piétons et qu'ils soient construits et bordés de matériaux naturels uniformes.
- Éliminer les sentiers redondants en y restaurant la végétation.
- Identifier les endroits devant être renforcés en raison de l'érosion
- Empêcher la formation d'eau stagnante afin de réduire l'érosion.

Les objectifs 2015 sont :

- Préparer une étude qui identifie et localise les espèces invasives.
- Développer une stratégie et un plan d'action pour réduire et éliminer où possible les espèces invasives;
- Enlèvement des espèces invasives – Phase I

Les objectifs 2016 sont :

- Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l'érosion ainsi que la réalisation de ces travaux (phase I)
- Continuer avec l'enlèvement des espèces invasives (phases II)
- Reboisement (Phase I)

Calendrier de réalisation

Travaux d'aménagement - 2016

Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l'érosion ainsi que la réalisation de ces travaux

Phase I - Printemps/été 2016

Réalisation/Exécution – Phase 1: été/automne 2016

Reboisement - Phase I: automne 2016

Reboisement - Phase II: automne 2017

Les espèces invasives

Octroi du mandat : printemps 2015

Identification et localisation des espèces invasives : été / automne 2015

Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives : automne 2015

L'enlèvement des espèces invasives – phase I: automne 2015

L'enlèvement des espèces invasives – phase II: été/automne 2016

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
En 2015 Réalisation de l'étude d'identification et de localisation des espèces invasives	En 2015 Une étude identifiant les espèces invasives ainsi que leur emplacement	En 2015 Avoir complété l'identification des espèces invasives
Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives	L'élaboration d'une stratégie et plan d'action pour les enlever	
Phase 1 – enlèvement des espèces invasives		Avoir développé une stratégie pour l'enlèvement des espèces invasives

Communication



COMMUNICATIONS

En 2015 : une consultation publique se tiendra avec les résidents (la tenue d'une séance d'information publique est à confirmer) et les différents groupes communautaires (e.g. Summit Woods Advisory Committee, Westmount Dog Walkers Association, Protection des Oiseaux du Québec)

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)

José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>

Professionnel (Ministère de la culture et des communications)

Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire

Gestionnaire (Ville de Montréal)

Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire

Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)

Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

ANNEXE 3

ANNEXE 3

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALE ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

Les organismes signataires d'une entente sur le développement culturel s'engagent à :

Lorsqu'il s'agit d'une entente de 250 000 \$ ou plus

- Rendre publics les principaux projets réalisés dans le cadre de l'entente;
- Indiquer clairement, dans les contenus diffusés, l'apport de fonds publics consentis pour la réalisation des projets, tant pour les projets réalisés par la VILLE et financés en totalité par l'entente que pour ceux qui bénéficient d'un apport financier en vertu de l'entente;
- Faire appliquer les mêmes exigences en matière de communication et de visibilité aux projets réalisés par des organismes mandataires;
- Faire connaître au MINISTÈRE, au moins trente (30) jours avant l'événement, la date des cérémonies officielles liées à un projet financé dans le cadre de l'entente;
- Respecter le protocole de communication publique qui suit ;
- Déterminer avec la Direction des communications et des affaires publiques du Ministère les projets spéciaux issus de l'entente qui devront faire l'objet d'un plan de communication spécifique.

PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
DONT LA VALEUR EST DE 250 000 \$ OU PLUS

1. Le contexte

Le présent protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront la VILLE et le MINISTRE dans la mise en œuvre de l'entente.

2. Les principes directeurs

2.1. Tous les projets réalisés dans le cadre de cette entente doivent faire l'objet d'une communication publique.

2.2. La visibilité accordée au MINISTRE à la suite de sa participation financière à un projet découlant de l'entente doit refléter, de façon équitable, l'importance de sa contribution par rapport à celle des autres partenaires du projet.

2.3. Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- le titre du programme;
- les partenaires;
- la contribution financière des partenaires;
- la nature du projet.

3. Signature officielle

3.1 Tous les outils de communication relatifs à cette entente (communiqués, lettres d'annonce, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature. Cette signature a été composée à partir des trois éléments suivants : le logo de la Ville de Montréal, le logo du ministère de la Culture et des Communications et la mention Entente sur le développement culturel de Montréal. Les logos téléchargeables de la signature sont disponibles sur le site ville.montreal.qc.ca/culture/signatures/entente.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

Montréal 

*Culture
et Communications*

Québec 

Initiales des parties _____

3.2 Les normes d'utilisations de cette signature sont indiquées dans les documents :

- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux arrondissements et services municipaux*
- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés*

Ces deux documents constituent les guides de référence officiels des normes d'utilisation de l'identification de l'entente.

3.3 Si elles le jugent pertinent, les parties peuvent aussi convenir ensemble d'une autre signature, notamment si certaines situations particulières l'exigent.

3.4 Toute utilisation du logo du MINISTÈRE doit être approuvée préalablement par le MINISTRE afin qu'il soit conforme aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, disponible à l'adresse suivante : www.piv.gouv.qc.ca

3.5 Étant donné la participation de plus en plus fréquente d'autres partenaires, notamment des arrondissements municipaux, on pourra joindre d'autres logos à la signature de l'entente, selon le modèle élaboré dans les guides officiels, soit les documents :

- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux arrondissements et services municipaux*
- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés*

4. Les modalités de communication

4.1. Annonce publique

L'annonce des projets réalisés par le ou les partenaires de cette entente est effectuée de façon conjointe par la VILLE et le MINISTRE ou par son représentant.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement ou par voie de communiqués conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre les parties au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

4.2. Outils et activités de communication

Faire mention de l'entente qui lie le MINISTRE et la VILLE ou les autres partenaires dans tous les outils et les activités de communication liés à l'entente (affiches, catalogues, brochures, dépliants, annonces publicitaires, site Web, matériel audiovisuel servant à la promotion de l'entente, cartons d'invitation, etc.). On fera usage prioritairement de la signature officielle de l'entente. Les logos des partenaires s'afficheront selon l'ordre déterminé par l'entente négociée pour le projet et tel qu'ils sont illustrés dans les guides officiels.

Initiales des parties _____

Si le format minimal de la signature officielle, tel qu'il est défini dans les guides officiels, ne peut être respecté, notamment à cause des dimensions restreintes de l'imprimé, le libellé suivant sera utilisé :

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

4.3. Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes visés. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune et être assortis des clauses de visibilité prévues au point 6.

4.4. Lettres d'annonce et remise de chèques

Toutes les annonces de subvention doivent être faites au nom du MINISTRE et de la VILLE.

Lorsque la remise d'un chèque à un organisme réalisant un projet financé dans le cadre de cette entente fait l'objet d'un événement, la VILLE doit en informer le MINISTRE au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance, de manière à lui permettre d'y déléguer un représentant.

4.5. La langue des communications

Les communications publiques de l'entente se font en français, en conformité avec la Charte de la langue française. Aucun document bilingue ne peut être produit. Si la production de document dans une autre langue est jugée souhaitable par les partenaires, ces documents seront produits sur des supports distincts.

5. Stratégie de communication

Certaines réalisations de l'entente peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées. À cet égard, le MINISTRE et la VILLE conviennent d'accorder une attention particulière aux projets les plus prometteurs et de mettre au point des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

La VILLE organisera, après la signature de l'entente, une rencontre de travail avec les chargés de communications des différents services municipaux concernés par l'entente ainsi que les responsables des projets à la Ville et au Ministère afin de développer une vision commune des communications de l'entente et de convenir des principales orientations en termes de communication.

6. Clauses de visibilité liant les organismes subventionnés

Les lettres d'entente, les contrats et les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de l'entente doivent comporter une clause de visibilité agréée par la VILLE et le MINISTRE. La VILLE est responsable

Initiales des parties _____

d'insérer cette clause de visibilité dans les lettres d'entente, les contrats et les protocoles qu'elle signe avec les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente.

Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, ou rémunérés à la suite d'un contrat réalisé pour le compte de la VILLE et du MINISTRE, doivent mentionner sur les documents que celui-ci, ou le projet auquel ils font référence, a été réalisé grâce au soutien financier de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et faire mention des partenaires (MINISTÈRE et VILLE).

- Qu'il s'agisse de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MINISTRE et la VILLE doit respecter en tout point les normes tel qu'indiqué dans le document *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes*.

Par ailleurs, si le projet d'un organisme donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier le MINISTRE et la VILLE à y participer, et ce, au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance.

7. Personnes-ressources

A) Ministère de la Culture et des Communications

Pour information ou pour approbation, vous pouvez communiquer avec :

Sophie Tanguay
Coordonnatrice des activités, relations et ententes avec la Ville de Montréal
480, boul. Saint-Laurent, 6e étage, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
514 873-0579
sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

B) Ville de Montréal

Pour information ou pour approbation, vous pouvez communiquer avec :

Julien Beaudry
Conseiller en communications
Service des communications
303, rue Notre-Dame E,
Étage 1B,
Montréal, Québec H2Y 3Y8

Initiales des parties _____

8. Mécanismes de suivi et reddition de comptes

La VILLE s'engage à mettre en place, en collaboration avec le MINISTRE un mécanisme de suivi permettant de rendre compte annuellement des actions de communication réalisées dans le cadre de l'entente.

Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un comité de suivi. Dans tous les cas, un bilan de la visibilité accordée au Ministère devra être produit par la VILLE au plus tard les 30 juin de chaque année.

Initiales des parties _____

Dossier # : 1177599001

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains

Objet :

Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 \$ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1177599001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184069012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc., à compter du 1 ^{er} septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local. (Ouvrage 0431)

Il est recommandé :

d'approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc., à compter du 1^{er} septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-04 11:12

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184069012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc., à compter du 1er septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local. (Ouvrage 0431)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 19 décembre 2015, la Ville prête à l'organisme le Café des Amis inc., un espace situé au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance à Montréal, d'une superficie d'environ 4 539,67 pi², à des fins de restaurant. Depuis l'occupation de l'organisme, certaines obligations prévues au contrat ne sont pas conformes à ce qui est effectué réellement dans l'immeuble. Conséquemment, le Bureau du Mont-Royal en accord avec les administrateurs du Café des Amis inc. a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de rédiger un contrat de modification de prêt de local afin de régulariser cette situation.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver ce contrat de modification de prêt de local qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0769 - 17 décembre 2015 - approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m², à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt.

DESCRIPTION

Le SGPI recommande d'approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme le Café des Amis inc, à compter du 1^{er} septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local.

Les modifications sont les suivantes :

Les clauses suivantes sont ajoutées dans les obligations de la Ville :

- Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables.
- Tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers).
- Vadrouiller et laver le plancher une fois par jour et faire nettoyer les fenêtres intérieures et extérieures une fois par année.

L'annexe 2 du contrat est modifiée de la façon suivante :

Les éléments suivants ont été supprimés :

- Tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers).
- Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables.
- Remettre annuellement à la Ville, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent Contrat. Un rapport vérifié à l'interne par un comptable certifié serait acceptable.

Le paragraphe suivant a été ajouté à l'annexe 2 :

- Remettre sur demande de la Ville une fois par année, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent contrat. Un rapport vérifié à l'interne par un comptable certifié serait acceptable. De plus, le rapport devra indiquer minimalement le montant global pour les grandes catégories suivantes : les ventes, les coûts de la main d'oeuvre, les dépenses diverses ainsi que les excédents ou déficits. Si des problèmes de compréhension du rapport vérifié surviennent, le Chef de division du Bureau du Mont-Royal pourra proposer une ventilation par catégorie de l'état financier afin de faciliter sa compréhension et pourra, s'il le désire, demander les pièces justificatives appropriées (factures).

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec ces modifications puisque depuis le début de l'entente, c'est la Ville qui a la responsabilité de l'enlèvement des ordures et des matières recyclables, de déglacer les entrées et les accès conduisant aux locaux, de vadrouiller et de laver le plancher une fois par jour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire n'a aucune incidence financière pour l'année 2018 et les suivantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que le contrat de prêt de local ne respecterait pas la réalité des obligations à effectuer par les parties.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CG : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle GIRARD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Pierre-Paul SAVIGNAC, 1er juin 2018
Isabelle GIRARD, 31 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-31

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-06-01

Benoit DAGENAI
Directeur du SGPI par intérim
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-04

Résolution du conseil d'administration du Café des Amis

PAVILLON DU LAC-AUX-CASTORS

ATTENDU QU'un contrat de prêt de local a été signé en novembre 2015 et approuvé par la Ville de Montréal le 17 décembre 2015 pour le local situé au 1^{er} étage du Pavillon du Lac-aux-Castors et que ce prêt de local se termine le 30 avril 2020 ;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'apporter des modifications au présent contrat de prêt de local eu égard aux responsabilités respectives des parties, notamment en ce qui concerne les points suivants qui seront dorénavant inclus dans la section sur les « Obligations de la Ville » plutôt que dans la section sur les « Obligations de la Bénéficiaire » :

- Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables
- Tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers)
- Vadrouiller et laver le plancher une fois par jour et faire nettoyer les fenêtres intérieures et extérieures une fois par année.

ATTENDU le projet de convention de modification soumis et joint comme annexe à la présente résolution

IL EST PROPOSÉ par Me Michel Cantin, appuyé par Joanne Lalumière et résolu à l'unanimité, d'accepter les modifications souhaitées par le Café des Amis et apportées par la Ville de Montréal au contrat de prêt de local en cours et de mandater le président pour signer une convention de modification semblable au contenu du projet joint en annexe à la présente résolution.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Résolution 18-CDA-05-01

Adoptée le 24 mai 2018



Secrétaire-trésorière

CONVENTION DE MODIFICATION DE CONTRAT DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG18 _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ 2018;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **CAFÉ DES AMIS INC.** personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 1 260, chemin Remembrance, Ville de Montréal, province de Québec, H3H 2A2, ici représentée par, monsieur Peter Howlett, Président, et dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration.

(ci-après appelée la « **Bénéficiaire** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Bénéficiaire, a signé avec la Ville une convention de prêt de local (ci-après appelée le « Contrat ») le 17 décembre 2015 concernant des locaux situés dans l'immeuble sis au 2000, chemin Remembrance, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de quatre (4) ans quatre (4) mois et treize (13) jours commençant le 19 décembre 2015 et se terminant le 30 avril 2020.

ATTENDU QUE le Bénéficiaire et la Ville conviennent de modifier le Contrat à compter du 1^{er} septembre 2018 de façon à modifier l'annexe 2 et d'ajouter des obligations à la Ville le tout conformément aux modalités stipulées à la présente (ci-après appelée la « Convention »);

ATTENDU QUE La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) et il a remis une copie de cette politique à la Bénéficiaire ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la Convention.

1. Les clauses suivantes sont ajoutées dans les obligations de la Ville :

4.5 Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables.

Locateur	Locataire
	

- 4.6 tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers).
- 4.7 vadrouiller et laver le plancher une fois par jour et faire nettoyer les fenêtres intérieures et extérieures une fois par année.

2. L'annexe 2 du Contrat est supprimée et remplacée par la suivante

ANNEXE 2

La Bénéficiaire devra :

- offrir un service alimentaire, 7 jours sur 7, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier.
- respecter les heures d'ouverture suivantes sauf pour les périodes hors saison ou exceptionnelles convenues avec la Ville à l'alinéa suivant, :
 - o du lundi au dimanche de 9 h00 à 21 h 00

Au cours du présent Contrat, après consultation auprès de la Bénéficiaire, les heures d'ouverture du Pavillon du lac aux Castors pourront faire l'objet de modification par la Ville selon ses besoins et/ou selon l'achalandage saisonnier. La Ville devra aviser la Bénéficiaire du nouvel horaire au moins trente (30) jours avant sa mise en application celui-ci devra faire en sorte de respecter l'horaire qui aura été modifié. Exceptionnellement, des conditions météorologiques défavorables pourront entraîner la fermeture du Pavillon et des Locaux. En de telles circonstances, les parties conviendront ensemble de la décision appropriée.

- fournir tout le matériel, les équipements ainsi que tous les accessoires requis aux fins de l'exploitation du restaurant à l'exception des équipements et des mobiliers décrits à l'Annexe 3 que la Ville met à sa disposition,
- maintenir les Locaux dans un état de propreté convenable et acceptable par la Ville; à défaut par la Bénéficiaire de respecter cette obligation, la Ville pourra faire exécuter les travaux de nettoyage aux frais de la Bénéficiaire, le tout sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville.
- permettre l'accès à la salle à manger aux visiteurs (incluant, sans limitation, la clientèle scolaire) qui pourront y consommer leur propre nourriture sans être tenu d'acheter des produits offerts par la Bénéficiaire.
- ne pas utiliser ni déplacer les tables et les chaises de la salle à manger sur le balcon ou à l'extérieur du Pavillon à l'exception du mobilier prévu à cet effet.
- protéger contre le vol et le vandalisme les tables et les chaises du balcon.
- n'ajouter aucun équipement de télécommunication de type antenne, émetteur, récepteur, de jeu ou de divertissement, ni machine distributrice dans les Locaux ou sur le Pavillon ou à l'extérieur. Cependant, sous réserve de l'approbation écrite d'un représentant désigné de la Ville, l'un ou l'autre de ces équipements pourra être accepté dans les lieux loués.
- fournir à la Ville une copie de tous les contrats d'entretien des équipements appartenant à la Ville énumérés à l'Annexe 3.
- prendre les mesures nécessaires afin de réduire les matières résiduelles et à cette fin, ne pas utiliser des accessoires fabriqués de « styromousse » ou de plastique non recyclable pour servir la nourriture.
- récupérer les matières recyclables et placer, des contenants à cette fin dans des endroits stratégiques des Locaux.
- assumer les frais de branchement et d'utilisation de lignes de téléphone.

Locateur	Locataire
	

- accepter que l'éclairage soit maintenu dans la salle à manger dont le raccordement électrique est branché sur une minuterie et en fonction des heures d'ouverture du parc.
- ne rien entreposer dans les endroits autres que les Locaux, sauf aux endroits convenus avec le chef de division du bureau du Mont-Royal.
- nettoyer la hotte de cuisine ainsi que les conduits à la fréquence requise pour assurer la sécurité des Lieux Loués.
- Remettre sur demande de la Ville une (1) fois par année, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent Contrat. Un rapport vérifié à l'interne par un comptable certifié serait acceptable. De plus, le rapport devra indiquer minimalement le montant global pour les grandes catégories suivantes: les ventes, les coûts de la main d'oeuvre les dépenses diverses ainsi que les excédents ou déficits. Si des problèmes de compréhension du rapport vérifié surviennent, le Chef de division du bureau du Mont-Royal pourra proposer une ventilation par catégorie de l'état financier afin de faciliter sa compréhension et pourra s'il le désire demander les pièces justificatives appropriées (factures).
- verser aux Amis de la montagne tous les surplus en rapport avec l'occupation des Locaux afin de soutenir Les amis de la montagne dans leur mission de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.
- assumer, à ses frais, l'entretien, la réparation et, au besoin, le remplacement par des équipements et des mobiliers semblables et comparables à ceux mis à sa disposition par la Ville et décrits à l'Annexe 3 (lesquels deviendront automatiquement la propriété de la Ville), ainsi que de tout autres équipements et machineries nécessaires à l'exploitation des Locaux incluant, sans limitation, le nettoyage des trappes à graisse et l'entretien du système d'extincteurs automatiques de la cuisine. Les achats de nouveaux équipements en remplacement d'équipements figurant dans l'annexe 3 pourront être effectués et comptabilisés à même les surplus générés.
- Sous réserve de l'article 8 la Bénéficiaire ne pourra abandonner la prestation de service pendant toute la durée du présent Contrat.

Services offerts :

La Bénéficiaire offrira une restauration simple et abordable et de bonne qualité évitant les formules de restauration rapide et de la nourriture transformée.

L'offre devra être axée sur la fraîcheur, les produits locaux ou typiques, l'alimentation saine et variée ; elle inclura par exemple des options végétariennes.

La Bénéficiaire peut offrir un service de restauration « pour emporter » à condition que l'application de ce service évite la prolifération de déchets et leur éparpillement éventuel dans le parc.

La Bénéficiaire doit assurer la gestion de l'ensemble de la clientèle à l'intérieur des Locaux prêtés, incluant les groupes scolaires.

Autres Spécifications

Pendant les heures d'ouverture, les Locaux devront rester accessibles à l'ensemble de la clientèle même si un événement payant ou non s'y déroule. Les Locaux devront rester disponibles pendant le montage et le démontage d'une installation ou pendant les répétitions d'un événement.

La Bénéficiaire devra démontrer une grande sensibilité envers les enjeux de la gestion écologique en milieu urbain et du développement durable en général : elle portera une attention particulière à la collecte des déchets et des matières putrescibles, en pensant à implanter la pratique du compostage, avec le soutien de la Ville.

Locateur	Locataire
	

La Bénéficiaire ne fournira pas aux clients des couverts et des contenants jetables non dégradables.

La Bénéficiaire autorisera le service des inspections des aliments à transmettre à la Ville une copie des rapports d'inspection des aliments.

La Bénéficiaire ne peut vendre de l'eau embouteillée en format individuel (moins de 500 ml)

La Ville pourra convenir avec la Bénéficiaire d'utiliser la salle pour des événements spéciaux.

La Bénéficiaire et la Ville devront s'entendre sur les orientations d'aménagement de la salle en fonction de l'achalandage et des événements spéciaux.

La Bénéficiaire devra démontrer une grande sensibilité envers la valeur patrimoniale des Locaux loués : il portera une attention particulière au maintien de ses composantes patrimoniales lorsqu'il disposera les équipements, mobiliers, affichage, notamment la fenestration sur les trois côtés de la salle à manger, la mosaïque recouvrant le devant du comptoir de service et les lattes de bois recouvrant les colonnes. Il évitera d'utiliser les lattes du faux toit pour suspendre des équipements ou éléments de décor.

3. Intégration des termes du Contrat

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Contrat, s'appliqueront mutatis mutandis.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 25 mai 2018

CAFÉ DES AMIS INC.



par : Peter Howlett

Le _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

par : Yves SAINDON

Locateur	Locataire
	



Dossier # : 1180741004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente particulière par laquelle la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'Équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

Il est recommandé :
d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif, et ce, pour la durée des travaux du nouveau pont Champlain. De plus, le projet d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées, le cas échéant.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:18

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1180741004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente particulière par laquelle la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'Équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant, que le chantier du nouveau pont Champlain est l'un des plus important en cours actuellement, considérant également l'impact économique et son importance comme lien routier entre les deux rives, la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil veulent unir leurs efforts, en lien avec les alignements du ministère de la Sécurité publique du Québec qui demande aux services d'incendie de l'ensemble du Québec, de mettre leurs ressources en commun afin de diminuer les coûts d'exploitation et d'améliorer la qualité de leurs services aux citoyens.

De plus, dans le présent cas, la Ville de Montréal à la demande de la Ville de Longueuil, désire prêter également son service d'Équipes spécialisées, permettant du même coup de maintenir la même tangente que ce qui est fait au niveau provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La Ville de Montréal détient des ententes semblables.

CO93 01080 - 13 mai 1993 : Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil (9281)».

CG06 0429 - 2 novembre 2006 : Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval établissant les modalités et conditions d'entraide mutuelle en cas d'incendie.

CE15 1239 - 23 Juin 2015 : Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif

CE17 1222 - 2 Août 2017 : Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide

mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif, incluant le prêt par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil de son service d'Équipes spécialisées.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et la Ville de Longueuil opèrent chacune un service d'incendie et celles-ci souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans une entente de réponse automatique prévoyant le partage de leurs ressources opérationnelles (exemple : véhicules d'incendie avec le personnel requis, véhicules spécialisés avec le personnel requis, etc.) dans la zone des travaux du nouveau pont Champlain, lequel surplombe les deux territoires municipaux. En effet, les services d'incendie porteront secours mutuellement sur le chantier du nouveau pont Champlain lorsque requis, et il est entendu que le fait de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la partie prêtant assistance.

De plus, l'entente de secours prévoit que la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal doivent s'informer automatiquement lorsque l'intervention se situe sur leur territoire respectif afin d'éviter un délai d'intervention.

La Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées lorsque requis, ceci à coût nul, et il est convenu que le fait pour la Ville de Montréal de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Nous retrouvons plusieurs centaines de travailleurs qui œuvrent au nouveau pont Champlain, et ce, tant au niveau de la structure du pont qu'à la manutention des divers matériaux par le cours d'eau, augmentant ainsi les risques et les conséquences d'incidents qui pourraient survenir. C'est pourquoi les deux parties impliquées veulent collaborer afin d'offrir un service de réponse automatique, et ce, pour tous les types d'interventions dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

La Ville de Longueuil demande l'appui de la Ville de Montréal pour un soutien opérationnel via ses unités de combat de son service d'incendie incluant le personnel, ainsi que pour son service d'Équipes spécialisées, et ce, pour la durée des travaux de construction du nouveau pont Champlain.

Cette façon de faire suit la ligne directrice donnée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, favorisant la mise en commun des ressources tout en évitant des déboursés supplémentaires aux citoyens, le tout en améliorant la sécurité de ces derniers.

Cette entente s'applique uniquement aux interventions relatives au chantier du nouveau pont Champlain. Toute autre proposition, offre ou entente entre les parties concernant un programme d'entraide mutuelle en cas d'incendie qui pourrait contredire les termes de la présente entente est inapplicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chacune des parties assumera les coûts de ses interventions.

Les dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération sans impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de sécurité incendie de Montréal assure son leadership au Québec, autant au niveau des incendies, des situations d'urgence que des interventions spécialisées. Cette entente permettra d'offrir aux travailleurs du chantier du pont Champlain un niveau de service habituellement exigé pour ce type de chantier comprenant des espaces clos et du travail en hauteur au-dessus d'un plan d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les deux services d'incendie ont la capacité d'intervenir dès maintenant, sur chacun des territoires. Ce protocole peut donc entrer en vigueur dès sa signature, après avoir reçu les autorisations nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric PAQUETTE
Assistant-directeur

Tél : 514 280-0705
Télécop. : 514 872-1907

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8008
Télécop. : 514 872-1907

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8008
Approuvé le : 2018-07-26

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1180741004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Objet :	Approuver l'entente particulière par laquelle la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'Équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Entente particulière chantier de construction nouveau pont.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire-Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial et contractuel

**ENTENTE PARTICULIÈRE RELATIVE AUX INTERVENTIONS SUR
LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN**



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par le greffier, Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 006 du conseil d'agglomération;

Ci-après « **Ville de Montréal** »

ET : **VILLE DE LONGUEUIL**, personne morale de droit public, constituée en vertu de l'Annexe III de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, c. 56), ayant son hôtel de ville au 4250, chemin de la Savane en la Ville de Longueuil (Québec) J3Y 9G4; agissant aux présentes par Mme Sylvie Parent, mairesse, et Mme Carole Leroux, assistante-greffière, dûment autorisée aux termes d'une résolution, dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes;

Ci-après « **Ville de Longueuil** »

La Ville de Montréal et la Ville de Longueuil sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties opèrent chacune un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les Parties ont en août 2017 signé une entente d'entraide mutuelle en vertu des résolutions CE17 1222 de la Ville de Montréal et CA-170824-8.2 de la Ville de Longueuil;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent convenir des modalités particulières aux interventions sur le chantier de la construction du nouveau pont Champlain;

ATTENDU QUE les modalités d'intervention sur le chantier du Pont Champlain sont particulières et doivent être interprétées selon les dispositions des présentes;

ATTENDU QUE les Parties ont respectivement adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elles se sont mutuellement remis une copie dudit Règlement;

 2

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. L'objet de la présente entente est de définir les modalités de réponse automatique de chacune des Parties et ce pour tous les types d'intervention dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.
3. Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :
 - a) Directeur : le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal ou de Longueuil ou leur représentant dûment autorisé;
 - b) Service d'incendie : le Service de sécurité incendie de Montréal ou le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;
 - c) Équipes spécialisées : les employés pompiers de la Ville de Montréal spécialisés en sauvetages en hauteur, espaces clos, effondrements de structure et de tranchée, matières dangereuses et sauvetages nautiques.
4. Les services d'incendie de chacune des Parties interviendront conjointement et de façon automatique lorsqu'une situation le requiert, quel que soit la nature de l'intervention, sur le chantier de construction du nouveau pont Champlain. Il est entendu que la Ville de Montréal mettra l'ensemble de ses ressources incluant le service d'Équipes spécialisées en disponibilité pour une telle intervention.
5. Cette entente de réponse automatique s'applique malgré toute disposition contraire de l'entente d'entraide mutuelle intervenue entre les Parties.
6. Sous réserve de l'article 9, chaque Partie assume à même ses propres dépenses les coûts occasionnés par toute intervention visée par la présente entente, pour lesquels elle ne peut réclamer à l'autre Partie aucune somme de quelle que nature que ce soit.
7. Le Directeur, les chefs ou les officiers désignés spécifiquement par le Directeur et dont au moins un doit être constamment en devoir dans le territoire de chaque Partie doivent, le cas échéant, répondre sur le lieu de l'intervention.
8. Les modalités applicables à l'envoi des ressources lors d'une intervention visée par la présente entente sont les suivantes :
 - a) Sur réception de l'appel par l'une ou l'autre des Parties, la Partie qui reçoit l'appel doit en informer l'autre Partie, Les Parties acheminent ensuite chacune les ressources requises selon leur protocole d'intervention en lien avec la nature d'appel;
 - b) L'officier-commandant du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil est responsable de la direction des opérations sur le chantier de construction du nouveau Pont-Champlain, à l'exception de la portion du chantier de construction qui est situé sur le territoire de la ville de Montréal, auquel cas

l'officier-commandant du Service de sécurité incendie de Montréal est responsable de la direction des opérations.

- c) Pour déterminer le territoire sur lequel les opérations se déroulent, la ligne de séparation entre les deux municipalités est la ligne des eaux telle qu'identifiée par la cartographie du gouvernement fédéral.
9. En cas de décès d'une personne, de lésions corporelles ou de dommages matériels survenus au cours d'une opération visée par la présente entente, les dispositions suivantes prévaudront :
- a) La responsabilité relative aux dommages matériels, de quelque nature que ce soit, causés directement aux biens de la Partie se déplaçant sur le territoire de l'autre (ci-après la « Partie se déplaçant »), au cours des opérations de réponse automatique incombe à la Partie sur le territoire de laquelle l'intervention a lieu;
 - b) La responsabilité relative aux lésions corporelles ou aux dommages matériels causés par une des Parties à des tiers, autres que les Parties ou leurs employés, incombe à la Partie sur le territoire de laquelle l'intervention a lieu, et ce, en tout temps. Cette dernière s'engage à prendre fait et cause de la Partie se déplaçant ainsi qu'à l'indemniser contre tout jugement rendu à cet effet, à son encontre, en capital, intérêts et frais;
 - c) Aux fins d'application de la Loi sur les accidents de travail et les autres avantages accessoires prévus aux conventions collectives, tout employé de l'une des Parties subissant des blessures dans l'exercice de ses fonctions est considéré comme travaillant pour son employeur habituel, même s'il est blessé alors qu'il intervient dans le cadre de cette entente. Son employeur habituel n'a alors aucun recours subrogatoire contre la Partie sur le territoire de laquelle l'intervention a lieu;
 - d) Nonobstant le paragraphe a), la responsabilité relative aux dommages matériels, de quelque nature que ce soit, causés directement aux biens de la Partie se déplaçant, lui incombe mais uniquement pendant le trajet vers ou en provenance du lieu réel ou présumé de l'intervention et la caserne identifiée;
 - e) Nonobstant le paragraphe b), la responsabilité relative aux lésions corporelles ou aux dommages matériels causés par une des Parties à des tiers, autres que les employés des Parties, incombe à ladite Partie uniquement lorsqu'un appareil dont elle est propriétaire ou un de ses employés dans l'exécution de ses fonctions en est la cause pendant le trajet vers ou en provenance du lieu réel ou présumé de l'intervention et de la caserne identifiée.
10. La présente entente entre en vigueur à sa date de sa signature et se termine à l'ouverture du nouveau pont Champlain.
11. Nonobstant l'article 12, chaque Partie conserve le droit en tout temps de résilier la présente entente en donnant à l'autre Partie un préavis de six (6) mois à cet effet.
12. Tout avis requis en vertu de la présente entente doit être fait par écrit et envoyé par courrier certifié ou recommandé aux adresses suivantes :

Pour la Ville de Montréal :

Ville de Montréal
Greffé
À l'attention du greffier
275, rue Notre-Dame Est Montréal
(Québec) H2Y 1C6

Copie à :

Ville de Montréal
Service de sécurité incendie de Montréal
Directeur du Service de sécurité incendie
4040, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2W 1S8

Pour la Ville de Longueuil :

Ville de Longueuil
Greffé
À l'attention de l'assistante-greffière
4250, chemin de la Savane Longueuil
(Québec) J3Y 9G4

Copie à :

Service de la sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil
Directeur du Service de sécurité incendie
1700, boulevard Curé-Poirier Est
Longueuil (Québec) J4J 5L6

13. La présente entente s'applique uniquement aux interventions relatives au chantier du nouveau pont Champlain et toute autre proposition, offre ou entente entre les Parties concernant un programme d'entraide mutuelle en cas d'incendie qui pourrait contredire les termes de la présente entente est inapplicable.
14. La présente entente lie les Parties, leurs successeurs et ayants droit respectifs.
15. Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des Parties.
16. Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

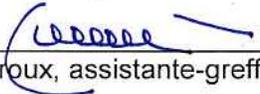
EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

À Montréal, le _____ jour de 2018



Yves Saindon, greffier

À Longueuil, le 29 jour de juin 2018



Carole Leroux, assistante-greffière

Cette convention a été approuvée par les résolutions CA-180614 - 8.1 et



Dossier # : 1184069011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith, d'une superficie de 9 393,34 pi², utilisé à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local;
- 2- d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, un espace d'une superficie de 212,59 pi², situé au rez-de-chaussée du chalet du mont Royal, dont l'adresse est le 1196, chemin Camilien-Houde, utilisé à des fins de boutique et de service d'accueil, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-06-05 17:16

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184069011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431)

CONTENU

CONTEXTE

Les amis de la Montagne (ADLM) est un organisme à but non lucratif dont la principale mission est de promouvoir le mont Royal. Depuis la signature d'une convention avec la Ville de Montréal en 1992, cet organisme occupe la Maison Smith et une boutique au chalet du Mont-Royal. Les ADLM œuvrent dans la diffusion d'information et dans la protection du mont Royal.

Les contrats de prêt de local pour la Maison Smith et pour la boutique au chalet du Mont-Royal viendront à échéance le 31 août prochain et les ADLM souhaitent poursuivre l'occupation de ces espaces afin de poursuivre leur mission. À la demande du Bureau du Mont-Royal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a négocié deux contrats de prêt de local par lesquels la Ville prête aux ADLM la Maison Smith et un espace boutique au chalet du Mont-Royal pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver ces deux contrats de prêt de local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0452 – le 16 décembre 2010 - Approuver le projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période de neuf ans, à compter du 1er septembre 2009, un local situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith, d'une superficie approximative de 952,35m²/ ratifier l'occupation de la Maison Smith par les ADLM pour la période du 14 septembre 2002 au 31 août 2009.

CG13 0293 – le 29 août 2013 - Approuver le projet de prolongation du contrat par lequel la

Ville prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période additionnelle de 5 ans et 1 mois, à compter du 1^{er} août 2013, un espace d'une superficie de 19,75 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, au 1196, chemin Camilien-Houde.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith, d'une superficie de 9 393,34 pi², utilisé à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Aussi, le présent sommaire vise à faire approuver un contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, un espace d'une superficie de 212,59 pi², situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, chemin Camilien-Houde, utilisé à des fins de boutique et de service d'accueil, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Les obligations de la Ville sont les suivantes :

- donner libre accès aux lieux prêtés aux employés des ADLM ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent contrat;
- chauffer et maintenir en tout temps dans les lieux prêtés une température convenable;
- fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des lieux prêtés selon les besoins des ADLM;
- maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent prêt de local, les lieux prêtés et leurs améliorations et modifications en bon état et propres à l'occupation;
- tenir libres de neige et de glace les entrées conduisant auxdits lieux prêtés et faire l'entretien paysager des abords de la Maison Smith et du chalet.
- prendre les lieux prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction.

Les obligations des ADLM sont les suivantes :

- prendre les lieux prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction;
- utiliser les lieux prêtés qu'aux seules fins d'activités de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, l'opération d'un café-bistrot et en fonction des permis d'occupation obtenus;
- tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de local, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;
- se tenir responsable de tous dommages qu'elle pourra causer aux lieux prêtés résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux;
- n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux prêtés sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et

détaillés des travaux, et avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

- souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent prêt de local et pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile;

- assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux lieux prêtés, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents aux lieux prêtés, pouvant être imposés à la Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des lieux prêtés par la Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, dans la mesure où la Bénéficiaire n'a pas obtenu de dérogation;

- ne point céder ses droits dans le présent prêt de local, ni prêter, ni sous-louer les lieux prêtés, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable;

- aviser immédiatement la Ville, par écrit, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux lieux prêtés ou à chacun de leurs accessoires;

- fournir, au préalable, si elle désire s'identifier à l'extérieur du bâtiment, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite de la Ville.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales. De plus, cette occupation permet une présence au chalet du Mont-Royal et à la Maison Smith, ce qui a pour effet de décourager le vandalisme.

Les ADLM sont un partenaire de première ligne qui accueille les citoyens sur le site, prépare les camps de jour et procède à des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur le milieu naturel. De plus, cet organisme organise des activités offertes aux citoyens, telles que la glissade et la location de patins. En outre, il assure le service de patrouille verte. Si l'organisme ne rendait pas ces services, la Ville devrait compenser en partie ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Maison Smith

Ce prêt de local est à titre gratuit.

Le taux de location, incluant les frais d'exploitation pour la Maison Smith, est estimé à 25 \$/pi².

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 2 350 000 \$, incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : 25 \$ x 9 393,34 pi² x 10 ans = 2 348 335 \$.

Pour l'année 2018, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 50 500 \$.

Chalet du Mont-Royal

Ce prêt de local est à titre gratuit.

Le taux de location, incluant les frais d'exploitation pour le Chalet du Mont-Royal, est estimé à 35 \$/pi².

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 74 500 \$, incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : 35 \$ x 212,59 pi² x 10 ans = 74 406,50 \$.

Pour l'année 2018, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 1 160 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier impliquerait que l'organisme ne pourra poursuivre sa mission, soit de promouvoir le mont Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle GIRARD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Isabelle GIRARD, 16 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur du SGPI par intérim

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-05

**Résolution extraite de la réunion du conseil d'administration des Amis de la montagne
en vue du renouvellement de l'entente pour l'occupation de la Maison Smith**

28 novembre 2017

MAISON SMITH

ATTENDU QUE le contrat de prêt de local avec la Ville de Montréal pour la Maison Smith se termine le 31 août 2018;

ATTENDU QUE ce contrat accorde aux Amis de la Montagne la possibilité de renouveler le contrat pour un terme additionnel de 10 ans, aux conditions à être négociées par les parties;

ATTENDU QUE pour exercer cette option, la Ville doit être avisée, par écrit, au moins 6 mois avant l'échéance;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des Amis de la montagne d'exercer cette option de renouvellement;

IL EST PROPOSÉ par Clément Demers, appuyé par Armand De Mestral et résolu à l'unanimité d'aviser par écrit la Ville de Montréal

QUE Les amis de montagne entendent exercer l'option de renouvellement du contrat de prêt de local de la Maison Smith pour un terme additionnel de 10 ans à compter du 1er septembre 2018.

De mandater le président et la directrice générale pour négocier les conditions de ce renouvellement sur la base des conditions actuelles et de toute autre condition qu'ils pourront juger plus avantageuse.

D'autoriser le président et la directrice générale à signer le nouveau contrat de prêt de local pour la Maison Smith une fois que les différentes conditions du contrat de prêt auront été convenues à leur satisfaction.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Résolution 17-CA-11-03

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) La Résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) La résolution numéro CG18 _____, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du _____ 2018;

ci-après nommée la «**Ville**»

ET :

LES AMIS DE LA MONTAGNE, personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au numéro 1260 du chemin Remembrance, à Montréal, province de Québec, H3H 2A2, agissant et représentée par monsieur Peter Howlett, président et madame Sylvie Guilbault, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____.

ci-après nommée la «**Bénéficiaire**»

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville et la Bénéficiaire ont déjà convenu par le passé d'un contrat de prêt de local, soit la Maison Smith, un bâtiment patrimonial faisant partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dont la Ville est propriétaire, lequel viendra à échéance le 31 août 2018;

ATTENDU QUE la Bénéficiaire a respecté tous les engagements prévus au contrat précédent;

ATTENDU l'implication de la Bénéficiaire dans les activités et les services d'accueil, d'éducation, de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ;

ATTENDU QUE La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Bénéficiaire.

ATTENDU QUE la Ville et la Bénéficiaire désire concrétiser leur entente relative à l'occupation par la Bénéficiaire de la Maison Smith pour les dix

INITIALES	
ville	Bénéficiaire
	

(10) prochaines années ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. LIEUX PRÊTÉS

La Ville prête, par les présentes, à la Bénéficiaire l'édifice portant le numéro 1260, chemin Remembrance, à Montréal, province de Québec, H3H 2A2, connu également comme étant la « Maison Smith » tel que décrit à l'annexe A.

2. SUPERFICIE

Les Lieux Prêtés ont une superficie locative totale de 9 393,34 pi².

3. DURÉE

3.1 Ce Prêt de local est consenti pour un terme de dix (10) ans commençant le 1^{er} septembre 2018 et se terminant le 31 août 2028.

3.2 Sous réserve des dispositions contenues au paragraphe 3.3 ci-après, ce prêt de local se terminera de plein droit et sans avis à la date d'échéance susmentionnée et l'occupation des Lieux Prêtés après cette date par la Bénéficiaire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce prêt de local ni de le reconduire. La Bénéficiaire sera alors présumée occuper les Lieux Prêtés contre la volonté de la Ville.

3.3 À moins que la Ville ne décide de reprendre les Lieux Prêtés pour ses propres fins, ce prêt de local pourra être renouvelé à son échéance par la Bénéficiaire pour un terme additionnel de 10 ans, aux conditions qui seront alors négociés entre les parties, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement.

Pour exercer cette option, la Bénéficiaire devra en aviser la Ville, par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance du présent prêt de local, à défaut de quoi cette option sera nulle et non avenue.

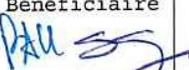
4. OBLIGATION DE LA VILLE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Ville s'engage à:

4.1 donner libre accès aux Lieux Prêtés aux employés de la Bénéficiaire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent contrat ;

4.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les Lieux Prêtés une température convenable aux besoins de la Bénéficiaire;

4.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Prêtés selon les besoins de la Bénéficiaire ;

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	

4.4 maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent prêt de local, les Lieux Prêtés et leurs améliorations et modifications en bon état et propres à l'occupation ;

4.5 tenir libres de neige et de glace les entrées conduisant aux dits Lieux Prêtés et faire l'entretien paysager des abords de la Maison Smith.

5. OBLIGATIONS DE LA BÉNÉFICIAIRE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Bénéficiaire s'engage à :

5.1 Prendre les Lieux Prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction.

5.2 N'utiliser les Lieux Prêtés qu'aux seules fins d'activités de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, l'opération d'un café-bistrot et en fonction des permis d'occupation obtenus.

5.3 Vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que les destinations qu'elle entend donner aux Lieux Prêtés sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

5.4 Tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de local, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

5.5 Souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent prêt de local et pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du présent prêt de local, que la Bénéficiaire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait du prêt, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage des Lieux Prêtés, accordant une protection pour une somme d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$), limite globale par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris la Ville. La Ville devra être nommée à titre de co-assurée sur la police d'assurance et la Bénéficiaire devra lui fournir, au moins quinze (15) jours avant son échéance, la preuve de son renouvellement. Pour toute modification ou résiliation de cette police, l'assureur devra donner à la Ville par courrier recommandé, un préavis de trente (30) jours. Une copie d'un avenant à cet effet devra être fournie à la Ville.

À défaut par la Bénéficiaire de se conformer à ces engagements, la Ville, sous réserve de tous ses autres recours, pourra souscrire pour le compte de la Bénéficiaire toute nouvelle assurance et réclamer le remboursement immédiat des primes avec intérêt à compter du jour du paiement, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de DEUX POUR CENT (2%).

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
JG	AN

À tous les cinq (5) ans de la date des présentes, les parties devront réviser le montant minimum de couverture d'assurance responsabilité civile que devra maintenir la Bénéficiaire, sur la base notamment de l'évaluation des risques.

5.6 Se tenir responsable de tous dommages qu'elle pourra causer aux Lieux Prêtés résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

5.7 Assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Prêtés, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents aux Lieux Prêtés, pouvant être imposés à la Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Lieux Prêtés par la Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, dans la mesure où la Bénéficiaire n'a pas obtenu de dérogation.

5.8 Sous réserve des dispositions des paragraphes 6.3 et 6.4 ci-après, ne point céder ses droits dans le présent prêt de local, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Prêtés, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

5.9 Aviser immédiatement la Ville, par écrit, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Prêtés ou à chacun de leurs accessoires.

5.10 Fournir, au préalable, si elle désire s'identifier à l'extérieur du bâtiment, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite de la Ville.

5.11 N'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux Prêtés sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville.

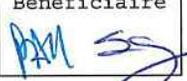
6. CONDITIONS ESSENTIELLES

Ce Prêt de Local est en outre consentie par la Ville aux conditions suivantes, que la Bénéficiaire s'engage à respecter fidèlement, conditions qui sont de l'essence même de ce prêt et sans lesquelles la Ville n'y aurait jamais consenti, savoir :

6.1 Maintenir les services sanitaires accessibles au grand public pendant les heures d'ouverture des Lieux Prêtés.

6.2 Maintenir son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée des présentes et de toute période de renouvellement, le cas échéant.

6.3 Ne pas sous-louer les Lieux Prêtés à des entreprises privées, sauf de manière ponctuelles, à des fins d'autofinancement. La Bénéficiaire pourra toutefois consentir des locations à d'autres organismes sans but lucratif.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	

6.4 S'engage à fournir gratuitement aux heures d'ouverture des Lieux Prêtés, sur demande et selon les disponibilités, les différentes salles pour des réunions de la Ville de Montréal.

6.5 À l'échéance du présent prêt de local et de toute période de renouvellement, le cas échéant, toutes les constructions et tous les ouvrages érigés sur les Lieux Prêtés deviendront automatiquement la propriété de la Ville, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et la Bénéficiaire s'engage à signer, sur demande, tout document à cet effet, le tout sans aucune compensation ni indemnité.

7. CONSIDÉRATION

Le présent contrat de prêt de locaux est consenti sans frais par la Ville en faveur de la Bénéficiaire.

8. DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

8.1 Si, pendant la durée du présent prêt de local ou pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, les Lieux Prêtés sont détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis de la Ville les Lieux Prêtés sont devenus impropres à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Prêtés.

8.2 Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera la Bénéficiaire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers la Bénéficiaire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le prêt de local prendra alors fin et la Bénéficiaire devra évacuer les Lieux Prêtés, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer de la Bénéficiaire tous dommages lui résultant de tel événement.

8.3 Si elle décide de procéder aux réparations, le présent prêt de local demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire. En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par la Bénéficiaire à moins d'une faute ou négligence de la part de la Ville, ses employés ou agents.

9. RÉSILIATION

La Ville pourra, en cas de défaut de la Bénéficiaire de respecter l'une ou l'autre des clauses et conditions stipulées aux présentes résilier le présent prêt de local si la Bénéficiaire ne remédie pas à ce défaut dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception d'un avis de la Ville lui dénonçant le défaut.

10. USAGE DU TABAC

La Bénéficiaire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux Prêtés ainsi que dans leurs accès. Elle s'engage à

INITIALES	
Ville JG	Bénéficiaire PAMSS

voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans les Lieux Prêtés.

11. FORCE MAJEURE

Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12. AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent prêt de local devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

Ville : Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification
immobilière
303 rue Notre-Dame, 3e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8
Télécopieur : (514) 872-8350

Bénéficiaire : Direction générale
Les Amis de la montagne
1260, chemin Remembrance
Montréal, Québec
H3H 2A2

Téléphone : (514) 843-8240
Télécopieur : (514) 843-8255

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure, district de Montréal.

INITIALES	
ville	Bénéficiaire
	

13. JURIDICTION

Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite pour quelque motif que ce soit relativement au prêt de local, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14. CONVENTION COMPLÈTE

14.1 Le présent prêt de local contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Prêtés, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Prêtés.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent prêt de local ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

14.3 Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le e jour du mois de _____ 2018

La Ville

par : _____

Yves Saindon

Le 25^e jour du mois de Mai 2018

La Bénéficiaire

par : Peter Howlett

Peter Howlett

par : Sylvie Guilbault

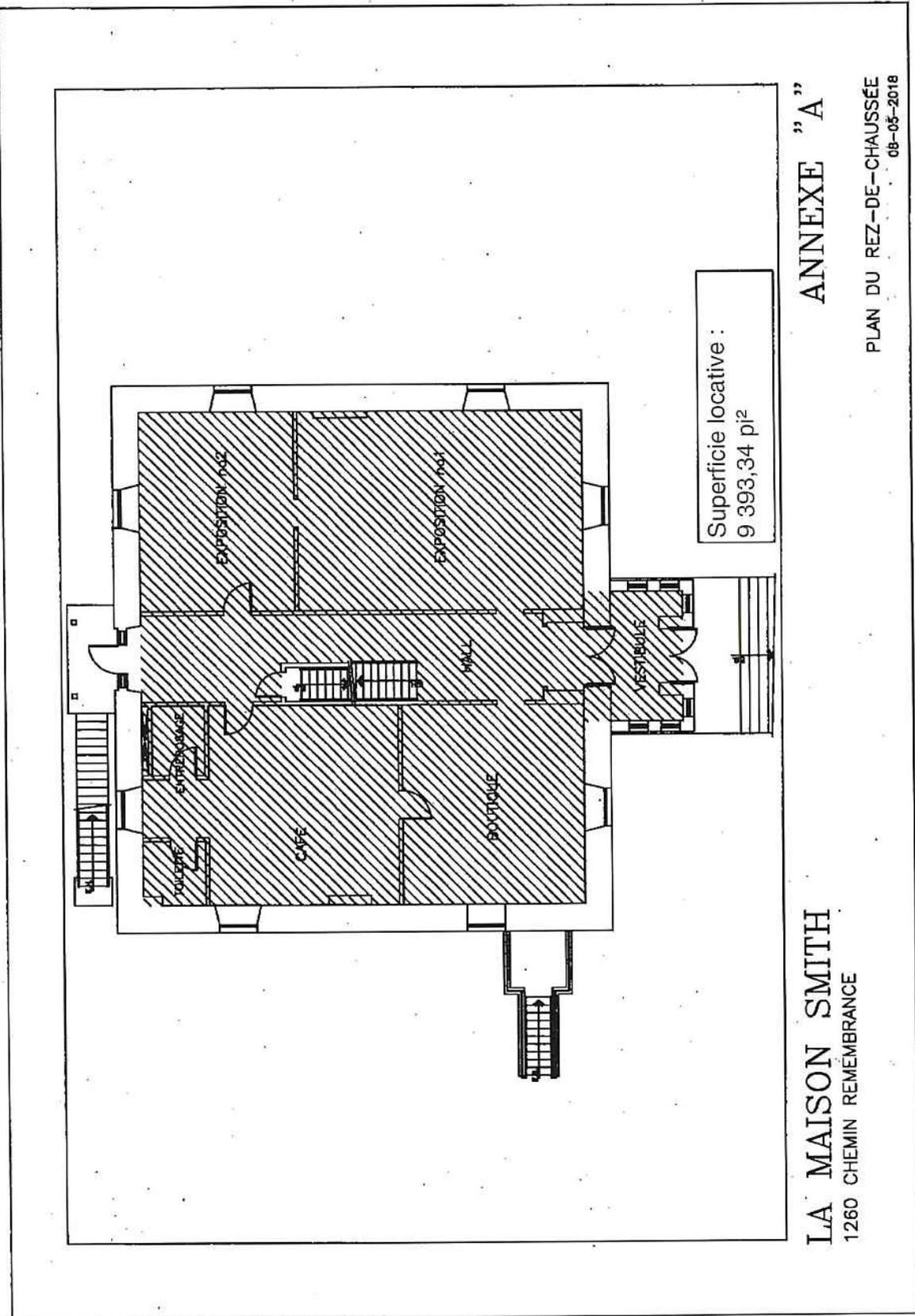
Sylvie Guilbault

INITIALES	
ville	Bénéficiaire
YG	PHM SG

Annexe A

Plan des Lieux loués

Plan

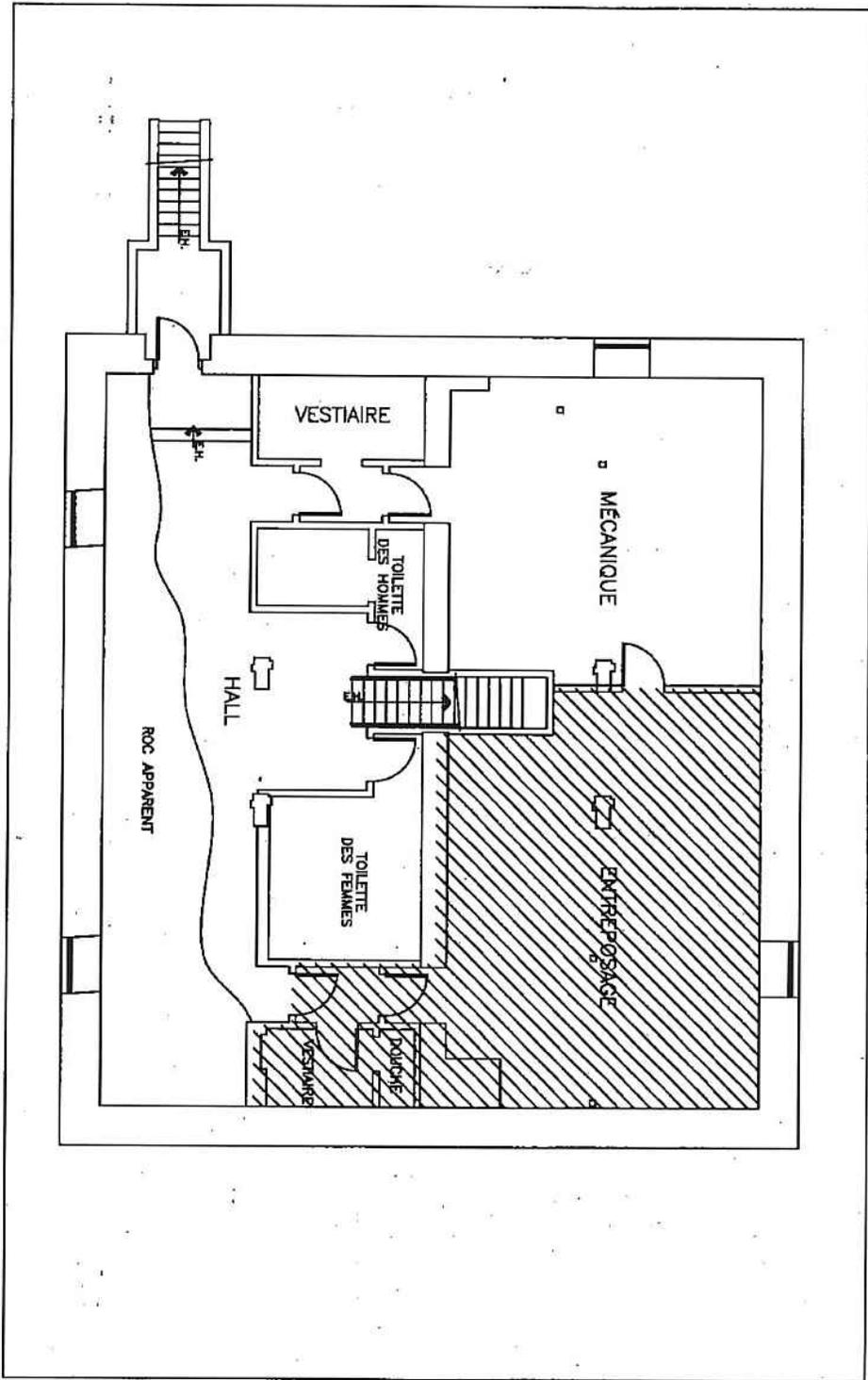


ANNEXE "A"

LA MAISON SMITH
1260 CHEMIN REMEMBRANCE

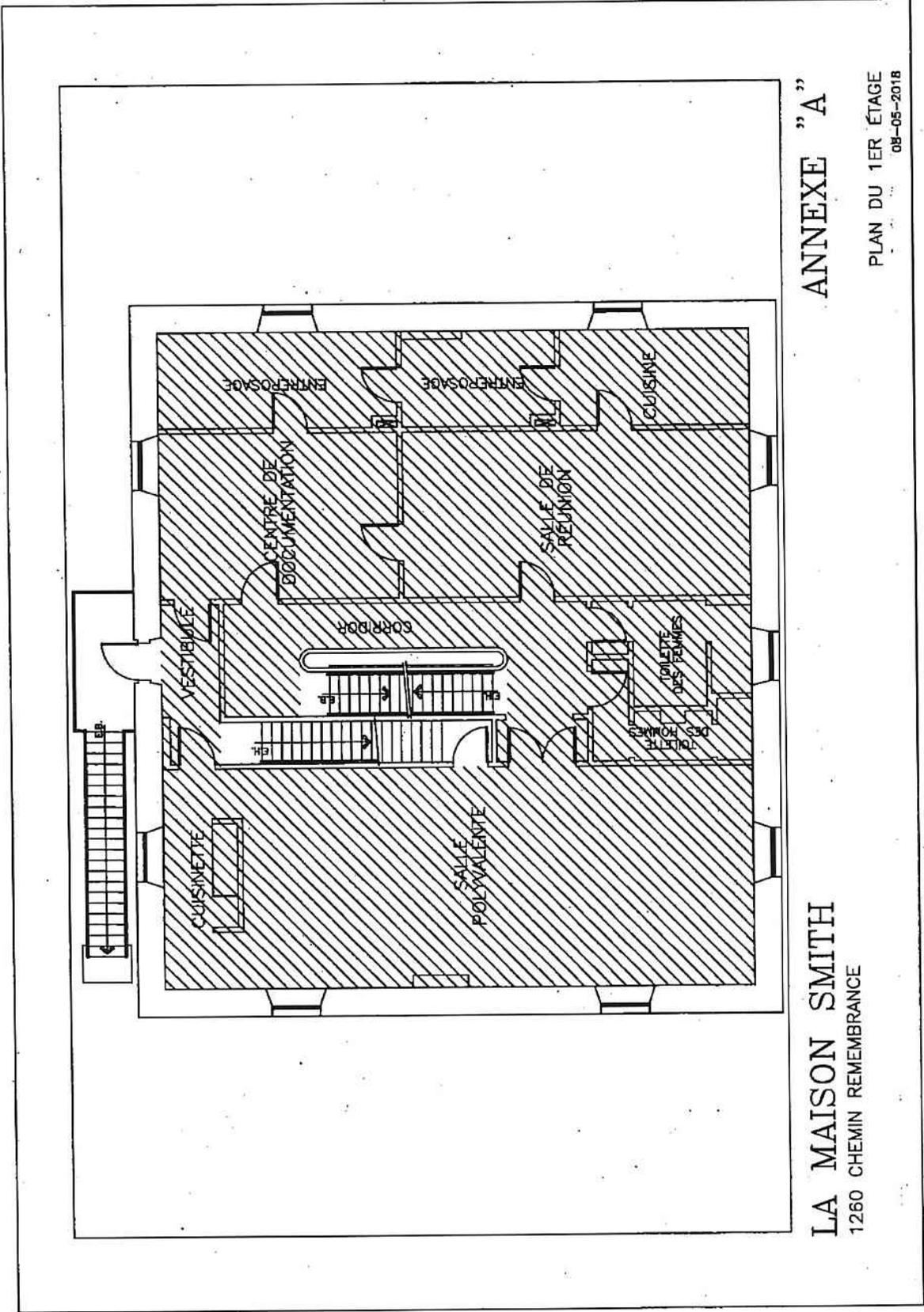
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
08-05-2018

LA MAISON SMITH
1260 CHEMIN REMEMBRANCE



ANNEXE "A"
PLAN DU SOUS-SOL
08-05-2018

PM



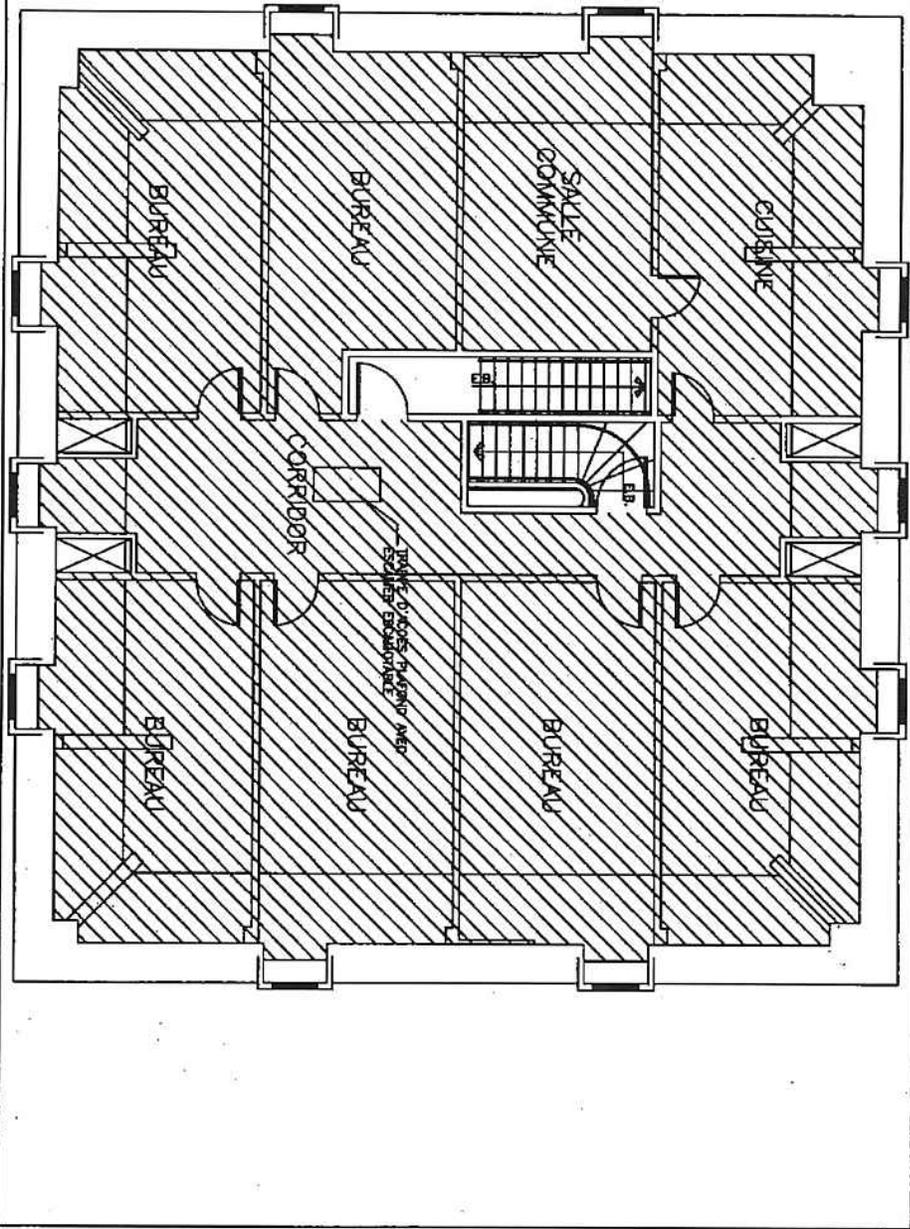
ANNEXE "A"

LA MAISON SMITH
1260 CHEMIN REMEMBRANCE

PLAN DU 1ER ÉTAGE
08-05-2018

Handwritten mark

LA MAISON SMITH
1260 CHEMIN REMEMBRANCE



ANNEXE "A"
PLAN DU 2E ETAGE
08-05-2018

**Résolution extraite de la réunion du conseil d'administration des Amis de la montagne
en vue du renouvellement de l'entente pour le prêt de local de la boutique du Chalet**

28 novembre 2017

BOUTIQUE AU CHALET DU MONT-ROYAL

ATTENDU QUE le contrat de prêt de local (accueil boutique) avec la Ville de Montréal au Chalet du Mont-Royal se termine le 31 août 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des Amis de la montagne de conclure un nouveau contrat de prêt à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ par Clément Demers, appuyé par Armand De Mestral et résolu à l'unanimité d'aviser par écrit la Ville de Montréal

QUE Les amis de montagne sont intéressés à conclure un nouveau contrat de prêt de local (accueil boutique) au Chalet du Mont-Royal.

De mandater le président et la directrice générale pour négocier les conditions de ce nouveau contrat sur la base des conditions actuelles du contrat et de toute autre condition qu'ils pourront juger plus avantageuse.

D'autoriser le président et la directrice générale à signer le nouveau contrat de prêt de local (accueil boutique) au Chalet du Mont-Royal une fois que les différentes conditions du contrat de prêt auront été convenues à leur satisfaction.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Résolution 17-CA-11-04

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) La Résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) La résolution numéro CG18 _____, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du _____ 2018;

ci-après nommée la «**Ville**»

ET :

LES AMIS DE LA MONTAGNE, personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au numéro 1260 du chemin Remembrance, à Montréal, province de Québec, H3H 2A2, agissant et représentée par monsieur Peter Howlett, président et madame Sylvie Guilbault, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____.

ci-après nommée la «**Bénéficiaire**»

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville et la Bénéficiaire ont déjà convenu par le passé d'un contrat de prêt de local, pour une boutique dans le Chalet du Mont-Royal, un bâtiment patrimonial faisant partie du site patrimonial déclaré du Mont-Royal et dont la Ville est propriétaire, lequel est venu à échéance le 31 juillet 2013 ;

ATTENDU l'implication de la Bénéficiaire dans les activités et les services d'accueil, d'éducation, de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ;

ATTENDU QUE la Ville et la Bénéficiaire ont signé une convention de prolongation du contrat de prêt de local, pour un terme débutant le 1^{er} septembre 2009 et se terminant le 31 août 2018 ;

ATTENDU QUE La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Bénéficiaire.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
Ja	AM 

ATTENDU QUE la Ville et la Bénéficiaire désire concrétiser leur entente relative à l'occupation par la Bénéficiaire de la boutique au Chalet du Mont-Royal pour les dix (10) prochaines années ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. LIEUX PRÊTÉS

La Ville prête, par les présentes, à la Bénéficiaire un local situé dans l'édifice portant le numéro 1196, chemin Camillien-Houde, à Montréal, province de Québec, connu également comme étant le « Chalet du Mont-Royal » tel que décrit à l'annexe A.

2. SUPERFICIE

Les Lieux Prêtés ont une superficie locative totale de 212,59 pi².

3. DURÉE

3.1 Ce Prêt de local est consenti pour un terme de dix (10) ans commençant le 1^{er} septembre 2018 et se terminant le 31 août 2028.

3.2 Sous réserve des dispositions contenues au paragraphe 3.3 ci-après, ce prêt de local se terminera de plein droit et sans avis à la date d'échéance susmentionnée et l'occupation des Lieux Prêtés après cette date par la Bénéficiaire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce prêt de local ni de le reconduire. La Bénéficiaire sera alors présumée occuper les Lieux Prêtés contre la volonté de la Ville.

3.3 À moins que la Ville ne décide de reprendre les Lieux Prêtés pour ses propres fins, ce prêt de local pourra être renouvelé à son échéance par la Bénéficiaire pour un terme additionnel de 10 ans, aux conditions qui seront alors négociés entre les parties, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement.

Pour exercer cette option, la Bénéficiaire devra en aviser la Ville, par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance du présent prêt de local, à défaut de quoi cette option sera nulle et non avenue.

4. OBLIGATION DE LA VILLE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Ville s'engage à :

4.1 donner libre accès aux Lieux Prêtés aux employés de la Bénéficiaire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent contrat. À l'occasion d'activités locatives au Chalet du Mont-Royal, la Ville pourra restreindre l'accès aux Lieux prêtés à la Bénéficiaire à compter de 16 h. Dans certains cas, la Ville pourrait restreindre l'accès au Lieux Prêtés plus tôt. La Ville s'engage à communiquer les dates concernées dans un délai minimal de deux (2) semaines. La Bénéficiaire ne recevra aucune compensation pour les

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
JG	PAJ

pertes de revenus à ces occasions ;

4.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les Lieux Prêtés une température convenable aux besoins de la Bénéficiaire;

4.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Prêtés selon les besoins de la Bénéficiaire ;

4.4 maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent prêt de local, les Lieux Prêtés et leurs améliorations et modifications en bon état et propres à l'occupation ;

4.5 tenir libres de neige et de glace les entrées conduisant aux dits Lieux Prêtés.

5. OBLIGATIONS DE LA BÉNÉFICIAIRE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Bénéficiaire s'engage à :

5.1 Prendre les Lieux Prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction ;

5.2 N'utiliser les Lieux Prêtés qu'aux seules fins d'activités de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, en fonction des permis d'occupation obtenus et l'opération d'un accueil boutique ;

5.3 Vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que les destinations qu'elle entend donner aux Lieux Prêtés sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

5.4 Prendre les mesures nécessaires afin de dégager de tout équipement la salle des pas perdus à l'occasion des activités locatives tenues au Chalet du Mont-Royal ;

5.5 À l'occasion de l'occupation du chalet par un locataire, la Bénéficiaire devra prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le passage sécuritaire de sa clientèle vers les Lieux Prêtés ;

5.6 Tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de local, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants ;

5.7 Souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent prêt de local et pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du présent prêt de local, que la Bénéficiaire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait du prêt, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage des Lieux Prêtés , accordant une protection pour une somme

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	

d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$), limite globale par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris la Ville. La Ville devra être nommée à titre de co-assurée sur la police d'assurance et la Bénéficiaire devra lui fournir, au moins quinze (15) jours avant son échéance, la preuve de son renouvellement. Pour toute modification ou résiliation de cette police, l'assureur devra donner à la Ville par courrier recommandé, un préavis de trente (30) jours. Une copie d'un avenant à cet effet devra être fournie à la Ville.

À défaut par la Bénéficiaire de se conformer à ces engagements, la Ville, sous réserve de tous ses autres recours, pourra souscrire pour le compte de la Bénéficiaire toute nouvelle assurance et réclamer le remboursement immédiat des primes avec intérêt à compter du jour du paiement, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de DEUX POUR CENT (2%).

5.8 Se tenir responsable de tous dommages qu'elle pourra causer aux Lieux Prêtés résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

5.9 Assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Prêtés, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents aux Lieux Prêtés, pouvant être imposés à la Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Lieux Prêtés par la Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, dans la mesure où la Bénéficiaire n'a pas obtenu de dérogation.

5.10 Ne point céder ses droits dans le présent prêt de local, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Prêtés, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

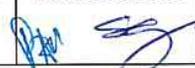
5.11 Aviser immédiatement la Ville, par écrit, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Prêtés ou à chacun de leurs accessoires.

5.12 Fournir, au préalable, si elle désire s'identifier à l'extérieur du bâtiment, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite de la Ville.

5.13 N'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux Prêtés sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville.

6. CONDITIONS ESSENTIELLES

Ce Prêt de Local est en outre consentie par la Ville aux conditions suivantes, que la Bénéficiaire s'engage à respecter fidèlement, conditions qui sont de l'essence même de ce prêt et sans lesquelles la Ville n'y aurait jamais consenti, savoir :

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	

6.1 Maintenir son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée des présentes et de toute période de renouvellement, le cas échéant.

6.2 À l'échéance du présent prêt de local et de toute période de renouvellement, le cas échéant, toutes les constructions et tous les ouvrages érigés sur les Lieux Prêtés deviendront automatiquement la propriété de la Ville, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et la Bénéficiaire s'engage à signer, sur demande, tout document à cet effet, le tout sans aucune compensation ni indemnité.

7. CONSIDÉRATION

Le présent contrat de prêt de locaux est consenti sans frais par la Ville en faveur de la Bénéficiaire.

8. DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

8.1 Si, pendant la durée du présent prêt de local ou pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, les Lieux Prêtés sont détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis de la Ville les Lieux Prêtés sont devenus impropres à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Prêtés.

8.2 Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera la Bénéficiaire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers la Bénéficiaire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le prêt de local prendra alors fin et la Bénéficiaire devra évacuer les Lieux Prêtés, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer de la Bénéficiaire tous dommages lui résultant de tel événement.

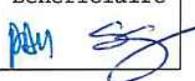
8.3 Si elle décide de procéder aux réparations, le présent prêt de local demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire. En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par la Bénéficiaire à moins d'une faute ou négligence de la part de la Ville, ses employés ou agents.

9. RÉSILIATION

La Ville pourra, en cas de défaut de la Bénéficiaire de respecter l'une ou l'autre des clauses et conditions stipulées aux présentes résilier le présent prêt de local si la Bénéficiaire ne remédie pas à ce défaut dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception d'un avis de la Ville lui dénonçant le défaut.

10. USAGE DU TABAC

La Bénéficiaire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux Prêtés ainsi que dans leurs accès. Elle s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans les Lieux Prêtés.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	

11. FORCE MAJEURE

Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12. AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent prêt de local devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

Ville : Ville de Montréal
 Service de la gestion et de la planification
 immobilière
 303 rue Notre-Dame, 3e étage
 Montréal, Québec
 H2Y 3Y8
 Télécopieur : (514) 872-8350

Bénéficiaire : Direction générale
 Les Amis de la montagne
 1260, chemin Remembrance
 Montréal, Québec
 H3H 2A2

Téléphone : (514) 843-8240
 Télécopieur : (514) 843-8255

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure, district de Montréal.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	

13. JURIDICTION

Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite pour quelque motif que ce soit relativement au prêt de local, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14. CONVENTION COMPLÈTE

14.1 Le présent prêt de local contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Prêtés, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Prêtés.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent prêt de local ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

14.3 Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le e jour du mois de _____ 2018

La Ville

par : _____

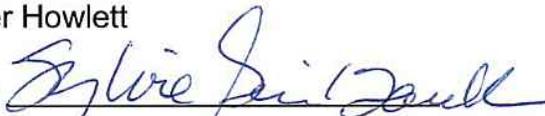
Yves Saindon

Le 25^e jour du mois de Mai 2018

La Bénéficiaire

par : 

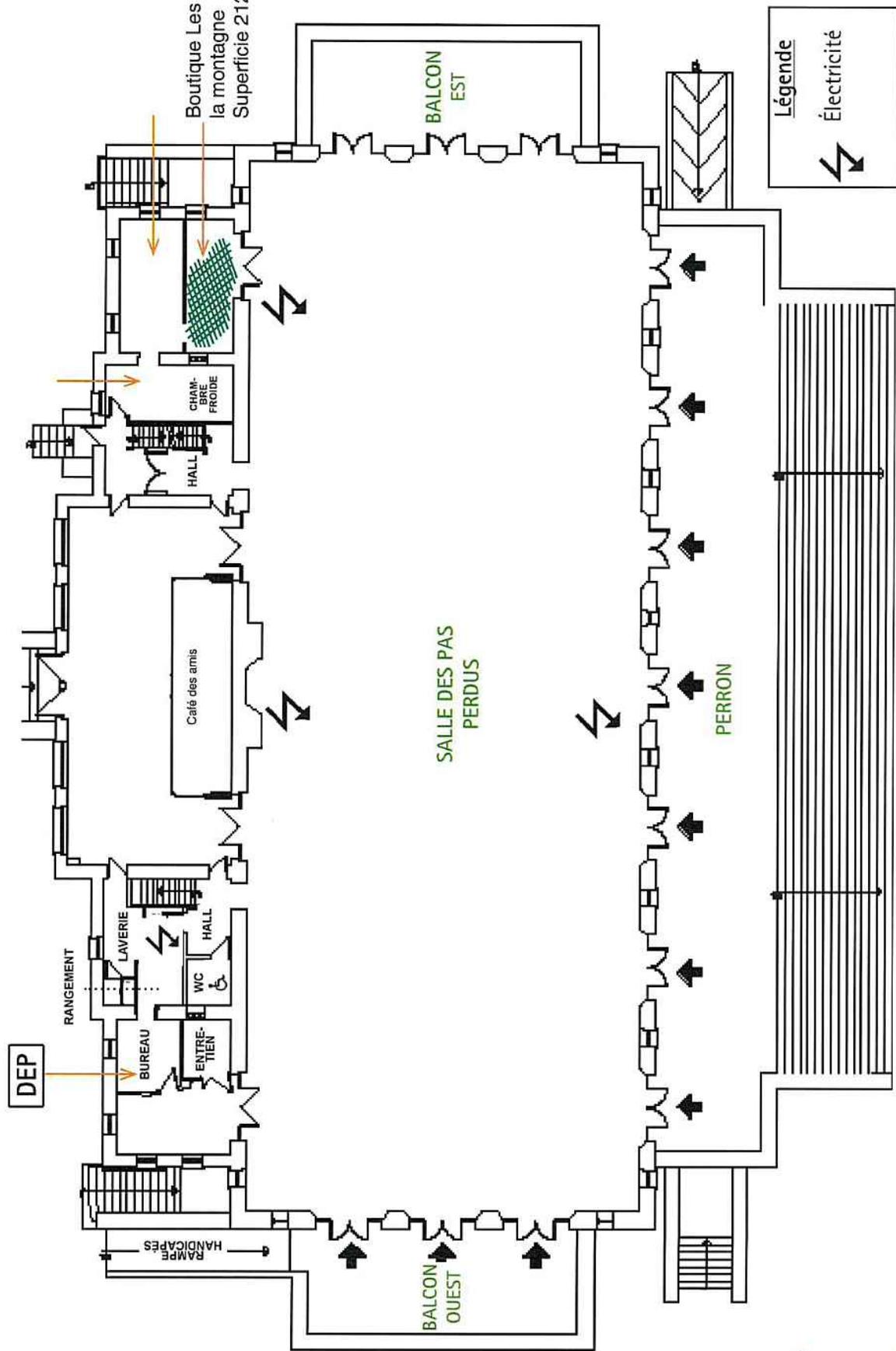
Peter Howlett

par : 

Sylvie Guilbault

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	

Plan du Chalet du Mont-Royal



Montréal

SSG

AM 76

Dossier # : 1184069011

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet :

1- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184069011 Amis de la Montagne.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-18

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1187242001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - dépense totale de 1 968 000,58 \$, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 \$ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 \$) - Appel d'offres public 18-64008 - (quatre soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 968 000,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Téléfil Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets, aux prix de sa soumission, de 1 513 846,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-64008 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4% par l'agglomération, pour un montant de 991 872,29 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1187242001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - dépense totale de 1 968 000,58 \$, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 \$ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 \$) - Appel d'offres public 18-64008 - (quatre soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a plusieurs projets en cours actuellement, suite à la mise en place du nouveau modèle de télécommunications, pour le déploiement d'une infrastructure de télécommunications reposant sur un réseau de fibre propriétaire. Un de ces projets fait partie du projet du Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU) qui est un des trois projets prioritaires du plan stratégique de transport intelligent. Ce projet de déploiement de fibres optiques permettra le raccordement de contrôleurs de feux de circulation ainsi que les coffrets WiFi et les bâtiments de la Ville situés dans certains arrondissements.

La Ville a commencé à se doter d'une nouvelle catégorie de mobilier urbain appelée «mobilier urbain numérique». Ce mobilier urbain est utilisé comme plateforme physique d'hébergement d'objets connectés (caméras, sonomètres, capteurs environnementaux, etc.). Ces objets connectés réfèrent au concept de l'internet des objets, un écosystème technologique permettant la captation, le transport, l'analyse et la valorisation des données des objets connectés. L'internet des objets est l'infrastructure de base d'une ville qui souhaite garantir un contexte favorable à son développement (économique, social, etc.) et à son environnement (qualité de vie, santé, sécurité, tourisme, etc.).

Le déploiement de ce réseau de fibres permettra ainsi de relier ces objets connectés pour optimiser non seulement la gestion de la mobilité urbaine avec le CGMU, mais les autres besoins de la Ville, notamment pour le WiFi public.

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) supporte la Division de l'exploitation du réseau artériel du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans les choix d'infrastructure de télécommunications afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées. En 2011, la Ville a entrepris le raccordement de ses 2200 feux de circulation via un réseau de télécommunication intégré afin de mieux gérer le réseau routier. À ce jour 997 intersections sont maintenant contrôlé par le centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Le présent mandat, qui consiste en le déploiement de fibre optique pour le raccordement de 156 intersections supplémentaires,

est en continuité avec l'objectif initial. Le choix des intersections est fait en adhésion avec les opportunités terrains et l'avancement du programme de mise aux normes des feux de circulation.

C'est dans ce contexte que le Service des TI, en collaboration avec le SIVT, a lancé un appel d'offres public n°18-64008 en date du 28 mai 2018, pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets. Cet appel d'offres a été publié sur le site de SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Dans le cadre de cet appel d'offres, un addenda a été publié :

No. addenda	Date	Portée
1	2018-05-28	Modification du nom de l'appel d'offres

Un délai de trois (3) semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des quatre (4) soumissions reçues ont été faites le 19 juin 2018. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets, pour une dépense totale de 1 968 000,58 \$, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 \$ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 \$).

En parallèle, le sommaire 1182968004 présenté par le SIVT, en lien avec le présent sommaire, vise quant à lui à présenter les résultats de l'appel d'offres public 18-64006 «Fourniture et installation d'équipements de télécommunication pour les feux de circulation». Ces équipements seront raccordés au CGMU par les fibres optiques ci-dessus mentionnées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0177 - 24 mars 2016 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Télécon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi.

CE15 1023 - 3 Juin 2015 - Adopter la «Stratégie montréalaise 2014-2017 ville intelligente et numérique» et le «Plan d'Action 2015-2017 Montréal ville intelligente et numérique» qui en découle.

CE11 0428 - 29 Mars 2011 - Approuver le plan stratégique de systèmes de transport intelligents.

DESCRIPTION

Une partie du contrat consiste en la fourniture, le tirage, l'installation, les essais et la mise en opération de câbles de fibres optiques et d'équipements de télécommunication sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces installations de fibres optiques permettront ensuite au SIVT d'installer les coffrets de télécommunication et les commutateurs permettant le raccordement de neuf (9) réseaux de feux, comprenant 156 intersections au CGMU et ainsi contrôler à distance les feux de circulation en temps réel. Certaines activités requises pour compléter les travaux décrits seront facturées à la carte (ex. : tirage et achat des câbles) afin de permettre un paiement équitable à l'entrepreneur en fonction de la longueur des câbles installés.

Ce mandat exclut la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs qui sera réalisée dans un projet piloté par le SIVT (cf. sommaire 1182968004).

Le Service des TI s'arrime avec les travaux effectués par le SIVT pour faire l'installation de l'infrastructure de fibres optiques. Cette fondation desservira également le nouveau mobilier urbain numérique qui hébergera plusieurs services de la Ville sur le territoire montréalais.

Les secteurs visés par ces travaux sont situés principalement dans les cinq arrondissements suivants :

- Ville-Marie;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Rosemont-Petite-Patrie;
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- Sud-Ouest.

Et les principaux axes visés sont :

- Rue Saint-Antoine
- Rue Saint-Jacques
- Avenue Atwater
- Rue Sherbrooke
- Boulevard de Maisonneuve
- Rue Peel
- Rue Wellington
- Avenue des Pins
- Avenue Docteur-Penfield
- Rue Hochelaga
- Rue Notre-Dame

D'autres travaux, à la carte, seront utilisés en combinaison avec les travaux forfaitaires afin de permettre l'installation de câbles de fibre optique pour l'harmonisation du réseau dans certains secteurs de la ville. Ces travaux seront exécutés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Sur un total de sept preneurs du cahier des charges, quatre firmes ont déposé une offre (57 %), alors que trois firmes (43 %) n'ont pas déposé d'offre. Sur ces trois firmes, deux ont transmis un avis de désistement. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- Une firme déclare qu'elle n'a pas de certification de manufacturier pour la garantie de 25 ans demandée;
- L'autre firme déclare que son carnet de commandes est complet présentement.

Présentation des résultats :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Téléfil Inc.	1 513 846,60 \$		1 513 846,60 \$
Télécon Inc.	1 591 849,48 \$		1 591 849,48 \$
Teltech Télécommunication Inc.	1 635 476,72 \$		1 635 476,72 \$

Télécommunications Grimard Inc.	2 092 585,49 \$	2 092 585,49 \$
Dernière estimation réalisée	1 849 135,40 \$	1 849 135,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>		1 708 439,57 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		12,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		578 738,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		38,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(335 288,80 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-18,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		78 002,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		5,15 %

L'écart entre la soumission la plus basse et la dernière estimation s'explique par des rabais de volume plus élevés que ceux observés dans le passé et par une bonne réponse du marché qui a permis d'obtenir des tarifs compétitifs.

Contingence

Des frais supplémentaires maximaux de 10 % (incluant les taxes) sont réservés pour la contingence lors de la réalisation des travaux.

Description des travaux	Contingence
Fourniture et installation de fibre optique	151 384,66 \$

Incidences

Des frais supplémentaires d'incidence estimés à 20 % (incluant les taxes) sont également à prévoir.

L'incidence inclut les travaux connexes à la réalisation de ces projets dont les travaux civils réalisés par la Commission des Services Électriques de Montréal, les demandes de permis, les coûts électriques (demande de raccordement au réseau d'Hydro-Québec et prolongement de lignes électriques au besoin), l'installation des antennes par les techniciens de la Ville, le support en ingénierie, ou encore les travaux réalisés dans les édifices pour ajouter des conduits nécessaires au passage de la fibre.

Description des travaux	Incidence
Fourniture et installation de fibre optique	302 769,32 \$

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 7 juin 2018 par Revenu Québec (RQ) a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire recommandé respecte le Règlement de gestion contractuelle (RGC).

À noter que la firme Téléfil Inc. détient une autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF) à conclure des contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale incluant les incidences est de 1 968 000,58 \$, taxes incluses, et sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 68111 - Modernisation Télécom, et elle sera assumée comme suit : un montant maximal de 1 797 046,84 \$ net de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 et de compétence locale 15-044.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place d'un réseau principal de télécommunication permet d'assurer une gestion centralisée et une meilleure coordination des feux de circulation et autres équipements technologiques ayant pour conséquences :

- La réduction des arrêts fréquents aux feux de circulation et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements dans le réseau local;
- La diminution de la congestion liée aux incidents sur le réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement de ce réseau de télécommunication urbain permettra d'interagir en temps réel avec les contrôleurs de feux, les caméras d'observation et les panneaux d'affichage électroniques. De plus, il permettra de réaliser les projets menés conjointement avec la Société de transport de Montréal (IBUS) et le Service des incendies de Montréal (SIM) pour la préemption des véhicules d'urgence.

Ce nouveau réseau propriétaire de télécommunication permettra le raccordement de 156 feux de circulation de cinq arrondissements au CGMU. Ceci permettra de gérer à distance les feux de circulation et de donner l'opportunité à la Ville de déployer et d'opérer d'autres capteurs pour des besoins de mobilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au CE - 15 août 2018;
- Approbation du dossier au CM – 20 août 2018;
- Approbation du dossier au CG – 23 août 2018;
- Octroi du contrat – septembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues BESSETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Hugues BESSETTE, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine BRIEN KILIAN
Conseillère en Analyse et Contrôle de Gestion

Tél : 514 872-7078

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-19

Demis NUNES
Chef de Division Connectivité Dorsale & Opérations

Tél : 514-887-9047

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
directeur(trice) centre d'expertise - espace de travail

Tél : 514-280-8521

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti

Tél : 514-872-0543

Approuvé le : 2018-07-20

Approuvé le : 2018-07-20

SIVT – INTERVENTION SUITE À UN APPEL D’OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D’APPEL D’OFFRES ET RÉSULTAT

1 - Identification :

No de l’appel d’offres : 18-64008
No du GDD : 1187242001
Titre de l’appel d’offres : Fourniture et installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l’Internet des objets.
Type d’adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

2 - Déroulement de l’appel d’offres :

Lancement effectué le : 28 mai 2018
Ouverture originalement prévue le : 19 juin 2018
Ouverture faite le : 19 juin 2018

Nombre d’addenda : 1
Date du dernier addenda : 28 mai 2018
Délai total accordé : 20 jours

3- Analyse des soumissions

Conformité de soumission par : SIVT et TI

Nombre de preneurs : 7
Nombre de soumissions : 4
Nombre de soumissions rejetées : 0
% de réponses : 57.14%
% de rejetés : 0%

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jours
Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jour
Date d’échéance initiale : 17 octobre 2018
Date d’échéance révisée : na

4 – Résultat final de l'appel d'offres (taxes incluses)

Firme	Valeur	Commentaires
Téléfil Inc.	1 513 846.60 \$	conforme
Télécon Inc.	1 591 849.48 \$	conforme
Teltech Télécommunication Inc.	1 635 476.72 \$	conforme
Télécommunication Grimard Inc.	2 092 585.49 \$	conforme

Le plus bas soumissionnaire conforme est Téléfil Inc.

En date du 26 juin 2018, les entreprises faisant l'objet de cette analyse possèdent les autorisations de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Préparé par : Chheng Bun, ing. 2018-07-20

Le 11 août 2017

TÉLÉFIL INC.
A/S MONSIEUR LOUIS CHARLES JOLICOEUR
9500, BOUL PARKWAY
ANJOU (QC) H1J 1N9

N° de décision : 2017-CPSM-1044248

N° de client : 3000976196

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TÉLÉFIL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 août 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier - bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



Liste des commandes

Numéro : 18-64008

Numéro de référence : 1168217

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'Internet des objets

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
C3F Télécom Inc. 3330, Francis-Hugues, bureau 101 Laval, QC, H7L 5A7 http://www.c3f.ca	Monsieur Guedwig Bernier Téléphone : 450 696-1010 Télécopieur : 450 967-4164	Commande : (1449463) 2018-05-28 14 h 03 Transmission : 2018-05-28 14 h 34	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-28 17 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fibrenoire Inc. / Vidéotron S.E.N.C. 550, Ave Beaumont suite 320 Montréal, QC, H3N 1V1 http://www.fibrenoire.ca	Monsieur Serge-Alexandre Hamel Téléphone : 450 907-3002 Télécopieur :	Commande : (1450517) 2018-05-30 9 h 37 Transmission : 2018-05-30 9 h 37	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-30 9 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neoelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1449210) 2018-05-28 10 h 33 Transmission : 2018-05-28 13 h 42	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-28 17 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Télécommunications Grimard 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-5553 Télécopieur : 450 665-3655	Commande : (1450785) 2018-05-30 13 h 54 Transmission : 2018-05-30 13 h 54	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-30 13 h 54 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécon Inc 7450 rue du Mile End Montréal, QC, H2R 2Z6 http://Telecon.ca	Monsieur Martin Bellerive Téléphone : 514 356-6389 Télécopieur : 514 644-0649	Commande : (1457908) 2018-06-14 16 h Transmission : 2018-06-14 16 h	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-06-14 16 h - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Téléfil inc 9500 Parkway Montréal, QC, H1J 1N9 http://www.telefil.com	Monsieur Silvestro Galluccio Téléphone : 514 360-1889 Télécopieur : 514 355-0902	Commande : (1452630) 2018-06-04 12 h 51 Transmission : 2018-06-04 13 h 41	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-06-04 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Teltech Télécommunication inc 345-D rue Marion Repentigny, QC, J5Z 4W8	Madame Caroline Pérusse Téléphone : 450 657-2000 Télécopieur : 450 657-2727	Commande : (1449898) 2018-05-29 10 h 09 Transmission : 2018-05-29 10 h 09	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-29 10 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - dépense totale de 1 968 000,58 \$, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 \$ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 \$) - Appel d'offres public 18-64008 - (quatre soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds PTI - GDD 1187242001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances



Dossier # : 1183622001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat pour une durée de 5 ans par lequel Raymond Chabot Grant Thornton & Cie., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'accompagnement des dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines, pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-16848 ;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183622001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dès 2015, la Ville de Montréal s'est donné comme mission de concevoir et implanter un nouveau modèle de services au Service des ressources humaines ainsi qu'à faire l'acquisition d'une solution intégrée RH, Paie, Talents en remplacement des systèmes désuets actuels. Le programme Transfo-RH est le véhicule pour effectuer la transformation complète du modèle de services RH, déployer de nouveaux processus et outils ainsi qu'un système de gestion de l'information intégré.

Programme Transfo-RH

Depuis sa création en 2015, le programme Transfo-RH vise une transformation complète du modèle de services RH, selon les meilleures pratiques du marché, incluant la révision de l'offre de service du Service des ressources humaines et la mise en oeuvre d'une nouvelle organisation du travail : structure, partage des rôles et responsabilités, mode de transmission des demandes de services (implantation de technologies de billetterie, téléphonie et d'une base de connaissances) et une révision des processus.

Ce programme a été créé pour faire face à un triple enjeu :

1. Sur le plan des **services rendus**, le SRH traite des volumétries hors normes (plus de 3 000 types de requêtes, 45 types de clients desservis) selon des processus en manque criant d'optimisation (rôles et responsabilités confus, aucun moyen électronique d'accès et de suivi des services).
2. Sur le plan de **l'organisation et de la structure**, il y a eu peu d'évolution depuis les années 1980, de nombreuses activités de traitement sont éclatées et non uniformes

et les activités sont réalisées à plus de 90 % de manière manuelle, pour un coût des services RH de 31 % plus élevé que les autres villes (selon l'étude *Ontario Municipal Benchmarking Initiative 2014*).

3. Sur le plan **technologique**, le SRH souffre d'un contexte de désuétude et de grande complexité, avec plus de 100 applications RH et Paie, dont plusieurs datent des années 1970 et 1980. Des fonctionnalités souhaitées de la part des employés et gestionnaires de la Ville, comme des accès en libre-service ou de la mobilité, ne sont pas couvertes par les technologies actuelles.

Pour atteindre les objectifs des points 1 et 2 ci-dessus, la Ville a choisi d'adopter une approche progressive pour l'implantation du modèle de services cible. En ce moment, la Ville travaille sur la première phase qui est répartie en trois étapes de déploiement d'ici la fin 2019 :

1. Déploiement d'un centre de services aux employés (niveau 1) - Phase 1A
2. Déploiement d'un centre opérationnel (tableaux de bord, rapports, statistiques, tâches transactionnelles) - Phase 1B
3. Déploiement d'un centre de soutien à la gestion et d'un centre de partenariat d'affaires RH (niveau 2) - Phase 1C

Le modèle sera supporté par l'implantation de technologies : billetterie, téléphonie et d'une base de connaissances.

Présentement, la Ville ne dispose pas d'effectifs à l'interne avec l'expertise pour implanter un centre de services en ressources humaines. Conséquemment, nous devons octroyer un contrat de services professionnels pour se prévaloir d'une main-d'œuvre spécialisée dans ce domaine.

Dans le cadre du programme Transfo-RH, le Service des technologies de l'information a lancé un appel d'offres visant l'acquisition d'une solution informatique en mode infonuagique. Ainsi, le 23 août 2017, la Ville publiait l'appel d'offres public n° 17-16118, pour l'octroi d'un contrat pour l'utilisation d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie.

Afin de pouvoir répondre aux objectifs d'affaires du programme Transfo-RH, le Service des ressources humaines (SRH) a lancé l'appel d'offres public n°18-16848. Cet appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 9 mai 2018 et a été ouvert le 12 juin 2018. La durée de la publication a été de 33 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

Dans le cadre de cet appel d'offres, deux addendas ont été publiés :

- Addenda n° 1 24 mai 2018 Portée : réponses aux questions
- Addenda n° 2 30 mai 2018 Portée : réponses aux questions

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels pour 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Voici ci-dessous la portée et le fonctionnement général pour les mandats d'intervention visés dans cet appel d'offres qui peuvent s'appliquer sur l'intégralité de la fonction des ressources humaines.

Planification stratégique

- Confirmer que la vision et la mission adoptée par la Ville sont respectées à travers les stratégies qui sont utilisées dans le cadre de ce projet.
- Identifier les meilleures pratiques du marché à considérer pour l'implantation et la maintenance d'un centre de services RH et décrire les adaptations nécessaires selon la réalité et la stratégie organisationnelle de la Ville.
- Établir les principes directeurs du projet, fournir les méthodologies en ce qui concerne la saine gestion de la transition vers le nouveau modèle et déterminer les prédispositions et les préalables qui sont nécessaires afin d'amener le projet à terme.
- Définir les objectifs et les performances attendues et établir les stratégies pour les atteindre.
- Établir les références « benchmarks » pour toutes les activités reliées au centre de services RH. Les « benchmarks » doivent être quantifiables et calculables.
- Définir les enjeux, la portée et la planification des prochaines phases à réaliser afin d'atteindre le modèle cible dans les prochaines années (trois à cinq ans).

Pour chacune des phases :

- Définir la cible transitoire.
- Déterminer la structure organisationnelle transitoire et spécifier les modifications à apporter au modèle de gouvernance, aux rôles et responsabilités et au nombre de ressources pour assurer l'efficacité et l'efficacéité du SRH.
- Identifier les risques et déterminer les plans de mitigation.
- Participer à la production et la révision du manuel d'organisation du projet (MOP) afin de s'assurer que les principes, objectifs et stratégies retenus convergent vers le modèle cible.
- Déterminer les besoins en information et les indicateurs de gestion qui seront utiles aux gestionnaires, PARH et autres intervenants du projet.

Mise en oeuvre

- Mettre en place les stratégies proposées dans la planification stratégique afin d'assurer une stabilité.
- Définir une méthodologie de travail efficace dans le contexte d'une implantation d'un nouveau modèle de services, incluant la mise en place d'un centre de services.
- Identifier les meilleures pratiques du marché à considérer. Si nécessaire, traduire et personnaliser ces pratiques au contexte de la Ville.
- Moderniser et innover les processus et procédures afin de déceler et éliminer les activités sans valeur ajoutée, les tâches inutiles et les processus répétitifs.
- Mettre en place une stratégie de mesure du rendement (MR) et des outils de gestion afin de mesurer, évaluer et comparer le niveau de performance entre la Ville et les autres organisations similaires.
- Mettre en place des outils et des techniques afin d'améliorer la rentabilité et la création de valeur d'un centre de services RH.
- Participer à la production et la révision du manuel d'organisation du projet (MOP) de chacune des phases.

Pour la phase en cours (Phase 1 A)

Billetterie

- Prendre connaissance du processus « préliminaire » de traitement d'une demande qui est proposé par la Ville et bonifier et ajuster les étapes si nécessaire.
- Prendre connaissance des rôles et responsabilités des différents intervenants du CSE et bonifier/ajuster ces derniers si nécessaire.
- Établir la liste des fonctionnalités ou informations qui sont utilisées par les industries similaires à celles de la Ville. Par exemple : quels sont les champs obligatoires, les champs optionnels, les méthodologies d'assignation des billets?
- Analyser les besoins d'intégration entre le Registre des postes de la Ville et la billetterie.
- Mettre en place une approche de gestion qui permet un suivi efficace du cycle de vie des billets. Cela inclut la mise en oeuvre d'une stratégie de priorisation des billets.
- Accompagner les gestionnaires des différents domaines d'affaires dans la définition d'ententes de services au sein du modèle.
- Accompagner les gestionnaires des différents domaines d'affaires dans la mise en place de processus permettant le respect des ententes de services.

Base de connaissances

- Prendre connaissance du processus « préliminaire » de documentation de la base de connaissances qui est proposé par la Ville et ajuster les étapes si nécessaire.
- Établir la liste des fonctionnalités ou des informations qui sont utilisées par les industries similaires à celles de la Ville; recherche par mots clés, par popularité, par domaine RH, par sujet, par indicateur, etc.
- Mettre en place une approche pour la gestion; fournir les techniques à adopter pour le versionnage, l'archivage, le cycle de vie, etc.
- Mettre en place une structure de gestion en ce qui concerne la maintenance de la base de connaissances; définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants, tels que le responsable de la gestion documentaire (la conformité, l'uniformisation des documents), les propriétaires des documents (ceux qui créent et mettent à jour les documents), les responsables de la vérification, les responsables d'approbation, etc.
- Intégrer la documentation existante à la base de connaissances.

Le système de téléphonie

- Prendre connaissance du menu téléphonique qui est proposé par la Ville et analyser les avantages et les inconvénients, si nécessaire.
- Établir la liste des fonctionnalités ou des informations qui sont utilisées par les industries similaires à celles de la Ville; mettre en place une approche afin d'être en mesure d'authentifier les clients au téléphone, etc.
- Suggérer une approche de gestion qui permet un suivi efficace et efficace des appels et de l'expérience client; définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants.
- Établir les « benchmarks » pour le contrôle et la qualité des appels.

Fonctionnement général

Sur réception d'une demande de la Ville pour un service, par l'intermédiaire d'un formulaire de demande de services, l'adjudicataire a l'obligation de communiquer avec le chef de

section du programme Transfo-RH dans les trois jours ouvrables, afin d'obtenir les précisions additionnelles sur le service demandé ou pour toute autre demande de clarification.

La demande de services contiendra, entre autres, la description des tâches à effectuer, la liste des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, le type de profil requis, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service, ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.

Suivant l'obtention de ces informations, l'adjudicataire s'engage à fournir une description de sa compréhension du service demandé, dans un document Word d'au maximum deux pages, et ce, à l'intérieur de cinq jours ouvrables.

La prestation de services devra être réalisée à l'extérieur des bureaux de la Ville selon un échéancier précis. De plus, quoique non obligatoire, la Ville souhaitera dans certains cas que la prestation de services se tienne le plus possible dans les heures ouvrables de la Ville, de 8 h 30 à 17 h, afin de faciliter les interactions et la collaboration.

Les rencontres de coordination, de démarrage, d'assurance qualité des livrables et certaines rencontres de travail se dérouleront dans les locaux de la Ville ou par tout autre mode de collaboration physique ou virtuel.

De plus, la firme devra aussi obtenir un accord écrit de la directrice des ressources humaines pour toute action pouvant mener à une modification du mandat initial.

JUSTIFICATION

Sur un total de 19 preneurs du cahier des charges, deux preneurs (10,53 %) ont déposé une offre alors que les 17 autres (89,47 %) n'ont pas soumissionné. De ces 17 firmes, 11 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres;
- Deux firmes n'ont pas de ressources disponibles;
- Trois firmes ont des engagements et ne peuvent pas respecter les délais requis;
- Une firme n'offre pas le service demandé;
- Une firme ne peut pas répondre aux critères obligatoires;
- Une firme n'a pas l'expérience requise;
- Une firme ne souhaite pas fournir une assignation à long terme de ressources expérimentées à temps partiel.

Tableau des résultats (taxes incluses) :

La firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. est la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Raymond Chabot Grant Thornton	74,6 %	1,81	686 975,63 \$		686 975,63 \$
Dernière estimation réalisée			632 362,50 \$		632 362,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					54 613,13 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>	8,64%
---	-------

La firme E3 Services Conseils inc. n'a pas obtenu la note de passage établie à 70 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 686 975,63 \$ taxes incluses, (627 300,32 \$ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 74250 - Système de gestion des ressources humaines et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire entraînerait :

- Des délais dans l'échéancier de certains livrables et l'implantation des différentes phases du modèle de services;
- Des enjeux relatifs à la qualité du livrable final qui pourrait altérer l'efficacité résultante escomptée (bénéfices du projet);
- En lien avec les deux points ci-haut, l'adhésion des différentes parties prenantes pourrait être compromise. L'adhésion est l'un des plus grands facteurs de succès de tout projet de ce type.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : 15 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie AUDETTE
Conseiller en ressources humaines

Tél : 514 868-7771
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Umberto CICCHETTI
Chef de division - programme Transfo-RH

Tél : 514 872-4836
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst inf
rh

Tél : 514 872-8293
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1183622001

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16848 preneurs.pdf](#)[18-16848 PV.pdf](#)[18-16848 tableau.pdf](#)[18-16848 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie	686 975,63 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : Deux (2) firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres. Deux (2) firmes n'ont pas de ressources disponibles. Trois (3) firmes ont des engagements et ne peuvent pas respecter les délais requis. Une firme (1) n'offre pas le service demandé. Une firme (1) ne peut pas répondre aux critères obligatoires. Une (1) firme n'a pas l'expérience de firme requise. Une (1) firme ne souhaite pas fournir une assignation à long terme de ressources expérimentées à temps partiel.

Préparé par : Le - -

18-16848 - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT D'UN MODÈLE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET EN PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	20%	20%	30%	100%	\$		Rang	Date	
E3 Services Conseils inc.	3,63	6,75	9,00	14,75	14,50	12,50	61,1			Non conforme	Heure	4-07-2018 13 h 30
Raymond Chabot Grant Thornton & cie	3,88	8,50	12,75	14,50	14,25	20,75	74,6	686 975,63 \$	1,81	1	Lieu	255 Boul. Crrémazie Est
							-		-			
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16848

Numéro de référence : 1161976

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT D'UN MODÈLE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET EN PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - PROGRAMME TRANSFO-RH

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com	<u>Madame Josée Turcotte</u> Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1441156) 2018-05-09 12 h 29 Transmission : 2018-05-09 12 h 29	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Amyot Gelinat s.e.n.c.r.l. 124 rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 2B1	<u>Madame Marie-Louis Tassé</u> Téléphone : 450 971-1550 Télécopieur :	Commande : (1441703) 2018-05-10 10 h 30 Transmission : 2018-05-10 10 h 30	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Boreala Management 2001 McGill College, suite 1300 Montréal, QC, H3A1G1	<u>Monsieur Lyndsy Evenden</u> Téléphone : 514 887-8670 Télécopieur :	Commande : (1443346) 2018-05-14 14 h 14 Transmission : 2018-05-14 14 h 14	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com	<u>Madame Clotilde Morin</u> Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1441099) 2018-05-09 11 h 12 Transmission : 2018-05-09 11 h 12	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage	<u>Monsieur Michel Blain</u> Téléphone : 514 415-3000	Commande : (1441410) 2018-05-09 16 h 25 Transmission : 2018-05-09 16 h 25	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel

Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Télécopieur : 514 415-3999		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
E3 Services Conseils 19 rue Le Royer Ouest Bureau 304 Montréal, QC, H2Y 1W4	Monsieur P Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur :	Commande : (1442850) 2018-05-14 8 h 25 Transmission : 2018-05-14 8 h 25	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ernst & Young Montréal LLP 800, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H3B 1X9 http://www.ey.com/CA/en/Home	Madame Norma Gaudio Téléphone : 514 879-8166 Télécopieur :	Commande : (1442085) 2018-05-10 16 h 42 Transmission : 2018-05-10 16 h 42	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	Commande : (1441312) 2018-05-09 14 h 50 Transmission : 2018-05-09 14 h 50	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 514 670-2344 Télécopieur : 418 626-1244	Commande : (1443813) 2018-05-15 10 h 17 Transmission : 2018-05-15 10 h 17	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe IN-RGY Consultation inc. 390, rue Le Moyne Montréal, QC, H2Y1Y3 http://www.in-rgy.com	Madame Mariette Pagé Téléphone : 514 906-7767 Télécopieur : 514 906-7677	Commande : (1442367) 2018-05-11 10 h 04 Transmission : 2018-05-11 10 h 04	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	Commande : (1441656) 2018-05-10 9 h 56 Transmission : 2018-05-10 9 h 56	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Linovati inc. 3107, avenue des hôtels, suite 21	Monsieur André Fournier	Commande : (1443386) 2018-05-14 14 h 43	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel

Québec, QC, G1W 4W5 http://www.linovati.com	Téléphone : 418 781-5611 Télécopieur : 418 656-0183	Transmission : 2018-05-14 14 h 43	2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PGF Consultants Inc.. 291 rue Dalhousie street Suite 202 Ottawa, ON, K1N7E5	<u>Monsieur Benoît Hubert</u> Téléphone : 613 241-2251 Télécopieur : 613 241-2252	Commande : (1445229) 2018-05-17 11 h 07 Transmission : 2018-05-17 11 h 07	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Proxima Centauri 291 rue Saint-Vallier Est Suite 103 Québec, QC, G1K3P5	<u>Monsieur Rémi Lachance</u> Téléphone : 418 907-9624 Télécopieur : 418 647-3735	Commande : (1442126) 2018-05-10 22 h 27 Transmission : 2018-05-10 22 h 27	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PwC Management Services L.P. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1	<u>Madame Nadia Bergeron</u> Téléphone : 514 205-5001 Télécopieur :	Commande : (1441322) 2018-05-09 14 h 55 Transmission : 2018-05-09 14 h 55	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com	<u>Madame Annie Givern</u> Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	Commande : (1441616) 2018-05-10 9 h 32 Transmission : 2018-05-10 9 h 32	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SC Services de gestion KPMG 1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal, QC, H3A 0A3	<u>Madame Nada Atmeh</u> Téléphone : 514 840-2568 Télécopieur : 514 840-2443	Commande : (1447695) 2018-05-23 16 h 58 Transmission : 2018-05-23 16 h 58	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Conseils Pierre Cantin 3093, rue Ste-Marie Jonquière, QC, G7S 1A2	<u>Monsieur Pierre Cantin</u> Téléphone : 418 590-9360 Télécopieur :	Commande : (1443460) 2018-05-14 15 h 45 Transmission : 2018-05-14 15 h 45	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

SPB Psychologie organisationnelle
555 boul. Roland-Therrien
Bureau 300
Longueuil, QC, J4H4E7
<http://www.spb.ca>

[Madame Christine
Blais](#)
Téléphone : 450
646-1022
Télécopieur : 450
646-5184

Commande : (1442021)
2018-05-10 15 h 23
Transmission :
2018-05-10 15 h 23

2945933 - 18-16848 addenda 1
2018-05-24 14 h 43 - Courriel
2948861 - 18-16848 addenda 2
2018-05-30 12 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1183622001

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds PTI - GDD 1183622001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1183521001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 \$, incluant toutes taxes applicables.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, pour procéder au développement et à l'administration de tests d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour les emplois manuels et l'emploi de pompier;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Optimum consultants, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17001.
3. d'imputer ces dépenses à même le budget de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:25

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183521001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 \$, incluant toutes taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des 4 prochaines années, le nombre des embauches au niveau des emplois manuels et de l'emploi de pompier sera croissant et régulier. Ainsi le nombre de candidats (es) à évaluer est important (environ 650 par année) et le niveau des dépenses générées requiert de procéder à un appel d'offres pour conclure une entente contractuelle 2018-2022.

Le lancement de l'appel d'offres a été initié le 4 juin 2018 et l'ouverture le 5 juillet 2018, tel qu'il est déjà indiqué dans l'intervention de l'approvisionnement. Un comité de sélection a été constitué. Un seul soumissionnaire a présenté une offre de services qui a été analysée par le comité de sélection le 13 juillet 2018. L'évaluation s'est faite à partir de la grille de critères présente au devis technique (voir document en pièces jointes). Le comité, à la suite de l'évaluation de la proposition du soumissionnaire, recommande d'octroyer le contrat à la firme Optimum consultants, soit la firme avec qui la Ville fait affaire depuis plusieurs années.

L'appel d'offres public a paru dans le SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décembre 2015 - CG1153521001. Octroyer un contrat de service professionnel à Optimum consultant suite à l'appel d'offres public no 15-1448 pour le développement et l'administration de test d'évaluation de la condition physique des candidats(es) pour l'emploi de pompier, pour une période de décembre 2015 à décembre 2018, montant estimé à 210 884,27 \$ taxes incluses.

- Août 2013 - CG1130801001. Conclure avec Optimum consultants une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels. - Appel d'offres public 12-12575 (1 seul soumissionnaire conforme) (Montant estimé : 603 618,75 \$) / Approuver un projet de convention à cette fin.
- Février 2013 - BC 834147. Accorder de gré à gré, un contrat de service professionnel à la firme Optimum consultants, pour des services professionnels en administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois de préposé(e) aux travaux généraux, préposé(e) aux travaux et à la propreté et préposé(e) à l'entretien (Sports et loisirs) pour une somme maximale de 24 999,00 \$ (taxes incluses).
- Août 2011 - DG2113825007. Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels (CE 090582, modifiée), afin de permettre la rétention des services professionnels d'Optimum consultants. Ceci, pour assurer la tenue de la séance de requalification des tests physiques des candidats(es) sur la liste d'éligibilité du concours pompier(ière) 50000L les 7, 11, 12, 13 et 14 octobre 2011, et ce, pour un montant maximal de 16 889.38 \$ Novembre 2010 - DG2103825004. Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation ainsi qu'approuver la grille d'évaluation pour retenir les services professionnels d'un consultant ou d'une firme spécialisée en évaluation de la condition physique pour des candidats au poste de pompier, incluant la production d'un test, de grilles d'évaluation ainsi que l'administration du test aux candidats, pour un montant maximal de 49 495,69\$

DESCRIPTION

Fournir des services professionnels en développement et en administration de tests d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier. L'estimation du nombre de candidat(e)s à évaluer par année, soit 500 pour les emplois manuels et 150 pour l'emploi de pompier, est basée sur le nombre des embauches prévues pour les années à venir.

Le coût pour chaque candidat(e) pour les emplois manuels est de 190,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2019, 195,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2020, 200,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2021 et 205,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2022.

Le coût pour chaque candidat(e) pour l'emploi de pompier est de 200,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2019, 205,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2020, 210,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2021 et 215,00 \$ avant taxes avant le 31 août 2022.

Soit 519 500,00 \$ plus taxes sur 4 ans, pour un montant total de 597 295,13 \$ taxes incluses.

La facturation sera basée selon les journées d'évaluation, c'est-à-dire 1 facture par journée d'évaluation. La réception au préalable des résultats confirmera le nombre de candidats(es)

évalués(e)s par journée. Ils seront suivis de la facture, à laquelle sera inscrit le nombre de candidats(es) évalués(es) facturés(es). La facturation est établie par évaluation avant toutes taxes applicables par candidat(e) évalué(e). Donc, le mode de rémunération est à forfait.

Le montant avant taxes par candidat(e) comprend :

- la préparation d'un test d'évaluation des aptitudes physiques;
- la préparation d'un document explicatif pour les candidats(es) évalués(es) (prévu pour l'emploi de pompier uniquement);
- l'administration du test (toutes ses composantes);
- le montage et démontage des appareils utilisés dans le circuit chronométré et familiarisation avec les appareils;
- l'achat ou location de matériel ou d'appareils nécessaires à l'évaluation (incluant la location d'un local);
- les rencontres préalables nécessaires à la mise en place du test.

Il nous est impossible de réaliser les évaluations en régie, car nous ne possédons pas l'expertise nécessaire, les ressources suffisantes ainsi que les installations adéquates afin de procéder à des évaluations des aptitudes physiques pour ces emplois.

JUSTIFICATION

Les objectifs poursuivis par cet appel d'offres sont :

Assurer l'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier :

- Fournir un test éprouvé;
- Assurer un protocole d'administration éprouvé;
- Assurer l'administration du test et l'évaluation des candidats(es) (toutes les étapes);
- S'assurer que les personnes ont la capacité physique d'accomplir des tâches variées de manutention afin d'éviter des accidents de travail et des maladies professionnelles comme des troubles musculo-squelettiques.
- Obtenir un rapport écrit précisant les faiblesses qu'une personne a démontrées pendant le test.
- Obtenir une évaluation sur les techniques de manutention utilisées par la personne pendant le test en fonction des tâches accomplies.
- Obtenir un résultat indiquant que la personne a réussi, abandonné ou échoué le test.
- Agir comme témoin expert, si une personne utilise des recours devant un tribunal.

L'évaluation de la condition physique des candidats permet de détecter des limitations fonctionnelles potentielles et ainsi de ne pas retenir des candidats(es) susceptibles de s'absenter du travail suite à des lésions.

- Assurer la production d'un document de présentation détaillé du test dédié aux candidats(es) potentiel(le)s (prévu pour l'emploi de pompier uniquement).

Cet appel d'offres n'a pas suscité beaucoup d'intérêt, en fait, il y a très peu de firmes spécialisées dans ce genre de services à Montréal ou dans sa banlieue.

La firme Optimum consultants était le seul soumissionnaire, la firme a obtenu un pointage de 84 % et a été recommandée par le Comité de sélection en fonction des critères de sélection suivants:

CRITÈRES DE SÉLECTION	Pondération
Présentation de l'offre	5 %
Compréhension du mandat de la problématique	10 %
Approche proposée	30 %
Capacité de production et échéancier	25 %
Expérience et expertise: de la firme dans des travaux semblables	10 %
Expérience et expertises: du chargé de projet et de son équipe	20 %
Pointage intérimaire total	100 %

Notre estimation à l'interne était de 201,20 \$ (taxes incluses) pour chaque candidat(e) pour les emplois manuels et de 218,73 \$ (taxes incluses) pour chaque candidat(e) pour l'emploi de pompier, l'estimation a été réalisée en fonction des derniers contrats octroyés en 2013 pour les emplois manuels et en 2015 pour l'emploi de pompier pour des tests d'évaluation des aptitudes physiques similaires.

Le coût pour chaque candidat(e) pour les emplois manuels est de 218,45 \$ taxes incluses avant le 31 août 2019, 224,20 \$ taxes incluses avant le 31 août 2020, 229,95 \$ taxes incluses avant le 31 août 2021 et 235,23 \$ taxes incluses avant le 31 août 2022.

Le coût pour chaque candidat(e) pour l'emploi de pompier est de 229,95 \$ taxes incluses avant le 31 août 2019, 235,70 \$ taxes incluses avant le 31 août 2020, 241,45 \$ taxes incluses avant le 31 août 2021 et 247,20 \$ taxes incluses avant le 31 août 2022.

L'estimation interne du nombre de candidat(e)s à évaluer par année, soit environ 500 pour les emplois manuels et environ 150 pour l'emploi de pompier s'appuie sur la moyenne de personnes évaluées par année depuis 2015 pour chaque catégorie d'emploi. Puisque les besoins des arrondissements, des services centraux et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) semblent s'accroître légèrement pour la prochaine année et se stabiliser par la suite, une estimation de 650 candidats(es) par année nous apparaît raisonnable.

Sachant que très peu de firmes sont spécialisées dans le domaine et compte tenu de la complexité et du besoin récurrent, nous recommandons d'octroyer à la firme Optimum consultants un contrat de 4 ans. Le recours à une firme externe spécialisée et reconnue nous assure un service clé en main standardisé et appuyé sur des tests éprouvés.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription du

soumissionnaire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de la soumission reçue.

Dans ce dossier, le soumissionnaire ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser) (taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Centre RecreoSportif du Plateau -Mont-Royal OPTIMUM CONSULTANTS	84,0	2,24	597 295,13 \$		597 295,13 \$
Dernière estimation réalisée			551 880,00 \$		551 880,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>(l'adjudicataire - estimation)</i>)					45 415,13 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					8,23 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins en nombre de demandes d'évaluations ont été évalués à 650 par année. Le coût maximal du présent contrat à la charge des contribuables sera de 597 295,13 \$ sur une période de 4 ans.

Période du 1er septembre 2018 au 31 août 2022 - EMPLOIS MANUELS					
	Coût unitaire	Nombre d'évaluation	Coût avant taxes	Coût taxes incluses	Coût avec ristournes
fin année 2018					
1er septembre 2018 au 31 décembre 2018	190,00 \$	167	31 730,00 \$	36 481,57 \$	33 312,53 \$
année 2019					
1er janvier 2019 au 31 août 2019	190,00 \$	333	63 270,00 \$	72 744,68 \$	66 425,59 \$
1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	195,00 \$	167	32 565,00 \$	37 441,61 \$	34 189,18 \$
Total année 2019		500	95 835,00 \$	110 186,29 \$	100 614,77 \$
année 2020					
1er janvier 2020 au 31 août 2020	195,00 \$	333	64 935,00 \$	74 659,02 \$	68 173,63 \$
1er septembre 2020 au 31 décembre 2020	200,00 \$	167	33 400,00 \$	38 401,65 \$	35 065,83 \$
Total année 2020		500	98 335,00 \$	113 060,67 \$	103 239,46 \$
année 2021					
1er janvier 2021 au 31 août 2021	200,00 \$	333	66 600,00 \$	76 573,35 \$	69 921,68 \$
1er septembre 2021 au 31 décembre 2021	205,00 \$	167	34 235,00 \$	39 361,69 \$	35 942,47 \$
Total année 2021		500	100 835,00 \$	115 935,04 \$	105 864,15 \$
année 2022					
1er janvier 2022 au 31 août 2022	205,00 \$	333	68 265,00 \$	78 487,68 \$	71 669,72 \$
TOTAL		2000	395 000,00 \$	454 151,25 \$	414 700,63 \$

Période du 1er septembre 2018 au 31 août 2022 - POMPIERS					
	Coût unitaire	Nombre d'évaluation	Coût avant taxes	Coût taxes incluses	Coût avec ristournes
fin année 2018					
1er septembre 2018 au 31 décembre 2018	200,00 \$	150	30 000,00 \$	34 492,50 \$	31 496,25 \$
année 2019					
1er janvier 2019 au 31 août 2019	200,00 \$	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	205,00 \$	150	30 750,00 \$	35 354,81 \$	32 283,66 \$
Total année 2019		150	30 750,00 \$	35 354,81 \$	32 283,66 \$
année 2020					
1er janvier 2020 au 31 août 2020	205,00 \$	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
1er septembre 2020 au 31 décembre 2020	210,00 \$	150	31 500,00 \$	36 217,13 \$	33 071,06 \$
Total année 2020		150	31 500,00 \$	36 217,13 \$	33 071,06 \$
année 2021					
1er janvier 2021 au 31 août 2021	210,00 \$	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
1er septembre 2021 au 31 décembre 2021	215,00 \$	150	32 250,00 \$	37 079,44 \$	33 858,47 \$
Total année 2021		150	32 250,00 \$	37 079,44 \$	33 858,47 \$
année 2022					
1er janvier 2022 au 31 août 2022	215,00 \$	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL			124 500,00 \$	143 143,88 \$	130 709,44 \$
TOTAL EMPLOIS MANUELS ET POMPIERS			519 500,00 \$	597 295,13 \$	545 410,07 \$

Pour l'année 2018, les crédits sont disponibles. Pour les années subséquentes, les fonds seront réservés en début de chaque année civile dans le budget de fonctionnement de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel du Service des ressources humaines.

Cette dépense mixte liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service des ressources humaines a le mandat de fournir une main-d'oeuvre qualifiée aux unités d'affaires. La qualification de candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier inclut le test d'aptitudes physiques. Ce test est essentiel afin de déterminer l'aptitude du candidat(e) à effectuer les tâches requises et à détecter d'éventuelles lésions qui ne seraient pas nécessairement perceptibles lors de l'examen médical. Ne pas faire passer les tests d'évaluation des aptitudes physiques aux candidats(es) place les unités d'affaires et le SIM dans une situation où de futurs employés manuels et pompiers, embauchés en vue d'une permanence, sont susceptibles de ne pas satisfaire aux exigences de l'emploi ou de présenter les lésions physiques à moyen ou long terme, avec les coûts engendrés par l'absentéisme et les accidents de travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de la présente résolution :

Début du contrat : 23 août 2018

Fin du contrat : 22 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ÉTHIER
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Marie-Ève PÉPIN
Chef de section

Le : 2018-07-25

Tél : 514 872-7489
Télécop. :

Tél : 514 687-8037
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Josée LAPOINTE
Directrice

Tél : 514 872-0609
Approuvé le : 2018-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1183521001

Unité administrative responsable : Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers

Objet : Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 \$, incluant toutes taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17001 Intervention.pdf](#)[18-17001 Tableau comité.pdf](#)[18-17001 DetCah.pdf](#)



[18-17001 PV.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-06

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Centre RecreoSportif du Plateau Mont-Royal OPTIMUM CONSULTANTS	597 295,13 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Motifs de désistement :
Aucune réponse reçue malgré plusieurs demandes (2 firmes).

Préparé par : Le - -

18-17001 - Test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour l'emploi de pompier et pour les emplois manuels - Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	30%	25%	10%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Optimum Consultants	4,00	8,00	24,00	22,00	9,00	17,00	84,0	597 295,13 \$	2,24	1	Heure	8 h 30
0							-		-		Lieu	255, boul. Crémazie Est
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea											
											Multiplicateur d'ajustement	
											10000	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17001

Numéro de référence : 1170956

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour l'emploi de pompier et pour les emplois manuels - Ville de Montréal

<input type="checkbox"/>	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/>	Biron-Groupe Santé 4105 boulevard matte Brossard, QC, J4Y 2P4 http://www.biron.ca NEQ : 1167489609	Madame Josée Thifault Téléphone : 514 866-5005 Télécopieur :	Commande : (1454390) 2018-06-07 8 h 48 Transmission : 2018-06-07 8 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec 1665, rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3H 1L9 http://www.cmipq.com NEQ : 1160282613	Madame Anna Cyran Téléphone : 514 931-0801 Télécopieur : 514 931-0437	Commande : (1453501) 2018-06-05 15 h 33 Transmission : 2018-06-05 15 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Optimum Consultants 80 avenue beaumont bureau 309 Montréal, QC, H2S1J3 NEQ : 1162012356	Monsieur Jean-Guy Handfield Téléphone : 514 522-1110 Télécopieur : 514 993-2631	Commande : (1458472) 2018-06-15 22 h 27 Transmission : 2018-06-15 22 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1183521001

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers

Objet :

Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 \$, incluant toutes taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1183521001 Optimum.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances,
Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-07

Cathy GADBOIS
Chef de section - Conseil et soutien financier
(en remplacement de Luis Felipe GUAL)
Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances



Dossier # : 1185965004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Génipro (STNH) inc. (417 374,23 \$, taxes incluses, honoraires 362 934,11 \$ + contingences 54 440,12 \$), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Génipro (STNH) inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17021;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-30 17:44

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185965004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Génipro (STNH) inc. (417 374,23 \$, taxes incluses, honoraires 362 934,11 \$ + contingences 54 440,12 \$), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actif : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actif et de développement.

Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI). Le nombre de projets est en croissance constante et la complexité des projets nécessite une présence accrue au chantier. Afin d'assurer la qualité d'exécution exigée par la Ville, l'assistance de Contrôleurs de chantier d'expérience est requise.

L'appel d'offres public (18-17021) pour trois (3) lots de services de contrôleurs de chantier, publié dans Le Devoir du 18 juin 2018, a offert aux soumissionnaires un délai de 31 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions soit le 19 juillet 2018. Trois (3) addenda ont été émis :

- Addenda 1, 18 juin 2018 : Report de la date d'ouverture afin de se conformer au nouveau délai de 30 jours pour la durée de publication des appels d'offres de plus 365 700 \$ selon la loi 155.
- Addenda 2, 26 juin 2018 : Réponses aux questions des soumissionnaires précisant une inclusion au contrat et clarifiant une contradiction entre le Devis et le Bordereau.
- Addenda 3, 9 juillet 2018 : Modification de la limite du nombre de contrat octroyé par soumissionnaire (1 contrat par soumissionnaire), précision sur la durée du contrat (3 ans) et ajout de l'option de renouvellement de 12 mois.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation

et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'Adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en contrôle de chantier pour les phases de construction ainsi que la période de garantie, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Contrat », « Devis - Services professionnels - Contrôleurs de chantier » et leurs annexes.

Les services professionnels de Contrôleur de chantier se résument comme suit:

1. assurer une présence en chantier régulière;
2. informer et conseiller le Chargé de projet de la Ville tout au long de la réalisation ;
3. assurer le soutien aux Chargés de projet de la Ville pour :
 - la gestion de la réalisation du projet;
 - la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au projet;
 - la communication avec les divers intervenants;
 - la résolution de conflit entre les divers intervenants;
 - le suivi des contrats avec l'entrepreneur et les fournisseurs externes, les occupants et les autres intervenants;
 - le suivi des obligations contractuelles des divers intervenants;
 - le suivi des visites de chantier et des réunions, etc.;
 - la mise en service des équipements.

De façon générale, les services des Contrôleurs de chantier seront assurés sur une base hebdomadaire de 35 heures à raison de 7 heures par jour. La présence au chantier est requise de jour pendant les heures normales de chantier, qui sont, à titre indicatif, de 7 h à 15 h. Cet horaire pourrait être ajusté en fonction des différents chantiers. Certains horaires atypiques (soir, nuit, fin de semaine) peuvent être prévus selon les projets. À la demande expresse du Directeur, l'Adjudicataire assurera la disponibilité des Contrôleurs de chantier, y compris en dehors des heures prévues, et ce, aux fins d'assurer une coordination maximale des intervenants du projet.

La liste prévisionnelle de projets incluse au Devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets de moyenne à grande envergure, le type de contraintes et le nombre de visites de chantier hebdomadaires requis. Elle représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets sur la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, réside entièrement à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués en début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. À moins d'indications contraires, les projets seront exécutés en mode traditionnel dans des bâtiments occupés. Les Contrôleurs de chantier assignés par l'Adjudicataire feront le suivi simultanément de plusieurs projets identifiés en fonction des contraintes spécifiques à chacun d'eux. Des services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au Bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder une entente-cadre à Génipro (STNH) inc. pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI.

Il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges :
Monsieur Lambert Guilbault

- Cima+ s.e.n.c.
- Colliers maîtres de projets inc.
- Englobe
- Génipro (STNH) inc.
- Les services Exp inc.
- Orin inc.
- SNC-Lavalin GEM Québec inc.
- Stantec Expert-conseil Itée

Trois (3) preneurs de cahier des charges ont remis des soumissions.

Cima+ s.e.n.c. a remis 3 offres de services distinctes, une pour chaque lot.

Colliers maîtres de projets inc. a remis une offre de services qualitative et trois (3) enveloppes de prix, une pour chaque lot.

Génipro (STNH) inc. a remis une offre de services qualitative et deux (2) enveloppes de prix, une le lot 2 et pour le lot 3.

Les trois (3) offres de services du lot 2 ont été jugées conformes.

L'offre de services de Colliers maîtres de projets inc. n'a pas obtenu la note de passage.

Cima+ s.e.n.c. a dû être déclaré non conforme, car il a été recommandé d'octroyer le lot 1 à ce dernier. (Voir le sommaire 1185965003.)

Génipro (STNH) inc. a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de son enveloppe de prix et à la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes - contrat 2	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences 15%	Total
Cima+ s.e.n.c. (lot 2)	-	-	-	-	-
Colliers maîtres de projets inc (lot 2)	68.38	-	-	-	-
Génipro (STNH) inc. (lot 2)	77.13	3.5	362 934,11 \$	54 440,12 \$	417 374,23 \$
Dernière estimation réalisée			349 361,60 \$	52 404,24 \$	401 765,84 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					15 608,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					3,88 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					n.a.

Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	n.a.
---	------

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2018. Un montant de contingences de 15% a été ajouté à chaque soumission pour couvrir les prolongations de chantier possibles.

La différence de 3,88 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

Génipro (STNH) inc. a obtenu un pointage de 77.13, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Génipro (STNH) inc. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas requise dans le cadre de la présente entente. Génipro (STNH) inc. n'a pas présenté une telle attestation.

Les membres du comité de sélection tenu le 25 juillet 2018 recommandent de retenir l'offre de Génipro (STNH) inc. pour le lot 2 pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers.

Cette recommandation disqualifie Génipro (STNH) inc. pour l'octroi du lot 3. Il en résulte que le lot 3 ne sera pas octroyé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, au fur et à mesure des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Seuls les chargés de projet de la DGPI le désirant pourront faire appel à cette entente. Puisque les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, elles pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 349 361,60 \$, taxes et contingences de 15 % incluses sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier.

Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de conception qui requerront ce type de services de suivi de chantier et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer au cocontractant l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour les Contrôleurs de chantier sont comparables aux taux horaires des contrats de gestion de projet en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services de Contrôleurs de chantier incluent notamment, selon les projets, le suivi de la documentation des certifications écologiques, des méthodes de protection de

l'environnement de l'entrepreneur en chantier et de la mise en service des équipements le tout en conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, les directives écologiques émises par celle-ci ainsi que les spécifications des architectes et ingénieurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution de l'instance compétente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Jabiz SHARIFIAN
En remplacement de madame Isabelle
Bonneau, c/d gestion de projets immobiliers
du 23 au 27 juillet 2018.

Tél : 514-872-7244
Télécop. : 514-280-3597

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2018-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

En remplacement de
monsieur Benoit Dagenais,
directeur général adjoint
intérim de la direction du
Service de la gestion et de
la planification immobilière
du 12 juillet au 5 août
2018.
Approuvé le : 2018-07-28

Dossier # : 1185965004

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet : Conclure avec la firme Génipro (STNH) inc. (417 374,23 \$, taxes incluses, honoraires 362 934,11 \$ + contingences 54 440,12 \$), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



Intervention 18-17021 Lot 2.pdfTableau résultats comité 18-17021 Lot 2.pdf



18-17021 pv.pdfliste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="Colliers Maîtres de projets inc."/>	<input type="text" value="pointage intérimaire inférieur à 70%"/>
<input type="text" value="CIMA + s.e.n.c."/>	<input type="text" value="obtention contrat 1"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Genipro (STNH) inc.	\$ 362 934,11	<input checked="" type="checkbox"/>	2

Information additionnelle

Dans le cadre de cet appel d'offres, les firmes avaient le choix de soumissionner sur un ou plusieurs contrats (lots) avec la possibilité d'avoir un seul contrat. Trois (3) firmes ont soumis d'offres et les trois l'ont fait pour le lot # 2, ce qui fait un total de trois (3) soumissions.

Motifs de désistement: Au moment de l'intervention, 2 avis de désistement étaient reçus: engagements dans d'autres projets ne permet pas d'effectuer le projet dans délai requis (1), pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué (1).

Préparé par : Le - -

18-17021 - Services professionnels en contrôle de chantier Lot 2	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Comité</i>		
FIRME	5%	10%	25%	30%	30%	100%	\$	Rang	Date	mercredi 25-07-2018	
Genipro	3,75	7,75	19,63	22,25	23,75	77,13	362 934,11 \$	3,50	1	Heure	9h00
Colliers Maitres de projets	2,88	6,00	15,00	25,00	19,50	68,38			Non conforme	Lieu	255 boul. Crémazie Est bureau 400 Salle gré à gré
CIMA +						-		-	Non conforme Lot 1		
						-		-			Multiplicateur d'ajustement
						-		-			10000
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet										



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17021

Numéro de référence : 1174877

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en contrôle de chantier

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
5146775918 6646-C Clark 5146775918 Montréal, QC, H2S 3E7	Monsieur Lambert Guilbault Téléphone : 514 677-5978 Télécopieur : 514 677-5918	Commande : (1460747) 2018-06-21 16 h 24 Transmission : 2018-06-21 16 h 24	2959023 - Addenda # 1 2018-06-21 16 h 24 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1459160) 2018-06-19 6 h 02 Transmission : 2018-06-19 6 h 02	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 6 h 02 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Colliers maîtres de projets inc. 1800, avenue McGill College, bureau 400 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.mhpm.com/fr	Monsieur Jean-Stephane Bédard Téléphone : 514 855-0606 Télécopieur :	Commande : (1459807) 2018-06-20 9 h 28 Transmission : 2018-06-20 9 h 28	2959023 - Addenda # 1 2018-06-20 9 h 28 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 8320, rue Pauline-Vanier Montréal, QC, H1J 3B5 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173	Commande : (1459584) 2018-06-19 15 h 14 Transmission : 2018-06-19 15 h 14	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 15 h 14 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel

	Télocopieur : 450 668-5532		2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Genipro (STNH) inc. 50 rue Saint-Charles Ouest suite 100 Longueuil, QC, J4H 1C6 http://www.genipro.com	Monsieur Patrick Littée Téléphone : 514 971- 9511 Télocopieur :	Commande : (1459016) 2018-06-18 14 h 39 Transmission : 2018-06-18 14 h 39	2959023 - Addenda # 1 2018-06-18 14 h 39 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télocopieur : 819 478-2994	Commande : (1458922) 2018-06-18 12 h 53 Transmission : 2018-06-18 12 h 53	2959023 - Addenda # 1 2018-06-18 13 h 47 - Courriel 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Orin inc. 1008 rue de la Cité des Pins Saint-Lin-Laurentides, QC, J5M2E7	Monsieur Charles Lamarche Téléphone : 514 436- 1640 Télocopieur :	Commande : (1459159) 2018-06-19 5 h 40 Transmission : 2018-06-19 5 h 40	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 5 h 40 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environnement-geosciences	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393- 8000 Télocopieur :	Commande : (1459227) 2018-06-19 8 h 23 Transmission : 2018-06-19 8 h 23	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 8 h 23 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils Itée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626- 2054 Télocopieur :	Commande : (1459430) 2018-06-19 11 h 39 Transmission : 2018-06-19 11 h 39	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 11 h 39 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel

2969082 - Addenda # 3
2018-07-09 14 h 30 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés



Dossier # : 1183220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur 5 ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour 5 ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023;
2. d'autoriser la réception d'un soutien financier de 44,75 M\$ provenant du MTESS;
3. d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 4,75 M\$ pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4. d'autoriser le report de 1 M\$ de l'an 1 de l'Entente administrative couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 et le 31 mars 2019 à l'an 2 de l'Entente couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;
5. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes;
6. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'Entente;
7. d'autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes transmises annuellement au MTESS; et,
8. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1183220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur 5 ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ par année, pour la période de 2013-2014 et de 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M\$ par année : une première fois en 2015, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois,

soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M\$, en attendant le dépôt du 3^e plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Québec, qui prévoyait le déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M\$, ce qui porte à 9 M\$ la somme totale reçue par la Ville pour la période de 2017-2018. Afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour prolonger l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M\$.

Comme prévu au PAGIEPS, de nouvelles Alliances pour la solidarité sont conclues avec l'ensemble des régions du Québec. C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal et le MTESS souhaitent convenir d'une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et signer le projet d'Entente

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

L'Entente administrative 2018-2023, en pièce jointe dans la section Intervention - Service des affaires juridiques, a été visée par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal et remplacera au 31 octobre 2018 celle couvrant la période 2013-2018. Cette nouvelle Entente vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Plus particulièrement, elle permet de financer :

- des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté; et,
- des initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville, à titre de gestionnaire de l'Entente administrative 2018-2023, s'engage à respecter les orientations et les normes du FQIS qui sont décrites à l'annexe 2 de l'Entente lors de l'utilisation des sommes qui lui sont confiées. De plus, elle a l'obligation de s'assurer que ses partenaires participent activement à la mise en place et au déploiement de cette Alliance pour la solidarité. Pour réaliser ce mandat, la Ville doit :

- investir une somme minimale de 3 M\$ par année en lutte contre la pauvreté;
- établir un partenariat formel afin d'assurer la cohérence des actions;
- établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues sont bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités;
- s'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en oeuvre de l'Entente administrative;
- élaborer le plan d'action de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! » qui sera adoptée par les instances municipales puis assurer sa mise en oeuvre;
- soumettre pour approbation du ministre, des propositions de modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au FQIS et de mécanisme de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier;
- jouer un rôle de premier plan dans la recherche de nouveaux partenaires financiers; et,
- si indiqué, soumettre à la Conférence administrative régionale des propositions en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville s'engage aussi à transmettre au MTESS au plus tard le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activités et un rapport financier adoptés par les autorités de la Ville pour la période allant du 1^{er} avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours. Relativement à cette demande, il est proposé que le directeur général de la Ville soit délégué pour y donner suite. De plus, la Ville, en collaboration avec le MTESS, devra produire un bilan pluriannuel à la fin de la troisième année du plan d'action gouvernemental, soit le 31 mars 2021. L'objectif poursuivi par la réalisation de ce bilan est de produire une analyse descriptive globale des actions réalisées et de poser un regard critique sur ces dernières afin d'apporter, si nécessaire, les changements appropriés.

Pour la première année de l'Entente administrative 2018-2023, soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019, une somme de 4,75 M\$ sera consacrée pour assurer la continuité de près de 400 projets actuellement en cours et adoptés par les instances municipales dans le cadre de l'Entente administrative 2013-2018. Rappelons qu'afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) se sont entendus pour prolonger l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M\$.

L'ajout d'un million de dollars dès la première année de l'Entente administrative 2018-2023 répond à une demande formulée par la Ville afin de bonifier les sommes allouées à la lutte contre la pauvreté à Montréal. Considérant par ailleurs que les travaux entourant le déploiement de la stratégie de mise en oeuvre de cette nouvelle Alliance pour la solidarité ne se termineront qu'à l'automne 2018, il est proposé de reporter cette somme à l'an 2 de l'Entente, soit la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Les champs d'activités soutenus par cette Entente

- Soutien dans les arrondissements et les Villes liées, à des activités et des projets destinés à des personnes et à des groupes vulnérables
- Mise en place, dans plusieurs territoires de l'agglomération de Montréal :
 - d'un fonds de solidarité en sécurité alimentaire et en itinérance;
 - d'un fonds d'insertion socio-économique pour les immigrants et les jeunes;
 - de projets dans les domaines de l'accessibilité universelle, de l'accompagnement loisirs, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la prévention au décrochage scolaire et l'insertion socio-économique des jeunes, des problématiques socio-urbaines, de l'itinérance, de la revitalisation urbaine intégrée, de la sécurité alimentaire, de la sécurité urbaine et du soutien à la vie communautaire de projets s'adressant à la famille et à la petite enfance, aux jeunes, aux Autochtones et aux personnes âgées;
 - de tout autre projet susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Soutien aux Tables de quartier afin qu'elles suscitent des actions qui favoriseront la mise en place de projets en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale
- Frais d'administration générale dédiés à la réalisation de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

L'analyse d'un modèle de répartition des sommes qui seront allouées aux arrondissements, aux Villes liées ainsi qu'au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023 est en cours. Un groupe de travail sous la gouverne du SDSS collabore depuis quelques mois à la révision et à l'identification de divers indicateurs devant permettre de répartir les fonds et mesurer la pauvreté dans le contexte montréalais. Le résultat de ces travaux sera présenté à l'automne 2018, pour approbation, aux instances municipales.

Un comité de travail formé de représentants provenant de la Ville et du MTESS se réunira au moins trois fois par année pour identifier les enjeux et les défis montréalais liés à la gestion de l'Entente administrative et identifier les pistes de solutions adaptées à ces derniers. Ce lieu permettra aussi de créer un espace de réflexion et de discussion autour de la lutte à la pauvreté à Montréal qui, à terme, pourrait proposer un partenariat Ville-MTESS renouvelé.

JUSTIFICATION

Depuis le début de l'année 2018, le SDSS discute avec le MTESS afin de signer une nouvelle Alliance pour la solidarité. Quelques éléments ont retardé cette signature, notamment la demande du Conseil du trésor de réviser le FQIS qui finance les Alliances pour la solidarité. Puis, la nécessité d'arrimer le futur Plan d'action de développement social de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! » au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. La prolongation de l'Entente 2013-2018 jusqu'au 31 octobre 2018 a permis d'assurer la continuité de la majeure partie des initiatives menées en 2017 et de soutenir de nouvelles initiatives issues des appels de projets lancés au niveau local et régional. Cette nouvelle Entente administrative pluriannuelle et bonifiée permettra, quant à elle, d'intensifier la mobilisation et la concertation de tous les acteurs autour des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de cette nouvelle Entente administrative, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur 5 ans, dont les versements sont répartis sur les exercices financiers suivants : 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023. D'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes.

La dépense sera en totalité assumée par l'agglomération étant entendu que la lutte à la pauvreté est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Pour la durée de l'Entente administrative, il sera possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante si la Ville en fait la demande au MTESS et qu'elle obtient son accord. Toutefois, le solde non engagé au 31 mars 2023 de cette Entente administrative sera retourné au MTESS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soutenus dans le cadre de l'Entente administrative s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement octroyé par le MTESS depuis bientôt 15 ans permet à l'Agglomération de Montréal de soutenir annuellement plus de 400 projets de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale qui ne pourraient se réaliser sans cette aide financière. La signature d'une nouvelle Entente administrative pluriannuelle permettra aux arrondissements et au SDSS de poursuivre certains projets qui répondent aux besoins identifiés par les principaux acteurs locaux et régionaux, mais aussi de développer des initiatives novatrices inspirées des meilleures pratiques afin de lutter efficacement contre la pauvreté.

La Ville en s'assurant de mettre en oeuvre cette nouvelle Entente administrative avec la collaboration de ses partenaires maximise les retombées de ses actions et s'assure que les interventions soutenues sont bien ancrées dans les quartiers et répondent aux priorités que ceux-ci ont établies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les opérations liées aux communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au Protocole de communication publique convenu entre les deux parties, en Annexe 3 du projet d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2018 Présentation au comité exécutif

Août 2018 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

Tél : (514) 872-7254

Télécop. : (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél :

514 872-7879

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité sociale et
des sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1183220003**Unité administrative responsable :**

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur 5 ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Prendre note que notre Direction n'a vérifié que l'entente et non les annexes.

FICHIERS JOINTS[Protocole entente Ville Montréal.pdf](#)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-25

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

**ENTENTE ADMINISTRATIVE
SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ**

ENTRE : Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, responsable du Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), représentée par la sous-ministre, M^{me} Line Bérubé;

Ci-après désigné le « Ministre »

ET : La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par M^e Yves Saindon, greffier, autorisé en vertu de la résolution adoptée par le conseil d'agglomération CG06 0006;

Ci-après désignée la « Ville »

Ci-après désignés collectivement les « parties »

ATTENDU QUE la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7, article 46);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et la Ville ont conclu une entente le 8 décembre 2016 intitulée : *Le « Réflexe Montréal » - entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole;*

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté le 21 septembre 2017 la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (L.Q. 2017, chapitre 16) reconnaissant ainsi le statut particulier de Montréal à titre de métropole du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a dévoilé le 10 décembre 2017 le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (le plan d'action gouvernemental), dans lequel il est prévu, à la mesure 11, la conclusion d'Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reconnaît l'expertise acquise depuis 2003 par la Ville dans la détermination d'enjeux prioritaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE la Ville a dévoilé en juin 2017 la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles! » (la Politique de développement social), laquelle porte une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique et culturelle;

- ATTENDU QU'** une entente administrative sur la gestion du Fonds dans le cadre des alliances pour la solidarité, ci-après l'« Alliance pour la solidarité 2013-2018 », a été signée entre les parties aux présentes le 28 janvier 2013 pour mener à l'élaboration d'un plan d'action régional visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec et la Ville souhaitent maintenir leur collaboration en concluant une nouvelle Alliance pour la solidarité arrimée avec la mise en œuvre de la politique de développement social;
- ATTENDU QUE** la lutte contre la pauvreté est une priorité pour la Ville qui y a investi une somme de 13 M\$ en 2017;
- ATTENDU QUE** les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté sont de compétence d'agglomération et s'étendent à l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal (annexe de l'article 37 du décret d'agglomération 1229-2005);
- ATTENDU QUE** la présente entente administrative confie à la Ville la gestion des fonds octroyés par le Ministre dans le cadre des Alliances pour la solidarité;
- ATTENDU QUE** la conclusion d'une Alliance pour la solidarité permettra de mieux piloter la lutte contre la pauvreté au niveau local, supralocal et régional et d'établir une meilleure coordination et planification des activités.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Objet de l'entente administrative

L'entente a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, pour un total de 50 M\$), dont les versements sont répartis sur cinq exercices financiers, tel qu'il est spécifié à l'article 3, aux fins du financement d'une Alliance pour la solidarité pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de développement social présenté à l'annexe 1.

2. Champs d'intervention

L'Alliance pour la solidarité constitue une réponse à la volonté du gouvernement de soutenir le déploiement des actions régionales, supralocales et locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle vise à développer sur le territoire une stratégie globale et intégrée en favorisant la mobilisation et la concertation de tous les acteurs et en offrant la souplesse nécessaire à une réelle redéfinition du rôle des milieux quant à l'inclusion sociale et économique de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Les résultats de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de développement social devront traduire cette volonté.

3. Obligations du Ministre

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect des mesures, programmes et politiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'engagement financier de 44,75 M\$ pris par le Ministre, dans la présente entente, représente la contribution pour la période débutant le 1^{er} novembre 2018 et se terminant le 31 mars 2023. Les versements sont répartis sur cinq exercices financiers. L'ajout des 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, porte les investissements totaux du Ministre à 50 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

Le Ministre verse à la Ville sa contribution financière selon les modalités suivantes dans le respect des obligations prévues à l'article 4 :

- 4,75 M\$ à la signature de la présente entente;
- 5 M\$ au plus tard le 31 mai 2019, à la suite du dépôt du plan d'action de la politique, lequel sera annexé à la présente entente;
- 5 M\$ au plus tard le 30 novembre 2019, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1^{er} novembre 2018 et se terminant le 31 mars 2019;
- 5 M\$ au plus tard le 31 mai 2020;
- 5 M\$ au plus tard le 30 novembre 2020, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020;
- 5 M\$ au plus tard le 31 mai 2021;
- 5 M\$ au plus tard le 30 novembre 2021, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021;
- 5 M\$ au plus tard le 31 mai 2022;
- 5 M\$ au plus tard le 30 novembre 2022, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022.

Les versements seront effectués à la suite de l'acceptation des rapports prévus selon l'article 4.1.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément à l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre c. A-6.001).

4. Obligations de la Ville

En vertu des Orientations et normes du Fonds présentées à l'annexe 2, la Ville se voit confier la gestion de fonds octroyés par le Ministre et, à ce titre, elle s'engage à respecter ce cadre normatif lors de l'utilisation des sommes d'argent qui lui seront confiées.

Dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, la Ville a le mandat de favoriser la mise en place d'initiatives novatrices ou inspirées des meilleures pratiques qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour réaliser ce mandat, elle doit :

- investir une somme minimale de 3 M\$ par année;
- établir un partenariat formel afin d'assurer la cohérence des actions;
- établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues soient bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités;
- s'assurer de la participation de personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de l'entente;
- élaborer le plan d'action de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! » qui sera adopté par les instances municipales, puis assurer sa mise en œuvre. Ce plan d'action prendra en compte les éléments mentionnés à l'article 9 des Orientations et normes du Fonds présentées à l'annexe 2;
- soumettre, pour approbation du Ministre, des propositions de modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au Fonds et de mécanismes de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier;
- jouer un rôle de premier plan dans la recherche de nouveaux partenaires financiers;
- le cas échéant, soumettre à la Conférence administrative régionale des propositions en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville doit s'assurer que ses partenaires participent activement à la mise en place et au déploiement de cette Alliance pour la solidarité. La collaboration doit se faire dans un souci de transparence et d'inclusion de tous les partenaires. Il est essentiel de veiller à ce que les partenaires associés à la démarche soient représentatifs des secteurs, des intérêts

et des groupes concernés sur le territoire visé. L'information concernant la démarche doit être accessible à l'ensemble de la communauté.

Les sommes utilisées doivent permettre soit de compléter le financement d'une intervention qui ne pourrait se concrétiser sans cet apport, soit d'encourager la contribution d'autres partenaires (ressources financières, humaines ou matérielles) ou d'autres bailleurs de fonds.

Une partie de la contribution versée par le Ministre à la Ville pourra être utilisée pour couvrir des frais de gestion (ressources humaines et matérielles), dédiés à la réalisation de la présente entente, jusqu'à un maximum de 1,5 M\$ pour les cinq années.

Les sommes versées par le Ministre provenant de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, mais non utilisées, sont reportées dans le cadre de la présente entente et doivent être utilisées aux seules fins prévues dans celle-ci. Au cours de cette entente, il est possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante si la Ville en fait la demande au Ministre et qu'elle obtient son accord. Toutefois, le solde non engagé au 31 mars 2023 de cette entente administrative sera retourné au Ministre.

4.1 Reddition de comptes annuelle

Dans le cadre de cette entente, la Ville transmet au Ministre, au plus tard le 30 septembre de chaque année, un rapport annuel d'activités de l'Alliance (incluant un rapport financier), adopté par les autorités de la Ville pour la période allant du 1^{er} avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours.

Le premier rapport annuel d'activités de la présente entente sera déposé au plus tard le 30 septembre 2019. Il couvrira, malgré les modifications apportées le 10 juillet 2018 à l'article 4.1 de de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, la période débutant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019. Il est entendu que la Ville n'a plus à déposer au plus tard le 30 avril 2019 le dernier rapport annuel visé à l'article 4.1 de ces modifications. Le dernier rapport annuel d'activités de la présente entente sera, pour sa part, déposé au plus tard le 30 septembre 2023.

La Ville dépose un rapport regroupant toutes les données colligées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Ce rapport annuel d'activités doit contenir minimalement ce qui suit :

- La portée (orientation et territoire) de l'Alliance pour la solidarité et sa planification annuelle;
- La contribution des partenaires de l'Alliance et des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de l'entente;
- La liste des interventions, projets ou ententes conclues dans l'année présentant :
 - le nom de l'organisme et, s'il y a lieu, de l'initiative;
 - les coordonnées (arrondissement ou ville, circonscription électorale);
 - la durée de l'entente (dates de début et de fin);
 - le montant accordé, la justification de son utilisation et les fins pour lesquelles il a été utilisé.
- Les sommes consacrées dans le cadre de l'entente pour les frais de gestion.

Le Ministre et la Ville conviendront des modalités de dépôt du rapport annuel d'activités de l'Alliance, ainsi que de toute information additionnelle devant y être présentée.

4.2 Bilan pluriannuel

La Ville, en collaboration avec le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, devra produire un bilan pluriannuel à la fin de la troisième année du plan d'action gouvernemental, soit pour le 31 mars 2021. Ce bilan couvrira les activités réalisées depuis le 1^{er} avril 2018 dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.

L'objectif de cet exercice est distinct de la reddition de comptes annuelle. Le bilan se veut une analyse descriptive globale des actions posées en regard des objectifs poursuivis dans le plan d'action de la Politique de développement social afin de mieux se repositionner, si nécessaire, pour les actions à venir.

Le bilan pluriannuel comprendra quatre volets, en lien avec le plan d'action de la Politique de développement social présenté à l'annexe 1 :

- un bilan descriptif des principales initiatives, en fonction des engagements pris dans le plan d'action (ce bilan pourrait inclure les objectifs visés, les secteurs d'intervention en matière de développement social, les types d'activités ou de services, la clientèle visée et les informations pertinentes en lien avec l'analyse différenciée selon les sexes);
- un bilan des processus (concertation des partenaires, mobilisation des citoyens, planification, apprentissage collectif, facteurs facilitants et obstacles rencontrés);
- un bilan des résultats atteints;
- un bilan des principales retombées perçues sur les populations et les territoires ciblés.

La Ville pourra être appelée à collaborer aux travaux initiés par le Ministre pour la réalisation d'évaluation, de recherche et pour la production documentaire et la diffusion des résultats.

4.3 Modalités administratives

La Ville gère les fonds octroyés selon les modalités suivantes :

- utilise l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente entente aux fins qui y sont prévues et en conformité avec les Orientations et normes du Fonds présentées à l'annexe 2. Cette aide ne peut en aucun cas servir à payer des frais pour l'embauche d'un employé d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes qu'elle désire subventionner ou aider;
- tient des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation des contributions financières du Ministre, de la Ville et de tout autre partenaire, le cas échéant, et fournit au Ministre tout document pertinent quant à l'utilisation de ces sommes;
- participe aux activités d'évaluation des actions entreprises avec les représentants du Ministre;
- permet au représentant du Ministre, ou à toute autre personne que celui-ci autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la Ville et prendre copie de tout document jugé nécessaire;
- permet au Vérificateur général du Québec d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente.

5. Durée de l'entente

La présente entente débute le 1^{er} novembre 2018 et prend fin le 31 mars 2023, à l'égard des obligations financières du Ministre. Le dernier rapport annuel d'activités de l'entente seront remis par la Ville au Ministre au plus tard le 30 septembre 2023, tel que prévu à l'article 4.1.

6. Comité conjoint

Les parties conviennent de former un comité conjoint composé d'au moins deux représentants de la Ville mandatés par la Direction du Service de la diversité sociale et des sports et d'au moins deux représentants du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le comité qui sera coordonné par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales devra être mis en place à la signature de la présente entente conclue dans le cadre de l'Alliance pour la Solidarité et aura pour mandat d'en effectuer le suivi. Les membres du comité ont l'obligation de se rencontrer minimalement trois fois par année.

7. Communications

Les parties conviennent que toute annonce publique, que ce soit l'annonce de la signature de la présente entente ou de toute initiative, doit respecter les modalités d'un protocole de communication publique prévu à l'annexe 3.

La Ville autorise le Ministre à transmettre, sur une base confidentielle, toute information ou tout document concernant cette entente aux ministères et organismes du gouvernement qui peuvent être concernés par l'octroi de la contribution financière.

8. Déontologie

La Ville doit prendre les mesures requises pour éviter que ses représentants et employés ne se placent dans des situations de conflit d'intérêts. La Ville doit aussi s'assurer, dans la mesure du possible, que les organismes qu'elle subventionne ne se placent pas dans une situation de conflit d'intérêts.

9. Responsabilité

D'une part, la Ville assume seule toute responsabilité à l'égard des tiers et assume seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande relativement aux actions qu'elle entreprend en vertu de la présente entente. D'autre part, elle tient indemne et prend fait et cause pour le Ministre ou le gouvernement du Québec advenant toute réclamation pouvant découler de cette entente.

10. Modification à l'entente

Les parties peuvent, en tout temps, convenir de modifier la présente entente. Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les parties. Cet avenant fait partie intégrante de la présente entente.

11. Défaut

En cas de défaut de la Ville de respecter les engagements auxquels elle souscrit en vertu de la présente entente, le Ministre lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si la Ville ne remédie pas au défaut, le Ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit la Ville;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à la Ville de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à la Ville à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au Ministre.

12. Annexes

Les annexes de la présente entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

13. Avis

Tout avis qui doit être donné en vertu de la présente entente doit être adressé par courrier recommandé ou par messenger comme suit :

Pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Madame Lucie Goulet
Directrice
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
425, rue Jacques-Parizeau, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Pour la Ville de Montréal :

Madame Johanne Derome
Directrice
Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Chaque partie doit aviser par écrit du changement de son représentant conformément au présent article.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES.

Pour le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Madame Line Bérubé, sous-ministre

Signé à _____, ce _____

Pour la Ville de Montréal

M^e Yves Saindon, greffier

Signé à _____, ce _____

ANNEXE 1

**LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
« MONTRÉAL DE TOUS LES POSSIBLES! »**

ANNEXE 2
ORIENTATIONS ET NORMES
DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

1. Description et objectif

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

Le Fonds soutient principalement :

- le financement des ententes conclues par le ministre responsable de l'application de la Loi (ministre) avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale (partenaires) relatives à la réalisation d'initiatives visant les mêmes objectifs et respectant les orientations et normes du Fonds, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les objectifs du Fonds sont de :

- mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à se concerter afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à planifier la réalisation des initiatives structurantes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur leur territoire et à en assurer le suivi;
- soutenir financièrement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui répondent aux priorités identifiées au plan régional et local et, au plan national, ainsi qu'aux priorités identifiées par le ministre;
- favoriser la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Définitions

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) « Partenaires » :
Tout organisme qui signe une entente avec le ministre auprès d'un territoire ou d'une population donnée.
- b) « Organismes » :
Toute entité qui est déclarée admissible à recevoir un financement du Fonds et qui reçoit les sommes directement du ministre ou par l'intermédiaire des partenaires, pour réaliser une initiative.
- c) « Initiatives » :
Toute action qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui constitue une demande admissible au Fonds.
- d) « Entente » :
Accord qui intervient entre le ministre, un partenaire ou un organisme afin de recevoir un financement du Fonds.
- e) « Plan d'action » :
Planification régionale conçue en concertation avec les acteurs concernés et faisant l'objet d'un consensus entre ceux-ci. Basé sur une bonne connaissance de la situation, le plan d'action doit faire état des problématiques et des enjeux locaux et régionaux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, préciser les priorités retenues, fixer des objectifs et spécifier des moyens à prendre et les résultats attendus.

3. Territoires d'interventions et planifications

Le Fonds peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte notamment de ses orientations, ainsi que des planifications stratégiques régionales. Il soutient des initiatives dans les territoires à concentration de pauvreté qui sont identifiés par les partenaires au niveau local ou régional ou par le ministre au niveau national.

Les partenaires qui agissent à titre d'intermédiaire pour le financement d'organismes admissibles au Fonds doivent se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants de leur milieu.

4. Répartition budgétaire

Le ministre établit une répartition budgétaire régionale et nationale du Fonds.

À partir de la répartition régionale, le ministre détermine les budgets à accorder aux régions en fonction notamment de l'importance relative des zones de pauvreté. Les sommes prévues dans ces budgets seront versées aux partenaires pour soutenir des initiatives locales ou régionales.

La répartition précise également les budgets destinés aux organisations autochtones.

5. Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les personnes morales à but non lucratif;
- les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

6. Organismes non admissibles

Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les Centres intégrés de santé et de services sociaux et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

VERSEMENT DES SOMMES AUX PARTENAIRES TIRÉES DU FONDS

7. Versement des sommes

Le versement des sommes prévues dans les ententes de partenariat en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale favorisera la mobilisation et la concertation locale et régionale. Le ministre confie la gestion de ces enveloppes uniquement aux partenaires signataires de l'entente, en respect des orientations et des normes du Fonds. Ces ententes seront conclues entre le ministre et :

- **des tables régionales de lutte contre la pauvreté créées ou désignées par les élus des régions du Québec :**
 - Bas-Saint-Laurent;
 - Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - Capitale-Nationale;
 - Mauricie;
 - Estrie;
 - Montréal;
 - Outaouais;
 - Abitibi-Témiscamingue;
 - Côte-Nord;
 - Nord-du-Québec, secteur Jamésie;
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - Chaudière-Appalaches;
 - Laval;
 - Lanaudière;
 - Laurentides;
 - Montérégie;
 - Centre-du-Québec.

- **les organisations autochtones** qui ont créé une mobilisation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de la dernière Alliance pour la solidarité¹ :
 - Administration régionale Kativik (ARK);
 - Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations, du Québec et du Labrador (CSSSPNQL);
 - Gouvernement de la Nation crie (GNC).

L'ensemble du territoire du Québec pourra être couvert par ces ententes.

Les sommes visées par ces versements effectués dans le cadre de ces ententes sont portées au débit du Fonds.

8. Dépenses admissibles

8.1 Sont admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les coûts pour la préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation, jusqu'à concurrence des montants prévus aux ententes, le cas échéant;
- le versement de soutien financier à des organismes admissibles pour la réalisation d'initiatives;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la mise en œuvre de l'entente;
- les dépenses encourues par tout citoyen ayant accepté l'invitation de participer, à titre personnel, aux travaux de préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

8.2 Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

8.3 Modalités de versement :

Le ministre verse une première tranche des sommes prévues à l'entente au moment de sa signature.

Les sommes restantes sont versées selon des modalités et à des étapes précisées dans l'entente.

9. Présentation d'un plan d'action

Les partenaires soumettront au ministre, pour approbation, un plan d'action, lequel identifiera notamment :

- les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale spécifiques à leur région ou territoire;
- la structure de gouvernance régionale retenue;
- la démarche globale de mobilisation des intervenants locaux et régionaux;
- les zones de dévitalisation de la région ou du territoire à privilégier;
- les engagements de leurs partenaires, y compris la participation de personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, au processus régional;
- les modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région ou son territoire et auprès des autres régions;
- les indicateurs utilisés pour le suivi des résultats des initiatives soutenues.

¹ L'Alliance pour la solidarité correspond aux ententes de délégations du Fonds intervenues dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

Des changements ou ajustements pourront y être apportés tout au long de la durée de l'entente. Le partenaire soumettra ces modifications au ministre pour approbation, le cas échéant.

10. Ententes

Des ententes sont conclues avec les partenaires et les organismes admissibles, lesquelles prévoient notamment les éléments suivants :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination, de concertation et de suivi périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes;
- les attentes en matière de reddition de comptes;
- la durée de mise en œuvre;
- les mesures de vérification.

Les présentes orientations et normes, de même que les plans d'action acceptés par le ministre, feront partie intégrante de ces ententes.

11. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du ministre, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Prolongation ou reconduction de l'entente Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à sa réussite. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par le partenaire et approuvée par le ministre.

12. Utilisation de l'aide financière

Les partenaires doivent s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle leur est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Les sommes versées aux partenaires pour une année spécifique qui ne sont pas utilisées au cours de cette année sont, le cas échéant, reportées, avec les intérêts, à l'année suivante si l'entente n'est pas terminée.

13. Reddition de comptes

Les partenaires doivent rendre compte au ministre de sommes qui leur sont versées. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport annuel d'activités selon le canevas convenu avec le partenaire;
- le rapport financier des sommes consenties pour l'entente adopté par les autorités du partenaire;
- le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière;
- tout autre document jugé nécessaire par le ministre.

Elle est faite annuellement à la date précisée dans l'entente.

14. Défaut

En cas de défaut du partenaire de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le ministre lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si le partenaire ne remédie pas au défaut, le ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant le partenaire par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre au partenaire de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée au partenaire à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au ministre.

SOUTIEN À DES INITIATIVES PAR LE MINISTRE OU PAR LES PARTENAIRES

15. Initiatives admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds les initiatives suivantes :

- les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- les initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

16. Sélection

Critères de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les initiatives soumises seront appréciées, notamment, selon les éléments suivants :

- les retombées de l'initiative sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- les caractéristiques de l'initiative, notamment les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence et l'originalité des activités prévues;
- le réalisme de la planification;
- la capacité de l'organisme à réaliser l'initiative :
 - grâce à son expertise et à celle de ses partenaires,
 - grâce à sa capacité financière;
- la diversité des contributions financières;
- l'étendue du territoire et la densité démographique;
- le caractère novateur et structurant de l'initiative;
- la présence d'appuis à l'initiative dans le milieu;
- l'existence d'un potentiel de financement récurrent des activités découlant de l'initiative après la période de subvention.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les critères de sélection qui seront utilisés pour apprécier les initiatives soutenues par les partenaires seront similaires à ceux utilisés pour les initiatives soutenues par le ministre. De plus, la pertinence de l'initiative soumise par rapport aux objectifs des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devra être considérée. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le ministre.

Mécanismes de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Le ministre sélectionnera les initiatives, en fonction des priorités déterminées en cours d'année. Celles-ci seront soumises à l'attention du ministre pour approbation.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires devront soumettre au ministre une proposition de mécanisme de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier. Cette proposition devra spécifier, notamment, les modalités organisationnelles et la fréquence selon lesquelles la sélection sera réalisée.

17. Aide financière et versements

Calcul de l'aide financière

Le montant de l'aide financière versée en soutien à l'initiative sélectionnée sera déterminé sur la base des critères présentés à l'article 16. Critères de sélection.

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre, ce montant ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce montant ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins de ce calcul, les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles ou non admissibles.

Dépenses admissibles

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Dépenses non admissibles

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

Cumul des aides gouvernementales

Le cumul maximal des aides gouvernementales comprend le total des aides financières accordées, incluant les aides remboursables considérées à 100 % de leur valeur, pour des coûts admissibles du projet par l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales.

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre, ce cumul ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce cumul ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins des règles du cumul des aides financières, le terme entités municipales comprend les organismes municipaux au sens de l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A. 2.1).

Dans la détermination de la contribution minimale de l'organisme, la valeur du service rendu par les ressources bénévoles n'est pas comptabilisée.

Les contributions non financières ne sont pas considérées au titre du calcul du cumul de l'aide gouvernementale.

Il est à noter que la contribution du Fonds est considérée comme une contribution gouvernementale.

Modalités de versement

- Le ministre (ou le partenaire, le cas échéant) verse, à la signature de l'entente, une première tranche de l'aide financière;
- Le montant résiduel de l'aide financière est versé selon des modalités et des étapes précisées dans l'entente;
- Le dernier versement est conditionnel à l'acceptation des documents relatifs à la reddition de comptes exigée par le ministre (ou par le partenaire, le cas échéant).

18. Présentation d'une initiative

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les organismes qui déposent une demande doivent fournir :

- le contexte, les objectifs et les résultats attendus;
- les retombées anticipées;
- les activités prévues et le calendrier de réalisation;

- les ressources humaines, matérielles et financières totales nécessaires à la réalisation de l'initiative;
- les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds;
- le montant demandé et un état détaillé de son utilisation;
- la mention des organismes associés à la réalisation;
- le dernier rapport d'activités disponible;
- le rapport financier du dernier exercice complété, produit par un expert-comptable.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires détermineront les modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au Fonds. Ces modalités sont approuvées par le ministre.

19. Ententes

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les initiatives retenues font l'objet d'une entente entre le ministre et l'organisme admissible à une aide financière.

Les ententes prévoient notamment :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination et de suivi;
- les objectifs, attentes et indicateurs de résultats;
- la durée de mise en œuvre;
- la reddition de comptes;
- les mesures de vérification.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les initiatives retenues par les partenaires font également l'objet d'une entente. Une telle entente aura une structuration similaire aux ententes conclues entre le ministre et les organismes soutenus directement par lui. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu et en respect des orientations et normes du Fonds.

20. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du ministre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à la réussite de l'initiative. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par l'organisme, et approuvée par le ministre ou par le partenaire, le cas échéant.

21. Utilisation de l'aide financière

L'organisme doit s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle lui est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Dans le cadre des initiatives pluriannuelles, le ministre ou le partenaire se réserve le droit de réévaluer à la baisse, en fonction des besoins réels, le montant accordé à l'organisme pour l'année visée dans le cas où ce dernier afficherait un actif net non affecté au dernier exercice financier supérieur à 50 % des dépenses totales pour ce même exercice financier.

22. Reddition de comptes

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les organismes recevant directement un financement du ministre doivent rendre compte de l'aide financière obtenue. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;

- le rapport financier comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le ministre;
- tout autre document jugé nécessaire par le ministre.

Elle est soumise annuellement, à une date précisée dans l'entente. Cette fréquence peut être adaptée en tenant compte des besoins d'information du ministre et du calendrier de réalisation de l'initiative. De telles adaptations figureront alors dans l'entente.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les organismes recevant un financement par l'intermédiaire des partenaires rendent compte directement au partenaire.

Cette reddition de comptes est soumise annuellement, à une date précisée dans l'entente, et inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;
- le rapport financier, comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le partenaire;
- tout autre document jugé nécessaire par le partenaire.

Certaines adaptations au contenu de la reddition de comptes et à sa fréquence de transmission pourront être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le ministre.

23. Défaut

En cas de défaut de l'organisme financé à même le Fonds de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le ministre ou le partenaire lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si l'organisme ne remédie pas au défaut, le ministre ou le partenaire peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant l'organisme par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à l'organisme de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à l'organisme à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et/ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au ministre ou au partenaire.

24. Suivi de l'aide financière accordée Indicateurs

En plus de ceux retenus par les partenaires dans les plans d'action, les indicateurs ci-après seront utilisés pour effectuer le suivi de l'aide financière accordée:

- Le nombre d'initiatives soutenues directement par le ministre et par les partenaires dans le cadre des ententes de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs aux ententes de délégation du Fonds

- Le nombre d'ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds conclues sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;
- Le pourcentage du territoire du Québec couvert par une entente de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation

- Représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds;
- Correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;
- Proportion des alliances qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;

- Proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

Indicateurs relatifs à la réussite des projets

- Proportion des initiatives complétées par rapport à celles démarrées;
- Proportion des initiatives qui atteignent, à terme, les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient données;
- Proportion des initiatives réalisées en intersectorialité (portées par plusieurs organisations de secteurs différents).

25. Fin de validité des orientations et normes

Ces normes sont valides jusqu'au 31 mars 2023.

**PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE
DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS
D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA
SOLIDARITÉ**

1. LE CONTEXTE

Les Alliances pour la solidarité contiennent une clause sur les communications qui indique que « *les parties conviennent que toute annonce publique relative à la présente entente doit respecter les modalités d'un protocole de communication publique convenant aux deux parties* » (article 7).

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les organismes signataires dans la gestion de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, ci-dessous nommée l'Entente.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Le présent protocole de communication publique s'applique à l'ensemble des organismes avec qui le gouvernement du Québec a signé des Alliances pour la solidarité.

2.2 Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) doit être informé au préalable de l'ensemble des annonces publiques liées aux projets financés dans le cadre de l'Entente et avoir la possibilité de prendre part à ladite annonce.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- le titre du ou des projets;
- la contribution financière du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- la nature du ou des projets;
- les partenaires de l'entente, dont le MTESS.

Les moyens utilisés doivent respecter le Programme d'identité visuelle gouvernementale et être approuvés par le MTESS.

3. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

3.1 Les organismes doivent, 15 jours ouvrables avant toute annonce publique liée à l'Entente, transmettre au MTESS l'information relative au projet soutenu et à l'annonce qui en découle. Cette information doit être transmise à la direction régionale de Services Québec concernée.²

3.2 Dans le cas où le ou les projets soutenu(s) donnent lieu à une annonce publique, celle-ci est organisée en collaboration entre la Direction des communications du MTESS, la Direction régionale de Services Québec et l'organisme impliqué.

4. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

4.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de cette entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. Les organismes signataires des Alliances pour la solidarité sont responsables d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elles signent avec les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente.

4.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :
Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, ou rémunérés à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doivent mentionner sur le document que

² Minimale, la Direction régionale doit être informée de toute annonce publique. Celle-ci devra effectuer les liens avec la Direction des communications du MTESS et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

celui-ci, ou le projet auquel il se réfère, a été financé par le Fonds québécois d'initiatives sociales, administré par le MTESS.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la participation du MTESS doit être mentionnée.

Par ailleurs, si le projet d'un organisme donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier le MTESS à y participer, et ce, au moins 15 jours ouvrables à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au projet subventionné, sur accord du MTESS et de l'organisme signataire de l'Alliance pour la solidarité.

Dossier # : 1183220003

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur 5 ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1183220003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-25

Cédric AGO
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1175323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi ² , situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses. Bâtiment 8083

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société des directeurs des musées Montréalais, pour une période de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014, des espaces de réserves pour les fins de préservation et de conservation des collections muséales, situés au 333, rue Peel, d'une superficie de 16 903 pi², moyennant un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 10:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi ² , situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses. Bâtiment 8083

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 août 2000, le comité exécutif de la Ville de Montréal appuyait le projet d'un nouveau Centre des collections du patrimoine muséal (CCPM) conforme aux normes muséologiques de conservation et offrait son support à la Société des directeurs des musées montréalais (SDMM) dans sa recherche de financement public. De plus, le comité exécutif donnait son accord de principe à l'effet d'occuper dans le CCPM des espaces de réserve pour les collections archéologiques, artistiques et entomologiques municipales. En novembre 2001, les Gouvernements du Québec et du Canada confirmaient leur contribution financière de 6 M\$ chacun, afférente aux coûts d'immobilisations requis pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment du 333, rue Peel, propriété de l'École des technologies supérieures (ÉTS).

L'ÉTS loue à la SDMM, plusieurs étages à l'intérieur de l'immeuble situé au 333, rue Peel, à Montréal, pour les fins d'entreposage normé répondant aux besoins spécifiques des musées. Le bail liant l'ÉTS et la SDMM est d'une durée de 30 ans et viendra à échéance au 31 octobre 2032.

La SDMM est un organisme à but non lucratif, incorporée en 1991, dont la mission est de renforcer la coopération entre les musées montréalais, d'encourager leurs missions culturelles respectives à l'aide de projets communs des musées dans les domaines culturels et touristiques de Montréal.

Depuis décembre 2003, la Ville sous-loue de la SDMM des espaces pour les fins d'entreposage qui répondent aux normes muséologiques de conservation : humidité relative, température constante, gardien de sécurité 24h/24h, caméras de surveillance, salle de décontamination, salle de quarantaine et salle de fumigation, etc. Le sous-bail est échu depuis le 30 novembre 2013 et s'est renouvelé tacitement pour une année.

En 2013, la SDMM a refusé que la Ville exerce sa deuxième option de renouvellement prévue au bail, soit du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2018. La raison évoquée était que la SDMM devait entreprendre une refonte en profondeur des baux en vigueur afin de répondre aux exigences de son assureur et ses créanciers étant donné la nature de ses activités. Le projet de sous-bail soumis permet à la SDMM d'uniformiser la gestion du CCPM tout en s'assurant de la viabilité et la poursuite de ses activités à long terme.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de régulariser l'occupation de la Ville, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2014. Aux termes de très longs pourparlers, il a été privilégié de maintenir l'occupation actuelle et de régulariser l'occupation de la Ville, par la conclusion d'un projet de sous-bail de la SDMM, rétroactivement du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2023.

Les espaces d'entreposage sont utilisés par le Service Espace pour la vie et le Service de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0500 - 17 décembre 2009 - Approuver un projet de renouvellement de la convention de sous-location aux termes duquel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2008, des espaces d'entreposage et de conservation des collections muséales, situés au 333, rue Peel, d'une superficie approximative de 1 563 m², pour un loyer annuel de 180 583,34 \$ taxes incluses. CM17 1224 - 25 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM) pour la réalisation de son plan d'action 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à approuver un projet de sous-bail par lequel la SDMM sous-loue à la Ville, pour une période de 9 ans et un mois, à compter du 1^{er} décembre 2014, pour les fins d'entreposage des collections muséales des réserves, des espaces d'une superficie de 16 903 pi², situés à différents endroits à l'intérieur de l'édifice sis au 333, rue Peel à Montréal, moyennant un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail. Le projet de sous-bail est pourvu d'une option de renouvellement en faveur de la Ville pour une période additionnelle de 5 ans, le tout selon les termes et conditions à négocier.

La SDMM exige que la Ville entérine son projet de sous-bail afin de simplifier la gestion et de répondre aux exigences énoncées de son assureur et ses créanciers. Ce projet de sous-bail est similaire pour l'ensemble des occupants du CCPM. Étant donné que la SDMM est un OBNL, le projet de sous-bail prévoit que la SDMM n'assumera aucun risque tant financier que pour la gestion du CCPM. Cette exigence fait en sorte que:

- Le loyer ainsi que les frais d'exploitation seront révisés annuellement selon les coûts réels encourus par la SDMM. Cette dernière s'est engagée à remettre annuellement copie des états financiers, ainsi que copie des comptes rendus des membres du conseil d'administration concernant la justification de la majoration du loyer;
- La SDMM a refusé d'ajouter une clause de résiliation en faveur de la Ville advenant la situation que les coûts de location augmentent significativement;
- La SDMM a exigé que la Ville accepte son projet de sous-bail sans possibilité d'amender les clauses, malgré le fait que le projet de sous-bail prévoit que toutes les clauses ont été

pleinement et librement discutées et négociées. Les modifications que nous avons proposées n'ont pas été acceptées;

- La Ville s'engage à tenir la SDMM et l'ÉTS indemnes de tout dommage et devra prendre fait et cause pour eux, sans inclure la notion de faute. La Ville renonce à tout droit qu'elle pourrait avoir contre la SDMM et l'ÉTS, que les dommages aient ou non été causés par le fait, l'omission ou la négligence de ces derniers ou de l'un d'entre eux.

- La Ville devra prendre fait et cause pour la SDMM et l'ÉTS, sans inclure la notion de grossière négligence, et ce, malgré le fait que le bail liant l'ÉTS et la SDMM prévoit que chacune des parties sont dans l'obligation de fournir les couvertures d'assurance, et ce, jusqu'à concurrence de 5 M\$.

JUSTIFICATION

En 2000, de concert avec plusieurs partenaires, la Ville appuyait le projet d'aménager un site dont la vocation serait de répondre exclusivement aux besoins de conservation et de préservation des collections des institutions muséales, dont les collections de la Ville. Bien qu'ils soient encadrés par des politiques d'acquisition, les besoins d'entreposage de l'ensemble des musées sont en constante augmentation et de plus les espaces de réserve sont rares et très convoités.

Le Service d'Espace pour la vie et le Service de la culture sont les deux principaux usagers de ces réserves. Ces services ne disposent pas de réserves muséales pour l'ensemble de leurs collections. Les collections qui y sont conservées se détérioreraient si elles devaient être entreposées dans des espaces non normés.

La Ville n'a pour l'instant aucune autre alternative pour entreposer et conserver les collections municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts annuels du bail, voir détail en pièce jointe.

	Loyer annuel antérieur 2013	Loyer total pour les années 2014 à 2023
Loyer	112 404,95 \$	1 067 220,22 \$
Frais d'exploitation	97 699,34 \$	918 991,99 \$
Total avant taxes	210 104,29 \$	1 986 212,21 \$
TPS (5 %)	10 505,21 \$	99 310,61 \$
TVQ (9,975 %)	20 957,90 \$	198 124,66 \$
Total incluant taxes	241 567,40 \$	2 283 647,48 \$
Ristourne de TPS	(10 505,21) \$	(99 310,61) \$
Ristourne TVQ	(10 478,95) \$	(99 062,35) \$
Coût total net	220 583,24 \$	2 085 274,52 \$
Taux moyen (\$/pi ²)	12,43 \$/pi ²	13,00 \$/pi ²

Les services offerts par la SDMM sont très spécialisés et uniques à Montréal. Le taux de location demandé est de 12,51 \$/pi² pour l'année 2017.

La location d'espace d'entreposage dans ce secteur est très rare. La Ville louait un espace pour des fins d'entreposage, dont le loyer était de 15,25\$ /pi², à titre de comparable. La SDMM n'est pas assujettie à l'imposition des taxes foncières.

En vertu du sous-bail, le loyer ainsi que les frais d'exploitation seront révisés annuellement

selon le coût réel encourus par la SDMM. Historiquement, l'ajustement de loyer suivait l'indice des prix à la consommation (IPC).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par la SDMM sont uniques pour les besoins des musées. Advenant le refus de l'administration d'approuver le projet de sous-bail, il est impossible à court terme de relocaliser les collections de la Ville sans en compromettre la conservation, ainsi que de trouver un emplacement similaire, au même coût, au centre ville de Montréal. Les coûts de construction ou de mise aux normes de réserves muséales et de relocalisation seraient très onéreux pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: août 2018

CM: août 2018

CG: août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne CHARPENTIER, Service de l'Espace pour la vie

Roseline RICO, -

Michèle PICARD, Service de la culture

Lecture :

Michèle PICARD, 30 novembre 2017
Anne CHARPENTIER, 29 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-28

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice, Direc. Trans. imm. - en
remplacement de Benoit Dagenais, directeur
par intérim du SGPI, du 13 juillet au 5 août
2018.

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-16

Détail annuel du loyer

	Loyer annuel antérieur 2013	1er au 31 décembre 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Superficie (pi²)	16903	16903	16903	16 903	16 903	16 903	16 903	16 903	16 903	16 903	16 903	
Loyer de base	112 404,95 \$	9 367,08 \$	112 404,95 \$	112 404,95 \$	113 757,19 \$	115 463,55 \$	117 195,50 \$	118 953,43 \$	120 737,74 \$	122 548,80 \$	124 387,03 \$	1 067 220,22 \$
Frais d'exploitation	97 699,34 \$	8 141,61 \$	97 699,34 \$	97 699,34 \$	97 699,34 \$	99 164,83 \$	100 652,30 \$	102 162,09 \$	103 694,52 \$	105 249,94 \$	106 828,69 \$	918 991,99 \$
Total avant taxes	210 104,29 \$	17 508,69 \$	210 104,29 \$	210 104,29 \$	211 456,53 \$	214 628,38 \$	217 847,80 \$	221 115,52 \$	224 432,25 \$	227 798,74 \$	231 215,72 \$	1 986 212,21 \$
TPS (5%)	10 505,21 \$	875,43 \$	10 505,21 \$	10 505,21 \$	10 572,83 \$	10 731,42 \$	10 892,39 \$	11 055,78 \$	11 221,61 \$	11 389,94 \$	11 560,79 \$	99 310,61 \$
TVQ (9,975%)	20 957,90 \$	1 746,49 \$	20 957,90 \$	20 957,90 \$	21 092,79 \$	21 409,18 \$	21 730,32 \$	22 056,27 \$	22 387,12 \$	22 722,92 \$	23 063,77 \$	198 124,66 \$
Total incluant taxes	241 567,40 \$	20 130,61 \$	241 567,40 \$	241 567,40 \$	243 122,15 \$	246 768,98 \$	250 470,51 \$	254 227,57 \$	258 040,98 \$	261 911,60 \$	265 840,28 \$	2 283 647,48 \$
Ristourne de TPS	(10 505,21) \$	(875,43) \$	(10 505,21) \$	(10 505,21) \$	(10 572,83) \$	(10 731,42) \$	(10 892,39) \$	(11 055,78) \$	(11 221,61) \$	(11 389,94) \$	(11 560,79) \$	(99 310,61) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(10 478,95) \$	(873,25) \$	(10 478,95) \$	(10 478,95) \$	(10 546,40) \$	(10 704,59) \$	(10 865,16) \$	(11 028,14) \$	(11 193,56) \$	(11 361,46) \$	(11 531,89) \$	(99 062,35) \$
Coût total net	220 583,24 \$	18 381,93 \$	220 583,24 \$	220 583,24 \$	222 002,92 \$	225 332,97 \$	228 712,96 \$	232 143,65 \$	235 625,81 \$	239 160,20 \$	242 747,60 \$	2 085 274,52 \$
Taux unitaire demandé (\$/p²)	12,43	12,43	12,43	12,43 \$	12,51 \$	12,70 \$	12,89 \$	13,08 \$	13,28 \$	13,48 \$	13,68 \$	



BLAIN, JOYAL, CHARBONNEAU
société de comptables professionnels agréés S E N C R L

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉLAIS

ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blain, Joyal, Charbonneau

Par Sylvain Dufresne, CPA auditeur, CA

Le 26 mars 2014

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits de l'exercice (note 10)	305 557	670 661	976 218	985 099
Intérêts et autres revenus	180	27 356	27 536	36 548
Ventes de cartes musées	288 753	-	288 753	213 730
Commandites	104 000	-	104 000	34 046
Cotisations spéciales - Journée des musées	33 280	-	33 280	31 980
Cotisations des membres	22 198	-	22 198	22 300
Revenus de location	-	1 200 122	1 200 122	1 206 938
Inscription AVICOM Montréal 2012	-	-	-	26 905
	753 968	1 898 139	2 652 107	2 557 546
CHARGES				
Salaires et charges sociales	79 682	52 028	131 710	216 534
Fournitures de bureau et papeterie	14 495	784	15 279	25 497
Honoraires de consultants	42 864	2 934	45 798	23 753
Intérêts et frais bancaires	15 789	742	16 531	14 187
Services professionnels	35 507	36 559	72 066	58 627
Télécommunications	6 953	1 229	8 182	5 356
Assurances	3 885	6 907	10 792	10 409
Location d'équipements	2 087	6 757	8 844	9 510
Représentation	1 772	376	2 148	16 674
Taxes et permis	1 399	164	1 563	1 945
Entretien et réparations	100	21 800	21 900	32 259
Coûts directs de projets	174 094	-	174 094	110 696
Redevances	136 140	-	136 140	96 375
Publicité et promotion	70 237	-	70 237	69 321
Déplacements	1 370	-	1 370	6 126
Formation	972	-	972	300
Loyer	-	503 082	503 082	494 838
Sécurité	-	224 270	224 270	252 776
Énergie	-	178 690	178 690	135 156
Intérêts sur dette à long terme	-	239 732	239 732	207 258
	587 346	1 276 054	1 863 400	1 787 597
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS				
	166 622	622 085	788 707	769 949
Arrérages sur consignation de cartes musées	(19 293)	-	(19 293)	(1 282)
Intérêts et pénalités sur taxes de vente	(30 712)	-	(30 712)	-
Correction des revenus de location	-	(500 000)	(500 000)	(500 000)
Amortissement des immobilisations	(26 732)	(425 828)	(452 560)	(509 291)
	(76 737)	(925 828)	(1 002 565)	(1 010 573)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	89 885	(303 743)	(213 858)	(240 624)



SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	354 829	(271 709)	531 510	614 630	855 254
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	89 885	(303 743)	(213 858)	(240 624)
Virements interfonds	(104 829)	-	104 829	-	-
SOLDE À LA FIN	250 000	(181 824)	332 596	400 772	614 630



BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	-	38 469	328 331	366 800	172 653
Débiteurs (note 3)	-	68 831	80 575	149 406	189 728
Créances interfonds	250 000	-	233 646	483 646	316 743
Subvention à recevoir encaissable à moins d'un an	-	-	310 000	310 000	310 000
Frais payés d'avance	-	1 749	8 627	10 376	9 289
	250 000	109 049	961 179	1 320 228	998 413
Dépôts à terme (note 4)	-	-	132 974	132 974	488 236
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	-	-	2 790 000	2 790 000	3 100 000
Immobilisations (note 6)	-	19 333	7 239 494	7 258 827	7 710 461
	250 000	128 382	11 123 647	11 502 029	12 297 110
PASSIF					
Court terme					
Déouvert bancaire	-	-	-	-	26 622
Créditeurs (note 8)	-	64 426	93 187	157 613	88 762
Créances Interfonds	-	233 646	250 000	483 646	316 743
Produits perçus d'avance	-	-	6 845	6 845	44 001
Versements sur dette à long terme	-	-	310 000	310 000	310 000
	-	298 072	660 032	958 104	786 128
Dette à long terme (note 9)	-	-	2 790 000	2 790 000	3 100 000
Subventions et apports reportés (note 10)	-	12 134	7 341 019	7 353 153	7 796 352
	-	310 206	10 791 051	11 101 257	11 682 480
ACTIF NET					
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	250 000	-	-	250 000	354 829
Actif net non affecté	-	(181 824)	332 596	150 772	259 801
	250 000	(181 824)	332 596	400 772	614 630
	250 000	128 382	11 123 647	11 502 029	12 297 110

Pour le conseil d'administration,

 , administrateur
  , administrateur



FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(213 858)	(240 624)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	452 560	509 291
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits	(976 218)	(980 099)
	(737 516)	(711 432)
Variation nette des éléments hors caisse (note 11)	70 930	(104 859)
	(666 586)	(816 291)
INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à terme	355 262	(22 256)
Acquisition d'immobilisations	(926)	(32 515)
	354 336	(54 771)
FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	-	(30 000)
Encaissement de la subvention du gouvernement du Québec	310 000	310 000
Remboursement de la dette à long terme	(310 000)	(310 000)
Apports reportés reçus durant l'exercice - nets	533 019	431 258
	533 019	401 258
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	220 769	(469 804)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	146 031	615 835
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	366 800	146 031



NOTES COMPLÉMENTAIRES**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013****1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La Société des directeurs des musées montréalais est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a pour but de développer et promouvoir les musées de Montréal. De plus, l'organisme gère un immeuble spécialisé dans la location d'espaces aménagés pour la conservation de collections muséales. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux immobilisations et à l'exploitation de l'immeuble pour le centre de collection sont présentés dans le fonds du centre de collection.

Le fonds de réserve a été créé pour un montant maximum de 250 000 \$ afin de pourvoir aux travaux d'entretien et d'urgence et pour le développement futur du centre de collection. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du comité exécutif. Le fonds de réserve doit respecter un protocole dans la gestion de ces fonds.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Les revenus de location et les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits provenant de cartes musées sont constatés lors de la vente. Les cotisations sont constatées à titre de produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Améliorations locatives	Linéaire	30 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencement	Linéaire	10 ans

Apports reçus sous forme de commandites de service

L'organisme reçoit des commandites de service pour les activités du fonds d'exploitation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de commandites de service, celles-ci ne sont pas constatées dans les états financiers.

Subventions

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'apports reportés puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

3- DÉBITEURS

	Fonds d'exploitation \$	Fonds du centre de collection \$	2013 \$	2012 \$
Clients	42 167	25 231	67 398	190 987
Provision pour créances douteuses	-	-	-	(1 947)
	42 167	25 231	67 398	189 040
Taxes de vente	740	-	740	688
Pénalités sur taxes de vente	18 326	-	18 326	-
Subventions à recevoir	7 598	-	7 598	-
Intérêts courus	-	55 344	55 344	-
	26 664	55 344	82 008	688
	68 831	80 575	149 406	189 728

4- DÉPÔTS À TERME

	2013 \$	2012 \$
Dépôt à terme, 6,65 %	-	356 911
Dépôt à terme, 1,58 %, échéant en octobre 2014	132 974	131 325
	132 974	488 236

5- SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2013 \$	2012 \$
Subvention à recevoir	3 100 000	3 410 000
Portion court terme de la subvention long terme	310 000	310 000
	2 790 000	3 100 000

L'organisme a obtenu en 2003 une aide financière globale de 12 400 000 \$ du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 pour l'aménagement de lieux d'entreposage du Centre de collection. Le gouvernement du Québec rembourse sa part de subvention au même rythme que le prêt dont les modalités sont décrites à la note 9.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

6- IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2013 Valeur nette	2012 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'exploitation				
Matériel informatique	50 291	31 566	18 725	44 000
Mobilier et agencement	5 324	4 716	608	1 140
	55 615	36 282	19 333	45 140
Fonds du centre de collection				
Améliorations locatives	11 066 088	3 826 594	7 239 494	7 608 363
Mobilier et agencement	1 098 137	1 098 137	-	56 958
	12 164 225	4 924 731	7 239 494	7 665 321
	12 219 840	4 961 013	7 258 827	7 710 461

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$, au taux préférentiel plus 3 %, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances qui est renouvelable annuellement.

8- CRÉDITEURS

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	56 994	33 971	90 965	81 821
Salaires	7 432	-	7 432	-
Intérêts courus sur dette à long terme	-	50 113	50 113	-
Taxes de vente	-	9 103	9 103	6 941
	64 426	93 187	157 613	88 762



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

9- DETTE À LONG TERME

	2013	2012
	\$	\$
Prêt à terme au taux de 3,96 % garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang portant sur la subvention à recevoir de 3 100 000 \$ du Gouvernement du Québec, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, sur les loyers relatifs aux baux entre l'organisme et les sous-locataires et sur les dépôts à terme d'une valeur comptable nette de 132 974 \$, remboursable en versements semestriels de 155 000 \$ plus les intérêts, échéant en août 2023	3 100 000	3 410 000
Versements échéant au cours du prochain exercice	310 000	310 000
	2 790 000	3 100 000

Les versements en capital estimatifs à effectuer s'établissent comme suit :

	\$
2014	310 000
2015	310 000
2016	310 000
2017	310 000
2018	310 000
	1 550 000



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

10- SUBVENTIONS ET APPORTS REPORTÉS

	Fonds d'exploitation \$	Fonds du centre de collection \$	2013 \$	2012 \$
Solde au début	24 404	7 771 948	7 796 352	8 345 193
Plus : Montants reçus au cours de l'exercice				
Gouvernement du Québec				
Intérêts versés sur la subvention	-	239 732	239 732	207 258
Ville de Montréal				
Entente-Ministère de la Culture et des Communications du Québec	160 000	-	160 000	160 000
Conseil des arts de Montréal	13 000	-	13 000	15 000
Arrondissement Ville-Marie	5 000	-	5 000	5 000
Aide au loyer	5 000	-	5 000	5 000
AVICOM	-	-	-	5 000
Patrimoine canadien	45 000	-	45 000	5 000
Tourisme Montréal	15 000	-	15 000	15 000
Emploi Québec	19 335	-	19 335	-
Jeunesse Canada au travail	4 802	-	4 802	-
Conférence régionale des élus	-	-	-	10 000
Subventions - autres	-	-	-	9 000
Publicité	26 150	-	26 150	-
	317 691	8 011 680	8 329 371	8 781 451
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice				
Afférents aux immobilisations	11 270	430 929	442 199	496 665
Afférents aux autres activités	268 137	239 732	507 869	436 258
Publicité	26 150	-	26 150	52 176
	305 557	670 661	976 218	985 099
Solde à la fin	12 134	7 341 019	7 353 153	7 796 352



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

11- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :

	2013	2012
	\$	\$
Débiteurs	40 322	(64 830)
Frais payés d'avance	(1 087)	21 549
Créditeurs	68 851	(42 444)
Produits perçus d'avance	(37 156)	(19 134)
	70 930	(104 859)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Encaisse	366 800	172 653
Découvert bancaire	-	(26 622)
	366 800	146 031

12- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon un bail échéant en octobre 2032, l'organisme s'est engagé à verser les montants minimums suivants auxquels se rajoutent des clauses escalatoires :

	\$
2014	505 310
2015	505 310
2016	505 310
2017	505 310
2018	505 310
Exercices subséquents	6 990 117
	9 516 667

13- INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créiteurs. Le risque lié à la dette à long terme est réduit, les paiements relatifs à la dette étant synchronisés aux remboursements de subvention du gouvernement du Québec.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

14- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle du présent exercice.





BLAIN, JOYAL, CHARBONNEAU
société de comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6
Renseignements complémentaires	14



BLAIN, JOYAL, CHARBONNEAU

société de comptables professionnels agréés SENCFL

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blain, Joyal, Charbonneau

Par Sylvain Dufresne, CPA auditeur, CA

Le 17 mars 2017

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits de l'exercice (note 9)	266 895	466 701	733 596	669 505
Intérêts et autres revenus	262	4 782	5 044	5 224
Ventes de cartes musées	159 082	-	159 082	192 601
Commandites	87 644	-	87 644	97 028
Cotisations spéciales - Journée des musées	30 568	-	30 568	29 156
Cotisations des membres	24 420	-	24 420	23 510
Revenus de location	-	1 250 410	1 250 410	1 309 619
	568 871	1 721 893	2 290 764	2 326 643
CHARGES				
FRAIS D'EXPLOITATION (annexe A)	-	419 636	419 636	555 019
FRAIS D'ADMINISTRATION (annexe B)	85 555	700 486	786 041	777 877
FRAIS DE PROJETS (annexe C)	439 135	-	439 135	395 861
	524 690	1 120 122	1 644 812	1 728 757
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS				
	44 181	601 771	645 952	597 886
Ristournes	-	(20 000)	(20 000)	(280 920)
Amortissement des immobilisations	(698)	(370 632)	(371 330)	(371 053)
	(698)	(390 632)	(391 330)	(651 973)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	43 483	211 139	254 622	(54 087)



ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	Fonds projets	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	310 000	(67 129)	315 503		558 374	612 461
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	43 483	211 139		254 622	(54 087)
Affectation d'origine interne	200 000	-	(200 000)	-	-	-
Développement du contenu de la plateforme	(60 000)	60 000			-	
SOLDE À LA FIN	450 000	36 354	326 642	-	812 996	558 374



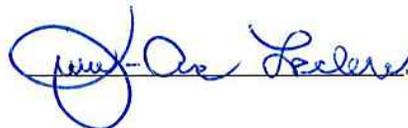
BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	-	120 110	723 096	843 206	887 023
Débiteurs (note 3)	-	25 087	98 251	123 338	76 144
Créances interfonds	450 000	-	64 086	-	-
Subvention à recevoir encaissable à moins d'un an	-	-	310 000	310 000	310 000
Frais payés d'avance	-	-	8 865	8 865	10 130
Dépôts à terme, 1,43 %, échéant en octobre 2017	-	-	138 951	138 951	-
	450 000	145 197	1 343 249	1 424 360	1 283 297
Dépôts à terme, 1,43 %, échéant en octobre 2017	-	-	-	-	136 999
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	-	-	1 860 000	1 860 000	2 170 000
Immobilisations (note 5)	-	383	6 141 298	6 141 681	6 506 317
	450 000	145 580	9 344 547	9 426 041	10 096 613
PASSIF					
Court terme					
Créditeurs (note 7)	-	42 890	186 274	229 164	466 394
Créances Interfonds	-	64 086	450 000	-	-
Versements sur dette à long terme	-	-	310 000	310 000	310 000
	-	106 976	946 274	539 164	776 394
Dette à long terme (note 8)	-	-	1 860 000	1 860 000	2 170 000
Subventions et apports reportés (note 9)	-	2 250	6 211 631	6 213 881	6 591 845
	-	109 226	9 017 905	8 613 045	9 538 239
ACTIF NET					
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	450 000	-	-	450 000	310 000
Actif net non affecté	-	36 354	326 642	362 996	248 374
	450 000	36 354	326 642	812 996	558 374
	450 000	145 580	9 344 547	9 426 041	10 096 613

Pour le conseil d'administration,


 administrateur


 administrateur


FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	254 622	(54 087)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	371 330	376 440
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits	(733 596)	(669 505)
	(107 644)	(347 152)
Variation nette des éléments hors caisse (note 10)	(283 159)	293 091
	(390 803)	(54 061)
INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à terme	(1 952)	(1 924)
Acquisition d'immobilisations	(6 694)	(2 848)
	(8 646)	(4 772)
FINANCEMENT		
Encaissement de la subvention du gouvernement du Québec	310 000	310 000
Remboursement de la dette à long terme	(310 000)	(310 000)
Apports reportés reçus durant l'exercice - nets	355 632	293 868
	355 632	293 868
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(43 817)	235 035
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	887 023	651 988
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	843 206	887 023



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des directeurs des musées montréalais est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a pour but de développer et promouvoir les musées de Montréal. De plus, l'organisme gère un immeuble spécialisé dans la location d'espaces aménagés pour la conservation de collections muséales. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux immobilisations et à l'exploitation de l'immeuble pour le centre de collection sont présentés dans le fonds du centre de collection.

Le fonds de réserve a été créé afin de pourvoir aux travaux d'entretien et d'urgence et pour le développement futur du centre de collection. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Les revenus de location et les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits provenant de cartes musées sont constatés lors de la vente. Les cotisations sont constatées à titre de produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers*Évaluation*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Améliorations locatives	Linéaire	30 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Apports reçus sous forme de commandites de services

L'organisme reçoit des commandites de services pour les activités du fonds d'exploitation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de commandites de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Subventions

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'apports reportés puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Affectations d'origine interne

Une affectation de - \$ (60 000 \$ en 2015) provenant du fonds d'exploitation a été affectée dans le fonds de réserve pour le projet de développement de contenu de la plateforme. En 2016, un montant de 60 000 \$ a été utilisé pour le projet de développement de contenu de la plateforme.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

3- DÉBITEURS

	Fonds d'exploitation \$	Fonds du centre de collection \$	2016 \$	2015 \$
Clients	21 675	63 172	84 847	37 392
Provision pour créances douteuses	(3 000)	-	(3 000)	(3 000)
	18 675	63 172	81 847	34 392
Taxes de vente	6 412	-	6 412	1 375
Intérêts courus	-	35 079	35 079	40 377
	6 412	35 079	41 491	41 752
	25 087	98 251	123 338	76 144

4- SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016 \$	2015 \$
Subvention à recevoir	2 170 000	2 480 000
Portion court terme de la subvention long terme	310 000	310 000
	1 860 000	2 170 000

L'organisme a obtenu en 2003 une aide financière globale de 12 400 000 \$ du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 pour l'aménagement de lieux d'entreposage du Centre de collection. Le gouvernement du Québec rembourse sa part de subvention au même rythme que le prêt dont les modalités sont décrites à la note 8.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

5- IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur nette	2015 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'exploitation				
Matériel informatique	2 094	1 711	383	1 081
Fonds du centre de collection				
Améliorations locatives	11 066 088	4 933 203	6 132 885	6 501 755
Mobilier et agencement	1 098 137	1 098 137	-	-
Matériel informatique	11 979	3 566	8 413	3 481
	12 176 204	6 034 906	6 141 298	6 505 236
	12 178 298	6 036 617	6 141 681	6 506 317

6- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$, au taux préférentiel plus 3 %, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances.

7- CRÉDITEURS

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	31 260	130 469	161 729	133 080
Salaires	11 630	-	11 630	12 413
Intérêts courus sur dette à long terme	-	35 805	35 805	39 981
Ristournes	-	20 000	20 000	280 920
	42 890	186 274	229 164	466 394



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

8- DETTE À LONG TERME

	2016	2015
	\$	\$
Prêt à terme au taux de 3,96 % garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang portant sur la subvention à recevoir de 2 170 000 \$ du Gouvernement du Québec, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, sur les loyers relatifs aux baux entre l'organisme et les sous-locataires et sur les dépôts à terme d'une valeur comptable nette de 138 951 \$, remboursable en versements semestriels de 155 000 \$ plus les intérêts, échéant en août 2023	2 170 000	2 480 000
Versements échéant au cours du prochain exercice	310 000	310 000
	1 860 000	2 170 000

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des 5 prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	310 000
2018	310 000
2019	310 000
2020	310 000
2021	310 000
	1 550 000



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

9- SUBVENTIONS ET APPORTS REPORTÉS

	Fonds d'exploitation \$	Fonds du centre de collection \$	2016 \$	2015 \$
Solde au début	3 750	6 588 095	6 591 845	6 967 482
Plus : Montants reçus au cours de l'exercice				
Gouvernement du Québec				
Intérêts versés sur la subvention	-	90 237	90 237	102 295
Ville de Montréal				
Entente-Ministère de la Culture et des Communications du Québec	160 000	-	160 000	160 000
Conseil des arts de Montréal	13 500	-	13 500	16 300
Aide au loyer	5 000	-	5 000	5 000
Autres subventions fédérales	86 895	-	86 895	10 273
	269 145	6 678 332	6 947 477	7 261 350
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice				
Afférents aux immobilisations	-	376 464	376 464	376 462
Afférents aux autres activités	266 895	90 237	357 132	293 043
	266 895	466 701	733 596	669 505
Solde à la fin	2 250	6 211 631	6 213 881	6 591 845



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

10- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :

	2016	2015
	\$	\$
Débiteurs	(47 194)	3 978
Frais payés d'avance	1 265	(224)
Créditeurs	(237 230)	289 337
	(283 159)	293 091

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de location, échéant jusqu'en octobre 2032, l'organisme s'est engagé à verser les montants minimums suivants auxquels se rajoutent des clauses escalatoires :

	\$
2017	543 027
2018	544 689
2019	544 689
2020	526 408
2021	523 028
Exercices subséquents	5 610 319
	8 292 160

12- OPÉRATION NON MONÉTAIRE

L'organisme a donné de la publicité en contrepartie d'un service de transport pendant la journée des Musées Montréalais. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur marchande des produits cédés. Au cours de l'exercice, elles ont totalisé 70 744 \$ (60 530 \$ en 2015) et n'ont généré aucun profit.

13- INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créditeurs. Le risque lié à la dette à long terme est réduit, les paiements relatifs à la dette étant synchronisés aux remboursements de subvention du gouvernement du Québec.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
ANNEXE A- FRAIS D'EXPLOITATION				
Sécurité	-	230 907	230 907	226 943
Télécommunications	-	11 109	11 109	11 131
Entretien et réparations	-	18 726	18 726	32 057
Énergie	-	158 713	158 713	282 107
Autres	-	181	181	2 781
	-	419 636	419 636	555 019

ANNEXE B- FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	52 634	45 054	97 688	92 390
Loyer	-	514 534	514 534	508 072
Location d'équipements	1 291	1 716	3 007	2 556
Déplacements	1 378	320	1 698	1 540
Représentation	1 756	1 002	2 758	2 035
Publicité et promotion	1 851	-	1 851	2 007
Télécommunications	4 481	-	4 481	5 146
Assurances	2 305	10 249	12 554	10 744
Taxes et permis	39	299	338	34
Fournitures de bureau et papeterie	7 917	10 384	18 301	15 462
Formation	748	1 012	1 760	-
Services professionnels	9 964	24 162	34 126	33 978
Arrangements sur consignation de cartes musées	430	-	430	-
Intérêts et frais bancaires	761	791	1 552	1 618
Intérêts sur dette à long terme	-	90 963	90 963	102 295
	85 555	700 486	786 041	777 877

ANNEXE C- FRAIS DE PROJETS

Coûts directs de projets	113 016	-	113 016	125 983
Frais de production et de ventes	196 097	-	196 097	192 521
Honoraires de consultants	76 664	-	76 664	15 813
Salaires et charges sociales	53 358	-	53 358	56 157
Amortissement	-	-	-	5 387
	439 135	-	439 135	395 861





**MUSÉES
MTL**

ANNEXE A

Convention de bail, addendum ÉTS

Addenda

Addenda à la convention de bail signée le 27^{ième} jour de septembre 2002

Entre : **L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)** représentée par M. Yves Beauchamp, son directeur général et par M. Robert Nelson son directeur de l'administration.

ET : **LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS (SDMM)** représentée au moment de la signature de la convention par M. René Binette, président et Madame Hélène Renaud, directrice du Centre des collections et maintenant représentée par M. Robert Spickler, président et M. Patrice Giroux directeur général.

VU la demande de la **SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS** de remettre au locateur une partie des lieux loués (local SS-02) en raison de problèmes techniques.

VU que **L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE** a effectivement repris le local SS-02 se trouvant au sous-sol de l'édifice des espaces loués par la SDMM en date du 1^{er} juillet 2004.

VU la résolution CA-242-2244 adoptée par le Conseil d'administration de **L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE** lors de sa 242^e assemblée tenue le 16 septembre 2004.

Il est convenu de modifier la convention de bail signée le 27^{ième} jour de septembre 2002 aux articles 1, 3.1 et 3.2 et ce rétroactivement au 1^{er} juillet 2004 de la façon suivante :

La clause 1 est modifiée de la façon suivante :

1. **Lieux Loués.** À compter du 1 juillet 2004, l'ÉTS loue au musée (SDMM), ci-acceptant, les espaces situés dans l'immeuble d'une superficie locative brute de cent trente-trois mille six cent quatre-vingt pieds carrés (133 680 pi.ca.) indiqués à l'annexe A jointe au présent bail (les lieux loués). L'ÉTS représente que l'immeuble a une superficie locative brute de cent soixante six mille trois cent treize pieds carrés (166 313 pi.ca.). Ainsi, pour les fins de la présente convention, la quote-part du musée (SDMM) est de 80,4 %.

La clause 3.1 est modifiée de la façon suivante :

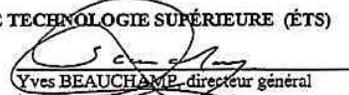
- 3.1 À compter du 1 juillet 2004 et jusqu'au quatrième (4^{ième}) anniversaire de cette date, trois dollars le pied carré (3,00 \$ / pi.ca.), soit quatre cent un mille quarante dollars (401 040 \$) par année ou trente trois mille quatre cent vingt dollars (33 420 \$) par mois ;

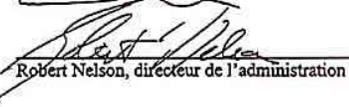
La clause 3.2 est modifiée de la façon suivante :

3.2 Pour l'année de bail commençant au quatrième (4^{ième}) anniversaire de la date de commencement, trois dollars et demi le pied carré (3,50 \$ / pi.ca.), soit quatre cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt (467 880 \$) ou trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (38 990 \$) par mois; et

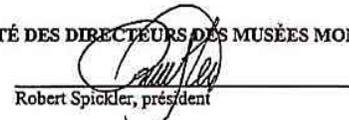
LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT ADDENDA, EN DOUBLE EXEMPLAIRE À MONTREAL, CE _____ JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2004 MODIFIANT AINSI LA CONVENTION DE BAIL SIGNÉE ENTRE LES PARTIES LE 27 SEPTEMBRE 2002.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)

Par : 
Yves BEAUCHAMP, directeur général

Par : 
Robert Nelson, directeur de l'administration

LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS (SDMM)

Par : 
Robert Spickler, président

Par : 
Patrice Giroux, directeur général

CONVENTION DE BAIL

333 Peel

ENTRE :

L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE, personne morale de droit public régie par la *Loi sur l'Université du Québec* (L.R.Q. ch. U-1), ayant son siège social au 1100, rue Notre-Dame ouest, Montréal, Québec, H3C 1K3, représentée par M. Yves Beauchamp, son directeur général par intérim et par M. Robert Nelson, son directeur de l'administration dûment autorisés par la résolution CA-226-1956 adoptée par son Conseil d'administration le 29 novembre 2001, dont copie véritable est annexée aux présentes.

(ci-après appelée l'« ÉTS »)

ET :

LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS, personne morale de droit public ayant son siège social au 1195, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, H3A 1H9, représentée par son président, Monsieur René Binette et par Mme Hélène Renaud, la directrice du Centre des collections, dûment autorisés par la résolution CA Bail ÉTS / SOMM adoptée par son Conseil d'administration le 26 septembre 2002, dont copie véritable est annexée aux présentes.

(ci-après appelée « MUSÉE »)

ATTENDU que l'ÉTS est propriétaire d'un immeuble situé au 333, rue Peel à Montréal, (l'« Immeuble »), dont elle désire louer à long terme certains locaux pour des fins muséales.

ATTENDU que le Musée désire louer ces locaux pour des fins muséales selon le programme fonctionnel développé par le Musée.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **Lieux Loués.** L'ÉTS loue au Musée, ci-acceptant, les espaces situés dans l'Immeuble d'une superficie locative brute de cent quarante mille deux cent soixante-seize pieds carrés (140 276 pi²) indiqués à l'annexe « A » jointe au présent bail (les « lieux loués »). L'ÉTS représente que l'Immeuble a une superficie locative brute de cent soixante six mille trois cent treize pieds carrés (166 313 pi²). Ainsi, pour les fins de la présente convention, la « quote-part » du Musée est de 84,3%.
2. **Durée.** La durée initiale de la présente convention est de trente (30) ans commençant le 1^{er} novembre 2002 (la « date de commencement ») et se terminant le 31 octobre 2032. Pour les fins de la présente convention, « année de bail » signifie chaque année civile commençant à la date de commencement ou à chaque anniversaire consécutif de la date de commencement.
3. **Loyer.** Le loyer de base annuel en vertu de la présente convention est de :
 - 3.1 à partir de la date de commencement jusqu'au quatrième (4^{ième}) anniversaire de cette date, trois dollars le pied carré (3,00 \$ / pi²), soit quatre cent vingt huit dollars (420 828 \$) par année ou trente cinq mille soixante-neuf dollars (35 069 \$) par mois;
 - 3.2 pour l'année de bail commençant au quatrième (4^{ième}) anniversaire de la date de commencement, trois dollars et demi le pied carré (3,50 \$ / pi²), soit quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-six dollars (490 966 \$) ou quarante mille neuf cent treize dollars et quatre-vingt-trois cents (40 913,83 \$) par mois; et
 - 3.3 pour chaque année de bail subséquente, trois dollars et cinquante cents le pied carré (3,50 \$ / pi²) plus ou moins l'ajustement de loyer.

MTL # 866865.05


ÉTS


MUSÉE

Pour les fins de la présente convention, «l'ajustement de loyer» sera égal à :

(A) la variation, exprimée en pourcentage, entre (x) l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la ville de Montréal («l'IPC») pour le mois précédent le quatrième (4^{ième}) anniversaire du bail et (y) l'IPC pour le mois correspondant au cours de l'année de bail précédent l'année de bail pour laquelle l'ajustement de loyer doit être déterminé :

(B) multipliée par une somme fixe de deux dollars et cinquante cents le pied carré (2,50 \$ / pi²).

L'ÉTS devra aviser par écrit le Musée au moins trente (30) jours avant chaque année de bail du loyer de base à payer au cours de l'année en question. Le loyer de base est payable par versements mensuels égaux et consécutifs, le premier (1^{er}) jour de chaque mois, au siège social de l'ÉTS ou à tout endroit que celle-ci pourra désigner.

4. **Bail net.** La présente convention est un bail de type «net», sous réserve de ce qui est prévu aux présentes.
5. **Taxes.** Le Musée s'engage à payer ou à rembourser à l'ÉTS, le cas échéant, lorsque due, sa quote-part de toutes les taxes foncières ou d'affaires, surtaxes ou autres taxes de quelque nature que ce soit imposées par un gouvernement municipal, provincial ou fédéral reliées directement à l'Immeuble. Le Musée s'engage également à payer à l'ÉTS, dans la mesure où celles-ci sont applicables, toutes les taxes sur les produits et services, taxes de vente ou toutes autres taxes similaires imposées à l'égard du loyer. Il est entendu toutefois que le Musée n'aura pas à payer ou à rembourser l'ÉTS tout impôt ou taxe sur les revenus, les profits ou le capital de l'ÉTS.
6. **Dépenses d'exploitation.** Le Musée s'engage à payer ou à rembourser à l'ÉTS, le cas échéant, le premier jour de chaque mois pendant la durée du bail de la même façon que le loyer de base, les sommes suivantes :
 - 6.1 sa quote-part des dépenses encourues par l'ÉTS pour la fourniture des services publics d'eau;
 - 6.2 les frais d'énergie incluant l'électricité et la vapeur pour les espaces loués au prorata des coûts d'énergie payés par l'ÉTS pour l'ensemble du bâtiment du 333 de la rue Peel ;
 - 6.3 des frais d'administration de 5% s'ajoutent aux dépenses énumérées aux articles 6.1 et 6.2.

(collectivement, les «dépenses d'exploitation»)

Les dépenses d'exploitation payables par le Musée et L'ÉTS sont pour la première année de bail déterminées à partir d'un estimé accepté par les parties et, par la suite, sur la base des dépenses d'exploitation de l'année de bail précédente.

7. **Ajustements.** À la fin de chaque année de bail, l'ÉTS devra fournir au Musée un état annuel détaillé et vérifié par des experts-comptables indépendants des dépenses d'exploitation. Si les dépenses d'exploitation payées par le Musée sont inférieures aux dépenses d'exploitation vérifiées, le Musée devra alors payer à l'ÉTS la différence entre les deux montants. Si les dépenses d'exploitation payées par le Musée sont supérieures aux dépenses d'exploitation vérifiées, l'ÉTS devra alors payer au Musée la différence entre les deux montants. Les parties devront effectuer ces ajustements dans les soixante (60) jours suivant la fin de chaque année de bail.
8. **Assurance du Musée.** Le Musée convient d'obtenir et maintenir en vigueur :
 - 8.1 une assurance tous risques couvrant la valeur de remplacement de l'ameublement et de l'équipement de bureaux du Musée dans les lieux loués, à l'exclusion des collections et autres biens qui sont conservés dans les lieux loués;

MTL # 866865.05



ÉTS



MUSÉE

- 8.2 une assurance de responsabilité civile couvrant tout dommage accidentel physique ou matériel, à autrui ou à la propriété d'autrui, avec une limite minimum de couverture de 5 000 000 \$ par événement ou accident.

Le Musée devra fournir à l'ÉTS, sur demande, un certificat d'assurance ou tout autre document que l'ÉTS jugera suffisant pour attester du maintien en vigueur d'une telle couverture d'assurance.

9. **Assurance de l'ÉTS.** L'ÉTS convient d'obtenir et maintenir en vigueur

- 9.1 une assurance tous risques couvrant la valeur de remplacement de l'immeuble et tous les autres biens dans l'immeuble qui sont la propriété de l'ÉTS;
- 9.2 une assurance de responsabilité civile couvrant tout dommage accidentel physique ou matériel, à autrui ou à la propriété d'autrui, avec une limite minimum de couverture de 5 000 000 \$ par événement ou accident.

L'ÉTS devra fournir au Musée, sur demande, un certificat d'assurance ou tout autre document que le Musée jugera suffisant pour attester du maintien en vigueur d'une telle couverture d'assurance.

10. **Indemnisation et limite de responsabilité.** Le Musée convient, sur simple demande de l'ÉTS, de prendre son fait et cause et, le cas échéant, d'indemniser sans délai l'ÉTS pour les dommages ou autres coûts subis par celle-ci directement reliés à un acte ou une omission du Musée ou de l'un de ses entrepreneurs, personnes autorisées, agents, employés ou invités, dans le cadre de l'exploitation des lieux loués.

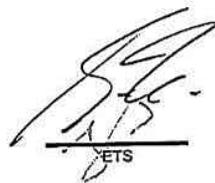
La responsabilité de l'ÉTS pour des pertes ou dommages subis aux collections et autres biens conservés dans les lieux loués sera limitée à 5 000 000 \$ par événement ou accident dont l'ÉTS est responsable, soit le montant minimum de l'assurance de responsabilité civile qui doit être maintenu par l'ÉTS en vertu du paragraphe 9.2.

11. **Utilisation permise.** Le Musée s'engage à ce que les lieux loués soient utilisés pour des fins muséales et de conservation de collections dont des archives et pour nulle autre activité à moins d'obtenir au préalable l'autorisation de l'ÉTS.

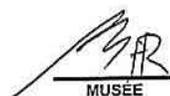
12. **Engagements du Musée.** Le Musée s'engage à :

- 12.1 obtenir et maintenir en vigueur, en tout temps tout permis, licence ou autorisation nécessaire à l'exploitation des lieux loués;
- 12.2 conserver les lieux loués dans un état propre et sécuritaire;
- 12.3 en ce qui a trait aux lieux loués, à respecter ou à faire respecter en tout temps les dispositions des lois ou règlements des autorités publiques régissant l'utilisation d'une réserve muséale;
- 12.4 en ce qui a trait aux lieux loués, à respecter ou à faire respecter en tout temps les dispositions des lois provinciales ou fédérales relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que sur la santé et la sécurité du travail et à demeurer en règle auprès de l'un ou l'autre des organismes gouvernementaux concernés en telle matière, à tous égards, incluant le paiement de toute cotisation ou prestation; et
- 12.5 prendre toutes les mesures urgentes qui sont raisonnablement requises dans ces circonstances pour la sécurité des personnes, des biens et pour la protection de l'environnement et à se conformer aux instructions des autorités publiques pertinentes et de l'ÉTS à cet égard.

MTL # 866865.05



ÉTS



MUSÉE

13. **Engagements de l'ÉTS.** L'ÉTS s'engage à :

13.1 effectuer l'entretien, la réparation et le remplacement de tous les éléments structuraux et architecturaux du bâtiment incluant la toiture, la maçonnerie extérieure, les murs, les fenêtres, les fondations, les portes d'accès au bâtiment, etc. comme un propriétaire prudent et diligent. Toutefois, l'ÉTS n'aura aucune responsabilité quant à l'entretien des toiles solaires utilisées avec les fenêtres extérieures des locaux;

effectuer l'entretien, la réparation et le remplacement de tous les systèmes mécanique et électrique (protection incendie, plomberie, ventilation, climatisation, contrôle et électricité) et des équipements (monte charge, table élévatrice), excluant le système de sécurité ;

vérifier toute alarme et prendre les mesures d'urgence dans l'immédiat. Effectuer toutes les réparations et tous les remplacements dans un délai raisonnable et avec diligence, afin d'éviter des dommages additionnels et de perturber les opérations du Centre des collections.

13.2 s'assurer que les autres locaux dans l'Immeuble (les « Locaux ÉTS ») sont utilisés en tout temps de façon à ne pas nuire ou être susceptibles de nuire de quelque façon aux activités du Musée ou d'endommager les biens conservés par le Musée ou ses sous-locataires dans les lieux loués;

13.3 ne pas effectuer quelques travaux, ajouts, améliorations ou modifications aux lieux loués par le Musée ou à l'infrastructure de l'Immeuble, sans le consentement écrit préalable du Musée;

13.4 s'assurer que tout propriétaire subséquent assume les obligations de l'ÉTS aux présentes au moment de la vente ou du transfert de l'Immeuble et le confirme dans l'acte de vente; et

13.5 s'assurer que tout locataire ou occupant des locaux de l'ÉTS respecte les engagements prévus aux présentes.

14. **Améliorations locatives.** L'ÉTS consent à ce que le Musée effectue des travaux de rénovation majeure de l'Immeuble (les « travaux initiaux ») et le Musée s'engage à assumer tous les coûts de ces travaux. Il est convenu qu'à la fin de ces travaux, le Musée remettra à l'ÉTS la documentation pertinente à ces travaux. Le Musée ne pourra, sans l'autorisation préalable de l'ÉTS, apporter des ajouts, améliorations ou modifications aux lieux loués, à l'exception des travaux initiaux et les travaux d'aménagement des locaux des sous-locataires de temps à autre des lieux loués qui pourront être effectués sans l'autorisation préalable de l'ÉTS.

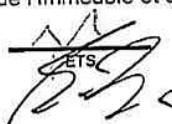
15. **Option d'agrandissement.** L'ÉTS consent au Musée une option exclusive pour la durée du bail d'agrandir l'Immeuble sur les terrains décrits au plan joint en annexe « B » du présent bail selon des modalités et conditions à être négociées entre les parties. Le Musée aura un droit exclusif de louer les nouveaux locaux ainsi construits pour un loyer à être négocié entre les parties au moment où le Musée avise l'ÉTS de son intention d'exercer son option.

16. **Droit de préemption.** L'ÉTS ne pourra louer ou permettre l'occupation des Locaux de l'ÉTS sans avoir au préalable offert par écrit au Musée de lui louer cet espace conformément au présent paragraphe. Pendant une période de trente (30) jours à compter de la réception de l'offre, le Musée aura un droit exclusif de louer tout tel espace selon les mêmes modalités et conditions que le présent bail. Si ce droit n'est pas exercé dans ledit délai de trente (30) jours, l'ÉTS pourra alors, dans les trois (3) ans suivants, louer l'espace en question à un locataire respectant les exigences du paragraphe 13.2 des présentes, à défaut de quoi il devra suivre à nouveau les dispositions du présent paragraphe.

L'ÉTS ne pourra vendre l'Immeuble ou créer d'autres droits réels en regard à celui-ci sans avoir, au préalable, respecter les dispositions qui suivent :

16.1 Lorsque l'ÉTS reçoit d'une tierce partie une offre de bonne foi ayant pour objet l'acquisition de la totalité ou d'une partie de l'Immeuble et qu'il désire l'accepter, il

MTL # 866865.05


ÉTS


MUSÉE

devra immédiatement donner un avis écrit au Musée de l'offre qui lui a été ainsi adressée et de son intention de l'accepter. L'ÉTS devra également par cet avis, informer le Musée de l'identité de la personne lui ayant adressé cette offre, du prix et des modalités de paiement stipulées à cette offre ainsi qu'annexer à cet avis une copie de l'offre.

- 16.2 Sur réception de cet avis, le Musée aura le droit exclusif, et ce, pendant une période de trente (30) jours à compter de la réception de l'avis, de se porter acquéreur de l'Immeuble, au prix et suivant les modalités qui sont prévues à cette offre.
- 16.3 Si ce droit n'est pas exercé dans ledit délai de trente (30) jours, l'ÉTS pourra vendre l'Immeuble à cette tierce partie suivant les modalités et au prix déterminés dans cette offre de bonne foi.
- 16.4 Si la vente à une tierce partie n'est pas complétée dans un délai de deux (2) ans suivant la date du refus réel ou présumé de l'offre suivant les modalités et au prix déterminés dans cette offre, ou si l'ÉTS désire vendre à un prix inférieur ou suivant des modalités plus avantageuses que ceux déterminés dans cette offre, l'ÉTS devra, s'il désire vendre l'Immeuble, suivre à nouveau les dispositions du présent article.

Nonobstant le présent paragraphe, l'ÉTS pourra, sans respecter les dispositions qui précèdent, consentir des servitudes pour des fins d'utilités publiques ou consentir des hypothèques conventionnelles pourvu que le ou les créanciers hypothécaires s'engagent par écrit (dans une forme satisfaisante au Musée) à respecter les dispositions du présent bail, notamment le présent paragraphe.

17. **Enseignes.** Le Musée ne pourra, sans l'autorisation préalable de l'ÉTS, permettre la présence sur les lieux loués d'enseignes ou de matériel publicitaire autres que ceux reliés aux opérations autorisées sur les lieux ou exigée par la loi ou la réglementation de quelque autorité publique. L'ÉTS pourra effacer, enlever ou détruire aux frais du Musée toute enseigne, matériel ou modification contraire au présent article.
18. **Destruction ou endommagement.** Si les lieux loués ou une partie de ceux-ci étaient endommagés ou détruits à un point tel que les lieux loués soient alors déclarés par les autorités publiques impropres à leur occupation et utilisation normale et que l'ÉTS ne peut raisonnablement rebâtir l'Immeuble à l'intérieur d'un délai de trois cent soixante (360) jours à compter de la date de l'incident, chaque partie aura alors la faculté de mettre fin unilatéralement au bail, sur avis donné à l'autre partie dans les soixante (60) jours après la date de l'incident ayant causé des dommages ou destructions. Le Musée n'aura pas à payer de loyer au cours de la période où il ne peut occuper les lieux loués. Si seule une partie des lieux loués ne peut être occupée, le loyer sera diminué proportionnellement.
19. **Responsabilité.** Le Musée convient d'aviser immédiatement l'ÉTS de tout incident susceptible d'entraîner un dommage ou une perte sur les lieux loués ou pouvant donner lieu à une responsabilité quelconque et s'engage à collaborer étroitement avec l'ÉTS aux enquêtes et poursuites et au recouvrement éventuel de dommages-intérêts contre des tiers. Le Musée convient aussi de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens endommagés et prévenir des pertes ultérieures.
20. **Renouvellement.** L'ÉTS consent au Musée une option de renouvellement de la durée de la présente convention, pour une période de neuf (9) ans et onze (11) mois à partir de la fin de la durée initiale, aux mêmes termes et conditions que la présente convention à la dernière année. Toutefois, cette option est conditionnelle à la réception par l'ÉTS d'un avis écrit à cette fin un (1) an avant la fin de la durée initiale.
21. **Défaut.** Sous réserve de tout autre droit stipulé dans cette convention ou prévu par la loi, l'ÉTS pourra résilier le bail, le Musée étant réputé être en demeure de plein droit dans tous les cas suivants et prendre immédiatement possession des lieux loués si :
- 21.1 le Musée ne paie pas son loyer ou ne verse pas toute autre somme payable à titre de loyer additionnel après quinze (15) jours d'un avis écrit de l'ÉTS au Musée l'avisant du défaut;

MTL # 866865.05



ÉTS



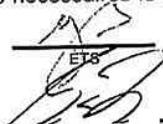
MUSEE

- 21.2 le Musée fait défaut de maintenir les assurances requises conformément à la présente convention après quinze (15) jours d'un avis écrit de l'ÉTS au Musée;
- 21.3 le Musée fait cession de ses biens, commet un acte de faillite ou est déclaré en faillite, ou si l'ensemble de ses biens fait l'objet d'une saisie;
- 21.4 la totalité des lieux loués deviennent vacants, abandonnés ou inoccupés sans que l'ÉTS n'y ait préalablement consenti;
- 21.5 le Musée ou tout exploitant des lieux loués, ne se conforme pas aux lois, ordonnances, règlements ou autres mesures ayant force de loi émanant des autorités fédérales, provinciales ou municipales et aux exigences de tout assureur du Musée, ou ne détient pas en tout temps les permis nécessaires pour l'exploitation des lieux loués, le tout pourvu que le Musée ait été expressément et préalablement avisé du défaut reproché sans y avoir remédié dans un délai raisonnable dans les circonstances.

Dans l'éventualité où l'ÉTS résilie la présente convention pour quelque motif, l'ÉTS devra respecter les conventions de sous-location conclues par le Musée pour des espaces dans les lieux loués et le Musée devra céder ses droits en vertu de ces conventions à l'ÉTS.

22. **Cession et sous-location.** Le Musée pourra céder la présente convention ou sous-louer en totalité ou en partie les lieux loués avec le consentement préalable et écrit de l'ÉTS, lequel consentement ne peut être refusé sans motif sérieux. Nonobstant ce qui précède, le Musée pourra en tout temps (i) céder le présent bail à une entité à être constituée pour les fins d'assurer la gestion des Locaux et (ii) sous-louer un ou plusieurs espaces dans les lieux loués à des tiers pourvu que ceux-ci s'engagent à respecter les activités permises en vertu de la présente convention.
23. **Accès aux lieux loués.** Les représentants de l'ÉTS ou de ses assureurs pourront pénétrer sur les lieux loués à tout moment raisonnable aux fins d'inspection et de conservation des lieux loués et de vérifier le respect des obligations du Musée ou de faire visiter les lieux loués à des locataires potentiels dans les deux (2) ans précédant la fin de la durée du bail, sur préavis écrit d'au moins quarante-huit (48) heures au Musée et toujours accompagné d'un gardien muséal.
24. **Fin du bail.** À la réalisation ou l'expiration du bail, le Musée rendra les lieux propres et en bon état, compte tenu du vieillissement normal, à défaut de quoi l'ÉTS pourra remettre les lieux en état aux frais du Musée, ces frais constituant un loyer additionnel.
25. **Prise de possession aux fins d'aménagement.** Le Musée a pris possession des lieux loués le 1^{er} décembre 2001 aux fins d'effectuer les travaux initiaux et les travaux d'aménagement des locaux des sous-locataires. Durant la période entre cette date et la date d'entrée en vigueur du présent bail, les parties devront respecter toutes les dispositions du présent bail, à l'exception du paiement du loyer de base, et le Musée sera responsable de tous les dommages occasionnés à l'ÉTS par ses actes ou omissions ou par ceux ou celles de ses entrepreneurs, sous-entrepreneurs, agents et employés dans le cadre des travaux initiaux.
26. **Dispositions générales.**
- 26.1 Rien de ce qui est contenu aux présentes n'a pour effet de constituer le présent bail en bail emphytéotique;
- 26.2 Les autorisations et avis requis par le bail, pour être valides, devront être transmis par écrit à l'autre partie, sous pli recommandé ou par huissier, à l'adresse de leur siège social respectif;
- 26.3 La présente convention lie les parties et leurs successeurs et ayants droit respectifs;
- 26.4 L'invalidité, la nullité ou la caducité d'une clause ou partie de clause de la présente convention n'affectera pas la validité du reste de la convention;
- 26.5 Les parties aux présentes déclarent avoir lu et bien compris la présente convention, avoir obtenu les explications nécessaires le cas échéant et avoir eu

MTL # 866865.05


ETS

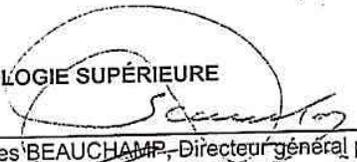

MUSÉE

l'opportunité de l'étudier et de consulter un conseiller juridique préalablement à sa signature.

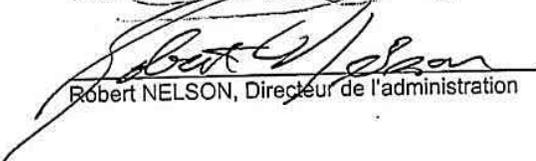
LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION, EN DOUBLE EXEMPLAIRE À MONTRÉAL, CE 27^e JOUR DU MOIS DE septembre 2002.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Par :

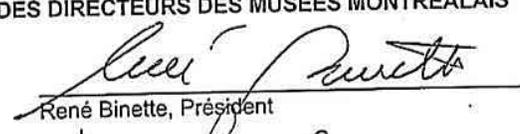

Yves BEAUCHAMP, Directeur général par intérim

Par :

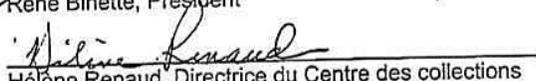

Robert NELSON, Directeur de l'administration

LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

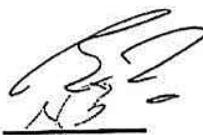
Par :


René Binette, Président

Par :


Hélène Renaud, Directrice du Centre des collections

MTL # 866865.05


YVES


MUSÉE

Dossier # : 1175323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi ² , situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses. Bâtiment 8083

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la convention de sous-location ci-jointe.

FICHIERS JOINTS



[Convention de sous-location.pdf](#)

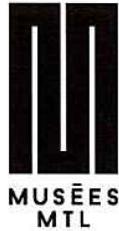
RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-11

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



CONVENTION DE SOUS-LOCATION

ENTRE : **SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS**, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 333, rue Peel, Montréal, Québec, H3C 3R9, représentée par Michelle Joannette, sa présidente, et par Danielle Bergevin, sa directrice générale, dûment autorisées;

(ci-après appelée le « **Locataire** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée le « **Sous-locataire** »)

ATTENDU QUE le Locataire a procédé à l'aménagement intégral de l'édifice situé au 333, rue Peel, dans la Ville de Montréal, province de Québec (l'« **Immeuble** ») afin d'y permettre la conservation d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'archives et autres biens de même nature;

ATTENDU QUE le Locataire a signé une convention de bail en date du 26 septembre 2002, telle qu'amendée par un Addenda au Bail signé en date de décembre 2004, (le « **Bail** ») en vertu de laquelle l'École de Technologie Supérieure (le « **Bailleur** ») a loué au Locataire certains locaux dans l'Immeuble (les « **Locaux** »), ledit Bail étant annexé aux présentes à titre d'**Annexe A**, pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la convention de sous-location initiale du Sous-Locataire est échue depuis le 30 novembre 2013;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite conclure une nouvelle convention de sous-location, laquelle sera pour un terme de neuf (9) ans et un mois à compter du 1 décembre 2014;

ATTENDU QUE le Sous-locataire désire sous-louer du Locataire une partie des Locaux afin d'y entreposer des biens;

ATTENDU QUE le Sous-locataire reconnaît qu'il a pris connaissance des modalités du Bail et des Annexes, lesquelles sont joints et se déclare satisfait des modalités, conventions, obligations, conditions et engagements qui y sont énoncés et convient de se conformer à l'ensemble des dispositions du Bail qui lui sont applicables.



EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. SOUS-LOCATION

En contrepartie du Loyer (tel que défini ci-bas), des engagements, des conditions et des ententes énoncés aux présentes, le Sous-bail étant expressément subordonné au Bail (le « **Sous-bail** »), le Locataire sous-loue par les présentes au Sous-locataire, qui les accepte, les lieux loués, lesquels ont une superficie locative d'environ 16 903 pieds carrés (la « **Superficie** »), le tout tel que plus amplement décrit à l'**Annexe C** (les « **Lieux loués** »).

Le Sous-locataire accepte et prend les Lieux loués dans l'état dans lesquels ils se trouvent au moment de la signature des présentes, déclarant les avoir visités et examinés à sa satisfaction, les Lieux loués étant mis en possession du Sous-locataire sans garantie du Locataire quant à leur état ou leur suffisance.

3. USAGE DES LIEUX LOUÉS

3.1 Les Lieux loués seront utilisés exclusivement à des fins d'entreposage et de conservation d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'archives et autres biens de même nature.

3.2 Le Locataire accorde par les présentes au Sous-locataire le droit d'utiliser le débarcadère, le quai de livraison, le local d'emballage et de transit, la salle de quarantaine, le monte-charge, la cuisine et les toilettes, lesquels constituent des espaces communs dans les Locaux, en conformité avec les règles et directives apparaissant au « *Guide de procédures et de pratiques* » (le « **Guide** »), lequel est joint aux présentes à titre d'**Annexe D**. Le Guide peut être modifié au besoin par le Locataire et le Sous-locataire accepte d'être lié et de respecter toute telle modification.

4. DURÉE DU SOUS-BAIL ET RENOUVELLEMENT

4.1 Le Sous-bail est d'une durée de neuf (9) années et un (1) mois commençant le **1^{er} décembre 2014** (la « **Date de début du Sous-bail** ») et se terminant le **31 décembre 2023** (la « **Durée** »).

4.2 Pourvu que le Sous-locataire ait respecté ses obligations et ne soit pas en défaut en vertu du Sous-bail, le Sous-locataire a l'option de prolonger la Durée pour une période de cinq (5) années débutant à la fin de la Durée (l'« **Option** »).

- 4.3 Le Sous-locataire doit aviser le Locataire par écrit de son intention d'exercer l'Option, au moins six (6) mois avant la date d'expiration de la Durée, à défaut de quoi l'Option devient nulle et non avenue. Toutes les conditions du Sous-bail demeurent en vigueur lors de la prolongation du Sous-bail, sauf quant à l'Option et quant au Loyer¹ qui devra être ajusté en fonction des paramètres prévus à l'article 7 du Sous-bail. La date de fin de la Durée sera alors celle de l'Option.
- 4.4 Malgré ce qui précède, il est entendu que la Durée ainsi que tout renouvellement ne pourront excéder la durée prévue au Bail. Dans l'éventualité où le Bail était résilié, il est entendu que le Sous-bail sera également résilié en date de la résiliation du Bail.

5. OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATAIRE

- 5.1 Le Sous-locataire convient par les présentes avec le Locataire que :
- 5.1.1 pendant toute la Durée, il exécutera à l'égard des Lieux loués toutes et chacune des obligations contenues aux présentes;
 - 5.1.2 il respectera en tout temps les modalités et conditions prévues aux documents intitulés respectivement « *Déclaration sur l'état des collections* » et « *Déclaration sur la présence de produits dangereux dans la composition d'un objet de collection* » qu'il a dûment signés et qui sont joints aux présentes à titre d'**Annexe E**;
 - 5.1.3 tous les montants autres que le Loyer de base que le Sous-locataire doit payer aux termes des présentes seront perçus par le Locataire à titre de loyer additionnel;
 - 5.1.4 il ne posera ni n'omettra de poser tout acte qui ferait en sorte que le Locataire soit en défaut aux termes de ses engagements et obligations stipulés dans le Bail;
 - 5.1.5 les obligations du Bail s'appliquent *mutatis mutandis* au Sous-bail dans la mesure où elles ne contreviennent pas au Sous-bail.

6. ENTRETIEN, RÉPARATIONS, CONSERVATION ET REMPLACEMENT

- 6.1 Le Sous-Locataire est tenu d'entretenir, de remplacer, de réparer et de conserver en bon état les Lieux loués et assumera

¹ Ce terme est défini à l'article 7 du Sous-bail.



entièrement les coûts de tels entretien, réparation, remplacement et conservation.

- 6.2 En ce qui a trait aux réparations de la structure des Lieux loués, le Sous-locataire s'engage à aviser promptement le Locataire de la nécessité de ces réparations dès qu'il en fera la constatation, et le Locataire prendra les mesures nécessaires afin que le Bailleur soit avisé et fasse effectuer ces réparations ou toute autre réparation à la structure qu'il jugera nécessaire, conformément au Bail. Si celles-ci résultent de la faute ou de la négligence du Sous-locataire ou des personnes à qui il permet l'accès aux Lieux loués, elles seront faites aux frais du Sous-locataire.
- 6.3 Si le Sous-locataire est en défaut de conserver et de maintenir les Lieux loués, conformément aux paragraphes 6.1 et 6.2 ci-haut, et qu'il ne se soit pas conformé, dans un délai raisonnable, selon les circonstances, à un avis à cet effet qui lui aura été donné par le Locataire, ce dernier ainsi que ses représentants auront le droit, sans autre avis préalable, d'entrer dans les Lieux loués, d'y effectuer et d'y faire, à la place et aux frais du Sous-locataire, toute réparation nécessaire. Le montant de ces frais, majoré de quinze pourcent (15 %) pour tenir compte des frais d'administration, sera ajouté au Loyer à titre de loyer additionnel, le tout sans préjudice aux autres droits et recours du Locataire.

7. LOYER

Jusqu'à l'expiration du Sous-bail, le Sous-locataire convient et s'engage à payer au Locataire sans demande préalable, déduction, remise, réduction ou compensation, un loyer composé des éléments suivants (le « Loyer ») :

7.1 Loyer de base

- 7.1.1 Le Sous-locataire devra payer au Locataire un loyer de base annuel payable à l'avance à l'adresse prévue à l'article 23 du Sous-bail en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs le premier jour de chaque mois, commençant à la Date de début du Sous-bail et ce, pour chaque année et partie d'année de la Durée, sous réserve de tout ajustement que le Locataire peut effectuer aux termes du Sous-bail étant entendu que le Loyer de base au pied carré du Sous-locataire ne sera jamais supérieur au Loyer de base au pied carré payable par les membres du Locataire qui sont également sous-locataires de l'Immeuble.
- 7.1.2 Le Sous-locataire pourra se prévaloir, à sa discrétion, de l'option de payer le Loyer de base en un seul versement annuel payable le 1^{er} janvier de chaque année du



- 5 -

Sous-bail pour la période de janvier à décembre de l'année courante et ce, pour chaque année de la Durée.

- 7.1.3 Malgré ce qui précède, dans l'éventualité où le Sous-bail commence à une date antérieure au 1^{er} janvier et avant de pouvoir se prévaloir de l'option prévue à l'alinéa 7.1.2 ci-haut, le Sous-locataire devra payer au Locataire le Loyer de base en versements mensuels, égaux et consécutifs pour les mois commençant à la Date de début du Sous-bail et se terminant le 31 décembre de la même année.
- 7.1.4 Au plus tard le 20 décembre de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera le montant du Loyer de base payable pour la période de janvier à décembre de l'année suivante.
- 7.1.5 Au plus tard le 15 mai de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera l'ajustement rétroactif applicable au Loyer de base, basé sur les frais d'ajustement du Bailleur, pour la période de douze (12) mois précédant le 31 décembre de chaque année du Sous-bail. Tout ajustement à la hausse sera payable par le Sous-locataire dans les trente (30) jours de la réception d'une facture du Locataire. Tout ajustement à la baisse sera payable par le Locataire dans les trente (30) jours de la détermination de cet ajustement. Pendant la Durée, le Locataire s'engage à transmettre au Sous-Locataire, dès qu'ils seront disponibles, ses états financiers vérifiés annuels de même que les lettres du Bailleur relatives à l'augmentation du loyer payable par le Locataire aux termes du Bail et au coût de l'énergie pour l'Immeuble.
- 7.1.6 Le montant du Loyer de base représente ce qui suit :
- 6,65 \$ X 16 903 = 112 404,95 \$ Loyer de base**
- La « **Superficie** » représente la superficie des Lieux Loués mentionnée au paragraphe 2 du Sous-bail.

7.2 Loyer additionnel

- 7.2.1 Un loyer additionnel annuel payable au Locataire à l'avance à l'adresse prévue à l'article 23 du Sous-bail en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs le premier jour de chaque mois, commençant à la Date de début du Sous-bail et ce, pour chaque année et partie d'année de la Durée, sous réserve de tout ajustement que le Locataire peut effectuer aux termes du Sous-bail étant entendu que le Loyer additionnel au pied carré du Sous-locataire ne sera jamais supérieur au Loyer



- 6 -

additionnel au pied carré payable par les sous-locataires de l'Immeuble.

- 7.2.2 Le Sous-locataire pourra se prévaloir, à sa discrétion, de l'option de payer le Loyer additionnel en un seul versement annuel payable le 1^{er} janvier de chaque année du Sous-bail pour la période janvier à décembre de l'année courante et ce, pour chaque année de la Durée.
- 7.2.3 Malgré ce qui précède, dans l'éventualité où le Sous-bail commence à une date antérieure au 1^{er} janvier et avant de pouvoir se prévaloir de l'option prévue à l'aliéna 7.2.2 ci-haut, le Sous-locataire devra payer au Locataire le Loyer additionnel en versements mensuels, égaux et consécutifs pour les mois commençant à la Date de début du Sous-bail et se terminant le 31 décembre de la même année.
- 7.2.4 Au plus tard le 20 décembre de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera le montant du Loyer additionnel payable pour la période de janvier à décembre de l'année courante.
- 7.2.5 Au plus tard le 15 mai de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera l'ajustement rétroactif applicable au Loyer additionnel pour la période de douze (12) mois précédant le 31 décembre de chaque année du Sous-Bail. Tout ajustement à la hausse sera payable par le Sous-locataire dans les trente (30) jours de la réception d'une facture du Locataire. Tout ajustement à la baisse sera payable par le Locataire dans les trente (30) jours de la détermination de cet ajustement.
- 7.2.6 Le montant du Loyer additionnel représente ce qui suit :

Total des Frais = **Coût au pied carré (A)**
Superficie Louable

5,71 X 16 903 = 96 516,13 \$

Ou **Loyer additionnel du Sous-Locataire**

1. Le « **Total des Frais** » représente le total des frais d'énergie et des frais d'exploitation payable par le Locataire aux termes du Bail de même que les frais d'exploitation encourus par le Locataire;
2. La « **Superficie Louable** » représente la superficie louable totale de l'Immeuble;



- 7 -

3. La « **Superficie** » représente la superficie des Lieux Loués mentionnée au paragraphe 2 du Sous-bail.

8. TAXE DE VENTE

Nonobstant toute autre disposition du Sous-bail, le Sous-locataire doit payer au Locataire, lorsque dues, toutes les Taxes de vente imposées au Locataire ou au Sous-locataire en regard de tout montant payable par le Sous-locataire en vertu des présentes ou en regard de la location des Lieux loués en vertu du Sous-bail.

« **Taxes de vente** » signifie toutes les taxes sur les produits et services, taxes de vente, taxes sur la valeur ajoutée ou toute autre taxe imposée par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de toute province à l'encontre du Sous-locataire, ou du Sous-bail, ou des paiements effectués par le Sous-locataire en vertu des présentes ou des biens et services fournis par le Locataire en vertu des présentes, incluant, sans restriction, la location des Lieux loués et la fourniture de services au Sous-locataire en vertu des présentes.

9. TAXES FONCIÈRES ET SCOLAIRES

Le Sous-locataire s'engage à payer directement au Locataire, lorsqu'exigible, toute taxe foncière et toute taxe scolaire selon le coût réel défrayé par le Locataire, le tout calculé au prorata d'occupation selon l'article 7.2.6, le cas échéant.

10. ASSURANCES

- 10.1 Le Sous-Locataire déclare qu'il s'auto-assure et qu'en conséquence il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.
- 10.2 Le Sous-Locataire s'engage (i) à tenir indemne le Locataire et le Bailleur de tous dommages, réclamations, coûts, dépenses, jugements et frais, de quelque nature que ce soit, et (ii) à prendre fait et cause pour le Locataire et le Bailleur relativement à tous dommages, réclamations, coûts, dépenses, jugements et frais, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de cette sous-location.
- 10.3 Le Sous-Locataire renonce à tout droit qu'il pourrait avoir contre le Locataire et le Bailleur, leurs actionnaires, membres, administrateurs, dirigeants, agents, employés et contre ceux dont ces derniers sont légalement responsables, que les dommages aient ou non été causés par le fait, l'omission ou la négligence de ces derniers ou de l'un d'entre eux.



- 8 -

10.4 De plus, le Sous-Locataire sera responsable de tous dommages qu'il pourra causer au Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses biens.

11. DESTRUCTION ET DOMMAGES CAUSÉS AUX BIENS

11.1 Le Sous-locataire reconnaît que le Locataire et le Bailleur n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute perte, vol, destruction ou autre dommage causé aux biens situés à l'intérieur des les Lieux loués, dont notamment les œuvres d'art et les collections, sauf si la perte, le vol, la destruction ou le dommage résulte de la faute lourde ou de la négligence grossière du Locataire ou du Bailleur. Le Sous-locataire tient le Locataire et le Bailleur indemnes de toute réclamation ou recours à l'égard desdits biens, sauf en cas de négligence grossière ou de faute lourde du Locataire ou du Bailleur

12. ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

12.1 Sous réserve de l'exécution par le Sous-locataire de ses obligations en vertu des présentes, le Locataire convient avec le Sous-locataire :

12.1.1 de ne pas perturber la jouissance paisible des Lieux loués, sans aucune garantie ou responsabilité quant à la conduite du Bailleur et des autres sous-locataires de l'Immeuble;

12.1.2 d'employer tous les efforts raisonnables afin d'obtenir l'exécution par le Bailleur des obligations du Bailleur en vertu du Bail qui affectent de façon importante les Lieux loués, sauf en ce qui concerne les engagements et obligations se rapportant à (i) tout droit de renouvellement ou d'extension de la Durée et (ii) tout droit de préemption ou droit de premier refus;

12.1.3 d'exécuter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail qui affectent de façon importante les Lieux loués; et

12.1.4 de permettre l'exercice de tous les droits et recours du Locataire envers le Bailleur par le Sous-locataire dans l'éventualité où le Locataire refuse ou néglige pour quelque raison de les exercer, aux seuls frais du Sous-locataire.

12.2 Le Sous-locataire reconnaît et accepte que le Locataire n'aura aucune responsabilité envers le Sous-locataire pour quelque faute ou défaut du Bailleur.



13. INDEMNISATION

Le Sous-locataire convient, sur simple demande du Locataire, de prendre fait et cause et, le cas échéant, d'indemniser sans délai le Locataire pour les dommages ou autres préjudices subis par celui-ci directement reliés à un acte ou une omission du Sous-locataire ou de l'un de ses entrepreneurs, personnes autorisées, agents, employés ou invités, dans le cadre de l'exploitation des Lieux loués.

14. RESPONSABILITÉ DU SOUS-LOCATAIRE

14.1 Le Sous-locataire sera responsable et tiendra indemne le Locataire de tout dommage, toute responsabilité, toute réclamation, toute perte ou toute dépense résultant :

14.1.1 de la faute du Sous-locataire ou de toute personne ou bien dont il est en fait ou en droit responsable; ou

14.1.2 de tout manquement du Sous-locataire à ses obligations en vertu du Sous-bail ou de la loi, à moins qu'il ne soit causé par la faute du Locataire ou celle de toute personne ou de tout bien dont elle est en fait ou en droit responsable, ou s'il résulte de la contravention ou de l'inexécution par le Locataire de ses obligations en vertu du Sous-bail.

14.2 Le Sous-locataire convient d'aviser immédiatement le Locataire de tout incident susceptible d'entraîner un dommage ou une perte dans les Lieux loués ou pouvant donner lieu à une responsabilité quelconque et s'engage à collaborer étroitement avec le Locataire aux enquêtes et poursuites et au recouvrement éventuel de dommages-intérêts contre des tiers. Le Sous-locataire convient aussi de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens endommagés et prévenir des pertes ultérieures.

15. DESTRUCTION OU DÉDOMMAGEMENT

15.1 Si l'Immeuble, les Locaux, les Lieux loués ou une partie de ceux-ci étaient endommagés ou détruits à un point tel qu'ils soient alors déclarés par les autorités publiques impropres à leur occupation et utilisation normale et que le Bailleur ne peut raisonnablement rebâtir l'Immeuble, les Locaux ou les Lieux loués à l'intérieur d'un délai de trois-cent soixante (360) jours à compter de la date de l'incident :

15.1.1 dans le cas où le Locataire ou le Bailleur opte pour la résiliation du Bail et en donne avis à l'autre partie dans les soixante (60) jours après la date de l'incident ayant causé des dommages ou la destruction, alors le Sous-



- 10 -

bail sera automatiquement résilié à compter de la date de l'incident;

15.1.2 dans le cas où le Locataire et le Bailleur décident de maintenir le Bail en vigueur, alors le Sous-bail sera maintenu en vigueur.

15.2 Le Sous-locataire n'aura pas à payer le loyer pendant la période où il ne peut occuper les Lieux loués. Si seule une partie des Lieux loués ne peut être occupée, le loyer sera diminué proportionnellement.

16. CESSION OU SOUS-LOCATION

16.1 Le Sous-locataire ne peut pas sous-louer les Lieux loués ou céder le Sous-bail, en totalité ou en partie, ni permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie des Lieux loués par un tiers (une telle utilisation étant aux fins des présentes considérée être une sous-location), sans préalablement avoir obtenu le consentement préalable écrit du Locataire, lequel ne pourra refuser de donner son consentement sans motif raisonnable.

16.2 Lors d'une cession ou sous-location en vertu du paragraphe 16.1, le Sous-locataire demeurera solidairement responsable avec le nouveau sous-locataire ou cessionnaire du respect de toutes les obligations du Sous-locataire en vertu du Sous-bail et ne pourra pas être libéré de l'exécution et du respect des conditions et obligations du Sous-bail.

17. FORCE MAJEURE

17.1 Aucune des parties en présence ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure.

17.2 La force majeure est toute cause imprévisible et irrésistible ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement prévoir ou contre laquelle elles n'ont pu se protéger.

18. EXERCICE DES DROITS DU LOCATAIRE

Le Sous-locataire accepte et convient que s'il est en défaut d'exécuter l'une ou l'autre de ses obligations en vertu du Sous-bail, le Locataire bénéficiera alors de tous les recours contre le Sous-locataire dont dispose le Bailleur à l'égard du Locataire aux termes du Bail en regard d'un tel défaut.

19. DÉFAUT

19.1 La survenance de l'un ou l'autre des événements suivants constituera un défaut du Sous-locataire (les « **Défauts** ») :

- (i) si quelque montant exigible du Sous-locataire, en vertu du Sous-bail, y compris, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Loyer de base ou le Loyer additionnel, ou un versement de celui-ci, n'est pas payé dans les cinq (5) jours de son échéance;
- (ii) si le Sous-locataire fait défaut de maintenir les assurances requises conformément au Sous-bail après cinq (5) jours d'un avis écrit du Locataire au Sous-locataire;
- (iii) si le Sous-locataire fait défaut de remplir ou de respecter l'une ou l'autre des obligations lui incombant en vertu du Sous-bail et que tel défaut n'est pas corrigé dans un délai de cinq (5) jours suivant la remise au Sous-locataire d'un avis écrit indiquant de façon raisonnablement précise la nature de ce défaut (ou dans tout autre délai plus long pouvant être nécessaire pour y remédier, s'il n'est pas raisonnablement possible de remédier à ce défaut dans ce délai de cinq (5) jours, pourvu que le Sous-locataire commence à y remédier dans un délai de cinq (5) jours et qu'il continue à le faire avec toute la diligence voulue);
- (iv) si le Sous-locataire ou toute personne qui occupe la totalité ou toute partie des Lieux loués devient failli ou insolvable, ou se prévaut de quelque loi ayant trait aux débiteurs faillis ou insolubles, ou dépose une proposition concordataire ou fait ou tente de faire une cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers ou fait ou tente de faire tout accord, arrangement ou compromis avec ses créanciers;
- (v) si des mesures sont prises ou des poursuites sont intentées par toute personne en vue de la dissolution ou de la liquidation de l'entreprise du Sous-locataire ou de son actif;
- (vi) si les Lieux loués sont abandonnés, demeurent vacants pendant plus de dix (10) jours consécutifs sans le consentement préalable du Locataire;
- (vii) si quelque bien se trouvant dans les Lieux loués est saisi avant ou après jugement et que mainlevée de cette saisie n'est pas obtenue dans un délai de dix (10) jours;
- (viii) si une cession ou une sous-location est effectuée d'une façon non permise par le Sous-bail; ou



- 12 -

- (ix) si le Sous-locataire ne se conforme pas aux lois, ordonnances, règlements ou autres mesures ayant force de loi émanant des autorités fédérales, provinciales ou municipales et aux exigences de tout assureur du Sous-locataire, ou ne détient pas en tout temps les permis nécessaires pour l'exploitation des Lieux loués.

19.2 Au moment de la survenance de l'un ou l'autre de ces Défauts, le Locataire pourra, en remettant au Sous-locataire un avis écrit, résilier de plein droit le Sous-bail, sans recours judiciaire, sans porter atteinte aux autres droits et recours dont dispose le Locataire et sans diminuer ou éteindre de ce fait la responsabilité de quelque caution, le cas échéant. Advenant une telle éventualité, le Sous-locataire quittera immédiatement les Lieux loués et les remettra au Locataire et le Locataire pourra, sans être tenu de donner un autre avis ou de se soumettre à quelqu'autre formalité, reprendre immédiatement possession des Lieux loués, expulser ou faire expulser de ceux-ci toute personne qui les occupera et pourra enlever tout bien qui s'y trouvera. Advenant une telle éventualité, il pourra également verrouiller les Lieux loués, changer les serrures qui s'y trouvent et/ou suspendre tout service fourni par le Locataire au Sous-locataire.

20. FIN DU SOUS-BAIL

20.1 À la fin du Sous-bail et sous réserve d'entente à l'effet contraire entre le Sous-locataire et le Locataire, le Sous-locataire devra enlever à ses frais les améliorations ou les ouvrages qu'il a faits et sera alors obligé de remettre les Lieux loués conformément à l'état dans lequel le Locataire est requis de remettre les Lieux loués au Bailleur à la fin de la Durée du Bail ou de tout renouvellement, selon les dispositions du Bail.

20.2 Si le Sous-locataire fait défaut d'enlever la totalité ou une partie de ces améliorations ou les ouvrages conformément à la demande du Locataire, ce dernier, ainsi que ses représentants pourront le faire aux frais du Sous-locataire. Le montant de ces frais, majoré de quinze pourcent (15 %) pour tenir compte des frais d'administration, devra être remboursé au Locataire par le Sous-locataire, le tout sans préjudice aux autres droits et recours du Locataire.

21. ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS

21.1 Les représentants du Locataire ou de ses assureurs, accompagnés d'un gardien muséal, pourront pénétrer dans les Lieux loués à tout moment raisonnable aux fins d'inspection et de conservation des Lieux loués, de réparations urgentes et nécessaires, le cas échéant, ou afin de vérifier le respect des obligations du Sous-locataire. Le Locataire pourra aussi, toujours accompagné d'un gardien muséal, faire visiter les Lieux loués à



- 13 -

des sous-locataires potentiels dans la période de six (6) mois précédant la fin de la Durée, sur préavis écrit d'au moins quarante-huit (48) heures au Sous-locataire.

- 21.2 Le Sous-locataire n'aura droit à aucune diminution de loyer du fait de l'exercice par le Locataire des droits ci-avant mentionnés.

22. MODIFICATIONS PAR LE SOUS-LOCATAIRE

Le Sous-locataire ne pourra faire de modification aux Lieux loués sans le consentement écrit préalable du Locataire, lequel consentement ne pourra être refusé sans motif raisonnable, et du Bailleur, selon les termes du Bail. Toute modification aux Lieux loués devra être effectuée entièrement aux frais du Sous-locataire et en stricte conformité avec les autorisations écrites données par le Locataire et le Bailleur, le cas échéant.

23. AVIS

- 23.1 Tout avis devant être donné en vertu du Sous-bail sera considéré comme étant légalement donné s'il est livré personnellement au destinataire ou envoyé par courrier recommandé ou transmis par voie électronique (auquel cas, tout avis ainsi transmis sera confirmé par écrit, envoyé par courrier recommandé ou signifié personnellement), qui permet à la partie expéditrice de prouver que ledit avis fut effectivement livré à la partie destinataire, aux adresses suivantes :

23.1.1 Les avis adressés au Locataire doivent lui être envoyés à ses bureaux au 333, rue Peel, à Montréal, à l'attention de la Directrice générale;

23.1.2 Les avis adressés au Sous-locataire doivent lui être livrés à l'adresse suivante : 303 rue Notre-Dame Est, 2^e étage, à l'attention de Martine D'Astous, conseillère en Immobilier, Direction des stratégies et des transactions immobilières.

- 23.2 Toute partie peut changer son adresse indiquée ci-dessus en donnant un avis écrit approprié à l'autre partie. Tout avis écrit entre les parties aux présentes doit être donné et sera réputé reçu conformément aux dispositions prévues au Bail.

24. TERMES ET EXPRESSIONS

Il est entendu et convenu que tous les termes et expressions utilisés dans le Sous-bail ont le même sens que dans le Bail, sauf lorsqu'ils sont spécifiquement définis autrement au Sous-bail.



25. PUBLICATION DU BAIL

25.1 Le Sous-bail pourra être inscrit au bureau de la publicité des droits par la présentation d'un avis préalablement approuvé par le Locataire, le tout tel que le permet l'article 2999.1 du *Code civil du Québec*, lequel avis ne mentionnera aucune condition financière. Cet avis sera préparé par le Sous-locataire à ses frais.

26. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

26.1 Le Sous-bail est interprété et assujéti aux lois de la province de Québec et aux lois du Canada qui s'y appliquent et les droits et obligations respectifs des parties sont régis par celles-ci. Tout différend relatif au Sous-bail devra être tranché par les tribunaux communs situés dans le district de Montréal où les parties élisent domicile.

26.2 Le Sous-bail constitue l'entière convention entre les parties quant à son objet et remplace tous les engagements, ententes, négociations, représentations et garanties antérieurs de quelque nature qu'ils soient. Il ne peut être modifié que par un écrit signé par chacune des parties.

26.3 Les droits et recours dont le Locataire dispose aux termes des présentes ou que la loi lui reconnaît peuvent être cumulés, sauf dispositions des présentes à l'effet contraire.

26.4 Sur demande, les parties conviennent de signer et de veiller à ce que soit signé tout document et à ce que soit posé tout acte nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la lettre et à l'esprit du Sous-bail.

26.5

27. NÉGOCIATIONS LIBRES

Les parties reconnaissent et conviennent qu'elles avaient parfaitement le loisir d'être représentées par des conseillers juridiques lors de la discussion, la négociation et l'exécution du Sous-bail. Les parties reconnaissent et conviennent de plus que toutes les dispositions du Sous-bail, incluant sans restriction toutes les annexes jointes à et faisant partie de celui-ci, ont été pleinement et librement discutées et négociées et reflètent véritablement l'entente des parties et que l'exécution du Sous-bail constitue et est réputé constituer la preuve définitive de ce qui précède. Le Sous-locataire reconnaît et convient avoir lu, examiné, compris et approuvé toutes les dispositions du Sous-bail et du Bail, incluant sans restriction toutes les annexes jointes à et faisant partie de ceux-ci, et le Sous-locataire reconnaît en outre avoir obtenu toute l'information utile ou nécessaire afin de prendre une décision éclairée quant à l'exécution du Sous-bail.



**ANNEXE A
BAIL**



**ANNEXE B
FICHE TECHNIQUE**



ANNEXE C
DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS



ANNEXE D
GUIDE DE PROCÉDURES ET DE PRATIQUES



ANNEXE E
DÉCLARATION SUR L'ÉTAT DES COLLECTIONS ET DÉCLARATION SUR LA
PRÉSENCE DE PRODUITS DANGEREUX DANS LA COMPOSITION D'UN
OBJET DE COLLECTION

Dossier # : 1175323011

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section location

Objet :

Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi², situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses. Bâtiment 8083

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1175323011 Location 333 Peel.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-10

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872 0549

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019. La dépense totale est de 144 401,56 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec Inc., pour une période de 17 mois, à compter du 1^{er} juin 2018, un espace d'une superficie de 4 378 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste et utilisé pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 144 401,56 \$ incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées à la convention de modification de bail, le tout conditionnellement à ce que le conseil d'agglomération approuve la recommandation se référant au sommaire décisionnel portant le numéro 1184565006 visant l'approbation de la quatrième convention de modification de bail.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:15

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1184565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019. La dépense totale est de 144 401,56 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1^{er} juin 1998, un local d'une superficie de 4 378 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean-Baptiste, dont le bail est échu depuis le 31 mai 2018. Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.
Le SGPI a reçu le mandat de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG15 0082 - 26 février 2015: Approbation de la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.
Résolution CG10 0142 - 22 avril 2010: Approbation de la première convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.
Décision 5415 - 15 octobre 1997: Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue, du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste, d'une superficie de 4 378 pi², pour le poste de quartier 49 incluant 15 espaces de stationnement sans frais. Le terme du renouvellement couvre une période de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019.

JUSTIFICATION

Le bail actuel est échu depuis le 31 mai 2018 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération le poste de quartier.

Il n'y a aucune augmentation de loyer. De plus, le locateur accorde à la Ville deux mois de loyer de base gratuit pour les mois de janvier et février 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 4 378 pi ²	Loyer annuel actuel	Loyer annuel 2018 (7 mois)	Loyer annuel 2019 (10 mois)	Loyer total pour le terme de 17 ans
Loyer de base	12,75 \$/pi ²	12,75 \$/pi ²	12,75 \$/pi ²	
Frais d'exploitation	5,60 \$/pi ²	5,60 \$/pi ²	5,60 \$/pi ²	
Taxes foncières	3,40 \$/pi ²	3,40 \$/pi ²	3,40 \$/pi ²	
Loyer unitaire brut	21,75 \$/pi²	21,75 \$/pi²	21,75 \$/pi²	
Loyer brut	95 221,50 \$	55 545,88 \$	79 351,25 \$	
Gratuité de loyer de base pour 2 mois (janvier et février 2019)		non applicable	(9 303,25 \$)	
		55 545,88 \$	70 048,00 \$	
TPS - 5 %	4 761,08 \$	2 777,29 \$	3 502,40 \$	
TVQ - 9,975 %	9 498,34 \$	5 540,70 \$	6 987,29 \$	
Loyer total	109 480,92 \$	63 863,87 \$	80 537,69 \$	144 401,56 \$
Ristourne de TPS		(2 777,29 \$)	(3 502,40 \$)	
Ristourne de TVQ (50%)		(2 770,35 \$)	(3 493,64 \$)	
Loyer net annuel		58 316,23 \$	73 541,65 \$	

Le loyer de base est fixé à 12,75 \$/pi² pour la durée du terme. Le locateur accorde deux mois de loyer de base gratuit pour les mois de janvier et février 2019. Les frais d'exploitation et les taxes foncières seront ajustés annuellement selon les coûts réels.

La base budgétaire du SGPI sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 144 401,56 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La troisième convention de renouvellement de bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est essentiel de maintenir en opération le poste de quartier 49. De plus, l'approbation par les autorités compétentes, relativement à la recommandation faisant l'objet du présent sommaire, est sujette à l'approbation de la recommandation du sommaire décisionnel portant le numéro 1184565006.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal
Roger Jr BÉLAIR, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

Le : 2018-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
en remplacement de M. Benoit Dagenais,
directeur du SGPI par intérim du 12 juillet au
5 août 2018

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

2945-9195 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 5781, avenue Einstein, Côte-Saint-Luc, province de Québec, H4W 2Y9, ici représentée par Andrew Sniatowsky, son président dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur »)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le 1^{er} janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le « Locataire »)

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail ») le 28 octobre 1997, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4 378 pi² de l'Édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1^{er} juin 1998 et se terminant le 31 mai 2008;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail (ci-après appelée « 1^{er} Convention de modification ») le 10 mai 2010 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme initial du Bail :

ATTENDU QUE le 9 février 2012, 116759 Canada Inc a vendu l'édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal à 2945-9195 Québec Inc., et que le Bail a été transféré à cette dernière ;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Bailleur ;

ATTENDU QUE 2945-9195 Québec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de renouvellement de Bail (ci-après appelée « 2^e Convention de modification ») le 13 mars 2015 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme du Bail :

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entres autres choses, de prolonger le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de dix-sept (17) mois débutant le 1^{er} juin 2018 et se terminant le 31 octobre 2019.

3 Loyer de base

Le Loyer de base annuel est établi à DOUZE ET SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (12,75 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour la durée du Bail.

4 Loyers gratuits

Le Bailleur accorde au Locataire une gratuité de deux (2) mois de Loyer de base applicable sur les mois de janvier et février 2019.

5 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE BAILLEUR :

Signée par le Bailleur à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2018

Par _____
Andrew Sniatowsky

La signature de ce document est conditionnelle à ce que la 4^e convention de modification du bail soit signée par le Locataire.

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2018

Par _____
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée le _____

Résolution no : _____

Dossier # : 1184565005

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet : Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019. La dépense totale est de 144 401,56 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184565005 Location 1498 St-Jean-Baptiste PdQ49.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-5872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien
Financier-Point De Service Hdv

**Dossier # : 1184565006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029. La dépense totale est de 3 466 838,89 \$, incluant les taxes. Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 3267

Il est recommandé :

1. d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec Inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, un espace d'une superficie de 6 564 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste et utilisé pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 2 522 434,23 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées à la convention de modification de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur 2945-9195 Québec Inc., représentant un montant de 787 003,88 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 157 400,78 \$, pour une dépense maximale de 944 404,66 \$, incluant les taxes;
3. d'ajuster la base budgétaire du SGPI pour les années 2020 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.
4. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-30 17:40

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1184565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029. La dépense totale est de 3 466 838,89 \$, incluant les taxes. Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 3267

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 49 (PDQ 49) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1^{er} juin 1998, un local d'une superficie de 4 378 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean-Baptiste. Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, le poste de quartier 49 doit être agrandi. Les locaux du PDQ 49 sont désuets, les espaces sont restreints et ne répondent plus aux normes de sécurité.

Le SPVM a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour procéder à la mise aux normes et à l'agrandissement du PDQ 49. Une recherche de sites a été lancée au printemps 2018 et, après analyse du marché, l'agrandissement du PDQ 49 actuel est recommandée. De plus, aucun immeuble Ville n'est disponible pour accueillir le poste de quartier.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'approbation de la troisième convention de modification de bail sera présentée de façon concomitante au conseil d'agglomération du 23 août 2018.

Résolution CG15 0082 - 26 février 2015: Approbation de la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.

Résolution CG10 0142 - 22 avril 2010: Approbation de la première convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.

CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approbation du schéma de couverture de services et de la nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

Décision 5415 - 15 octobre 1997: Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'augmenter le nombre de pieds carrés de la location du site actuel. Ainsi, il est recommandé d'approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue, du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste, d'une superficie agrandie à 6 564 pi², pour le poste de quartier 49 incluant 15 espaces de stationnement sans frais. Le terme de la quatrième convention est de dix ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029. Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour le réaménagement et la mise aux normes du PDQ 49, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 787 003,88 \$, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 944 404,66 \$, taxes incluses.

Afin d'obtenir plus d'informations sur la constitution de l'entreprise 9056-3818 Québec inc., voir la documentation du registre des entreprises en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'agrandissement du poste de quartier actuel, car il s'avère que le scénario d'ajouter de la superficie locative au poste de quartier existant permettra une économie du coût des travaux d'aménagement compte tenu qu'une partie des aménagements existants seront conservés. En effet, l'agrandissement à même le site existant limite les travaux à 75 % de la superficie requise plutôt qu'à 100 % dans le cas d'une nouvelle location. De plus, ce site offre la meilleure proposition disponible sur le marché en terme de loyer.

Le loyer de base proposé (15,00 \$/pi² à 16,50 \$/pi²) représente une augmentation de 2,25 \$/pi² pour la première année du bail. En effet, le loyer de base antérieur avait été fixé à 12,75\$/pi² pour une période de 7 ans. Le nouveau loyer proposé demeure toutefois avantageux considérant qu'il s'agit d'un local à vocation commerciale et que le locateur fournit 15 espaces de stationnement sans frais. Le taux de location pour un espace commercial pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 15 et 25 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

Superficie: 6 564 pi²	Loyer total payable au locateur pour le terme de 10 ans	Coût total payable aux fournisseurs externes pour le terme de 10 ans	Loyer total pour le terme de 10 ans
Loyer total avant taxes	1 670 538 \$	523 360,00 \$	
TPS (5 %)	83 526,90 \$	26 168,00 \$	
TVQ (9,975 %)	166 636,17 \$	52 205,16 \$	
Loyer total incluant les taxes	1 920 701,07 \$	601 733,16 \$	2 522 434,23 \$
Ristourne de TPS (100 %)	(83 526,90 \$)	(26 168,00 \$)	
Ristourne de TVQ (50 %)	(83 318,08 \$)	(26 102,58 \$)	
Loyer total net	1 753 856,08 \$	549 462,58 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base sera fixe pour les cinq premières années du bail, puis majoré à la 6e

année. Les frais d'exploitation et les taxes foncières et scolaires seront ajustées annuellement selon les coûts réels.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 2 522 434,23 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Pour les années 2020 à 2029, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

	2019
Coût des travaux d'aménagement clé en main	684 500,00 \$
TPS	34 225,00 \$
TVQ	<u>68 278,88 \$</u>
Total	787 003,88 \$
Contingences 15 %	102 675,00 \$
Incidences générales 5 %	34 225,00 \$
TPS	6 845,00 \$
TVQ	<u>13 655,78 \$</u>
Total	157 400,78 \$
Coût total des travaux	944 404,66 \$
Recouvrement TPS	(41 070,00 \$)
Recouvrement TVQ	<u>(40 967,33 \$)</u>
Total	862 367,33 \$

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 944 404,66 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux sont prévus au PTI 2019-2022 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m². Par contre, le locateur doit respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'agrandissement du PDQ 49 est nécessaire afin de procéder à la mise aux normes de sécurité des installations du PDQ et de répondre aux besoins opérationnels du schéma de couverture de services du SPVM approuvé par le conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 23 août 2018.
Démarche d'obtention du permis par le locataire (incluant l'approbation du CCU): sept 2018 à mars 2019
Les travaux de construction et d'aménagement débuteront au printemps 2019.
La livraison des locaux est prévu pour le 1er novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal
Roger Jr BÉLAIR, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

Le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
en remplacement de M. Benoit Dagenais,
directeur du SGPI par intérim du 12 juillet au
5 août 2018

Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2018-07-26

Approuvé le : 2018-07-26

Aspects financiers payables au locateur pour 10 ans

Superficie locative en pi² :	1 nov 19 au	1 janv 20 au	1 janv 21 au	1 janv 22 au	1 janv 23 au	1 janv 24 au	1 janv 25 au	1 janv 26 au	1 janv 27 au	1 janv 28 au	1 janv 29 au	
6 564	30-déc-19 (2 mois)	30-déc-20 (12 mois)	30-déc-21 (12 mois)	30-déc-22 (12 mois)	30-déc-23 (12 mois)	30-déc-24 (12 mois)	30-déc-25 (12 mois)	30-déc-26 (12 mois)	30-nov-27 (12 mois)	30-nov-28 (12 mois)	30-oct-29 (10 mois)	
Loyer de base \$/pi²	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,25	16,50	16,50	16,50	16,50	16,50	
Frais d'exploitation \$/pi²	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	
Taxes foncières \$/pi²	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	
Loyer au pi²	24,70	24,70	24,70	24,70	24,70	24,95	26,20	26,20	26,20	26,20	26,20	
Loyer annuel total avant tx	27 021,80 \$	162 130,80 \$	162 130,80 \$	162 130,80 \$	162 130,80 \$	163 771,80 \$	171 976,80 \$	171 976,80 \$	171 976,80 \$	171 976,80 \$	143 314,00 \$	1 670 538,00 \$
TPS	1 351,09 \$	8 106,54 \$	8 106,54 \$	8 106,54 \$	8 106,54 \$	8 188,59 \$	8 598,84 \$	8 598,84 \$	8 598,84 \$	8 598,84 \$	7 165,70 \$	83 526,90 \$
TVQ	2 695,42 \$	16 172,55 \$	16 172,55 \$	16 172,55 \$	16 172,55 \$	16 336,24 \$	17 154,69 \$	17 154,69 \$	17 154,69 \$	17 154,69 \$	14 295,57 \$	166 636,17 \$
Total	31 068,31 \$	186 409,89 \$	186 409,89 \$	186 409,89 \$	186 409,89 \$	188 296,63 \$	197 730,33 \$	197 730,33 \$	197 730,33 \$	197 730,33 \$	164 775,27 \$	= 1 920 701,07 \$
Ristourne TPS	1 351,09 \$	8 106,54 \$	8 106,54 \$	8 106,54 \$	8 106,54 \$	8 188,59 \$	8 598,84 \$	8 598,84 \$	8 598,84 \$	8 598,84 \$	7 165,70 \$	83 526,90 \$
Ristourne TVQ	1 347,71 \$	8 086,27 \$	8 086,27 \$	8 086,27 \$	8 086,27 \$	8 168,12 \$	8 577,34 \$	8 577,34 \$	8 577,34 \$	8 577,34 \$	7 147,79 \$	83 318,08 \$
Loyer net	28 369,51 \$	170 217,07 \$	170 217,07 \$	170 217,07 \$	170 217,07 \$	171 939,92 \$	180 554,14 \$	180 554,14 \$	180 554,14 \$	180 554,14 \$	150 461,79 \$	1 753 856,08 \$

Aspects financiers payables aux fournisseurs pour 10 ans

Superficie locative en pi² :	1 nov 19 au	1 janv 20 au	1 janv 21 au	1 janv 22 au	1 janv 23 au	1 janv 24 au	1 janv 25 au	1 janv 26 au	1 janv 27 au	1 janv 28 au	1 janv 29 au	
6 542	30-déc-19 (2 mois)	30-déc-20 (12 mois)	30-déc-21 (12 mois)	30-déc-22 (12 mois)	30-déc-23 (12 mois)	30-déc-24 (12 mois)	30-déc-25 (12 mois)	30-déc-26 (12 mois)	30-nov-27 (12 mois)	30-nov-28 (12 mois)	30-oct-29 (10 mois)	
Énergie \$/pi²	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	
Entretien ménager \$/pi²	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	
Coût au pi²	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	
Coût annuel total avant tx	8 722,67 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	52 336,00 \$	43 613,33 \$	523 360,00 \$
TPS	436,13 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 180,67 \$	26 168,00 \$
TVQ	870,09 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	5 220,52 \$	4 350,43 \$	52 205,16 \$
Total	10 028,89 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	60 173,32 \$	50 144,43 \$	= 601 733,16 \$
Ristourne TPS	436,13 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 616,80 \$	2 180,67 \$	26 168,00 \$
Ristourne TVQ	435,04 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 610,26 \$	2 175,22 \$	26 102,58 \$
Loyer net	9 157,71 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	54 946,26 \$	45 788,55 \$	549 462,58 \$

QUATRIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

2945-9195 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 5781, avenue Einstein, Côte-Saint-Luc, province de Québec, H4W 2Y9, ici représentée par Andrew Sniatowsky, son président dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur »)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le 1^{er} janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le « Locataire »)

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail ») le 28 octobre 1997, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4 378 pi² de l'Édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1^{er} juin 1998 et se terminant le 31 mai 2008;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail (ci-après appelée « 1^{er} Convention de modification ») le 10 mai 2010 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme initial du Bail :

ATTENDU QUE le 9 février 2012, 116759 Canada Inc a vendu l'édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal à 2945-9195 Québec Inc., et que le Bail a été transféré à cette dernière ;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Bailleur ;

ATTENDU QUE 2945-9195 Québec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de renouvellement de Bail (ci-après appelée « 2^e Convention de modification ») le 13 mars 2015 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme du Bail :

ATTENDU QUE le Bailleur a signé un projet de troisième convention de modification de Bail qui sera présenté de façon concomitante ;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entres autres choses, d'augmenter la superficie des Lieux Loués et de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Lieux loués

Les Lieux loués sont les locaux de l'Édifice, tel que présenté à l'annexe A de la présente convention de modification. Le Bailleur remettra au Locataire, dans les trente (30) jours suivant le certificat d'Acceptation définitive des travaux, le plan des Lieux loués, tel que construit, pour faire partie intégrante du Bail.

3 Superficie locative des Lieux loués

La Superficie locative des Lieux loués est fixée à six mille cinq cent soixante-quatre (6 564) pieds carrés pour les fins de la présente modification, telle que déclarée par le Bailleur, et acceptée par le Locataire.

4 Superficie locative de l'Édifice

La Superficie locative de l'Édifice est augmenté à vingt-quatre mille sept cent soixante (24 760) pieds carrés pour les fins de la présente modification, telle que déclarée par le Bailleur, et acceptée par le Locataire.

5 Travaux d'aménagement

Le coût des travaux d'aménagement incluant les honoraires professionnels est payable par le Locataire et représente un montant maximum de SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOLLARS (684 500 \$), avant la TPS et la TVQ. Ce montant sera remis au Bailleur, sur présentation d'une facture selon les dispositions ci-après décrites soit, 40 % du montant lorsque 40% des travaux seront terminés et certifiés par un Expert, 45 % du montant après l'Acceptation provisoire des travaux, tel que décrit à l'article 2.8 du Bail et 15% du montant après l'Acceptation définitive des travaux, tel que décrit à l'article 2.9 du Bail. Le projet clé en main, incluant les travaux de base du Bailleur devra respecter les dispositions du Bail à cet effet de même que le plan de blocage joint à l'Annexe A de la présente convention de modification, le programme fonctionnel et technique incluant leurs addenda et le devis de performance technique, tels que joints à l'annexe C des présentes.

6 Fin des travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation provisoire préparée par un Expert et acceptée par le Locataire, selon les modalités prévues au paragraphe 2.8 du Bail, au plus tard le 31 octobre 2019.

7 Acceptation provisoire et Acceptation définitive des travaux d'aménagement

Le certificat de l'Acceptation provisoire et de l'Acceptation définitive des travaux d'aménagement devra être signé par l'Expert, le Bailleur et un représentant dûment autorisé du Locataire.

8 Période d'emménagement

L'article 2.10 est biffé.

9 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de dix (10) ans débutant à la dernière des dates suivantes : le 1^{er} novembre 2019 ou le premier jour suivant l'Acceptation provisoire des travaux.

10 Option de renouvellement

Le premier paragraphe de l'article 3.3 du Bail est remplacé par le texte suivant :

Si le Locataire n'est pas en défaut en vertu du Bail, il aura l'option de renouveler le Bail pour une première période de renouvellement de cinq (5) ans et, ensuite pourvu que la première option de renouvellement ait été exercée, pour une seconde période de renouvellement de cinq (5) ans, selon les mêmes conditions à l'exception des suivantes : pour la première période de renouvellement, le Loyer de base annuel sera de DIX-NEUF DOLLARS (19,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués; pour la seconde période de renouvellement, le Loyer de base annuel sera de VINGT ET UN DOLLARS (21,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués.

11 Loyer de base

Le Loyer de base annuel est établi à QUINZE DOLLARS (15,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour les cinq premières années du Bail et à SEIZE ET CINQUANTE DOLLARS (16,50 \$) pour les cinq dernières années du Bail.

12 Part proportionnelle

La Part proportionnelle du Locataire est établie à VINGT-SIX POURCENT ET CINQUANTE ET UN CENTIÈME (26,51 %) basée sur la Superficie locative des Lieux loués et la Superficie locative de l'Édifice.

13 Espaces de stationnement

Le Bailleur fournira au Locataire, sans frais, pour la durée du Bail et des renouvellements, quinze (15) espaces de stationnement réservés et à l'usage exclusif du Locataire sur le terrain extérieur ou à l'intérieur de l'Édifice, le tout tel que décrit sur le plan joint à l'annexe B de la présente convention de modification.

14 Transfert de titres de propriété / Enquête de sécurité

Le Locateur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de titres de la Propriété ou de tout changement d'administrateur qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. À moins d'indication contraire du Locataire, tout nouveau propriétaire de la Propriété ou administrateur du Locateur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité et être approuvé par le Locataire.

Advenant le cas où le Locateur désire vendre la Propriété, le Locataire aura un droit de refus du nouvel acheteur. Le Locateur fournira au Locataire, le nom et les coordonnées du nouvel acheteur. Le Locataire aura alors une période de dix (10) jours ouvrables pour faire les vérifications et les enquêtes nécessaires (lorsque le formulaire d'enquête aura été complété correctement) et devra transmettre par écrit, au Locateur, l'acceptation du nouvel acheteur. Si le Locateur ne reçoit pas d'avis écrit dans la période mentionnée, le Locataire sera réputé avoir été consulté et avoir accepté le nouvel acheteur.

Advenant le cas où le Locataire refuse le nouvel acheteur, il pourra le faire, seule et uniquement, pour les motifs de bonnes mœurs.

14 Avis

Tout avis, demande ou déclaration prévue au présent Bail devra être fait par écrit et transmis par messenger ou télécopieur ou autre moyen électronique de communication graphique, aux parties respectives comme suit :

- a. dans le cas d'un avis au Bailleur, à l'adresse suivante :

Andrew Sniatowsky
5781, avenue Einstein,
Côte-Saint-Luc, Québec, H4W 2Y9
Télécopieur : (514) 487-8146

- b. dans le cas d'un avis au Locataire, à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
Direction des transactions immobilières
Division des Locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, (Québec), H2Y 3Y8

15 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE BAILLEUR :

Signée par le Bailleur à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2018

Par _____
Andrew Sniatowsky

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2018

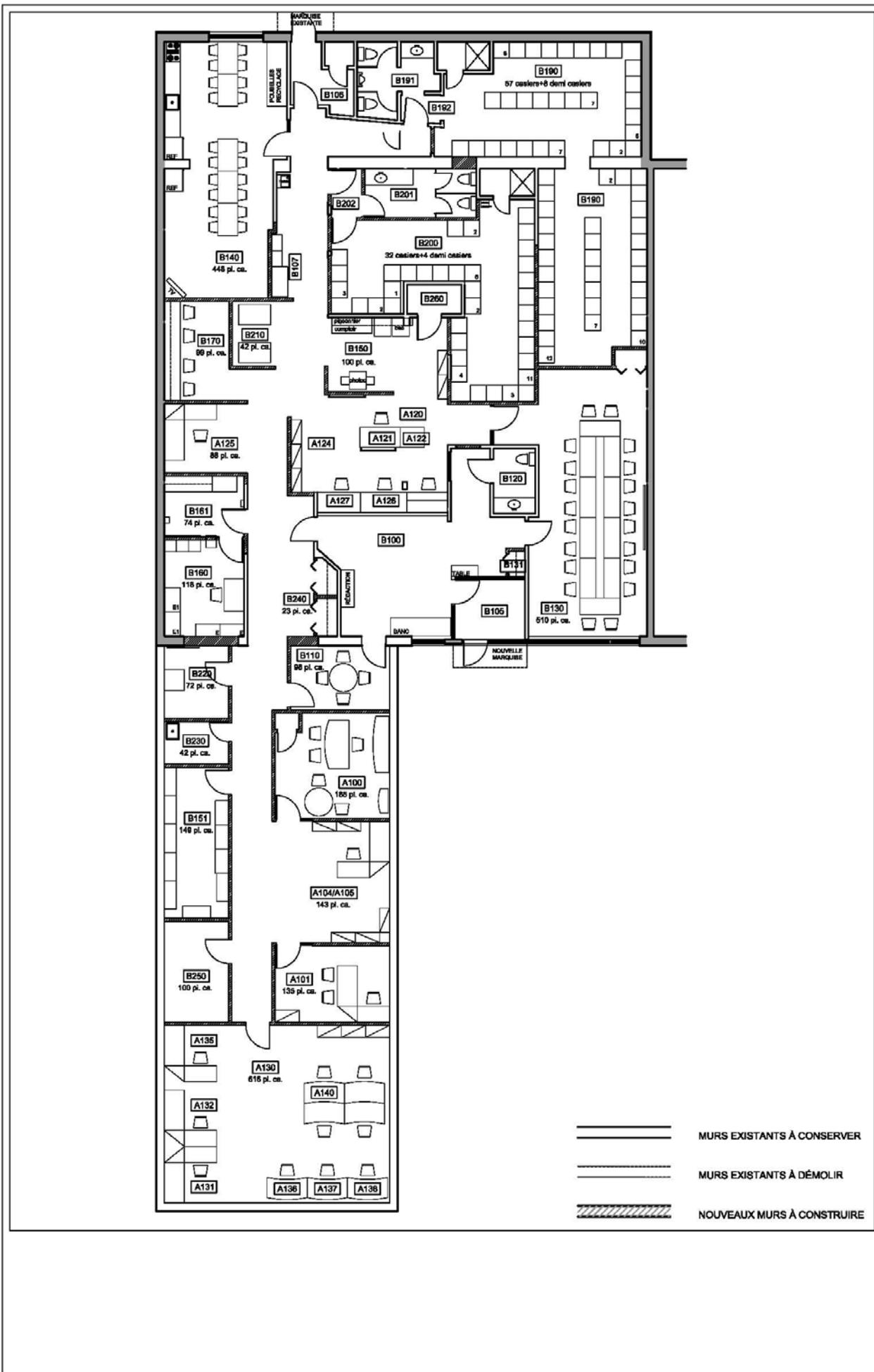
Par _____
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée le _____

Résolution no : _____

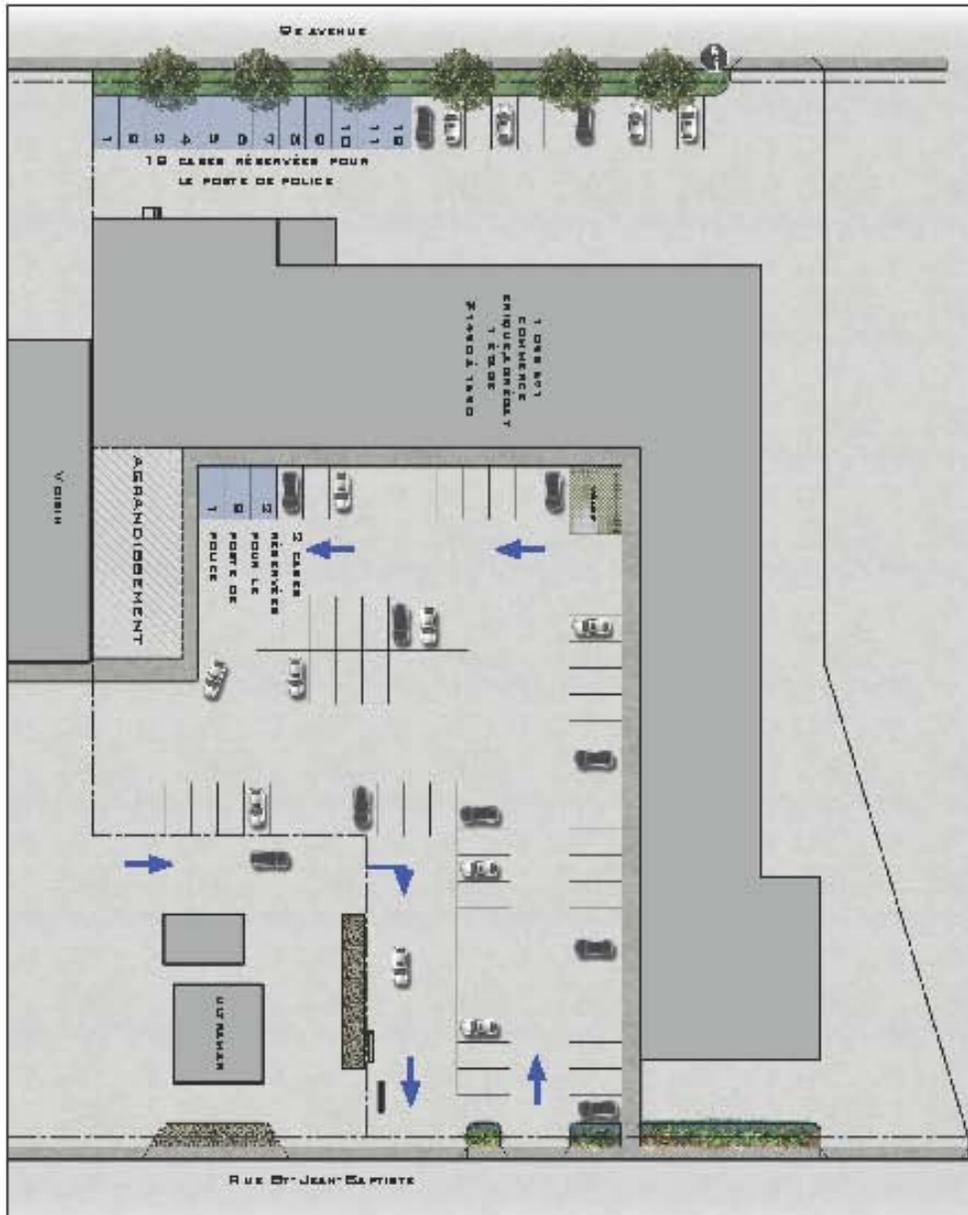
ANNEXE « A »

Plan des Lieux loués



Annexe « B »

Plan du stationnement



ANNEXE « C »

**Programme fonctionnel émis le 12 juillet 2007
- Révisé en janvier 2013**

Programme technique émis le 6 juin 2013

Devis de performance technique daté du mois d'avril 2007

Addenda 1 daté du 4 juin 2013

Addenda

**OBJET : Agrandissement et réaménagement
Poste de quartier 49 (situé au 1498, boul. St-Jean-Baptiste à Montréal)**

Projet : 2007085

Date : Mardi le 4 juin 2013

Le présent addenda vient préciser la portée des travaux à effectuer dans les aires existantes au poste de quartier 49. Il complète le programme fonctionnel et technique relatif au projet ci-haut mentionné tout en faisant partie intégrante de l'annexe D du présent bail. Quant aux nouvelles pièces, celles qui sont agrandies et celles qui changent d'usage, elles doivent répondre aux exigences du programme technique et devis de performance technique.

Notes générales :

1. Les travaux d'aménagement au poste de quartier 49 devront être effectués en 3 phases maximum ; voir plan en annexe. **Le déplacement du mobilier et des services requis lors des phases devra être inclus aux travaux de l'entrepreneur du Bailleur.**
2. Avant le début des travaux, tous les employés qui seront affectés à la conception et à la réalisation des travaux que ce soit sur le chantier ou non devront remplir et signer un formulaire d'enquêtes du Service de Police de la Ville de Montréal. Ces formulaires doivent être transmis au SPVM. Prévoir un délai de 10 à 15 jours ouvrables.
3. Le poste de quartier doit demeurer opérationnel en tout temps. Le Bailleur devra prévoir tous les murs de protection requis pour isoler son chantier et protéger les employés ainsi que les usagers du SPVM.
4. Pour la protection des lieux, le Bailleur doit s'assurer que son entrepreneur prenne toutes les protections nécessaires pour protéger les surfaces existantes à conserver ainsi que les équipements et le mobilier existants utilisés par les occupants. Si ces éléments sont endommagés, la réparation de ces derniers sera au frais du Bailleur.
5. Tous les raccordements en plomberie, en ventilation, en climatisation et chauffage, en électricité, interrompant les services tels l'eau, le drainage, la climatisation et chauffage, ou l'électricité, doivent être exécutés entre 19h00 et 20h00 et avec un préavis de 72 heures avant l'interruption.
6. Pour les travaux bruyants et ceux pouvant incommoder par leur odeur les employés et les usagers, ils devront être exécutés entre 19h00 et 7h00.
7. Accès au chantier : pendant toute la durée des travaux, le Bailleur est responsable de la sécurité des lieux. À chaque étape des travaux, il devra s'assurer que le périmètre des locaux est sécurisé à la satisfaction du représentant de la Ville.
8. Suite au changement d'usage dans les aires existantes, le Bailleur doit s'assurer de répondre aux besoins électromécanique indiqués au programme technique.
9. Lorsque les locaux existants sont agrandis et/ou modifiés, les travaux suivants sont requis :
 - Remplacement des couvre-planchers existants,
 - Ragréage des plafonds,
 - Redistribution et/ou ajout d'éclairage afin de répondre aux normes d'éclairage,
 - Balancement du système mécanique,
 - Tous les nouveaux éléments doivent répondre aux spécifications indiquées dans les documents techniques.
10. Ragréer et peindre toutes les surfaces existantes.
11. Remplacer les tuiles acoustiques du plafond suspendu existant qui sont souillées ou abîmées par des nouvelles tuiles s'appareillant à l'existant.

12. Signalisation des pièces : remplacer les plaquettes brisées lorsque l'usage de la pièce est conservé. Installer des nouvelles plaquettes pour les nouvelles pièces.
13. Nettoyer tous les stores existants conservés.
14. Nettoyer les grilles gratte-pieds existantes qui sont conservées.
15. Toutes les cloisons mitoyennes devront être composées tel que spécifié au programme technique.
16. Récupérer tous les accessoires, équipements et appareils de plomberie du bloc sanitaire des femmes en bon état pour relocalisation dans les nouvelles toilettes.
17. Récupérer toutes les portes et quincaillerie pour relocalisation.
18. Nettoyer les systèmes et conduits de distribution d'air existants.
19. Installer les protecteurs muraux par le type spécifié au programme technique à tous les endroits demandés incluant les locaux existants.
20. Installer les protecteurs de coins manquants par le type spécifié au programme technique à tous les endroits demandés incluant les locaux existants.
- ~~21. À la jonction où le bâtiment existant a été agrandi, corriger le niveau de la dalle pour s'assurer un plancher plus uniforme. (exclus du coût des travaux)~~
22. Les travaux de câblage téléphonique et data sont prévus au contrat du propriétaire. La demande transfert de ligne sera faite par le SPVM auprès du service téléphonique. Ce dernier exige un minimum de 2 semaines d'avis ; le Bailleur doit donc prévoir ce délai à son échéancier de réalisation des travaux. Il devra aviser le représentant de la Ville pour que le transfert de ligne soit fait en même temps que le déplacement du mobilier.
- ~~23. Si elles ne sont pas déjà présentes, fournir et installer les caméras extérieures et la caméra intérieure tel que demandé au programme technique. (exclus du coût des travaux)~~
24. Les travaux au système d'alarme intrusion doivent être exécutés par la firme ALTEL.

Aménagements existants :

Le Bailleur doit prévoir le déplacement et les modifications au système d'alarme intrusion existant afin qu'il réponde aux nouveaux besoins d'aménagement.

Nouveaux aménagements :

Les besoins relatifs au système d'alarme intrusion pour les nouveau locaux sont indiqués au programme technique.

Notes spécifiques :

- 25. Les numéros des locaux qui suivent font référence à la numérotation indiquée sur le nouveau plan d'aménagement.**

A120 – Bureau général : Relocaliser la paroi-filtre. Conserver la partie du comptoir qui n'est pas touché par les travaux. Remplacer le couvre-plancher.

B100 – Accueil : Ragréeer les tuiles céramique (trous laissés par le déplacement du mobilier) ou remplacer les tuiles cassées.

B105 – Vestibule principal : Remplacer les carreaux de céramique cassés près des seuils et de la grille gratte-pieds et rejointoyer.

B106 – Vestibule des policiers : Remplacer les carreaux de céramique cassés et rejointoyer.

B107 – Walkie-talkie, cellulaire et PTM : Remplacer les étagères par le modèle en annexe au programme technique.

B120 – Toilette handicapé : aucune intervention requise.

B140– Aire de repos-Cuisine : Remplacer toutes les portes d'armoire et le devant des tiroirs. Installer des serrures sur les nouvelles portes d'armoire tel que spécifié au programme technique. Réparer la niche pour les micro-ondes. Remplacer le petit caisson à gauche des armoires par une nouvelle unité d'armoire. Les caissons en bon état seront conservés mais un resurfaçage peut être nécessaire. S'assurer que toutes les prises électriques sont fonctionnelles et sur circuits séparés pour l'utilisation intensive des micro-ondes (niche, four de comptoir, cafetière, etc. Ajouter une prise pour micro-ondes dans la niche. S'assurer que tous les accessoires requis y sont : barre à serviette dans l'armoire, distributeur à savon et distributeur à papier à mains. Remplacer tout le couvre-plancher. Remplacer la plinthe électrique. Ragraier le bord de la fenêtre et installer un protecteur de coin sur l'allège.

B150– Salle de photocopies - refaire tout le mobilier intégré tel que spécifié au programme technique.

B190 – Vestiaire Hommes : Retirer le support à manteaux et l'étagère à souliers – ne pas les relocaliser. Douche à conserver, refaire le coulis des joints de céramique là où requis. Ajouter un miroir et une tablette près du sèche-cheveux. Remplacer le couvre-plancher existant.

B191 – WC Hommes : Remplacer la vanité par une nouvelle. Refaire le coulis des joints de céramique aux endroits requis.

B200 – Vestiaire Femmes : Conserver la douche et refaire le coulis des joints de céramique là où requis. Ajouter un miroir et une tablette près du sèche-cheveux. Retirer le support à manteaux et l'étagère à souliers – ne pas les relocaliser. Remplacer le couvre-plancher existant.

Dossier # : 1184565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029. La dépense totale est de 3 466 838,89 \$, incluant les taxes. Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 3267

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184565006 - Location poste de quartier 49.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service Hdv
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finance et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1184565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-08-02 10:55

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1184565004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

En raison de l'absence de la certification de fonds au sommaire décisionnel initialement soumis au conseil d'agglomération du 26 avril 2018, un addenda a été créé pour ajouter l'intervention du Service des finances.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

514 280-4275

Tél :

Télécop. :

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 26 avril 2018
Séance tenue le 26 avril 2018

Résolution: CG18 0236

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc. un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 8 ans 2 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 2 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pieds carrés, situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184565004

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier adjoint

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Cette résolution tient compte du procès-verbal de correction déposé au conseil d'agglomération du 21 juin 2018.

Signée électroniquement le 13 juin 2018

Dossier # : 1184565004

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations

Objet : Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184565004 Location 8930 boul. Pie-IX PDQ30.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire-Service des finances -
Point de service HDV

Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-01

Dominique BALLO
conseillere budgétaire

Tél : 514 872-7344

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1187175001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10270 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Ondel Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 670 214,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10270 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:56

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187175001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10270 - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau est responsable des travaux de réhabilitation et de construction des conduites principales d'aqueduc sur le territoire de l'agglomération.

Le Pont de la Concorde, construit en 1965, permet d'accéder à l'Île Sainte-Hélène et au Parc Jean-Drapeau. D'une longueur de 690 mètres, ce pont à poutres-caisson en acier héberge deux (2) conduites principales d'eau potable de 450 mm dans le caisson central.

Sur chaque conduite, il y a trois (3) câbles chauffants alimentés par une alimentation à 600 volts.

Le remplacement des câbles chauffants est recommandé afin de prévenir les risques de gel des deux (2) conduites de 450 mm qui alimentent en eau potable l'Île Sainte-Hélène et l'Île Notre-Dame et ainsi assurer la distribution de l'eau potable et la protection incendie en tout temps. En effet, on a constaté que plusieurs des câbles chauffants actuellement en place ont des courts-circuits et qu'ils ont été jugés trop endommagés pour être réparés. La Ville de Montréal doit donc remplacer ces câbles âgés de plus de cinquante (50) ans, et ce, avant la période de gel, soit avant le 1^{er} décembre 2018.

Dans le cadre de ces travaux, des modifications à l'appareillage électrique qui alimente les câbles chauffants à 600 volts seront effectuées et les câbles chauffants installés sur toute la longueur des deux (2) conduites seront remplacés.

L'appel d'offres public no 10270 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système

électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 19 juin 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juillet 2018 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de publication était de vingt-quatre (24) jours. Les soumissions sont valides pendant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 octobre 2018.

Deux (2) addendas ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raisons
1	04-07-2018	Réponses aux questions des soumissionnaires.
2	10-07-2018	Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0146 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson central du Pont de la Concorde.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Démantèlement de l'appareillage, des équipements et des câbles chauffants sur la conduite « est »; Enlèvement et conservation pour réutilisation de l'isolant actuellement en place; Disposition appropriée des équipements et matériaux démantelés;
- Installation des nouveaux équipements et appareillage ainsi que des nouveaux câbles chauffants sur les conduites « est » et « ouest ».

Les travaux requis en vertu du Cahier des charges doivent être terminés pour le 1er décembre 2018, soit avant les risques de gel.

Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Ondel Inc., est de 585 340,02 \$, taxes incluses, auquel un montant de contingences de 84 874,30 \$, taxes incluses, représentant 14,5 % du coût du contrat, s'ajoute afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours d'exécution des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO et sept (7) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges est jointe au présent dossier.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable (DEP), il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes.

La firme Ondel Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ondel Inc.	585 340,02 \$	84 874,30 \$	670 214,32 \$

Le Cie Électrique Britton Ltée	588 672,00 \$	85 357,44 \$	674 029,44 \$
Groupe Promec Inc.	688 504,07 \$	99 833,09 \$	788 337,16 \$
Systèmes Urbains	803 945,44 \$	116 572,09 \$	920 517,53 \$
Néolect Inc.	877 915,76 \$	127 297,79 \$	1 005 213,55 \$
Gastier M.P. Inc.	957 104,35 \$	138 780,13 \$	1 095 884,48 \$
Réko Ltée	1 067 816,52 \$	154 833,40 \$	1 222 649,92 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 003 070,64 \$	145 445,24 \$	1 148 515,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			910 978,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			35,92 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			552 435,59 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			82,43 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(478 301,56 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(41,65 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			3 815,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,57 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 41,65 % (478 301,56 \$, taxes incluses) par rapport à l'estimation réalisée par la firme CIMA+. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

1- Item 1 « *Frais généraux, mobilisation, etc.* » : Le plus bas soumissionnaire conforme est 66 % (ou 139 817,00 \$, taxes incluses), moins cher par rapport à l'estimation de la firme CIMA+. En particulier, les sous-items: « *Frais Généraux, assurances et garanties* » et « *Mobilisation et maintien de la circulation* ».

2- Item 3 « *Travaux sur la conduite "est"* » : Le plus bas soumissionnaire conforme est 22 % (ou 62 339,00 \$, taxes incluses) moins cher par rapport à l'estimation de la firme CIMA+.

3- Item 4 « *Travaux sur la conduite "ouest"* » : Le plus bas soumissionnaire conforme est 24 % (ou 67 061,00 \$, taxes incluses) moins cher par rapport à l'estimation de la firme CIMA+.

Étant donné l'écart favorable de 41,65 % (478 301,56 \$, taxes incluses) entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation, la Direction de l'eau potable a communiqué avec Ondel Inc. afin de s'assurer que ce dernier a bien saisi l'envergure et les enjeux de ce projet. Lors de cette discussion, l'entrepreneur a confirmé sa bonne compréhension du mandat et sa capacité à réaliser le projet et qu'il maintient le prix soumis.

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 septembre 2018, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, Ondel Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), portant le no. 2013-CPSM-0188. Cette autorisation est échue depuis le 27 août 2016. Toutefois, la firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 670 214,32 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 585 340,02 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 84 874,30 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense de 670 214,32 \$ taxes incluses, représente un coût net de 611 995,01 \$ lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « *Optimiser la gestion de l'eau* ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, il y a un risque sérieux de gel des conduites de 450 mm alimentant en eau potable l'Île Notre-Dame et l'Île Sainte-Hélène, affectant la distribution de l'eau et la protection incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2018

Dessins d'atelier soumis pour commentaires : septembre 2018

Mobilisation du chantier : octobre 2018

Fin des travaux : décembre 2018

Fin contractuelle: décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel BUCKNELL
Ingénieur

Tél : 514 872-7869
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-18

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-24



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10270

Numéro de référence : 1174217

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Remplacement des câbles chauffants, conduites principales du Pont de la Concorde

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	<u>Madame Kristina Bérubé</u> Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	Commande : (1461584) 2018-06-26 10 h 20 Transmission : 2018-06-26 10 h 20	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE PROMEC INC. 1300, rue Saguenay Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3	<u>Madame Caroline Forget</u> Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501	Commande : (1461043) 2018-06-22 11 h 32 Transmission : 2018-06-22 11 h 32	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Cie électrique Britton Ltée. 8555 chemin Devonshire Montréal, QC, H4P 2L3 http://www.britton.ca	<u>Monsieur André Gagnon</u> Téléphone : 514 342-5520 Télécopieur : 514 342-5108	Commande : (1462695) 2018-06-28 9 h 13 Transmission : 2018-06-28 9 h 13	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	<u>Madame Marijolaine Émond</u> Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1460117) 2018-06-20 16 h 03 Transmission : 2018-06-20 17 h 59	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>Ondel Inc. 415 rue Adanac Québec, QC, G1C 6B9 http://www.ondel.ca</p>	<p><u>Madame Lisiane Tremblay</u> Téléphone : 418 664-1066 Télécopieur : 418 664-1688</p>	<p>Commande : (1460554) 2018-06-21 13 h 16 Transmission : 2018-06-21 13 h 16</p>	<p>2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
---	---	---	---

<p>Réko Ltée 12500 de l'Avenir Mirabel, QC, J7J 2K3 http://www.reko.ws</p>	<p><u>Madame Joanne Auclair</u> Téléphone : 514 878-9997 Télécopieur : 514 371-9328</p>	<p>Commande : (1463262) 2018-06-29 8 h 36 Transmission : 2018-06-29 8 h 36</p>	<p>2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
--	---	---	---

<p>Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com</p>	<p><u>Monsieur Francis Duchesne</u> Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835</p>	<p>Commande : (1460990) 2018-06-22 10 h 42 Transmission : 2018-06-22 10 h 42</p>	<p>2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
---	---	---	---

© 2003-2018 Tous droits réservés

New search

Last update: **Wednesday, 04 July 2018 at 19:30**

Enterprise information sheet

Name : ONDEL INC.

Head office address : 415, RUE ADANAC, , QUÉBEC, QC, G1C 6B9, CANADA

AMF client number : 2700016746

Québec enterprise number (NEQ) : 1143586387

Other name(s)

- None

New search

Comments or questions regarding the register may be sent electronically through a [Request for information](#) of our E-services.

Le 20 mai 2016

ONDEL INC.
415, RUE ADANAC
QUÉBEC QC G1C 6B9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700016746
N° de demande : 1631036728
N° de confirmation de paiement : 000187180706

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1187175001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet :

Accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10270 - (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1187175001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 \$ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 10 ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation;
2. d'accorder à Thibault et associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16527 et au tableau de prix reçu;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-01 13:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1182645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente-cadre permettra de pourvoir aux besoins de remplacement des habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de trois ans. Pour cette période, le SIM procédera à l'acquisition de près de 2 000 habits de combat qui auront soit atteint leur durée de vie ou été mis au rancart suite à leur inspection avancée.

Cette entente-cadre prévoit également les services de nettoyage et d'inspection avancés pour les habits qui seront acquis à même cette entente. Ce programme de nettoyage et d'inspection avancés a été mis en place en conformité avec la norme NFPA 1851, Sélection et entretien des habits de combat. Conformément à ce programme, tous les habits de combat sont soumis à un nettoyage et une inspection avancés annuels. Ces mesures assurent l'intégrité des habits de combat et leur réparation, s'il y a lieu, pour une protection optimale des pompiers.

En plus des nettoyages de routine effectués par les pompiers en caserne, les nettoyages avancés annuels font partie des mesures mises en place pour la réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompiers et s'inscrit comme priorité n°1 au Plan stratégique 2018-2021 du SIM, *Notre leadership mobilisateur en SST au profit de tous*.

Bien que la norme de référence en matière de sécurité incendie NFPA 1851 établit la durée de vie des habits de combat à un maximum de 10 ans, l'expérience démontre que la durée de vie moyenne des habits de combat en service au SIM est de huit années dû au nombre élevé d'intervention (130 000 en 2017).

La dernière entente-cadre pour l'acquisition, l'inspection et nettoyage avancés et les réparations des habits de combat, d'une valeur de 7 340 978,01 \$, taxes incluses, a été conclue en 2013. Selon les données disponibles, elle a été consommée en proportion de 100

% pour les acquisitions et de 49,6 % pour les services d'inspection et de nettoyage avancés et de réparation.

L'appel public d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique SÉAO le 20 décembre 2017 pour une ouverture de soumissions le 28 mars 2018, permettant ainsi 97 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Six addenda ont été émis durant la période.

Addenda	Date publication	Raisons
1	15 janvier 2018	Report de la date d'ouverture au 7 mars. Modification du bordereau de prix. Demandes de précisions.
2	18 janvier 2018	Remplacement du formulaire de lettre d'engagement par un cautionnement d'exécution.
3	24 janvier 2018	Demandes de précisions.
4	2 mars 2018	Demandes de précisions.
5	5 mars 2018	Report de la date d'ouverture au 21 mars 2018. Modification du bordereau de prix.
6	16 mars 2018	Demandes de précisions. Report de la date d'ouverture au 28 mars 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0336 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois avec Innotex inc. pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, pour une somme maximale de 7 340 978,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12804 (2 soum. 1 seul conforme) et autoriser une dépense de 1 436 871,32, taxes incluses, pour l'acquisition de 937 habits de combat pour l'année 2013

CG10 0286 - 26 août 2010 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, avec Sperian vêtements Protection ltée pour la fourniture d'habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 10-11263 (2 soumissionnaires), au prix estimé de 3 626 673,75 \$

CE05 1322 - 6 juillet 2005 - Autoriser une dépense de 3 726 810 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 700 habits de combat pour les pompiers de la Ville de Montréal, conformément au programme d'acquisition des habits de combat du Service de sécurité incendie de Montréal. D'accorder à la firme Innotex inc. le contrat pour une période de 36 mois, avec possibilité de deux années supplémentaires, pour un montant total de 3 726 810 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 0-5-8331

DESCRIPTION

Cette entente-cadre porte sur la fourniture d'habits de combat et des services d'inspection, d'entretien, réparation et de nettoyage avancés conformément à la norme 1851 qui prévoit une inspection et un nettoyage avancés annuels et les réparations, s'il y a lieu, afin d'assurer l'intégrité des habits. Ce programme s'inscrit parmi les mesures mises en place pour assurer la santé et sécurité des pompières et pompiers.

Les pompiers et les chefs de l'état-major ont à leur disposition deux habits de combat. Ainsi, lors des lavages de routine effectués après un incendie ou de l'envoi d'un de leurs deux habits de combat pour leur inspection et nettoyage avancés annuel, ces derniers ont un habit à leur disposition.

JUSTIFICATION

Deux (25 %) des huit preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission. Parmi les huit preneurs de cahier de charge, deux sont des fournisseurs de tissus techniques, deux sont des organisations municipales, un est le représentant d'un soumissionnaire et un a estimé qu'il devra faire un investissement important pour pouvoir répondre aux exigences d'entretien des habits.

L'analyse de la soumission atteste de la conformité administrative et technique du plus bas soumissionnaire.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions. L'adjudicataire a obtenu sa certification le 30 novembre 2015, dont une copie est disponible en pièce jointe.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par le SIM et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 6 734 005,75 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés, ainsi que les frais de service de réparation, de nettoyages et inspections avancés.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Thibault et associés	5 116 383,48 \$		5 116 383,48 \$
Innotex - proposition 2	5 512 883,81 \$		5 512 882,81 \$
Innotex - proposition 1	5 674 652,64 \$		5 674 652,64 \$
Innotex - proposition 3	6 252 402,01 \$		6 252 402,01 \$
Dernière estimation réalisée			6 734 005,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			5 639 -080,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 136 018,53 \$
			22,2 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-1 617 622,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	396 499,33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,7 %

Un écart favorable de - 24 %, soit - 1 617 622,27 \$, entre la plus basse soumission et la dernière estimation, s'explique par un écart favorable de - 839 087,55 \$ pour les frais d'acquisition des habits de combat et d'un écart favorable de - 778 534,72 \$ pour les frais de service de nettoyage et d'inspection avancés. Le prix unitaire moyen d'acquisition pour un habit de combat au contrat est de 2 053,45 \$ versus une estimation de 2 529,45 \$ basée sur les prix payés par des villes environnantes moins un escompte de volume. Cet écart peut s'expliquer par les volumes d'acquisition et la concurrence sur le marché. Pour les frais de services d'inspection et de nettoyage avancés, l'estimation était basée sur les frais actuellement payés pour les habits en service, incluant une indexation. L'expérience de l'adjudicataire qui offre déjà ce type de service au SIM a pu permettre à ce dernier de soumissionner sur une base de coûts réels.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-007) et du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), le dossier sera soumis à ladite commission sur l'examen des contrats afin de s'assurer de la conformité du processus d'adjudication du présent contrat parce qu'il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et pour lequel il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le SIM estime des coûts d'acquisitions pour les habits de combat de 4 245 106,95 \$ (taxes incluses) pour la période de 2018 -2020 et des frais de 871 276,53 \$ (taxes incluses) pour les services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparations pour la durée de vie des habits qui seront acquis par cette entente-cadre.

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM pour couvrir les commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente entente-cadre prévoit un plan de récupération des habits de combat qui seront mis au rancart.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra de remplir les obligations de l'employeur liées à la LSST et conformément au "Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie" de la CNESST, notamment par la fourniture aux employés du

SIM de vêtements de protection sécuritaires et de leur maintien en bon état par les services d'inspection et de nettoyage avancés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Remplacement des habits de combat qui atteindront leur fin de durée de vie utile et réalisation du programme d'inspection et de nettoyage avancés pour ces nouveaux habits visés par cette entente-cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

Le : 2018-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8420

Approuvé le : 2018-05-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761

Approuvé le : 2018-05-01

ANNEXE 7.00 - LIENS D'AFFAIRES

Le SOUMISSIONNAIRE doit indiquer ci-dessous ses liens d'affaires avec toute Personne qui a aidé ou appuyé le DONNEUR D'ORDRE de quelque manière que ce soit dans l'élaboration du présent Appel d'Offres ou dans la préparation des Documents d'Appel d'Offres.



Le 30 novembre 2015

2968-8280 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR STEPHANE ROY
2250, ANDRÉ-C.-HAMEL
DRUMMONDVILLE (QC) J2C 8B1

N° de décision : 2015-CPSM-1059238
N° de client : 3000735857

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- L'ARSENAL
- THIBAULT & ASSOCIATES
- THIBAULT & ASSOCIÉS

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). 2968-8280 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 novembre 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 \$ taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-16527 Intervention.pdf](#)[17-16527 TCP1.pdf](#)[17-16527 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-30

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Thibault et associés	5 116 383,48 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Innotex Inc. - Proposition # 1	5 512 882,81 \$	<input type="checkbox"/>	
Innotex Inc. - Proposition # 2	5 674 652,64 \$	<input type="checkbox"/>	
Innotex Inc. - Proposition # 3	6 252 402,01 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Huit firmes qui se sont procurés le cahier de charges de l'appel d'offres susmentionné. Une firme a déposé une proposition et une deuxième firme a déposé trois propositions.

Les motifs de non dépôt de soumission de six autres preneurs de cahier de charges sont :

- deux (2) sont des organisations municipales;
- deux (2) sont des fournisseurs de tissus techniques;
- un (1) est le représentant d'un soumissionnaire;
- un (1) a estimé qu'il devra faire un investissement important pour pouvoir répondre aux exigences d'entretien des habits.

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres 17-16527
Agent d'approvisionnement Roxana Racasan Oancea

Conformité Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Thibault & associés								4 449 996,50 \$	5 116 383,48 \$
INNOTEX - PROPOSITION 2								4 794 853,50 \$	5 512 882,81 \$
INNOTEX - PROPOSITION 1								4 935 553,50 \$	5 674 652,64 \$
INNOTEX - PROPOSITION 3								5 438 053,50 \$	6 252 402,01 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16527

Numéro de référence : 1124556

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SIM - Acquisition, inspection, entretien et réparation des habits de combat

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4	Monsieur Daniel Renaud Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	Commande : (1373713) 2017-12-21 10 h 01 Transmission : 2017-12-21 10 h 01	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527_ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 http://www.1200-degres.com	Monsieur Jean-Francois Picard Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur : 819 909-9955	Commande : (1373557) 2017-12-20 15 h 51 Transmission : 2017-12-20 15 h 51	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527_ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
INNOTEX 275 rue gouin Richmond, QC, j0b 2h0	Madame Wendy Côté Téléphone : 819 826-5993 Télécopieur : 819 826-5195	Commande : (1373714) 2017-12-21 10 h 01 Transmission : 2017-12-21 10 h 01	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527_ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stedfast Inc. 230 St-Charles Sud Granby, QC, J2G 3Y3	Monsieur Alexander Artus Téléphone : 450 378-8441 Télécopieur : 450 378-1558	Commande : (1373674) 2017-12-21 9 h 12 Transmission : 2017-12-21 9 h 12	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527_ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stedfast Inc. 230 St-Charles Sud Granby, QC, J2G 3Y3	Monsieur Alexander Artus Téléphone : 450 378-8441 Télécopieur : 450 378-1558	Commande : (1379507) 2018-01-17 15 h 55 Transmission : 2018-01-17 15 h 55	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-17 15 h 55 - Téléchargement 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527_ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel

			2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stedfast Inc. 230 St-Charles Sud Granby, QC, J2G 3Y3	Monsieur Alexander Artus Téléphone : 450 378-8441 Télécopieur : 450 378-1558	Commande : (1394205) 2018-02-15 9 h 11 Transmission : 2018-02-15 9 h 11	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-02-15 9 h 11 - Téléchargement 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-02-15 9 h 11 - Téléchargement 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-02-15 9 h 11 - Téléchargement 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : 877 641-7605	Commande : (1373688) 2017-12-21 9 h 32 Transmission : 2017-12-21 9 h 32	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Châteauguay. 5 Boul.D'youville Châteauguay, QC, J6J 2P8 http://www.ville.chateauguay.qc.ca	Madame Geneviève Godin Téléphone : 450 698-3185 Télécopieur : 450 698-3159	Commande : (1392428) 2018-02-12 17 h 06 Transmission : 2018-02-12 17 h 06	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-02-12 17 h 06 - Téléchargement 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-02-12 17 h 06 - Téléchargement 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-02-12 17 h 06 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	Madame Nathalie Chartrand Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	Commande : (1380119) 2018-01-18 15 h 29 Transmission : 2018-01-18 15 h 29	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-18 15 h 29 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
W.L. Gore and Associates, Inc. 555 Paper Mill Rd Newark, DE, 19711	Madame Jennifer Wise Téléphone : 410 506-5490 Télécopieur :	Commande : (1376719) 2018-01-11 8 h 59 Transmission : 2018-01-11 8 h 59	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527_ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles

Objet :

Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 \$ taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[ÉJ dépense bunker au BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-30

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E
Tél : 514-872-9782
Division : Direction Opérations budgétaires et comptables / PS - sécurité publique

Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles

Objet :

Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 \$ taxes incluses)



Rapport- mandat SMCE182645003.pdf

Dossier # :1182645003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE182645003**

**Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre
d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits
de combat et de services de nettoyage et d'inspection
avancés et de réparation - Appel d'offres public
17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé
de 5 116 383,48 \$ taxes incluses).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE182645003

Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 \$ taxes incluses).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de sécurité incendie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions. Ils ont bien compris que l'estimation avait été basée sur des prix obtenus récemment par d'autres villes dans des contrats similaires, tout en tenant compte d'une possible indexation des coûts.

Force est de constater que l'important volume d'habits de combat requis a permis d'obtenir des prix nettement inférieurs à l'estimation.

Les membres ont aussi noté qu'une même entreprise avait déposé trois soumissions présentant des modèles de prix différents. Les trois soumissions étaient cependant plus élevées que celle de l'adjudicataire.

Notons enfin que ce dossier devait être soumis à la Commission en juin 2018, mais l'étude du dossier a été reportée à la demande du Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de sécurité incendie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE182645003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 905 454,24 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant 459 900 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 287 500 \$, taxes incluses, pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes incluant la fourniture, livraison et l'assistance technique, à l'usine de production d'eau potable Atwater;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme KSB Pumps inc., pour une période de cinquante et un (51) mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 158 054,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16484;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-12 15:28

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Les quatorze (14) groupes motopompes existants de l'usine Atwater ont une moyenne d'âge de soixante (60) ans et ils sont en fin de vie utile. Une étude concernant l'évolution de la demande en eau, qui tient compte des données mises à jour, a révélé que douze (12) groupes motopompes sont nécessaires aux besoins en eau actuel et futur. Les quatorze (14) groupes motopompes existants seront démantelés selon la séquence prévue et remplacés par douze (12) nouveaux groupes motopompes.

Le 16 août 2017, le comité exécutif a autorisé une entente de règlement entre la Ville et Solutions d'eau Xylem pour la fourniture de six (6) groupes motopompes (CE17 1464).

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour la fourniture de six (6) autres groupes motopompes afin de compléter le remplacement des groupes motopompes existants.

L'appel d'offres public n° 18-16484 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 22 janvier 2018. La durée initiale de publication était de quarante et un (41) jours. Cependant, elle fut prolongée de vingt-neuf (29) jours, soit jusqu'au 3 avril 2018, pour une durée réelle de soixante-dix (70) jours, compte tenu des addendas ci-dessous. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 30 septembre 2018.

Calendrier d'émission des addendas

#1 01 février 2018	Réponses à 2 questions : l'une concernant les armoires de commutation et l'autre concernant la non admissibilité des distributeurs à soumissionner.
#2 14 février 2018	Réponse à une question concernant la marque des moteurs existants.
#3 15 février 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 19 mars 2018.
#4 20 février 2018	Réponses à 8 questions administratives et techniques diverses.
#5 2 mars 2018	Précisions concernant les essais de pompes sans l'armoire de commutation.
#6 8 mars 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 3 avril 2018.
#7 13 mars 2018	Modification relative aux essais du moteur à pleine charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1464 - 16 août 2017 - Autoriser l'entente de règlement hors cour permettant, sous certaines conditions, de prendre livraison jusqu'à un maximum de six (6) groupes motopompes (GMP) et de verser à Xylem le prix convenu par GMP ayant satisfait aux exigences, sans excéder la somme maximale de 8 481 001,15 \$, en capital, intérêts et taxes.

CE16 1497 - 14 septembre 2016 - Prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725) ».

CG15 0034 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production de l'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 (5 soumissionnaires).

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux (2) contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production de l'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de nouveaux équipements de pompage requis dans le cadre de la réalisation des travaux à l'usine Atwater.

Ce contrat comprend principalement :

- la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration;
- la fourniture des armoires de démarreur et des panneaux de contrôle;

- les essais et tests lors de la fabrication et à l'usine d'eau potable Atwater;
- l'entreposage, le transport, la livraison et la manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la Ville de Montréal;
- les rapports d'inspection et d'essais ainsi que le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier (mise en service) pour le personnel de la Ville de Montréal;
- la formation du personnel d'entretien et d'opération de la Ville de Montréal.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec le manufacturier est effectif pour une durée de cinquante et un (51) mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux jusqu'à la réception définitive. Il est alloué au manufacturier un délai de trente-neuf (39) mois pour réaliser le contrat, de l'ordre de débiter les travaux jusqu'à la réception provisoire. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de 300 \$ par jour de retard dans l'exécution du contrat.

Par contre, dans le cas d'un manquement, délais, déficience ou non-conformité d'un bien et/ou de travaux ou services dont l'adjudicataire est responsable, incluant toute défectuosité importante d'un équipement ou d'une dégradation anormale des paramètres d'opération ou de tous autres indicateurs observés par la Ville sur un équipement réceptionné par celle-ci et sous garantie par l'adjudicataire, la Ville se réserve le droit de :

- décaler la livraison au chantier et les travaux d'installation du groupe de motopompes suivant afin d'identifier et de corriger de façon définitive la problématique;
- facturer à l'adjudicataire tous les coûts additionnels assumés par la Ville, incluant ceux résultant du retard dans l'échéancier de construction.

Cette clause donne à la Ville des outils opérationnels, techniques et financiers pour mitiger les risques d'impacts sur la production de l'eau potable et pour assurer le bon déroulement du projet.

Des dépenses contingentes d'environ 5 % du coût de base des biens et services, soit 459 900,00 \$, taxes incluses, sont ajoutées afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes d'environ 3 % du prix de base, soit 287 500,00 \$, taxes incluses, sont aussi prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité et d'essais.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 18-16484, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont sept (7) étaient des manufacturiers de pompes. Parmi ces derniers, quatre (4) ont soumissionné, soit un pourcentage de 57 %. Il est à noter que l'entreprise Andritz Hydro Canada inc. a présenté deux (2) bordereaux. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Parmi les huit (8) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné :

- deux (2) manufacturiers de pompes ne voulaient pas se conformer à l'ensemble des clauses administratives de la Ville;
- un (1) manufacturier de pompes n'a pas retourné l'avis de désistement;

- les cinq (5) autres preneurs n'étaient pas des manufacturiers de pompes. Par contre, trois (3) d'entre eux étaient des sous-traitants potentiels.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la firme SNC-Lavalin inc.

Après analyse des soumissions, il s'avère que la firme KSB Pumps inc. est le seul soumissionnaire conforme.

La firme Ebara Corporation est non conforme techniquement, car le niveau de bruit global exigé dans le devis n'a pas été respecté (Art. 7 *Tableau de conformité technique*, section IV, p. 98).

Les firmes Andritz Hydro Canada inc. et Pompes Sulzer Canada inc. sont non conformes techniquement, car les informations à indiquer sur la courbe de performance des pompes sont incomplètes par rapport aux exigences du tableau de conformité technique du devis (Art. 7 *Tableau de conformité technique*, section IV, p. 97 et Art. 1.7 de la section 11001 *Pompe centrifuge* du devis technique, p. 5 et 6).

En cohérence avec le cahier des charges et le plan de développement durable de la Ville de Montréal, il était convenu dans l'appel d'offres que la soumission retenue tiendrait compte non seulement du coût d'acquisition (colonne 1), mais également du coût d'exploitation en énergie électrique actualisé sur vingt-cinq (25) ans (colonne 2).

Soumissionnaires conformes	(1) Coût biens & services (incluant taxes)	(2) Coût d'exploitation sur 25 ans (incluant taxes)	(3 = 1 + 2) PRIX TOTAL (incluant taxes)
KSB Pumps inc.	9 158 054,24 \$	24 385 585,06 \$	33 543 639,30 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	12 843 857,25 \$	24 966 246,38 \$	37 810 103,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(4 266 464,33 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(11,28 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 11,28 % (4 266 464,33 \$) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes de SNC-Lavalin inc.

Cet écart se situe principalement au niveau du coût des biens et services (écart de 3 685 803 \$ incluant les taxes), notamment sur le coût d'acquisition des six (6) groupes motopompes (article 1.1 du bordereau) qui représente à lui seul un écart de 3 274 056 \$, soit 89 % de l'écart sur le coût des biens et services (colonne 1) et quelque 77 % de l'écart sur le coût total (colonne 3).

Les validations requises voulant que le soumissionnaire recommandé, KSB Pumps inc., ne fasse pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP)*. Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu du Règlement sur la Commission permanente sur l'examen des contrats, le présent dossier sera soumis à ladite Commission pour étude, parce que la valeur en biens et services du contrat est de plus de 2 M\$ et qu'une seule soumission s'avère conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 9 158 054,24 \$, taxes incluses. La dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses, comprend le coût du contrat ainsi qu'un montant de 459 900 \$, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 287 500 \$, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représente un coût net de 9 045 000,02 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « *Optimiser la gestion de l'eau* ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, la désuétude des pompes existantes s'aggravera puisque les pièces de rechange n'existent plus sur le marché. De plus, l'usine aura à composer avec deux (2) systèmes d'alimentation électriques distincts, ce qui est déconseillé. En fait, les nouvelles pompes seront branchées sur le système d'alimentation électrique de 25 kV, tandis que les pompes existantes continueront d'être alimenté par le système d'alimentation électrique de 12 kV qui est en fin de vie utile. Cette situation engendrera des coûts supplémentaires en entretien et gestion de l'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 8 août 2018
Octroi du contrat (CG): 23 août 2018
Réunion de démarrage: 18 septembre 2018
Fin du contrat: 19 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 4 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdellah AOUBID
ingenieur

Tél : 514 872-0313
Télécop. : 514 872-2898
Faical BOUZID
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-06

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs

Tél : 514 872-4631
Télécop. : 514 872-2898

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-07-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16484 PV.pdf](#)[det cah.pdf](#)[18-16484 TCP.pdf](#)[18-16484 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-08

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Andritz Hydro Canada Inc.	technique
Sulzer pumps canada Inc.	technique
Ebara Corporation	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
KSB Pumps Inc.	9 158 054	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Deux preneurs n'ont pas déposé car les termes et conditions ne sont pas négociables et deux autres preneurs ont proposés leur prix via un autre fournisseur.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres

18-16484

Agent d'approvisionnement

Laurence Théoret

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
KSB Pumps Inc.										
	1	0	1.1	groupe motopompes	6	ch	1	925 396,00 \$	5 552 376,00 \$	6 383 844,31 \$
			1.2.1	armoires de commutation a moyenne tension 708310	1	ch	1	383 378,00 \$	383 378,00 \$	440 788,86 \$
			1.2.2	armoires de commutation a moyenne tension 708320	1	ch	1	255 267,00 \$	255 267,00 \$	293 493,23 \$
			1.3.1	panneau de contrôle nord	1	ch	1	48 623,00 \$	48 623,00 \$	55 904,29 \$
			1.3.2	panneau de contrôle sud	1	ch	1	87 677,00 \$	87 677,00 \$	100 806,63 \$
		service	1.4	service d'un intégrateur	1	ch	1	80 000,00 \$	80 000,00 \$	91 980,00 \$
	2	service	2.1	cout mensuel	12	mois	1	8 888,00 \$	106 656,00 \$	122 627,74 \$
	3	service	3.1	assistance technique	1000	heures	1	277,00 \$	277 000,00 \$	318 480,75 \$
			3.2	déplacement longue distance	30	déplacements	1	3 400,00 \$	102 000,00 \$	117 274,50 \$
			3.3	allocation de séjour	100	jours	1	227,00 \$	22 700,00 \$	26 099,33 \$
	4	service	4.1	formation complete	117	heures	1	170,00 \$	19 890,00 \$	22 868,53 \$
			4.2	deplacement longue distance	12	déplacements	1	3 330,00 \$	39 960,00 \$	45 944,01 \$
			4.3	allocation de séjour	20	jours	1	170,00 \$	3 400,00 \$	3 909,15 \$
	5	0	5.1	ensemble de pieces rotatives	2	ensemble	1	125 660,00 \$	251 320,00 \$	288 955,17 \$
			5.2	ensemble de pieces de reparation	1	ensemble	1	13 869,00 \$	13 869,00 \$	15 945,88 \$
			5.3	ensemble joints mécaniques	3	ensemble	1	38 238,00 \$	114 714,00 \$	131 892,42 \$
			5.4	paliers radiaux	2	ensemble	1	6 607,00 \$	13 214,00 \$	15 192,80 \$
			5.5	paliers de butée	2	ensemble	1	3 304,00 \$	6 608,00 \$	7 597,55 \$
			5.6	4 anneaux d'usure	8	ch	1	43 205,00 \$	345 640,00 \$	397 399,59 \$
			5.7	chemises d'arbres	2	ensemble	1	8 133,00 \$	16 266,00 \$	18 701,83 \$
			5.8	anneaux d'huiles	3	ch	1	- \$	- \$	- \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau d'analyse des prix

KSB Pumps Inc.	5	0	5.9	isolateurs des paliers	6	ch	1	2 392,00 \$	14 352,00 \$	16 501,21 \$
			5.10	système d'excitatrices	1	system	1	26 756,00 \$	26 756,00 \$	30 762,71 \$
			5.11	paire de paliers lisses	1	paire	1	32 200,00 \$	32 200,00 \$	37 021,95 \$
			5.12	jeu de trois fusibles de contrôle	1	jeu	1	222,00 \$	222,00 \$	255,24 \$
			5.13	jeu de trois fusibles de puissance	1	jeu	1	1 444,00 \$	1 444,00 \$	1 660,24 \$
			5.14	disjoncteur de 2000a	1	ch	1	16 667,00 \$	16 667,00 \$	19 162,88 \$
			5.15	démarrateur plein tension	1	ch	1	39 583,00 \$	39 583,00 \$	45 510,55 \$
			5.16	relais de protection	1	lot	1	24 444,00 \$	24 444,00 \$	28 104,49 \$
			5.17	jeux de trois transformateurs	1	lot	1	2 683,00 \$	2 683,00 \$	3 084,78 \$
			5.18	panneau de contrôle jeux de 3 fusibles de contrôle de chq type et calibre	1	jeu	1	112,00 \$	112,00 \$	128,77 \$
			5.19	module complet de contrôle	1	ch	1	8 889,00 \$	8 889,00 \$	10 220,13 \$
			5.20	outils pour entretien des pompes	1	ensem ble	1	- \$	- \$	- \$
			5.21	outils pour entretien des moteurs	1	ensem ble	1	- \$	- \$	- \$
			5.22	cables et chevilles	1	lot	1	- \$	- \$	- \$
			5.23	dispositif d'embrochage	1	ch	1	51 850,00 \$	51 850,00 \$	59 614,54 \$
			5.24	chariot sur roulette	1	ch	1	3 809,00 \$	3 809,00 \$	4 379,40 \$
			5.25	télécommande	1	ch	1	817,00 \$	817,00 \$	939,35 \$
			5.26	station d'essai	1	ch	1	871,00 \$	871,00 \$	1 001,43 \$
Total (KSB Pumps Inc.)									7 965 257,00 \$	9 158 054,24 \$

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1M2	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 18-16484 biens et services généraux APP_154_BS_R2_201107_public_20170308
---	--	--

7. Tableau - Conformité technique

Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité aux exigences techniques en remplissant la dernière colonne intitulée « Équipement soumissionné » du tableau suivant.

Le défaut de ne pas compléter chaque élément de cette colonne ou le défaut de ne pas respecter une des exigences entraînera le rejet automatique de la soumission, tel qu'indiqué à l'article 34.1 de la section « Instructions au soumissionnaire ».

POMPES			
Caractéristiques des pompes	Unité	Exigences	Équipement soumissionné
Type de pompe		Centrifuge monoétagé à plan de joint horizontal à double aspiration et double volute avec aspiration concentrique par le bas et refoulement sur le côté.	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Capacité nominale			
• Débit	m ³ /s	1,58	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Tête	m	73,2	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Plage d'opération		Ce point nominal doit se situer dans la plage d'opération admissible (AOR) établie par le fabricant de la pompe en conformité avec la norme ANSI/HI 9.6.3.	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Pression minimale d'opération	m	56,3 Ce point d'opération à 56,3 m doit se situer dans la plage d'opération recommandée (POR) établie par le fabricant de la pompe en conformité avec la norme ANSI/HI 9.6.3.	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Efficacité à 60,0 m	%	≥ 88,0	_____ %
Efficacité à 56,3 m	%	≥ (Efficacité au point de rendement maximal(BEP) – 3,0 %)	Efficacité au BEP : _____ % Efficacité à 56,3 m : _____ %
Vitesse de rotation	RPM	600 ou 720	_____ RPM
Diamètre au refoulement	po (in)	≥ 24	_____ po (in)
Diamètre à l'aspiration	po (in)	≥ 32	_____ po (in)
Courbes de performance de la pompe		Les courbes doivent indiquer toutes les informations demandées à l'article 1.7 du devis section 11001.	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sens de rotation pour toutes les pompes (Vu en bout de l'accouplement en regardant la pompe)		Horaire	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Matériaux			
Roue (Impulseur)		Acier inoxydable CA6NM	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1M2	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 18-16484 biens et services généraux APP_154_BS_R2_201107_public_20170308
---	--	--

Paliers			
Type de palier		De type roulement à bille	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Durée de vie L ₁₀	heures	≥ 100 000	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Refroidissement externe		Aucun	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Joint mécanique			
Type		Mécanique en 2 parties (split mechanical seals)	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
GROUPES MOTOPOMPES			
Caractéristiques des groupes motopompes	Unité	Exigences	Équipement soumissionné
Niveau de bruit à 1 m de distance de chaque groupe motopompe mesuré à la tête de 60,0 m de la pompe selon norme ANSI/HI 9.1 - 9.5.	dB(A)	≤ 88	_____ dB(A)
Largeur hors-tout du groupe motopompe	mm	Les dimensions hors-tout du groupe motopompe doivent respecter les limites maximales indiquées au détail 1 du plan 608307-8704-49DD-6-2003.	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Longueur hors-tout du groupe motopompe	mm		Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
MOTEURS			
Caractéristiques du moteur	Unité	Exigences	Équipement soumissionné
Type de moteur		Synchrone horizontal	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Type de boîtier		ODP minimum	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Puissance mécanique	kW (HP)	1865 (2500)	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tension nominale	kV c.a.	4,16	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Vitesse de rotation	RPM	600 ou 720 Même vitesse que celle indiquée pour la pompe	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Classe d'isolation du champ sur le rotor		F	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Facteur de service		1,15	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Efficacité à pleine charge	%	≥ 97,0	_____ %
Type d'excitatrice		Pont de diodes tournantes	Conforme à l'exigence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16484

Numéro de référence : 1130559

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Service de l'eau - Six (6) groupes de motopompes horizontaux de type centrifuge à dbi aspiration et dbi volute avec démarreur 4,16 Kv, fournit, livraison et l'assist tech 1 entrep désignée par la V-usine Atwater 51 mois

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> ABB Inc.. 800 boul. Hymus Montréal, QC, H4S0B5 NEQ : 1171317614	Monsieur Stephen Koskoletos Téléphone : 514 332-5350 Télécopieur : 514 332-0609	Commande : (1388897) 2018-02-06 11 h 01 Transmission : 2018-02-06 11 h 01	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-06 11 h 01 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> ANDRITZ Hydro Canada 6100 aut. Transcandienne Pointe-Claire, QC, H9R1B9 NEQ :	Monsieur Michael Habouri Téléphone : 438 837-2538 Télécopieur : 438 837-2538	Commande : (1382066) 2018-01-23 17 h 05 Transmission : 2018-01-23 21 h 20	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 15 h 26 -

Messagerie
 2893298 - 18-16484 Addenda
 no 5
 2018-03-02 14 h 32 - Courriel
 2897243 - addenda 6 report de
 date
 2018-03-08 13 h 42 - Courriel
 2899546 - addenda 7
 2018-03-13 9 h 01 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> DELOM SERVICES INC. 13065, rue Jean-Grou Montréal, QC, H1A 3N6 NEQ : 1141338732	Madame Danielle Chaput Téléphone : 514 642-8220 Télécopieur :	Commande : (1388683) 2018-02-06 8 h 52 Transmission : 2018-02-06 8 h 52	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-06 8 h 52 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Doyon, Pompes & Solutions inc. 3230 sartelon Montréal, QC, H4R 1E3 NEQ : 1163907893	Monsieur Normand Doyon Téléphone : 514 336-7867 Télécopieur :	Commande : (1406275) 2018-03-07 15 h 23 Transmission : 2018-03-07 15 h 23	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-03-07 15 h 23 -

Téléchargement
 2885624 - 18-16484 Addenda
 no 4 (plan)
 2018-03-07 15 h 23 -
 Téléchargement
 2893298 - 18-16484 Addenda
 no 5
 2018-03-07 15 h 23 -
 Téléchargement
 2897243 - addenda 6 report de
 date
 2018-03-08 13 h 41 - Courriel
 2899546 - addenda 7
 2018-03-13 9 h 01 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Ebara Corporation 11-1 Haneda Asahi-cho, Ohta-ku Tokyo, , 144-8510 NEQ :	Madame Yoko Miyata Téléphone : 775 636-0830 Télécopieur :	Commande : (1384565) 2018-01-29 14 h 20 Transmission : 2018-01-29 14 h 20	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Flowserve Pumps 112 Redbud Ct Gibsonia, PA, 15044 NEQ :	Monsieur Robert Lowe Téléphone : 713 876-2679 Télécopieur :	Commande : (1383369) 2018-01-25 21 h 32 Transmission : 2018-01-25 21 h 32	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis)

2018-02-21 10 h 22 - Courriel
 2885624 - 18-16484 Addenda
 no 4 (plan)
 2018-02-21 10 h 22 - Courriel
 2893298 - 18-16484 Addenda
 no 5
 2018-03-02 14 h 32 - Courriel
 2897243 - addenda 6 report de
 date
 2018-03-08 13 h 41 - Courriel
 2899546 - addenda 7
 2018-03-13 9 h 01 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

<input type="checkbox"/> KSB Pumps inc. 1200 Rue Bergar Laval, QC, H7L5A2 http://www.ksb.ca NEQ : 1148662282	Monsieur Makram Mouhli Téléphone : 514 476-6028 Télécopieur : 514 631-7874	Commande : (1382082) 2018-01-23 18 h 17 Transmission : 2018-01-23 18 h 17	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> National Process Equipment 2650 avenue André Dorval, QC, H9P 1K6 NEQ : 1147663943	Monsieur Laurent Amram Téléphone : 514 421-0331 Télécopieur : 514 421-0337	Commande : (1389281) 2018-02-06 17 h 57 Transmission : 2018-02-06 17 h 57	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-06 17 h 57 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel
---	---	--	---

2885624 - 18-16484 Addenda
no 4 (plan)
2018-02-21 10 h 22 - Courriel
2893298 - 18-16484 Addenda
no 5
2018-03-02 14 h 32 - Courriel
2897243 - addenda 6 report de
date
2018-03-08 13 h 41 - Courriel
2899546 - addenda 7
2018-03-13 9 h 01 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Nidec Motor Canada 6617 Boul. Thimens Montréal, QC, H4S1W2 NEQ :	Monsieur Dominique Binet Téléphone : 514 332-1880 Télécopieur : 514 603-5173	Commande : (1385082) 2018-01-30 10 h 55 Transmission : 2018-01-30 10 h 55	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1383185) 2018-01-25 14 h 43 Transmission : 2018-01-25 23 h 25	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan)

2018-02-21 15 h 23 -
Messagerie
2893298 - 18-16484 Addenda
no 5
2018-03-02 14 h 32 - Courriel
2897243 - addenda 6 report de
date
2018-03-08 13 h 41 - Courriel
2899546 - addenda 7
2018-03-13 9 h 01 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Patterson Pump Co 2129 Ayersville Road Toccoa, GA, 30577 NEQ :	Monsieur Charles Poole Téléphone : 706 297-2948 Télécopieur : 706 880-0023	Commande : (1395607) 2018-02-16 16 h 06 Transmission : 2018-02-19 9 h 28	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-16 16 h 06 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-16 16 h 06 - Téléchargement 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-16 16 h 06 - Téléchargement 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Pompes Sulzer (Canada) Inc. 5065 Levy Montréal, QC, H4R2N9 http://www.sulzer.com NEQ : 1142588624	Monsieur Salah Attie Téléphone : 514 333-7760 Télécopieur : 514 333-6324	Commande : (1381995) 2018-01-23 15 h 34 Transmission : 2018-01-23 15 h 34	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel

2885624 - 18-16484 Addenda
no 4 (plan)
2018-02-21 10 h 22 - Courriel
2893298 - 18-16484 Addenda
no 5
2018-03-02 14 h 32 - Courriel
2897243 - addenda 6 report de
date
2018-03-08 13 h 41 - Courriel
2899546 - addenda 7
2018-03-13 9 h 01 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca NEQ :	Monsieur Naceur Ayara Téléphone : 514 872-0486 Télécopieur : 514 872-0863	Commande : (1381403) 2018-01-22 15 h 04 Transmission : 2018-01-22 15 h 04	Mode privilégié : Ne pas recevoir
---	--	--	--------------------------------------

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Tenant pour acquis les conclusions portant sur la conformité technique faite par SNC-Lavalin inc., nous confirmons que, sur le plan juridique, quant aux éléments pour lesquels nous avons été consultés, la Ville peut octroyer le contrat à KSB pumps inc.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michel S SIMARD
Avocat - Droit contractuel
Tél : 872-4582

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-03

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 872-8323
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs ,
Projet d'usines

Objet :

Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP GDD1187973001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-13

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs ,
Projet d'usines

Objet :

Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).



Rapport- mandat SMCE187973001.pdf

Dossier # :1187973001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187973001**

**Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la
fourniture de six (6) groupes motopompes
horizontaux de type centrifuge à double aspiration et
double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes
et équipements connexes, à l'usine de production de
l'eau potable Atwater - Dépense totale de
9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public
18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187973001

Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

À sa séance du 1^{er} août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont été surpris de constater que trois soumissionnaires avaient présenté une courbe de performance incomplète, ce qui a entraîné leur non-conformité technique.

Face à la complexité du dossier et à l'historique du dossier des motopompes à l'usine Atwater, les membres ont été rassurés de constater que le Service des affaires juridiques a été associé au dossier.

La Commission a aussi invité le Service de l'eau à ajouter ou à annexer au sommaire décisionnel la page du cahier des charges où on retrouve les vingt-neuf critères essentiels dont il avait été fait mention lors de la présentation du dossier.

Enfin, les membres ont souligné que la pénalité pour retard de 300 \$ par jour dans ce dossier leur apparaissait nettement insuffisante.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187973001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1181073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 \$ taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'équipements de télécommunication (transport MPLS) incluant formation, support et entretien ;
2. d'accorder à Bell Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16250 ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 15:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1181073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) gère le réseau qui relie les édifices municipaux sur l'ensemble du territoire, soit plus de 500 édifices. Les équipements de télécommunication nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau seront acquis par la Ville. Les équipements de télécommunications vont permettre à la Ville de maintenir son réseau et de le faire évoluer en fonction de ses nouveaux besoins.

La Ville étant soucieuse de toujours obtenir le meilleur rapport technologie/prix, un appel d'offres a été offert à tous les manufacturiers et fournisseurs de solution et télécommunication. L'objectif final pour la Ville est d'acquérir des équipements qui seront en mesure de faire évoluer le réseau selon les besoin de la Ville. Les principaux objectifs du rehaussement technologique de notre réseau de télécommunications sont de mettre en place une architecture réseau avec une topologie très flexible pour faciliter son évolution, d'accroître la capacité de la bande passante afin de répondre aux nouveaux besoins d'affaires (documents, vidéos, géomatique, etc.) et de remplacer les équipements réseautiques récupérés de l'ancien impartiteur et déjà au-delà de leur fin de vie.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16250. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 28 juin 2017. L'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 6 septembre 2017. Au total, soixante-dix (70) jours ont donc été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai initial de validité des soumissions, soit de 210 jours, a été modifié pour un délai de 360 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, huit (8) addenda ont été publiés :		
No. addenda	Date	Portée

1	2017-07-07	Demande de modification, confirmation ou de retrait d'article en regard aux clause administrative particulière (2 questions) ou général (4 questions).
2	2017-07-13	Avis de report date d'ouverture des soumissions au 31 juillet 2017 et avis de modifications section III clause administrative particulières article 5 Prolongation du contrat et article 12 lieu de livraison.
3	2017-07-14	Demande d'information.
4	2017-07-20	Demande de modifications et d'informations des exigences de la Section V Devis technique article 3.3 description du lot et article 3.1.1 Couche coeur. Demande de modification du bordereau de prix Annexe A et demande de modification clause 4.1 Critère de conformité du Devis technique.
5	2017-07-25	Avis de report de date d'ouverture des soumissions au 07 août 2017. Demande de modifications Annexe A grille de conformité exigence A.1.2 point 2
6	2017-08-02	Avis de report date d'ouverture des soumissions au 28 août 2017.
7	2017-08-23	Avis de report date d'ouverture des soumissions au 06 septembre 2017
8	2017-09-05	Modification du bordereau numérique

Étant donné que certains de ces équipements de télécommunication sont utilisés par les services de sécurité publique, une enquête de sécurité est nécessaire pour les firmes adjudicataires et leurs administrateurs. Bell Canada présente une enquête de sécurité valide ainsi que leurs administrateurs.

Le présent dossier vise donc à conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien, pour une somme maximale de 4 925 343,02 \$ taxes incluses. À titre d'information, cette entente-cadre est assortie de deux (2) options de prolongation d'une année chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0026 - 31 janvier 2008 - Mise en oeuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20 % pour des besoins additionnels/transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

DESCRIPTION

Dans son appel d'offres, la Ville a regroupé en un seul contrat l'acquisition d'équipements réseau incluant le support, l'entretien et la formation. Le support et entretien vise les mises à jour mineures et majeures des logiciels. La formation consiste en une banque d'heures de formation recommandée par le manufacturier pour utiliser les fonctionnalités exigées pour chaque type d'équipement proposé. Par formation, un total de 10 ressources techniques de l'équipe télécommunications Ville peuvent y participer.

Les équipements réseau sont constitués principalement de commutateurs et de routeurs pour supporter le protocole de communication MPLS, et permettront notamment de :

- Poursuivre l'évolution du réseau actuel;
- Mettre en place de nouvelles fonctionnalités;
- Augmenter la performance générale;

- Accroître la sécurité.

Des tests de conformité sont exigés avant l'octroi du contrat et ce dans le but de vérifier que les produits proposés supportent en tout point l'architecture cible que la Ville désire déployer.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, deux firmes (25 %) ont déposé une soumission, alors que six firmes (75 %) n'ont pas déposé de soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu dans le cadre de cet appel d'offre. Quatre firmes ont pris le cahier des charges pour fin d'information seulement.

L'estimation est basée sur le coût réel des équipements (prix de liste) auxquels un escompte moyen, basé sur le marché et les expériences des spécialistes des TI, a été appliqué.

Présentation des résultats : Équipements de télécommunications incluant formation, support et entretien

Firmes soumissionnaires	Prix soumis pour 3 ans (taxes incl.)	Autre (options de prolongation)	Total (taxes incluses)
Bell Canada	4 925 343,02 \$	1 152 276,47 \$	6 077 619,49 \$
IBM Canada Ltée	6 314 356,58 \$	1 407 176,88 \$	7 721 533,46 \$
Dernière estimation réalisée	9 351 911,28 \$	2 283 679,44 \$	11 635 590,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			6 899 576,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 643 913,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			27,04 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(5 557 971,23 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(47,77 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			1 643 913,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			27,04 %

Les écarts avec la soumission la plus basse s'explique par des escomptes plus élevés que par le passé pour des équipements tant en télécommunication qu'en infrastructure, et aussi par le fait que c'est le premier appel d'offres pour des équipements MPLS.

Les experts du Service des TI se sont basés sur plusieurs faits et leur expérience :

- Premier appel d'offres de grande envergure pour l'acquisition d'équipement Telecom;
- Les prix de liste officiels des manufacturier Cisco. Ce manufacturier a été choisi comme base pour les estimations car ses prix sont connus et publics, contrairement aux autres manufacturiers. De plus, ces produits sont largement répandus et souvent utilisés comme référence dans le marché des TI;
- Les escomptes traditionnels de Cisco accordés aux grosses ententes peuvent monter jusqu'à 70%;

Puisque le dossier représentait une entente significative les experts du Service des TI ont établi leurs estimations d'escomptes en moyenne de 70%.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée durant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

La firme Bell Canada ltée. détient une autorisation valide de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour conclure des contrats avec des organismes publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats d'équipements seront assumés au PTI 2018-2020 et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée de l'entente. Les équipements seront acquis au fur et à mesure de l'expression des besoins des projets et selon leurs disponibilités budgétaires. Tous les besoins futurs d'achat de ces équipements seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements, les virements de crédits et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra de répondre aux besoins actuels et futurs de la connectivité nécessaire aux initiatives de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 1er août 2018;
- Étude du dossier par la commission permanente sur l'examen des contrats : le 8 août 2018;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 15 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 23 août 2018;
- Rencontre de départ avec le fournisseur : Semaine du 7 septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4316
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-12

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT

directeur(trice) centre d'expertise - espace de travail

Tél : 514-280-8521

Approuvé le : 2018-06-12

directeur(trice) bureau de projets ti

Tél : 514-872-0543

Approuvé le : 2018-07-19

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 30 mai 2018

Monsieur Louis Caron
Bell Canada
1, carrefour Alexander Bell
Aile B
Montréal, (Québec) H3B 5E8

Courriel : louis.caron@bell.ca

**Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres n° 17-16250
Acquisition d'équipements de télécommunication
(Transport/MPLS) avec formations et billets de support**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, tel que spécifié à la clause 2 des « Clauses administratives particulières », et dont l'ouverture a eu lieu le 6 septembre 2017, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir la confirmation du maintien intégral de l'offre que vous lui avez soumise pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 1 juin 2018.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

1 juin, 2018

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II

Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-5290

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels

255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400

Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 19 octobre 2016

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA OU BELL CANADA
A/S MONSIEUR MIGUEL BAZ
1, CARREF ALEXANDER-GRAHAM-BELL, BUREAU A-7
VERDUN (QC) H3E 3B3

N° de décision : 2016-CPSM-1056755

N° de client : 2700007747

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA OR BELL CANADA et BELL, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA OU BELL CANADA demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 30 mai 2018

Monsieur Jean Tremblay
Directeur exécutif des ventes ITS
IBM Canada
1275, avenue des Canadiens de Montréal carrefour Alexander Bell
5 ième étage
Montréal, (Québec) H3B 5E8

Courriel : jetrembl@ca.ibm.com

**Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres n° 17-16250
Acquisition d'équipements de télécommunication
(Transport/MPLS) avec formations et billets de support**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, tel que spécifié à la clause 2 des « Clauses administratives particulières », et dont l'ouverture a eu lieu le 6 septembre 2017, est insuffisant.

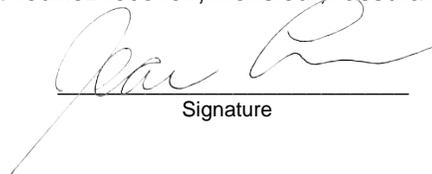
À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir la confirmation du maintien intégral de l'offre que vous lui avez soumise pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 1 juin 2018.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

Le 31 mai 2018

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II

Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-5290

Dossier # : 1181073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 \$ taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-16250 Intervention v2.pdf](#)[18-16250 TCP 1a.pdf](#)[18-16250 TCP 1b.pdf](#)



[17-16250- Det Cah Final.pdf](#)[17-16250 PV.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-17

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Bell Canada	4 925 343,02	<input checked="" type="checkbox"/>	
IBM Canada	6 314 356,58	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Aucun avis de désistement n'a été recue dans le cadre de cet appel d'offres. Toutefois nous constatons que quatre (4) firmes sont des équipementiers ou fabricant d'ordinateurs.

Préparé par :

Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

17-16250

Agent d'approvisionnement

Bernard Boucher

Conformité

(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- \$	- \$
Total ()									- \$	- \$
Bell Canada									4 283 838,24 \$	4 925 343,02 \$
IBM Canada									5 491 938,75 \$	6 314 356,58 \$

17-16250

Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires
Équipements MPLS - PE-C A.1 (Type 1) PE-C	chaque	24	1	40 766,31 \$	978 391,44 \$	1 124 905,56 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	874,49 \$	41 975,52 \$	48 261,35 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	2 498,55 \$	119 930,40 \$	137 889,98 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Câble DAC 400	chaque	13	1	489,56 \$	6 364,28 \$	7 317,33 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	249,85 \$	38 476,90 \$	44 238,82 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	624,63 \$	96 193,02 \$	110 597,92 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	874,49 \$	134 671,46 \$	154 838,51 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	100	1	62,16 \$	6 216,00 \$	7 146,85 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	14 725,86 \$	191 436,18 \$	220 103,75 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	13 203,30 \$	171 642,90 \$	197 346,42 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	10	1	10 919,47 \$	109 194,70 \$	125 546,61 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	10	1	5 192,31 \$	51 923,10 \$	59 698,58 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	6	1	4 684,80 \$	28 108,80 \$	32 318,09 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 2) PE-C	chaque	6	1	26 144,62 \$	156 867,72 \$	180 358,66 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1)PE-D	chaque	269	1	5 478,20 \$	1 473 635,80 \$	1 694 312,76 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.4 (Type 2)PE-D	chaque	25	1	5 478,20 \$	136 955,00 \$	157 464,01 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	606	1	249,85 \$	151 409,10 \$	174 082,61 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	236	1	62,16 \$	14 669,76 \$	16 866,56 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	32	1	40,10 \$	1 283,20 \$	1 475,36 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - RR A.5Route Reflector	chaque	6	1	3 074,56 \$	18 447,36 \$	21 209,85 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - VMA.6Router Virtuel	chaque	5	1	178,02 \$	890,10 \$	1 023,39 \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	2	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 - pour tests d	chaque	4	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	6	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1) - pou	chaque	4	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D (Type 2) - pour te	chaque	2	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests d	chaque	16	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests d	chaque	11	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - RR A.5 - pour tests de c	chaque	2	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada

Équipements MPLS - VM A.6 - pour tests de	chaque	1	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Formation en personne - Équipements MPLS	heure	650	1	477,01 \$	310 056,50 \$	356 487,46 \$	Bell Canada
Formation en ligne - Équipements MPLS des	chaque	300	1	150,33 \$	45 099,00 \$	51 852,58 \$	Bell Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	339	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	68	1	- \$	- \$	- \$	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.1 (Type 1) PE-C	chaque	24	1	93 991,64 \$	2 255 799,36 \$	2 593 605,31 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	1 144,32 \$	54 927,36 \$	63 152,73 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	3 936,37 \$	188 945,76 \$	217 240,39 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Câble DAC 40	chaque	13	1	131,23 \$	1 705,99 \$	1 961,46 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	329,22 \$	50 699,88 \$	58 292,19 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	829,37 \$	127 722,98 \$	146 849,50 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	1 679,74 \$	258 679,96 \$	297 417,28 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	100	1	104,46 \$	10 446,00 \$	12 010,29 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	20 457,68 \$	265 949,84 \$	305 775,83 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	36 893,99 \$	479 621,87 \$	551 445,25 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	10	1	28 765,72 \$	287 657,20 \$	330 733,87 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	10	1	824,91 \$	8 249,10 \$	9 484,40 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	6	1	4 738,35 \$	28 430,10 \$	32 687,51 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 2) PE-C	chaque	6	1	80 743,18 \$	484 459,08 \$	557 006,83 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1)PE-D	chaque	269	1	1 278,56 \$	343 932,64 \$	395 436,55 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.4 (Type 2)PE-D	chaque	25	1	1 874,41 \$	46 860,25 \$	53 877,57 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	606	1	199,47 \$	120 878,82 \$	138 980,42 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	236	1	104,46 \$	24 652,56 \$	28 344,28 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	32	1	41,47 \$	1 327,04 \$	1 525,76 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - RR A.5Route Reflector	chaque	6	1	1 851,00 \$	11 106,00 \$	12 769,12 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - VMA.6Router Virtuel	chaque	5	1	455,63 \$	2 278,15 \$	2 619,30 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	96 704,28 \$	290 112,84 \$	333 557,24 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	2	1	1 144,32 \$	2 288,64 \$	2 631,36 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 - pour tests d	chaque	4	1	131,23 \$	524,92 \$	603,53 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	6	1	199,47 \$	1 196,82 \$	1 376,04 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	104,46 \$	313,38 \$	360,31 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1) - pou	chaque	4	1	1 261,39 \$	5 045,56 \$	5 801,13 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D (Type 2) - pour te	chaque	2	1	1 974,20 \$	3 948,40 \$	4 539,67 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests d	chaque	16	1	199,47 \$	3 191,52 \$	3 669,45 \$	IBM Canada

Tableau de prix

Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests de	chaque	11	1	41,47 \$	456,17 \$	524,48 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - RR A.5 - pour tests de c	chaque	2	1	1 974,20 \$	3 948,40 \$	4 539,67 \$	IBM Canada
Équipements MPLS - VM A.6 - pour tests de c	chaque	1	1	1 057,16 \$	1 057,16 \$	1 215,47 \$	IBM Canada
Formation en personne - Équipements MPLS	heure	650	1	100,00 \$	65 000,00 \$	74 733,75 \$	IBM Canada
Formation en ligne - Équipements MPLS des	chaque	300	1	100,00 \$	30 000,00 \$	34 492,50 \$	IBM Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	339	1	75,00 \$	25 425,00 \$	29 232,39 \$	IBM Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	68	1	75,00 \$	5 100,00 \$	5 863,73 \$	IBM Canada



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-16250

Numéro de référence : 1086493

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) avec formations et billets de support

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
alcatel-Lucent 3843 jean guy samson Saint-Hubert, QC, j3y8v1 NEQ : 1164297245	Monsieur Richard Léveille Téléphone : 514 891-0206 Télécopieur :	Commande : (1317691)	2790318 - 17-16250
		2017-07-17 9 h 15	Addenda N° 1
		Transmission :	2017-07-17 9 h 15 - Téléchargement
		2017-07-17 9 h 15	2792720 - 17-16250
		2017-07-17 9 h 15	Addenda N° 2 - Report de date
		2017-07-17 9 h 15 - Téléchargement	2793760 - 17-16250
		Transmission :	Addenda N° 3
		2017-07-17 9 h 15 - Téléchargement	2017-07-17 9 h 15 - Téléchargement
		Transmission :	2796327 - 17-16250
		2017-07-20 14 h 11 - Courriel	Addenda N° 4
		2798187 - 17-16250	2017-07-20 14 h 11 - Courriel
		Addenda N° 5 - Report de date	2798187 - 17-16250
		2017-07-25 15 h 54 - Courriel	Addenda N° 5 - Report de date
		2800986 - 17-16250	2017-07-25 15 h 54 - Courriel
		Addenda N° 6 - Report de date	2800986 - 17-16250
		2017-08-02 14 h 33 - Courriel	Addenda N° 6 - Report de date
			2017-08-02 14 h 33 - Courriel

2810987 - 17-16250
 Addenda N° 7 - Report de
 date
 2017-08-23 15 h 23 -
 Courriel
 2816386 - 17-16250
 Addenda N° 8 (devis)
 2017-09-05 15 h 01 -
 Courriel
 2816387 - 17-16250
 Addenda N° 8
 (bordereau)
 2017-09-05 15 h 01 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Bell Canada
 930, rue d'Aiguillon,
 RC-140
 Québec, QC, G1R5M9
 NEQ : 1172462849

[Monsieur
 Philippe
 Robitaille](#)

Téléphone
 : 418 691-
 4039
 Télécopieur
 : 418 691-
 4095

Commande
: (1310428)
 2017-06-28
 13 h 59
Transmission
 :
 2017-06-28
 13 h 59

2790318 - 17-16250
 Addenda N° 1
 2017-07-07 16 h 07 -
 Courriel
 2792720 - 17-16250
 Addenda N° 2 - Report de
 date
 2017-07-13 13 h 27 -
 Courriel
 2793760 - 17-16250
 Addenda N° 3
 2017-07-14 14 h 51 -
 Courriel
 2796327 - 17-16250
 Addenda N° 4
 2017-07-20 14 h 11 -
 Courriel
 2798187 - 17-16250
 Addenda N° 5 - Report de
 date
 2017-07-25 15 h 54 -
 Courriel
 2800986 - 17-16250
 Addenda N° 6 - Report de
 date
 2017-08-02 14 h 33 -
 Courriel
 2810987 - 17-16250
 Addenda N° 7 - Report de
 date
 2017-08-23 15 h 23 -
 Courriel
 2816386 - 17-16250
 Addenda N° 8 (devis)
 2017-09-05 15 h 01 -
 Courriel
 2816387 - 17-16250
 Addenda N° 8
 (bordereau)

			2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7 NEQ : 1147366851	Madame Marie-Claude Dallaire Téléphone : 418 634- 5648 Télécopieur :	Commande : (1310932) 2017-06-29 10 h 51 Transmission : 2017-06-29 10 h 51	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hewlett-Packard (Canada) Cie 2344 boul. Alfred Nobel Bureau 200 Montréal, QC, H4S 0A4	Madame Johanne Couillard Téléphone : 438 258-	Commande : (1310694) 2017-06-29 7 h 43 Transmission	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250

<http://www.hpe.ca> NEQ : 1166267592
 0203 :
 Télécopieur : 2017-06-29 7 h 43
 Addenda N° 2 - Report de date
 2017-07-13 13 h 27 - Courriel
 2793760 - 17-16250
 Addenda N° 3
 2017-07-14 14 h 51 - Courriel
 2796327 - 17-16250
 Addenda N° 4
 2017-07-20 14 h 11 - Courriel
 2798187 - 17-16250
 Addenda N° 5 - Report de date
 2017-07-25 15 h 54 - Courriel
 2800986 - 17-16250
 Addenda N° 6 - Report de date
 2017-08-02 14 h 33 - Courriel
 2810987 - 17-16250
 Addenda N° 7 - Report de date
 2017-08-23 15 h 23 - Courriel
 2816386 - 17-16250
 Addenda N° 8 (devis)
 2017-09-05 15 h 01 - Courriel
 2816387 - 17-16250
 Addenda N° 8 (bordereau)
 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

IBM Canada ltée
 140, Grande Allée Est
 5e étage
 Québec, QC, G1R 5N6
<http://www.ibm.com>
 NEQ : 1165702128
[Madame Gabrielle Savard](#)
 Téléphone : 418 521-8257
 Télécopieur : 418 523-6868
Commande : (1310800)
 2017-06-29 9 h 08
Transmission :
 2017-06-29 9 h 08
 2790318 - 17-16250
 Addenda N° 1
 2017-07-07 16 h 07 - Courriel
 2792720 - 17-16250
 Addenda N° 2 - Report de date
 2017-07-13 13 h 27 - Courriel
 2793760 - 17-16250
 Addenda N° 3
 2017-07-14 14 h 51 - Courriel
 2796327 - 17-16250
 Addenda N° 4
 2017-07-20 14 h 11 - Courriel

2798187 - 17-16250
 Addenda N° 5 - Report de date
 2017-07-25 15 h 54 -
 Courriel

2800986 - 17-16250
 Addenda N° 6 - Report de date
 2017-08-02 14 h 33 -
 Courriel

2810987 - 17-16250
 Addenda N° 7 - Report de date
 2017-08-23 15 h 23 -
 Courriel

2816386 - 17-16250
 Addenda N° 8 (devis)
 2017-09-05 15 h 01 -
 Courriel

2816387 - 17-16250
 Addenda N° 8
 (bordereau)
 2017-09-05 15 h 01 -
 Téléchargement

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Informatique ProContact inc. 3249, Jean-Béraud Laval, QC, H7T 2L2 http://www.procontact.ca NEQ : 1171381446	Monsieur Ali Fajr Téléphone : 514 292-2224 Télécopieur :	Commande : (1311869) 2017-07-03 13 h 58 Transmission : 2017-07-03 13 h 58	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel <p>2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel</p> <p>2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel</p> <p>2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel</p> <p>2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel</p> <p>2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel</p> <p>2810987 - 17-16250</p>
---	--	--	---

Addenda N° 7 - Report de date
 2017-08-23 15 h 23 -
 Courriel
 2816386 - 17-16250
 Addenda N° 8 (devis)
 2017-09-05 15 h 01 -
 Courriel
 2816387 - 17-16250
 Addenda N° 8
 (bordereau)
 2017-09-05 15 h 01 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<p>Melissa Beauparlant - Juniper Networks 420 rue Parc-des- Erables La Prairie, QC, J5R 6j2 http://www.juniper.net NEQ :</p>	<p>Madame Melissa Beauparlant Téléphone : 514 712- 6461 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1310581) 2017-06-28 15 h 49 Transmission : 2017-06-28 15 h 49</p>	<p>2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 -</p>
---	---	--	--

			Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Rogers Communication Canada Inc 800 rue de la Gauchetière Ouest, 6ième étage Montréal, QC, H5A 1K3 NEQ : 1163917611	Monsieur Fabien Mariou Téléphone : 438 837- 0542 Télécopieur :	Commande : (1311215) 2017-06-29 15 h 42 Transmission : 2017-06-29 15 h 42	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#)



À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

Dossier # : 1181073001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale

Objet :

Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 \$ taxes incluses



Rapport- mandat SMCE181073001.pdf

Dossier # :1181073001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE181073001**

**Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre
d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition
d'équipements de télécommunication
(Transport/MPLS) incluant formation, support et
entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux
soumissionnaires - 4 925 343,02 \$ taxes incluses.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE181073001

Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 \$ taxes incluses.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Ils ont bien compris que peu d'entreprises pouvaient déposer une soumission pour le présent contrat, compte tenu des grands volumes demandés. C'est donc sans surprise que seuls deux grands joueurs, Bell et IBM, ont répondu à l'appel d'offres.

Ils ont aussi noté que les écarts de prix importants entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation s'expliquaient principalement par les escomptes plus élevés que par le passé pour des équipements de cette nature.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la

Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE181073001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1187684002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Oracle Canada ULC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16118. Le montant de 7 276 932,49 \$ correspondant à l'offre de Oracle, est réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense de 5 248 451,89 \$;
2. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des Technologies de l'information de 23 500 \$ au net pour 2020, de 144 900 \$ au net en 2021, de 605 300 \$ au net en 2022, et de 1 377 600 \$ au net en 2023 et les années subséquentes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187684002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a amorcé un virage stratégique important de sa fonction des ressources humaines, tant pour son modèle d'affaires que pour la solution technologique qui la supporte. Le choix d'une solution technologique en ressources humaines et paie est la fondation de cette transformation que l'on nomme Transfo-RH. En voici les principaux objectifs :

- Transformer les structures, les processus et les services fournis par les fonctions RH et paie;
- Assurer un alignement plus étroit avec les besoins des employés et des gestionnaires de la Ville, incluant les arrondissements et tous les services municipaux;
- Améliorer la communication transversale et déployer des processus informatisés, notamment au niveau de la gestion de carrière, du recrutement, de la formation et de la gestion des compétences;
- Mettre à profit des pratiques plus efficaces et efficientes dans la livraison de ces services de gestion des ressources humaines et de gestion de la paie;
- Fournir un service hautement sécurisé entre les systèmes d'information en employant des protocoles de gestion de sécurité dans un but de maintenir la confiance et l'intégrité des données;
- Définir clairement des exigences en matière de technologie de gestion des ressources humaines et de paie afin de pouvoir supporter l'évolution de la Ville au cours des prochaines années.

Plus spécifiquement, la Ville compte présentement 3 systèmes de paie, dont le plus important, celui payant les 24 000 employés cols bleus, cols blancs, professionnels, cadres, contremaîtres, brigadiers et scientifiques, qui date de la fin des années 1960. Le système administrant les dossiers d'employés a été implanté dans les années 1990. Le système SIMON, qui gère la dotation et la paie des retraités, juges et élus, date des années 2000. Quant aux pratiques de gestion de talents, (formation, performance, relève, carrière), aucun système n'est en place à la Ville permettant de soutenir le Service des ressources humaines dans le déploiement de ces expertises auprès des employés.

Le remplacement des systèmes actuels devient de plus en plus critique, car ces systèmes sont désuets, et la maintenance devient complexe face au départ progressif à la retraite des ressources clés et la rareté de l'expertise sur le marché. L'acquisition d'une solution intégrée en infonuagique permet, non seulement de mettre en place de nouvelles fonctionnalités à valeur ajoutée pour la Ville, mais également la mise à niveau de fonctionnalités essentielles, telles que la gestion du dossier d'employé, la paie, la dotation, et la gestion des talents. Les nouvelles technologies choisies assureront une meilleure pérennité de la solution, puisque que le modèle de service en infonuagique est basé sur le fait que la firme choisie est responsable d'assurer la mise à jour continue de l'infrastructure et de la solution.

L'acquisition d'une solution intégrée en gestion des ressources humaines (SIRH) permettra d'adresser les risques opérationnels attribuables à la désuétude de son parc informatique et à la rareté des ressources expertes, tout en supportant la mise en place du nouveau modèle de service et en outillant les ressources humaines pour gérer les talents (formation, performance, relève, carrière), en lien avec la main-d'œuvre d'aujourd'hui.

En mai 2016, la Ville publiait déjà un appel d'offres publique pour l'acquisition d'une solution intégrée en ressources humaines. Au terme d'un processus de publication qui aura duré 17 semaines et comportant deux reports, les trois firmes ayant soumissionné se sont avérées non conformes administrativement, car elle ont toutes refusé de se conformer aux clauses contractuelles générales de la Ville.

Suite à l'échec de cet appel d'offres et de celui de Bureau de demain qui sont deux appels d'offres visant l'acquisition de solutions informatiques en mode infonuagique, la Ville a procédé à une revue des clauses contractuelles générales utilisées dans ce type d'appel d'offres afin de mieux s'adapter à la réalité du marché des logiciels informatiques. Ainsi le 23 août 2017, la Ville publiait l'appel d'offres public n° 17-16118, pour l'octroi d'un contrat pour l'utilisation d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie. Dans le but d'ouvrir le marché et d'obtenir des offres concurrentielles, cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a fait l'objet de 6 reports et 26 addendas, ces derniers touchant principalement les clauses contractuelles générales. Un délai de 236 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

N° addenda	Date	Portée
1	2017-08-30	Réponses aux questions.
2	2017-09-01	Modification d'une clause administrative particulière et réponses aux questions.
3	2017-09-11	Réponses aux questions.
4	2017-09-19	Réponses aux questions.
5	2017-09-25	Réponses aux questions.
6	2017-09-29	Rappel, à tous les détenteurs du cahier de soumission, le processus de l'appel d'offres de la Ville.
7	2017-10-02	Report de date et réponses aux questions.

8	2017-10-06	Réponses aux questions.
9	2017-10-24	Report de date et réponses aux questions.
10	2017-10-31	Réponses aux questions.
11	2017-11-08	Réponses aux questions.
12	2017-11-22	Modification d'un paragraphe faisant partie de l'addenda no 6 et report de date.
13	2017-12-18	Modifications aux documents d'appel d'offres, réponses aux questions et report de date.
14	2018-01-08	Réponses aux questions.
15	2018-01-15	Report de date, prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires et réponses aux questions.
16	2018-01-26	Réponses aux questions.
17	2018-02-06	Prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires.
18	2018-02-07	Prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires et report de date.
19	2018-02-12	Réponses aux questions.
20	2018-02-26	Réponses aux questions.
21	2018-03-01	Ajout d'un annexe aux documents d'appel d'offres, prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires, report de date et réponses aux questions.
22	2018-03-07	Réponses aux questions.
23	2018-03-16	Report de date.
24	2018-03-23	Report de date et prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires.
25	2018-04-06	Prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires.
26	2018-04-10	Modifications des clauses contractuelles générales.

La durée de validité des soumissions est de 275 jours calendrier, suivant leur ouverture. Le 17 avril 2018 l'appel d'offres s'est conclu avec une seule soumission, soit celle de la firme Oracle Canada ULC.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC dans le cadre du programme 74250 – Transfo-RH, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$, taxes incluses, ainsi qu'à autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

Le contrat prévoit la possibilité de 2 renouvellements, le premier pour une durée de 3 ans et le deuxième d'une durée de 2 ans, pour un contrat d'une durée maximale de 10 ans. La majoration possible du contrat pour les 2 renouvellements ne pourra pas dépasser le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix de consommation publié par Statistique Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA177632001 - 1er août 2017 - Approuver les modifications appliquées à la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres du programme Transfo-RH pour l'acquisition d'une solution technologique RH, de paie et de gestion des talents.

DESCRIPTION

La solution proposée comprend les fonctionnalités suivantes :

- La Gestion de la paie;
- La Gestion des données maîtresses RH et traitement des événements de vie au travail, gestion de la donnée organisationnelle et gestion des avantages sociaux;
- La Gestion de la rémunération;
- La Gestion de la dotation;
- La Gestion de la performance;
- La Gestion de la carrière;
- La Gestion de la relève;
- La Gestion de la formation;
- L'accès en libre-service pour les employés et les gestionnaires;
- L'accès à des rapports de gestion et en intelligence d'affaires.

JUSTIFICATION

Sur un total de 39 preneurs du cahiers des charges, 1 preneur (2,56 %) a déposé une offre alors que les 38 autres (97,44%) n'ont pas soumissionné. De ces 38 firmes, 24 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Trois (3) firmes sont associées au soumissionnaire;
- Onze (11) firmes sont des villes ou organismes;
- Six (6) firmes n'offrent pas le produit ou service requis;
- Deux (2) firmes estiment que leurs chances de remporter l'appel d'offres ne sont pas à un niveau acceptable pour leur organisation;
- Deux (2) firmes nous indiquent que leurs services infonuagiques offerts sont non compatibles avec les termes et conditions contractuelles exigées par la Ville.

Tableau des résultats (taxes incluses) :

Soumissions conformes	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Oracle Canada ULC	83 %	7 276 932,49 \$		7 276 932,49 \$
Dernière estimation réalisée		19 960 200,00 \$		19 960 200,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				(12 683 267,51 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100				(63,54 %)

L'estimation financière a été réalisée à partir des éléments suivants :

- Les évaluations effectuées avec les activités de vigie;
- Les soumissions reçues lors du premier appel d'offres en 2016;

- La majoration due à une demande de licences revue à la hausse, et pour tenir compte d'un contrat de cinq ans plutôt que quatre ans pour l'ancien appel d'offres.

L'écart avec l'estimé s'explique de la façon suivante :

- La proposition de prix reçue est beaucoup plus basse que les prix reçus lors de l'appel d'offres précédents;
- La proposition de prix tient compte d'une consommation progressive sur les cinq premières années du contrat;
- La Ville a prolongé (à 6 reprises) la durée de l'appel d'offres afin de favoriser une meilleure ouverture du marché. Cette période de prolongation peut avoir créé une pression à la baisse sur la proposition de prix obtenue;
- Étant donné que la grille d'évaluation accordait 40 % pour le prix soumis et 60 % pour les fonctionnalités de la solution, cela peut avoir incité le soumissionnaire à proposer un prix inférieur;
- La firme ayant remporté l'appel d'offres est une firme qui se positionne beaucoup au niveau municipal, et qui souhaite bénéficier d'une visibilité associée aux choix de la Ville;
- Le prix obtenu est très compétitif si on compare aux offres précédentes des autres fournisseurs et aux prix du marché.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

À noter que la firme Oracle Canada ULC détient une autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF) à conclure des contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À mesure de l'implantation de la nouvelle solution, des crédits seront octroyés par l'adjudicataire pour les années 2019, 2020 et 2021 afin de tenir compte du fait que certaines fonctionnalités offertes sont les mêmes que dans le contrat en vigueur avec Oracle Canada ULC (via la décision CG17 0209). Ainsi, la firme Oracle Canada ULC a fait parvenir un fichier dans lequel on retrouve les crédits (voir le tableau ci-dessous). Le calcul de ces crédits a été corroboré par la Ville, et concorde avec le contrat actuellement en vigueur avec Oracle Canada ULC.

Le montant de 7 276 932,49 \$ correspondant à l'offre de Oracle et apparaissant au tableau des résultats plus haut, est réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense nette de 5 248 451,89 \$.

Tableau des coûts avec crédits taxes incluses:

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

Coût (taxes incluses)	456 531,21 \$	899 269,63 \$	1 627 571,29 \$	2 138 381,80 \$	2155 178,56 \$	7 276 932,49 \$
Crédit (taxes incluses)	(350 649,96 \$)	(685 021,19 \$)	(992 809,45 \$)			(2 028 480,60 \$)
Coût après crédit (taxes incluses)	105 881,25 \$	214 248,44 \$	634 761,84 \$	2 138 381,80 \$	2 155 178,56 \$	5 248 451,89 \$

Cette dépense, d'un montant maximal de 5 248 451,89 \$, taxes incluses (après crédits), est répartie sur une période de 5 ans, et se présente comme suit:

Tableau de répartition des coûts :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Budget de fonctionnement	0,00 \$	25 709,81 \$	158 690,46 \$	662 898,36 \$	1 508 624,99 \$	2 355 923,62 \$
Budget PTI	105 881,25 \$	188 538,63 \$	476 071,38 \$	1 475 483,44 \$	646 553,57 \$	2 892 528,27 \$
Total (PTI + BF)	105 881,25 \$	214 248,44 \$	634 761,84 \$	2 138 381,80 \$	2 155 178,56 \$	5 248 451,89 \$

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 2 892 528,27 \$ taxes incluses, (2 641 263,86 \$ net de taxes) sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 74250 - Système de gestion des ressources humaines et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF):

La dépense de 2 355 923,62 \$ taxes incluses (2 151 272,29 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense sera financée par un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 476,48 \$ au net en 2020, de 144 905,54 \$ au net en 2021, de 605 314,56 \$ au net en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 575,70 \$ au net à compter de 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement de cette solution permettra d'assurer une transformation de la fonction ressources humaines en permettant d'adapter les meilleures pratiques et en offrant des outils adaptés aux besoins d'aujourd'hui, notamment des accès libre-service et de mobilité pour les gestionnaires et les employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 1er août 2018;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 8 août 2018;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 15 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHE

ENDOSSÉ PAR

Annie THERRIEN

Le : 2018-07-04

Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Chef de division

Tél : 514 872-7301

Télécop. :

Tél : 514-872-8938

Télécop. : 514-872-2036

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733

Approuvé le : 2018-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti

Tél : 514-872-0543

Approuvé le : 2018-07-20

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 22 juillet 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : ORACLE CANADA ULC

Adresse du siège social : 421, 7 AVE SW, SUITE 4000, CALGARY, AB, T2P 4K9, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000236842

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166275785

Autres noms d'affaires

- Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Dossier # : 1187684002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-16118 Det cah fin.pdf](#)[17-16118 tableau.pdf](#)[17-16118 intervention.pdf](#)[17-16118 PV.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-18

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Oracle Canada ULC	7 276 932,49 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : Trois (3) firmes sont associées au soumissionnaire. Onze (11) preneurs sont des villes ou organismes. Six (6) firmes n'offrent pas le produit ou service requis. Deux (2) firmes estiment que leurs chances de remporter l'appel d'offres ne sont pas à un niveau acceptable pour leur organisation. Deux (2) firmes nous indiquent que leurs services infonuagiques offerts sont non compatibles avec les termes et conditions contractuelles exigées par la Ville.

Préparé par :

Le - -

17-16118 - Appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour l'utilisation d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie

	<i>Solution technologique - exigences fonctionnelles</i>	<i>Évaluation qualitative des scénarios fonctionnels - Paie - RH - Rapports de gestion</i>	<i>Évaluation qualitative des scénarios fonctionnels - Gestion de talents - Libre-Service</i>	<i>Solution technologique : exigences technologiques et de sécurité</i>	<i>Évaluation qualitative des scénarios technologiques et de sécurité</i>	<i>Prix</i>	<i>Poinçage total</i>	Comité	
FIRME	10%	20%	15%	5%	10%	40%	100%	Date	30-05-2018
ORACLE CANADA ULC	8,64	13,86	11,09	3,20	6,56	40,00	83,0	Heur e	13 h 30
							-	Lieu	255 boul. Crémazie, bureau 400
							-		
							-		
							-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau								

Dossier # : 1187684002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines

Objet :

Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187684002 BF.xls](#)[Certification de fonds PTI - GDD 1187684002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Yves COURCHESNE
Directeur et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Dossier # : 1187684002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines

Objet :

Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.



Rapport- mandat SMCE187684002.pdf

Dossier # :1187684002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187684002**

Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187684002

Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 \$ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 \$ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information, du Service de l'approvisionnement et du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses claires à leurs questions, bien que, dans sa nature même, le présent dossier est d'une grande complexité.

Les membres ont bien compris que deux firmes avaient renoncé à déposer une soumission parce qu'elles refusaient d'accepter les termes et les conditions de la Ville et exigeaient que la Ville se plie à leurs conditions.

La Commission comprend que cette situation est complexe, comme l'est l'univers de l'infonuagique. Peut-être faudra-t-il songer éventuellement à un processus de

négociation compétitive dans de tels dossiers. Il faudra trouver un compromis entre les exigences de la Ville et celles des fournisseurs dans ces dossiers. La Ville ne peut cependant pas se soumettre aux dictats des firmes soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information, du Service de l'approvisionnement et du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187684002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1187909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 \$ (contrat : 3 647 964,74 \$ et contingences : 137 970 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre par laquelle SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 3 647 964,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16514;
2. d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-23 10:47

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 \$ (contrat : 3 647 964,74 \$ et contingences : 137 970 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de construction et de réhabilitation des conduites principales d'aqueduc, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit réaliser, au cours des prochaines années, plusieurs projets relatifs à la sécurisation, la rénovation et la consolidation du réseau principal d'aqueduc, incluant les conduites et les chambres souterraines sur le territoire de l'île de Montréal. En effet, bon nombre d'équipements (conduites, vannes, etc.) ont atteint leur durée de vie utile et doivent être reconstruits ou réhabilités. L'ajout de conduites, pour assurer une meilleure flexibilité et la sécurité de l'alimentation, fait également partie de la stratégie de la DEP. Préalablement aux différents travaux, des services professionnels en ingénierie sont nécessaires, entre autres, pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux. Présentement, le déficit d'entretien pour les conduites principales d'aqueduc doit être résorbé, ce qui explique la nécessité d'accroître les réalisations afin de mettre à niveau les actifs. Le même déficit peut être observé au niveau d'autres actifs, à titre d'exemple, les conduites d'eau et d'égout secondaires, les chaussées et les trottoirs.

Afin de compléter les projets selon la planification établie, la DEP veut se doter d'un contrat-cadre de services professionnels pour supporter la conception et la réalisation des projets d'aqueduc, mais aussi les services professionnels nécessaires aux projets à intégrer faisant appel à d'autres disciplines d'ingénierie, et ce, dans le but de pouvoir offrir le service aux partenaires internes (autres unités d'affaires) de la Ville.

L'appel d'offres public no 18-16514 a été publié dans le quotidien *Le Devoir*, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 9 avril 2018. La date limite de réception des soumissions était le 1^{er} mai 2018. La durée de la publication a été de vingt-et-un (21) jours. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 28 octobre 2018.

Deux (2) addendas ont été publiés durant le processus d'appel d'offres pour les raisons suivantes :

Addenda 1 - 19 avril 2018 - Report de la date d'ouverture du jeudi 26 avril 2018 au mardi 1^{er} mai 2018.

Addenda 2 - 25 avril 2018 - Réponse à une question d'un des preneurs du Cahier des charges concernant le responsable du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0624 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, les plans et devis, la surveillance des travaux et la gestion de projet pour des projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 (5 soumissionnaires).

CG14 0343 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 744 275,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13345 (6 soumissionnaires).

CG12 0360 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12146 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2018 à 2023 ou jusqu'à épuisement des crédits.

Les services requis sont principalement : la réalisation d'études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour les conduites principales d'aqueduc et travaux connexes. Ce contrat sera également utilisé pour la conception d'autres ouvrages dans le cadre des projets intégrés.

Une enveloppe de contingences de 137 970 \$, taxes incluses, soit 3,78 % du montant total de l'entente-cadre est prévue pour couvrir les coûts liés à certaines tâches supplémentaires qui pourraient être requises dans le cadre du présent mandat :

- les études spécialisées ou la recherche de nouvelles technologies;
- les plans et devis pour une réhabilitation environnementale;
- la surveillance pour une réhabilitation environnementale;
- le soutien pour l'étude de sol, l'étude environnementale ou l'étude archéologique;
- le soutien pour le service du contrôle qualitatif des matériaux;
- le soutien pour le service de maître d'œuvre en matière de santé et sécurité au travail.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon l'offre de service de la firme.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 18-16514 à deux (2) enveloppes, il y a eu treize (13) preneurs du Cahier des charges et quatre (4) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de 30,77 %. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistement des neuf (9) preneurs du Cahier des charges sont les suivantes :

- un (1) preneur a indiqué que ce n'est pas son secteur d'activités (et il a pris les documents après ouverture);
- un (1) preneur est un sous-traitant d'un soumissionnaire;
- un (1) preneur a indiqué avoir des engagements qui ne permettent pas de respecter l'échéancier;
- un (1) preneur est une municipalité;
- cinq (5) preneurs n'ont fourni aucune raison de désistement.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 14 mai 2018. Parmi les quatre (4) firmes qui ont soumissionné, seules deux (2) d'entre elles ont été retenues par le comité de sélection. Les firmes Cima+ s.e.n.c. et Groupe-Conseil Genipur inc. ont été déclarées non conformes, n'ayant pas obtenu la note intérimaire de 70 %. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme SNC-Lavalin inc.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
SNC-Lavalin inc.	76,3	0,35	3 647 964,74 \$	0,00 \$	3 647 964,74 \$
Les Services Exp inc.	72,5	0,30	4 073 314,75 \$	0,00 \$	4 073 314,75 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 432 889,95 \$	0,00 \$	4 432 889,95 \$
Écart entre le soumissionnaire recommandé et la dernière estimation (\$) <i>((soumissionnaire recommandé - estimation))</i>					(784 925,21 \$)
Écart entre le soumissionnaire recommandé et la dernière estimation (%) <i>((soumissionnaire recommandé - estimation) / estimation) x 100</i>					(17,71 %)
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé (\$) <i>(2^e meilleure note finale - le soumissionnaire recommandé)</i>					425 350,01 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé (%) <i>((2^e meilleure note finale - le soumissionnaire recommandé) / le soumissionnaire recommandé) x 100</i>					11,66 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 784 804,41 \$ (-17,17 %) par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'établit à -682 587,00 \$ (-17,70 %) lorsqu'on exclut les taxes (5 % et 9,975 %). Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants :

- Portion horaire des travaux : Écart de - 48 387,00 \$ soit (- 2,86 %)
- Portion à pourcentage des travaux : Écart de - 634 200,00 \$ soit (-32,00 %)

L'écart significatif provient de la portion à pourcentage des travaux. Nous avons estimé un pourcentage de 7,5 %, le soumissionnaire recommandé a soumissionné un pourcentage de 5,1 %.

L'écart entre le soumissionnaire ayant obtenu la 2^e meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé est de 11,66 %, soit 425 350,01 \$, taxes incluses. Cet écart se situe essentiellement au niveau des pourcentages soumis par les firmes pour la partie à pourcentage des travaux : la firme Les Services Exp inc a soumis un pourcentage de 6,5 % comparativement à un pourcentage de 5,1 % pour SNC-Lavalin inc.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Cette entente-cadre est visée par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015. Le soumissionnaire recommandé SNC-Lavalin inc. détient une autorisation de conclure des contrats délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), en date du 4 février 2014, portant le numéro 2014-CPSM-0003. Cette autorisation est échue depuis le 3 février 2017. La firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et que l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette entente-cadre est de 3 785 934,74 \$, taxes incluses, ou un coût net de 3 457 063,04 \$ lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale. Ce coût inclut un montant de contingences de 137 970 \$, taxes incluses. Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire, pour des services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2018 à 2023 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats pourraient provenir des différents budgets d'agglomération, local ou corporatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de distribution de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra d'augmenter les réalisations requises sur le réseau principal d'aqueduc dans les programmes conduites et chambre de vannes, et ce, afin de résorber le déficit d'entretien. L'octroi de ce contrat permettra également d'avoir les outils nécessaires

pour assurer l'intégration des autres actifs de la Ville lors de la réalisation de travaux de conduites principales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission sur l'examen des contrats : 8 août 2018

Octroi du contrat : Août 2018

Début du contrat : Septembre 2018

Fin du contrat : Septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline HARMIGNIES
Chargée de projet

Tél : 514-872-4052

Serge Martin PAUL
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-16

Jean-François DUBUC
Chef de division - Projets réseau principal

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2018-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090

En remplacement de
Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de
l'eau

Approuvé le : 2018-07-23

Québec, le 4 février 2014

SNC-Lavalin inc.
À l'attention de : Monsieur Réjean Goulet
455, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public
Autorisation n° 2014-CPSM-0003 n° d'identification de l'Autorité : 2700007364

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.
- GROUPE FUTUR TURCOT
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION

une autorisation de contracter/sous contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la « LCOP »). SNC-Lavalin inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 4 novembre 2016

SNC-LAVALIN INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTREAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700007364
N° de demande : 1631180665
N° de confirmation de paiement : 000205798872

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1187909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 \$ (contrat : 3 647 964,74 \$ et contingences : 137 970 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[comité.pdf](#)



[SEAO Liste des commandes.pdf](#)



[octroi.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Danielle CHAURET
chef de section acquisitions biens et services
Tél : 872-1027
Division : acquisition biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique
 n'a pas la note de passage de 70
 n'a pas la note de passage de 70

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SNC-Lavalin inc	3 647 964,74 \$	X	
Les services conseils EXP	4 073 314,75 \$		

Information additionnelle

Une firme sous-traitant, une firme pas son secteur d'activité, une firme carnet de commande ne permet pas de respecter échéancier, une municipalité et 5 firmes n'ont pas répondues

Préparé par : Le - -

18-16514 - services professionnels d'ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et la surveillance de travaux de conduites principales d'aqueduc

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du responsable dde gestion</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date
CIMA+ SENC	4,00	8,33	10,67	13,67	17,33	12,67	66,7			Non conforme	Heure 13h30
Le Groupe Conseil GÉNIPUR inc	3,83	8,00	10,83	11,33	13,33	9,67	57,0			Non conforme	Lieu 255 Crémazie Est, Mtl - Salle Gré à Gré
Les services EXP inc	4,67	6,67	11,50	15,00	21,33	13,33	72,5	4 090 984,38 \$	0,30	2	
SNC-LAVALIN inc	4,00	7,33	12,33	16,33	21,67	14,67	76,3	3 647 964,74 \$	0,35	1	
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville										
											Multiplicateur d'ajustement
											10000



Liste des commandes

Numéro : 18-16514

Numéro de référence : 1153697

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de conduites principales d'aqueduc

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1424951) 2018-04-10 10 h 20 Transmission : 2018-04-10 10 h 20	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexper.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	Commande : (1426114) 2018-04-11 13 h 54 Transmission : 2018-04-11 13 h 54	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BHP EXPERTS CONSEILS S.E.C 390, rue Notre-Dame Ouest Bureau 500 Montréal, QC, H2T 1Y9 http://www.bhpconseils.com	Madame Sylvie Proulx Téléphone : 514 312-9539 Télécopieur :	Commande : (1424412) 2018-04-09 14 h 26 Transmission : 2018-04-09 14 h 26	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1424944) 2018-04-10 10 h 13 Transmission : 2018-04-10 10 h 13	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Intervia Inc 7505 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2R2N7 http://www.intervia.ca	Madame Caterina Milioto Téléphone : 514 758-8002 Télécopieur :	Commande : (1427815) 2018-04-13 15 h 54 Transmission : 2018-04-13 15 h 54	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe-Conseil Génipur inc. 18 av Papineau Bureau 207 Candiac, QC, J5R 5S8	Madame Katie Gauthier Téléphone : 450 619-9991 Télécopieur : 450 619-0999	Commande : (1426746) 2018-04-12 11 h 15 Transmission : 2018-04-12 11 h 15	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 08 - Télécopie 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupepsm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1424491) 2018-04-09 15 h 16 Transmission : 2018-04-09 15 h 16	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1424367) 2018-04-09 13 h 56 Transmission : 2018-04-09 13 h 56	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Madame Anne-Marie Froment Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	Commande : (1438347) 2018-05-03 13 h 11 Transmission : 2018-05-03 13 h 11	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-05-03 13 h 11 - Téléchargement 2928100 - addenda 2 2018-05-03 13 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1424764) 2018-04-10 8 h 33 Transmission : 2018-04-10 8 h 33	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	Commande : (1424536) 2018-04-09 15 h 49 Transmission : 2018-04-09 15 h 49	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Télécopie 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Baie D'Urfé 20410, Chemin Lakeshore Montréal, QC, H9X 1P7 http://www.baie-durfe.qc.ca	Madame Cassandra Comin Bergonzi Téléphone : 514 457-5436 Télécopieur :	Commande : (1424379) 2018-04-09 14 h 02 Transmission : 2018-04-09 14 h 02	Mode privilégié : Ne pas recevoir

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1424733)
2018-04-10 8 h 09
Transmission :
2018-04-10 8 h 09

2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture
2018-04-19 14 h 07 - Courriel
2928100 - addenda 2
2018-04-25 11 h 08 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187909002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation

Objet :

Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 \$ (contrat : 3 647 964,74 \$ et contingences : 137 970 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)



Rapport- mandat SMCE187909002.pdf

Dossier # :1187909002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187909002**

Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 \$ (contrat : 3 647 964,74 \$ et contingences : 137 970 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires) .

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187909002

Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 \$ (contrat : 3 647 964,74 \$ et contingences : 137 970 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait à la non conformité de deux des quatre soumissions reçues. La présentation du dossier par les intervenants des services a aussi été jugée de très bonne qualité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187909002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1184922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voitures-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voitures-aspirateurs à motorisation électrique;
2. d'accorder au seul soumissionnaire « Exprolink inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17050 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer cette dépense à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 09:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1184922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique afin de répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville en matière d'entretien et de nettoyage du domaine public (trottoirs, parcs, etc.).

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17050 qui s'est tenu du 23 mai au 21 juin 2018. L'appel d'offres a été publié le 23 mai 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 30 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 11 juin 2018, la Ville émettait un addenda pour :

- modifier le titre de l'appel d'offres de façon à pouvoir conclure une entente-cadre pour une durée de 2 ans en lieu et place d'un contrat ponctuel; et
- modifier les quantités demandées et remplacer le formulaire de bordereau de prix.

La voiturette-aspirateur est un produit spécialisé qui a été développé pour le marché municipal dont principalement la Ville de Montréal. Les deux fabricants nord-américains connus pour leurs produits à motorisation conventionnelle sont « Exprolink inc. » et « Tennant ».

Préalablement au lancement d'appel d'offres, la Ville a publié un avis d'intérêt dans le SÉAO afin d'inviter les entreprises à lui transmettre des informations sur les voiturettes-

aspirateurs à motricité électrique et à bras robotique. Seule l'entreprise « Exprolink inc. » à répondu à l'invitation en présentant son produit et un prix budgétaire.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17050 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0206 – 20 juin 2013 : Conclure avec la firme Exprolink inc., une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture de voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, suite à l'appel d'offres public 13-12802 (1 soumissionnaire) (Montant estimé de l'entente 1 807 866,90 \$).

CM11 0887 - 21 novembre 2011 : Autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de voitures aspirateurs et accessoires conclue avec la firme Allianz Madvac inc. en faveur de la firme Exprolink inc. pour le reste de l'entente d'une durée initiale de 60 mois, soit approximativement 16 mois, selon les mêmes conditions.

CM08 0009 - 28 janvier 2008 : Conclure avec la firme Allianz Madvac inc. une entente-cadre d'une durée de 5 ans pour la fourniture de voiturettes aspirateurs suite à l'appel d'offres public no 07-10435 (2 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 527 100,93 \$).

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour l'acquisition de 18 voiturettes-aspirateurs de marque et modèle Madvac LR50e. Il s'agit d'une voiturette à motorisation électrique dotée d'un bloc-batterie au lithium-ion rechargeable dont l'autonomie sera approximativement de 8 heures de fonctionnement en continu (déplacement et aspiration). La voiturette sera munie d'une trompe de collecte manipulée avec l'aide d'un levier de contrôle multifonction assistée hydrauliquement. Les appareils seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 12 mois. L'entente prévoit l'achat de 18 voiturettes-aspirateurs sur une période de 2 ans à raison de 13 appareils pour 2018 et 5 autres pour 2019. Les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat.

Comparativement à l'entente-cadre précédente, le prix unitaire d'une voiturette-aspirateur a subi une importante hausse de prix laquelle est attribuable au fait que le fournisseur a dû adapter son produit en substituant la motorisation conventionnelle par une motorisation électrique. Cette adaptabilité du produit jumelée au coût d'achat des batteries au lithium-ion justifie cette hausse de prix.

Comparatif du prix unitaire d'une voiturette-aspirateur avec les contrats antérieurs

Appel d'offres		
07-10435	13-12802	18-17050
59 980,00 \$	65 500,00 \$	98 500,00 \$

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. L'acquisition de 18 voiturettes-aspirateur à motorisation électrique, sur une période de deux ans, vise le remplacement d'autant d'appareils à motorisation conventionnelle qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'une voiturette-aspirateur de classe 109 est de 10 ans. L'âge des voiturettes-aspirateur à remplacer se situe entre 8 et 12 ans. La mise au rancart

prématurée de certaines voiturettes-aspirateur est justifiée par un coût d'entretien et de réparation trop élevé en regard de leur valeur résiduelle. Des appareils fiables, sécuritaires et en bonne condition sont indispensables aux opérations d'entretien et de nettoyage du domaine public lesquelles sont chapeautées par différentes unités d'affaires de la Ville.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17050 pour lequel il y a eu 1 seul soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Exprolink inc.	2 049 831,79 \$		2 049 831,79 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	2 056 147,00 \$		2 056 147,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 6 315,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 0,31 %

Pour estimer la dépense de l'entente-cadre, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur le prix budgétaire reçu lors de l'avis d'intérêt publié dans le SÉAO en décembre 2017. Le montant du contrat à octroyer est inférieur de 0,31 % (6 315,21\$) par rapport à l'estimation.

Un des deux preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres à la Ville. Cette entreprise n'a soumis aucun motif pour ne pas avoir soumissionné.

Pour faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17050.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car il s'agit d'un contrat de biens d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel la Ville a reçu une seule soumission et aussi parce que l'adjudicataire recommandé en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé du contrat est de 2 049 831,79 \$, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs lesquels pourront être mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses liées à l'exercice d'une compétence d'agglomération sont donc possibles.

Chaque bon de commande devra fait l'objet d'une appropriation de crédits. Les dépenses de consommation seront financées par règlement d'emprunt et inscrites au « Programme de test et d'intégration de produits éco responsables » (projet 68106) du Programme triennal d'immobilisations du SMRA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien qu'il n'y ait pas de gains économiques évidents, l'acquisition de voiturettes-aspirateur 100% électrique répond pleinement aux objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores.

Le SMRA, en collaboration avec le Service de l'environnement et d'un organisme externe, travaille à l'élaboration de 4 indicateurs socio-environnementaux qui justifient à moyen et long terme l'acquisition de tels actifs.

- GES global
- Indice sonore
- Qualité de l'air (émission de particules fines)
- GES par km et catégorie de véhicules

L'acquisition de véhicules à motorisation 100 % électrique respecte les orientations de la Politique verte de matériel roulant 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra la Ville de Montréal de se positionner comme une municipalité proactive et innovatrice dans la lutte des changements climatiques. Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement des voiturettes-aspirateur en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l'entente-cadre: août 2018
- Fin de l'entente: août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-16

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-16

Remplacement d'appareils prévus en 2018	Matricule	Année		Unités d'affaires
		Mise en service	Âge en 2018	
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-06628	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-06629	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07358	2007	11	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07262	2007	11	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07263	2007	11	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07264	2007	11	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-08319	2008	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-08774	2008	10	83-Arr.de Verdun
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09310	2009	9	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09324	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09541	2009	9	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09658	2009	9	75-Arr.Outremont
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10444	2010	8	83-Arr.de Verdun

Remplacement d'appareils prévus en 2019	Matricule	Année		Unités d'affaires
		Mise en service	Âge en 2019	
10918A12 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10227	2010	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A13 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10233	2010	9	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
10918A14 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10371	2010	9	89-Arr.Lasalle
10918A15 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10440	2010	9	87-Arr.Montreal-Nord
10918A16 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10444	2010	9	83-Arr.de Verdun

Dossier # : 1184922013

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17050 Intervention «SMRA».pdf](#)[18-17050 TCP.pdf](#)[18-17050 PV.pdf](#)



[18-17050 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-16

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EXPROLINK INC.	2 049 831,79 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Raison de non-dépôt de soumission:
Principalement dû à la période de vacances, il nous est impossible d'obtenir l'information de la personne responsable.

Préparé par : Le - -

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement



Numéro de l'appel d'offres : 18-17050

Titre : Acquisition de voitures-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique – Entente d'approvisionnement 2 ans

Date d'ouverture des soumissions : 21 juin 2018

ITEM		Quantité	EXPROLINK INC.	
			Prix unitaire	Montant total
Année 1	Acquisition de voitures-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique, selon les caractéristiques décrites au devis no 10918A11.	13	98 500,00 \$	1 280 500,00 \$
Année 2	Acquisition de voitures-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique, selon les caractéristiques décrites au devis no 10918A11.	5	100 470,00 \$	502 350,00 \$
Total avant taxes				1 782 850,00 \$
TPS 5 %				89 142,50 \$
TVQ 9,9975 %				177 839,29 \$
Montant total				2 049 831,79 \$
Signature			Oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			1	
Numéro TPS/TVQ			Oui	
Numéro de fournisseur VDM			Oui	
Garantie			Non Requis	
AMF			Non Requis	
Numéro NEQ			1165289027	
Vérification REQ			Oui	
RENA			Oui	
2 Listes des personnes écartées			Oui	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Oui	
SEAO			Oui	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par :

Renee Valette

Date : 26 juin 2018

DS



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

› **Liste des commandes**

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 18-17050

Numéro de référence : 1164943

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de voitures-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Exprolink-Madvac 2170 rue de la province Longueuil, QC, J4G 1R7	Monsieur Louis-Martin Durand Téléphone : 450 651-0444 Télécopieur :	Commande : (1447581) 2018-05-23 14 h 58 Transmission : 2018-05-23 14 h 58	2955253 - 18-17050 - Addenda no 1 2018-06-11 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JOHNSTON EQUIPMENT 5990 Avebury Road Mississauga, ON, L5R3R2 http://www.johnstonequipment.com	Madame Danielle Lessard Téléphone : 514 956-1877 Télécopieur : 514 956-1879	Commande : (1449177) 2018-05-28 10 h 10 Transmission : 2018-05-28 10 h 10	2955253 - 18-17050 - Addenda no 1 2018-06-11 12 h 15 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires



© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1184922013

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$, taxes incluses).



Rapport- mandat SMCE184922013.pdf

Dossier # :1184922013

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE184922013**

**Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre
d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18
voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique -
Appel d'offres public 18-17050 (1 seul
soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$,
taxes incluses).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184922013

Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$, taxes incluses).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres sont revenus sur le texte de la section «Développement durable» du sommaire décisionnel. Pour la Commission, il convient de constater que l'acquisition de voiturettes-aspirateur électriques est un pas dans la bonne direction pour la réduction des gaz à effet de serre et l'élimination de nuisances sonores. Ce contrat n'est peut-être pas porteur de gains budgétaires à court terme pour la Ville, mais il constitue assurément une contribution positive à la santé et à l'environnement, ce qui a un impact économique positif à moyen terme pour l'ensemble de la société.

Enfin, les membres ont bien compris que cette entente-cadre à court terme vise à aller chercher davantage de soumissionnaires dans deux ans.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184922013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1187526016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses -- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP18003-168518-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187526016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses -- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les stations de pompage lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, sont situées au Parc Jean Drapeau sur les îles Ste-Hélène et Notre-Dame. Ces stations de pompage servent à acheminer les eaux usées des différents sites des îles vers la station d'épuration de l'île Notre-Dame pour y être traitées.

En 2004, ces stations de pompage ont été transférées sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). Ayant été construites dans les années 60, elles sont maintenant dans un état nécessitant une mise à niveau tant opérationnelle que pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

En effet, le bon fonctionnement de ces stations contribue à rencontrer les exigences et objectifs élevés de limitation de rejet fixés par le Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) d'où l'importance d'installer des équipements fiables et robustes pour limiter les impacts environnementaux. Le fonctionnement adéquat des stations de pompage, permet aussi d'éviter des refoulements d'égouts dans les différents bâtiments du Parc Jean Drapeau.

La mise à niveau complète des stations de pompage est donc requise, notamment pour les raisons suivantes:

- la désuétude des équipements;
- l'augmentation de la fréquence des défaillances;

- la nécessité d'implanter un suivi à distance, afin de diagnostiquer les problèmes et de mobiliser les équipes appropriées favorisant ainsi la rapidité et l'efficacité des interventions;
- éliminer les espaces clos afin de faciliter les interventions et assurer la santé et la sécurité des travailleurs;
- avoir un meilleur suivi et par la suite une réduction des rejets dans les cours d'eau;
- assurer un pompage même en cas de panne électrique.

Un appel d'offres a donc été lancé le 16 avril 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juin 2018. Des contingences, d'un montant constituant 20% de la valeur des travaux sont ajoutées pour tenir compte des imprévus probables dus à l'âge des équipements et des installations. La validité des soumissions est de 90 jours. Sept addendas ont été émis :

- Addenda 1 en date du 18 avril 2018 : modifications et ajouts aux documents d'appel d'offres;
- Addenda 2 en date du 1er mai 2018 : prolongation de la période de visite des lieux et amendement des documents d'appel d'offres;
- Addenda 3 en date du 3 mai 2018 : report de la date de soumission et réponses à des questions des soumissionnaires;
- Addenda 4 en date du 10 mai 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires;
- Addenda 5 en date du 16 mai 2018 : report de la date de soumission;
- Addenda 6 en date du 29 mai 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires;
- Addenda 7 en date du 30 mai 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la rénovation des stations de pompage lift 2, 3 et 5, et la reconstruction complète de la station de pompage lift 4.

Ces travaux comprennent pour chacune des stations de pompage:

- la rénovation des installations mécaniques;
- l'amélioration des accès aux différents équipements souterrains;
- l'installation des coffrets électriques et de contrôle hors terre;
- l'ajout de liens de communication avec la Station Jean R. Marcotte pour la supervision à distance de chaque station de pompage;
- l'ajout de génératrices aux lifts 4 et 5;
- l'ajout d'écrans végétaux; plusieurs sites étant utilisés pour de grands événements.

JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, parmi lesquels plusieurs sont des sous-contractants. Deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé de soumissions.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Norclair inc.	3 350 103,59	670 020,75	4 020 124,34
2- Deric Construction inc.	4 281 743,73	856 348,75	5 138 092,48
Estimation du professionnel	3 537 558,85	707 511,77	4 245 070,62
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			4 579 108,41
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,90%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 117 968,14
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			27,81%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(224 946,28)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-5,30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1 117 968,14
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			27,81%

L'écart entre l'estimation du professionnel et la plus basse soumission est favorable de 5,3%.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Norclair inc. au prix de sa soumission, soit 4 020 124,34 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Norclair inc., 1100 Montée Masson, Laval, Québec, H7E 4P2. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 septembre 2018.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Norclair inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

Le présent dossier, concernant un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus que 2 millions, répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission est supérieur à 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5 est de 4 020 124,34 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 3 670 909,36 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, des défaillances peuvent survenir sans être détectées et potentiellement entraîner ainsi des refoulements d'égouts et des rejets d'eaux usées directement dans les lacs et cours d'eau. Ces impacts sont d'autant plus importants que les sites du Parc Jean Drapeau sont les hôtes d'événements d'envergure. De plus, un mauvais fonctionnement du lift 5 peut entraîner une altération de la qualité de l'eau à la Plage Jean Doré, voir même sa fermeture.

Par surcroît, ne pas réaliser ce contrat a aussi des conséquences potentielles sur la santé et sécurité du personnel lors des interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: août 2018;
- Fin des travaux : novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 23 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasin -
eau

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-25



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP18003-168518-C

Numéro de référence : 1156312

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Mise à niveau des stations de pompage du parc des îles - lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1433263) 2018-04-24 13 h 48 Transmission : 2018-04-24 13 h 48	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-24 13 h 48 - Téléchargement 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-24 13 h 48 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-24 13 h 48 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 15 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1431310) 2018-04-20 8 h 41 Transmission : 2018-04-20 8 h 41	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 8 h 41 - Téléchargement 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 8 h 41 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 8 h 41 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 17 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.groupederic.ca	Monsieur Patrice Touchette Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	Commande : (1431796) 2018-04-20 15 h Transmission : 2018-04-20 20 h 45	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 15 h - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 15 h - Messagerie 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 15 h - Messagerie 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 16 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	Commande : (1431759) 2018-04-20 14 h 24 Transmission : 2018-04-20 20 h 34	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 14 h 24 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 14 h 24 - Messagerie 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 14 h 24 - Messagerie 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 09 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel

			2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Andrea Vargas Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	Commande : (1433410) 2018-04-24 15 h 36 Transmission : 2018-04-24 15 h 36	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-24 15 h 36 - Téléchargement 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-24 15 h 36 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-24 15 h 36 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 11 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupeLML.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	Commande : (1430099) 2018-04-18 13 h 04 Transmission : 2018-04-18 13 h 04	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-19 14 h 34 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-18 16 h 19 - Courriel 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-19 9 h 09 - Courriel 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 18 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, h7e 4p2 http://www.norclair.ca	Monsieur Hugo Chartier Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur :	Commande : (1431680) 2018-04-20 13 h 04 Transmission : 2018-04-20 18 h 56	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 13 h 04 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 13 h 04 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 13 h 04 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 13 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1432695) 2018-04-23 16 h 02 Transmission : 2018-04-23 16 h 44	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-23 16 h 02 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-23 16 h 02 - Messagerie 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-23 16 h 02 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 12 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc.. 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1429473) 2018-04-17 15 h 53 Transmission : 2018-04-17 15 h 53	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-19 14 h 35 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-18 16 h 19 - Courriel

2923861 - Addenda 1 - devis
 2018-04-19 9 h 09 - Courriel
 2931605 - Addenda 2
 2018-05-01 10 h 10 - Courriel
 2933419 - Addenda 3 (Report de date)
 2018-05-03 9 h 14 - Messagerie
 2938562 - Addenda 4
 2018-05-10 18 h 21 - Courriel
 2941655 - Addenda 5 (Report de date)
 2018-05-16 18 h 47 - Courriel
 2948025 - Addenda 6
 2018-05-29 12 h 01 - Courriel
 2949220 - Addenda 7
 2018-05-30 16 h 44 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Quantum Électrique inc.
 1421 rue Michelin
 Laval, QC, H7L 4S2
<http://www.quantumelectrique.com>

[Monsieur Benjamin Sauvé](#)
 Téléphone : 514 883-1286
 Télécopieur :

Commande : (1438745)
 2018-05-04 8 h 48
Transmission :
 2018-05-04 8 h 48

2923849 - Addenda 1 - plans
 2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement
 2923855 - Addenda 1 - Lettre
 2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement
 2923861 - Addenda 1 - devis
 2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement
 2931605 - Addenda 2
 2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement
 2933419 - Addenda 3 (Report de date)
 2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement
 2938562 - Addenda 4
 2018-05-10 18 h 21 - Courriel
 2941655 - Addenda 5 (Report de date)
 2018-05-16 18 h 47 - Courriel
 2948025 - Addenda 6
 2018-05-29 12 h 01 - Courriel
 2949220 - Addenda 7
 2018-05-30 16 h 44 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187526016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses -- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187526016 InfoCompt DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Claudine LEBOEUF
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 280-6614
Division : Service des finances

Dossier # : 1187526016

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses -- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.



Rapport- mandat SMCE187526016.pdf

Dossier # :1187526016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187526016**

**Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à
niveau des stations de pompage du parc des îles – lift
2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de
4 020 124,34 \$, taxes incluses — Appel d'offres public
IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187526016

Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses — Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris, photos à l'appui, l'importance et l'urgence de procéder à des travaux sur les stations de pompage du parc Jean-Drapeau.

Ils ont reçu des explications très claires sur les défis posés par ces travaux. Ils ont bien compris que les installations actuelles – qui se voulaient temporaires en 1967 – ont atteint la fin de leur vie utile.

La Commission considère avoir reçu des réponses claires et précises à ses questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187526016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1184922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur ;
2. d'accorder à « J.A. Larue inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17075 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer cette dépense à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler;

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-24 09:28

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1184922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur lesquelles sont requises pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville en matière de déneigement.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17075 qui s'est tenu du 4 juin au 10 juillet 2018. L'appel d'offres a été publié le 4 juin 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Trois addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 21 juin 2018 : pour modifier des exigences au devis technique et inclure une clause de pénalité pour les retards de livraison;
- Addenda no 2 émis le 26 juin 2018 : pour émettre des précisions sur les caractéristiques de poids et dimensions du tracteur chargeur en référence;
- Addenda no 3 émis le 27 juin 2018 : pour modifier certaines exigences du devis technique et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges

Au Québec, il y a quatre entreprises qui fabriquent et distribuent des souffleuses à neige détachables du type visé par l'appel d'offres. Trois d'entre elles se sont procuré le cahier des charges de l'appel d'offres 18-17075.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17075 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0384 – 24 septembre 2009 : Conclure avec la firme J.A. Larue inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans pour la fourniture de souffleuse à neige pour accoupler sur tracteur chargeur, suite à l'appel d'offres 09-11073 (3 soum.).

CG07 0294 - 30 août 2007 : Conclure avec Les machineries Tenco (CDN) Itée une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture sur demande de souffleuses à neige portée, d'une capacité de 1850 tonnes US/heure, conçu pour être accouplée à une chargeuse, suite à l'appel d'offres public n° 06-10249 (3 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour l'acquisition de souffleuses à neige détachables de type ruban et turbine d'une capacité nominale de 3000 tonnes/heure pour usage avec tracteur chargeur tel décrit au devis technique 82518A11. Les appareils seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service des appareils. Le coût d'acquisition comprend deux volets de formation portant sur les méthodes d'opération et de la maintenance des appareils.

Les têtes de souffleuses accouplées à un tracteur chargeur sont des équipements utilisés lors des opérations de déneigement notamment pour le chargement de la neige dans les camions de transport.

L'entente prévoit l'achat de 31 souffleuses à neige détachables sur une période de 3 ans, soit de 2018 à 2021. Les prix soumis sont fixes pour la durée de l'entente. Les quantités exprimées au bordereau de soumission ont été fournies à titre indicatif seulement, elles ont été utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser la quantité prévisionnelle de 31 souffleuses ou le seuil monétaire de l'entente-cadre.

Les délais de livraison prévus à l'appel d'offres sont de 120 jours pour la première unité commandée annuellement et de 90 jours pour les unités subséquentes. Le contrat prévoit, pour chaque mois ou partie de mois (prorata) de retard dans la livraison, une pénalité de 1 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision - Contingences

La fabrication d'une souffleuse à neige pour tracteur chargeur est susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de production. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le montant de la soumission a été bonifié de 7 %, soit 338 017,49 \$, taxes incluses.

	Coût, sans taxes	Coût, taxes incluses
Souffleuses	4 199 888,00 \$	4 828 821,23 \$
Provision (7 %)	293 992,16 \$	338 017,49 \$
Total	4 493 880,16 \$	5 166 838,72 \$

L'appel d'offres précédent (09-11073) incluait les besoins de trois têtes de souffleuses de capacités différentes alors que le présent appel d'offres (18-17075) se limite à un seul modèle de souffleuse. La comparaison avec le contrat précédent (09-11073) se limite donc au prix unitaire du seul modèle commun de souffleuse, soit Larue D65. Comparativement au

contrat précédent (09-11073), le coût unitaire d'une tête de souffleuse Larue D65 a subi une hausse de 5,58 % (7 100 \$). Cette augmentation correspond à une indexation annuelle approximative de 0,5 % par année (de 2009 à 2018) pour couvrir l'inflation.

Comparatif du prix unitaire avec les contrats précédents (sans les taxes)			
	06-10249	09-11073	18-17075
Adjudicataire	Tenco	J.A. Larue inc.	J.A. Larue inc.
Marque et modèle	Contant C915D	Larue D65	Larue D65
Souffleuse détachable pour tracteur chargeur	116 442,00 \$	127 348,00 \$	134 448,00 \$
Total:	116 442,00 \$	127 348,00 \$	134 448,00 \$
Écart avec le contrat précédent (\$):		10 906,00 \$	7 100,00 \$
Écart avec le contrat précédent (%):		9,37%	5,58%

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

L'acquisition de 31 souffleuses à neige détachables pour tracteur chargeur, sur une période de 3 ans, vise le remplacement d'autant d'appareils dont la durée de vie est atteinte (x28) ou dont la période de location vient à échéance sous peu (x3). La liste des appareils ciblés pour une mise au rancart est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'une tête de souffleuse pour tracteur chargeur est de 15 ans. L'âge des appareils à remplacer se situe actuellement entre 15 et 54 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17075 pour lequel il y a eu 6 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
J.A. LARUE INC.	4 828 821,23 \$		4 828 821,23 \$
R.P.M. TECH INC.	6 254 294,59 \$		6 254 294,59 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	6 258 779,10 \$		6 258 779,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			5 541 557,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			14,76 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 425 473,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			29,52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 1 429 957, 87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 22,85 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 425 473,36 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	29,52 %
--	---------

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s'est basé sur le coût d'un produit similaire acquis par la Ville en 2013 pour lequel le prix a été ajusté pour tenir compte de l'inflation et du coût des nouvelles normes environnementales en matière motorisation. Le montant du contrat à octroyer est inférieur de 22,85 % (1 429 957,87 \$) par rapport à l'estimation de la dépense. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer cet écart :

- L'adjudicataire recommandé n'est pas à son premier contrat avec la Ville : il connaît le produit et les besoins de la municipalité.
- Le volume d'achat potentiel de 31 têtes de souffleuses a certainement contribué à faire pression à la baisse sur les prix.
- L'adhésion de l'adjudicataire aux principes du « Lean Manufacturing » est certainement un élément qui permet à l'entreprise de se démarquer de sa concurrence notamment au niveau du contrôle des coûts de production.

Deux facteurs peuvent expliquer l'écart de 29,52 % (1 425 473,36 \$) entre les deux soumissions reçues :

- Les souffleuses de type à ruban telles qu'exigées par la Ville ne figurent pas dans le catalogue de produits de « R.P.M. Tech inc. » contrairement à « J.A. Larue » qui propose ce type de souffleuses depuis plus de dix ans. Les coûts de recherche et développement associés à la mise en marché d'un nouveau produit ont sans doute été ajoutés au prix des souffleuses proposées par « R.P.M. Tech inc. ».
- Considérant que la Ville ne possède aucune souffleuse de « R.P.M. Tech inc. » et qu'en l'absence d'un historique des coûts de garantie des souffleuses utilisées dans les conditions de la Ville, il est légitime de croire que ce fabricant a voulu se protéger pour faire face aux réclamations sur garantie. En contrepartie, le fabricant « J.A. Larue inc. » a plusieurs souffleuses en usage à la Ville ce qui lui a permis d'évaluer exactement les coûts de garantie applicables.

Deux des six des preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants : n'est pas en mesure de fournir le produit demandé dans les délais requis et pour consultation seulement. Les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir déposé une soumission.

Pour favoriser un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17075.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car il s'agit d'un contrat de biens d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel car il y a des écarts de plus de 20 % entre le prix des deux soumissions reçues et entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé du contrat est de 5 166 838,72 \$, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de souffleuses à neige détachables lesquelles pourront être mises à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses d'agglomération sont donc possibles.

Chaque bon de commande devra fait l'objet d'une appropriation de crédits. Les dépenses de

consommation seront financées par règlement d'emprunt et inscrites au projet 68102 du Programme triennal d'immobilisations du SMRA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des souffleuses respecte la norme Tier 4 de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette entente-cadre répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

Les souffleuses à neige de type industriel à propulsion 100 % électrique n'est pas un produit offert sur le marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement des souffleuses à neige détachables en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l'entente-cadre: août 2018
- Fin de l'entente: août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-23

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-23

Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Motif de remplacement
82518A11	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-07138	1988	30	52-Arr.Ville-Marie	Fin de vie utile
82518A12	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-08128	1989	29	52-Arr.Ville-Marie	Fin de vie utile
82518A13	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-09053	1990	28	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	Fin de vie utile
82518A14	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88005	1987	31	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A15	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-89006	1989	29	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A16	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-95103	1995	23	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A17	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-88655	2003	15	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A18	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-05133	1994	24	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A19	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-06762	1994	24	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A20	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	316-0015	2000	18	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	Fin de vie utile
82518A21	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-95104	1995	23	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	Fin de vie utile
82518A22	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-90039	1990	28	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	Fin de vie utile
82518A23	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-05218	1994	24	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	Fin de vie utile
82518A24	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-88863	1988	30	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de vie utile
82518A25	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-90714	1990	28	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de vie utile
82518A26	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-94612	1994	24	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de vie utile
82518A27	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-54471	1964	54	83-Arr.de Verdun	Fin de vie utile
82518A28	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88623	1988	30	83-Arr.de Verdun	Fin de vie utile
82518A29	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	437-92377	1992	26	85-Arr.Saint-Léonard	Fin de vie utile
82518A30	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-79899	1979	39	85-Arr.Saint-Léonard	Fin de vie utile
82518A31	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-90052	1989	29	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A32	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-94050	1994	24	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A33	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-03754	2003	15	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A34	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-03777	2003	15	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A35	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-xxxxx	1994	24	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A36	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88653	1988	30	87-Arr.Montreal-Nord	Fin de vie utile
82518A37	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88654	1988	30	87-Arr.Montreal-Nord	Fin de vie utile
82518A38	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-86309	1986	32	89-Arr.Lasalle	Fin de vie utile
82518A39	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-50064	Location		82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de location 2019
82518A40	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-50065	Location		82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de location 2019
82518A41	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-Lach1	Location		88-Arr.Lachine	Fin de location 2019

Dossier # : 1184922015

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 \$, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17075 Intervention.pdf](#)[18-17075 TCP Approuve.pdf](#)[18-17075 PV.pdf](#)



[18-17075 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-23

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
J.A. LARUE INC.	4 828 821,23 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
R.P.M. TECH INC.	6 254 294,59 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Deux des preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants: n'est pas en mesure de fournir le produit demandé dans les délais requis et pour consultation seulement. Les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir déposé une soumission.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-17075

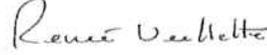
Titre : Acquisition de souffleuses à neige détachables de type à ruban et turbine d'une capacité nominale minimale de 3000 tonnes/heure - Entente d'approvisionnement 3 ans

Date d'ouverture des soumissions : 10 juillet 2018

Lot 1	Description	Quantité	J.A. LARUE INC.		R.P.M. TECH INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Année 1	Acquisition de souffleuses à neige détachables selon les caractéristiques décrites au devis technique	10	134 448,00 \$	1 344 480,00 \$	175 474,18 \$	1 754 741,80 \$
Année 2	Acquisition de souffleuses à neige détachables selon les caractéristiques décrites au devis technique	10	135 448,00 \$	1 354 480,00 \$	175 474,18 \$	1 754 741,80 \$
Année 3	Acquisition de souffleuses à neige détachables selon les caractéristiques décrites au devis technique	11	136 448,00 \$	1 500 928,00 \$	175 474,18 \$	1 930 215,98 \$
Total avant taxes				4 199 888,00 \$		5 439 699,58 \$
TPS 5 %				209 994,40 \$		271 984,98 \$
TVQ 9,9975 %				418 938,83 \$		542 610,03 \$
Montant total				4 828 821,23 \$		6 254 294,59 \$
Signature			Oui		Oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			3		3	
Numéro TPS/TVQ			Oui		Oui	
Numéro de fournisseur VDM			117571		116056	
Garantie			Non		Non	
AMF			Non Requis		Non Requis	
Numéro NEQ			1148795827		1172979065	
Vérification REQ			Oui		Oui	
Vérification RENA			Oui		Oui	
Vérification Liste des personnes écartées			Oui		Oui	
Vérification Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Oui		Oui	
Achat du cahier des charges via SEAO			Oui		Oui	

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par :  Date : 2018-07-13


 Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)
[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)
[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)
[Description](#)
[Classification](#)
[Conditions](#)
[Documents](#)
[Modalités](#)
[Résumé](#)
[Addenda](#)

> Liste des commandes

[Résultats d'ouverture](#)
[Contrat conclu](#)

Liste des commandes


Numéro : 18-17075

Numéro de référence : 1168840

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de souffleuses à neige détachables de type à ruban et turbine d'une capacité nominale minimale de 3000 tonnes/heure - Entente d'approvisionnement 3 ans


Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Contant Inc 6310 Mille-Iles Laval, QC, H7B 1E5 http://www.souffleusecontant.ca/	Madame Chantal Contant Téléphone : 450 666-6368 Télécopieur : 450 666-0626	Commande : (1452493) 2018-06-04 10 h 54 Transmission : 2018-06-04 10 h 54	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 49 - Télécopie 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 14 - Télécopie 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Del Equipement 1655 boul Hymus arr.Dorval Montréal, QC, H9P 1J5	Monsieur Guy Boisvert Téléphone : 514 684-1760 Télécopieur : 514 684-1349	Commande : (1456855) 2018-06-13 9 h 01 Transmission : 2018-06-13 9 h 01	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 -

			Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J. A. Larue INC. 660 rue Lenoir Québec, QC, G1X 3W3 http://www.jalarue.com/	Monsieur Louis Larue Téléphone : 418 658-3003 Télécopieur : 418 658-6799	Commande : (1453991) 2018-06-06 12 h 54 Transmission : 2018-06-06 12 h 54	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Immeubles Y. Maheux Ltée 2925 Avenue Kepler, porte B Québec Québec, QC, G1X 3V4	Monsieur Yvon Maheux Téléphone : 418 658-9030 Télécopieur : 418 658-9480	Commande : (1454834) 2018-06-07 15 h 09 Transmission : 2018-06-07 15 h 09	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
R.P.M. Tech Inc 2220, rue Michelin Laval, QC, H7L 5C3 http://www.grouperpmttech.com	Monsieur Mike Minicucci Téléphone : 450 687-3280 Télécopieur : 450 781-8811	Commande : (1452687) 2018-06-04 14 h 03 Transmission : 2018-06-04 14 h 03	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 49 - Télécopie 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 14 - Télécopie 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Vohl Inc 368, ST-GILBERT	Monsieur Bruno Vohl	Commande : (1452835)	2961355 - 18-17075 - Addenda 1

Saint-Marc-des-Carières, QC, GOA 4B0	Téléphone : 418 268- 3527 Télécopieur : 418 268- 5640	2018-06-04 16 h 11 Transmission : 2018-06-04 16 h 11	2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	---	---

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1184922015

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 \$, taxes incluses).



Rapport- mandat SMCE184922015.pdf

Dossier # :1184922015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE184922015**

**Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre
d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de
souffleuses à neige détachables pour tracteurs
chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) -
(montant estimé de 5 166 838,72 \$, taxes incluses).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184922015

Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 \$, taxes incluses).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait aux efforts du Service pour favoriser une plus grande ouverture du marché.

Les membres ont constaté que la standardisation des exigences n'aura pas pour effet de verrouiller le marché dans la mesure où on compte déjà plusieurs fabricants.

Enfin, la Commission a apprécié les explications données sur les divers types de souffleuses à neige détachables pour tracteurs.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184922015 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Article 20.54

Accorder un contrat d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et de 7 écocentres

Les documents seront livrés dès que possible.



(1)

Dossier # : 1182748001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale 500 \$

Il est recommandé :

1. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage comme une marque de commerce ;
2. d'autoriser la Direction des affaires civiles - Division du droit contractuel du Service des affaires juridiques à signer tout document requis à cette fin ;
3. d'autorisé une dépense de 500 \$ pour le paiement des frais d'enregistrement des marques déposées ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-08 16:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1182748001**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Montréal a entrepris une réflexion sur les activités de remorquage pour mieux comprendre la gestion de ces activités sur le territoire de la Ville de Montréal. L'objectif était d'analyser tous les types de remorquage en présentant des enjeux et des recommandations liés à la gouvernance pour chaque type d'activité, et ce, pour optimiser et harmoniser l'encadrement des activités de remorquage sur le territoire. En 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment par l'application du règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ».

Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence de l'agglomération.

En avril 2017, était publié le rapport du Bureau l'inspecteur général sur l'industrie du remorquage à Montréal où plusieurs recommandations sont proposées quant à la gestion des contrats quant aux activités de remorquage.

Le 29 mars 2018, le « Règlement sur le remorquage des véhicules » était modifié par la résolution CG18 0204 donnant ainsi le pouvoir aux inspecteurs du SPVM d'appliquer la réglementation étant sous la responsabilité du Bureau du taxi depuis 2003.

Dans le cadre de la gestion des contrats de remorquage qui seront octroyés par la Ville, il est prévu que les adjudicataires, disposant d'un privilège d'exclusivité sur certains types de remorquage, identifient leurs remorques avec une vignette particulière qui sera vendue par la Ville. L'expérience des dernières années a démontré que certains entrepreneurs imitent ces vignettes afin de chercher à méprendre les citoyens. La Division de la sécurité et de l'intégrité du SPVM ne recommande pas l'utilisation du logo du SPVM ou celui de la Ville comme par le passé pour ce type de vignette.

Pour contrer cette façon de faire, le SPVM a fait développer un logo qui sera utilisé

obligatoirement sur les remorques que devront se procurer les futurs adjudicataires de contrats de remorquage. Afin d'éviter toute reproduction ou imitation du logo dans un but malhonnête, le SPVM souhaite l'enregistrer comme une marque de commerce. L'utilisation d'un logo distinct et propriété de la Ville permettra la création de différents documents dont les vignettes qui seront apposés sur les remorques ayant un contrat de territoire exclusif, seules les entreprises détenant un contrat avec le SPVM seront en droit d'utiliser ce logo. L'enregistrement du logo permettra également d'exercer des recours juridiques pour une utilisation non autorisée du logo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 - 0204 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

CG18 - 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

DESCRIPTION

De façon à protéger les droits de propriété intellectuelle que constitue le logo du Module inspection remorquage (MIR) du SPVM, il y a lieu de demander le dépôt de ce logo comme marques officielles, auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Le présent dossier vise à mandater le Service des affaires juridiques de la Direction des affaires civiles - Division du droit contractuel à cet effet.

JUSTIFICATION

Avant d'aller de l'avant avec le dépôt de cette marque, le Service des affaires juridiques de la Direction des affaires civiles - Division du droit contractuel de la Ville de Montréal a besoin d'une résolution du conseil d'agglomération le mandatant à le faire en son nom.

L'enregistrement du logo MIR protégera la Ville de Montréal parce qu'il :

- Constituera une preuve de propriété pour la Ville de Montréal ;
- Permettra à la Ville de Montréal de porter plainte pour contrefaçon en vertu de la Loi sur les marques de commerce ;
- Accordera les droits exclusifs à la Ville de Montréal à l'égard de la marque de commerce ;
- Interdira que d'autres utilisent une marque de commerce similaire pouvant prêter à confusion ;
- Facilitera la gestion des contrats de territoire exclusif pour le remorquage des véhicules sur le territoire de l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépôt de la marque de commerce du MIR auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada coûtera cinq cents dollars (500 \$) qui seront payables par chèque à l'ordre du Receveur général du Canada. Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du SPVM.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enregistrement du logo du MIR permettra de dissuader toute contrefaçon qui pourrait nuire à l'image de Montréal et à la crédibilité du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la marque auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la réglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-15

Marc CHARBONNEAU
Inspecteur-chef
Direction des services corporatifs

Tél : 514 280-4295
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Simonetta BARTH
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

Tél : 514 280-8530

Approuvé le : 2018-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Martin PRUD'HOMME
Directeur

Tél :

Approuvé le : 2018-06-08

Dossier # : 1182748001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale 500 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1182748001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jocelyne GUAY
Conseillère budgétaire

Tél : 514 280-2953

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-16

Line DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514 280-2192

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1181081012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

Il est recommandé :

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 18:04

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1181081012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet une demande d'autorisation pour adhérer à un regroupement d'achat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et l'union des municipalités du Québec (UMQ), pour la conclusion d'une entente pour la fourniture sur demande de divers pneus. Ces pneus sont requis dans le cadre de l'entretien des véhicules du parc motorisé de la Ville.

Tel que prescrit par la Loi sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (règlement 5.2), tout organisme public appartenant à un regroupement doit signifier son engagement par résolution avant le lancement de l'appel d'offres.

Les contrats actuels pour la fourniture de divers pneus conclus par le CSPQ viendront à échéance le 31 mars 2019 (durée de 36 mois) et des procédures de renouvellement sont présentement en cours. Le CSPQ explique que la période d'engagement a été devancée pour leur permettre de publier l'appel d'offres en septembre (au plus tard en octobre) afin de permettre aux manufacturiers d'être disponibles pour compléter leur soumission avant la période de vente intensive de l'automne.

L'adhésion de la Ville va se faire encore par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), cette dernière ayant le mandat du CSPQ pour recueillir l'adhésion de l'ensemble des municipalités intéressées.

Les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom, et les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Afin d'être en mesure d'adhérer au regroupement, il a été convenu de transmettre la résolution du Comité exécutif à l'UMQ le 13 août 2018, suivront celles des autres instances (CM, CG).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0456 - 20 août 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

CG14 0451 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (Montrant estimé de l'entente 2,4 millions \$)

CG14 0293 - 19 juin 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription ».

CG12 0394 - 25 octobre 2012 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés pour une durée de 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 (Montant estimé de l'entente 2,5 millions \$).

CG12 0221 - 21 juin 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offre par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle ».

DESCRIPTION

Selon le responsable de l'appel d'offres au CSPQ, le marché de pneus est très évolutif et comme chaque année de nouveaux modèles arrivent, cela ne permet pas de conclure des contrats de très longue durée avec les fabricants. Malgré tout, les prochaines ententes-cadres seront plus longues, une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, elles débuteront le 1^{er} avril 2019 et se termineront le 31 mars 2021 ou le 31 mars 2022 avec l'option de renouvellement.

Les gammes de pneus disponibles seront :

- A Pneus radiaux d'autos de tourisme, camionnettes et fourgonnettes
- B Pneus conçus principalement pour être utilisés sur des véhicules de patrouille
- C Pneus radiaux pour camions lourds et camions de service
- G Pneus hors route généralement utilisés pour le génie civil (niveleuses, chargeurs sur roues ou autres)
- J Pneus du domaine agricole
- K Pneus pour service industriel léger et utilitaires
- N Pneus rechapés
- R Pneus remoulés

Pour le groupe des pneus rechapés (N), le volet prix des carcasses n'est pas inclus dans l'appel d'offres du CSPQ.

Certaines conditions préciseront que le client pourra transiger avec le distributeur autorisé de son choix. Il sera encore possible d'acheter un pneu avec les mêmes critères, même si son prix est jusqu'à 10% plus élevé.

JUSTIFICATION

Le regroupement inclura les ministères, des organismes publics provinciaux et de nombreuses municipalités (Ville de Québec, Longueuil, etc.). À partir de l'appel d'offres précédent (2016), il est possible d'estimer que le regroupement pourrait dépasser les 31 millions \$ sur la durée maximale de 36 mois.

La possibilité de lancer notre propre appel d'offres a été envisagé, mais nous considérons que nous n'aurions pas de meilleurs prix.

Le volume d'achat de la Ville devrait représenter moins que 15 % des achats du regroupement.

L'entente avec l'UMQ va permettre aux clients de bénéficier des avantages particuliers d'un contrat à commandes avec des fournisseurs multiples (pas possible dans par la LCV). Cela permettra à un client d'acquérir des pneus de différents manufacturiers (il y a plus de 10 000 prix dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ) et d'utiliser les services du distributeur autorisé de son choix.

La fédération des municipalités du Québec (FMQ) à une entente de gré à gré avec Goodyear et les prix sont supérieur de 4% à l'entente en vigueur. Le participant doit s'engager à faire ses achats exclusivement auprès des fournisseurs identifiés, selon la disponibilité des pneus et selon les termes du contrat.

L'appel d'offres du CSPQ ne permet pas à un fournisseur d'offrir un meilleur prix à un autre client du secteur public de moindre importance, sans offrir ce même prix au CSPQ (mêmes termes et conditions).

Adhérer à ce regroupement permettra aux services corporatifs et aux arrondissements de continuer de bénéficier des prix avantageux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation totale d'environ 5,1 million \$ incluant les taxes, pour la période maximum de l'engagement (36 mois). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles et des derniers prix payés par la Ville.

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CSPQ avec les manufacturiers seront basées sur les prix unitaires des pneus, calculés en fonction du taux d'escompte fixe accordé (sauf la classe B).

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ.

Le CSPQ perçoit un frais de gestion de 1% directement des fournisseurs lequel est inclus dans les prix soumis, à son tour, le CSPQ s'engage à transférer 0,4% à l'UMQ pour son implication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard prolongé de l'autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Les services corporatifs et les arrondissements pourraient ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers à partir du 1er avril 2016.

La non adhésion à l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Lancer un appel d'offres nécessiterait un long processus de standardisation et au risque d'avoir des prix plus élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: Fin:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 11 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514 872-1084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Le : 2018-07-05



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Fiche d'engagement

CONTRAT À COMMANDES – REGROUPEMENT D'ACHATS CSPQ - UMQ PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS

Période : 1^{er} AVRIL 2019 au 31 MARS 2022 (3 ans)

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Responsable du dossier : Gilbert Ouellet

Courriel : gouellet@umq.qc.ca

NOTE : Vous devez compléter tous les champs ombragés

NOM DE L'ORGANISATION MUNICIPALE :	Ville de Montréal		
Région administrative du Québec :	06		
RESPONSABLE DU DOSSIER :			
Prénom et nom :	Serge Branconnier		
Fonction :	Chef de division		
N° de téléphone :	514-872-1084	N° de télécopieur :	514-872-1095
N° de cellulaire :	514-923-0497		
Courriel :	sbranconnier@ville.montreal.qc.ca		
Numéro de client de la Direction générale des acquisitions (si connu) :			
Si nouveau client, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante :			
http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/			

COORDONNÉES DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LA FICHE:

Prénom et nom	Patrick Veillette
Téléphone	514-872-2458
Courriel	patrickveillette@ville.montreal.qc.ca

COORDONNÉES DE TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNÉE PAR CE REGROUPEMENT :

Prénom et nom	
Téléphone	
Courriel	

COORDONNÉES DE TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNÉE PAR CE REGROUPEMENT :

Prénom et nom	
Téléphone	
Courriel	

Toutes les pages de cette fiche technique doivent être retournées, avant le 19 juin 2018, à l'attention de Madame Malika Garnier, mgarnier@umq.qc.ca ou par télécopieur 514 282-8893

Fiche d'engagement (suite)

1 – ENGAGEMENT

Le CSPQ souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés. Afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins, le CSPQ doit obtenir l'engagement des ministères et organisations publiques. Pour toute la durée du contrat, la Ville de Montréal

Nom de l'organisation

devra requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus à ces documents.

Par conséquent, Ville de Montréal :

Nom de l'organisation

- s'engage, pour toute la durée du contrat à commandes, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, à requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres;
- s'engage, pour toute la durée du contrat à commandes, à respecter les termes et conditions prévus au contrat à venir;
- s'engage à ce que les biens acquis auprès du ou des fournisseur(s) dans le cadre du contrat à commandes ne servent qu'à l'usage de la

Ville de Montréal

Nom de l'organisation

- s'engage, à la demande du CSPQ, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes et ce, pour l'ensemble de son organisation, incluant les entités identifiées à la section 4;
- atteste qu'il n'est pas engagé ou qu'il ne s'est pas engagé à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par les documents d'appel d'offres du CSPQ, et ce, pour toute la durée du contrat à commandes.

Notre adhésion à ce regroupement d'achats de pneus sera confirmée par une résolution du conseil qui sera adoptée lors de la prochaine assemblée prévue le ?????????? 2018.

2 – ADHÉSION DIFFÉRÉE ¹ (si applicable)

Notre organisation compte s'engager à une date ultérieure au 1^{er} avril 2019, date du début du contrat à commandes.

La date prévue d'utilisation est le :

SERGE BRANCONNIER Inscrire la date de début d'adhésion 18 MAI, 2018
Nom du signataire autorisé Signature Date
(Lettres moulées)

¹ Permet à une organisation actuellement lié à des obligations de s'approvisionner à une date ultérieure à celle prévue pour le début du prochain contrat.

Fiche d'engagement (suite)

3 – ÉVALUATION DES BESOINS

Les participants doivent fournir une estimation en dollars (\$) de leur consommation, par groupe de pneus et pour chacune des années du contrat. Cette estimation doit être la plus réaliste possible et refléter le montant des achats prévus. Ces informations sont inscrites à la section **Consommation estimée**. Cette estimation sert de guide pour évaluer la valeur des engagements.

CONSOMMATION ESTIMÉE

(Indiquer les quantités ci-dessous en \$)

Ville de Montréal

Nom de l'organisation

GROUPE DE PNEUS <i>Cochez vos choix</i>	Achats estimés en \$			
	1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	
A <input checked="" type="checkbox"/> Pneus radiaux d'autos de tourisme, camionnettes et fourgonnettes	600000	\$ 612000	\$ 624240	\$
B <input checked="" type="checkbox"/> Pneus conçus principalement pour être utilisés sur des véhicules de patrouille	200000	\$ 204000	\$ 208080	\$
C <input checked="" type="checkbox"/> Pneus radiaux pour camions lourds et camions de service	375000	\$ 382500	\$ 390150	\$
G <input type="checkbox"/> Pneus hors route généralement utilisés pour le génie civil (niveleuses, chargeurs sur roues ou autres)		\$	\$	\$
J <input checked="" type="checkbox"/> Pneus du domaine agricole	10000	\$ 10200	\$ 10404	\$
K <input type="checkbox"/> Pneus pour service industriel léger et utilitaires		\$	\$	\$
N <input checked="" type="checkbox"/> Pneus rechapés	275000	\$ 280500	\$ 286110	\$
R <input type="checkbox"/> Pneus remoulés		\$	\$	\$
P <input type="checkbox"/> Pneus de moto (pour les Services de police)		\$	\$	\$

Note : Si, pour l'une des groupes et/ou l'une des périodes visées, vous prévoyez aucun achat, veuillez inscrire « 0 » dans le champ.

4 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE DÛMENT AUTORISÉE

Je, soussigné, personne dûment autorisée à agir au nom de Ville de Montréal

Nom de l'organisation

atteste que l'évaluation des besoins prévue au présent engagement a été faite de façon adéquate et rigoureuse tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1).

SERGE BRANCONNIER

Nom du signataire
(Lettres moulées)

[Signature]

Signature

18 MAI, 2018

Date

Toutes les pages de cette fiche technique doivent être retournées, avant le 19 juin 2018, à l'attention de Madame Malika Garnier, mgarnier@umq.qc.ca ou par télécopieur 514 282-8893



Dossier # : 1188020001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CG18 0304

Il est recommandé:

1. d'abroger la résolution CG18 0304 et
2. attendu que :
 - la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
 - la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à

une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-13 09:24

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1188020001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CG18 0304

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0304- 31 mai 2018- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)- 118115005

CE17 1974 - 20 décembre 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158006

CG17 0277 - 15 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158003

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CG16 0435 - 22 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - 1161158002

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

DESCRIPTION

Les programmations élaborées pour 2018 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissements municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme en 2018.

La liste soumise en pièce jointe constitue la programmation d'agglomération pour l'année 2018. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour des travaux à nos équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) de même que les projets aux réseaux principaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3). Cette programmation pour 2018 totalise des investissements de 2,1 M\$.

Cette programmation sera la dernière du programme TECQ 2014-2018. Une annonce est attendue prochainement quant aux enveloppes et règles d'un prochain programme TECQ.

JUSTIFICATION

Ce dossier a été soumis aux instances et une résolution a été adoptée à la séance du 31 mai 2018. Toutefois, le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a, dans l'intervalle du processus décisionnel de la Ville, publié de nouvelles exigences concernant le texte de résolution qu'il souhaite obtenir à l'égard de l'approbation des programmations TECQ par les instances des municipalités bénéficiant du programme de subvention. Par conséquent, la résolution CG18 0304 doit être abrogée et une nouvelle résolution, conforme aux exigences du MAMOT, doit être adoptée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement fixé pour chacune des villes liées représentant la contrepartie de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à améliorer nos grands équipements de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection d'infrastructures de l'eau profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT avant la fin de l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions
gouvernementales

Tél : 514-280-4264
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-06

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

TECQ 2014-2018 - SOMMAIRE AGGLO

Compétence	AGGLO
------------	-------

Catégorie MAMROT	Arrondissement	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eau potable	Arrondissements multiples	3 194 213	5 766 063	23 490 751	20 368 247	1 976 491	54 795 765	0
Total Priorité 1 - Eau potable		3 194 213	5 766 063	23 490 751	20 368 247	1 976 491	54 795 765	0
Priorité 1 - Eaux usées	Arrondissements multiples	35 951	687 465	2 141 140	1 613 794	105 218	4 583 569	0
Total Priorité 1 - Eaux usées		35 951	687 465	2 141 140	1 613 794	105 218	4 583 569	0
Priorité 3 - Aqueduc	Arrondissements multiples	16 799 721	3 375 087	14 240 079	615 309	41 394	35 071 590	10 077
	Sud-Ouest	5 207	0	-1	0	0	5 206	0
	Ville-Marie	402 549	1 767 141	2 495 415	0	0	4 665 105	2 355
Total Priorité 3 - Aqueduc		17 207 477	5 142 227	16 735 494	615 309	41 394	39 741 901	12 432
Priorité 3 - Égout	Arrondissements multiples	788 325	264 409	309 359	532 093	405	1 894 590	0
	Sud-Ouest	7 190	0	44 959	0	0	52 149	70
	Ville-Marie	1 925 278	580 348	1 442 411	0	0	3 948 037	3 282
Total Priorité 3 - Égout		2 720 794	844 757	1 796 728	532 093	405	5 894 776	3 352
Total général		23 158 435	12 440 512	44 164 114	23 129 443	2 123 508	105 016 012	15 784

TECQ 2014-2018 - DÉTAIL AGGLO

Compétence AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2		
Priorité 1 - Eau potable	Arrondissements multiples	116764	Châteaufort-Vincent-d'Indy Câble,transfo,interr. de charge,démar.prog TECQ	10 619	0	-319	12 556	0	22 855	0		
		116778	Châteaufort - Ajout groupe moto-pompe Y3 - Travaux - TECQ	7 707	0	-1	59	0	7 764	0		
		122390	MNU-PF-UV-TRAITEMENT-Préachat UV LOT A1-901 TECQ2	7 301	0	135 274	1 087	0	143 662	0		
		123036	MNU-PF-POMPAGE-Mécanique de procédé LOT C3-904 TECQ2	4 037	0	-1	31	0	4 067	0		
		123552	AT-Méc. Pompe Installation Composante REQUP 1 - TECQ	0	905 218	3 209 709	2 297 592	57 632	6 470 151	0		
		123559	DB-Élec. Installation Composante REQUP1- Trav - TECQ	245 143	669 573	2 968 806	3 113 021	606 117	7 602 660	0		
		126973	MNU-PF-TRAITEMENT-Chaîne de traitement LOT T3-902 TECQ3	0	0	561 904	986 985	45 813	1 594 702	0		
		127660	DB-Méc. Élec. Bâtiment Installation Composantes Usine REQUP1 Trav TECQ	579 585	1 368 442	4 654 823	2 423 661	937 466	9 963 977	0		
		127696	AT-Méc. Élec. Bâtiment Installation - REQUP1 - TECQ	0	0	1 431 175	3 903 240	103 531	5 437 946	0		
		127699	AT-Élec. Installation Composantes - REQUP 1 - TECQ	0	0	284 552	612 907	35 894	933 352	0		
		128139	DPEP Modernisation des réseaux TECQ	447 974	226 568	312 394	51 664	0	1 038 600	0		
		131875	MNU-PF-Poursuite services professionnels ingénierie TECQ	140	156 249	-156 255	219	0	353	0		
		132018	PF - MNU - Services professionnels architecture - TECQ	6 746	6 663	2 734	1 761	0	17 903	0		
		139565	McTavish - Installation d'une génératrice des services auxiliaires - TECQ	47 944	5 171	-28	1 091	0	54 179	0		
		140576	AT - Honoraires professionnels immeubles (AT-VI-CL) (volet 4) - TECQ	59 991	24 627	105 124	115 315	19 544	324 601	0		
		140798	SL-Station de surpr. Marcel-Laurin Réf. variateurs vitesse & moteurs TECQ	23 268	0	-80	3 155	0	26 343	0		
		141175	Pte-Claire Vannes automatisation des filtres 1 à 8 Labo TECQ				14	-14	0	0		
		142183	CDN - SP Réservoir - TECQ	39 534	0	-8	301	0	39 828	0		
		146486	AT - Méc. Pompe Préachat GMP - REQUP 1 - TECQ	0	0	1 210 991	9 230	0	1 220 221	0		
		146496	DB - Méc. Élec. Bâtiment Installation Composante Adminis. Travaux - TECQ	544 052	1 810 064	4 262 366	52 360	0	6 668 842	0		
		149139	LA - Réhabilitation salles décanteurs - TECQ	993 927	84 917	-45 367	-25 996	0	1 007 481	0		
		149142	LA - Réhabilitation salles décanteurs - LABO - TECQ	61	0	0	0	0	61	0		
		150426	PF - Travaux sur le réservoir #3 TECQ	69 830	0	-14	532	0	70 349	0		
		151878	AT Élec. Installation poste temporaire REQUP 1 - TECQ	0	4 746	1 192 936	606 224	55 106	1 859 013	0		
		151880	AT Réfection canaux intermédiaires entre réservoirs 1, 2 et bât. UV TECQ14	0	402 970	536 143	258 449	0	1 197 563	0		
		152089	ATW - Décontamination station HP et interconnexion 1 REQUP 1 - TECQ	0	4 578	65 694	8 786	310	79 367	0		
		152090	ATW - Méc. Élec. Bâtiment Installation Interconnexion 1 REQUP 1 - TECQ	0	0	465 236	913 525	74 407	1 453 167	0		
		152104	ATW - Élec. Installation sous-station d'urgence REQUP 1 - TECQ	0	5 783	1 505 397	118 286	0	1 629 466	0		
		153817	CDN Réfection structurale du réservoir -SP- TECQ	0	0	9 465	4 081	-1 383	12 163	0		
		153879	AT Réfec. canaux intermédiaires entre réservoirs 1,2 et bât. UV Labo TECQ14	0	0	17 466	5 190	1 257	23 913	0		
		154687	PC - Remplacement 4 vannes - Travaux - TECQ	62 917	0	-12	479	0	63 384	0		
		154921	DEP - Acquisition composantes de contrôle TECQ	43 090	0	-8	328	0	43 410	0		
		155431	AT - Méc. Pompe Achat GMP - REQUP1 - Labo - TECQ	0	0	0	12 850	0	12 850	0		
		155466	DB- Méc Élec. Bâtiment Installation Composante Administration - Labo TECQ	348	0	2 742	780	0	3 870	0		
		155477	DB- Méc, Élec, bâtiment installation composante - Labo -TECQ	0	1 105	84 503	45 456	0	131 064	0		
		155635	ATW - Décontamination amiante et réservoir - TECQ	0	4 182	30 268	25 445	283	60 177	0		
		155636	ATW - architecture haute pression - TECQ	0	63 781	441 104	205 403	7 563	717 852	0		
		155637	AT - Méc. - Pompes - Installation - Labo - TECQ	0	0	37 666	23 395	32 344	93 405	0		
		156197	DB - Architecture usine REQUP1 - TECQ	0	21 425	164 371	91 887	0	277 684	0		
		157301	AT - Solidification bases de soutien bâtiment 401 Interconnexion 1 TECQ14	0	0	0	170 068	0	170 068	0		
		165761	CV-03a Peel de Smith à Notre-Dame - conduite 900 mm travaux - TECQ3				3 988 708	0	3 988 708	0		
		167064	AT- Travaux ragréage/encapsulation matériaux dangereux - Bâtiment 0396	0	0	0	322 764	-5 967	316 797	0		
		170233	AT - Méc. - Pompes - Installation - SP - TECQ				5 357	6 590	11 947	0		
			 multiples			3 194 213	5 766 063	23 490 751	20 368 247	1 976 491	54 795 765	0
		Total Priorité 1 - Eau potable				3 194 213	5 766 063	23 490 751	20 368 247	1 976 491	54 795 765	0
		Priorité 1 - Eaux usées	Arrondissements multiples	130929	Aménagement sécuritaire -laboratoire Station (travaux et achat d'équipements)	0	0	0	47 428	1 212	48 640	0
				132348	Renouvellement de 2 refroidisseurs à absorption TEU-011	0	0	441 513	299 157	1 379	742 049	0
132352	Remplacement des plaques, diaphragmes et toiles - filtre-presses E & J TEU-097			0	18 603	641	147	0	19 391	0		
132354	REPLACEMENT DES DISJONCTEURS 600v- BÂTIMENTS DES BOUES						988 890	0	988 890	0		
135509	Remise à niveau des réservoirs, tuyauterie et vannes de l'unité physico-chimique TEU-030 à TEU-033			0	0	44 800	6 573	0	51 373	0		
137025	Remplacement de 25 démarreurs - 4.16kV des pompes d'eau de procédé, station de pompage TEU-			0	0	855 066	182 253	102 627	1 139 946	0		
137029	Remplacement du silencieux sur le système d'épuration des gaz cheminée principale TEU-108			0	0		18 130	0	18 130	0		
138360	Remplacement des analyseurs de phosphore						28 809	0	28 809	0		
138368	Remplacement des armoires de commutation à 600 V pour la station de pompage			0	582 787	414 649	16 386	0	1 013 823	0		

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eaux usées	Arrondissements multiples	138376	Rénovation de l'instrumentation et contrôle TEU-137	0	0	22 240	170	0	22 409	0
		139478	Étude géotechnique - Syst. d'extr. d'odeur Station Pompage Rhéaume	0	25 902	4 053	228	0	30 183	0
		149364	Site d'enfouissement - aménagement cellule #3 - contr. qualit. travaux	2 039	0	-13	524	0	2 550	0
		151507	Mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs (15 à 21)	0	0	271 442	2 069	0	273 511	0
		155349	Construction système d'extraction et traitement odeur - Poste pompage Rhéaume - Serv.Prof. plans,	33 912	60 173	49 869	22 747	0	166 702	0
		160497	Mise à niveau vannes d'inter-connexion Nord-Sud	0	0	36 882	281	0	37 163	0
		 multiples			35 951	687 465	2 141 140	1 613 794	105 218	4 583 569
Total Priorité 1 - Eaux usées			35 951	687 465	2 141 140	1 613 794	105 218	4 583 569	0	
Priorité 3 - Aqueduc	Arrondissements multiples	127731	Cathédrale entre N.-Dame et Gauchetière travaux reconst. cond. 900mm TECQ	94 099	134 451	-108 520	44 520	0	164 551	0
		127735	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - TECQ	0	29 831	7 359 562	62 172	0	7 451 564	1 412
		130897	Relocalisation cond. princ. & sec. à l'Échangeur Décarie - TECQ	7 094	44 593	-45 005	16 229	0	22 911	0
		136189	LA - Alimentation de Des Bailleurs à LaSalle conduite 750mm - TECQ	1 899 092	938 527	1 937 134	45 004	407	4 820 164	766
		137061	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne conduite 750mm - TECQ	491 006	31 770	-21 461	21 466	0	522 781	0
		141657	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne contrôle qualitatif TECQ	22 434	14 616	3 927	995	0	41 972	0
		143737	Metcalfe et Cathédrale de Gauchetière à Sq. Dorchester SP cont.qual. TECQ	7 907	0	-4	154	0	8 057	0
		144014	Pôle Frontenac - Reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario - TECQ	387 819	0	2 217	1 716	0	391 752	94
		144188	Cathédrale entre Gauchetière et Notre-Dame contrôle qual. cond. 900mm TECQ	11 848	0	-6	231	0	12 073	0
		144263	St-Laurent de Bernard à Bellechasse conduite 400 mm - Travaux - TECQ	122 639	8 790	-203	7 137	0	138 362	0
		144264	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo sols excavés TECQ	2 945	233	536	28	0	3 742	0
		144265	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo cont. qualitatif TECQ	12 874	1	-3	98	0	12 970	0
		144478	Boul. Décarie Rempl. 900 mm entre Côte St-Luc et Queen-Mary Travaux - TECQ	316 454	43 157	37 954	13 774	0	411 338	0
		144479	Boul. Édouard-Montpetit conduite 750mm TECQ	8 924 210	1 179 106	189 267	104 357	0	10 396 940	1 960
		144480	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Île-des-Soeurs TECQ	554 397	157 719	3 788 472	181 237	47 787	4 729 613	1 680
		145654	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Île-des-Soeurs cont.qual. TECQ	0	32 569	90 826	2 694	-50	126 039	0
		146033	Mc Tavish de Sherbrooke à Dr. Penfield cont. qualitatif TECQ	8 093	685	392	193	0	9 362	0
		150979	Conduite 1350mm Sortie usine Atwater-Labo TECQ	14 030	0	-3	107	0	14 134	0
		151165	DB Const. conduite de 750mm usine Desbailleurs Labo TECQ	42 518	0	-8	324	0	42 834	0
		151753	Boul. Édouard-Montpetit Conduites 750 mm et 200mm Labo & autres - TECQ	131 437	25 067	12 525	3 715	2 451	175 196	0
		151869	Boul. Édouard-Montpetit Conduite secondaire 200 mm - TECQ	2 145 915	43 464	9 124	16 757	0	2 215 260	1 739
		151871	Boul. Édouard-Montpetit Déviation égout combiné 600mm - TECQ	527 096	2 897	6 646	4 090	0	540 729	119
		151926	Pôle Frontenac, reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario Labo TECQ	9 914	2 152	4 157	255	0	16 478	0
		152156	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - Labo - TECQ	2 638	989	1 335	179	-2	5 138	0
		152172	Boul. Décarie Remplacement 900mm entre Côte St-Luc & Queen-Mary Labo TECQ	27 286	2 548	2 316	245	0	32 395	0
		152198	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - TECQ	203 761	132	610	19 578	0	224 081	41
		152519	Peel de Smith à Notre-Dame - étude géotech & caractérisation env. Labo TECQ	12 397	0	-2	94 479	7 206	114 079	0
		152962	Papineau, abandon conduite 600mm entre Gauthier et Sherbrooke - TECQ	13 383	0	-3	1 285	0	14 666	1 650
		154927	Réhabilitation aqueduc 2014 - (agglo) - serv prof AQ	37 448	2 147	34 324		0	73 919	0
		155287	Pierre-de-Coubertin Ét. géo. & caractérisation env. conduite 900 TECQ	21 945	51 199	616	562	0	74 322	0
		155494	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Île-des-Soeurs- Labo- TECQ	267	32 583	395	253	0	33 498	0
		156510	Pôle Frontenac- cond. 600mm- Ontario- de Lorimier à Iberville- Phase2- TECQ	715 634	23 154	665 027	-36 178	-15 195	1 352 443	318
		156511	Pôle Frontenac -600mm- Ontario- de Lorimier à Iberville- Phase2- Labo- TECQ	0	10 700	37 643	5 579	0	53 922	0
		156665	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm TECQ14	16 968	8 721	170 697	-7 280	-1 223	187 882	36
		156666	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm - Labo - TECQ14	0	0	3 281	359	14	3 654	0
157290	Rue Gordon sécurisation alimentation Ile-des-Soeurs - estimation - TECQ14	14 175	0	-3	108	0	14 280	0		
157381	LA - Alimentation Des Bailleurs à Lasalle conduite 750mm - Labo -TECQ14	0	20 321	44 934	2 057	0	67 311	0		
159049	Reconstruction cond. princ. boul. St-Joseph entre St-Denis/St-Hubert TECQ	0	532 965	-106 443	3 251	0	429 773	262		
159407	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - Labo & géo TECQ	0	0	69 375	3 578	0	72 954	0		
161501	Entrées de services en plomb - Agglo - Multi-arrondissements - DGSRE	0	0	6 381		0	6 381	0		
162696	Contrôle qualitatif - Aqueduc	0	0	1 015		0	1 015	0		
163945	Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ	0	0	30 241		0	30 241	0		
164752	Serv. prof.plans et devis DI-AGGLO Réhab AQ	0	0	4 197		0	4 197	0		
164754	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Réhab AQ	0	0	3 309		0	3 309	0		
164755	Serv. prof. surv travaux DI AGGLO-Reconst AQ	0	0	3 309		0	3 309	0		
 multiples			16 799 721	3 375 087	14 240 079	615 309	41 394	35 071 590	10 077	
Sud-Ouest		149841	Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof AQ	5 207	0	-1		0	5 206	0

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	Total Sud-Ouest			5 207	0	-1		0	5 206	0
	Ville-Marie									
		132971	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501	0	0	811 814		0	811 814	500
		139014	De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801	3 934	10 010	-10 079		0	3 865	0
		139016	Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801	13 317	21 908	-21 911		0	13 314	0
		139979	Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001	366 272	518 561	-144 969		0	739 865	310
		140125	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ	14 877	0	12 856		0	27 733	0
		143518	Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - reconst AQ	0	655 020	1 097 579		0	1 752 598	660
		143519	Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - serv prof AQ	1 315	0	22 627		0	23 942	0
		146860	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801	0	478 207	-6 880		0	471 327	560
		153065	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901	0	0	487 682		0	487 682	250
		153066	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901	0	0	16 157		0	16 157	0
		153311	Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201	1 315	0	6 406		0	7 721	0
		153317	Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - reconst AQ	0	80 383	150 288		0	230 671	75
		153318	Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - serv prof AQ	1 315	0	5 466		0	6 781	0
		155793	Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof AQ	205	0	0		0	205	0
		158084	Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ	0	3 052	52 526		0	55 577	0
		158100	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1	0	0	15 853		0	15 853	0
	Total Ville-Marie			402 549	1 767 141	2 495 415		0	4 665 105	2 355
Total Priorité 3 - Aqueduc				17 207 477	5 142 227	16 735 494	615 309	41 394	39 741 901	12 432
Priorité 3 - Égout	Arrondissements multiples									
		127077	Reconstruction de la conduite d'égout - rue William				208 440	422	208 862	
		127625	Réhabilitation de la conduite - rue Sherbrooke (entre St-Mathieu et de la Montagne)	36 691	0	-636	25 030	0	61 085	0
		127760	CIDI- Mise à niveau des équipements et instruments des intercepteurs collecteurs et bassins - constr	466 708	217 767	126 482	-21 551	0	789 406	0
		149607	Achat et installation du suivi des ouvrages de surverses - (phase 2 - 7 localisations)	262 847	43 054	89 120	3 011	-4	398 028	0
		150803	Achat et installation du suivi des ouvrages de surverses - (phase 3 - 12 localisations)				14 597	0	14 597	0
		154926	Réhabilitation égout 2014 - (agglo) - serv prof ÉG	22 080	3 587	25 625		0	51 292	0
		159697	Serv. prof. Préparation Plans et devis - Exp.-ÉG-Agglo	0	0	23 761		0	23 761	0
		162453	Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - AGGLO	0	0	2 279		0	2 279	0
		162698	Contrôle qualitatif - Égout	0	0	1 818		0	1 818	0
		163943	Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG	0	0	29 560		0	29 560	0
		164756	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO- Réhab ÉG	0	0	3 309		0	3 309	0
		164757	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst ÉG	0	0	3 309		0	3 309	0
		164868	Collecteurs Léger				289 217	0	289 217	0
		165266	Serv. prof. plans et devis - DI - agglo - réhab. ÉG	0	0	4 732		0	4 732	0
		166384	Réfection de la station de pompage du viaduc St-Rémi				13 350	-13	13 336	0
	 multiples			788 325	264 409	309 359	532 093	405	1 894 590	0
	Sud-Ouest									
		149843	Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof ÉG unit	7 190	0	-1		0	7 189	0
		155682	Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406	0	0	44 960		0	44 960	70
	Total Sud-Ouest			7 190	0	44 959		0	52 149	70
	Ville-Marie									
		129937	Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst ÉG unit - Soum 215001	357 119	155 123	-115 945		0	396 297	140
		132972	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof ÉG	30 208	0	49 554		0	79 762	0
		139779	Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801	4 263	7 656	-7 712		0	4 207	0
		144052	McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst ÉG unit - Soum 222401	100 476	30 041	-39 629		0	90 888	0
		149716	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst ÉG unit Soum 304801	1 432 686	305 063	37 771		0	1 775 520	350
		152464	Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - reconst EG UN	0	79 360	500 902		0	580 262	275
		152465	Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN	0	1 833	8 811		0	10 643	0
		153315	Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof ÉG AO-262201	0	1 273	2 428		0	3 701	0
		153651	Saint-Dominique, De René-Lévesque à Viger - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	77 106		0	77 106	166
		155749	De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	12 291		0	12 291	140
		155794	Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof ÉG unit	526	0	0		0	526	0
		158085	St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab ÉG UN-Soum 329406	0	0	59 588		0	59 588	205
		158104	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof ÉG - VMP 15-019-1	0	0	37 869		0	37 869	0
		160858	Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	6 807		0	6 807	139
		160859	Jeanne-Mance, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG UN - Soum 329106	0	0	12 647		0	12 647	261
		160860	Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	66 445		0	66 445	140
		160861	Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	40 319		0	40 319	94

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	Ville-Marie	160864	Mansfield, de Boul. De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	13 255		0	13 255	147
		160866	Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406	0	0	113 547		0	113 547	127
		161675	Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG unit - soum 330201-7	0	0	189 257		0	189 257	188
		165185	Saint-Christophe, de De Maisonneuve à Ontario - réhab ÉG unit	0	0	128 362		0	128 362	256
		165186	Seymour, de René-Lévesque à Tupper - Rehab ÉG unit	0	0	112 096		0	112 096	161
		165187	Jeanne-Mance, de Président Kennedy à Sherbrooke - Rehab ÉG unit	0	0	98 269		0	98 269	190
		165188	Saint-Mathieu, de Joseph-Manseau à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit	0	0	38 373		0	38 373	303
		Total Ville-Marie			1 925 278	580 348	1 442 411		0	3 948 037
Total Priorité 3 - Égout				2 720 794	844 757	1 796 728	532 093	405	5 894 776	3 352
Total général				23 158 435	12 440 512	44 164 114	23 129 443	2 123 508	105 016 012	15 784

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 31 mai 2018
Séance tenue le 31 mai 2018

Résolution: CG18 0304

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181158005

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 1er juin 2018



Dossier # : 1186213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM, pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM, pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-30 11:07

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1186213004**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM, pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-30

Frédéric - Ext ROUSSEL
secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800- 85203
Télécop. : 514 280-6126

Recommandation STM 29 03 30-A15

D'ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de quatre cent quinze et quatre dixièmes (415,4) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique (ci-après "PVM") Saint-Grégoire, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0,00 \$ -

DE responsable : Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

DE responsable :



Nom : François Chamberland

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:
 Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation des travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air.

Le projet vise aussi à rendre les installations conformes à la norme NFPA 130, à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel et à rendre les installations conformes au règlement no 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de ventilation doit être construit entre les stations Laurier et Rosemont.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

Objet: STM 29 03 30-A15
Titre : Expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du PVM St-Grégoire

Processus d'adjudication de contrat S/O
Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options
 Renouvellement Sur invitation Autre
 Prolongation Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

- Analyse juridique
 Analyse technique
 Analyse de qualité
 Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs

Date: (jj/mm/an) 20 06 2018

Comité :

Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

La Commission scolaire de Montréal (ci-après la "CSDM") est propriétaire du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du cadastre du Québec, occupé par l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (ci-après l' "ÉMÉMM"). L'offre de vente et les frais d'acquisition ont été autorisés par le conseil d'administration de la STM le 5 octobre 2016 (Résolution CA 2016-300), dans le but d'acquérir le lot voisin de l'actuel poste de redressement-ventilation St-Grégoire, situé sur le lot UN MILLION SIX CENT DIX-NEUF MILLE TRENTE-HUIT (1 619 038).

Malgré l'offre et après plusieurs discussions et échanges avec la CSDM, il appert qu'en vertu du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r.7), la CSDM n'est pas autorisée à vendre ce lot de gré à gré à la STM.

Par conséquent, la présente recommandation a pour but d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'expropriation du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du cadastre du Québec.

Suite à des discussions, une représentante de la CSDM a confirmé son accord à ce que la STM procède à l'acquisition du terrain par voie d'expropriation.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

La mise à niveau du poste de ventilation permettra de se conformer à la norme NFPA 130 et au règlement de la Ville de Montréal sur le bruit. De plus, une partie du terrain sera aménagée en parc, réduisant les îlots de chaleur et agrémentant la vie de quartier.

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom: Vincent Lavoie

Titre: Administrateur immobilier

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Date: 2018-06-26
Line Boucher
Directrice - Chaîne d'approvisionnement
Service des contrats et des approvisionnements
Service des contrats et des approvisionnements

Objet : STM 29 03 30-A15
Titre : Expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du PVM St-Grégoire

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-122 (Réno-systèmes - phase 3) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTMDET, une subvention de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier et du Fonds Chantiers Canada a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

 Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*
Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

 Linda Lebrun --
Société de
transport de
Montréal

 Signature numérique de Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifO - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=Linda Lebru
n@stm.info, cn=Linda Lebrun - Société
de transport de Montréal
Date : 2018.06.26 16:35:23 -0400'



Sommaire décisionnel

Titre	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire	Date :	26 juillet 2018
Numéro	STM 9 290 330-A15	Montant :	0

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes de la STM a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation pendant les travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air, tandis que la ventilation d'urgence permet une voie d'évacuation sûre de la clientèle vers la station de métro la plus proche en cas d'incident et une voie d'accès sécuritaire pour les premiers intervenants.

La STM a entamé des négociations avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour acquérir une parcelle de terrain adjacente au poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire actuel, afin d'avoir l'espace nécessaire pour en faire la mise à niveau. Le PVM actuel est situé à côté de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.

L'acquisition d'une parcelle de terrain près du PVM actuel apparaît comme le scénario idéal puisqu'il évite l'achat d'un immeuble résidentiel avec les impacts inhérents. Le choix du site retenu est celui qui occasionne le moins d'impact sur le secteur résidentiel avoisinant tout en permettant le raccordement au tunnel de métro à l'endroit identifié comme étant la position optimale obtenue par modélisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il appert qu'en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (RLRQ, chapitre I-13.3, r.7), la CSDM n'est pas autorisée à vendre ce lot de gré à gré à la STM.

Par conséquent, la présente a pour but d'obtenir l'autorisation des instances de la Ville de Montréal visant à permettre à la STM de procéder à l'acquisition par expropriation de la parcelle de terrain nécessaire à l'agrandissement du PVM, soit le lot 5 943 447 du cadastre du Québec. Suite à des discussions, une représentante de la CSDM a confirmé son accord à ce que la STM procède à l'acquisition du terrain par voie d'expropriation.

JUSTIFICATION

La construction du PVM St-Grégoire de la STM permettra de mettre en valeur et d'agrémenter une partie du terrain, tout en contribuant au bien-être et à la sécurité des utilisateurs du transport collectif du grand Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du PVM St-Grégoire est disponible dans la phase 4 du programme Réno-Systèmes; suite à une évaluation du dossier par le MTMDET, il bénéficie d'une subvention de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier et du Fonds Chantiers Canada. Quant à la construction du poste de ventilation en tant que telle, elle est prévue en phase 5 du programme Réno-Systèmes (horizon 2020 – 2025 approximativement).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau du poste de ventilation mécanique permettra notamment une mise aux normes NFPA 130, ainsi qu'aux règlements de la Ville de Montréal sur le bruit. De plus, une partie du terrain sera aménagée en parc, réduisant les îlots de chaleur et agrémentant la vie de quartier.



Sommaire décisionnel

Titre	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire	Date :	26 juillet 2018
Numéro	STM 9 290 330-A15	Montant :	0

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

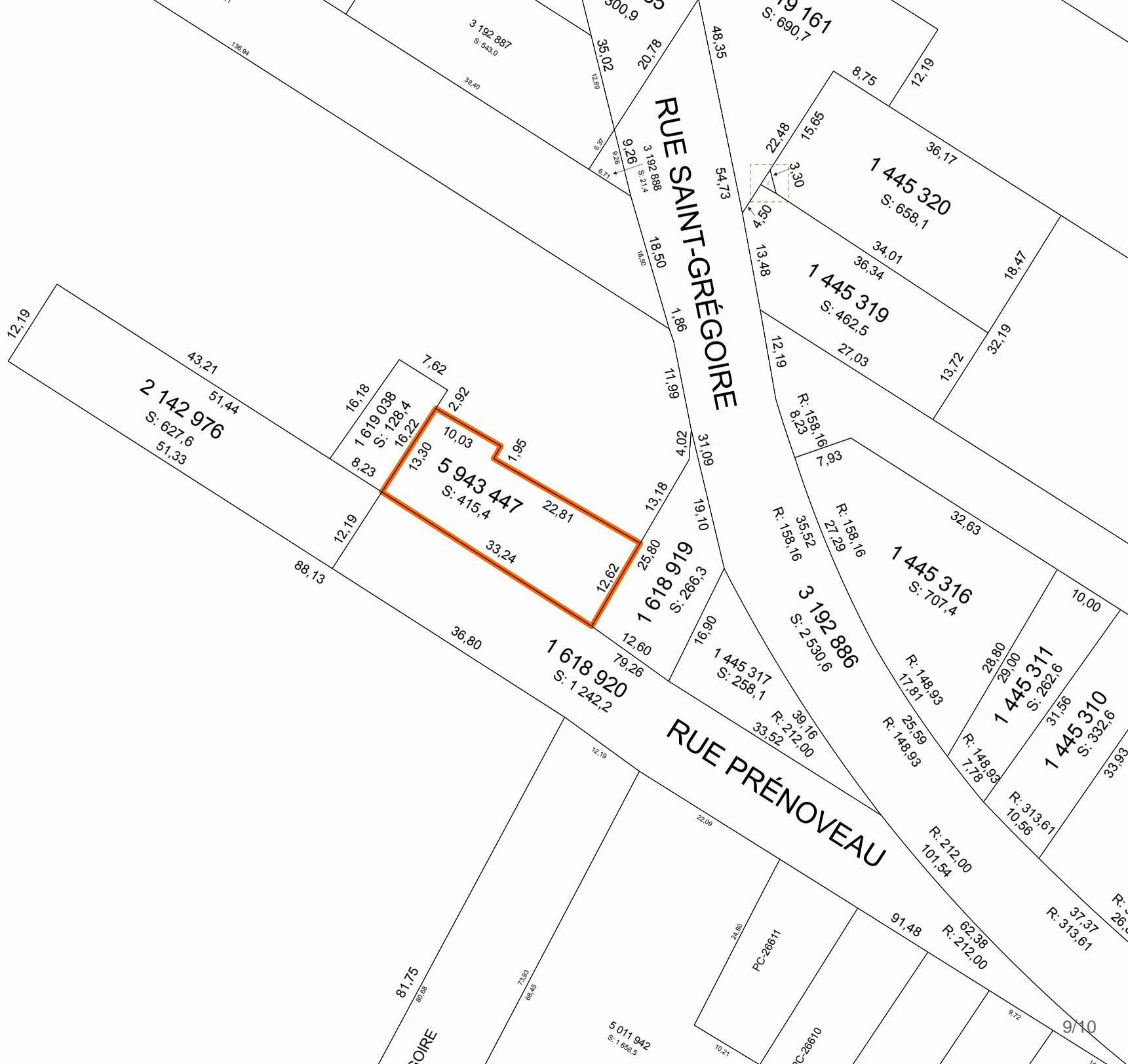
S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Conseil d'administration de la STM	4 juillet 2018
Comité exécutif de la Ville	8 août 2018
Conseil d'agglomération	23 août 2018
Décret du gouvernement	Début 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.



5 943 448
S: 27 992,0
PC-03749

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 juillet 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-118 ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION
UN TERRAIN DE LA CSDM POUR LA CONSTRUCTION DU PVM ST-GRÉGOIRE
STM-29 03 30-A15
RÉSOLUTIONS CA-2016-300 et CA-2017-016

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de quatre cent quinze et quatre dixièmes (415,4) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique St-Grégoire, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration
à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :



Dossier # : 1183894001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000\$)

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:31

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183894001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences d'agglomération a été utilisée en totalité en 2015 et en 2016. En 2017, sur un total de 102,7 M\$ une somme de 30 M\$ n'a pas été utilisée.

Le budget de 2018 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 110 300 000\$.

En 2018 des intérêts de 210 416.33\$ ont été calculés pour l'année 2017.

Ce dossier vise à faire un paiement au comptant partiel pour l'année 2018 de 84 000 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0106 - le 27 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération. (RCG14-007)

CG14 0055 - 24 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération. (4,7 M\$)

CG14 0558 - 12 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (22,7 M\$)

CG15 0738 - 10 décembre 2015 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76,7 M\$)

CG16 0681 - 16 décembre 2016 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (102,7 M\$)

CG15 0786 - 28 décembre 2015 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (27 450 821.49\$)

CG16 0501 - 26 août 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76 724 020.63\$)

CG17 0505 - 28 septembre 2017 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118.40\$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 140 510 416.33\$. L'utilisation de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt. (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2018, un montant récurrent de 7,6 M\$ s'ajoute à celui de 102,7 M\$ adopté en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève actuellement à 140 510 416.33\$ avec les intérêts. Après l'utilisation de 84 M\$, le solde de la réserve s'élèvera à 56,5 M\$. Cette somme sera utilisée ultérieurement.

Ce paiement au comptant de 84 M\$ permettra d'éviter un emprunt de 84 M\$ entièrement amorti sur 5 ans. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 2,4 M\$ et globalement, sur toute la période, à 7,7M\$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

Tél : 514 868-4416
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - suivi de l'endettement

Tél : 514 872-6529
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-07-27

Réduction du montant à financer par emprunt

Utilisation de la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement RCG 14-007)

Conseil d'agglomération

Entité d'adoption ⁽¹⁾	Numéro du règlement	Portée du règlement ⁽²⁾	Montant financé au comptant ⁽³⁾
	n.a.	Règlement de continuité Agglomération - Général :	10 856 211.98
Conseil municipal	02-120	Acquis.d'équipements informatiques pour le réseau des bibliothèques	252 697.99
Conseil municipal	03-113	Projet de développement technologies de l'information	580 289.22
Conseil municipal	03-217	Acquis.équipement et fourniture service professionnel en informatique	3 927 635.46
Conseil municipal	04-045	Projets de développement - projets informatiques	2 587 663.43
Conseil municipal	04-152	Implantation du système intégré de gestion SIMON	1 103 382.58
Conseil municipal	04-176	Achat d'équipements et services professionnels en informatique	1 336 030.77
Conseil municipal	05-040	Travaux d'améliorations bâtiments locatifs	1 068 512.52
	n.a.	Règlement de continuité Agglomération - Eau :	8 829.11
Conseil municipal	02-172	Acquisition équipement et mobilier urbain	8 829.11
Conseil d'agglomération	RCG 06-004	Protection d'immeuble Agglo	44 377.28
Conseil d'agglomération	RCG 06-006	Travaux dans les parcs Agglo	35 873.01
Conseil d'agglomération	RCG 06-057	Protection des immeubles	518 378.14
Conseil d'agglomération	RCG 06-059	Amén.et réaménagement parcs	50 979.98
Conseil d'agglomération	RCG 06-061	Acquisition équip.bureau outillage	68 543.54
Conseil d'agglomération	RCG 06-063	Acq.équip.sign.routière et lampadaires	28 962.75
Conseil d'agglomération	RCG 08-009	Prog.dév.bâtiments.adm.,sport./séc.	4 128.54
Conseil d'agglomération	RCG 08-026	Réaménag. autoroute Bonaventure	10 850.46
Conseil d'agglomération	RCG 08-033	Protection des immeubles	114 602.60
Conseil d'agglomération	RCG 08-043	Remplacement des véhicules et leurs équipements	6 681 763.16
Conseil d'agglomération	RCG 08-046	Aménagement et réaménagement des parcs	83 925.33
Conseil d'agglomération	RCG 09-004	Dév. 2008-2011 & trav. dom. publ. Vx-Mtl & du Mt-Royal	30 447.37
Conseil d'agglomération	RCG 11-018	Réalisation nouvelle tranche du projet Bonaventure	1 625 418.55
Conseil d'agglomération	RCG 11-024	Travaux de protection des immeubles	80 874.86
Conseil d'agglomération	RCG 11-028	Acquisition equip et services professionnels informatique	140 022.84
Conseil d'agglomération	RCG 11-029	Achat de véhicules et leurs équipements	215 516.81
Conseil d'agglomération	RCG 11-031	Travaux d'aménagement dans les parcs	14 144.59
Conseil d'agglomération	RCG 12-002	Système de radiocommunication vocale	2 280 883.00
Conseil d'agglomération	RCG 12-007	Projet de reconstruction du complexe Turcot	37 603.16
Conseil d'agglomération	RCG 13-025	Achat de véhicules et leurs équipements	13 003 369.34
Conseil d'agglomération	RCG13-027	Acq. équip. et serv.prof.en informatique	2 395 263.66
Conseil d'agglomération	RCG 14-021	Équip.spéc.séc.incendie,fourn.entretien	500 844.89
Conseil d'agglomération	RCG 15-009	Travaux rénovation Hôtel de ville	49 045.26
Conseil d'agglomération	RCG 15-011	Syst.carburant/équip.mécan & spécial.	119 438.36
Conseil d'agglomération	RCG 15-015	Achat véhicules et leurs équipements	7 290 088.49
Conseil d'agglomération	RCG 15-020	Parc Complexe Environnemental St-Michel	70 746.49
Conseil d'agglomération	RCG 15-026	Travaux Aménagement Parcs	169 056.42
Conseil d'agglomération	RCG 15-033	Achat véhicules/équipements	665 485.30
Conseil d'agglomération	RCG 15-040	Équipement/Services Pro. Informatique	18 932 223.10
Conseil d'agglomération	RCG 15-048	Ville Intelligente & Numérique	1 830 382.57
Conseil d'agglomération	RCG 15-049	Bureau de demain	857 334.75
Conseil d'agglomération	RCG 15-064	Achat app.scien./trav.m.aux normes écocentre/trav.instal.échant.	331 210.04
Conseil d'agglomération	RCG 15-065	Quartier Spectacles (Partie Est/Mobilier)	25 508.82
Conseil d'agglomération	RCG 15-070	Trav.rénovation/protection immeubles	465 642.02
Conseil d'agglomération	RCG 16-003	Installer toilettes publiques	17 280.95
Conseil d'agglomération	RCG 16-005	Prot.éco/acq.mat.inform/man.stat.écha.air	132 646.45
Conseil d'agglomération	RCG 16-011	Système intelligent d'orientation des piétons	45 969.86

Conseil d'agglomération	RCG 16-014	Achat feux circul/équip. gestion traffic	201 100.74
Conseil d'agglomération	RCG 16-017	Syst.carburant/achat équip.méc./spécial.	305 584.65
Conseil d'agglomération	RCG 16-018	Achat de véhicules et Équip.	2 760 120.48
Conseil d'agglomération	RCG 16-028	Travaux aménagements cyclables	22 532.42
Conseil d'agglomération	RCG 16-040	Réaménagement Parc Mont-Royal	86 241.99
Conseil d'agglomération	RCG 16-043	Protection Actifs/Travaux/Aménagement SPJD	2 021 858.67
Conseil d'agglomération	RCG 16-046	Trav. Rén. protec. amé. Immeubles	160 618.50
Conseil d'agglomération	RCG 16-049	Travaux Aménagement Parcs	21 757.61
Conseil d'agglomération	RCG 17-017	Protection Actif Immobilisé	3 547 921.38
Conseil d'agglomération	RCG 17-021	Rempl. équip. mécaniques et spécialisés	144 803.97
Conseil d'agglomération	RCG 17-022	Achat de véhicules et leurs équipements	4 381 042.90
Conseil d'agglomération	RCG 18-007	Protection Actif Immobilisé	512 542.86
		Montant total	84 000 000.00

Notes

(1) : Certains règlements n'ont pas été adoptés par le conseil municipal, mais par d'autres entités n'existant plus à la suite des réorganisations territoriales

(2) : Source : Description du règlement apparaissant à l'Activité d'investissement (AI) du système SIMON.

(3) : Ces dépenses, si elles avaient été financées par emprunt, auraient été amorties sur un terme de 5 ans.

Dossier # : 1183894001

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement

Objet :

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



GDD 1183894001 ADI 2018-07-26 Réduction recours à l'emprunt 2018 Réserve Fin PCI AGGLO 84M\$.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 872-6630
Division : 04 - Service Des Finances



(1)

Dossier # : 1187404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

Il est recommandé d'adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-09 11:50

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

CONTENU

CONTEXTE

La quote-part tarifaire est le moyen financier retenu afin que la répartition d'une partie du coût du programme de la Mesure de la Consommation d'Eau (MCE) soit effectuée sur la base des compteurs installés par chacune des municipalités liées. La quote-part tarifaire comporte cinq activités qui comprennent la fourniture de compteurs d'eau, la fourniture des accessoires de compteurs, la mise en conformité des entrées d'eau, l'installation de compteurs et l'exploitation.

Les tarifs liés à la fourniture de certains compteurs d'eau doivent être révisés. En effet, l'entente contractuelle pour les compteurs a pris fin en mars 2018. La nouvelle entente contractuelle offre une grille de prix différente. Une modification du choix des types de compteurs de la grille a été faite :

- Les compteurs de 50,100 et 150 mm sans pièce mécanique sont maintenant tous à registre compact certifié incendie. L'ancienne grille tarifaire faisait mention de compteurs 50, 100 et 150 mm à registre compact non-certifié incendie et de compteurs 75 et 100 mm à registre déporté, qui ne seront plus utilisés. Ceux-ci ont donc été retirés de la grille.

Enfin, le coût relatif à l'installation de compteurs des activités déléguées doit également être mis à jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0045 - 7 mars 2018 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 870 418.24\$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16458 (4 soumissionnaires)
- CG15 0649 - 29 octobre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non

résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004).

CG15 0648 - 29 octobre 2015 - Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire

CG14 0107 – 27 février 2014 – Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l’eau (RCG 13-005).

CG13 0091 – 21 mars 2013 – Adopter le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l’eau.

CG13 0090 – 21 mars 2013 – Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG13 0085 – 21 mars 2013 – Règlement modifiant le règlement du conseil d’agglomération sur la mesure de la consommation de l’eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031).

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le règlement modifiant le règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées reliées au RCG 13-005 toucheront les éléments suivants de l'Annexe A :

- le changement de prix de certains compteurs d'eau;
- le retrait de certains compteurs de la grille tarifaire relative à la fourniture de compteurs;
- le remplacement du prix à l'acte dans la grille tarifaire relative à l'installation de compteurs.

Les modifications réglementaires proposées reliées au RCG 13-004 toucheront l'élément suivant de l'Annexe C :

- ajouter des précisions sur l'installation de compteur d'eau sans pièce mécanique.

L'intervention du contentieux détaille les nouveaux prix des grilles tarifaires ainsi que les autres modifications réglementaires.

JUSTIFICATION

Un nouveau contrat pour l’achat de compteur est habituellement octroyé tous les deux ans. Ceci a pour effet, d'une part, de changer l'offre des compteurs disponibles pour les villes liées et, d'autre part, de faire fluctuer les prix des compteurs selon le marché, le prix des matériaux de fabrication et les nouvelles technologies disponibles à chaque nouveau contrat. L’agglomération qui vend les compteurs par la suite aux villes liées doit mettre à jour ses grilles tarifaires.

Les prix d'installation des équipements augmentent tous puisqu'ils sont basés, notamment, sur les taux horaires de référence de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et qui ont augmenté depuis la dernière révision du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces nouveaux tarifs seront pris en considération dans l'élaboration des futurs budgets de fonctionnement et des mises à jour du plan triennal d'immobilisations du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces règlements modifiés contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie d'économie d'eau québécoise :

- réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de mettre à jour le règlement occasionnerait un déséquilibre financier pour l'agglomération entre l'activité d'acquisition des compteurs et la facturation de la quote-part aux villes liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2018 : Communication aux villes liées des nouveaux tarifs et rappel de la possibilité d'utiliser le système de relève à distance de l'agglomération pour les compteurs équipés d'un émetteur compatible.

15 octobre 2018 : Application des nouveaux tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie RAULT, Service des finances
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 14 juin 2018
Chantale POTVIN, 14 juin 2018
Stéphanie RAULT, 13 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey MAURICE
Agente de recherche

Tél : 514 872-3416
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280-0063
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-03

Dossier # : 1187404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1187404001-Règlement modifiant le Règlement RCG 13-004.doc](#)



[1187404001-Règlement modifiant le Règlement RCG13-005.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-15

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉLÉGATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT
SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES BÂTIMENTS
UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDEN-
TIELLES (RCG 07-031) (RCG 13-004)**

Vu les articles 16, 17, 19(5), 47 et 56 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le sous-point 2.1 intitulé «Activités d'installation» de l'annexe C du Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) est modifié :

1° par le remplacement de la quatrième puce par la suivante :

« • installer le registre près du couvercle d'accès dans le cas d'un compteur avec registre déporté, pour les compteurs de 50 à 300 mm (2 po à 12 po), dans les chambres de compteurs extérieures ; »;

2° par le remplacement de la septième puce par la suivante :

« • brancher la pile au compteur, s'il y a lieu. La pile doit être positionnée à la verticale, le connecteur vers le bas ; ».

2. Le présent règlement prend effet à compter du 15 octobre 2018.

GDD 1187404001

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOURNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES (RCG 13-005)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. La grille tarifaire relative à la fourniture de compteurs présentée à la section I de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE DE COMPTEURS		
<i>Base tarifaire</i>		<i>Prix unitaire</i>
<i>DIAMÈTRE (mm)</i>	<i>TYPE</i>	
15 (5/8 po)	MÉCANIQUE	80,98 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	131,90 \$
20 (3/4 po)	MÉCANIQUE	110,87 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	144,10 \$
25 (1 po)	MÉCANIQUE	150,00 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	180,35 \$
40 (1 ½ po)	MÉCANIQUE	378,44 \$
50 (2 po)	MÉCANIQUE	479,34 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 320,00 \$
75 (3 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE	2 126,69 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 329,00 \$
100 (4 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 347,00 \$
150 (6 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 708,00 \$

200 (8 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 840,00 \$
250 (10 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	2 862,76 \$
300 (12 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	3 551,66 \$

2. La grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement présentée à la section II de l'annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT	
<i>Base tarifaire</i>	<i>Prix à l'acte</i>
DIAMÈTRE COMPTEUR (mm)	
15 (5/8 po)	105 \$
20 (3/4 po)	113 \$
25 (1 po)	121 \$
40 (1½ po)	153 \$
50 (2 po)	187 \$
75 (3po)	449 \$
100 (4 po)	580 \$
150 (6 po)	862 \$
200 (8 po)	1 127 \$
250 (10 po)	1 311 \$
300 (12 po)	1 508 \$

3. Le présent règlement prendra effet à compter du 15 octobre 2018.

GDD 1187404001



Dossier # : 1182748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 10:28

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1182748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment par l'application du Règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ». Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence d'agglomération. À noter que cette compétence relevait, avant l'entrée en vigueur de cette loi, des conseils d'arrondissement, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération selon la nature des activités de remorquage. Ainsi, le SPVM est à préparer les différents dossiers décisionnels qui définiront les gestes juridiques requis à la suite du rapatriement des compétences en matière de remorquage au sein du conseil d'agglomération.

Le 29 mars 2018, le conseil d'agglomération adoptait par la résolution CG18 0204 un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage (RCG 18-010).

Cette modification visait une prise en charge rapide par le SPVM afin de bien saisir les enjeux avant de proposer une refonte du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) puisque ce règlement prévoit que le directeur général du Bureau du taxi, les inspecteurs du Bureau du taxi ainsi que les policiers de la Ville sont chargés d'appliquer le règlement. Il y avait donc lieu d'apporter les ajustements nécessaires aux définitions du Règlement 03-098 afin que les inspecteurs et le directeur du SPVM puissent appliquer la réglementation.

De façon plus précise, cette modification visait à **transférer la responsabilité des**

inspecteurs du Bureau du taxi de Montréal (BTM) vers les inspecteurs du remorquage au SPVM et ainsi y inclure les inspecteurs du remorquage du SPVM dans la définition d'inspecteur.

Toutefois, il fut constaté que l'article 3 du Règlement 03-098 est libellé de façon que les inspecteurs du BTM seulement, et non pas ceux du SPVM, peuvent appliquer ce règlement. L'objectif de départ permettant aux inspecteurs du SPVM d'appliquer le règlement n'est donc pas atteint.

Le présent dossier vise donc à adopter un règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) pour permettre aux inspecteurs du SPVM d'appliquer la réglementation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGBT160580210 - 10 mars 2017 - Création de deux (2) postes permanents d'inspecteur à l'unité inspection remorquage de la Direction des opérations BTM, et ce, en date du 1er février 2017.

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

CG18 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

CE18 0993 - 6 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 48 072.82 \$ à même le budget de fonctionnement du SPVM au Bureau du taxi de Montréal pour son soutien à la réalisation d'activités de remorquage pour l'année 2017, en provenance du budget de fonctionnement du SPVM.

DESCRIPTION

La modification du règlement demandée pour adoption ne vise qu'à retirer les mots « *du Bureau* » à l'article 3 du Règlement 03-098 afin de conférer le pouvoir d'appliquer ce règlement également aux inspecteurs du SPVM, et ce, dès l'approbation des instances.

JUSTIFICATION

En attente d'une révision en profondeur du règlement sur le remorquage permettant d'uniformiser les pratiques en matière de remorquage, les inspecteurs du SPVM pourront appliquer la réglementation liée aux activités de remorquage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les inspecteurs du SPVM ne pourront pas appliquer la réglementation liée aux activités de remorquage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Audiences et rencontres à prévoir avec l'industrie du remorquage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2018 - Adoption d'un nouveau règlement modifiant le remorquage des véhicules et les tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la réglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-12

Marc CHARBONNEAU
Inspecteur-chef
Direction des services corporatifs

Tél : 514 280-4295
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs
Tél : 514-280-2003

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin PRUD'HOMME
Directeur
Tél :

Approuvé le : 2018-06-29

Approuvé le : 2018-07-04

Dossier # : 1182748002

Unité administrative responsable : Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet : Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS



[Règl. mod. Règlement sur le remorquage des véhicules \(03-098\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : (514) 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-29

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMORQUAGE DES
VÉHICULES (03-098)**

Vu les articles 118.83.1 et 118.85.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 80 et 81 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 123 à 128 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 154 de l'annexe C de cette Charte;

À l'assemblée du _____ 2018, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) est modifié par la suppression, au premier alinéa, des mots « du Bureau ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXX 2018.

GDD : 1182748002



Dossier # : 1187526015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:14

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1187526015**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires. Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.

Le programme vise la réfection du réseau de 550 km de collecteurs. Ces conduites sont faites de divers matériaux selon les époques d'installation. Les matériaux qui constituent les collecteurs sont : béton armé (70 %), brique (24 %), autres matériaux (6 %). Bien que la majorité des conduites ait été installée il y a moins de 65 ans, certaines d'entre elles sont en place depuis plus de 100 ans. Plus précisément, l'âge des collecteurs se traduit comme suit : 300 km (0-65 ans), 31 km (65-79 ans), 75 km (80-120 ans), 144 km (plus de 120 ans). Ce programme vise donc à assurer la pérennité des collecteurs en corrigeant des problématiques tant structurales qu'hydrauliques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0026 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts;

CG16 0162 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

À ce jour, certains projets ont déjà été priorisés et d'autres seront pris en charge ultérieurement notamment: la reconstruction du collecteur William, le contrôle des odeurs du collecteur boul. LaSalle, les travaux sur les collecteurs Gonthier, Smith et Bouchard, l'égout pluvial du lac de retenue Anjou, la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine entre De Lorimer et Amherts. Il est aussi prévu de construire un nouveau collecteur (collecteur Industriel) dans l'est de Montréal et d'intervenir au niveau du collecteur St-Laurent qui montre des signes importants de détérioration.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires professionnels pour la réalisation d'études, la conception d'ouvrages, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Les collecteurs véhiculent les eaux usées produites par l'ensemble de la population et en raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, toute dysfonction dans un segment du système peut avoir d'importantes répercussions sur la sécurité des citoyens (refoulements d'égouts, inondations) et sur l'environnement (surverses). Un programme d'auscultation débuté en 2012 (plus de 250 km du réseau de collecteurs inspectés à ce jour) permet une planification plus efficace des réhabilitations du réseau à réaliser.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) favorise la réhabilitation sans tranchée, lorsque possible, plutôt que le remplacement des conduites pour diminuer les impacts socio-économiques, la production de gaz à effet de serre et l'impact sur les sites d'enfouissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme "Collecteurs d'égouts" prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux collecteurs d'égouts pris en charge par la DEEU.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 23 août 2018;
- 2) Adoption : 20 septembre 2018;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-20

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1187526015

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1187526015 - Collecteurs d'égouts \(TECQ et FCCQ\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 29 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX SUR LES COLLECTEURS D'ÉGOUTS

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 29 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1187526015

Dossier # : 1187526015

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt GDD1187526015.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Louise B LAMARCHE
Professionnelle (domaine d'expertise)-Chef d'équipe

Tél : (514) 872-6538

Division : Service des finances



Dossier # : 1180592005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

Il est recommandé:
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1180592005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) en 2004, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a procédé à l'acquisition de plusieurs immeubles afin de favoriser la biodiversité et d'agrandir la surface des parcs-nature. En outre, cela vient répondre à l'objectif du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de créer des aires protégées en milieu terrestre sur 10 % du territoire de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).
CG15 0650 - 29 octobre 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 6 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles dans le cadre de l'application de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Cette somme servira principalement à l'agrandissement des parcs-nature.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement permettra de compléter les acquisitions d'immeubles prévues par le SGPVMR au cours de l'année 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 prévu à la programmation du PTI 2018-2020.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition d'espaces verts pour favoriser la biodiversité répond aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions d'immeubles prévues par le SGPVMR et pourrait constituer un frein à l'atteinte de l'objectif du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui vise une superficie terrestre d'aires protégées de 10 % du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est suggérée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil d'agglomération : 23 août 2018

Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération: 20 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacinthe LADOUCEUR, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514-280-6708
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél : 514-872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-27

Dossier # : 1180592005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1180592005 - Milieux naturels-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 6 000 000 \$ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles ainsi que les travaux visant la protection des milieux naturels et relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1180592005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1180592005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1182837002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 48 000 000 \$ à 53 000 000 \$ et modifier le titre du règlement d'emprunt afin de refléter la date de fin de l'entente actuelle du Grand Prix qui est 2029.

Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 48 000 000 \$ à 53 000 000 \$.
Modifier le titre du règlement d'emprunt afin de refléter la date de fin de l'entente actuelle du Grand Prix qui est 2029.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-25 11:35

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1182837002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 48 000 000 \$ à 53 000 000 \$ et modifier le titre du règlement d'emprunt afin de refléter la date de fin de l'entente actuelle du Grand Prix qui est 2029.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Jean-Drapeau accueille le Grand Prix du Canada de Formule 1 sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978. Agissant en tant que mandataire de la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) gère les trois ententes pour la tenue de cette compétition, ces ententes étant effectives jusqu'au 31 décembre 2029.

Les quatre bailleurs de fonds concernés, soient la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau, Ministère du Tourisme Québec, l'Agence de Développement Économique du Canada (DEC) ainsi que l'Office du Tourisme du Grand-Montréal, ont convenu que la Ville de Montréal, via la Société du parc Jean-Drapeau, a la responsabilité d'effectuer les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame.

Afin de procéder aux travaux de construction la SPJD a lancé un appel d'offres public le 14 décembre 2017 d'une durée de 3 mois, soit 89 jours. Cela a permis aux entrepreneurs de soumissionner dans des conditions idéales. La fin des travaux est prévu au printemps 2019, soit avant la tenue du Grand Prix.

Le gouvernement du Québec versera une subvention de 18 M\$ pour les travaux liés aux infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada.

L'augmentation de valeur du règlement d'emprunt est requise pour financer des nouveaux contrats qui sont requis pour terminer les travaux d'infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 1104 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la "SPJD") à signer les trois ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2029 en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes. Les ententes sont la Convention de bail entre SPJD et Groupe de course Octane, l'Entente de financement entre SPJD et Formula One World Championship ainsi que le Protocole d'entente amendé entre les bailleurs de fonds.

CG17 0033 - Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 30 000 000 \$ à 48 000 000 \$.

CG15 0054 – Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du Circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024.

CA2014-55 – Octroyer le contrat pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) dans le cadre de la modernisation des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve à la firme FABG.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but la modification du règlement d'emprunt RCG 15-002 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 48 000 000 \$ à 53 000 000 \$ (incluant les ristournes de TPS et TVQ) pour financer les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame ainsi que modifier la date de fin du règlement d'emprunt de 2024 à 2029 pour refléter la fin des ententes actuelles liées au Grand Prix du Canada.

Les travaux prévus sont conformes aux exigences prévues par Formula One World Championship et seront achevés en 2019. Les travaux sont détaillés à l'article 6.3 de la Convention de bail entre la SPJD et Groupe de course Octane tels qu'approuvés par la résolution CG17 1104: démolition et reconstruction des paddocks incluant la tour des commentateurs et la tour de contrôle.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement modifiant le règlement d'emprunt permettra à la SPJD d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal.

La SPJD doit augmenter la valeur du règlement d'emprunt afin de pouvoir octroyer des contrats d'honoraires professionnels additionnels, des contrats d'incidences ainsi que le financement de la réalisation de l'œuvre d'art public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de la confection du PTI 2018-2020 le projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame a été réévalué à 53 000 000 \$.

Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau. Les budgets sont prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisation 2018-2020. La période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2018-2020 – Agglomération 100 %
Projet investi : 43013
Sous-projet investi : 13430313000

Avant 2018 2018 2019 Total

1 500 M\$ 26,7 M\$ 26,3 M\$ 53,0 M\$

Montant net de TPS et ristourne de TVQ.

Le gouvernement du Québec versera une subvention à la hauteur de 18 000 000 \$ pour l'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettent de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau, tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônées par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans la modification du règlement d'emprunt pourrait avoir un impact sur la tenue de l'édition 2019 du Grand Prix du Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion : séance du conseil du 23 août 2018.
- Adoption : séance du 20 septembre 2018.
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Octroi du contrat
- Exécution des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur administration

Tél : 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Ronald CYR
Directeur Général Société du Parc Jean-
Drapeau

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2018-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2018-05-18

Dossier # : 1182837002

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 48 000 000 \$ à 53 000 000 \$ et modifier le titre du règlement d'emprunt afin de refléter la date de fin de l'entente actuelle du Grand Prix qui est 2029.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1182837002 - Règl modif règl RCG 15-002 augm montant.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 48 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DU CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DES ENTENTES POUR LE MAINTIEN DU GRAND PRIX DE FORMULE 1 DU CANADA À MONTRÉAL POUR LES ANNÉES 2015 À 2024 (RCG 15-002) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 53 000 000 \$

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du grand prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) est modifié par le remplacement de « 48 000 000 \$ » par « 53 000 000 \$ » et par le remplacement de « 2024 » par « 2029 » .
2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 48 000 000 \$ » par « 53 000 000 \$ » et par le remplacement de « 2024 » par « 2029 ».

GDD1182837002



Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les
travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-22 09:23

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1186843001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau assure la production et la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle doit assurer une saine gestion des actifs : augmenter la fiabilité des infrastructures et assurer un renouvellement adéquat des actifs.

L'usine Pierrefonds est l'une des six (6) usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. En 2009, la Direction de l'eau potable a entrepris un vaste projet de mise aux normes de cette usine. Au cours des dernières années, certains travaux faisant partie de ce vaste projet avaient fait l'objet d'appels d'offres sans que les travaux aient pu être menés à bien.

En 2017, un contrat de services professionnels a été octroyé pour que les documents d'appel d'offres émis dans le cadre des anciens lots de construction soient utilisés pour former un nouveau lot unique et intégré. La Ville privilégie l'octroi d'un seul lot de construction pour terminer les travaux. Compte tenu du fait que la conception détaillée s'est échelonnée de 2008 à 2012 et que les travaux n'ont pas été complétés, il a été nécessaire de confirmer l'envergure des travaux; certains équipements sont maintenant désuets ou présentent des signes de désuétude; de nouveaux besoins ont été identifiés.

En conséquence, des travaux majeurs de réfection de l'usine Pierrefonds doivent être réalisés pour terminer la mise aux normes de l'usine et procéder à la modernisation des équipements désuets. Ces investissements sont planifiés au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 qui a été adopté par le conseil d'agglomération de Montréal en février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 -14 février 2018 – Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

CG17 0510 - 28 septembre 2017 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 \$ pour un total de

31 892 000 \$.

CG16 0224 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds ».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds ».

Ce règlement d'emprunt et celui des décisions CG17 0510 et CG16 0224 représentent les sommes qui seront nécessaires pour la réalisation des travaux à l'usine Pierrefonds.

Ce montant total servira à octroyer des contrats relatifs aux travaux prévus au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal, dont :

- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de traitement (micro-sable, polymères, alun, hypochlorite de sodium et chaux) de même que l'installation et la mise en route de 3 réacteurs UV;
- la réalisation de travaux de ventilation, de plomberie et de contrôle dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux de structure et d'architecture pour confiner le secteur des filtres et pour recevoir les nouveaux équipements de traitement (UV, ozone et produits chimiques);
- l'achat d'un réacteur UV;
- l'achat d'un destructeur d'ozone;
- la réfection d'une partie de la toiture;
- les travaux d'automatisation des systèmes de traitement;
- les honoraires professionnels nécessaires à la conception et à la surveillance.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le projet de modernisation de l'usine Pierrefonds, tel que revu récemment.

La réalisation de ces travaux permettra d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau. De plus, ces travaux sont nécessaires pour se conformer au certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "modernisation usine Pierrefonds" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux

intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour la modernisation de l'usine Pierrefonds.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation et avis de motion: Juin 2018

Adoption : Août 2018

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

Début des travaux prévus : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Katia HEDIR, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 1er mars 2018
Katia HEDIR, 28 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOISEUX
Ingénieure de projet

Tél : 514 872-5195
Télécop. : 514-872-2898
Faïçal Bouzid
C/S Projets d'usines
Tél. : 514-868-5144

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-28

Marie-Josée M GIRARD
C/d Ingénierie

Tél : 514 872-4631
Télécop. : 514-872-2898

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-16

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1186843001 - Usine Pierrefonds-VF2.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-14

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE PIERREFONDS

Vu les articles 19, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 24 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1186843001

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Règlement d'empruntGDD1186843001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-14

Louise B LAMARCHE
Professionnelle-Chef d'équipe
Tél : 514 872-6538
Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-05-18 16:10

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 14 mai 2018

Résolution: CA18 22 0155

Recommandation au conseil d'agglomération, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, l'adoption d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx (dossier 1186347010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De recommander l'adoption par le conseil d'agglomération du Règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1186347010

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Caroline THIBAUT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 mai 2018



Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:35

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise à niveau de ses équipements, la Société de transports de Montréal (STM) doit procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx situé sur l'avenue Greene dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La Division de l'urbanisme a été mandatée afin de rédiger un règlement permettant la réfection du poste, en dérogation aux paramètres d'usage, de volumétrie, de lotissement et d'architecture de l'arrondissement. Le Conseil d'agglomération peut adopter le règlement en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun. La procédure prévue par la loi précitée incluait la tenue d'une assemblée publique de consultation, laquelle a été tenue par la STM au printemps 2017. Le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

25 janvier 2018 : Résolution CG18 0037 - Dépôt du rapport de la Commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx (1176347030).

DESCRIPTION

Contexte :

La STM souhaite procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx afin de répondre aux besoins en énergie de 13 stations du réseau de métro. Le projet implique également le remplacement de la membrane d'étanchéité recouvrant le tunnel du métro ainsi qu'une intervention d'ordre esthétique sur les deux puits de lumière situés dans le parc.

Le poste de district actuel, un bâtiment de béton d'un étage d'une hauteur de 5 m, est situé sur la rue Greene du côté ouest du terminus d'autobus. Il comporte un stationnement intérieur accessible par la boucle de l'avenue Lionel-Groulx. Sa fonction principale est de contenir des groupes électrogènes afin de desservir le réseau du métro. Le bâtiment comporte aussi deux puits de ventilation situés à l'avant, lesquels desservent le tunnel situé en dessous.

Les deux puits de lumière en béton, d'une hauteur de deux mètres, sont situés dans le parc dans l'axe créé par l'édicule du métro Lionel-Groulx et le poste de district et permettent d'éclairer les quais du métro. Le puits de lumière le plus rapproché de la rue Greene comporte aussi des puits de ventilation.

La membrane d'étanchéité à remplacer occupe le dessous d'une partie du parc, situé entre la piste cyclable au sud et le chemin piéton parallèle à la piste cyclable, situé plus au nord. Elle s'étend de la rive ouest de la rue Greene jusqu'à l'avant de l'édicule Lionel-Groulx.

Projet :

Le projet inclut la démolition du poste de district existant et la construction d'un poste de district répondant aux normes en matière de sécurité. Le nouveau poste de district a une hauteur de trois étages avec construction hors toit, ce qui équivaut à 22 m. L'implantation du bâtiment dépasse légèrement les limites du poste actuel, excepté pour la partie nord-ouest du bâtiment dont l'empreinte est agrandie afin de combler un décroché présent actuellement. Le bâtiment est aligné sur les limites nord et ouest du lot et possède un retrait d'environ quatre mètres face aux limites sud et est du lot. Son taux d'implantation est approximativement de 85%.

Le rez-de-chaussée comporte une quinzaine de cases de stationnement ainsi qu'un espace de chargement pour les camions. L'accès véhiculaire se fait à partir de l'avenue Lionel-Groulx. Les accès piétons au bâtiment se font quant à eux sur la face ouest ainsi que les deux faces latérales. Une remise ainsi qu'une salle pour les réservoirs d'huile alimentant les génératrices en cas de panne font également partie du programme du rez-de-chaussée. Les puits de ventilation sont intégrés au bâtiment. Le deuxième étage comporte une galerie de câbles. Cet étage est le plus bas avec seulement trois mètres. Le 3e étage comprend deux rangées de cabinets abritant les ponts haute tension. Le milieu de l'étage est occupé par les génératrices en opération lors de pannes, lesquelles sont situées à l'arrière de silencieux. Finalement, un appentis mécanique situé sur le toit en retrait des quatre façades comporte notamment la mécanique du monte-charge.

Ce programme intérieur se reflète dans la volumétrie, avec le rez-de-chaussée et la galerie de câbles légèrement en retrait sur les faces nord et sud, avec une avancée sur la face est laquelle abrite les puits de lumière. Le 3e étage surplombe le rez-de-chaussée et comporte deux avant-corps sur les faces nord et sud laissant deviner la présence des corridors des ponts de haute tension. Le volume de l'appentis mécanique est en retrait d'environ 13 mètres à partir de la façade Greene.

En ce qui a trait à la matérialité, le bâtiment proposé a un rez-de-chaussée de béton en rappel au matériau original, avec des persiennes en acier noir cachant les puits de ventilation. Un bandeau de panneaux tympans noirs vitrés entoure partiellement le 2e étage. Le 3e étage est constitué d'un assemblage de tuiles et de tubes de grès gris pâle et gris foncé, recouvrant les différentes parties du volume selon les fonctions se trouvant à l'arrière; les corridors des ponts haute tension sont couverts de tuiles de grès avec des ouvertures en verre et panneaux tympans et façade Greene comporte un assemblage de tubes de grès permettant de laisser passer l'air poussé par les génératrices. Ce motif de tubes est reproduit sur la face opposée sur l'avenue Lionel-Groulx, avec l'addition d'une marquise en avancée surplombant les entrées piétonnes et véhiculaires. Les éléments de l'appentis mécanique au toit sont dissimulés par des panneaux métalliques.

En ce qui a trait au lotissement, le projet implique l'acquisition d'une partie du lot 4 141 272 actuellement dans le domaine public de la Ville. Le lot projeté 6 188 565 sera alors créé puis une opération cadastrale de remembrement permettra de consolider le lot 4 570 908 sur lequel se trouve actuellement le bâtiment.

Les interventions sur les puits de lumière, quant à elles, sont plutôt d'ordre esthétique de façon à ce que leur apparence s'intègre à l'architecture de l'édicule du métro et du nouveau poste de district, permettant de lier visuellement les deux bâtiments. Les persiennes jaune et orangé sont remplacées par des persiennes noires et les ouvertures sont soulignées de cadres métalliques noirs sous lesquels sont installées des lumières DEL permettant d'éclairer le parc.

Réglementation :

Le projet déroge principalement à l'usage E.1(1) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), qui permet uniquement des parcs. Le poste de district actuel constitue en effet une construction dérogatoire en situation de droits acquis. L'usage E.1(1) ne possède aucune norme reliée à la construction (hauteur, implantation, densité, etc.), puisque les seules constructions autorisées dans les parcs sont les dépendances. L'usage spécifique demandé est « station de métro et équipements auxiliaires ».

Les autres paramètres normatifs du bâtiment sont modelés en fonction de la proposition et des besoins de la STM :

- Hauteur max : 22 m;
- Taux d'implantation max : 85 %;
- Marge avant est min : 3 m;
- Marge latérale sud min : 4 m.

Le projet déroge également au Règlement sur le lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014). En effet, l'opération cadastrale de remembrement du lot 4 570 908 avec le lot projeté 6 188 565 ne sera pas complétée lors de l'adoption du règlement. Ainsi, le projet déroge à l'article 15 qui stipule que le bâtiment doit être construit sur un lot distinct.

Tel que souhaité par le requérant, le projet ne sera pas soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019). Cependant, le requérant a tout de même présenté son projet au Comité consultatif d'urbanisme en révision architecturale afin d'améliorer l'apparence de la proposition.

JUSTIFICATION

Le poste de district Lionel-Groulx constitue une installation stratégique pour la distribution de l'énergie électrique dans le réseau de métro, alimentant 13 stations de la ligne verte et orange. Cependant, les équipements actuels ont atteint la fin de leur vie utile. Ainsi, les équipements de moyenne tension et les groupes électrogènes doivent être remplacés afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique du métro et des nouvelles charges nécessaires à son exploitation.

En raison des normes de sécurité applicables à un tel équipement, il n'est pas possible de réutiliser le même volume de bâtiment. En effet, les équipements tels les ponts haute tension et la génératrice en cas de panne nécessitent un espace suffisant pour leur utilisation sécuritaire. C'est pourquoi la volumétrie du bâtiment est massive.

Les accès véhiculaires au garage se font au même endroit, c'est-à-dire via l'avenue Lionel-Groulx. Toutefois, la superficie dédiée à une aire de stationnement extérieure qui est actuellement occupée par les employés de la STM sera incluse au bâtiment. L'impact de la perte de ces cases ne devrait pas être ressenti dans le reste du quartier.

Le projet générera peu de nuisances en terme de bruit et d'émissions. Les génératrices, qui seront opérées aux fins de test une fois par mois, sont amorties par des silencieux afin que

le bruit qui en émane n'excède pas 45 décibels, équivalant à l'amplitude de bruit d'une conversation.

En ce qui a trait à l'ensoleillement, l'orientation du bâtiment fait que l'ombre sera principalement portée sur la piste cyclable au nord. Le jardin communautaire ne sera pas sensiblement affecté, bien que, puisque le bâtiment se rapproche de sa limite nord, il se peut que quelques jardinets doivent être relocalisés.

Des aménagements paysagers temporaires seront effectués sur les surfaces touchées par les travaux. Cet espace s'inscrit dans une planification qui englobe l'ensemble de l'îlot du métro, laquelle sera élaborée et mise en oeuvre par la Ville-centre au cours des trois prochaines années.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

Le 1er mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement le projet, avec les commentaires suivants :

« Le comité reçoit favorablement la proposition et comprend que le bâtiment est soumis à plusieurs contraintes techniques. Il remarque que l'approche conceptuelle est réfléchie et apprécie que la matérialité démontre un souci de qualité.

Bien qu'il conçoit que le bâtiment soit, somme toute, intéressant, le comité croit qu'il y a lieu d'adoucir la proposition au niveau du rez-de-chaussée afin d'améliorer l'expérience du piéton sur Greene et de rendre le bâtiment moins austère.

Le comité estime qu'il y a trop de gestes pour la taille et l'échelle du bâtiment. Il y a lieu de le simplifier et de l'éclaircir.

Les membres auraient souhaité une certaine continuité dans la série à partir de l'édicule Lionel-Groulx.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx provient d'une subvention du ministère des Transports visant la mise à niveau des équipements de transport en commun. L'applicabilité de cette subvention prend fin en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment vise une certification Envision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation a été annoncée le 8 mai 2017 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM.

Des dépliants d'information ont été distribués aux résidents du secteur et des affiches apposées sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 mai 2018 : recommandation par le Conseil d'arrondissement;
6 juin 2018 : recommandation par le Comité exécutif et inscription au Conseil municipal;
18 juin 2018 : Conseil municipal;
21 juin 2018 : Avis de motion et présentation du règlement au Conseil d'agglomération;
23 août 2018 : adoption du règlement par le Conseil d'agglomération;
Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi, suite à son adoption, le 23 août, par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Conforme aux procédures prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-7398
Télécop. : .

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

Le : 2018-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

Tél : 514 872-1451
Approuvé le : 2018-05-04

Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints

FICHIERS JOINTS



regl_STM - final.docxANNEXE 1.pdfANNEXE 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-09

Véronique BELPAIRE
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE DISTRICT
LIONEL-GROULX

Vu l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01);

À la séance du _____ 2018, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I

OBJET

1. Le présent règlement a pour objet d'édicter des règles d'urbanisme devant être respectées dans la réalisation de travaux et d'ouvrages nécessaires à la réalisation de la mission de la Société des transports de Montréal.

SECTION II

TERRITOIRE D'APPLICATION

2. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 4 570 906, 4 570 907, 4 570 908, 6 188 565 et d'une partie du lot 4 145 179 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

SECTION III

AUTORISATIONS

3. Malgré toute disposition inconciliable, sont autorisés sur le territoire décrit à l'article 2 aux conditions prévues par le présent règlement :

- 1° les travaux visant la démolition du poste de district Lionel-Groulx sur le lot 4 570 908 du cadastre du Québec;
- 2° les travaux visant la construction d'un poste de district Lionel-Groulx sur les lots 4 570 908 et 6 188 565 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement;
- 3° les travaux visant l'agrandissement et la modification de l'apparence des deux puits de lumière situés sur les lots 4 570 906 et 4 570 907 ainsi que sur une partie du lot 4 145 179 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement;

- 4° toute opération cadastrale requise pour la création d'un lot à partir des lots 6 188 565 et 4 570 908 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1;
- 5° l'occupation aux fins d'une station de métro et d'équipements auxiliaires à celle-ci.
4. Aux fins des autorisations prévues à l'article 3, il est notamment permis de déroger :
- 1° au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), incluant l'obligation d'obtenir une autorisation par le comité d'étude des demandes de permis de démolition;
- 2° aux dispositions suivantes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :
- a) section I du chapitre II du titre II;
 - b) section I du chapitre III du titre II;
 - c) chapitre IV du titre II;
 - d) section II du chapitre VI du titre II;
 - e) articles 89.1, 90.1 et 90.2;
 - f) chapitre I du titre III;
 - g) section I du chapitre I du titre IV;
 - h) section I du chapitre II du titre IV;
 - i) chapitre V du titre IV;
 - j) titre VI;
 - k) titre VIII;
- 3° au paragraphe 1° de l'article 15 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014);
- 4° au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

Toute disposition réglementaire compatible avec le présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION IV DÉMOLITION

5. La démolition du poste de district Lionel-Groulx situé sur le lot 4 570 908 du cadastre du Québec est autorisée.

SECTION V

USAGE

6. L'usage « station de métro et équipements auxiliaires » est autorisé sur le territoire décrit à l'article 2, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

SECTION VI

NORMES RELATIVES AU BÂTIMENT

7. Les travaux visant la construction du poste de district Lionel-Groulx sur les lots 4 570 908 et 6 188 565 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement doivent respecter les conditions suivantes :

- 1° la hauteur maximale du bâtiment est de 22 mètres;
- 2° le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 90 %;
- 3° le plan de façade le plus rapproché de la voie publique doit être situé à une distance minimale de 3 mètres de la limite avant adjacente à l'avenue Greene et 0,24 m de la limite avant adjacente à l'avenue Lionel-Groulx;
- 4° la marge minimale latérale du côté sud du bâtiment est de 4 mètres;
- 5° les matériaux et la composition des façades du bâtiment doivent être conformes à ceux illustrés sur le document joint en annexe 2 au présent règlement.

Les distances prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa peuvent varier d'un maximum de 30 centimètres.

SECTION VII

DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux visés par le présent règlement doivent débiter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent caduques.

SECTION VIII

DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la transforme ou en permet la transformation en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 689 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

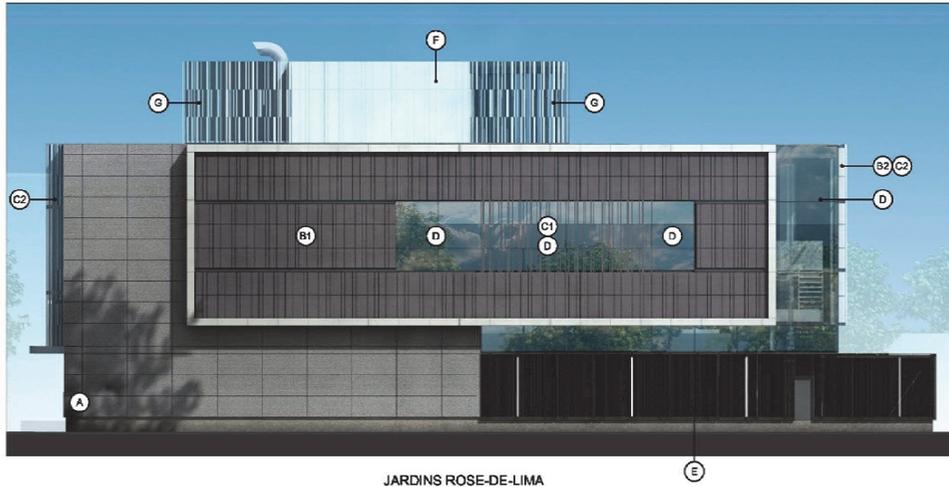
ANNEXE 1
TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE 2
ILLUSTRATIONS DES FAÇADES

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXXXX.

GDD : 1186347010

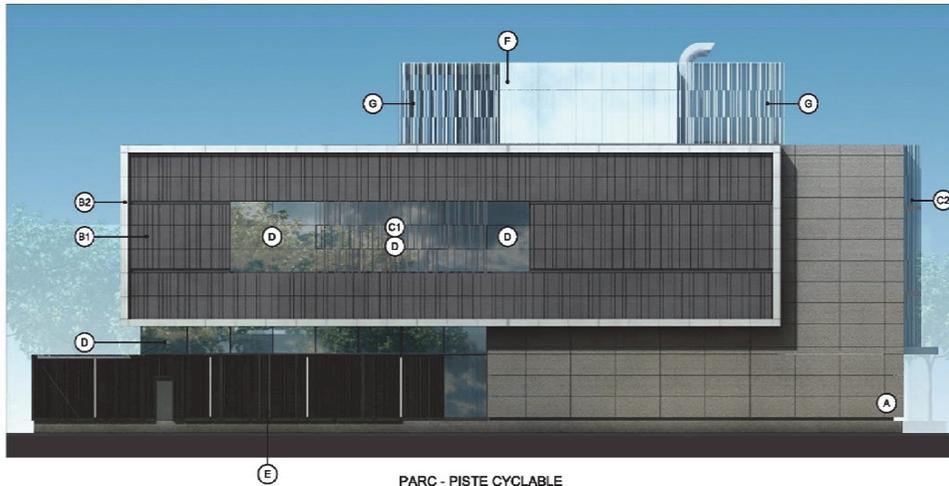
ANNEXE 2 - Illustrations des façades



JARDINS ROSE-DE-LIMA



AVENUE GREENE



PARC - PISTE CYCLABLE



AVENUE LIONEL-GROULX

LÉGENDE :

- (A) PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ DE FINITION LISSE
- (A1) MURALE (GRAVURE SUR PANNEAU DE BÉTON AVEC CADRE EN ACIER PEINT ET ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ)
- (B1) PANNEAU DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) GRIS VOLCAN DE DIMENSIONS VARIABLES
- (B2) PANNEAU DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) BLANC DE DIMENSIONS VARIABLES
- (C1) SYSTÈME MURAL EN BARROTINS DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) GRIS VOLCAN DE DIMENSIONS 50mm x 100mm
- (C2) SYSTÈME MURAL BARROTINS DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) BLANC DE DIMENSIONS 50mm x 100mm

- (D) MUR-RIDEAU AVEC MENEAU ANODISÉ NOIR ET SURFACE VITRÉE
- (E) GRILLAGE ARCHITECTURAL EN ACIER PEINT NOIR AVEC ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ
- (F) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN PANNEAU BLANC
- (G) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN BARROTINS BLANC



Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-24 17:38

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, des investissements sont prévus pour les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer le développement du réseau cyclable identifié au Plan vélo, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0212 - 24 mars 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000\$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables (GDD 1154560002).

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0201 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000\$ afin de financer les travaux d'aménagements cyclables (GDD 1150776001)

CG15 0118 - 26 février 2015 (dossier 1144368010): 1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CG11 0474 - 22 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin

de financer les travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables (GDD 1110824008 – RCG 11-030).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

Le chantier visant le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération est inscrit au Plan de transport de Montréal de 2008 ainsi qu'au Plan Vélo mis à jour en 2015. La programmation de la réalisation de l'ensemble des projets d'aménagement cyclable est présentée chaque année afin de répondre aux besoins de développement, de mise à niveau et d'aménagements temporaires dans le cadre d'événements spéciaux et de gestion de chantiers. De plus, la nouvelle administration souhaite mettre de l'avant la réalisation du Réseau express vélo (REV).

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux d'aménagements cyclables faisant partie du réseau cyclable identifié au Plan Vélo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2018 et 2019, le programme ci-dessous faisant partie du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville - Volet Agglomération.

- \$ 30.0M: 45000 - Développement du réseau cyclable

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable favorise les déplacements en transports actifs et contribue ainsi à une gestion responsable des transports des personnes selon l'approche du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des contrats de travaux visant la réalisation des projets de développement et de mise à niveau de voies cyclables. Sans l'adoption de ce règlement d'emprunt, la réalisation des aménagements cyclables nécessitant des travaux capitalisables financés par le PTI serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: 21 juin 2018.
2. Adoption: 23 août 2018.
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
4. Prise d'effet à la publication du règlement.
5. Octroi des contrats en 2018.
6. Réalisation des travaux d'aménagement en 2018 et années suivantes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katie TREMBLAY
Ingénieure, chef de section

Tél : 514 872-4402
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

Le : 2018-05-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2018-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-05-23

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1184560002 - Aménagements cyclables-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-11

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 30 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux des aménagements cyclables.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1184560002

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet45000 - 1184560002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-11

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-2563

Division : Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement



Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:40

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal oeuvre activement depuis plusieurs années à la création de logements sociaux et communautaires afin d'offrir une meilleure qualité de vie à des familles, des personnes âgées, des personnes itinérantes et autres clientèles ciblées en leur permettant d'accéder à un logement sain répondant à leur besoin et leur capacité de payer. Les efforts et les objectifs de la Ville en ce sens se poursuivent et les besoins en logements sociaux et communautaires demeurent bien réels.

Pour la période 2018-2021, l'Administration s'est fixé l'objectif de développer 6 000 logements sociaux et communautaires, dans le cadre d'une opération plus large qui vise en tout l'ajout de 12 000 unités sociales et abordables, incluant des logements familiaux. La mise en oeuvre de cette opération d'envergure requiert la mobilisation de l'ensemble des programmes d'habitation.

Lors de l'adoption de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020, la Ville a convenu de se doter d'une enveloppe budgétaire annuelle fixée à 5 M \$ pendant 10 ans qui lui permettra de financer l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires. Ainsi, il sera possible de saisir les opportunités d'acquisition qui se présenteront sur le marché.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer principalement l'acquisition de terrains et d'immeubles qui seront réservés et revendus pour le développement de projets sociaux et communautaires, relevant de la compétence d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE02 0095 [2 février 2002] à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* à mettre en contribution dans le cadre

de l'opération.

CG15 0117 [26 février 2015] à l'effet d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux.

CM18 0157 [13 février 2018] à l'effet d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

L'enveloppe budgétaire PTI 2018-2020 de 15 M \$ et de 35 M \$ en ultérieur se retrouve au projet 48009 intitulé "Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires". L'utilisation de cette enveloppe est assujettie à l'adoption d'un règlement d'emprunt, objet du présent dossier décisionnel.

À noter que le budget PTI associé au règlement d'emprunt visé par le présent dossier décisionnel pourrait permettre, le cas échéant, et pour des circonstances exceptionnelles, de financer d'autres dépenses permettant d'effectuer certains travaux préalablement à la revente des immeubles aux organismes communautaires. Ces dépenses (incluant les frais professionnels, d'expertises et autres dépenses incidentes s'y rattachant) pourraient se produire dans les cas où des interventions d'urgence ou pour sécuriser les lieux seraient requises sur les immeubles acquis (par exemple, solidifier un mur extérieur de bâtiment qui risque de s'effondrer, une structure déficiente et dangereuse à sécuriser ou dans des cas plus extrêmes, la démolition complète d'un bâtiment dangereux et irrécupérable). Il s'agit spécifiquement de situations d'exception et de mesures de sécurité puisque de façon générale, les travaux requis pour la mise en valeur des immeubles (par exemple, la décontamination des sols, les démolitions, les mesures associées aux contraintes géotechniques et physiques, etc.) que la Ville vend pour la réalisation de logements sociaux sont pris en charge par les acheteurs conformément à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*.

JUSTIFICATION

La création d'un budget annuel de 5 M \$ par année pendant 10 ans et la disponibilité de ces crédits permettront à la Ville d'agir efficacement pour se doter d'une réserve de terrains et d'immeubles destinés à la création de nouveaux logements sociaux et communautaires. Il en résultera une offre de logements sociaux plus grande qui permettra :

- de répondre aux objectifs de réalisation de logements sociaux et communautaires établis par l'administration municipale notamment en matière d'itinérance et de familles;
- de répondre aux objectifs de réalisation de logements sociaux et communautaires fixés dans le cadre de planification détaillée de secteurs prioritaires (PDUES, PPU, etc);
- de profiter d'opportunités du marché immobilier afin de bonifier la réserve foncière de la Ville destinée à la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- de permettre les acquisitions dans le cadre d'ententes conclues avec des promoteurs en vertu de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du règlement d'emprunt pour ce projet 48009 du PTI, s'effectuera sur une période qui ne doit pas excéder 20 ans. Ce règlement d'emprunt est de compétence de l'agglomération et la disponibilité des crédits doit être assurée par le service municipal requérant soit le service de la mise en valeur du territoire dans le cas présent. Ce règlement d'emprunt sera approuvé par la suite par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire du Québec (MAMOT).

Afin de financer les honoraires professionnels, les frais d'études, de recherches et autres dépenses incidentes et imprévues nécessaires pour les vérifications diligentes réalisées dans

le cadre du processus d'acquisition des immeubles et terrains, une enveloppe sera prévue au budget de fonctionnement.

À l'exception des acquisitions et reventes d'immeubles faites dans le cadre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* de la ville, les immeubles aux fins de revente pour la réalisation des logements sociaux et communautaires sont acquis à la valeur marchande mais revendus à des organismes communautaires selon le prix de vente fixé en vertu de la politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires approuvée par le comité exécutif. Pour ces cas, il est à prévoir une perte puisque les prix de revente seront inférieurs au prix d'acquisition payé. Une provision pour les pertes anticipées sur disposition sera enregistrée dans l'année de l'acquisition et sera ajustée lors de la disposition de l'immeuble.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de contribuer à la mixité sociale qui est un élément d'un développement urbain durable. Les acquisitions et reventes d'immeubles que la ville fera pour réaliser ces logements, permettront également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation d'acquisitions d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement pour ce présent sommaire. Cependant, il sera intégré au plan de communication qui doit être élaboré pour le plan de mise en oeuvre des 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux visé par l'administration municipale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 6 juin 2018
- Conseil municipal : 18 juin 2018
- Conseil d'agglomération : 21 juin 2018
- Approbation MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THÉRIAULT
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514 872-7714
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-22

Isabelle LUSSIER
Chef de division
Division de la planification des stratégies
résidentielles

Tél : 514-872-7909
Télécop. : 514 872-3883

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1180645001 logements sociaux 20180522.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-22

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'IMMEUBLES REQUIS DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires, ainsi que les interventions nécessaires à la sécurisation de ces immeubles notamment la démolition de bâtiments.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1180645001

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet48009 - 1180645001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agent Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co -auteur
Christian Borys
Conseiller Budgétaire
514-872-5676

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-23

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement



Dossier # : 1183088001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le «Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal».

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-08-02 11:00

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1183088001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vous est soumis afin de demander au comité exécutif de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* .

En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Ville de Montréal s'est dotée en décembre 2012 du Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (Code).

Ce Code a été modifié une première fois en septembre 2016 pour tenir compte de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin 2016.

Pour faire suite à un sondage effectué par le Contrôleur général (CG) auprès des employés de la Ville afin de recueillir leurs commentaires sur le Code, ce dernier a de nouveau été modifié en mai 2017.

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec, L.Q. 2018, chapitre 8 (la «Loi»). Cette Loi modifie, entre autres, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale afin d'obliger les municipalités à interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu'à leurs adjoints et à tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Actuellement, les Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal prévoient déjà que le cadre de direction ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, accepter un emploi ou toute autre fonction qui lui permettrait de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Afin de se conformer à la Loi, cette interdiction doit maintenant être ajoutée au Code.

Une proposition de modification à l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code a donc été déposée pour avis de motion au conseil municipal et au conseil d'agglomération en juin 2018 (CG18 0381) :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
- b) le trésorier et son adjoint;
- c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
- d) tout cadre de direction.

Toutefois, préalablement à l'adoption du projet de règlement et en conformité avec les exigences de la Loi, une consultation auprès des employés a été effectuée entre le 4 et le 12 juillet 2018.

Dans un premier temps, le projet de modification du règlement du Code a été mis à la disposition des employés sur le site intranet de la Ville. Un questionnaire invitait les employés à nous faire part de leurs commentaires concernant la modification proposée. Le visuel « big box » du site intranet de la Ville a servi de rappel aux employés pour la période allant du 4 au 12 juillet 2018. Sur les 676 répondants, 61 % sont totalement en accord et 29 % en accord avec l'ajout proposé.

Dans un deuxième temps, nous avons envoyé une lettre à toutes les organisations représentant les employés de la Ville afin de les informer du dépôt d'un projet de règlement de modification du règlement du Code ainsi que des étapes à venir avant son adoption finale. Une copie du projet leur a aussi été transmise en vue d'obtenir leurs commentaires. Quatre organisations nous ont fait part de leurs commentaires.

Lorsque le règlement sera adopté, en collaboration avec le Service des communications, la version corrigée sera disponible en version électronique en attente de la réimpression du document.

Finalement, le CG poursuivra son plan d'action au niveau de la formation en éthique. Nous désirons rappeler que depuis 2016, 1 937 cadres ont été formés au Code et que trois capsules vidéos traitant de la dimension éthique dans le leadership sont disponibles aux employés sur le site intranet de la Ville. De plus, sur demande de gestionnaires, nous préparons des activités de formation en éthique (atelier, groupe de discussion, présentation) destinées aux employés. Ces activités de formation sont essentielles au développement d'une culture éthique. En plus de réduire les risques de dérogation, elles peuvent encourager les gens à nous consulter en cas de doute.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 27 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUDREAU
Vérificatrice principale - Éthique

514 872-4802

Tél :

Télécop. : 514 872-9619

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil
d'agglomération**

Assemblée ordinaire du jeudi 21 juin 2018
Séance tenue le 21 juin 2018

Avis de motion: CG18 0381

Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » lequel est déposé et présenté avec le dossier décisionnel.

41.05 1183088001
/lc

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 juin 2018

**Direction générale
Contrôleur général**

JUILLET 2018

Rapport de consultation des employés

**Code de conduite des employés
de la Ville de Montréal**

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8. Cette Loi apporte des modifications, entre autres, à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'inclure au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux des règles d'après-emploi pour le directeur général, le trésorier, le greffier et leurs adjoints et tout autre employé désigné par le conseil municipal.

Les *Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal* prévoient déjà une telle règle. Toutefois, afin de se conformer à la Loi, cette interdiction doit être ajoutée au *Code de conduite des employés de la Ville*. La proposition d'ajout à l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 est la suivante :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;*
- b) le trésorier et son adjoint;*
- c) le greffier de la Ville, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;*
- d) tout cadre de direction.*

Toutefois, préalablement à l'adoption du projet de règlement et en conformité avec les exigences de la Loi, une consultation auprès des employés a été effectuée entre le 4 et le 12 juillet 2018.

Les résultats démontrent que sur les 676 répondants, 62 % sont totalement en accord et 29 % en accord avec l'ajout proposé.

La majorité des répondants sont des employés cols blancs (280) dont 94 % sont en accord avec la proposition. Les professionnels (141 répondants) ainsi que les cadres (154 répondants) sont également favorables à la proposition avec des taux respectivement de 89 % et 85 % en accord.

Pour faire suite à cette consultation, le texte original de l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code sera modifié afin de répondre aux exigences de la Loi. Le document en sa version corrigée sera soumis aux instances pour leur approbation.

Table des matières

Sommaire	i
Table des matières	ii
Introduction	1
Volet 1	
Consultation électronique auprès des employés.....	2
Résultat de la consultation.....	2
Commentaires	3
Portrait des répondants	3
Résultats par catégories d'emploi	4
Volet 2	
Commentaires des syndicats et des associations d'employés	5
Conclusion	6
Annexe 1	
Message aux employés	7
Annexe 2	
Page intranet pour la consultation.....	8
Annexe 3	
Questionnaire de consultation	9
Annexe 4	
Rappel aux employés	10
Annexe 5	
Lettre aux accréditations syndicales	11

Introduction

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Ville de Montréal s'est dotée en décembre 2012 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (Code).

Ce Code a été modifié une première fois en septembre 2016 pour tenir compte de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin 2016.

Pour faire suite à un sondage effectué par le Contrôleur général (CG) auprès des employés de la Ville afin de recueillir leurs commentaires sur le Code, ce dernier a de nouveau été modifié en mai 2017.

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8 (la « loi »). Cette Loi modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'obliger les municipalités à interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu'à leurs adjoints et à tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Actuellement, les *Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal* prévoient déjà que le cadre de direction ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, accepter un emploi ou toute autre fonction qui lui permettrait de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Afin de se conformer à la Loi, cette interdiction doit maintenant être ajoutée au Code.

Une proposition de modification à l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code a donc été déposée pour avis de motion au conseil municipal et au conseil d'agglomération en juin 2018 (CG18 0381) :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;**
- b) le trésorier et son adjoint;**
- c) le greffier de la Ville, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;**
- d) tout cadre de direction.**

Toutefois, préalablement à l'adoption du projet de règlement et en conformité avec les exigences de la Loi, une consultation auprès des employés a été effectuée entre le 4 et le 12 juillet 2018. Cette consultation s'est faite en deux volets soit :

1. Un questionnaire électronique pour tous les employés ayant accès à l'intranet;
2. Une lettre envoyée aux syndicats et aux associations d'employés incluant le texte proposé.

Ce document résume les résultats de la consultation ainsi que les commentaires recueillis auprès des employés, des syndicats et des associations d'employés lors de la consultation.

Volet 1 Consultation électronique auprès des employés

Le 4 juillet 2018, le CG a transmis aux 11 787 employés ayant accès à une adresse électronique de la Ville un message indiquant la disponibilité sur la page intranet d'un questionnaire anonyme en version électronique afin de recueillir leurs commentaires concernant la proposition de modification au Code suivante. Vous trouverez une copie de ces communications en annexes 1, 2 et 3.

Les employés avaient jusqu'au 12 juillet 2018 pour répondre au questionnaire. Une boîte promotionnelle a été ajoutée au carrousel de la page d'accueil de l'intranet le 9 juillet en guise de rappel (voir annexe 4). Au total, 676 employés ont rempli complètement le questionnaire.

Résultat de la consultation

À la question : *De façon générale, dans quelle mesure êtes-vous en accord avec le texte proposé à la Section 2 du chapitre 4 :*

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;*
- b) le trésorier et son adjoint;*
- c) le greffier de la Ville, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;*
- d) tout cadre de direction.*

Sur les 676 répondants, 61 % sont totalement en accord et 29 % en accord avec l'ajout proposé.

Tableau 1 Résultat de la consultation

	Nombre	%
Totalement d'accord	416	61 %
D'accord	195	29 %
En désaccord	38	6 %
Totalement en désaccord	27	4 %
Total	676	100 %

Commentaires

Bien qu'aucune section n'a été prévue pour recueillir des commentaires, une zone texte était disponible à la fin du questionnaire. Le tableau 2 résume les commentaires rédigés dans cet espace ou envoyés dans la boîte courriel du CG.

Tableau 2 Résumé des commentaires reçus

Commentaires des répondants
Une définition et des exemples d'avantages indus seraient nécessaires.
Il est temps que l'on ait un tel article.
Il serait bien d'exclure toute embauche d'ex-élu dans l'administration municipale, ainsi que les ex-membres des CCU.
J'aimerais toutefois ajouter quelque chose indiquant que les employés suivant leur mandat ne devraient pas non plus être engagés à titre de contractuel pour la Ville.
Le libellé de la loi est plus clair : De ses fonctions antérieures à titre d'employé...
Je ne suis pas sûre de comprendre l'article. Est-ce que ces personnes ne peuvent occuper aucun emploi ou poste d'administrateur, ou seulement s'ils en tirent un avantage indu? Que veut dire tirer un avantage indu?
Cette clause ne doit pas avoir priorité sur les clauses qui peuvent avoir été négociées dans un contrat d'emploi.
Le texte à ajouter n'est pas clair. Il faudrait dire « ... indues de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la ville ».

À noter que la loi ne définit pas la notion d'avantage indu; il n'appartient pas au conseil municipal de définir cette notion dans un règlement.

Portrait des répondants

La majorité des répondants à la consultation sont des employés cols blancs (41 %) suivis par les professionnels (32 %) et les cadres (23 %), tous travaillant principalement pour des services centraux.

Tableau 3 Catégorie d'emploi et provenance

	Nombre	%	Arrondissement	%	Service central	%	Autre	%	Total
Cols blancs	280	41 %	86	31 %	184	66 %	10	4 %	280
Professionnels	216	32 %	43	20 %	168	78 %	5	2 %	216
Cadres	154	23 %	55	36 %	95	62 %	4	3 %	154
Policiers	11	2 %	0	0 %	11	100 %	0	0 %	11
Pompiers	2	0 %	0	0 %	2	100 %	0	0 %	2
Cols bleus	8	1 %	2	25 %	6	75 %	0	0 %	8
Autre	5	1 %	1	20 %	2	40 %	2	40 %	5
Total	676	100 %	187		468		21		676

Résultats par catégories d'emploi

Le croisement des données permet de constater que 94 % des cols blancs sont totalement en accord ou en accord avec la modification du règlement suivi par les professionnels avec 89 % et les cadres avec 85 %. Aucune catégorie d'emploi ne se démarque de façon significative quant à leur désaccord concernant la proposition de modification.

Tableau 4 Résultats par catégorie d'emploi

	Totalement d'accord	%	D'accord	%	En désaccord	%	Totalement en désaccord	%	Total
Cols blancs	183	65 %	81	29 %	8	3 %	8	3 %	280
Professionnels	141	65 %	51	24 %	15	7 %	9	4 %	216
Cadres	76	49 %	56	36 %	13	8 %	9	6 %	154
Policiers	7	64 %	2	18 %	1	9 %	1	9 %	11
Pompiers	1	50 %	1	50 %	0	0 %	0	0 %	2
Cols bleus	4	50 %	3	38 %	1	13 %	0	0 %	8
Autre	4	80 %	1	20 %	0	0 %	0	0 %	5
Total	416		195		38		27		676

Volet 2 Commentaires des syndicats et des associations d'employés

Le 22 juin 2018, le CG a envoyé une lettre aux treize (13) syndicats et associations représentant les employés de la Ville afin d'obtenir leurs commentaires sur la proposition d'ajout. Un exemple de la lettre type est présenté à l'annexe 5 du présent rapport. Les syndicats et les associations avaient jusqu'au 12 juillet 2018 pour transmettre leurs commentaires.

Un total de deux (2) syndicats et deux (2) associations ont fait un retour au CG, soit un pourcentage de réponse de 31 %. Les commentaires ainsi que la réponse du CG sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 5 Commentaires des syndicats et des associations d'employés

Intervenants	Commentaires	Réponse du Contrôleur général
Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal	Plusieurs éléments contenus dans le Code sont contraires aux droits et libertés de la personne notamment aux droits de la liberté d'expression et d'association ou sont inconciliables ou ajoutent à la convention collective.	Les commentaires ne concernent pas l'objet de la présente modification proposée au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal.
Association des cadres municipaux de Montréal	<p>Modification proposée :</p> <p>8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat <u>et qui ont eu accès à des informations privilégiées</u>, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :</p> <p>a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement; b) le trésorier et son adjoint; c) le greffier et son adjoint et le secrétaire d'arrondissement; d) tout cadre de direction. d) le directeur, le directeur adjoint ou l'assistant directeur.</p>	<p>La modification proposée ajoute à la modification imposée par la Loi et il n'appartient pas au CG d'ajouter une condition d'application à une disposition législative.</p> <p>L'expression « cadre de direction » est celle retenue dans la résolution du comité exécutif prescrivant les Conditions de travail de tous les cadres municipaux dans lesquelles se retrouve une telle règle, sans la condition d'avoir accès à des informations privilégiées. La proposition n'est donc ici qu'un transfert d'une règle des Conditions de travail vers le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal.</p>
Syndicat des architectes	L'exécutif du syndicat des architectes est en accord avec la modification proposée.	
Association des Contremaîtres de la ville de Montréal	Nous n'avons pas de commentaires à ajouter.	

Conclusion

Une démarche similaire avait eu lieu en 2017 préalablement à l'adoption du présent Code et encore une fois, la participation à la consultation ainsi que des résultats sont très satisfaisants.

Tous les groupes d'appartenance ainsi que tous les arrondissements et les services centraux ont été rejoints. Le niveau de participation aux deux (2) volets de la consultation démontre l'intérêt de ceux-ci à contribuer à l'amélioration du Code.

Pour faire suite à cette consultation, le CG mettra à jour le texte original de l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code afin de répondre aux exigences de la Loi. Le document en sa version corrigée sera soumis aux instances pour leur approbation.

La version corrigée sera disponible en version électronique en attente de la réimpression du document.

Nous voudrions remercier toutes les personnes qui ont participé à cette consultation.

Consultation : ajout d'un article au Code de conduite des employés

Le Contrôleur général vous invite à transmettre vos commentaires sur l'ajout projeté d'un article au [Code de conduite des employés de la Ville de Montréal](#) **d'ici le 12 juillet**.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, les municipalités doivent interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu'à leurs adjoints et tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Le Code de conduite des employés ne fait actuellement pas mention de cet article. Toutefois, les conditions de travail des cadres de direction comportaient une telle restriction. Conformément aux dispositions de la Loi, nous procédons à une consultation afin d'ajouter cet article dans le Code.

Voici l'ajout proposé à la section 2 du chapitre 4 :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
- b) le trésorier et son adjoint;
- c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
- d) tout cadre de direction.

Conformément aux dispositions de la Loi, la Ville doit procéder à une consultation des employés lors de toutes modifications au Code. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de la modification et de [répondre au court sondage suivant](#) **avant le 12 juillet**.

Votre participation peut être faite à partir de votre poste de travail et sur les heures régulières de travail.

Page intranet pour la consultation des employés sur le code de conduite

Contrôleur général

Consultation : ajout d'un article au Code de conduite des employés

4 juillet 2018

Le Contrôleur général vous invite à transmettre vos commentaires sur l'ajout projeté d'un article au [Code de conduite des employés de la Ville de Montréal](#) **d'ici le 12 juillet**.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, les municipalités doivent interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu'à leurs adjoints et tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Le Code de conduite des employés ne fait actuellement pas mention de cet article. Toutefois, les conditions de travail des cadres de direction comportaient une telle restriction. Conformément aux dispositions de la Loi, nous procédons à une consultation afin d'ajouter cet article dans le Code.

Voici l'ajout proposé à la section 2 du chapitre 4 :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
- b) le trésorier et son adjoint;
- c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
- d) tout cadre de direction.

Conformément aux dispositions de la Loi, la Ville doit procéder à une consultation des employés lors de toutes modifications au Code. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de la modification et de répondre au court sondage suivant **avant le 12 juillet**.

Votre participation peut être faite à partir de votre poste de travail et sur les heures régulières de travail.

Annexe 3 Questionnaire de consultation

	Totalement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
<p>Question 1</p> <p>De façon générale, dans quelle mesure êtes-vous en accord avec le texte proposé à la Section 2 du chapitre 4 :</p> <p>8° <i>Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :</i></p> <p>a) <i>le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;</i> b) <i>le trésorier et son adjoint;</i> c) <i>le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;</i> d) <i>tout cadre de direction.</i></p>				
<p>Question 2</p> <p>À quelle catégorie d'emploi appartenez-vous?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadres (cadres de direction, chefs de division, chefs de section, contremaître, cadre-conseil) <input type="checkbox"/> - Cols bleus (employés manuels et de métier) <input type="checkbox"/> - Cols blancs (employés de bureau, de soutien, etc.) <input type="checkbox"/> - Professionnels (généralistes, architectes, juristes, scientifiques) <input type="checkbox"/> - Policiers <input type="checkbox"/> - Pompiers <input type="checkbox"/> - Autre <input type="checkbox"/> 				
<p>Question 3</p> <p>Travaillez-vous pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un service municipal <input type="checkbox"/> - Un arrondissement <input type="checkbox"/> - Autre <input type="checkbox"/> 				
<p>Précisez</p>				

Rappel en ligne de la consultation des employés sur le code de conduite du 4 au 12 juillet 2018.

En cliquant sur le visuel, les employés étaient redirigés vers la page intranet *Consultation sur Code de conduite* (annexe 2).





**Direction générale
Contrôleur général**

Note

Destinataire : Liste des présidents de syndicat ou d'association
Président-e
Syndicat
Adresse courriel

Expéditeur : Alain Bond, avocat
Contrôleur général

Date : Le 22 juin 2018

Objet : **Consultation auprès des employés – Code de conduite des employés de la Ville de Montréal du 3 au 11 juillet 2018**

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8 (la « Loi »). La Loi modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'obliger les municipalités à interdire à certains employés, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers ou toute autre personne tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieures. Les employés que la Loi vise par cette interdiction sont le directeur général, le trésorier, le greffier, de même que leurs adjoints; s'ajoute tout autre employé désigné par le conseil municipal.

Actuellement, le code de conduite des employés de la Ville ne fait pas mention d'une telle interdiction. Toutefois, cette disposition reprend une règle prévue au paragraphe 19.1 des *Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal*. Ce paragraphe prévoit que le cadre de direction, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, ne peut accepter une nomination au conseil d'administration ou comme membre d'une entité avec laquelle il a eu des rapports officiels, directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou accepter d'exercer une fonction ou un emploi au sein d'une telle entité.

De ce fait, considérant que le code de conduite doit être modifié et conformément aux dispositions de la Loi, la Ville doit procéder à une consultation des employés. Afin de rejoindre un maximum d'entre eux, la modification proposée au Code de conduite sera disponible sur le

site intranet de la Ville et les employés seront invités à nous faire part de leurs commentaires (Accueil > Employés > Valeurs et éthique > Code de conduite > Consultation sur le code de conduite).

Voici l'ajout proposé à la section 2 du chapitre 4 :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;*
- b) le trésorier et son adjoint;*
- c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;*
- d) tout cadre de direction.*

Auriez-vous l'obligeance, le cas échéant, de nous faire part de vos commentaires d'ici le 11 juillet par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

Contrôleur général
1555, rue Peel, 14e étage
Montréal (Québec) H3A 3L8

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et de votre collaboration.

AB/AG

c. c. M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Diane Bouchard, directrice du Service des ressources humaines

Dossier # : 1183088001

Unité administrative responsable :

Direction générale , Contrôleur général , -

Objet :

Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Avis favorable.

FICHIERS JOINTS



[Règlement modifiant le code de conduite final VB addenda.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate en droit du travail

Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-31

Audrey LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514-872-1437

Division : Droit du travail

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
12-026

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE CONDUITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 12-026)**

Vu l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Vu l'article 178 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. L'annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est modifiée par l'ajout après le paragraphe 7^o de la section 2 du Chapitre 4, du paragraphe suivant :

« **8°** Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville:

- a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
- b) le trésorier et son adjoint;
- c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
- d) tout cadre de direction. »

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1183088001

XX-XXX/1



(1)

Dossier # : 1180854007

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-185 autorisant un emprunt de 1 962 579 \$ pour financer le projet Laveur de bogie et pièces métro et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

Il est recommandé d'approuver le règlement R-185 autorisant un emprunt de 1 962 579 \$ pour financer le projet Laveur de bogie et pièces métro et la modification du Programme des immobilisation 2018-2027, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-09 14:08

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1180854007**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-185 autorisant un emprunt de 1 962 579 \$ pour financer le projet Laveur de bogie et pièces métro et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 280-5213
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 juin 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-086 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-185 AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$) POUR FINANCER LE PROJET « LAVEUR DE BOGIE ET PIÈCES MÉTRO » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau de métro, la Société a mis en place un programme d'entretien de ses équipements, qui demande entre autres de nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du réseau métro;

ATTENDU que pour ce faire la Société utilise un équipement spécialisé, le laveur de bogie, qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces, le tout dans le but de conserver et assurer le bon fonctionnement de son réseau;

ATTENDU qu'afin de pouvoir maintenir fonctionnel le service de nettoyage des bogies et pièces métro, la Société doit effectuer des modifications et des ajouts d'infrastructures, ainsi que des acquisitions de biens, dans le but de remplacer le laveur de bogie;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra l'efficacité des processus et la productivité en diminuant le nombre de pièces qui doivent être lavées une deuxième fois manuellement et en réduisant les coûts de vidanges complètes des eaux de lavage;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra à la Société d'agir comme chef de file en matière de développement durable en diminuant le nombre d'eau usée rejetée et les émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique;

ATTENDU que ce projet prévoit, l'acquisition, le montage et le raccordement d'un laveur de bogie ainsi tous les travaux nécessaires à la préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation et plomberie);

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services ainsi que des travaux de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que le projet « Laveur de bogie et pièces métro » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de métro » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société ;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués ans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Laveur de bogie et pièces métro », sous la rubrique « Réseau de métro » pour des montants totaux respectifs de 1 962 579 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le **RÈGLEMENT R-185 AUTORISANT UN EMPRUNT DE UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$)** pour financer le projet « Laveur de bogie et pièces métro », pour un terme maximal de dix (10) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel

Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConSignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-06-07

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation R-185 Laveur de bogie et pièces métro

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet de « Laveur de bogie et pièces métro » pour un montant total de 2 042 851 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 1 962 579 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de dix (10) ans pour financer le projet de Laveur de bogie et pièces métro.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 196 257 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ - _____

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun --
Société de
transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun
-- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifIO - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
Date : 2018.05.18 14:55:25 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : _____

Nom : _____

Secrétaire de l'assemblée :



Sylvain Joly

Secrétaire corporatif

Date :

Original électronique signé numériquement.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet de Laveur de bogie et pièces métro, pour le secteur Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité et de chef en développement durable.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

Objet : R-185 Laveur de bogie et pièces métro**Processus d'adjudication de contrat** S/O**Informations sur les soumissions** Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options Renouvellement Sur invitation Autre Prolongation PublicNombre d'entreprises ayant
obtenu les documents d'appel
d'offres: []Nombre de soumissions
déposées : []**Annexes jointes** Analyse juridique Analyse technique Analyse de qualité Autres annexes**Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 03 04 2018

Comité : []

Date: (jj/mm/an) [] [] []

Démarche, solution proposée et conclusion

Le groupe d'Entretien du Matériel Roulant doit, dans son programme d'entretien, nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du secteur métro. Le bogie est le système de locomotion des voitures du métro. Le laveur de bogies est un équipement de lavage spécialisé qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces dans le but de conserver leur bon état de fonctionnement ou encore d'être nettoyées avant une inspection ou une réparation. Il s'agit de l'unique laveur de bogies à la STM.

Cette machine d'environ 35 ans a largement dépassé sa durée de vie utile estimée à 15 ans et est critique pour la continuité du service.

Le projet consiste à démanteler l'équipement actuellement en place, à préparer le site pour accueillir la nouvelle machine, à faire l'acquisition d'un nouveau laveur de bogies, puis à installer ce laveur et en faire son raccordement. Durant les travaux, les activités de nettoyage seront maintenues et relocalisées temporairement dans d'autres locaux.

Les principaux livrables seront l'acquisition d'un laveur et l'octroi d'un contrat de construction, la préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation, plomberie, etc.), le montage et raccordement du laveur, l'ajout d'éclairage dans la zone de lavage temporaire et finalement la formation des utilisateurs et des équipes support.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Maintenir un positionnement d'employeur responsable

Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

 Voir suite de la rubrique Développement durable**Préparé par :** Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Projets spéciaux

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

Objet : R-185 Laveur de bogie et pièces métr

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

Linda Lebrun --
Société de transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=Certificat - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebru
n@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société
de transport de Montréal
Date : 2018.05.25 15:02:12 -04'00'

Objet: R-185 Laveur de bogie et pièces métro

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Ce projet permettra la réduction des coûts de vidanges des eaux de lavages de 60 000 \$/an à 30 000 \$/an, la diminution du volume d'eau usée rejetée annuellement faisant passer de 116 tonnes à 84 tonnes, une augmentation de l'efficacité du lavage par panier faisant passer de 20 % des pièces devant être nettoyées une deuxième fois manuellement à 15 % et une diminution des émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique, le tout dans un environnement de travail sécuritaire aux employés.

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 2 042 851 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 1 962 579 \$ et d'un montant de 80 272 \$ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	1 909 775 \$
Frais financiers	<u>52 804 \$</u>
Total RE	1 962 579 \$
Dépenses à l'exploitation	<u>80 272 \$</u>
Coût complet du projet	2 042 851 \$

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Laveur de bogie et pièces métro	Date :	6 juin 2018
Numéro	R-185	Montant :	RE : 1 962 579 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le groupe d'Entretien du Matériel Roulant doit dans son programme d'entretien, nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du secteur métro. Le bogie est le système de locomotion des voitures du métro. Le laveur de bogie est un équipement de lavage spécialisé qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces dans le but de conserver leur bon état de fonctionnement ou encore d'être nettoyées avant une inspection ou une réparation. Il s'agit de l'unique laveur de bogie à la STM.

Cette machine d'environ 35 ans a largement dépassé sa durée de vie utile estimée à 15 ans et est critique pour la continuité du service.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **3 avril 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet consiste à démanteler l'équipement actuellement en place, à préparer le site pour accueillir la nouvelle machine, à faire l'acquisition d'un nouveau laveur à bogie, puis installer le laveur et en faire son raccordement.

Les principaux livrables :

- Acquisition d'un laveur et d'un contrat de construction;
- Préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation, plomberie, etc.);
- Montage et raccordement du laveur;
- Ajout d'éclairage dans la zone de lavage temporaire;
- Formation des utilisateurs et équipes support.

JUSTIFICATION

Les bénéfices anticipés :

- Réduction des coûts de vidanges : de 60 000 \$ / an à 30 000 \$ / an;
- Diminution du volume d'eau détergente usée rejetée annuellement : de 116 tonnes à 84 tonnes;
- Augmentation de l'efficacité du lavage par panier : de 20 % des pièces devant être nettoyées une deuxième fois manuellement à 15 %;
- Assurance d'un environnement de travail sécuritaire pour les employés;
- Diminution des émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 2 042 851 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 1 962 579 \$ et d'un montant de 80 272 \$ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	1 909 775 \$
Frais financiers	52 804 \$
Total RE	1 962 579 \$
Dépenses à l'exploitation	80 272 \$
Coût complet du projet	2 042 851 \$

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Laveur de bogie et pièces métro	Date :	6 juin 2018
Numéro	R-185	Montant :	RE : 1 962 579 \$

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 3 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 5 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.

IMPACTS MAJEURS

Voici les deux principaux risques :

- L'adjudicataire n'a jamais fabriqué de laveur de bogie métro;
- Il n'est pas possible d'installer/brancher l'équipement dû aux travaux sur le poste de district (PD) Legendre.

Bien que ce laveur soit névralgique pour les équipes d'entretien du matériel roulant, des solutions de nettoyage manuel des pièces seront mises en place afin de maintenir temporairement le rendement actuel du nettoyage.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 juin 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Septembre 2018
Activités de mise en œuvre (MEO)	Octobre 2018 à décembre 2019
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.



RÈGLEMENT R-185

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$) POUR FINANCER LE PROJET « LAVEUR DE BOGIE ET PIÈCES MÉTRO »

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau de métro, la Société a mis en place un programme d'entretien de ses équipements, qui demande entre autres de nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du réseau métro;

ATTENDU que pour ce faire la Société utilise un équipement spécialisé, le laveur de bogie, qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces, le tout dans le but de conserver et assurer le bon fonctionnement de son réseau;

ATTENDU qu'afin de pouvoir maintenir fonctionnel le service de nettoyage des bogies et pièces métro, la Société doit effectuer des modifications et des ajouts d'infrastructures, ainsi que des acquisitions de biens, dans le but de remplacer le laveur de bogie;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra l'efficacité des processus et la productivité en diminuant le nombre de pièces qui doivent être lavées une deuxième fois manuellement et en réduisant les coûts de vidanges complètes des eaux de lavage;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra à la Société d'agir comme chef de file en matière de développement durable en diminuant le nombre d'eau usée rejetée et les émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique;

ATTENDU que ce projet prévoit, l'acquisition, le montage et le raccordement d'un laveur de bogie ainsi tous les travaux nécessaires à la préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation et plomberie);

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services ainsi que des travaux de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que le projet « Laveur de bogie et pièces métro » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de métro » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-185 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **DIX (10) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 JUIN 2018



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-185

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE
CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 \$) POUR FINANCER LE PROJET**

« LAVEUR DE BOGIE ET PIÈCES MÉTRO »

	Montant estimé	Total
Laveur de bogies et pièces métro		
Achat du laveur de bogie, services professionnels, travaux de construction, installation et autres		
Main-d'œuvre interne :	203 734 \$	
Biens, services et construction :	<u>1 396 380 \$</u>	
		<u>1 600 114 \$</u>
Sous-total (avant taxes, contingences, inflation et frais financiers) :		<u>1 600 114 \$</u>
Taxes nettes de ristournes :	69 644 \$	
Contingences :	166 976 \$	
Inflation :	<u>73 041 \$</u>	
		<u>309 661 \$</u>
Sous-total avant frais financiers :		<u>1 909 775 \$</u>
Frais financiers :	<u>52 804 \$</u>	<u>52 804 \$</u>
<u>GRAND TOTAL:</u>		<u>1 962 579 \$</u>





Dossier # : 1180854008

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement R-186 autorisant un emprunt de 18 672 734 \$ pour financer le projet "Acquisition de minibus phase 2 " et modification du programme des immobilisations 2018-2027.

**Il est recommandé de
Approuver le règlement R-186 autorisant un emprunt de 18 672 734 \$ pour financer le projet "Acquisition de minibus phase 2 " et modification du programme des immobilisations 2018-2027, le tout conformément à l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).**

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-11 14:12

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1180854008**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement R-186 autorisant un emprunt de 18 672 734 \$ pour financer le projet "Acquisition de minibus phase 2 " et modification du programme des immobilisations 2018-2027.

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 280-5213
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 juin 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-087

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-186 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION DE MINIBUS PHASE 2 » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que l'une des quatre (4) orientations du PSO 2025 constitue en l'amélioration de l'expérience client et que dans le but de contribuer à celle-ci, la Société doit acquérir de nouveaux minibus pour remplacer ceux en fin de vie utile et d'assurer la croissance prévue du service;

ATTENDU que le plan Transport adapté (TA) 2015-2025 de la Société fait partie intégrante du PSO 2025 et que dans le cadre de la seconde phase du plan TA 2015-2025, la Société doit procéder à l'acquisition de potentiellement quatre-vingt-quatre (84) minibus sur la période s'échelonnant de 2019 à 2023 comme suit : soixante-douze (72) minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel et douze (12) minibus diesel de plus petit gabarit;

ATTENDU que la Société, désirant franchir un pas vers l'électrification des bus TA, se réserve l'option d'acquérir des minibus électriques au courant de la seconde phase du plan TA 2015-2025;

ATTENDU que ce projet répond ainsi à deux (2) besoins principaux :

- Le remplacement des minibus du TA en fin de vie utile;
- La mise à niveau des infrastructures pour exploiter de façon sécuritaire les nouveaux minibus à essence;

ATTENDU que ce projet va permettre d'assurer la croissance prévue du service par minibus tout en maintenant le parc constant à quatre-vingt-six (86) minibus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de services professionnels et de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition de minibus phase 2 » doit être ajouté à la rubrique Transport adapté » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Acquisition de minibus phase 2 », sous la rubrique « Transport adapté » pour un montant total de 19 388 275 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;
- 2° d'adopter le Règlement R-186 autorisant un emprunt de **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$)** pour financer le projet « Acquisition de minibus phase 2 », pour un terme de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée;
- 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte conquis au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel

Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifier avec Consigno Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-06-07

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation R-186 Acquisition de minibus phase 2

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Transport adapté (TA) le projet de « Acquisition de minibus phase 2 » pour un montant total de 19 388 275 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 18 672 734 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de cinq (5) ans pour financer le projet Acquisition de minibus phase 2.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 1 867 273 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant de ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : [] \$ -

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun --
Société de
transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun
-- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=Certificat - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
Date : 2018.05.29 12:14:02 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : []

Nom : []

Secrétaire de l'assemblée :



Sylvain Joly

Secrétaire corporatif

Date :

Original électronique signé numériquement.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Acquisition de minibus phase 2, pour le secteur Transport adapté, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

Objet : R-186 Acquisition de minibus phase 2**Processus d'adjudication de contrat** S/O**Informations sur les soumissions** Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options Renouvellement Sur invitation Autre Prolongation PublicNombre d'entreprises ayant
obtenu les documents d'appel
d'offres : Nombre de soumissions
déposées : **Annexes jointes** Analyse juridique Analyse technique Analyse de qualité Autres annexes**Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 03 05 2018

Comité : Date: (jj/mm/an) **Démarche, solution proposée et conclusion**

Le projet consiste à acquérir au total 84 minibus sur la période 2019 à 2023, soit 72 minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel du Transport adapté et 12 minibus diesel.

Voici la planification des acquisitions :

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Total	26	14	14	15	15	84

Le projet va permettre d'assurer la croissance prévue du service par minibus (12,5 %) tout en maintenant le parc constant à 86 minibus pour un requis de 72 minibus ou plus, soit un maintien d'un taux de réserve inférieur ou égal à 16,3 %.

 Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion***Développement durable** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

Dans le PSO 2025 et particulièrement dans le cadre de l'amélioration de l'expérience client, la STM s'est engagée à poursuivre l'électrification de son réseau, incluant le transport adapté. C'est dans ce contexte qu'un essai de 2 minibus électriques pour le Transport adapté a été annoncé pour les prochaines années.

 Voir suite de la rubrique *Développement durable***Préparé par :** Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Projets spéciaux

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

Objet : R-186 Acquisition de minibus phase 2

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

Linda Lebrun --
Société de transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=Certificat - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebru
n@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société
de transport de Montréal
Date : 2018.05.29 12:14:33 -0400'

Objet: R-186 Acquisition de minibus phase 2**Suite de la rubrique** Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service;

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Le projet actuel est la première étape vers l'électrification des bus du Transport adapté. Toutefois, l'électrification des minibus doit franchir de nombreuses études et évaluations touchant le matériel roulant, le ravitaillement en énergie, l'organisation du centre et l'intégration au processus de planification de l'exploitation. Les quantités d'achat des années 2021 à 2023 du prochain contrat 2019 - 2023 d'acquisition des minibus TA seront donc en option.

Le choix des quantités de minibus à acquérir doit être connu au moment de l'adjudication du contrat d'ici décembre 2018.

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 19 388 275 \$, taxes nettes de ristournes. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 18 672 734 \$ et d'un montant de 715 541 \$ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables au RE	18 672 734 \$
Dépenses à l'exploitation	<u>715 541 \$</u>
Coût complet du projet	19 388 275 \$

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition de minibus phase 2	Date :	6 juin 2018
Numéro	R-186	Montant :	RE : 18 672 734 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Acquisition de minibus phase 2, s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan TA 2015-2025, lequel est une partie intégrante du plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) et dont l'une des quatre orientations est l'amélioration de l'expérience client.

Dans l'ensemble le projet répond à 2 besoins :

- 1) Le remplacement des minibus TA en fin de vie utile (maintien des actifs);
- 2) La mise à niveau des infrastructures pour exploiter de façon sécuritaire les nouveaux minibus à essence.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **3 mai 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Pour être assuré de répondre adéquatement aux objectifs du PSO 2025, le projet doit permettre d'acquérir au total 84 minibus sur la période 2019 à 2023, soit 72 minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel TA et 12 minibus diésel. La planification des acquisitions annuelles est présentée ci-dessous :

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Total	26	14	14	15	15	84

Le projet actuel est la première étape vers l'électrification des bus du Transport adapté. Toutefois, l'électrification des minibus doit franchir de nombreuses études et évaluations touchant le matériel roulant, le ravitaillement en énergie, l'organisation du centre et l'intégration au processus de planification de l'exploitation. Les quantités d'achat des années 2021 à 2023 du prochain contrat 2019 - 2023 d'acquisition des minibus TA seront donc en option.

Le choix des quantités de minibus à acquérir doit être connu au moment de l'adjudication du contrat d'ici décembre 2018.

JUSTIFICATION

Le projet va permettre à la planification et à la gestion du parc TA d'assurer la croissance prévue du service par minibus (12.5%) tout en maintenant le parc constant à 86 minibus pour un requis de 72 minibus ou plus, soit un maintien d'un taux de réserve inférieur ou égal à 16.3%.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition de minibus phase 2	Date :	6 juin 2018
Numéro	R-186	Montant :	RE : 18 672 734 \$

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 19 388 275 \$, taxes nettes de ristournes. Ce montant est financé par un règlement d'emprunt de 18 672 734 \$ et d'un budget spécial d'exploitation de 715 541 \$.

Dépenses capitalisables au RE	18 672 734 \$
Dépenses à l'exploitation	<u>715 541 \$</u>
Coût complet du projet	19 388 275 \$

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 7 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;
- Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 1 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;

IMPACTS MAJEURS

Les risques si le projet est retardé ou n'est pas réalisé :

- Les objectifs du PSO2025 pour le TA devront être revus à la baisse;
- L'image de l'entreprise en souffrirait.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 juin 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Septembre 2018
Activités de mise en œuvre (MEO) : Livraison des minibus	De septembre 2019 à juin 2023
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.



RÈGLEMENT R-186

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE- DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION DE MINIBUS PHASE 2 »

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que l'une des quatre (4) orientations du PSO 2025 constitue en l'amélioration de l'expérience client et que dans le but de contribuer à celle-ci, la Société doit acquérir de nouveaux minibus pour remplacer ceux en fin de vie utile et d'assurer la croissance prévue du service;

ATTENDU que le plan Transport adapté (TA) 2015-2025 de la Société fait partie intégrante du PSO 2025 et que dans le cadre de la seconde phase du plan TA 2015-2025, la Société doit procéder à l'acquisition de potentiellement quatre-vingt-quatre (84) minibus sur la période s'échelonnant de 2019 à 2023 comme suit : soixante-douze (72) minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel et douze (12) minibus diesel de plus petit gabarit;

ATTENDU que la Société, désirant franchir un pas vers l'électrification des bus TA, se réserve l'option d'acquérir des minibus électriques au courant de la seconde phase du plan TA 2015-2025;

ATTENDU que ce projet répond ainsi à deux (2) besoins principaux :

- Le remplacement des minibus du TA en fin de vie utile;
- La mise à niveau des infrastructures pour exploiter de façon sécuritaire les nouveaux minibus à essence;

ATTENDU que ce projet va permettre d'assurer la croissance prévue du service par minibus tout en maintenant le parc constant à quatre-vingt-six (86) minibus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de services professionnels et de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition de minibus phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Transport adapté » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-186 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **CINQ (5) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 JUIN 2018



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT R-186
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-
DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 \$) POUR FINANCER
LE PROJET « ACQUISITION DE MINIBUS PHASE 2 »

	Montant estimé	Total
A) Acquisition de minibus phase 2		
Main-d'œuvre interne :	1 190 648 \$	
Biens, services et construction :	<u>12 586 224 \$</u>	
(acquisition des minibus, mise à niveau des infrastructures, services professionnels, construction, intégration et autres)		<u>13 776 872 \$</u>
Sous-total (avant taxes, inflation et contingences) :		13 776 872 \$
Taxes nettes de ristournes :	627 738 \$	
Contingences :	1 440 462 \$	
Inflation :	<u>2 827 662 \$</u>	
		<u>4 895 862 \$</u>
GRAND TOTAL :		18 672 734 \$





Dossier # : 1186213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-181 autorisant un emprunt de 24 183 666 \$ pour financer le projet Implantation SAP – Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

IL EST RECOMMANDÉ

d'approuver le règlement R-181 autorisant un emprunt de 24 183 666 \$ pour financer le projet Implantation SAP – Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* , (RLRQ c. S-30.01);

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-26 15:09

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1186213003**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-181 autorisant un emprunt de 24 183 666 \$ pour financer le projet Implantation SAP – Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétaire

Tél : 514 350-0800-88207
Télocop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-26

Frédéric - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télocop. : 514 280-6126

Recommandation R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajuster dans la section autorisée le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II » (nommé Système de gestion de projets et investissements) pour un montant total de 17 848 775 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée le projet « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » (nommé Horodateurs) pour un montant total de 8 924 846 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 24 183 666 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de cinq (5) ans pour financer les projets Système de gestion de projets et investissements et Horodateurs.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 2 418 366 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ - _____

DE responsable : Planification, Finances et Contrôle

Linda Lebrun --
Société de
transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun
-- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifIO - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
Date : 2018.03.19 15:57:17 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : _____

Nom : _____

Secrétaire de l'assemblée :



Sylvain Joly

Secrétaire corporatif

Date :

Original électronique signé numériquement.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer les projets Système de gestion de projets et investissements et Horodateurs, pour le secteur administratif, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt

Les deux projets s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Ceux-ci permettront de soutenir efficacement les opérations de la société liées à la performance des systèmes informatiques.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

Objet : R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements**Processus d'adjudication de contrat** S/O**Informations sur les soumissions** Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options Renouvellement Sur invitation Autre Prolongation PublicNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées : **Annexes jointes** Analyse juridique Analyse technique Analyse de qualité Autres annexes**Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 14 02 2018

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 07 06 2018

Démarche, solution proposée et conclusion**Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II :**

Dans un contexte où le nombre de projets est en croissance, dans le but d'améliorer les aspects de rigueur et d'efficacité dans le contrôle des coûts et des subventions et pour assurer la qualité de l'information financière à la haute direction et aux bailleurs de fonds dans un délai acceptable, le projet vise l'optimisation de la gestion financière des projets.

En se dotant d'un outil de suivi financier intégré conforme aux exigences des finances et des secteurs, par le biais de l'implantation de SAP-PS et les divers autres modules de SAP Funds Management (FM) / Grants Management (GM) ainsi que l'intégration des projets majeurs avec l'application COBRAS, ce projet permettra :

- Un meilleur contrôle des coûts par activité, une conformité accrue des données financières selon la notion du coût complet, un gain d'efficacité dans plusieurs sous-processus et une plus grande polyvalence des ressources.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

 Voir suite de la rubrique Développement durable**Préparé par :** Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Projets spéciaux

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

Objet : R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation des deux dossiers, ces deux projets sont non admissibles à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

Yannick Gareau --
Société de transport de
Montréal

Signature numérique de Yannick Gareau --
Société de transport de Montréal
DN : o=CA, ou=Certifio - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=yannick.gareau@stm.info, cn=Yannick Gareau - Société
de transport de Montréal
Date : 2018.04.16 09:54:41 -04'00'

Objet: R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Les gains d'efficacité visés dans les sous-processus sont :

- Suivi, contrôle et facturation des mandats internes et des demandes hebdomadaires d'accompagnement et transport (DHAT);
- Planification du financement à long terme et du calcul des frais financiers courts termes;
- Approbation et correction massive des dépenses (main-d'œuvre et biens et services);
- Mise en service des actifs;
- Production de rapports et information de gestion.

Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP :

Le projet vise ainsi à optimiser le processus de gestion du temps en mettant en place une solution d'horodateurs et une application de gestion du temps uniformes intégrées et évolutives dans les secteurs Entretien Bus, Entretien des stations, Entretien du matériel roulant (EMR), Entretien des infrastructures (EDI), Entretien des équipements fixes (EÉF) et approvisionnement.

Le projet vise le remplacement des horodateurs mécaniques et des horodateurs KRONOS existants par des tablettes fixes au sein des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement. Une opportunité a été identifiée afin de profiter de la révision de la solution des horodateurs à la STM pour ajouter la population des commis divisionnaires dans la portée du projet.

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche, solution proposée et conclusion »

Ce projet permettra de mettre en place une nouvelle application de gestion du temps qui sera utilisée par les contremaîtres au sein des 5 secteurs d'entretien (Bus, Station, EMR, EDI, EEF) et de la chaîne d'approvisionnement de la STM. Une interface permettra d'échanger les données entre l'application tablette, la solution de gestion du temps et le système SAP. De plus, certaines fonctions clés notamment la saisie des variations et la consultation des heures d'entrées/sorties par les acteurs autorisés (contremaîtres, admin temps, chef d'équipe) seront accessibles sur un appareil mobile. À terme du projet, les horodateurs Kronos et les horodateurs mécaniques ne seront plus utilisés.

La mise en place du projet permettra de :

- Faire des économies nettes au budget d'exploitation et réaliser un gain d'efficience;
- Diminuer les risques d'erreur de paie sur les horodateurs mécaniques;
- Faciliter l'évolution de la solution vers de futurs besoins;
- Augmenter la satisfaction et la mobilisation des employés grâce à un meilleur contrôle des horaires.

Volet financier :

Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II :

Le coût complet du projet est de 17 848 775 \$, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 15 818 405 \$.

Dépenses capitalisables	15 386 365 \$
Frais financiers	<u>432 040 \$</u>
Sous- total RE	15 818 405 \$

Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP :

Le coût complet du projet est de 8 924 846 \$, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 8 365 261 \$.

Dépenses capitalisables	8 153 524 \$
Frais financiers	<u>211 737 \$</u>
Total RE	8 365 261 \$

Le montant total du règlement d'emprunt pour les deux projets est de 24 183 666 \$

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II	Date :	2 mai 2018
Numéro	R-181-A	Montant :	RE : 15 818 405 \$

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'optimisation de la gestion financière des projets à la STM. Celle-ci est requise puisque le système comptable actuel est limitatif. La solution SAP avec les modules initialement déployés pour le passage à l'année 2000 ne répond plus aux besoins actuels pour les processus de « Gestion financière des projets » considérant la croissance constante du nombre de projets autorisés au Programme des immobilisations (PI). De plus, des recommandations ont été identifiées par la Vérification générale (VG) sur les aspects des contrôles requis pour la gestion financière des projets et celles-ci sont difficiles à adresser avec le système en place. L'implantation du module SAP-PS, un système de suivi financier intégré robuste, permettra de répondre simultanément aux exigences des acteurs Finances et des Secteurs.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

En 2011, suite à une étude réalisée conjointement par les Finances et Entretien des infrastructures et division infrastructures et ingénierie (EDI-DII), le comité gestion de portefeuille de projets (GPP) a décidé d'aller de l'avant avec l'implantation de la solution SAP-PS pour la gestion financière pour tous les projets d'investissements de la STM ainsi que pour le volet gestion de projets (logistique) à la Direction Ingénierie et Infrastructures.

En 2012, la première phase du projet a été réalisée, soit l'implantation du module SAP-PS à EDI et DII (volets gestion financière et logistique de projets), au montant de 1,6 M\$. Il est à noter que ce montant est exclu de la présente charte étant donné que cette phase a été clôturée.

Suite à ce déploiement, les Finances ont décidé de suspendre le projet afin de concentrer tous les efforts sur l'implantation de la feuille de temps électronique (CATS).

En 2015, les Finances ont amorcé une démarche de réévaluation du projet, plus particulièrement pour le volet gestion financière des projets prévu à la phase 2 du projet SAP-PS. En décembre 2015, il a été décidé de poursuivre ce projet. Afin de maximiser les chances de réussite du projet, une stratégie de déploiement progressif par livraison a été préconisée.

La phase 2 du projet se découpe en trois livraisons :

Livraison 1 : Implantation des modules FM/GM incluant un cube de données BW/BO permettant d'améliorer le suivi du programme des immobilisations et des subventions, de rehausser le contrôle budgétaire et la certification des fonds ainsi que de faciliter la production de rapports de gestion (Complétée en mars 2017 au montant de 1,2 M\$).

Livraison 2 : La livraison 2 n'est pas une livraison proprement dite, mais la définition et l'estimation de la phase subséquente, soit le déploiement du module SAP-PS dans tous les secteurs de l'organisation qui réalisent non seulement les projets d'investissements, mais également les projets d'exploitation. (Complétée en février 2018 au montant de 0,6 M\$).

Livraison 3 : Implantation du module PS dans tous les secteurs de l'entreprise répartie en 4 déploiements distincts planifiés sur une période de 56 mois à partir du deuxième trimestre de 2018. (Estimé au montant de 16 M\$)

14 février 2018 : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés de la livraison 3.

DESCRIPTION

Dans un contexte où le nombre de projets est en croissance, le projet vise à améliorer les aspects de rigueur et d'efficacité dans le contrôle des coûts et des subventions, et ce, pour assurer la qualité de l'information financière à la haute direction et aux bailleurs de fonds dans un délai acceptable.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II	Date :	2 mai 2018
Numéro	R-181-A	Montant :	RE : 15 818 405 \$

Le projet vise plus particulièrement l'optimisation de la solution de gestion financière des projets par le biais de l'implantation de SAP-PS et les divers autres modules de SAP (FM/GM/FI/CO/AA/MM/PM) ainsi que l'intégration des projets majeurs avec l'application COBRA. Pour les projets Vision et GMAO, le projet PS2 s'assurera de réaliser un plan de gestion détaillé des conflits techniques et ainsi minimiser au maximum l'interdépendance avec ces projets.

Les grands processus de la gestion financière des projets seront touchés, soit :

- **Planifier le projet** : Établir la structure de découpage de projet (SDP) et améliorer le suivi financier des projets d'investissements, d'exploitation et des mandats internes;
- **Gérer le financement** : Améliorer la planification et le suivi des sources de financements des projets;
- **Gérer la subvention** : Améliorer la planification, le suivi et la facturation des subventions;
- **Réaliser le projet - Main-d'œuvre et B&S** : Faciliter le processus de suivi et de contrôle des coûts;
- **Suivre et contrôler** : Améliorer le suivi et le contrôle des projets;
- **Gérer les actifs** : Améliorer la mise en service des immobilisations.

JUSTIFICATION

La mise en place d'un outil de suivi financier intégré permettant de répondre simultanément aux exigences des finances et des secteurs en permettant un meilleur contrôle des coûts (budget, engagements et réels) et une conformité accrue des données financières de projets.

Le projet vise un gain d'efficacité et une optimisation des processus de :

- Suivi, contrôle et facturation des mandats internes et des demandes hebdomadaires d'accompagnement et transport (DHAT);
- Planification du financement à long terme et du calcul des frais financiers courts termes;
- Approbation et correction massive des dépenses (main-d'œuvre et biens et services);
- Mise en service des actifs;
- Production de rapports et information de gestion.

De plus, en harmonisant les façons de faire, la polyvalence des ressources est accrue.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 17 848 775 \$, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 15 818 405 \$.

Dépenses capitalisables	15 386 365 \$
Frais financiers	<u>432 040 \$</u>
Sous- total RE	15 818 405 \$

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET puisqu'il s'agit d'un projet à caractère administratif.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025 (PSO-2025)

Par sa mission première, ce projet contribue à améliorer l'efficacité des processus et la productivité et est en lien avec une recommandation de la VG. Il contribue également aux autres axes du plan stratégique organisationnel 2025 de la STM.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II	Date :	2 mai 2018
Numéro	R-181-A	Montant :	RE : 15 818 405 \$

Orientations stratégiques – Plan 2025

Maîtriser les finances	Attirer, développer et mobiliser les talents	Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'efficacité des processus et la productivité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un meilleur alignement des rôles ▪ Réaffecter les ressources à des activités à valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les encadrements de contrôle interne ▪ Avoir accès facilement à l'information de qualité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 2 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Le projet augmente l'efficacité en éliminant la double saisie, les risques d'erreurs et le temps de production des rapports. Il permet aussi d'optimiser nos subventions et contribue à augmenter la cadence d'autorisation des projets en lien avec le déficit d'investissement.

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique

La conception détaillée du projet visera l'intégration de processus permettant une réduction des impressions, soit en tentant d'éliminer certaines impressions, ou encore en optimisant la mise en page afin de limiter le nombre de pages par impression. Il est à noter que la réduction des impressions ne sera pas mesurable.

IMPACTS MAJEURS

Les principaux impacts sont les suivants:

- Aux opérations, les secteurs Finances et tous les secteurs de l'entreprise sont touchés par ce projet, principalement pour les projets au Programme des immobilisations (PI) et ceux de moindre envergure, soit les projets d'exploitation et les activités significatives. Pour ces deux derniers, le changement demeure au niveau de l'outil et au niveau des processus selon les secteurs. Au niveau des projets au PI, le changement se situe autant au niveau de l'outil que des processus
- Opérations TI. L'embauche d'une ressource interne TI (analyste principal PS/FM/GM) est requise pour assurer l'entretien et le support des modules SAP FM / GM / PS (cette ressource devrait entrer en fonction à compter du mois de mai 2018).

Dans le cas où le projet ne pourrait pas être réalisé, les principaux risques sont :

- Le maintien d'un système comptable limitatif pour la gestion financière des projets;
- Le maintien de plusieurs systèmes auxiliaires (processus non intégrés et fonctionnement en bi-mode);
- L'augmentation constante des efforts liés au traitement et à la conciliation des systèmes auxiliaires (activités à valeur non ajoutée);
- L'augmentation du risque d'erreur lié aux nombreuses manipulations des données financières;
- Le maintien du manque d'harmonisation des façons de faire et des contrôles;
- La possibilité de perte de subventions, due au suivi manuel;
- Le délai dans la production d'information pour la prise de décision, occasionnant une perte d'efficacité et d'efficacité;

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II	Date :	2 mai 2018
Numéro	R-181-A	Montant :	RE : 15 818 405 \$

- La difficulté d'intégration des données entre les secteurs.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA	4 avril 2018
Autorisation du MAMOT	Cible : Août 2018
Déploiement #1 : Gestion des projets majeurs (GPM) / EDI-DII	Février 2020
Déploiement #2: Métro Entretien des équipements fixes (EÉF) Technologie de l'information et innovation (TII) /ingénierie/ Gestion des actifs, études, coord. Projet	Mars 2021
Déploiement #3 : Autobus/ Métro (sauf EÉF) / Planif. Opérationnelle	Mars 2022
Déploiement #4 : Secteurs corpo (Ressources humaines (RH) / Marketing / Approvisionnement et autres	Août 2022
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	Date :	2 mai 2018
Numéro	R-181-B	Montant :	RE : 8 365 261 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le processus actuel de gestion du temps des employés d'entretien a été mis en place lors de l'implantation du projet Libre-service et Gestion du temps. Il ne correspond pas au processus de gestion du temps en vigueur dans le reste de la STM et il n'est pas optimal. Cette situation a été introduite et acceptée par les secteurs de l'entretien comme étant temporaire, avec un ajout de 5 postes permanents d'administrateurs de temps et l'engagement par la direction Finances, dans le cadre de la Vision Gestion salariale, d'un futur projet d'intégration avec SAP.

Le présent projet vise ainsi à optimiser le processus de gestion du temps en mettant en place une solution d'horodateurs et une application de gestion du temps uniformes intégrées et évolutives dans les secteurs Entretien Bus, Entretien des stations, Entretien du matériel roulant (EMR), Entretien des infrastructures (EDI), Entretien des équipements fixes (EÉF) et approvisionnement.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le Projet « Solution intégrée système horodateurs SAP » a été présenté :

- **14 février 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet vise le remplacement des horodateurs mécaniques et des horodateurs KRONOS existants par des tablettes fixes au sein des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement. Une opportunité a été identifiée afin de profiter de la révision de la solution des horodateurs à la STM pour ajouter la population des commis divisionnaires dans la portée du projet (ajout de 16 tablettes).

Il permettra également de mettre en place une nouvelle application de gestion du temps qui sera utilisée par les contremaîtres au sein des 5 secteurs d'entretien (Bus, Station, EMR, EDI, EEF) et de la chaîne d'approvisionnement de la STM. Une interface permettra d'échanger les données entre l'application tablette, la solution de gestion du temps et le système SAP. De plus, certaines fonctions clés notamment la saisie des variations et la consultation des heures d'entrées/sorties par les acteurs autorisés (contremaîtres, admin temps, chef d'équipe) seront accessibles sur un appareil mobile. À terme du projet, les horodateurs Kronos et les horodateurs mécaniques ne seront plus utilisés.

JUSTIFICATION

La mise en place du projet permettra de :

- Faire des économies nettes au budget d'exploitation et réaliser un gain d'efficience;
- Diminuer les risques d'erreur de paie sur les horodateurs mécaniques;
- Faciliter l'évolution de la solution vers de futurs besoins tout en augmentant la satisfaction et la mobilisation des employés grâce à un meilleur contrôle des horaires.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	Date :	2 mai 2018
Numéro	R-181-B	Montant :	RE : 8 365 261 \$

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 8 924 846 \$, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 8 365 261 \$.

Dépenses capitalisables	8 153 524 \$
Frais financiers	<u>211 737 \$</u>
Total RE	8 365 261 \$

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET puisqu'il s'agit d'un projet à caractère administratif.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025 (PSO-2025)

Par sa mission première, ce projet contribue à améliorer l'efficacité des processus et la productivité et est en lien avec une recommandation de la Vérification générale (VG) et le Programme d'excellence opérationnelle. Il contribue également aux autres axes du plan stratégique organisationnel 2025 de la STM.

Orientations stratégiques – Plan 2025		
Maîtriser les finances	Attirer, développer et mobiliser les talents	Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'efficacité des processus de gestion du temps ▪ Réduire la charge de travail pour les administrateurs de temps, les commis et les contremaîtres ▪ Réduire le soutien requis par les super utilisateurs, la gestion salariale et les CES finances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un meilleur alignement des rôles ▪ Réaffecter les ressources à des activités à valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les encadrements de contrôle interne ▪ Avoir accès facilement à l'information de qualité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 3 des 10 chantiers du *Plan de développement durable* de la STM.

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Le projet augmente l'efficacité en éliminant la double saisie, les risques d'erreurs et des tâches administratives pour le contremaître, liées aux horodateurs mécaniques.

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique

Le projet permet de réduire la consommation de papier en remplaçant l'application de la gestion du temps (élimination des feuilles de temps Excel et des cartons de poinçons)

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	Date :	2 mai 2018
Numéro	R-181-B	Montant :	RE : 8 365 261 \$

Chantier 7 S'approvisionner de façon responsable

En lien avec le principe des 3RV-E (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination), la STM tentera de revendre les horodateurs Kronos, modèle qui est encore utilisé sur le marché. Pour les modèles mécaniques, s'ils ne peuvent être revendus, ils seront recyclés si applicable.

IMPACTS MAJEURS

Les principaux impacts sont les suivants :

- Changement dans les processus et les pratiques courantes pour la saisie et l'approbation des variations à l'horaire planifié par les contremaîtres
- Élimination de la collecte des cartes de poinçons et leur numérisation à l'entretien sanitaire des stations
- Introduction de nouveaux outils (horodateurs tablettes fixes et application de gestion du temps)

Dans le cas où le projet ne pourrait pas être réalisé, les principaux risques sont :

- Le maintien d'un processus non performant et à l'encontre des objectifs stratégiques de maîtrise des finances
- Ne pas être en mesure de libérer du temps aux contremaîtres pour faire des tâches à valeur ajoutée (être plus sur le terrain en conformité avec la démarche d'amélioration continue pour les contremaîtres)
- L'incapacité à adapter la solution de gestion du temps à la réalité des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement
- La fiche d'excellence opérationnelle #9 ne sera pas réalisée
- Les recommandations de la VG 07-2011 et 11-2017 ne seront pas réalisées

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA	4 avril 2018
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Avril 2018 à Février 2019
Autorisation du MAMOT	Cible : Août 2018
Activités de mise en œuvre (MEO)	Novembre 2018 à Septembre 2020
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

ANNEXE 1**VENTILATION DES COÛTS**

	Montant estimé*	Total*
A) Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II		
Main-d'œuvre interne :	9 118 278 \$	
Biens et services :	<u>3 115 574 \$</u>	<u>12 233 852 \$</u>
Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :		<u>12 233 852 \$</u>
Taxes nettes de ristournes	155 389 \$	
Contingences	2 484 585 \$	
Inflation	<u>512 539 \$</u>	<u>3 152 513 \$</u>
Sous-total avant frais financiers :		<u>15 386 365 \$</u>
Frais financiers	<u>432 040 \$</u>	<u>432 040 \$</u>
Total :		<u>15 818 405 \$</u>
B) Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP		
Main-d'œuvre interne :	2 879 853 \$	
Biens et services :	3 412 593 \$	<u>6 292 446 \$</u>
Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :		<u>6 292 446 \$</u>
Taxes nettes de ristournes	170 203 \$	
Contingences	1 404 499 \$	
Inflation	<u>286 377 \$</u>	<u>1 861 079 \$</u>
Sous-total avant frais financiers :		<u>8 153 525 \$</u>
Frais financiers	<u>211 737 \$</u>	<u>211 737 \$</u>
Total :		<u>8 365 261 \$</u>
Sous-total inclant les contingences et inflation mais avant frais financiers		<u>23 539 890 \$</u>
Sous-total frais financiers		<u>643 777 \$</u>
GRAND TOTAL PROJETS A et B		<u>24 183 666 \$</u>

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 4 juillet 2018
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-112 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-181 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$) POUR FINANCER LES PROJETS « IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS – PHASE 2 » ET « SOLUTION INTÉGRÉE DE SYSTÈMES HORODATEURS SAP » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que l'une des quatre (4) orientations du PSO 2025 consiste en la maîtrise des finances de la Société et que dans le but de contribuer à celle-ci, il y a lieu de mettre sur pied deux (2) projets ayant pour but de poursuivre cette orientation;

ATTENDU que, d'une part, dans un contexte où le nombre de projets réalisés par la Société est en croissance, il est nécessaire d'améliorer les aspects de rigueur et d'efficience dans le contrôle des coûts et des subventions;

ATTENDU qu'afin de répondre à ce besoin, la Société met sur pied le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 »;

ATTENDU que, d'autre part, le processus actuel de gestion du temps des employés d'entretien ne correspond pas au processus de gestion du temps en vigueur dans le reste de la Société, que celui-ci n'est pas optimal et qu'il est désormais nécessaire de le remplacer;

ATTENDU qu'afin de répondre à ce besoin, la Société met sur pied le projet « Solution intégrée système horodateurs SAP »;

ATTENDU que, de façon générale, ces deux (2) projets visent à maîtriser les finances dans le cadre de la réalisation des projets majeurs de la Société et de la gestion du temps de ses employés;

ATTENDU que, de façon spécifique, le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » consiste à se doter d'un outil de suivi financier intégré afin de permettre un meilleur contrôle des coûts (budget, engagements et réels) et une conformité accrue des données financières des projets et que celui est la suite de la phase 1 du projet, aujourd'hui réalisée, qui consistait en l'implantation du module PS du logiciel SAP, destiné à des fins similaires;

ATTENDU que ce projet vise un gain d'efficacité et d'optimisation des processus de :

- Suivi, contrôle et facturation des mandats internes et des demandes hebdomadaires d'accompagnement et transport;
- Planification du financement à long terme et du calcul des frais financiers courts termes;
- Approbation et correction massive des dépenses (main d'œuvre et biens et services);
- Mise en service des actifs;
- Production de rapports et information de gestion.

ATTENDU que, de façon spécifique, le projet « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » consiste à optimiser le processus de gestion du temps en mettant en place une solution d'horodateurs et une application de gestion du temps uniformes intégrées et évolutives dans les secteurs Entretien Bus, Entretien des stations, Entretien du matériel roulant (EMR), Entretien des infrastructures (EDI), Entretien des équipements fixes (EÉF) et Approvisionnement;

ATTENDU que ce projet vise le remplacement des 68 horodateurs mécaniques et des 64 horodateurs KRONOS par des tablettes fixes au sein des secteurs mentionnés ci-dessus et que par conséquent, il permettra de :

- Faire des économies nettes au budget d'exploitation et réaliser un gain d'efficience;
- Diminuer les risques d'erreur de paie sur les horodateurs mécaniques;
- Faciliter l'évolution de la solution vers de futurs besoins tout en augmentant la satisfaction et la mobilisation des employés grâce à un meilleur contrôle des horaires;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ces projets;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation des projets;

ATTENDU que les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » doivent être ajoutés à la rubrique « Secteur administratif » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts des projets à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation des projets et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (2 418 366 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP », sous la rubrique « Secteur administratif » pour des montants totaux respectifs de 17 848 775 \$ et 8 924 846 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-181 autorisant un emprunt de **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$)** pour financer les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissement – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP », pour un terme maximal de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (2 418 366 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration
à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-08-07



Dossier # : 1186213005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-190 autorisant un emprunt de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$) pour le financement de l'Acquisition de voitures de métro additionnelles et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

IL EST RECOMMANDÉ

d'approuver le règlement R-190 autorisant un emprunt de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$) pour le financement de l'Acquisition de voitures de métro additionnelles et modification du Programme des immobilisations 2018-2027, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-08-03 11:59

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1186213005**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-190 autorisant un emprunt de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$) pour le financement de l'Acquisition de voitures de métro additionnelles et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-03

Frédéric - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514-350-0800-85203
Télécop. : 514-280-6126

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels » pour un montant total de 581 659 609 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 580 659 609 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de trente (30) ans pour financer le projet Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 58 065 960 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ -

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun --
Société de
transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun
-- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=Certificat - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=Linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
Date : 2018.07.30 10:25:08 -0400'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : _____

Nom : _____

Secrétaire de l'assemblée :



Sylvain Joly

Secrétaire corporatif

Date :

Original électronique signé numériquement

20180730 10:25:08 -0400'

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'amélioration de l'expérience client, et ce, dans un souci d'efficacité opérationnelle.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

193494-1
30 juillet 2018

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

Processus d'adjudication de contrat S/O

Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options
 Renouvellement Sur invitation Autre
 Prolongation Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: _____

Nombre de soumissions déposées : _____

Annexes jointes

- Analyse juridique
 Analyse technique
 Analyse de qualité
 Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : N/A

Date: (jj/mm/an) _____

Comité : N/A

Date: (jj/mm/an) _____

Démarche, solution proposée et conclusion

En vertu de la Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal (LQ 2018, c. 16), la Société et le CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM (CBA) ont négocié un avenant ayant pour objet l'acquisition de dix-sept (17) trains additionnels, ainsi que d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé additionnel.

En plus des éléments inclus dans cet avenant, le projet vise l'acquisition d'équipements embarqués (SRLB), la valorisation des voitures MR-73, ainsi que tous les services professionnels, les frais d'opération du Bureau de projets, toutes dépenses afférentes, et ce, taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

L'adoption d'un règlement d'emprunt est requise afin de permettre à la société le financement de ce projet.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Finances

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Le 18 mai 2018, le MTMDET a confirmé sa participation financière à ce projet. Une contribution de 90 % des dépenses admissibles serait autorisée dans l'éventualité d'une contribution fédérale et sous réserve de l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée nationale.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

Linda Lebrun --
Société de
transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifIO - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=Linda Lebru
n@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société
de transport de Montréal
Date : 2018.07.30 10:23:42 -04'00'

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 581 659 609 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une somme capitalisable de 563 917 454 \$, de frais financiers de 16 742 155 \$ et d'un montant à l'exploitation de 1 000 000 \$.

Dépenses capitalisables	563 917 454 \$
Frais financiers	<u>16 742 155 \$</u>
Total RE	580 659 609 \$
Budget d'exploitation	<u>1 000 000 \$</u>
Coût complet du projet	581 659 609 \$

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	Date :	3 août 2018
Numéro	R-190	Montant :	RE : 580 659 609 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le plan stratégique 2020 de la STM adopté en 2011 prévoyait le remplacement en continu du parc de voitures de métro, composé de 336 voitures MR-63 et de 423 voitures MR-73.

En 2014, le contexte ayant évolué, les défis financiers auxquels faisaient face toutes les entités publiques avaient amené la STM à réfléchir à différents scénarios pour garantir le maintien des actifs, tout en continuant à offrir un service fiable.

Considérant l'importance des coûts d'investissement pour le remplacement des MR-73, de la situation du déficit structurel (équilibre des finances) et l'importance du déficit d'investissement cumulé, la STM avait donc annoncé, en accord avec le MTQ, un programme interne de rénovation de certains systèmes des voitures MR-73 afin de les maintenir en service jusqu'en 2036.

Depuis ce temps, le contexte politique et économique a passablement évolué. L'ensemble des partenaires municipaux et gouvernementaux sont au rendez-vous et investissent massivement pour améliorer les transports collectifs. Aujourd'hui la STM, supportée par ses partenaires, investit massivement dans le maintien de ses actifs, soit plus de 10 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, un niveau sans précédent. Après des investissements annuels records réalisés en 2016 (559M\$) et 2017 (909M\$), c'est un milliard de dollars par année qui sera consacré au maintien des actifs pour la prochaine décennie. Ces investissements, combinés aux grands projets que sont le prolongement de la ligne bleue et le SRB Pie-IX, permettront d'améliorer significativement la qualité de l'offre de service.

C'est dans ce nouveau contexte que le gouvernement du Québec a demandé à la STM d'étudier des scénarios pour accélérer le remplacement des MR-73.

Sous réserve de diverses contraintes légales, 2 scénarios ont été considérés par la STM :

- 1) Le remplacement de toutes les voitures MR-73 incluant une option de 15 trains additionnels permettant de soutenir la croissance de l'offre de service sur un horizon de 20 ans et construction d'infrastructures.
- 2) Le remplacement de 17 trains MR-73, selon les contraintes actuelles d'infrastructures.

Le scénario du remplacement complet n'étant pas envisageable à court terme pour des raisons de coûts et de capacité d'accueil, la STM a retenu le scénario de remplacement de 17 trains. Ce dernier procure 4 bénéfices :

- 1) Une amélioration du service pour les clients : trains modernes qui offriront 8 % d'espace supplémentaire pour plus de confort et une meilleure fiabilité. À terme, 90 % des trains qui circuleront sur la ligne Verte seront des Azur.
- 2) Une optimisation des sommes déjà investies dans le maintien des MR-73.
- 3) La protection d'emplois à Montréal : le remplacement complet mettait à risque une centaine d'emplois directement liés aux différents programmes d'entretien des voitures MR-73.
- 4) L'absence de travaux majeurs aux infrastructures afin d'accueillir les trains.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le 6 juin 2018, le projet de loi 186 concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale.

Cette loi vise la modification du contrat conclu le 22 octobre 2010 en vertu de la *loi concernant l'acquisition de voitures pour le métro de Montréal* et approuvé par le gouvernement afin de permettre notamment l'acquisition de voitures de métro additionnelles par la STM et d'exclure toute action en justice relative aux actes accomplis en vertu de celui-ci.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	Date :	3 août 2018
Numéro	R-190	Montant :	RE : 580 659 609 \$

DESCRIPTION

En vertu de cette Loi, la STM et le CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM (CBA) ont négocié un avenant ayant pour objet l'acquisition de dix-sept (17) trains additionnels ainsi que d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé additionnel.

En plus des éléments inclus dans cet avenant, le projet vise l'acquisition d'équipements embarqués (SRLB), la valorisation des voitures MR-73 ainsi que tous les services professionnels, les frais d'opération du Bureau de projets, toutes dépenses afférentes, et ce, taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 581 659 609 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une somme capitalisable de 563 917 454 \$, de frais financiers de 16 742 155 \$ et d'un montant à l'exploitation de 1 000 000 \$.

Dépenses capitalisables	563 917 454 \$
Frais financiers	<u>16 742 155 \$</u>
Total RE	580 659 609 \$
Budget d'exploitation	<u>1 000 000 \$</u>
Coût complet du projet	581 659 609 \$

Admissibilité du projet à une subvention :

Le 18 mai 2018, le MTMDET a confirmé sa participation financière à ce projet. Une contribution de 90 % des dépenses admissibles serait autorisée dans l'éventualité d'une contribution fédérale et sous réserve de l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée nationale.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 1 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 août 2018
Conseil des Ministres	7 août 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Septembre 2018
Autorisation de la subvention	Septembre 2018
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.


193949-1
3 août 2018

RÈGLEMENT R-190

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO ADDITIONNELLES

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la «Société») a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes et qu'à cette fin elle exploite une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus et par métro;

ATTENDU que le 22 octobre 2010, la Société a conclu, en vertu de la *Loi concernant l'acquisition des voitures pour le métro de Montréal* (2010, chapitre 22), un contrat pour l'acquisition de 468 voitures sur pneumatiques pour le métro de Montréal afin de remplacer les voitures de métro MR-63 ayant dépassé la fin de leur vie utile;

ATTENDU qu'un bureau de projet composé de ressources provenant de la Société et d'un regroupement de plusieurs firmes d'ingénieurs externes a été mis en place afin de fournir certains services professionnels nécessaires à ce projet (ci-après le «Bureau de projet»);

ATTENDU que la *Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal* (LQ 2018, c. 16) sanctionnée le 6 juin 2018, prévoit que la Société acquiert auprès du même fournisseur des voitures additionnelles;

ATTENDU que l'acquisition de voitures additionnelles va permettre notamment une amélioration du service aux clients car ces voitures modernes offrent 8 % d'espace supplémentaire, plus de confort et une meilleure fiabilité;

ATTENDU que pour ce faire, il est requis d'acquérir 153 voitures additionnelles sur pneumatiques soit 17 trains (ci-après les «Voitures additionnelles»);

ATTENDU que ces Voitures additionnelles remplaceront en partie les voitures de métro MR-73;

ATTENDU qu'à cet effet, un avenant au contrat de 2010, sera conclu pour l'acquisition des Voitures additionnelles, incluant certaines options techniques, un parc de pièces de rechange, ainsi que pour l'outillage spécialisé requis pour l'entretien du nouveau matériel roulant;

ATTENDU que l'acquisition d'équipements embarqués et du système large bande sera nécessaire;

ATTENDU que le Bureau de projet doit être maintenu afin de rendre les services professionnels nécessaires pour l'acquisition des Voitures additionnelles;

ATTENDU que les honoraires et les frais d'opération du Bureau du projet seront imputés à ce règlement;

ATTENDU que pour réaliser le projet d'acquisition des Voitures additionnelles, plusieurs contrats d'acquisition de biens, de services, de services professionnels et de location seront octroyés ou maintenus par la Société;

ATTENDU que ce projet doit être ajouté à la rubrique « Réseau du métro » du « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE-HUIT MILLIONS SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-190 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **TRENTE (30) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$)** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

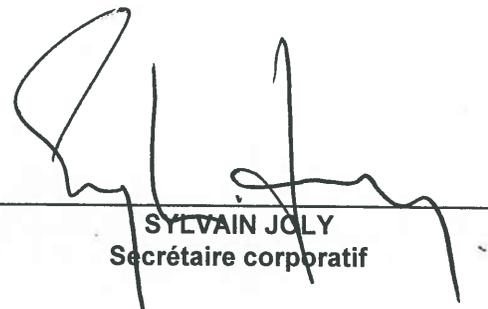
ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE HUIT MILLIONS soixante cinq MILLE neuf cent SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 AOÛT 2018



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2018-129 concernant l'adoption du Règlement R-190 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 8 août 2018

Me **FRÉDÉRIC ROUSSEL**
Secrétaire corporatif adjoint

193949-1
3 août 2018

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-190

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS
SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$) POUR
LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO ADDITIONNELLES**

PROJET	Montant estimé	Total
-Acquisition de 153 voitures additionnelles de métro (soit 17 trains) incluant les options techniques et les provisions pour fluctuations (indexation, devises et tarifs douaniers)	497 105 755 \$	
-Acquisition de pièces de rechange et d'outillage spécialisé	14 000 000 \$	
- Valorisation des voitures MR-73 remplacées	1 500 000 \$	
-Acquisition des équipements embarqués-système radio large bande	1 500 000 \$	
-Frais d'opération du Bureau de projets, services professionnels et dépenses diverses	13 500 000 \$	
SOUS-TOTAL (AVANT TAXES, CONTINGENCES ET FRAIS FINANCIERS)		527 605 755 \$
TAXES NETTES DE RISTOURNE	26 311 699 \$	
CONTINGENCES :	10 000 000 \$	
TOTAL AVANT FRAIS FINANCIERS :		563 917 454 \$
FRAIS FINANCIERS :	16 742 155 \$	
<u>GRAND TOTAL :</u>		<u>580 659 609 \$</u>

* Si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent Règlement dont la dépense est plus élevée

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 3 août 2018
au par conférence téléphonique

CA-2018-129 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-190 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO ADDITIONNELLES ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la «Société») a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes et qu'à cette fin elle exploite une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus et par métro;

ATTENDU que le 22 octobre 2010, la Société a conclu, en vertu de la *Loi concernant l'acquisition des voitures pour le métro de Montréal* (2010, chapitre 22), un contrat pour l'acquisition de 468 voitures sur pneumatiques pour le métro de Montréal afin de remplacer les voitures de métro MR-63 ayant dépassé la fin de leur vie utile;

ATTENDU qu'un bureau de projet composé de ressources provenant de la Société et d'un regroupement de plusieurs firmes d'ingénieurs externes a été mis en place afin de fournir certains services professionnels nécessaires à ce projet (ci-après le «Bureau de projet»);

ATTENDU que la *Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal* (LQ 2018, c. 16) sanctionnée le 6 juin 2018, prévoit que la Société acquiert auprès du même fournisseur des voitures additionnelles;

ATTENDU que l'acquisition de voitures additionnelles va permettre notamment une amélioration du service aux clients car ces voitures modernes offrent 8 % d'espace supplémentaire, plus de confort et une meilleure fiabilité;

ATTENDU que pour ce faire, il est requis d'acquérir 153 voitures additionnelles sur pneumatiques soit 17 trains (ci-après les «Voitures additionnelles»);

ATTENDU que ces Voitures additionnelles remplaceront en partie les voitures de métro MR-73;

ATTENDU qu'à cet effet, un avenant au contrat de 2010, sera conclu pour l'acquisition des Voitures additionnelles, incluant certaines options techniques, un parc de pièces de rechange, ainsi que pour l'outillage spécialisé d'essais requis pour l'entretien du nouveau matériel roulant;

ATTENDU que l'acquisition d'équipements embarqués et du système large bande sera nécessaire;

ATTENDU que le Bureau de projet doit être maintenu afin de rendre les services professionnels nécessaires pour l'acquisition des Voitures additionnelles;

ATTENDU que les honoraires et les frais d'opération du Bureau du projet seront imputés à ce règlement;

ATTENDU que pour réaliser le projet d'acquisition des Voitures additionnelles, plusieurs contrats d'acquisition de biens, de services, de services professionnels et de location seront octroyés ou maintenus par la Société;

ATTENDU que ce projet doit être ajouté à la rubrique « Réseau du métro » du « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE-HUIT MILLIONS SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Acquisition de voitures de métro Azur-17 trains additionnels » sous la rubrique « Réseau du métro » pour un montant total de 581 659 609 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;
- 2° d'adopter le «Règlement R-190 autorisant un emprunt de **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 \$)** pour financer le projet « Acquisition de voitures de métro additionnelles », pour un terme de trente (30) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée;
- 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE-HUIT MILLIONS SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'Assemblée.
Seul le texte corrigé du procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration
à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec CamScanner Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-08-03



Dossier # : 1187839001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division des relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020

Il est recommandé :
d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1187839001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division des relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Ville de Montréal vise à offrir des services de qualité à moindre coût et qui répondent aux besoins de la population. Or, la Ville fait face à plusieurs défis et doit veiller à une gestion optimale de ses coûts. Tout en gérant judicieusement ses dépenses de fonctionnement et d'investissements, et en mettant en place divers chantiers d'optimisation pour accroître sa performance organisationnelle, il devient nécessaire pour la Ville de réduire ses coûts.

Considérant la mission de la Ville et qu'à l'heure actuelle les infrastructures requièrent des investissements majeurs, la Ville doit poursuivre ses opérations et son développement tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Pour ce faire, il apparaît essentiel d'effectuer une gestion plus optimale de la masse salariale.

Cette révision est basée sur les deux objectifs suivants :

- Faire en sorte que l'offre de rémunération globale de la Ville soit juste et équitable par rapport au marché, tout en respectant sa capacité de payer.
- S'assurer que les conditions de travail des employés permettent l'attraction et la rétention de talents ainsi que la mobilisation de ces derniers, ce qui favorisera l'accroissement de la performance organisationnelle.

À ces deux objectifs, vient s'ajouter une prémisse de base :

- Assurer l'harmonisation des conditions de travail entre les différents groupes d'employés de la Ville.

Pour atteindre ces objectifs de rémunération globale et d'accroissement de la performance organisationnelle, les priorités suivantes ont été fixées :

- Augmenter le nombre d'heures réellement travaillées;
- Revoir le partage et les coûts des régimes d'assurance collective (non applicable pour l'accréditation des brigadiers scolaires);
- Accorder des augmentations salariales compatibles avec ces objectifs.

La convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) est expirée depuis le 31 décembre 2015.

Les parties ont procédé à une période de négociation. Plus d'une vingtaine de rencontres ont été planifiées.

Le 13 juin 2017, les parties ont déposé les cahiers de demandes initiales.

Le 18 mai 2018, la Ville de Montréal a entériné une offre de la partie syndicale proposant ainsi l'adoption d'une entente de principe.

Le 29 mai 2018, l'entente de principe a été entérinée à 83 % lors d'une assemblée générale du syndicat des brigadiers scolaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1022 du 18 juin 2014 : Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2015.

DESCRIPTION

Voici une description des principales modifications négociées.

Augmenter le nombre d'heures réellement travaillées

- Diminution du nombre de congés mobiles de 3 jours à 2 jours.
- Paiement des heures de maladie utilisées au cours de l'année de référence à 80 %.
- Paiement du solde d'heures en maladie à 30 % à la fin de la période de référence et lors d'un départ. Cette modification représente 130 % lorsque l'employé ne prend pas de congé.

Introduction d'un comité paritaire consultatif (ad hoc) sur l'étude des questions relatives à l'implantation d'une liste de rappel pour les brigadiers scolaires surnuméraires

- Ce comité aura le mandat d'étudier la faisabilité et la pertinence d'instaurer une liste de rappel pour la gestion des assignations (court et long terme).
- Un rapport final conjoint devra être déposé à la direction du SPVM, au plus tard dans les 6 mois suivant le début des travaux.

Accorder des augmentations salariales compatibles aux objectifs précédemment cités

Voici les taux de salaire pour les brigadiers scolaires jusqu'en 2020 :

- À compter du 15 août 2016 : 16,64 \$ (2,5 % + 0,6 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2017 : 17,14 \$ (2,5 % + 0,5 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2018 : 17,89 \$ (1,5 % + 2,88 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2019 : 18,34 \$ (1,5 % + 1,02 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2020 : 19,00 \$ (1,5 % + 2,04 % pour rattrapage salarial)

Autres dispositions à incidence monétaire

Les modifications suivantes sont également apportées à la convention collective :

· Vêtements :

- Le montant forfaitaire versé au brigadier scolaire permanent est majoré des augmentations économiques (excluant rattrapage)

15 août 2016 2,5 % (352,36 \$)

15 août 2017 2,5 % (361,17 \$)

15 août 2018 1,5 % (366,59 \$)

15 août 2019 1,5 % (372,09 \$)

15 août 2020 1,5 % (377,67 \$)

- Le montant forfaitaire est dorénavant octroyé au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire.

· Compensation pour congés pédagogiques :

- Le montant de l'indemnité annuelle du brigadier scolaire permanent est majoré de façon à correspondre à 15 jours annuellement (équivalent de 7,5 jours auparavant).

- L'indemnité annuelle est dorénavant versée au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire.

· Congés cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires :

- Octroi d'un quantum de 3 jours payables aux brigadiers permanents en cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires (tempête, élections, etc.).

- Le solde non utilisé est payable à 100 % à la fin de l'année scolaire.

· Entrevue annuelle d'évaluation dans les locaux de l'employeur :

- La pratique actuelle veut que l'évaluation de rendement annuelle du brigadier scolaire soit effectuée à la traverse. Dorénavant, l'évaluation se fera dans les locaux de l'employeur et le brigadier scolaire sera rémunéré pour une heure de travail.

· Conditions d'examens médicaux :

- Lors d'un examen médical, la pratique actuelle est de rémunérer le brigadier scolaire pour 2 heures de travail. Dorénavant, la convention collective prévoit que le brigadier scolaire sera payé 3 heures.

· Finalisation de l'actuel régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) afin de favoriser un régime enregistré d'épargne retraite offert à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dispositions monétaires : Coûts

Taux de salaire :

- À compter du 15 août 2016 : 16,64 \$ (2,5 % + 0,6 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2017 : 17,14 \$ (2,5 % + 0,5 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2018 : 17,89 \$ (1,5 % + 2,88 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2019 : 18,34 \$ (1,5 % + 1,02 % pour rattrapage salarial)
- À compter du 15 août 2020 : 19,00 \$ (1,5 % + 2,04 % pour rattrapage salarial)

Pour les années 2016 et 2017, les coûts supplémentaires aux sommes déjà budgétées sont estimés respectivement à 14 850 \$ et 26 450 \$.

Vêtements :

- Montant forfaitaire octroyé au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire : coût estimé à 23 000 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Compensation pour congés pédagogiques :

- Majoration de l'indemnité annuelle du brigadier permanent de façon à correspondre à 15 jours (équivalent de 7,5 jours auparavant) : coût supplémentaire estimé à 300 000 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019;
- Indemnité annuelle dorénavant versée au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire : coût estimé à 38 000 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Congés cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires :

- Octroi d'un quantum de 3 jours payables aux brigadiers permanents en cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires (tempête, élections, etc.) : coût estimé à 119 500 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Entrevue annuelle d'évaluation :

- L'évaluation de rendement se fera dans les locaux de l'employeur et le brigadier scolaire sera rémunéré pour une heure de travail : coût estimé à 12 000 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Conditions d'examens médicaux :

- Lors d'un examen médical, le brigadier scolaire sera payé 3 heures (plutôt que 2 heures) : coût estimé à 2 600 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Finalisation de l'actuel régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) afin de favoriser un régime enregistré d'épargne retraite offert à la Ville de Montréal :

- La Ville de Montréal rembourse au brigadier scolaire les frais reliés au transfert complet des sommes portées à son compte RVER existant vers un régime enregistré d'épargne retraite.
- Coût de transferts estimé à un maximum de 4 700 \$.
- 2018 : il y a 94 cotisants qui pourront faire ce choix (frais de transfert : 50 \$).

Économies

- Diminution du nombre de congés mobiles de 3 jours à 2 jours : économie annuelle de 35 500 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019;
- Paiement des heures de maladie utilisées au cours de l'année de référence à 80 % : économie annuelle de 53 000 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019;
- Paiement du solde d'heures en maladie à 30 % à la fin de la période de référence : économie annuelle de près de 12 500 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019;
- Congés de maladie des brigadiers permanents passant de 40 heures à 32 heures : économie annuelle de 76 000 \$ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Sommairement, on peut estimer budgétairement les impacts annuels ainsi :

Impacts annuels ¹	15 août 2016 au 14 août 2017	15 août 2017 au 14 août 2018	15 août 2018 au 14 août 2019	15 août 2019 au 14 août 2020	15 août 2020 au 14 août 2021
Augmentations économiques et rattrapage salarial	225 000 \$	450 000 \$	785 000 \$	990 000 \$	1 285 000 \$
Vêtements	-	-	23 000 \$	23 500 \$	24 000 \$
Congés – fermeture d'écoles	-	-	119 500 \$	122 500 \$	127 000 \$
Entrevue annuelle – évaluation de rendement	-	-	12 000 \$	12 000 \$	12 500 \$
Conditions examens médicaux	-	-	2 600 \$	2 700 \$	2 800 \$
Frais de transfert RVER	-	-	4 700 \$	-	-
Congés pédagogiques (permanents) : 7,5 jrs de +	-	-	300 000 \$	310 000 \$	320 000 \$
Congés pédagogiques (surnuméraires) : 15 jrs	-	-	38 000 \$	39 000 \$	40 000 \$
Congés mobiles (de 3 jours à 2 jours)	-	-	(35 500 \$)	(36 500 \$)	(37 750 \$)
Heures de maladie utilisées payées à 80 %	-	-	(53 000 \$)	(54 500 \$)	(56 500 \$)
Heures de maladie non utilisées soldées à 30 %	-	-	(12 500 \$)	(12 750 \$)	(13 250 \$)
Congés de maladie – de 40 à 32 heures	-	-	(76 000 \$)	(78 000 \$)	(81 000 \$)
Total des coûts ²	225 000 \$	450 000 \$	1 107 800 \$	1 317 950 \$	1 622 800 \$
Actuellement prévu (selon année budgétaire)	2016	2017	2018	2019	2020

Provisions 2016 (2,5 %)	210 150 \$	210 150 \$	210 150 \$	210 150 \$	210 150 \$
Provisions 2017 (2,5 %)		213 400 \$	213 400 \$	213 400 \$	213 400 \$
Budget 2018 (1,5 %)			135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$
Cadre financier 2019 (1,5 %)				158 300 \$	158 300 \$
Cadre financier 2020 (1,5 %)					160 700 \$
Écart supplémentaire à financer ³	14 850 \$	26 450 \$	549 250 \$	601 100 \$	745 250 \$

¹ Les impacts présentés dans ce tableau sont établis en fonction de l'année scolaire et non de l'année budgétaire. Bien qu'il y ait un « décalage budgétaire », cela n'a aucun impact sur les coûts globaux de l'entente.

² Certains coûts pour les régimes étatiques (13,5 %) devront, si applicables, être ajoutés aux projections soumises.

³ Les écarts 2016 et 2017 seront assumés en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean LACHAPELLE, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LABRÈCHE
Chef de division RT (Sécurité publique)

Tél : 514 868-7651

Télécop. : 514 872-7079

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Stéphane LABRÈCHE
Chef de division RT (Sécurité publique)

Tél : 514 868-7651

Télécop. : 514 872-7079

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail

Tél : 514 872-4655

Approuvé le : 2018-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213

Approuvé le : 2018-07-27

**CONVENTION COLLECTIVE
ENTRE
LA VILLE DE MONTRÉAL
ET
LE SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE
SECTION LOCALE 930**

EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020

Brigadiers scolaires
Brigadiers scolaires

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 JURIDICTION ET BUT DE LA CONVENTION	1
2 RECONNAISSANCE DU SYNDICAT	2
3 FONCTION DE LA DIRECTION	3
4 DÉFINITION DES EXPRESSIONS	4
5 RÉGIME SYNDICAL	6
6 AFFAIRES SYNDICALES	7
7 PROCÉDURE DE GRIEF ET D'ARBITRAGE.....	9
8 HEURES DE TRAVAIL	11
9 INDEMNITÉ ANNUELLE.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
10 TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE	14
11 CONGÉS HEBDOMADAIRES	15
12 JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS.....	16
13 ANCIENNETÉ.....	17
14 TRAVERSES VACANTES	19
15 MUTATION ET DÉMÉNAGEMENT	20
16 ABOLITIONS DE TRAVERSES.....	22
17 RÉEMBAUCHAGES ET EXAMENS MÉDICAUX.....	24
18 PAIE DE VACANCE	25
19 CONGÉS SPÉCIAUX.....	26
20 ACCIDENTS DU TRAVAIL	28
21 CONGÉ DE MATERNITÉ.....	29
22 FRAIS DE DÉPLACEMENT.....	33

23 VÊTEMENTS.....	34
24 LISTE DES EMPLOYÉS	36
25 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET HARCÈLEMENT .	37
26 AFFICHAGE	40
27 RÉGIME DE MALADIE	41
28 MESURES DISCIPLINAIRES	42
29 CONDITIONS RÉGISSANT LES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES	44
30 CONGÉ SANS TRAITEMENT.....	45
31 SALAIRE	46
32 VERSEMENT DU SALAIRE.....	47
33 DURÉE DE LA CONVENTION	48
LETTRE D'INTENTION NO 1	49
LETTRE D'INTENTION NO 2	51
AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DE LA COTISATION SYNDICALE.....	ANNEXE A
DESCRIPTION D'EMPLOI - BRIGADIER SCOLAIRE.....	ANNEXE B

ARTICLE 1

JURIDICTION ET BUT DE LA CONVENTION

- 1.01 La présente convention collective de travail s'applique à tous les salariés couverts par le certificat d'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, émis le 9 octobre 2001, et prenant effet le 1^{er} janvier 2002.
- 1.02 La présente convention a pour but de promouvoir des relations ordonnées et harmonieuses entre la Ville de Montréal (VDM) et ses employés représentés par le Syndicat, d'établir et de maintenir des conditions de travail qui soient justes et équitables pour tous et chacun, et de régler à l'amiable, de la façon ci-après déterminée, les litiges qui peuvent surgir de temps à autre.
- 1.03 Brigadier scolaire signifie tout employé de sexe masculin ou féminin couvert par le certificat d'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930.

L'emploi du masculin est employé uniquement dans le but d'alléger le contenu de la convention collective.

ARTICLE 2

RECONNAISSANCE DU SYNDICAT

- 2.01 La Ville de Montréal reconnaît le Syndicat comme l'agent négociateur unique et exclusif de tous ses employés visés par le certificat d'accréditation émis en conformité avec le Code du travail.

Seul le Syndicat peut par l'entremise de son ou ses représentants dûment autorisés peuvent conclure une entente avec la Ville de Montréal concernant les conditions de travail.

- 2.02 Sauf en cas d'urgence, les personnes exclues de l'unité de négociation ne remplissent aucun emploi régit par la présente convention ou par le certificat d'accréditation.

ARTICLE 3

FONCTION DE LA DIRECTION

- 3.01 Le Syndicat reconnaît qu'il est de la fonction de la Ville de Montréal de gérer, de diriger et d'administrer ses affaires en conformité avec ses obligations.
- 3.02 La Ville de Montréal convient d'exercer ses fonctions en conformité avec les autres stipulations de la présente convention. De plus, à moins d'une stipulation expresse ou contraire de la présente convention, le brigadier scolaire conserve tous les privilèges, avantages et droits acquis dont il jouit actuellement. Cependant, la convention prime pour fins d'interprétation.

ARTICLE 4

DÉFINITION DES EXPRESSIONS

4.01 Aux fins de la présente convention collective de travail, les expressions suivantes ont la signification ci-après indiquée.

a) Brigadier scolaire permanent

Signifie tout employé qui effectue les heures normales de travail et qui occupe un poste d'une façon permanente.

b) Brigadier scolaire surnuméraire

Signifie tout employé qui agit à titre de remplaçant.

c) Poste vacant

Lorsqu'un poste est créé, ou tout poste inoccupé suite à une mutation, une démission ou un renvoi touchant le titulaire permanent.

d) Poste

Signifie l'intersection à laquelle un employé est nommé à titre de brigadier scolaire permanent ou brigadier scolaire à l'essai ou affecté à titre de brigadier scolaire surnuméraire.

e) Ancienneté

Signifie la période depuis la date d'embauche du brigadier scolaire chez l'Employeur.

f) Année scolaire

Signifie la période durant laquelle les écoles sont ouvertes aux enfants dans un but scolaire.

g) Liste de mise à pied

Signifie la liste qui contient les noms de tout employé permanent qui n'a pu être remplacé suite à l'abolition de sa traverse d'écoliers, son déplacement, son déménagement ou une suspension d'activités.

h) Employeur

Signifie la Ville de Montréal.

i) Mois complet

Pour les fins d'application de la convention collective, le mois est considéré complet si l'employé a travaillé un minimum de 10 jours complets durant le mois au calendrier.

j) Période de probation

Un brigadier scolaire embauché est soumis à une période de probation de soixante (60) jours complets travaillés. Le brigadier scolaire en période de probation a droit à tous les avantages de la convention collective; en cas de congédiement, elle ou il n'a pas droit à la procédure de griefs.

ARTICLE 5

RÉGIME SYNDICAL

- 5.01 a) L'Employeur perçoit, en les retenant sur les chèques de paie, les contributions régulières des membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, qui lui en ont confié le mandat. Le mandant peut révoquer ce mandat pourvu qu'il le fasse par un avis écrit adressé au trésorier du Syndicat et à l'Employeur à partir du quatre-vingt-dixième (90e) jour précédant la date d'expiration de la présente convention.
- b) L'employé assujetti à la présente convention doit, comme condition du maintien de son emploi, autoriser l'Employeur, par écrit, sur la formule approuvée à cette fin, à prélever sur son salaire, à compter du premier (1^{er}) mois de son engagement, un montant égal à la cotisation syndicale et à remettre la somme au Syndicat.
- c) Pour les fins d'application du présent article, la Ville de Montréal doit faire signer par l'employé, lors de son engagement, la formule retenue syndicale apparaissant à l'annexe « A » des présentes et en transmettre une copie au secrétariat du Syndicat.
- d) Le Syndicat s'engage à protéger et à indemniser l'Employeur contre toute réclamation qui pourrait être faite par un ou plusieurs employés au sujet de sommes retenues sur leur salaire en vertu de l'alinéa « A » et à dédommager l'Employeur des frais que celui-ci pourrait encourir advenant une telle réclamation.
- e) Lors d'un changement du montant de la cotisation syndicale, le nouveau montant commence à être perçu par l'Employeur un (1) mois après la remise par le Syndicat d'un avis à cet effet accompagné d'une copie de la résolution attestant dudit changement.

ARTICLE 6

AFFAIRES SYNDICALES

6.01 Un maximum de deux représentants autorisés du Syndicat dont la présence est nécessaire peuvent, après avoir obtenu la permission du Directeur du Service de police de la Ville de Montréal ou de son représentant, s'absenter de leur travail pour la période de temps requise, sans perte de traitement, à l'occasion:

- a) des enquêtes de griefs;
- b) de la préparation et de l'audition de griefs devant l'arbitre;
- c) de la négociation de la convention collective;
- d) des enquêtes relatives aux lésions professionnelles et les auditions devant la C.S.S.T.;
- e) pour siéger aux comités prévus à la présente convention.

6.02 CONGRÈS ET AUTRES ACTIVITÉS

La Ville de Montréal accorde un permis d'absence avec salaire pour un maximum de cinquante (50) jours pour les activités syndicales énumérées ci-après et autres activités similaires pour un maximum de quatre (4) représentants autorisés du Syndicat:

- a) Congrès du Syndicat canadien de la fonction publique;
- b) Congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;
- c) Congrès du Congrès du travail du Canada;
- d) Congrès du SCFP-Québec;
- e) Stage d'étude ou colloque;
- f) Autres activités syndicales;

Toute absence au-delà des cinquante (50) jours mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe, est considérée au frais du Syndicat. Le cas échéant, le montant équivalent au nombre de jours non pris en application du présent paragraphe, sera crédité l'année qui suit au remboursement effectué par le Syndicat conformément au paragraphe 6.03 alinéa b) du présent article.

Pour les absences ci-haut mentionnées, le Syndicat doit aviser par écrit l'Employeur au moins trois (3) jours à l'avance. Dans le cas de stage d'étude ou de colloque, l'avis doit contenir les sujets traités à cette occasion.

6.03 Libération syndicale au frais du Syndicat

- a) Un maximum de trois (3) représentants autorisés du Syndicat peuvent, moyennant un préavis écrit d'une semaine à l'Employeur, obtenir une libération syndicale aux frais du Syndicat pour s'occuper des affaires de celui-ci en rapport avec ses membres. Durant une telle absence, leur ancienneté continue à s'accumuler et l'employé conserve son poste et est remplacé par un employé surnuméraire. Advenant que son poste soit aboli, la procédure prévue à l'article 16 s'applique et le poste que l'employé choisit en vertu de l'article 16 est comblé par un employé surnuméraire jusqu'au retour de l'employé. La disposition de mutation et déménagement s'applique, tout comme si l'employé était au travail. Lorsque l'employé décide de mettre fin à la libération syndicale, il doit donner un préavis de retour d'un minimum de trois (3) jours.
- b) Dans le ou les cas visés par l'alinéa a) du présent paragraphe et sur présentation d'un compte, le Syndicat s'engage à rembourser à l'Employeur les sommes suivantes:
- le traitement du brigadier scolaire libéré et toutes primes rattachées à l'emploi;
 - la cotisation de l'Employeur à la Régie des rentes du Québec;
 - le montant déboursé par l'Employeur pour l'assurance-chômage et pour la Commission de la santé et sécurité au travail du Québec;
 - toute autre somme que l'Employeur serait appelé à payer en vertu d'une loi.
- Le présent paragraphe s'applique également à trois (3) représentants autorisés du Syndicat pour participer aux réunions de l'exécutif de ce dernier.
- c) La Présidente du Syndicat est libérée à temps plein et rémunérée par l'Employeur sur une base de 30 heures semaine.

ARTICLE 7

PROCÉDURE DE GRIEF ET D'ARBITRAGE

7.01 C'est le ferme désir des parties de régler équitablement et dans le plus bref délai possible, tout grief ou litige relatif aux traitements et conditions de travail pouvant survenir au cours de la durée des présentes; à cette fin, la procédure suivante s'applique.

7.02 L'employé accompagné d'un membre du comité de griefs du Syndicat peut, avant de soumettre son grief, tenter de régler son problème avec son supérieur immédiat. A défaut d'entente, le brigadier scolaire peut soumettre son grief en la manière ci-après établie.

Les rencontres avec les supérieurs immédiats pourront avoir lieu durant les heures de travail, sans perte de salaire.

7.03 Première étape :

Le grief que le Syndicat juge à propos de formuler est soumis, par écrit, au directeur du service de police ou à son représentant dans les trois (3) mois de la connaissance de l'événement donnant lieu au grief.

Deuxième étape :

La Ville de Montréal doit faire connaître sa position par écrit au Syndicat dans les dix (10) jours qui suivent le dépôt du grief.

Troisième étape :

Si la décision de la Ville de Montréal n'est pas rendue dans les dix (10) jours ou si la décision n'est pas satisfaisante, le grief est soumis à l'arbitrage au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent le dernier délai ci-haut mentionné conformément aux paragraphes 7.09 et suivants.

7.04 L'employé qui présente un grief ne doit pas être importuné par un supérieur du fait de son geste. Aucune personne ne doit inciter un employé à retirer un grief.

7.05 Les parties, d'un commun accord, peuvent par écrit, déroger à la présente procédure quant au délai concerné ou à l'ordre à suivre.

7.06 Le comité de griefs peut, en tout temps, être assisté dans ses démarches par un représentant du Syndicat canadien de la fonction publique.

7.07 Les délais prévus mentionnés au présent article se calculent en jours ouvrables.

- 7.08 Tout grief est soumis à l'arbitre par écrit. Copie de ce document est transmise au Directeur du Service de police ou son représentant ou au Syndicat selon le cas. Aucun grief ne doit être considéré comme nul ou rejeté pour vice de forme ou irrégularité de procédure.
- 7.09 L'Employeur et le Syndicat désignent pour la durée de la présente convention, MM et Mmes Francine Lamy, Joelle l'Heureux, Nathalie Massicotte, Éric Lévesque ainsi que Andrée St-Georges pour agir comme arbitres, conformément à la Loi et aux prescriptions de la présente convention.
- 7.10 Dans l'éventualité où aucun arbitre prévu à la présente convention ne peut entendre le grief, et à défaut d'accord entre les parties sur la nomination d'un autre arbitre, le cas est soumis au ministre.
- 7.11 Compte tenu de ce qui précède, les arbitres fixeront sans délai la date de la première audition. Les auditions auront lieu dans un endroit déterminé par l'arbitre.
- 7.12 a) Les pouvoirs de l'arbitre sont limités à décider des griefs suivant la lettre et l'esprit de la convention. L'arbitre n'a autorité en aucun cas pour ajouter, soustraire, modifier ou amender quoi que ce soit dans cette convention.
- Dans les cas d'avis, mesure disciplinaire et congédiement, la Ville de Montréal accepte le fardeau de la preuve.
- b) Dans le cas d'un grief relatif à une mesure disciplinaire, l'arbitre pourra soit maintenir la décision de la Ville de Montréal, soit la modifier, soit l'annuler. Le cas échéant, l'arbitre pourra également prescrire le remboursement par la Ville de Montréal à l'employé du salaire et des avantages perdus par ce dernier. Tout remboursement ainsi prescrit ne devra jamais dépasser le total du salaire perdu en tenant compte, le cas échéant, de ce que l'employé a effectivement gagné ailleurs dans l'intervalle.
- 7.13 L'arbitre devra communiquer sa décision par écrit aux deux parties dans les soixante (60) jours qui suivent la dernière audition des parties.
- 7.14 La décision de l'arbitre est exécutoire et lie les parties. Ladite décision doit être mise en vigueur dans les trente (30) jours de la réception de la sentence, sous réserve d'une contestation de sa validité devant les tribunaux supérieurs.
- 7.15 Les honoraires de l'arbitre sont payés à parts égales par l'Employeur et le Syndicat.

ARTICLE 8

HEURES DE TRAVAIL

8.01 La semaine normale de travail des employés est d'un minimum de 20 heures et d'un maximum de 30 heures, réparties en 5 journées consécutives, du lundi au vendredi.

L'horaire est fixé par la Ville de Montréal selon les besoins des écoles desservies.

8.02 a) Si les services d'un employé ne sont pas requis, pour tout motif indépendant de la volonté de l'Employeur, l'employé est réputé être en congé sans traitement (ex.: été, congés scolaires, journées pédagogiques, grèves scolaires, élections, tempêtes et intempéries).

b) Le brigadier scolaire permanent a droit annuellement à trois (3) congés payés afin de compenser une perte de traitement causée par la fermeture d'une école pour l'un des motifs suivants :

1. tempêtes et intempéries;
2. jour d'élection;
3. grève;
4. Modification ponctuelle de l'horaire d'une école.

Ces congés peuvent être fractionnés en heures travaillées selon la situation.

Les heures non prises au 30 juin de chaque année sont payable à la deuxième (2^e) paie de l'année scolaire suivante mais au taux en vigueur au 30 juin qui précède.

c) Le brigadier scolaire qui n'a pas été avisé de la fermeture d'une école due à une interruption d'électricité, ou à des mauvaises conditions climatiques, et qui s'est présenté sur sa traverse selon son horaire régulier, reçoit une indemnité équivalant à deux (2) heures de salaire à chaque occasion mais pour un maximum de quatre (4) heures dans une journée.

d) Le service maintient la pratique actuelle visant à rémunérer les employés qui sont requis de se présenter en formation, que ce soit suite à leur embauche ou dans le cadre de la rencontre annuelle en début d'année scolaire.

e) Lorsqu'il y a une rencontre annuelle d'évaluation du rendement, celle-ci s'effectue dans les locaux de l'Employeur. L'Employeur s'efforce de planifier la rencontre durant une journée de travail du brigadier scolaire.

Le brigadier scolaire reçoit à cette occasion une indemnité d'une (1) heure de travail à taux simple afin de compenser le temps de déplacement et la durée de la rencontre d'évaluation.

- 8.03 Durant la période de travail du midi, entre le moment où tous les élèves ont quitté l'école et le moment où ils reviennent, le brigadier scolaire peut se mettre à l'abri d'intempéries (pluie, neige, froid, chaleur). Dans tous les cas, le brigadier scolaire doit s'assurer qu'il est à son poste si un élève se présente à sa traverse durant cette période.

L'employé dont l'horaire fait en sorte qu'en début de journée ou en fin de journée il doit faire 1h30 et plus par période, peut se mettre à l'abri d'intempéries (pluie, neige, froid, chaleur). Dans tous les cas, le brigadier scolaire doit s'assurer qu'il est à son poste si un élève se présente à sa traverse durant cette période.

- 8.04 A chaque début d'année scolaire, ainsi que lors de modifications en cours d'année, l'Employeur confirme, par écrit, l'horaire de travail à chacun des brigadiers scolaires permanents et ce dernier atteste, par sa signature la réception dudit document.

ARTICLE 9

INDEMNITÉ ANNUELLE

9.01 Pour le brigadier scolaire permanent

En début de l'année scolaire, L'Employeur octroie une indemnité annuelle à titre de compensation du nombre de congés pédagogiques planifiés au calendrier scolaire. Pour chacun des congés pédagogiques prévus au calendrier scolaire, l'Employeur verse au brigadier scolaire une portion de l'indemnité annuelle équivalente à une (1) journée régulière de travail d'une durée de quatre (4) heures.

À la fin du calendrier scolaire, l'Employeur verse le solde résiduel de l'indemnité annuelle au brigadier scolaire qui œuvre sur une traverse desservant plus d'une (1) école et qui n'a pu bénéficier du nombre de congés pédagogiques planifiées au calendrier scolaire. Ce paiement forfaitaire est effectué à la deuxième (2^e) paie de l'année scolaire suivante sur un versement distinct.

Un brigadier scolaire ne peut recevoir une indemnité annuelle équivalente à plus de 15 journées régulières de travail d'une durée de quatre (4) heures.

Le brigadier scolaire permanent doit avoir un (1) an de service afin de bénéficier de l'indemnité annuelle.

Pour le brigadier scolaire surnuméraire

L'Employeur verse une indemnité annuelle à titre de compensation pour les congés pédagogiques prévus au calendrier scolaire. Le montant de l'indemnité est calculé au prorata des heures travaillées durant l'année scolaire précédente. Ce paiement forfaitaire est effectué à la deuxième (2^e) paie de l'année scolaire suivante sur un versement distinct.

Un brigadier scolaire ne peut recevoir une indemnité annuelle équivalente à plus de 15 journées régulières d'une durée de quatre (4) heures.

Le brigadier scolaire surnuméraire doit avoir un (1) an de service afin de bénéficier de l'indemnité annuelle.

Le brigadier scolaire permanent qui est en accident de travail est considéré comme étant au travail pour les fins de l'application du présent article.

ARTICLE 10

TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

- 10.01 Le travail exécuté par un employé au-delà de trente (30) heures au cours d'une même semaine est rémunéré au taux du temps et demi.
- 10.02 L'employé qui est requis de travailler les 25 et 26 décembre, et/ou, le 1^{er} janvier est rémunéré à deux cents pour cent (200%) de son taux habituel pour chacune des heures travaillées pendant lesdites journées.

ARTICLE 11

CONGÉS HEBDOMADAIRES

11.01 Les employés ont droit, à deux (2) jours de congé consécutifs soit les samedis et dimanches.

ARTICLE 12

JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS

- 12.01 a) Sont chômés et rémunérés les jours suivants:
- le Vendredi saint;
 - le lundi de Pâques;
 - journée nationale des Patriotes;
 - la fête du Travail;
 - le jour de l'action de grâce
- b) Lors d'un jour férié, l'employé se voit rémunérer l'équivalent d'une (1) journée régulière de travail.
- c) Pour bénéficier des jours fériés prévus à l'alinéa a) l'employé :
- doit justifier soixante (60) jours de service continu;
 - ne pas s'être absenté du travail, sans l'autorisation de l'Employeur ou sans une raison valable, la veille ou le lendemain du jour férié.

12.02 Le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, est le jour de la fête nationale.

L'employeur doit verser au salarié une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du 24 juin, sans tenir compte des heures supplémentaires.

Si la fête de la Saint-Jean-Baptiste est un samedi ou un dimanche, elle est reportée à la journée ouvrable suivante.

12.03 Le brigadier scolaire permanent se voit octroyer 2 jours ~~et demi~~ de congés mobiles.

Ces congés doivent être pris au plus tard le 23 juin. Les congés mobiles peuvent être utilisés dans les cas prévus à l'art. 8.02

Les congés mobiles sont pris après entente entre le brigadier scolaire et son gestionnaire. L'Employeur accorde le congé mobile s'il est en mesure de remplacer l'employé par un surnuméraire. Ces congés sont accordés par ancienneté.

ARTICLE 13

ANCIENNETÉ

13.01 Acquisition du droit d'ancienneté

L'ancienneté s'acquiert dès qu'un brigadier scolaire a terminé sa période de probation. Dans ce cas, sa date d'ancienneté est rétroactive au premier jour de son embauche à titre de brigadier scolaire.

13.02 Maintien de l'ancienneté

Les raisons d'absences suivantes n'interrompent d'aucune manière l'accumulation et le maintien de l'ancienneté de l'employé.

- a) absences avec ou sans traitement causées par maladie ou accident;
- b) autres absences ou congés avec ou sans traitement autorisés par la convention collective ou convenus entre les parties, selon le cas;

Toutefois, dans le cas d'un congé sans traitement octroyé en vertu de l'article 30 l'ancienneté cesse de s'accumuler à compter de la 1^{ère} journée d'absence.

- c) absences pour activités syndicales et professionnelles, certifiées par le Syndicat.

13.03 Perte du droit d'ancienneté et d'emploi

L'employé perd son droit d'ancienneté ou son emploi selon le cas pour l'une ou l'autre des raisons suivantes:

- a) s'il néglige de se rapporter au travail dans les soixante-douze (72) heures qui suivent une convocation à cet effet, à moins d'une raison très sérieuse avec preuves à l'appui. Dans les cas d'une convocation d'un employé dont le nom est inscrit sur la liste des mises à pied le délai pour se rapporter au travail est porté à dix (10) jours suivants la date de convocation.
- b) s'il est congédié pour cause et n'est pas réinstallé par la suite dans ses fonctions;
- c) s'il quitte volontairement son emploi;
- d) s'il demeure mis à pied durant l'équivalent de plus de deux (2) années scolaires complètes consécutives.

- e) pour le brigadier surnuméraire n'ayant offert aucune prestation de travail durant l'équivalent de plus de deux (2) années scolaires complètes consécutives.
- 13.04
- a) Au début de l'année scolaire l'Employeur informe par écrit chaque employé de sa date d'ancienneté et de service. Le Syndicat en est également informé.
 - b) Tout changement de date d'ancienneté inscrit par la suite doit être communiqué par écrit à l'employé concerné et au Syndicat.
 - c) L'employé qui temporairement, pour une période inférieure à vingt quatre (24) mois, n'est pas couvert par la présente unité de négociation sans quitter le service de l'Employeur, continue d'accumuler de l'ancienneté dans cette présente unité.
- 13.05 Dans les cas d'égalité au niveau de l'ancienneté, l'Employeur procédera par ordre alphabétique de A à Z les années paires, et de Z à A les années impaires.

ARTICLE 14

TRAVERSES VACANTES

- 14.01 Toute traverse vacante de façon permanente, ou nouvellement créée est accordée selon les étapes suivantes:
1. aux employés mis à pied suite à l'abolition de leur traverse, à la suspension d'activités ou leur déplacement;
 2. suite à la procédure de déménagement prévue au paragraphe 15.02;
 3. suite à l'application du paragraphe 15.01;
 4. aux employés surnuméraires.
- 14.02 Sous réserve du paragraphe 15.03 toute traverse vacante doit être comblée dans les 60 jours de la vacance sauf si l'Employeur décide d'abolir la traverse ou d'y suspendre les activités. Le Syndicat doit être informé de la décision de l'Employeur à cet effet dans les 60 jours de la vacance, sauf si cela vient à l'encontre de l'application de l'article 15.03.
- 14.03 Nonobstant les dispositions du présent article, les parties peuvent s'entendre afin de déplacer administrativement un brigadier scolaire.
- 14.04 Toute traverse temporaire est accordée selon les étapes suivantes:
1. aux employés mis à pied suite à l'abolition de leur traverse, à la suspension d'activités ou leur déplacement;
 2. aux employés surnuméraires.

ARTICLE 15

MUTATION ET DÉMÉNAGEMENT

- 15.01 a) Deux (2) fois par année scolaire, entre le 1^{er} et 15 des mois de mars et d'octobre, un avis est remis à chaque employé, avec son chèque de paie, l'invitant à compléter, s'il le désire, une demande de mutation.

Copie de cet avis est remise au Syndicat.

- b) L'employé qui désire être muté doit faire parvenir à l'Employeur, avant le 31 des mois de mars et d'octobre le formulaire par courrier recommandé, télécopieur ou courriel et une lettre en y indiquant la date, son nom et prénom, son numéro de paie et un maximum de huit (8) choix de postes de quartier exprimés par ordre de préférence.

Dans l'éventualité où l'employé indique spécifiquement une traverse, la demande de mutation est acheminée au Syndicat qui doit la retourner à l'Employeur dans les cinq (5) jours ouvrables suivants, dûment signée. Tout retard prolonge d'autant le délai prévu à l'alinéa d).

- c) Toute demande de mutation non transmise par courrier recommandé télécopieur ou courriel et formulée hors délai est rejetée.
- d) Sous réserve de l'alinéa b), la liste des postulants est dressée par ancienneté et copie est transmise au Syndicat avant l'expiration de la deuxième semaine qui suit la fin de chaque période d'affichage prévue à l'alinéa b).
- e) Une demande de mutation demeure valide pour 2 ans ou jusqu'au moment où l'employé accepte une offre de mutation.
- f) Les offres de mutation se font par appel téléphonique enregistré au numéro de téléphone connu de l'employé, en tenant compte des listes établies conformément au paragraphe 24.01.
- g) L'employé peut en tout temps retirer sa demande de mutation ou faire rayer un de ses choix en adressant, par courrier recommandé, télécopieur ou courriel, une lettre à l'Employeur.

15.02 Déménagements

- a) L'employé, qui désire être muté suite à son déménagement dans un autre poste de quartier, doit faire parvenir par courrier recommandé ou courriel à l'Employeur une preuve (ex: copie de bail ou autre) dudit déménagement et

une lettre en y indiquant la date, son nom et prénom, son numéro de paie et un maximum de huit (8) choix de postes de quartier désirés.

Dans l'éventualité où l'employé indique spécifiquement une traverse, la demande de mutation est acheminée au Syndicat qui doit la retourner à l'Employeur dans les cinq (5) jours ouvrables suivants, dûment signée.

Il indique également si à compter de la date de son déménagement, il désire continuer ou cesser de travailler à sa traverse actuelle. S'il cesse de travailler, son nom est porté sur la liste des mises à pied.

- b) La liste des postulants est dressée par ancienneté et copie est transmise au Syndicat.
- c) Une demande de mutation demeure valide pour 2 ans ou jusqu'au moment où l'employé accepte une offre de mutation.
- d) Les offres de mutation se font par appel téléphonique enregistré au numéro de téléphone connu de l'employé, en tenant compte des listes établies conformément au paragraphe 24.01.

15.03 L'embauche en vue de permanence se fait 2 fois par année immédiatement après les mutations, soit du 15 novembre au 15 décembre et du 15 avril au 15 mai.

ARTICLE 16

ABOLITIONS DE TRAVERSES

- 16.01 Dès que les services d'un employé ne sont plus requis, dû à l'abolition d'une traverse ou d'une suspension d'activités, l'Employeur donne un avis de cinq (5) jours ouvrables à l'employé.
- 16.02 a) L'employé doit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'avis reçu, faire parvenir à L'Employeur selon la procédure établie, une lettre informant de ses intentions de:
- demander une traverse vacante ou :
 - se prévaloir du droit de déplacer un employé qui a moins d'ancienneté, en désignant, par ordre de préférence trois (3) traverses ou :
 - porter son nom sur la liste des mises à pied.
- b) A l'expiration du délai prévu à l'alinéa a), ou dès réception de la lettre de l'employé, l'Employeur dispose d'un maximum de trois (3) jours ouvrables, pour effectuer le déplacement de l'employé. Si cette période de trois (3) jours devient additionnelle au délai prévu à l'alinéa a), dû à la date de réponse de l'employé, ce dernier est alors considéré en congé sans traitement.
- c) L'employé désigné par l'abolition ou la suspension d'activités voit automatiquement son nom inscrit sur la liste des mises à pied s'il ne se conforme pas aux dispositions de l'alinéa a).
- 16.03 a) L'employé déplacé, conformément au paragraphe 16.02 est considéré en congé sans traitement et doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'avis reçu, faire parvenir à L'Employeur selon la procédure établie, une lettre informant de ses intentions de:
- demander une traverse vacante ou :
 - se prévaloir du droit de déplacer un employé qui a moins d'ancienneté, en désignant, par ordre de préférence, trois (3) traverses ou :
 - porter son nom sur la liste des mises à pied.
- b) A l'expiration du délai prévu à l'alinéa a), ou dès réception de la lettre de l'employé, l'Employeur dispose d'un maximum de trois (3) jours ouvrables, pour effectuer le déplacement de l'employé. Si cette période de trois (3) jours

devient additionnelle au délai prévu à l'alinéa a), dû à la date de réponse de l'employé, ce dernier est alors considéré en congé sans traitement.

- c) L'employé déplacé voit automatiquement son nom inscrit sur la liste des mises à pied s'il ne se conforme pas aux dispositions de l'alinéa a).

Nonobstant les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 16.03 de la convention collective, les parties conviennent que pour la durée de la présente et jusqu'à son renouvellement, tout employé déplacé en vertu de ce paragraphe aura droit à son tour de déplacer un autre employé possédant moins d'ancienneté en autant qu'il se soit conformé aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 16.03.

ARTICLE 17

RÉEMBAUCHAGES ET EXAMENS MÉDICAUX

- 17.01 Dans le cas de réembauchage ou rappel au début d'une année scolaire, l'ancien employé est réassigné à la traverse qu'il occupait à la fin de l'année scolaire précédente, en autant qu'il possède toujours les qualités physiques requises pour satisfaire aux exigences normales du poste.
- 17.02 Dans le cas d'un congédiement ou de non-réembauchage pour raison médicale, l'Employeur en avise aussitôt par écrit l'employé et le Syndicat et leur fournit ses motifs.
- 17.03 L'Employeur peut, en tout temps, exiger qu'un employé subisse un examen médical devant ses médecins.
- L'employé reçoit une indemnité équivalente à trois (3) heures de salaire dans le cas où ce dernier est convoqué en dehors de ses heures régulières de travail.
- 17.04 Sur demande, l'Employeur achemine à l'employé concerné une copie détaillée des résultats de l'examen médical.

ARTICLE 18

PAIE DE VACANCE

18.01 À sa date anniversaire d'embauche:

- a) l'employé qui justifie moins de deux (2) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à quatre pour cent (4%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire;
- b) l'employé qui justifie deux (2) ans et moins de cinq (5) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à six pour cent (6%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.
- c) l'employé qui justifie cinq (5) ans et moins de quinze (15) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à huit pour cent (8%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.
- d) l'employé qui justifie quinze (15) ans et moins de vingt (20) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à dix pour cent (10%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.
- e) l'employé qui justifie vingt (20) ans ou plus d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à douze pour cent (12%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.

18.02 Les paies de vacances relatives à chaque période de paie sont versées en même temps que le salaire.

18.03 Sur demande du brigadier scolaire permanent, la Ville de Montréal accepte, en autant que l'employé puisse être remplacé par un brigadier scolaire surnuméraire, d'accorder jusqu'à quatre (4) semaines de vacances sans traitement par année scolaire dont cinq (5) de ces journées peuvent être prises de façon discontinues. Il est entendu qu'un brigadier scolaire ne peut obtenir plus de semaines de vacances que le barème suivant :

- moins de deux (2) ans d'ancienneté : 2 semaines
- deux (2) ans et moins de cinq (5) ans d'ancienneté : 3 semaines
- cinq (5) ans et plus d'ancienneté : 4 semaines

ARTICLE 19

CONGÉS SPÉCIAUX

19.01 L'employé qui répond aux critères d'admissibilité prévus au paragraphe 19.04 peut bénéficier des permissions d'absence suivantes:

- a) à l'occasion du décès du conjoint, d'un enfant, d'un petit-enfant : trois (3) jours sans perte de traitement et deux (2) jours sans traitement.
- b) à l'occasion du décès du père, de la mère, d'un frère ou d'une soeur: deux (2) jours sans perte de traitement et deux (2) jours sans traitement.
- c) à l'occasion du décès du grand-père ou de la grand-mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un gendre, d'une bru, d'un beau-frère, d'une belle-sœur: une (1) journée sans perte de traitement et une (1) journée sans traitement.
- d) à l'occasion du décès d'un oncle ou d'une tante : une (1) journée sans traitement;

L'employé peut prendre l'une des journées prévues aux alinéas précédents pour la cérémonie de mise en terre ou pour l'incinération. Si la cérémonie de mise en terre ou l'incinération a lieu à plus de 80km du territoire de la Ville de Montréal, l'employé a droit à une (1) journée de plus sans traitement.

Les heures ouvrables d'absence motivée sont déduites des heures accumulées au crédit de l'employé en vertu de l'article 27 ou sont sans traitement si le crédit d'heures de l'employé est épuisé.

19.02 L'employé peut s'absenter du travail pendant deux (2) jours, sans perte de traitement, à l'occasion de son mariage.

Ces absences peuvent être prises à compter de la veille du mariage et jusqu'au jour ouvrable suivant inclusivement.

19.03 L'employé peut obtenir une (1) journée de congé sans traitement à l'occasion du mariage de l'un de ses enfants, et deux (2) jours de congé sans traitement à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

19.04 L'employé a droit à un congé social s'il doit travailler la journée où survient l'un ou l'autre des événements dont il est fait mention aux paragraphes 19.01, 19.02 et 19.03.

- 19.05 Le brigadier scolaire requis de se présenter à la cour à titre de témoin suite à un événement survenu dans le cadre de son travail est libéré sans perte de traitement la journée coïncidant avec sa convocation. Dans le cas où sa présence à la cour dans une journée est requise pour plus de quatre heures, les heures ou parties d'heures faites en excédent sont rémunérées au taux horaire prévu à l'article 31.
- 19.06 L'employé appelé comme juré ou candidat juré, reçoit son salaire et tous les avantages, tout comme s'il était au travail. Toutefois l'employé devra rembourser les sommes données par la cour, jusqu'à concurrence de son salaire.
- 19.07 L'employé qui est appelé par l'Employeur pour souligner ses années de service ou par un gouvernement pour souligner un acte survenu dans le cadre de son travail, est libéré sans perte de traitement pour l'équivalent de sa journée régulière de travail.

ARTICLE 20

ACCIDENTS DU TRAVAIL

20.01 L'employé est assujéti aux dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Ce comité, formé de trois représentants du Syndicat et de trois représentants de l'Employeur, aura entre autres mandats celui d'analyser la relation entre le travail accompli par les brigadiers scolaires et les problèmes musculo-squelettiques qu'ils peuvent rencontrer.

Chacune des parties peut s'adjoindre à ses frais les ressources externes qu'elle juge appropriées.

20.02 Le Comité conjoint prévu à ladite Loi sera formé en tenant compte de l'unité d'accréditation plutôt que par établissements.

20.03 Dans tous les cas d'accident de travail, l'Employeur fait parvenir au Syndicat copie de la réclamation et/ou de l'avis de la CNSST.

ARTICLE 21

CONGÉ DE MATERNITÉ ET CONGÉ PARENTAL

- 21.01 Sous réserve des paragraphes 21.11 et 21.12, l'employée enceinte a droit à un congé de maternité sans traitement de vingt (20) semaines. Elle doit aviser l'Employeur dix (10) jours ouvrables avant la date de son départ en présentant un certificat médical de son médecin traitant, indiquant la date prévue de la naissance.
- 21.02 Le préavis peut être de moins de dix (10) jours ouvrables si le certificat médical atteste du besoin de l'employée de cesser le travail dans un délai moindre. En cas d'interruption de grossesse, ou en cas d'urgence découlant de l'état de grossesse et entraînant l'arrêt de travail, l'employée doit, aussitôt que possible, donner à l'Employeur un avis accompagné d'un certificat médical attestant de l'événement ou de l'urgence.
- 21.03 Si l'employée ne présente pas l'avis prévu au paragraphe 21.01, elle peut néanmoins partir en tout temps durant la période de six (6) semaines précédant la date prévue de la naissance et bénéficier du congé de maternité.
- 21.04 La répartition des semaines de congé avant et après la naissance est à la discrétion de l'employée concernée, à l'intérieur des limites suivantes:
- L'employée peut quitter son travail en tout temps à compter de la seizième semaine avant la date prévue de la naissance. Toutefois, à partir de la sixième semaine précédant ladite date, l'Employeur peut exiger par écrit de l'employée enceinte encore au travail un certificat médical établissant qu'elle est en mesure de travailler; à défaut pour cette dernière de fournir à l'Employeur ledit certificat dans les huit (8) jours, l'Employeur peut l'obliger à se prévaloir aussitôt de son congé de maternité en lui faisant parvenir un avis écrit et motivé à cet effet;
 - La date de retour au travail est déterminée selon la date à laquelle l'employée a quitté son travail, en autant que la durée du congé ne soit pas inférieure ni supérieure à vingt (20) semaines. Si l'employée veut reprendre son travail dans les deux (2) semaines suivant la naissance, elle doit produire un certificat médical attestant que la reprise de l'emploi, à ce moment, ne met pas sa santé en danger. L'Employeur se réserve le droit de vérifier l'état de santé de l'employée;
- Si la naissance a lieu après la date prévue, l'employée a droit à au moins deux semaines de congé de maternité après l'accouchement.
- 21.05 Lorsqu'il y a danger d'interruption de grossesse ou un danger pour la santé de la mère ou de l'enfant à naître, occasionné par la grossesse et exigeant un arrêt de travail, l'employée a droit à un congé de maternité spécial, sans traitement, de la durée indiquée au certificat médical qui atteste du danger existant et qui indique la date prévue de l'accouchement.

Le cas échéant, ce congé est réputé être le congé de maternité prévu à l'article 21.01 à compter du début de la quatrième semaine précédant la date prévue de l'accouchement.

- 21.06 L'employée qui fait parvenir avant la date d'expiration de son congé de maternité à l'Employeur un avis, accompagné d'un certificat médical attestant que son état de santé ou celui de son enfant l'exige, a droit à une prolongation du congé de maternité de la durée indiquée au certificat médical.
- 21.07 À son retour au travail après le congé de maternité ou le congé sans traitement prévu au paragraphe 21.09, l'Employeur doit réintégrer l'employée dans le poste qu'elle occupait au moment de son départ ou dans un poste qu'elle aurait obtenu durant son congé.
- 21.08 Sauf dans les cas prévus aux paragraphes 21.11 et 21.12, l'Employeur fait parvenir à l'employée, dans le cours de la quatrième (4^e) semaine précédant l'expiration du congé de maternité, un avis indiquant la date prévue de l'expiration du congé de maternité et l'obligation pour l'employée de donner le préavis prévu ci-après.
- L'employée doit donner, par écrit, à l'Employeur un préavis d'au moins deux (2) semaines de la date de son retour au travail. A défaut de préavis, l'Employeur, s'il a fait parvenir l'avis prévu à l'alinéa précédent, ou s'il n'y était pas tenu, n'est pas tenu de reprendre l'employée avant deux (2) semaines de la date où elle se présente au travail.
- 21.09 Pour raisons de santé ou pour d'autres raisons reliées à la maternité, l'employée a droit de faire suivre le congé de maternité prévu aux paragraphes précédent par un congé sans traitement pouvant aller jusqu'à deux (2) ans à compter du début du congé de maternité. Dans ce cas, elle doit aviser l'Employeur de sa décision de se prévaloir de ce privilège un (1) mois avant l'expiration de son congé de maternité prévu aux paragraphes 21.01.
- 21.10 Lorsque l'employée est apte à reprendre le travail, elle doit, au plus tard un (1) mois avant la fin du congé sans traitement prévu au paragraphe 21.09, en informer, par écrit, le Directeur du Service de police ou son représentant.
- 21.11 Lorsque survient une interruption de grossesse avant le début de la vingtième (20^e) semaine précédant la date prévue de l'accouchement, l'employée a droit à un congé de maternité spécial, sans traitement, n'excédant pas trois (3) semaines.
- 21.12 Si l'interruption de grossesse survient à compter de la vingtième (20^e) semaine de grossesse, l'employée a droit à un congé de maternité sans traitement d'une durée maximale de 18 semaines continues à compter de la semaine de l'évènement.
- 21.13 A la fin de son congé de maternité, l'employée, sur présentation de la preuve des prestations d'assurance emploi reçues pendant sa maternité, recevra un montant

forfaitaire correspondant au nombre de semaines sans prestations (excluant toute pénalité), jusqu'à un maximum équivalant à cinq (5) semaines de prestations.

- 21.14 Durant cette période de vingt (20) semaines, l'employée ne pourra recevoir un revenu supérieur à son traitement net.
- 21.15 L'employée qui donne naissance à un enfant, l'employé dont la conjointe donne naissance à un enfant et l'employé qui adopte un enfant mineur, ont droit à un congé parental sans traitement, d'au plus 52 semaines continues.

Le présent article ne s'applique pas à l'employé qui adopte l'enfant de son conjoint.

- 21.16 Le congé parental peut débuter au plus tôt la semaine de la naissance du nouveau-né ou, dans le cas d'une adoption, la semaine où l'enfant est confié à l'employé dans le cadre d'une procédure d'adoption ou la semaine où l'employé quitte son travail afin de se rendre à l'extérieur du Québec pour que l'enfant lui soit confié. Il se termine au plus tard 70 semaines après la naissance ou, dans le cas d'une adoption, 70 semaines après que l'enfant lui a été confié.
- 21.17 Le congé parental peut être pris après un avis d'au moins trois semaines à l'Employeur, indiquant la date du début du congé et celle du retour au travail. Ce délai peut toutefois être moindre si la présence de l'employé est requise auprès de l'enfant nouveau-né ou nouvellement adopté ou, le cas échéant, auprès de la mère en raison de leur état de santé.
- 21.18 Pendant les congés prévus au présent article, l'employé continue d'accumuler de l'ancienneté.
- 21.19 L'employé a droit à un congé de paternité, sans salaire, de cinq (5) semaines continues à l'occasion de la naissance de son enfant.

Le congé de paternité peut débuter au plus tôt la semaine de la naissance de l'enfant et se terminer au plus tard cinquante-deux (52) semaines après. L'employé doit avertir son employeur par écrit au moins trois (3) semaines avant le début de son congé en indiquant la date prévue du début du congé et celle du retour au travail. Ce délai peut toutefois être moindre si la naissance de l'enfant survient avant la date prévue de celle-ci.

- 21.20 Un employé peut s'absenter du travail, sans salaire, pendant dix (10) journées par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou en raison de l'état de santé du conjoint, de son père, de sa mère, de la conjointe de son père ou du conjoint de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.

Ce congé peut être fractionné en journées ou en demi-journée. L'employé doit aviser la Ville de son absence le plus tôt possible et prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour limiter la prise et la durée du congé.

21.21 Un employé qui justifie de trois (3) mois de service continu peut s'absenter du travail, sans salaire, pendant une période d'au plus douze (12) semaines sur une période de douze (12) mois lorsque sa présence est requise auprès de son enfant, de son conjoint, de l'enfant de son conjoint, de son père, de sa mère, du conjoint de son père ou de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents en raison d'une grave maladie ou d'un grave accident.

L'employé doit aviser la Ville le plus tôt possible de son absence et, sur demande de celui-ci, fournir un document la justifiant.

Toutefois, si un enfant mineur du salarié est atteint d'une maladie grave, potentiellement mortelle, attestée par un certificat médical, l'employé a droit à une prolongation de son absence, laquelle se termine au plus tard cent quatre (104) semaines après le début de celle-ci.

ARTICLE 22

FRAIS DE DÉPLACEMENT

22.01 Pour les fins de déplacement d'une traverse à une autre au cours d'une même journée, l'Employeur utilise en priorité un brigadier scolaire surnuméraire disponible, et à défaut de brigadiers scolaires surnuméraires disponibles, l'employeur a recours, généralement, à un employé dont la traverse n'est pas prioritaire et qui est le plus rapproché de la traverse visée.

Lorsque le brigadier scolaire permanent est requis de se déplacer d'une traverse à une autre au cours d'une même journée de travail, il a droit de recevoir, comme compensation, en plus d'une somme équivalant au coût des billets d'autobus qu'il doit utiliser à l'occasion de ce déplacement, une indemnité équivalant à trois (3) heures de salaire.

Si le déplacement se poursuit pour plus d'une journée, le brigadier scolaire reçoit une indemnité équivalente à deux (2) heures de salaire en autant que le déplacement ne le rapproche pas de son domicile.

ARTICLE 23

VÊTEMENTS

- 23.01 L'Employeur fournit à chaque employé des vêtements appropriés, soit une veste de sécurité phosphorescente, un imperméable correspondant aux normes de sécurité routière, des bottes en caoutchouc comme protection lors des intempéries.

L'Employeur doit tenir compte de la taille de chaque employé en regard des vêtements ci-haut décrits.

Ces vêtements sont remplacés, au besoin, sur présentation de la pièce usée par l'employé.

Ces articles demeurent la propriété de l'Employeur et, à la fin de chaque année scolaire ou lorsqu'il quitte son emploi, l'employé doit les remettre à l'Employeur, en bon état.

- 23.02 Les parties conviennent dans les trente (30) jours ouvrables de la signature de la convention collective, de créer un comité conjoint désigné sous le nom de "Comité conjoint sur les vêtements", qui sera composé d'un maximum de trois (3) représentants de l'Employeur et de trois (3) représentants du Syndicat. La recommandation à l'Employeur, quant au choix des articles, se fait après entente entre les parties.

Au fur et à mesure du remplacement de l'imperméable et de la veste de sécurité, l'identification du vêtement sera changée pour « Ville de Montréal ».

- 23.03 L'Employeur verse aux brigadiers scolaires permanents un montant forfaitaire afin de rembourser des frais encourus pour s'acheter les vêtements ou les accessoires appropriés.

A compter de l'année scolaire 2016-2017, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent cinquante-deux dollars et trente-six (352.36 \$)

À compter de l'année scolaire 2017-2018, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante et un dollars et dix-sept (361.17\$)

À compter de l'année scolaire 2018-2019, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante six dollars et cinquante-neuf (366.59\$)

À compter de l'année scolaire 2019-2020, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante-douze dollars et neuf (372.09\$)

À compter de l'année scolaire 2020-2021, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante dix sept dollars et soixante-sept (377,67\$)

Le cas échéant, les pièces justificatives doivent être remises à l'Employeur au plus tard dans la première semaine complète de l'année scolaire.

Ce montant est payable vers le 15 octobre de chaque année sur un chèque distinct.

- 23.04 L'Employeur verse au brigadier scolaire surnuméraire une indemnité annuelle à titre de compensation pour l'achat de vêtements ou d'accessoires. Le montant attribué est calculé au prorata des heures travaillées effectuées l'année scolaire précédente. Le brigadier scolaire surnuméraire doit avoir complété une (1) année de service afin de bénéficier de l'indemnité annuelle.

Le cas échéant, les pièces justificatives doivent être remises à l'employeur au plus tard dans la première semaine complète de l'année scolaire.

Ce montant est payable vers le 15 octobre de chaque année sur un chèque distinct.

- 23.05 Le Service maintient la pratique actuelle visant à fournir aux employés des semelles antidérapantes, un sifflet et un blouson demi-saison. Ce vêtement et ces accessoires sont remplacés, au besoin, sur présentation de la pièce usée par l'employé.

ARTICLE 24

LISTE DES EMPLOYÉS

24.01 L'Employeur transmet au Syndicat vers le 15 septembre, le 15 janvier et le 15 mai les listes suivantes:

- la liste des employés permanents par poste de quartier et par ordre alphabétique incluant la date de naissance;
- la liste d'ancienneté.

Toutes les listes mentionnées ci-haut devront indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de chaque employé.

24.02 L'Employeur transmet au Syndicat, au début de chaque mois:

- la liste des employés qui ont quitté son service et la liste des employés dernièrement embauchés;
- la liste de la répartition des traverses entre les employés par poste de quartier.

24.03 L'Employeur transmet au Syndicat, à chaque semaine :

- la liste des employés qui ont quitté son service et la liste des employés dernièrement embauchés;
- la liste des employés mutés;
- les changements d'adresse.

ARTICLE 25

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET HARCÈLEMENT

25.01 Ni la Ville de Montréal, ni ses représentants, ni le Syndicat, ni les employés, ne doivent faire de distinction à l'égard de quelque employé que ce soit, en raison de sa race, de son sexe, de sa nationalité, de sa langue, de ses handicaps physiques, de ses convictions religieuses ou politiques, ou des ses activités syndicales.

25.02 Programme d'aide aux employés

L'Employeur et le Syndicat reconnaissent l'existence, chez certains employés, de problèmes personnels qui risquent de nuire à leur qualité de vie, à leur rendement au travail ainsi qu'à la qualité et disponibilité des services offerts par la Ville de Montréal. Les deux parties reconnaissent aussi que l'alcoolisme et les autres toxicomanies sont des maladies et que l'employé atteint est responsable de recourir aux soins que requiert son état. En conséquence, les parties considèrent que des actions doivent être prises pour venir en aide aux personnes concernées.

A) Considérant que l'Employeur offre des services professionnels de consultation et, le Syndicat un service de délégués sociaux, lesquels peuvent devenir complémentaires en matière d'aide aux employés, les deux parties s'entendent pour collaborer à la mise sur pied et au bon fonctionnement d'un programme conjoint d'aide aux employés. Ce programme a pour objectif d'offrir des services d'aide aux employés aux prises avec des problèmes personnels qui risquent de nuire à leur qualité de vie ou leur rendement au travail. Ce programme privilégie la prise en charge de l'employé en difficulté par lui-même et respecte les principes de participation volontaire, de confidentialité, d'anonymat et garantit à l'employé qu'il ne peut faire l'objet d'aucune mesure, du seul fait de participer à un tel programme. Les actions prises par l'Employeur dans le cadre du programme d'aide ne doivent pas être interprétées comme une renonciation à son droit d'invoquer des mesures en cas de mauvaise conduite ou de rendement insuffisant.

Les deux parties s'entendent pour sensibiliser les employés et les gestionnaires à l'existence du programme d'aide, des services qui y sont offerts ainsi qu'à favoriser une meilleure compréhension des problèmes de réadaptation.

B) Comité conjoint

Les deux parties s'entendent pour former, dans les trente (30) jours de la signature de la convention, un comité conjoint composé de deux représentants patronaux et de deux représentants syndicaux. Le psychologue-conseil agit au comité comme personne-ressource.

Ce comité aura comme fonctions:

- a) de s'assurer du respect des principes de volontariat, de confidentialité et d'anonymat;
- b) d'assurer la complémentarité des services offerts;
- c) d'identifier les problèmes de fonctionnement du programme, de trouver des solutions et de voir à leur application;
- d) d'échanger sur des problématiques particulières et de proposer des orientations;
- e) de participer à l'élaboration des activités de prévention et de réadaptation;
- f) de participer à l'élaboration des activités de formation et d'information;
- g) de coordonner l'évaluation du programme conjoint et de participer aux activités d'évaluation;
- h) de participer à l'identification et à l'évaluation des organismes et autres ressources qui peuvent être utilisés par le programme.

- C) Il est entendu qu'aucun dossier individuel ne sera discuté à ce comité. Le comité conjoint se fixera quatre (4) rencontres par année et pourra tenir d'autres rencontres, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Les représentants du Syndicat siègent sans perte de traitement lors de ces réunions ou lorsqu'ils effectuent tout mandat qui leur est confié par le comité. Les décisions prises à ce comité sont conjointes. La Division des ressources humaines assurera la gestion des dépenses requises et autorisées à son budget, aux fins du programme d'aide aux employés.

Les services du psychologue-conseil ne seront utilisés par les parties qu'aux fins du programme d'aide.

25.03 Harcèlement

Définition

Le harcèlement est une conduite qui se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes, de nature à porter atteinte à la dignité, ou à l'intégrité physique ou psychologique de la personne, ou de nature à entraîner pour elle des conditions de travail défavorables ou une perte d'emploi.

Ces démarches, isolées ou répétées, ne sont pas désirées par la personne victime, ni consenties de sa part.

Principes d'action

Les principes suivants doivent orienter l'action des parties contre le harcèlement :

- a) Dénoncer toute forme et corriger toute situation de harcèlement;
- b) Mettre des mécanismes d'assistance et de recours à la disposition de la personne victime;
- c) Traiter avec justice toute personne impliquée dans un cas de harcèlement;
- d) Prendre les sanctions disciplinaires qui s'imposent, y compris le congédiement, si le harcèlement est démontré;
- e) Faire en sorte que tout préjudice subi par une victime soit dûment compensé, dans le règlement d'un cas de harcèlement.

Mécanisme d'assistance et de recours

Les parties encouragent tout employé qui est victime de harcèlement, ou qui s'en croit victime, de s'adresser à la personne désignée par l'Employeur ou le Syndicat, le cas échéant.

ARTICLE 26

AFFICHAGE

- 26.01 Les représentants du Syndicat ont le droit d'afficher, dans les postes de quartier où les employés se rapportent à leur travail, les avis qui ont trait aux affaires du Syndicat. Ils peuvent également y déposer à l'attention des employés, à un endroit désigné par le responsable du poste ou son représentant, le journal du Syndicat ou une circulaire adressée aux membres du Syndicat.
- 26.02 Considérant l'environnement de travail particulier des brigadiers scolaires, l'Employeur consent à inscrire sur le talon de chèque de paie des brigadiers scolaires des informations d'ordre général provenant du Syndicat.

Ces messages devront être autorisés par l'Employeur et lui parvenir trois semaines avant la date de parution souhaitée.

ARTICLE 27

RÉGIME DE MALADIE

- 27.01 a) Un crédit en maladie de trente-deux heures est octroyé au brigadier scolaire permanent selon les termes de l'alinéa b).
- b) Le crédit s'accumule à raison de trois (3) heures et douze (12) minutes pour un équivalent de trente-deux (32) heures par mois complet de travail conformément à l'article 4.01k) au cours de l'année scolaire précédente.
- c) L'employé qui est en accident de travail se voit créditer ses jours de maladie tout comme s'il était au travail.
- 27.02 Peu importe le motif d'utilisation, chaque heure du crédit d'heures de maladie utilisée par un brigadier scolaire est payée à quatre vingt pour cent (80 %) du taux horaire en vigueur
- 27.03 Sous réserve de l'article 19, le crédit en maladie s'utilise dans le cas d'une absence pour maladie, ou pour compenser toute autre journée non rémunérée. Ce crédit s'utilise pour une journée complète de travail.
- 27.04 Les heures non prises au 30 juin de chaque année sont payables entre le 1^{er} et 7 novembre au taux en vigueur, au 30 juin qui précède, sur un paiement ~~chaque~~ distinct.
- Chaque heure du crédit d'heures de maladie payable à un brigadier scolaire est payée à trente pour cent (30 %) du taux horaire en vigueur.
- 27.05 En cas de cessation d'emploi, le crédit d'heures de maladie est payable à trente pour cent (30 %) du taux horaire en vigueur.
- 27.06 Après trois (3) jours consécutifs d'absence, l'Employeur peut exiger du brigadier scolaire qu'il lui présente un certificat médical de son médecin traitant.

ARTICLE 28

MESURES DISCIPLINAIRES

- 28.01 L'employé convoqué dans les bureaux de l'Employeur pour raison disciplinaire peut, s'il le désire, se faire accompagner par un membre du comité de griefs du Syndicat, accompagné ou non d'un conseiller du SCFP.
- 28.02 a) Un brigadier scolaire dont la conduite est sujette à un rapport ou un avis disciplinaire en est avisé par écrit, en y indiquant les actes reprochés, au plus tard dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent le moment de la connaissance par l'Employeur des actes reprochés. Copie de cet avis est acheminée au Syndicat.
- b) Toute mesure disciplinaire doit être imposée au brigadier scolaire dans les deux (2) mois suivant la réception par celui-ci de l'avis prévu à l'alinéa a) sauf si une période d'absence au travail du brigadier scolaire a pour effet d'empêcher l'Employeur de respecter les délais prévus au présent alinéa.
- c) Les alinéas a) et b) du présent paragraphe ne s'appliquent pas dans le cas où les actes reprochés sont de nature criminelle.
- d) La suspension administrative imposée à un brigadier scolaire pour fins d'enquête est annulée dans le cas où ce dernier n'est pas accusé ou reconnu non coupable par une instance criminelle ou un arbitre selon le cas. L'Employeur rembourse alors le salaire et autres avantages perdus.
- Dans tous les cas où un brigadier scolaire est suspendu, le Syndicat en est aussitôt informé.
- 28.03 L'employé peut contester le bien-fondé de l'avis ou de la mesure disciplinaire.
- 28.04 L'employé désirant consulter son dossier personnel, en fait la demande à l'unité Personnel civil du Service de police, qui lui fixe un rendez-vous à cette fin dans les cinq (5) jours suivants. Cette consultation se fait en présence d'un représentant de l'unité Personnel civil. L'employé peut se présenter à ce rendez-vous seul ou accompagné d'un représentant syndical. De plus, l'employé peut obtenir copie de tout document qui lui aurait déjà été transmis par l'Employeur et/ou apparaissant à son dossier.
- 28.05 Si un employé formule un grief au sujet d'un avis ou d'une mesure disciplinaire, l'Employeur doit établir par preuve le bien-fondé des motifs d'un tel avis ou mesure disciplinaire.

- 28.06 Seuls les avis disciplinaires transmis à l'employé et au Syndicat peuvent être invoqués. Les avis ainsi que les mesures disciplinaires datant de plus de deux (2) ans ne peuvent être invoqués contre l'employé.
- 28.07 Si la procédure décrite dans cet article n'a pas été suivie, il y a défaut de forme et aucun des rapports ou avis versés au dossier ne peut être invoqué contre l'employé concerné.
- 28.08 Si un employé est discipliné ou congédié, le tout doit être fait par écrit avec copie au Syndicat; à défaut, l'employé est considéré comme étant toujours à l'emploi de l'Employeur et est rémunéré tout comme s'il travaillait.
- 28.09 L'employé n'est pas assujéti au code de discipline applicable aux policiers.
- 28.10 Un comité de relations de travail est composé de deux représentants de l'Employeur et de deux représentants du Syndicat.

Tout litige de nature disciplinaire ou relié à l'interprétation ou à l'application de la convention collective, peut être référé au comité de relations de travail.

Sauf après entente, les parties doivent se réunir à l'intérieur d'un délai de trente jours ouvrables, suite à une demande de l'une ou l'autre des parties de tenir une réunion du comité.

Dans ce dernier cas, les délais prévus à la convention collective sont suspendus pour un maximum de trente (30) jours à compter de la date de la demande de la rencontre ou jusqu'à la date de la rencontre, le cas échéant, sauf pour ce qui est du délai prévu au paragraphe 28.02 a).

ARTICLE 29

CONDITIONS RÉGISSANT LES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES

29.01 La présente convention collective ne s'applique pas aux employés inscrits sur la liste des surnuméraires, sauf quant au taux du salaire horaire et ainsi qu'en ce qui concerne les points suivants:

- la définition de brigadier scolaire surnuméraire prévue à l'article 4.01c ;
- le régime syndical établi à l'article 5;
- l'indemnité prévue à l'article 9 ;
- les jours fériés et chômés prévus à l'article 12;
- l'application de l'article 13 (ancienneté)
- l'application de l'article 14 (traverses vacantes)
- L'application de l'article 17 (réembauche et examens médicaux)
- l'application de l'article 20 (accidents du travail)
- le montant du forfaitaire vêtement prévu à l'article 23.04 ;
- les dispositions relatives au versement du salaire précisées à l'article 32;
- les vacances sont octroyées conformément à la Loi sur les normes du travail;
- Lorsqu'un employé surnuméraire est appelé au travail au cours d'une journée, il reçoit un minimum de deux (2) heures de salaire. Toutefois, le total du salaire reçu pour cette journée ne pourra excéder quatre (4) heures, à moins que l'employé surnuméraire ait travaillé plus de quatre (4) heures dans la journée.
- Le droit d'utiliser la procédure de grief et d'arbitrage prévue à l'article 7, en autant qu'il ait complété la période de probation prévue à l'article 4.01 I)

29.02 A l'intérieur d'un même poste de quartier, l'Employeur doit favoriser l'alternance des brigadiers scolaires surnuméraires afin d'assurer une répartition des heures le plus équitablement possible.

ARTICLE 30

CONGÉ SANS TRAITEMENT

30.01 Sur demande motivée et présentée, sauf exception, au moins trente (30) jours à l'avance au Directeur, ce dernier peut permettre à un brigadier scolaire ayant acquis plus de deux (2) années d'ancienneté de s'absenter sans traitement pour une période minimale de deux (2) mois et maximale de douze (12) mois. Cette permission ne peut être refusée sans motif valable.

Si l'employé décide de mettre fin à son congé sans traitement avant terme, il devra en aviser son Employeur, par écrit, au moins quinze (15) jours avant la date de son retour.

Une période de cinq (5) ans doit s'écouler avant que l'employé puisse à nouveau bénéficier d'un tel congé.

ARTICLE 31

SALAIRE

- 31.01 a) Le brigadier scolaire à l'emploi de la Ville de Montréal le 15 août 2016 reçoit un taux horaire de seize dollars et soixante quatre (16.64\$) ;
- b) À compter du 15 août 2017, le taux horaire est porté à dix-sept dollars et quatorze (17.14\$) ;
- c) À compter du 15 août 2018, le taux horaire est porté à dix-sept dollars et quatre-vingt neuf (17,89\$) ;
- d) À compter du 15 août 2019, le taux horaire est porté à dix-huit dollars et trente-quatre (18.34) ;
- e) À compter du 15 août 2020, le taux horaire est porté à dix-neuf dollars (19,00).

31.02 La présente entente s'applique aux employés actifs en date du 15 août 2016.

La rétroactivité s'applique à compter du 15 août 2016, sur les salaires (article 31), Vêtements et Régime de maladie. La rétroactivité sera payable sur un versement distinct dans les quarante cinq (45) jours de calendrier suivants la signature de la convention collective.

De façon exceptionnelle, Il est convenu que la présente rétroactivité (2018) pourra être payable dans les quatre-vingt dix (90) jours de la ratification de la présente convention collective.

ARTICLE 32

VERSEMENT DU SALAIRE

- 32.01 L'employé voit sa paie déposée tous les deux (2) jeudis à l'institution financière indiquée par l'employé et le talon de chèque sera posté à son domicile.
Si ce jour coïncide avec un jour férié, le dépôt se fait le jour ouvrable précédent.
- 32.02 L'employé ne sera pas tenu de signer sur son temps à son poste de quartier, le relevé hebdomadaire des heures travaillées.
- 32.03 Lorsque l'employé doit faire un remboursement d'argent à l'Employeur, ce remboursement se fait par déduction sur le chèque de paie. L'Employeur ne retient à la fois jamais plus que l'équivalent de trente-trois et un tiers pour cent (33 1/3%).
- L'Employeur n'est pas tenu de se conformer à cette obligation si cette façon d'agir fait courir le risque de ne pouvoir récupérer l'argent versé en trop ou si l'employé a agit malhonnêtement ou négligemment en acceptant les sommes perçues en trop.
- 32.04 Les relevés d'emploi seront transmis électroniquement à l'Assurance emploi dans les cinq (5) jours de l'arrêt de rémunération.

ARTICLE 33

DURÉE DE LA CONVENTION

33.01 La présente convention couvre la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2020. Toutefois, les nouvelles dispositions entrent en vigueur au moment de la signature, sauf si autrement prévu.

La présente convention est signée par la Ville de Montréal, en vertu d'une résolution de son Comité exécutif datée du « à définir » et par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale dudit Syndicat adoptée le « à définir ».

33.02 En cas de dénonciation, les dispositions de la présente convention demeureront en vigueur jusqu'à la date de la signature de la prochaine convention collective.

33.03 Les modifications apportées à la présente convention ne prennent effet qu'à compter de la date de sa signature, sauf stipulation contraire dans l'un ou l'autre des paragraphes.

33.04 Les lettres d'entente et les annexes apparaissant à la convention collective en font partie intégrante

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce _____ 2018.

VILLE DE MONTRÉAL

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, section locale 930 :

LETTRE D'INTENTION NO 1

LETTRE D'INTENTION RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE LISTE DE RAPPEL

Concernant la poursuite des discussions sur l'implantation d'une liste de rappel, les parties conviennent ce qui suit :

- Un comité paritaire ayant pour mandat l'étude des questions relatives à l'implantation d'une liste de rappel est constitué dans les soixante (60) jours de l'entrée en vigueur de la convention collective. Il est formé de trois (3) représentants désignés par chacune des parties signataires de la convention collective. Chacune des parties peut s'adjoindre des personnes ressources à sa convenance ;
- Si les représentants du syndicat au comité sont des personnes salariées de l'Employeur, elles sont libérées sans perte de salaire afin d'assister aux rencontres du comité ;
- Le fonctionnement du comité est établi par arrangement au niveau local.
- Le mandat du comité paritaire est de:
 1. discuter de la notion et de l'expression de la disponibilité des brigadiers scolaires surnuméraires dont notamment :
 - les modalités d'inscription à la liste de rappel (ex : dates d'inscription et formulaire) ;
 - la disponibilité minimale ;
 - les modifications de la disponibilité émise durant le calendrier scolaire.
 2. discuter sur le processus d'affectation des assignations (court et long terme) dont :
 - le fractionnement des assignations lors des assignations de courte durée;
 - les principes dans l'octroi des assignations (ex : notion d'ancienneté ou notion de tour de rôle).
 3. discuter sur le processus d'appel et les obligations d'un brigadier scolaire à être présent à une traverse scolaire dans un temps requis ;
 4. prévoir les modalités lorsqu'un brigadier scolaire néglige régulièrement de respecter sa disponibilité ;
 5. Prévoir les modalités applicables pour les brigadiers scolaires mis à pied ;
 6. Évaluer le regroupement des PDQ proposés lors des discussions durant la période de négociation et la pertinence d'appliquer le regroupement pour l'exercice des mutations et des nominations en vue des permanences ;

Regroupement des postes de quartier proposés
1 et 5
3 et 4
8 et 13
10 et 27
7
9 et 11
12, 15 et 16
24 et 26
31-33 et 35
38
22 et 23
30 et 44
45 et 49
39 et 42
46 et 48

7. Prévoir un échancier d'implantation le cas échéant ;
 8. Revoir la notion de l'accumulation de l'ancienneté du brigadier scolaire surnuméraire.
- Un rapport final conjoint devra être déposé à la direction du SPVM, au plus tard dans les six (6) mois suivant le début des travaux. Après entente, les parties peuvent convenir d'un délai supplémentaire ;
 - De planifier après entente un éventuel projet pilote pour la session scolaire d'hiver 2019.

LETTRE D'INTENTION NO 2

LETTRE D'INTENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC

Concernant la poursuite des discussions sur la faisabilité de permettre aux brigadiers scolaires de se mettre à l'abri lors des intempéries, les parties conviennent ce qui suit :

- Un comité paritaire ad hoc est constitué dans les soixante (60) jours de l'entrée en vigueur de la convention collective. Il est formé de trois (3) représentants désignés par chacune des parties signataires de la convention collective. Chacune des parties peut s'adjoindre des personnes ressources à sa convenance ;
- Si les représentants du syndicat au comité sont des personnes salariées de l'Employeur, elles sont libérées sans perte de salaire afin d'assister aux rencontres du comité ;
- Le fonctionnement du comité est établi par arrangement au niveau local ;
- Le mandat du comité paritaire est de discuter de la faisabilité de permettre aux brigadiers scolaires de se mettre à l'abri lors des intempéries :
 - Répertorier les pratiques locales actuelles ;
 - Définir et spécifier la notion d'intempéries et assurer une compréhension uniforme de la notion;
 - Proposer des pistes de réflexion.
- Un rapport final conjoint devra être déposé à la direction du SPVM, au plus tard dans les six (6) mois suivant le début des travaux. Après entente, les parties peuvent convenir d'un délai supplémentaire.

ANNEXE « A »

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECTION LOCALE 930

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DE LA COTISATION SYNDICALE

Par la présente, je soussigné, _____ autorise et mandate la Ville de Montréal à déduire à chaque période de paie hebdomadaire, à titre de cotisation syndicale régulière, le montant exigé par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, qui est légalement reconnu pour me représenter aux fins de négociations collectives de travail avec la Ville de Montréal.

J'autorise également la Ville de Montréal à verser au Syndicat le montant des prélèvements prévus aux présentes.

Je conviens, par la présente, de ne pas tenir la Ville de Montréal responsable de tout prélèvement et de tout versement effectués en vertu de la présente autorisation.

ET J'AI SIGNÉ CE _____ JOUR DE _____ 20 _____

Témoin

Signature de l'employé

Adresse

Numéro de téléphone



ANNEXE B

DESCRIPTION D'EMPLOI

BRIGADIER SCOLAIRE

Nature et caractéristiques :

Sous la responsabilité du commandant du Poste de quartier, le brigadier scolaire surveille les enfants aux intersections qui traversent à l'aller et au retour de l'école afin de prévenir les accidents de la circulation. Il assure la sécurité des enfants, les informe et les renseigne sur les règles de sécurité.

Exemples des tâches accomplies :

- ◆ Interrompt la circulation des véhicules au moyen de son enseigne d'arrêt portatif aux endroits où il n'y a pas de feu de circulation si la situation l'exige.
- ◆ Invite les enfants à regarder dans toutes les directions avant de s'engager sur la chaussée.
- ◆ Voit à la traversée de la rue par les enfants, d'un trottoir à un autre.
- ◆ Indique aux enfants comment traverser la rue d'un pas raisonnable et prudent.
- ◆ Explique aux enfants la signification de certaines enseignes de circulation de l'entourage.
- ◆ En tout temps, le brigadier scolaire doit respecter la signalisation routière et inviter les enfants à faire de même.
- ◆ Communique au Poste de quartier concerné, la description de tout flâneur aperçu aux abords de l'école.
- ◆ Avise immédiatement le 9-1-1 lorsqu'un enfant est blessé et s'occupe de l'enfant jusqu'à l'arrivée des patrouilleurs ou de l'ambulance.
- ◆ Exécute toutes autres tâches demandées par son responsable.

CETTE DESCRIPTION D'EMPLOI CONTIENT LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'IDENTIFICATION DE LA FONCTION. ELLE N'EST PAS UNE ÉNUMÉRATION LIMITATIVE DES TÂCHES À ACCOMPLIR.

LETTRE D'ENTENTE NO. 1

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA TERMINAISON DU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE

Considérant la période de négociation et la ratification de la convention collective 2016-2020, les parties conviennent ce qui suit :

Considérant que, conformément à la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, depuis 2017, la Ville de Montréal offre à ses employés brigadiers scolaires un régime volontaire d'épargne-retraite administré par la Financière Sun Life;

Considérant la volonté du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930 que la Ville de Montréal cesse l'inscription et les prélèvements des cotisations des brigadiers scolaires au régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life;

Considérant que la Ville de Montréal offre la possibilité aux brigadiers scolaires de cotiser, au moyen d'une retenue sur le salaire, à des régimes enregistrés d'épargne retraite et qu'elle est conforme avec le point b) du paragraphe 1° du troisième alinéa de l'article 45 de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite;

Considérant que pour cesser l'inscription et les prélèvements des cotisations des brigadiers scolaires au régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, la Ville de Montréal doit procéder à la terminaison du régime;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, la Ville de Montréal se libère de toute ses obligations en regard du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, les participants verront, le tout sans frais, leurs fonds accumulés transférés dans un compte d'épargnant individuel de la Financière Sun Life;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite prévoit que les détenteurs d'un compte d'épargnant individuel conservent un droit à un régime abordable et une offre de placement simplifié;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, conformément à la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, la Ville de Montréal ne sera aucunement tenue de payer de frais à la Financière Sun Life;

La Ville de Montréal consent à aviser la Financière Sun Life de son intention de mettre fin au régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 dans les dix (10) jours ouvrables suivant la signature de la présente entente;

La Ville de Montréal consent à aviser la Financière Sun Life qu'elle cessera l'inscription des nouveaux brigadiers scolaires et les prélèvements de cotisations dans les quarante-cinq (45) jours suivant la signature de la présente entente.

En foi de quoi, les parties ont signé à Montréal, ce ____^e jour de juillet 2018.

Syndicat canadien de la fonction publique
section locale 930

Ville de Montréal

LETTRE D'ENTENTE NO. 2

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSFERT COMPLET DU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE VERS UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE

Considérant l'application de la lettre d'entente no.1 concernant la terminaison du RVER de la Financière Sun Life, les parties conviennent ce qui suit :

- La Ville de Montréal rembourse au brigadier scolaire les frais reliés au transfert complet des sommes portées à son compte RVER existant vers un régime enregistré d'épargne retraite. La demande de remboursement doit inclure l'ensemble de ces documents :
 1. Une pièce justificative attestant que le brigadier scolaire a requis le transfert complet de son épargne au RVER existant et le montant de son épargne;
 2. Une facture des frais de transfert dûment émise par la Financière Sun Life;
 3. Une pièce justificative attestant le versement complet de son épargne vers un régime enregistré d'épargne retraite.
- Il est entendu que le brigadier scolaire a la responsabilité de faire une demande à la Financière Sun-Life afin d'effectuer le transfert complet des sommes portées à son compte vers un régime enregistré d'épargne retraite.
- Le brigadier scolaire doit émettre sa demande de remboursement dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la ratification de la convention collective en respectant la procédure établie par la Ville de Montréal.
- Il est entendu que la Ville de Montréal se dégage de toute responsabilité relative au transfert complet des sommes portées au compte RVER du brigadier scolaire vers un régime enregistré d'épargne retraite.

En foi de quoi, les parties ont signé à Montréal, ce _____^e jour de juillet 2018.

Syndicat canadien de la fonction publique
section locale 930

Ville de Montréal



Dossier # : 1188021001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Hussein, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

Il est recommandé:

- d'approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Hussein, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- d'approuver le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond;
- d'approuver la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-12 08:49

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1188021001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Hussein, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, à titre de membres, Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Hussein, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla.

Il est proposé de renouveler le mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond,

Il est également proposé de nommer monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

La note biographique pour mesdames Nadia Drouin, Nadine Gomez, Katia Grubisic et monsieur Charles Milliard, ainsi que le tableau des nominations et l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du CAM, se trouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation et des affaires. Depuis 2016, un représentant de la Ville est observateur et non plus membre du CA. Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil car les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIÉ
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-19

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél :

514-872-4600

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2018-07-10

**Membres du Conseil des arts de Montréal
et mandats
(Juin 2018)**

	Nom	Fonction	Mandat	Date échéance	Statut	Homme / Femme
1.	Ben Marc Dienderé	Membre	2e	Août 2018		H
2.	Nassib El Husseini Nadia Drouin	Membre Membre	2 ^e 1 ^{er}	Août 2018		H F
3.	Agathe Alie	Membre	1er	Décembre 2019		F
4.	Hughes Sweeney	Membre	2 ^{er}	Mars 2020	2 ^e vice- président	H
5.	Hannah Claus	Membre	1 ^{er}	Août 2020		F
6.	Jocelyn Dion	Membre du comité exécutif - Trésorier	Représentant du Trésorier de la Ville	Renommé par la Ville en 2012		H
7.	Philippe Lambert	Membre	1 ^{er}	Septembre 2018		H
8.	Karla Étienne	Membre	2 ^e	Janvier 2018		F
9.	Liza Frulla Charles Milliard	Membre Membre	2 ^e 1 ^{er}	Avril 2015		F H
10.	Madeleine Fèquière	Vice- présidente	2 ^e	Mars 2020	1 ^{ère} vice- présidente	F
11.	Philippe Baylaucq Nadine Gomez	Membre Membre	2 ^e 1 ^{er}	Janvier 2018	2 ^e vice- président	H F
12.	Hélène Messier Katia Grubisic	Membre Membre	1 ^e 1 ^{er}	Avril 2018		F F
13.	Gideon Arthurs	Membre	1 ^{er}	Mai 2020		H
14.	Johanne Turbide	Membre	2e	Mars 2020		F
15.	Marie-Christine Dufour	Membre	1 ^{er}	Janvier 2021		F
16.	Jennifer Bourdages	Membre	1er	Janvier 2021		F
17.	Sylvie François	Membre	1 ^{er}	Janvier 2021		F
18.	Jan-Fryderyk Pleszczyński	Président	2 ^e	Décembre 2020	Président	H
19.	Francis Guimond	Membre	4 ^{er} 2 ^e	Avril 2018	renouvellement	H
20.	Éric Fournier Poste à combler	Membre	4 ^{er}	Avril 2018		H
21.	Poste à combler					

Répartition équité :
Hommes : 8
Femmes : 11
2 postes à combler

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, tenue le mercredi 6 juin 2018, à 16 heures, à la salle du Conseil, au 1210, rue Sherbrooke Est, niveau 0, à Montréal.

Nominations et renouvellement

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et nominations s'est réuni le jeudi 3 mai 2018;

ATTENDU QU'un membre du conseil d'administration du Conseil des arts a terminé son premier mandat et souhaite le renouveler;

ATTENDU QUE quelques membres du conseil d'administration du Conseil des arts ont terminé leur mandat;

ATTENDU QUE le Conseil des arts de Montréal s'assure que les nominations traduisent les valeurs ainsi que les orientations qu'il véhicule, à savoir :

- a) la parité homme-femme
- b) la diversité générationnelle
- c) la diversité culturelle

Sur proposition dûment appuyée,
Il est

RÉSOLU : a) **de recommander au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal les nominations suivantes :**

Non renouvellement (fin de mandat)

- Monsieur Éric Fournier

Renouvellement de mandat, pour trois ans, d'un membre du Conseil

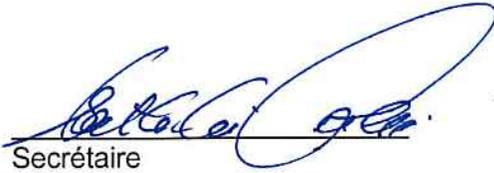
- Monsieur Francis Guimond

Nomination du 2^e vice-président

- Hugues Sweeney, deuxième vice-président (en remplacement de Philippe Baylaucq)

Nominations des membres du Conseil

- Madame Nadine Gomez (remplacement Philippe Baylaucq)
- Madame Nadia Drouin (remplacement Nassib El Husseini)
- Monsieur Charles Milliard (remplacement Liza Frulla)
- Madame Nadia Grubisic (remplacement Hélène Messier)



Secrétaire

Signé à Montréal le : 7 juin 2018

Nadia Drouin

En quelques mots : 20 ans dans le domaine culturel
 Solidarité, Plaisir, Respect, Créativité

CHAMPS DE COMPÉTENCES

- ❖ LE MILIEU CIRQUE
 - Participation au développement du milieu circassien en lien avec ses principaux acteurs
 - Gestion de personnel, coordination des rencontres d'équipe
 - Collecte d'informations, analyse technique et budgétaire
 - Rédaction de contrats, rapports et demandes de subvention
 - Programmation d'un lieu culturel
 - Création de base de données et outils de gestion

- ❖ COORDINATION D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
 - Participation à la création des spectacles
 - Collecte d'informations et rédaction de rapports
 - Création et réalisation des montages vidéos
 - Gestion des horaires de répétition
 - Gestion de base de données
 - Coordination des réunions d'équipe

- ❖ LES ARTS
 - 20 ans de pratique artistique
 - Travail de réplique en salle de casting
 - Travail de répétitrice
 - Travail de création auprès d'auteurs
 - Mise en scène
 - Rédaction de demandes de financement
 - Gestion de budget

- ❖ ENSEIGNEMENT
 - Préparation de plans de cours
 - Animation de cours privés et de groupe
 - Coaching pour des auditions

- ❖ CONNAISSANCES INFORMATIQUES
 - Suite Office
 - Bases de données (File Maker Pro)

- ❖ CONNAISSANCES LINGUISTIQUES
 - Maîtrise du français parlé et écrit
 - Bonne connaissance de l'anglais à l'écrit et au parlé

Nadia Drouin

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Responsable de la programmation, Arts de la scène et arts visuels TOHU, Cité des arts du cirque et du festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE Gestion du personnel de la programmation Repérage de la programmation de la saison régulière cirque et culturel Repérage de la programmation du festival MCC Suivi budgétaire des différentes ententes Soutien à la rédaction des différentes demandes de subvention et rapports Représentation auprès du milieu au niveau national et international Représentation dans le milieu cirque montréalais Soutien à la création des différents axes de développement de la TOHU	Depuis 2009
Coordonnatrice des Services aux professionnels TOHU, Cité des arts du cirque Évaluation des demandes de résidence et suivi Coordination de l'entraînement libre Repérage des compagnies émergentes montréalaises Représentation auprès du milieu au niveau local et national	2004-2009
Agent de programmation – cirque par intérim TOHU, Cité des arts du cirque	2004-2005
Responsable et coordonnatrice de la billetterie Académie québécoise du théâtre / Gala des Masques et Bal Masqué	2001-2004
Enseignante / Privé Enseignement de l'interprétation, de la diction et préparation aux auditions dans les écoles de théâtre	2001-2003
Enseignement / EPOC Atelier de communication, utilisation des notions de diction et de voix afin de stimuler la confiance et l'estime de soi	2001-2003
Répétitrice d'Arturo Brachetti / Festival JPR	2002
Adjointe à la directrice artistique et coordonnatrice des Soirées bénéfiques et des compagnies de théâtre en accueil Théâtre Espace GO	1999-2002
Metteur en scène <i>La terre est tellement grande</i> (one woman show)	1999
Directrice administrative Théâtre Pluriel	1997-1999

Nadia Drouin

Réplique 1995-2003
Casting Murielle Laferrière

Comédienne résidente / CeAD, Centre des Auteurs Dramatiques 1994-1995

Comédienne Depuis 1991
Théâtre, cinéma et télévision

FORMATION

Forma’PME Août 2012
Habiletés de gestion PODC

HEC 2008-2009
Gestion des organismes culturels

Atelier Warren Robertson 1996-2000
Interprétation perfectionnement (en anglais)

École nationale de théâtre du Canada 1987-1991
Interprétation

BÉNÉVOLAT

Pont de la paix Depuis 2007
Organisme de charité – Coordination des événements bénéfiques

Nadine Gomez

Diplômée de journalisme en 2004, Nadine Gomez a par la suite complété une maîtrise en communication à l'UQÀM. Au fil des années, elle a développé un intérêt marqué pour le cinéma du réel. Passionnée par les questions urbaines et sociales, elle réalise son premier film documentaire, **Le Horse Palace**, qui lui a permis de réfléchir à la notion d'identité par l'observation des transformations dans l'espace urbain. Son plus récent film, **Métro**, pose un regard renouvelé sur le réseau de transport souterrain montréalais et sur son architecture unique et imposante. En plus de développer des nouveaux projets, Nadine siège également sur le comité exécutif de DOC Québec ainsi que sur le conseil administratif du collectif Funambules Médias.

Katia Grubisic est une auteure, éditrice et traductrice dont le travail a été publié dans diverses publications canadiennes et internationales. Le numéro de Montréal du New Quarterly 2008, pour lequel elle a contribué en tant que rédactrice invitée, a reçu une mention honorable pour le meilleur numéro au National Magazine Awards. Son recueil de poèmes *What if red ran out* (traduction libre : *Et si le rouge venait à manquer*) a été sélectionné pour le Prix AM Klein de poésie et a remporté le Prix commémoratif Gerald Lampert pour le meilleur premier livre.



Charles Milliard

*Vice-président, Stratégie et rayonnement, Santé
NATIONAL*

Charles Milliard est pharmacien et membre de l'Ordre des Pharmaciens du Québec (OPQ) depuis 2002. Il est titulaire d'un baccalauréat en pharmacie et d'un certificat en économique de l'Université Laval, ainsi que d'un MBA de HEC Montréal. Il a œuvré au sein du Groupe Uniprix durant 14 ans, occupant plusieurs responsabilités dans l'ensemble des fonctions de l'organisation (notamment les services professionnels, les relations gouvernementales, le marketing, les opérations de détail et les TI). De 2013 à 2016, il y a occupé le rôle de vice-président exécutif du Groupe, ayant sous sa supervision la moitié des employés du siège social. Il a participé à plusieurs organisations et associations de l'industrie de la pharmacie communautaire, notamment à l'Association de bannières et chaînes de pharmacie du Québec (ABCPQ) et à la Canadian Association of Chain Drug Stores (CACDS). Passionné de politique, de littérature, de course à pied et de tous les autres plaisirs de la vie, c'est un joueur d'équipe qui aime atteindre ses objectifs avec rigueur, mais aussi avec humour. Chroniqueur santé à diverses émissions télé au cours des dernières années (Radio-Canada, TVA et V), il s'implique en outre à titre personnel au sein de plusieurs organismes culturels, notamment à titre de président du conseil d'administration du Festival TransAmériques (FTA) et d'administrateur à l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM).

Francis Guimond est associé chez Ernst & Young où il œuvre principalement dans les domaines de la certification et des services consultatifs aux entreprises. Au cours des 20 dernières années, il a développé une vaste expérience de l'audit de sociétés publiques et privées tout en fournissant des conseils de nature technique concernant l'application des principes comptables canadiens, américains et les IFRS. Il a aussi participé à de nombreuses émissions d'actions sur les marchés publics de même qu'à du financement privé. Au cours des dernières années, Francis Guimond a œuvré auprès de diverses sociétés, dont Vidéotron, Groupe TVA ainsi que l'Opéra de Montréal, et est membre du conseil d'administration et du comité exécutif du groupe Le Vivier.

Article 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.